

COLLECTION GRAND AMPHI



LE MOYEN ÂGE

XI^e-XV^e SIÈCLE

HISTOIRE MÉDIÉVALE

SOUS LA DIRECTION DE M. KAPLAN

P. BOUCHERON

M. KAPLAN

J. KERHERVÉ

E. MORNET

C. PICARD



 **Breal**

168

PREMIER ET SECOND CYCLE UNIVERSITAIRE

GRAND AMPHI HISTOIRE MÉDIÉVALE - TOME 2

LE MOYEN ÂGE

XI^e - XV^e SIÈCLE

SOUS LA DIRECTION DE MICHEL KAPLAN

- PATRICK BOUCHERON
- MICHEL KAPLAN
- JEAN KERHERVÉ
- ÉLISABETH MORNET
- CHRISTOPHE PICARD



1, rue de Rome - 93561 - Rosny Cedex

DANS LA MEME COLLECTION

Histoire ancienne tome 1 : Le Monde Grec, sous la coordination de N. RICHER

Histoire ancienne tome 2 : Le Monde romain, sous la coordination de N. RICHER

Histoire médiévale tome 1 : Le Moyen Âge, IV^e-X^e siècle, sous la direction de M. KAPLAN

Histoire moderne tome 1 : Les XVI^e et XVII^e siècles, sous la coordination de R. MUCHEMBLED

Histoire moderne tome 2 : Le XVIII^e siècle, 1715-1815, sous la coordination de R. MUCHEMBLED

Histoire contemporaine tome 1 : Le XIX^e siècle, sous la direction de J.-L. ROBERT

Histoire contemporaine tome 2 : Le XX^e siècle, sous la direction de J.-L. ROBERT

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Les droits d'auteur d'usage sont d'ores et déjà réservés en notre comptabilité aux auteurs des œuvres publiées dans cet ouvrage, qui malgré nos efforts, n'auraient pu être joints.

ISBN : 2 84291 072 9

« Le logo ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales (ou de sciences, techniques, médecine ; ou de droit ; ou d'enseignement), le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue d'Hautefeuille, 75006 Paris) ».



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

116 : © Londres, British Library/Arch. CLAM ; 215 : © La documentation française ; 304 : © Bridgeman-Giraudon ; 384 : © Musée du Louvre/Lauros-Giraudon.

© BRÉAL 1994

Toute reproduction même partielle interdite

Dépôt légal : novembre 1994

ISBN : 2 85394 732 7

LISTE DES AUTEURS

PATRICK BOUCHERON	Maître de conférences à l'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud
MICHEL KAPLAN	Professeur à l'université de Paris I
JEAN KERHERVÉ	Professeur à l'université de Brest
ÉLISABETH MORNET	Maître de conférences à l'université de Paris I
CHRISTOPHE PICARD	Maître de conférences à l'université de Saint-Étienne

AVANT-PROPOS

L'Histoire rencontre un vif succès parmi les étudiants. Cette constatation confère aux enseignants des universités la responsabilité de conduire à la réussite ceux qui ont choisi leur discipline. Cette réussite repose sur deux éléments : les **connaissances**, qui s'apprennent, et les **méthodes**, qui se comprennent. L'un ne va pas sans l'autre : il est vain d'opposer savoirs et savoir-faire. C'est cette combinaison qui sert de guide à la présente collection.

Les auteurs ont donc voulu mettre à la disposition des étudiants à la fois l'essentiel des connaissances à acquérir et un instrument de travail leur permettant de se familiariser avec les deux exercices principaux qui leur seront demandés à l'université, de l'entrée en premier cycle au concours de recrutement : l'explication de documents et la dissertation. Le point des connaissances est certes succinct, il ne prétend pas remplacer la lecture attentive d'ouvrages plus développés auxquels d'ailleurs il renvoie. Mais il entend fournir un cadre et un aide-mémoire, tout en se situant à la pointe de l'historiographie actuelle, grâce à la collaboration d'une équipe d'éminents spécialistes qui sont aussi des enseignants expérimentés et passionnés par leur métier. De plus, il offre un aide-mémoire commode pour la révision des examens et partiels grâce à ses cartes, ses chronologies, ses définitions et encadrés.

Le bon usage de cette nouvelle collection réside aussi dans l'articulation des connaissances sur les exercices proposés aux lecteurs, dont on attend qu'ils prennent une part active à la démarche. Chaque chapitre comporte deux explications et une dissertation développées. Les auteurs ne se sont pas contentés de fournir un « corrigé » qui pourrait servir de modèle ; au contraire, ils ont insisté sur les méthodes, interrogations et démarches préalables à la mise en œuvre du « devoir ». L'étudiant pourra s'essayer à faire le même exercice pour confronter sa démarche à celle du livre. Puis il pourra s'exercer sur les documents et les sujets de dissertation proposés. Pour guider la démarche, ceux-ci sont dotés non pas d'une esquisse de corrigé, mais de la trame du cheminement permettant de construire un devoir.

Ces ouvrages se veulent vivants. Connaissances et exercices dialoguent dans leur complémentarité. Car les auteurs, à la fois historiens et enseignants, chercheurs et pédagogues, désirent d'abord communiquer à leurs lecteurs leur amour de l'Histoire. À ceux-ci de dire s'ils ont réussi.

Le second volume d'histoire du Moyen Âge aborde de façon équilibrée l'évolution politique, l'histoire économique et sociale et la vie religieuse ; il consacre cinq chapitres à la période « centrale » (XI^e-XIII^e siècles) et trois aux deux derniers siècles (XIV^e-XV^e siècles). Conséquence de l'expansion de l'Occident, l'Orient y occupe une place moins importante que dans le premier volume, sans être pour autant négligé.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 L'EXPANSION DE L'OCCIDENT

DU X^e AU XIII^e SIÈCLE *par Elisabeth Mornet*

BIBLIOGRAPHIE	12
ance 14 - CARTE	LES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE L'OCCIDENT CHRÉTIEN	13
COURS	A - Les outils de l'expansion	14
	B - Les modalités de l'expansion	18
	C - La dilatation de la chrétienté latine	21
DOCUMENT COMMENTÉ	La colonisation paysanne au XII ^e siècle	25
DOCUMENT COMMENTÉ	La Suède au XI ^e siècle	31
DOCUMENTS PROPOSÉS	Forêt et défrichement en Poitou : la forêt de Boixe (avec carte)	37
	Les origines de la ville médiévale : Tournai (avec plan)	38
	Les contrats commerciaux : un prêt maritime	39
	L'expansion urbaine : Stettin	40
DISSERTATION EXPLIQUÉE	Le commerce maritime et les villes italiennes aux XI ^e et XII ^e siècles	41
DISSERTATIONS PROPOSÉES	La charrue et son attelage dans l'Occident médiéval	48
	Les foires de Champagne	48

CHAPITRE 2 SEIGNEURS, PAYSANS ET VIE DES CAMPAGNES EN

OCCIDENT DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE *par Patrick Boucheron*

BIBLIOGRAPHIE	50
Siéance 16 - COURS	A - L'encadrement seigneurial	51
	B - Les sociétés rurales	54
	C - L'économie agraire	59
DOCUMENT COMMENTÉ	Une « maîtresse cruelle » : Gertrude d'Aalst et ses dépendants	63
DOCUMENT COMMENTÉ	Zissen, une seigneurie lorraine	68
DOCUMENTS PROPOSÉS	Torfoü, village d'hôtes royaux au XII ^e siècle	73
	Castelnaud-Barbarens et son terroir	74
	La révolte des serfs de Viry contre les chanoines de Notre-Dame de Paris (1067)	75
	Bail de terres par le chapitre cathédral de Meaux (1234)	76
	Inventaire de maisons paysannes (1298)	77
DISSERTATION EXPLIQUÉE	Communautés rurales et seigneurie aux XII ^e -XIII ^e siècles	78
DISSERTATIONS PROPOSÉES	Essor rural et maîtrise des eaux (XI ^e -XIII ^e siècle)	84
	Révoltes et société paysanne (XI ^e -XIII ^e siècle)	84

CHAPITRE 3 NOBLESSE, FÉODALITÉS ET MONARCHIES FÉODALES EN OCCIDENT DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE par Patrick Boucheron

BIBLIOGRAPHIE	86
CARTE	LA FRANCE ET L'EXTENSION DU DOMAINE ROYAL AU XIII ^e SIÈCLE.....	87
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	88
<i>Séance 14</i> COURS	A - Les structures de l'aristocratie.....	89
	B - Les fondements de la puissance royale.....	93
	C - L'affirmation des monarchies nationales.....	97
DOCUMENT COMMENTÉ	Un conflit entre un seigneur et son vassal : lettre d'Eudes de Blois au roi Robert (vers 1022).....	102
DOCUMENT COMMENTÉ	Ordonnance de réformation du royaume de saint Louis (1254).....	107
DOCUMENTS PROPOSÉS	La construction du donjon d'Ardes (vers 1120).....	112
	Un serment de fidélité en Catalogne (1010-1035).....	113
	Les miracles du roi de France d'après Helgand de Fleury (1031-1041).....	114
	La cour du roi Philippe I ^{er}	115
	Dispositions de l'empereur Frédéric I ^{er} concernant les fiefs (1158).....	116
DISSERTATION EXPLIQUÉE	La vie chevaleresque au XII ^e siècle.....	117
DISSERTATIONS PROPOSÉES	L'« anarchie féodale » (XI ^e -XII ^e siècle).....	123
	Les ressources financières de l'État royal (XI ^e -XIII ^e siècle).....	123

CHAPITRE 4 L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN OCCIDENT DU X^e AU XIII^e SIÈCLE par Élisabeth Mornet

<i>Séance 14</i> BIBLIOGRAPHIE	126
<i>Séance 15</i> CARTE	GRANDS CENTRES MONASTIQUES ET INTELLECTUELS EN OCCIDENT (XI ^e ET XIII ^e SIÈCLES).....	127
<i>Séance 20</i> TABLEAU	LES ORDRES RELIGIEUX AU MOYEN ÂGE.....	127
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	128
COURS	A - L'Église de l'an mille.....	129
	B - Épanouissements et contestations.....	133
	C - Les réponses de l'Église.....	137
DOCUMENT COMMENTÉ	Création d'une église paroissiale au XII ^e siècle.....	140
DOCUMENT COMMENTÉ	Fondation du couvent dominicain de Cahors.....	146
DOCUMENTS PROPOSÉS	Serment de paix établi par l'évêque de Beauvais, Guérin (1023-1025).....	152
	La piété des laïcs à la fin du XI ^e siècle.....	153
	Canons du II ^e concile de Latran (8 avril 1139).....	154
	Les Vaudois au III ^e concile de Latran (1179).....	155
	La cathédrale de Chartres (croquis).....	156
DISSERTATION EXPLIQUÉE	La naissance de l'université de Paris.....	157
DISSERTATIONS PROPOSÉES	L'évêque en Occident du XI ^e au XIII ^e siècle.....	163
	L'ordre cistercien au XII ^e siècle.....	163

CHAPITRE 5 VILLES ET SOCIÉTÉS URBAINES EN OCCIDENT DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE *par Patrick Boucheron*

BIBLIOGRAPHIE	166
Seance 19 CARTÉ	LE COMMERCE EUROPÉEN AU XIII ^e SIÈCLE	167
COURS	A - Pouvoirs et espaces urbains	168
	B - La société urbaine	171
	C - Travail, économie urbaine, échanges	174
DOCUMENT COMMENTÉ	Statuts de la gilde de Saint-Omer	178
DOCUMENT COMMENTÉ	L'albergo Grimaldi-Spinola à Gênes (XII ^e -XIV ^e siècle)	183
DOCUMENTS PROPOSÉS	Gauvain assiégé par la commune	187
	Le développement de la ville de Tours (plan)	188
	Ban échevinal à Douai sur les conditions de travail des ouvriers du textile	189
	Les « merveilles » de Milan (1288)	190
	Fiscalité et « discordes » dans les bonnes villes, d'après Philippe de Beaumanoir	191
DISSERTATION EXPLIQUÉE	Les villes et leurs campagnes en Occident (XI ^e -XIII ^e siècle)	192
DISSERTATIONS PROPOSÉES	Fiscalité et société urbaine (XI ^e -XIII ^e siècle)	197
	Les villes et la Reconquista (XI ^e -XIII ^e siècle)	197

CHAPITRE 6 L'ORIENT DU XI^e AU XV^e SIÈCLE *par Michel Kaplan et Christophe Picard*

BIBLIOGRAPHIE	200
CARTES	L'EMPIRE DES SALDJOUKIDES	201
	L'EMPIRE ALMOHADE	202
COURS	A - Grandeur et décadences byzantines	203
	B - L'Orient musulman du milieu du XI ^e siècle à la fin du Moyen Âge	205
	C - L'Occident musulman : les empires berbères	211
DOCUMENT COMMENTÉ	Le monastère de Chôra (Kahrye Djami)	215
DOCUMENT COMMENTÉ	L'Irak sous les Ilkhânides (XV ^e siècle)	220
DOCUMENTS PROPOSÉS	Prostagma d'Andronic II Paléologue (septembre 1328)	227
	La révolte zélote à Thessalonique (1350)	228
	La bataille de Zallâqua (23 octobre 1086)	229
	Nûr al-Dîn	230
	L'administration mamlûk	231
DISSERTATION EXPLIQUÉE	Les Saldjoukides en Orient musulman (Iran-Irak) jusqu'en 1092	232
DISSERTATIONS PROPOSÉES	Le système politique des Comnènes	239
	Les Almohades jusqu'en 1212	239

CHAPITRE 7 ORIENT ET OCCIDENT DU VII^e AU XV^e SIÈCLE

par Michel Kaplan et Christophe Picard

BIBLIOGRAPHIE	242
CARTE	L'ORIENT LATIN	243
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	244
COURS	A - La Méditerranée, un enjeu	245
	B - Rome et Constantinople	248
<i>Séance 17</i>	C - Les croisades	250
	D - Cultures d'Orient et d'Occident	254
DOCUMENT COMMENTÉ	Bulle d'excommunication (16 juillet 1054)	256
DOCUMENT COMMENTÉ	Extraits d'un traité de djihâd (XII ^e siècle)	260
DOCUMENTS PROPOSÉS	Chrysobulle en faveur de Venise (1082)	265
	Prise de Jérusalem par les Croisés	266
	Le krak des chevaliers (plan)	267
	Traité de paix entre le sultan mamlûk Qalâwûn et la République de Gênes (13 mai 1290)	268
	Palerme à la fin du XII ^e siècle : une ville cosmopolite	269
DISSERTATION EXPLIQUÉE	Le commerce en Méditerranée orientale (X-XIII ^e siècle)	270
DISSERTATIONS PROPOSÉES	L'Ifrîqiya et la Méditerranée du IX ^e siècle à la conquête almohade (non comprise)	276
	La quatrième croisade	276

CHAPITRE 8 CRISES ET MUTATIONS DANS LE MONDE OCCIDENTAL AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

par Jean Kerhervé

BIBLIOGRAPHIE	278	
CARTE	LE TEMPS DES CRISES	279	
<i>Séance 22</i>	COURS	A - Les malheurs du temps	280
	B - Fractures, résistances et adaptations	284	
	C - Permanences et mutations	287	
DOCUMENT COMMENTÉ	La Peste Noire en Sicile	290	
DOCUMENT COMMENTÉ	Contrat de Gasaille du pays toulousain (29 avril 1430)	295	
DOCUMENTS PROPOSÉS	La Jacquerie	300	
	Les exportations de laine et de draps d'Angleterre (1280-1530) (graphiques)	301	
	La famine en Flandre (1316)	302	
	Évolution de la monnaie d'argent du roi de France (1250-1500) (graphique)	303	
	Les époux Arnolfini par J. Van Eyck (1434) (tableau)	304	
DISSERTATION EXPLIQUÉE	Pauvreté et société en Europe occidentale aux XIV ^e et XV ^e siècles	305	
DISSERTATIONS PROPOSÉES	Jacques Cœur	310	
	Soulèvements, révoltes et contestation populaires en Europe occidentale aux XIV ^e et XV ^e siècles	310	

CHAPITRE 9 LA NAISSANCE DES ÉTATS À LA FIN DU MOYEN ÂGE

par Jean Kerhervé

BIBLIOGRAPHIE	312
CARTE	L'EUROPE DES ÉTATS À LA FIN DU MOYEN ÂGE	313
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	314
<i>Séance 21</i> COURS	A - Les bases théoriques de l'État	315
	B - Les institutions et la vie politique	318
	C - Mise en place de la carte politique de l'Europe occidentale.....	321
DOCUMENT COMMENTÉ	Serment général du 19 novembre 1422.....	326
DOCUMENT COMMENTÉ	Une levée de fouage dans le duché de Bretagne (31 mars 1466)	331
DOCUMENTS PROPOSÉS	Portraits de Princes.....	336
	Le royaume de France 1360-1380 (carte).....	337
	Création d'un majorat (1376)	338
	Le « Bon Parlement »	339
	Les malheurs du royaume de France	340
DISSERTATION EXPLIQUÉE	L'État et la guerre en Europe occidentale aux XIV ^e et XV ^e siècles	341
DISSERTATIONS PROPOSÉES	Les serviteurs de l'État monarchique aux deux derniers siècles du Moyen Âge.....	347
	La monarchie française à la veille des Temps modernes	347

CHAPITRE 10 L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES par Élisabeth Mornet

BIBLIOGRAPHIE	350
COURS	A - Le gouvernement de l'Église	351
	B - La complexité de la vie religieuse.....	356
	C - Permanences et nouvelles approches intellectuelles et artistiques.....	362
DOCUMENT COMMENTÉ	Le palais des papes à Avignon (plans).....	367-368
DOCUMENT COMMENTÉ	Sermon de Bernardin de Sienne (1427)	374
DOCUMENTS PROPOSÉS	La politique bénéficiale de Jean XXII (1316-1334).....	380
	Francesco Datini et le pèlerinage des Bianchi.....	381
	Testament de Guillaume de Murol	382
	Condamnation de Jan Hus par le concile de Constance (6 juillet 1415)	383
	La dévotion mariale à la fin du Moyen Âge <i>Le couronnement de la Vierge</i> de Fra Angelico (tableau)	384
DISSERTATION EXPLIQUÉE	La piété des laïcs à la fin du Moyen Âge.....	385
DISSERTATIONS PROPOSÉES	Le cimetière à la fin du Moyen Âge	392
	La collation des bénéfices aux XIV ^e et XV ^e siècles	392

1

L'EXPANSION DE L'OCCIDENT DU X^e AU XIII^e SIÈCLE

De 930 à 1300 environ, l'Occident a connu un essor sans précédent, qu'il se soit développé dans la continuité avec le haut Moyen Âge – certains historiens en font remonter les prémices à la deuxième moitié du VII^e siècle – ou qu'il soit né au X^e siècle. Essor principalement agraire – 90 % de la population occidentale, rustres ou nobles, vit alors du travail de la terre – qui a conduit à un profond remaniement de l'espace rural et à la mise en place d'un agrosystème durable. Essor de mieux en mieux connu grâce à l'affinement des méthodes de recherche. Mais il ne faut pas disjoindre l'analyse de l'essor agraire et celle de l'expansion commerciale et urbaine qui va de pair et en découle. Essor culturel et politique, enfin, auquel ont contribué les progrès de la christianisation, indissociables à bien des égards des aspects précédents. Ce chapitre a pour vocation d'insister sur ces liens, et de servir d'introduction aux chapitres qui suivent.

Aux lents développements du X^e siècle succède, de 980 à l'aube du XIII^e siècle, l'accélération de la croissance, accompagnée d'une mise en place de son encadrement. En même temps, l'Occident se dilate, grignotant ses confins, reculant ses frontières. Au XIII^e siècle, au-delà des diversités spatiales et temporelles, se dessine une véritable unité occidentale.

Les historiens n'ont pas manqué de s'interroger sur les mécanismes de l'expansion, et d'en rechercher les causes premières ; cette dernière entreprise est périlleuse, bien que les connaissances aient été considérablement accrues et précisées. Ni le relâchement des pressions extérieures (musulmane, viking, hongroise), ni l'accroissement démographique, ni l'amélioration des techniques de production ou d'échanges, ni même « l'optimum climatique » favorable à la croissance biologique ne sont des facteurs explicatifs

suffisants en soi. Tous paraissent concomitants, et interactifs : une primitive augmentation de la production agricole n'aurait-elle pas entraîné celle de la population, qui aurait proposé à son tour un plus grand nombre de bras pour poursuivre l'extension des cultures, mais aussi plus de bouches à nourrir, la poursuite de la conquête des terres devenant par conséquent indispensable ? De même, le progrès technique, sans lequel l'essor économique ne saurait certes se concevoir, n'a-t-il pas été aussi sollicité par l'accentuation de la pression seigneuriale sur le prélèvement des fruits d'une croissance préalable ? Plutôt que d'insister sur les nombreux débats auxquels ces questions ont donné lieu, largement évoqués dans la bibliographie citée, nous nous contenterons ici d'exposer ce que l'on pourrait appeler « les outils » de l'expansion et ses modalités, sans que l'ordre de présentation préjuge d'un quelconque classement préférentiel.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages généraux :

BALARD, M., GENET, J.-Ph., ROUCHE, M., *Le Moyen Âge en Occident*, Paris 1990, Hachette, Coll. Histoire Université, chap. 8, 9, 12, 16.

DELORT, R., *La Vie au Moyen Âge*, Paris 1982, Seuil, Coll. Points Histoire, chap. 1 et 2.

Ouvrages de référence :

FOSSIER, R., *Enfance de l'Europe, aspects économiques et sociaux*, Paris 1982, PUF, Coll. Nouvelle Clio, 2 vol., t. 1, pp. 87-287 ; t. 2, pp. 614-799.

CONTAMINE, Ph., dir., *L'Économie médiévale*, Paris 1993, Armand Colin, Coll. U, pp. 135-267.

DUBY, G., *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris 1962, Aubier, 2 vol., t. 1, pp. 131-274. (Rééd. 1977, Flammarion, Coll. Champs).

DAGRON, G., RICÉ, P., VAUCHEZ, A. dir., *Histoire du christianisme*, Paris, Desclée, t. 4 : *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, 1993, pp. 867-908 ; VAUCHEZ, A., dir., t. 5 : *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, 1993, pp. 309-328 et 639-664.

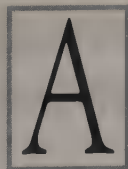
PARISSE, M., dir., *Atlas de la France de l'an mille*, Paris 1994, Picard.

Ouvrage spécialisé :

CHAPELOT, J., FOSSIER, R., *Le Village et la maison au Moyen Âge*, Paris 1980, Hachette, Coll. Bibliothèque d'archéologie.

LES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE L'OCCIDENT CHRÉTIEN VERS 1150





LES OUTILS DE L'EXPANSION

1 DES CONDITIONS D'EXISTENCE PLUS FAVORABLES ?

Forêt : au sens le plus large, espace non cultivé couvert d'arbres dont les cimes abritent au moins un dixième de la surface du sol. Beaucoup de terres incultes ne sont pas forestières : par exemple, la lande dans l'Occident atlantique, les pelouses alpines ou les marais côtiers et fluviaux. Le terme forêt désigne aussi au Moyen Âge des terres incultes ou cultivées placées sous un régime spécial de protection (comme en Angleterre).

Un récit célèbre raconte la fuite de l'empereur Henri IV à travers la forêt de Thuringe, impénétrable et encore effrayante en 1073. D'après les données du *Domesday Book*, recensement des ressources du royaume d'Angleterre établi en 1086, la **forêt** royale anglaise recouvrait 4 millions d'hectares, dont trois cinquièmes de terres infertiles.

Cependant, dès le x^e siècle, le *saltus*, à savoir les terres incultes, recule : les études régionales (Mâconnais, Latium, Catalogne, Poitou) l'établissent. La forêt, qui fut longtemps barrière, non dénuée de ressources, lieu de refuge aussi, est attaquée par la cognée et le feu. On pense aujourd'hui que des modifications climatiques (températures plus élevées et surtout humidité moindre défavorable à l'arbre) ont pu faciliter le travail de l'essarteur : une sécheresse persistante dans la deuxième moitié du x^e siècle et au début du xi^e siècle a accompagné par exemple la colonisation, connue par un remarquable travail archéologique récent, des rives du lac de Paladru (Isère).

Un « optimum climatique », entre 900 et 1300, a marqué l'Europe moyenne et septentrionale. Il a convenu aux plantes vivrières, et parmi elles aux céréales, base de l'alimentation. De meilleures récoltes assurent une nourriture plus abondante, plus diversifiée aussi, et l'état de la **famine** est desserré, même si de nombreuses **disettes**, surtout de soudure (au printemps, avant la nouvelle récolte), persistent après l'an mille.

Espace rural et agrosystème : peu de champs de la recherche historique médiévale ont été aussi bouleversés que l'histoire rurale ces dernières années, par la sophistication croissante des méthodes d'investigation (appel à l'archéologie agraire, à la **palynologie**, à l'**anthracologie**, etc.), et par l'introduction de concepts venus d'autres disciplines, comme celui d'**écosystème**. L'écosystème est une « entité naturelle (relief, climat, sol, eaux) qui inclut des parties vivantes pour produire un système stable dans lequel les échanges entre les parties s'inscrivent dans des cheminements circulaires » : les producteurs (végétaux à chlorophylle) produisent à partir des matières minérales et des gaz de la matière vivante ; les consommateurs s'en nourrissent (herbivores eux-mêmes proies des carnivores et prédateurs) ; les décomposeurs assurent le retour de la matière vivante à l'état minéral. L'espace rural est un écosystème. Par l'agriculture, « ensemble des travaux qui modifient le milieu naturel pour produire des végétaux et des animaux utiles à l'homme », l'homme intervient en détournant la production de l'écosystème à des fins qui sont extérieures à son fonctionnement. Il met en place un écosystème particulier, l'**agrosystème**.

Des hommes mieux nourris peut-être, plus nombreux sûrement. Il reste difficile de démonter les mécanismes de l'essor démographique, et de le mesurer en raison des sources insuffisantes et surtout d'interprétation délicate. Les chiffres

proposés par les historiens ne concordent guère, même pour l'Angleterre, privilégiée par l'existence de deux recensements généraux (*Domesday Book*, et *Poll Tax* de 1377). On peut cependant tenir pour assuré que la population européenne, auparavant peu nombreuse et mal répartie, a au moins doublé entre 950 et 1300, sinon triplé dans certains pays (Angleterre). Le taux moyen annuel de croissance, entre 0,3 et 0,6 % (0,4 % pour le royaume de France), ne suggère pas une brutale explosion démographique, mais une lente et durable « crue des hommes », engagée dès le début du x^e siècle en Flandre et en Europe méditerranéenne, au milieu du xi^e siècle en France du Nord, vers 1100 seulement en Allemagne moyenne.

L'essor démographique s'exprime aussi par de forts mouvements migratoires, parfois de grande amplitude, soutenant la conquête des terres comme l'essor commercial et urbain. On observe, en effet, une mobilité des hommes, certes pas nouvelle, mais accrue, qui jette les Français sur le front de la *Reconquista* ibérique, les Flamands sur les chemins de la colonisation allemande, les marchands italiens sur les voies périlleuses du commerce méditerranéen.

2 UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES TECHNIQUES

Plus que d'innovations, on parlera de perfectionnement et de diffusion des techniques de production et de transformation déjà connues. Au-delà des incertitudes qui persistent quant aux étapes de la progression (la charrue : quand et où ?), quant à l'efficacité (le cheval tracte-t-il mieux que le bœuf ?), retenons que les progrès de l'outillage supposent :

– **la maîtrise du fer et du feu.** L'essor de l'extraction du fer est attesté dès le x^e siècle (Lombardie, Norvège, Poitou, Yorkshire, Thuringe...), et bénéficie au xii^e siècle de l'attention accrue des seigneurs, laïcs et ecclésiastiques (cisterciens). Le forgeron, d'abord homme de la forêt, devient un des pivots de la société villageoise ;

– **la maîtrise de l'énergie animale.** Le joug frontal pour le bœuf et le collier d'épaule pour les équidés, l'attelage en file, diffusés dès le xi^e siècle (Normandie, Espagne...), accroissent la puissance de traction, décisive dans la mise en valeur des sols lourds et profonds ; on a pu parler aussi d'une véritable « révolution » des transports terrestres, bien que la voie d'eau reste prépondérante dans la circulation des marchandises ;

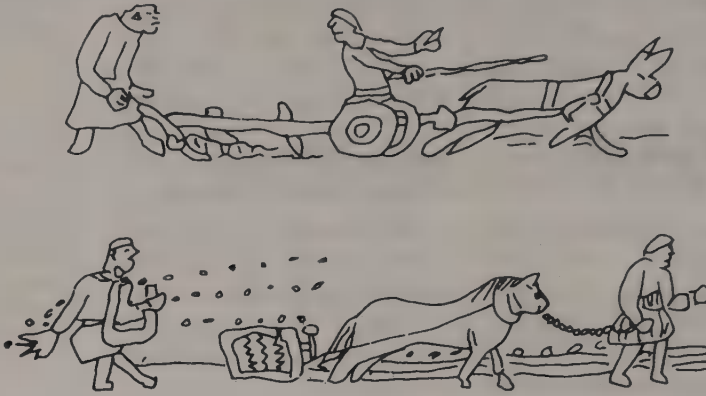
– **la maîtrise de l'eau.** Les xi^e et xii^e siècles sont ceux de la grande expansion du moulin hydraulique, connu dès l'Antiquité, d'abord à la campagne, où il permet une meilleure mouture des grains et libère de la main-d'œuvre, puis vers 1200, à la ville (moulin à foulon dans l'industrie des draps de laine). La conquête des terres nouvelles a recours aux pratiques d'irrigation dans les pays méditerranéens, souvent héritées de l'occupation musulmane, et surtout aux grands travaux de drainage, entreprises collectives par excellence. Poldérisation et amélioration de la circulation fluviale vont de pair en Flandre, aux Pays-Bas, dans les basses vallées de l'Elbe et de l'Oder, dans la plaine du Pô.

Famines et disettes : On compte 21 mentions de disettes dans les sources écrites du xi^e siècle, 32 au xii^e siècle. Celle de 1125 en Flandre est célèbre, surtout par l'intervention du pouvoir comtal pour en limiter les effets. Les famines généralisées, comme celle de 1033, décrite par le chroniqueur Raoul le Glabre, se font néanmoins plus rares après l'an mille.

Palynologie : analyse statistique des pollens et spores fossiles contenus dans les dépôts sédimentaires (tourbières, dépôts aquatiques...) ou les sites archéologiques. L'interprétation des résultats, très délicate, permet néanmoins de cerner l'activité de reproduction des végétaux dans un milieu donné et ses variations, naturelles ou sous l'action de l'homme. De même, l'anthracologie ou analyse des bois carbonisés, permet une approche quantitative et qualitative de l'environnement ligneux.

L'instrument aratoire : la distinction traditionnelle entre l'*araire*, dont le soc effectuerait un travail symétrique et un retournement superficiel du sol, et la *charrue*, au labour plus profond, dont le soc dissymétrique rejetterait la terre d'un seul côté, aidé éventuellement par la présence du versoir, doit être nuancée. Tous deux, utilisés selon les nécessités et les usages locaux, sont des instruments de labour tractés, imposant un train d'attelage plus ou moins important. L'usage des outils de labour à bras, houe ou bêche, persiste.

Tapiserie de Bayeux fin XI^e siècle. Labour à la charrue tractée, par un âne ou un mulet, semailles et hersage.



D'après PARISSÉ, M., *La tapisserie de Bayeux, un documentaire du XI^e siècle*, Paris 1983, Denoël, p. 119.

C'est peut-être dans les activités urbaines et commerciales que les véritables innovations techniques ont lieu. L'introduction du métier à tisser horizontal étroit a triplé au XII^e siècle le rendement du tissage, l'adoption du métier large, manœuvré par deux hommes, l'a encore doublé. C'est une des bases du développement prodigieux, d'abord en Flandre et dans les régions voisines, de l'« industrie » médiévale par excellence, celle des draps de laine. Les **associations commerciales**, les contrats et les pratiques bancaires mis au point par les marchands italiens aux XI^e et XII^e siècles répondent à deux impératifs : mobiliser des capitaux plus importants ; adapter les modes de paiement à l'essor des transactions.

Associations commerciales : la *commenda* est une association temporaire, bien adaptée au commerce maritime, entre un bailleur de fonds sédentaire (100 % du capital), supportant les risques encourus, et un marchand qui commerce au loin. Son travail est rémunéré par le quart des bénéfices. Dans la *colleganza* (Venise) ou *societas maris* (Gênes), le marchand voyageur participe à l'apport du capital (un tiers ; les risques sont répartis au prorata) et reçoit la moitié des bénéfices. Les **compagnies** se sont développées plutôt dans les cités d'affaires intérieures (Bardi et Peruzzi à Florence, Tolomei et Bonsignori à Sienne). Elles sont caractérisées par la longue durée, le recrutement familial, la responsabilité illimitée des associés, l'adjonction au capital social de dépôts effectués par les sociétaires ou des tiers. D'où le développement des opérations bancaires à côté des activités commerciales et industrielles.

Rendement agricole : produit de la terre, évalué au Moyen Âge par rapport à la semence. Sur les domaines de l'évêché de Winchester, le rendement moyen entre 1200 et 1350 est de 4/1 pour le froment, 3,9/1 pour l'orge, 2,8/1 pour l'avoine. Ne pas confondre rendement avec **productivité**, qui est le rapport du produit aux facteurs de production qui s'y rapportent (temps de travail, quantité d'énergie, coût de l'outillage...).

Malgré ces améliorations, l'Occident demeure sous-équipé : ainsi les contrats d'association ne sortent guère des milieux marchands italiens, les compagnies n'arrivent à maturité qu'à la fin du XIII^e siècle, et se signalent par leur fragilité (faillites). Si, grâce surtout à la multiplication des façons aratoires – la sélection des espèces et les pratiques d'amendement du sol restant très déficientes – l'augmentation des **rendements agricoles** est certaine, elle sera insuffisante lorsque la conquête des terres n'accompagnera plus la hausse de la population ; la **productivité** reste faible et aura même tendance à fléchir (un niveau technique qui ne peut être dépassé, des terres médiocres mises en culture, une main-d'œuvre surabondante qui entraîne le morcellement des exploitations).

3 LE POIDS DES COMPORTEMENTS ET DES RAPPORTS SOCIAUX

Des attitudes nouvelles à l'égard du travail et de l'argent ont accompagné et sans doute favorisé l'effort productif. Au discrédit jeté sur le travail par une tradition à la fois antique et chrétienne (opposé à l'*otium*, le loisir « studieux » cher à Cicéron, source de perfectionnement, ou, dans l'Évangile, à l'oisiveté sainte de Marie, voie privilégiée vers Dieu) se substitue peu à peu l'idée que, loin d'être un châtiement ou une source d'humiliation, le travail peut être valorisant et utile au bien commun : « C'est par son travail que l'homme se rapprochera de Dieu », écrit Yves de Chartres au début du XII^e siècle.

De même, si au haut Moyen Âge, l'essentiel des énergies fut mobilisé pour subvenir à la *necessitas* (la stricte subsistance), l'esprit de profit se développe après le XI^e siècle : les condamnations répétées de l'Église à l'égard des activités commerciales et des marchands en témoignent. L'argent devient un des éléments essentiels des rapports sociaux. Bien que sa masse reste insuffisante, la **monnaie** circule davantage. À partir de la fin du XII^e siècle, l'argent perd peu à peu de son pouvoir corrompeur, devient même un bien à faire fructifier, et celui qui s'y emploie, le **marchand**, cessant d'être un usurier promis à l'enfer, trouve des accommodements avec le ciel.

Marchand et gain licite : Thomas d'Aquin († 1274) déclare : « Si on se livre au commerce en vue de l'utilité publique, si on veut que les choses nécessaires à l'existence ne manquent pas, le lucre, au lieu d'être visé comme une fin, est seulement réclamé comme une rémunération du travail ».

Monnaie : on distingue au Moyen Âge la monnaie réelle, qui circule effectivement sous la forme de pièces métalliques, et la monnaie de compte (livre et sou), définie par un rapport fixe avec la monnaie réelle : 1 livre = 20 sous = 240 deniers. Jusqu'en 1252, la monnaie réelle occidentale est frappée en argent : le denier, puis, à partir du début du XIII^e siècle, le gros d'argent, ayant la valeur de 12 deniers (un sou). Le gros est frappé à Venise dès 1202, en France en 1266 (gros tournois). La frappe de la monnaie d'or reprend au milieu du XIII^e siècle : le florin à Florence et le génois à Gênes en 1252, le ducat à Venise en 1284. Jusque-là, circulaient les pièces d'or byzantines (*nomisma*, connu sous le nom de besant) et musulmanes (*dinar*).

On a parfois avancé que le reflux des invasions avait rendu possible, dans un contexte de paix retrouvée, le démarrage économique. Mais celui-ci est souvent engagé avant ce reflux, justement dans les régions les plus menacées (Flandre, côtes méditerranéennes), et l'accalmie n'a pas assuré pour autant à l'Occident la paix interne. Au contraire, c'est le temps de la « violence seigneuriale », que s'efforcent de contenir les mouvements de paix du XI^e siècle, et qui soutient le renforcement de la domination exercée par les seigneurs. On peut alors penser que leurs exigences accrues ont obligé le paysan à produire plus et mieux : le **prélèvement seigneurial** serait ainsi un moteur de la croissance ; plus généralement, la forte **dépense aristocratique**, nécessitant l'alimentation constante du revenu seigneurial et suscitant une demande en produits fabriqués, aurait stimulé l'ensemble des forces productives.

Nuançons cependant ce schéma séduisant. En Catalogne, dans les pays de la Charente, pour ne citer que ces exemples, l'essor rural a débuté avant même le développement des contraintes seigneuriales : le seigneur a cherché plus à profiter des fruits de la croissance qu'à la stimuler. Quoi qu'il en soit, on n'aura garde d'oublier que la petite exploitation paysanne fut le cadre fondamental des progrès de l'économie agraire, comme le furent, en ville, l'atelier de production familial ou les associations marchandes, structures familiales par excellence.

B

LES MODALITÉS DE L'EXPANSION

I LES GRANDS DÉFRICHEMENTS

Le phénomène majeur de l'expansion est la colonisation agraire. Situer ses débuts est difficile, car la conquête des terres apparaît souvent après coup dans la documentation écrite, quand les maîtres du sol et du ban s'avisent du profit qu'ils peuvent en retirer. Elle s'ordonne suivant une typologie devenue classique : élargissement des terroirs anciens par lent grignotage de l'*incultum* au bout des champs, création de villages neufs, occupation intercalaire, sans doute un peu plus tardive, types qui en fait se combinent souvent pour proposer une grande variété régionale.

La chronologie de la conquête est très fluctuante. Son apogée est à situer, selon les cas, entre la deuxième moitié du XI^e siècle et 1200, sauf sur le front oriental de la colonisation allemande, plus tardive. Après 1200, parfois plus précocement, le maintien nécessaire d'un certain équilibre entre *ager* (terres cultivées) et *saltus* (espaces incultes) conduit à freiner l'extension du premier et à se soucier davantage de la préservation et de l'exploitation du second.

Cf. document commenté. ■

Exemples de « repentirs » : les paysans-guerriers de Colletière abandonnent trente ans plus tard l'habitat fondé en 1003 sur la rive du lac de Paladru, résultat sans doute à la fois d'une implantation aventureuse et d'une nouvelle organisation des pouvoirs dans la région. Dans la région située entre Rhin, Moselle et le massif de l'Eifel, on a constaté que l'expansion rurale d'après 1050 avait été accompagnée de désertions des sites les moins favorables, villages ou fermes isolées, « prix d'une colonisation agricole intense et finalement imprudente ».

Hôte : paysan étranger installé sur une tenure de défrichement, l'**hostise**, et jouissant d'avantages concédés par le seigneur fondateur : liberté personnelle, absence de corvées, exemptions fiscales. Au XIII^e siècle, leur statut semble s'être progressivement dégradé, sous l'effet de la pression démographique et de la raréfaction des terres à défricher.

Pariage : association entre deux seigneurs, le plus souvent un laïc, qui donne la terre, et un ecclésiastique, qui recrute les hommes, avance les capitaux et organise le défrichement. Ils se partagent les revenus et les droits.

Les acteurs de la colonisation sont d'abord les paysans, qu'ils soient hommes du cru, ou **hôtes**, étrangers venus du village voisin ou de très loin. Les initiatives paysannes individuelles, parfois clandestines, ont été sans doute décisives dans les premiers temps du mouvement. Le phénomène a été bien montré dans les pays de la Charente et du Sud-Ouest de la France. Il faut relativiser le rôle des clercs, ermites ou « moines défricheurs » (cisterciens, hospitaliers), de toute façon tardif pour ces derniers et plus favorable à l'essor de l'élevage qu'à celui des emblavures.

Sont mieux connues les entreprises collectives, fortement encadrées, parfois spectaculaires, comme la bonification des marais littoraux de la mer du Nord, qui supposent, par l'ampleur des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaires, l'initiative seigneuriale, voire princière. Les **contrats de pariage** se multiplient après 1100, révélant une attention accrue des seigneurs pour la mise en valeur et le peuplement de leurs terres.

La conquête des sols ne peut être dissociée de la structuration de l'espace rural, de l'aménagement des finages, de l'implantation de l'habitat et de l'organisation des systèmes de cultures. Au-delà de l'infinie diversité des exemples, soulignons : l'étroite relation avec le regroupement des hommes, l'appesantissement du contrôle seigneurial, la mise en place du réseau des paroisses, bref, ce que l'on

appelle actuellement l'**encellulement** ; la tendance à la concentration de l'habitat, encore que bien des exceptions viennent la nuancer, qu'il s'agisse du *castrum* de Sabine et du Latium, du **bourg** borné par des croix des pays atlantiques ou du village-rue étiré le long de la voie de pénétration forestière de la colonisation allemande (*Waldhufendorf*)...

■ Cf. t. 2, chapitre 2.

Incastellamento : regroupement, caractéristique des pays méridionaux, des villageois dans une agglomération fortifiée, le *castrum*, autour de l'église et/ou de la résidence seigneuriale, souvent sur un site perché. Ce regroupement, effectué sous la pression seigneuriale, s'accompagne d'un remodelage de l'espace agraire en auréoles concentriques de cultures, des jardins aux terres destinées à la céréaliculture extensive.

2 L'ESSOR DES VILLES

Il faut voir dans la progressive maîtrise de l'espace rural, dans l'expansion économique des campagnes, un élément décisif du développement urbain. La thèse d'Henri Pirenne, qui postulait le déclin irrémédiable de la vie urbaine au haut Moyen Âge et attribuait son renouveau à l'essor du grand commerce international, a été fortement critiquée : la rupture avec les villes antiques n'a jamais été complète. On a observé, dans la plupart des villes de l'Occident, une continuité topographique et un maintien, bien qu'atténué, des fonctions artisanales et commerciales. Leur renouveau s'enracine dans le drainage des surplus de la production agricole par la concentration du prélèvement seigneurial en ville ; de même, l'essor de la population citadine profite de l'élan démographique des campagnes avoisinantes. Ce ne sont pas les « pieds poudreux », déracinés aventureux, qui ont animé le commerce, mais des marchands et des artisans locaux, notables ou fils de notables, ministériaux de l'évêque, de l'abbé ou du châtelain, paysans des environs venus s'installer au pied des anciens remparts.

La croissance topographique de la **ville** à partir du ^xe siècle s'appuie sur une structure polynucléaire : les centres, très variés, de peuplement primitif – ancienne **cité** administrative et religieuse, **bourg** monastique, **bourg** castral, centre de défense, de pouvoir et de consommation aristocratique, **bourg** marchand (*burgi, portus* ou *wiks*) – se fondent petit à petit en une entité autonome et, la population et les activités croissant, s'entourent de nouveaux faubourgs ; une enceinte (parfois plusieurs successives) vient unifier le nouvel espace urbain au cours des ^{xii}e et ^{xiii}e siècles : Paris, Florence, Milan, Toulouse, Reims, Cologne, Tournai..., les exemples abondent.

■ Cf. t. 2, chapitre 5.

Ainsi se met en place en Occident, plus ou moins précocement, un réseau urbain, qui restera inégal. L'Italie, favorisée par son héritage antique, la Flandre ont connu l'expansion la plus précoce et la plus dense. Là se situent les très grandes villes médiévales, à l'exception de Paris, celles qui, vers 1300, ont atteint ou dépassé 40 000 habitants (Sienne, Bologne, Bruges et Gand...), et même 100 000 (Venise, Milan, Naples et Florence). Les régions sans continuité urbaine avec l'Antiquité ont connu une expansion plus tardive (^{xiii}e siècle), qui s'est appuyée souvent sur des habitats antérieurs à vocation militaire ou commerciale : comptoirs fortifiés en Scandinavie, *goroda* en pays slaves.

Villes nouvelles : un certain nombre de villes ont été érigées de toutes pièces aux ^{xii}e et ^{xiii}e siècles, surtout dans des régions peu ou pas du tout urbanisées antérieurement : ainsi certaines villes allemandes de la colonisation orientale. Ces villes, fruits de l'initiative princière ou épiscopale, ont souvent adopté un plan géométrique, carré ou circulaire. Wiener Neustadt, fondée en 1194 par le duc Léopold V, est la première ville autrichienne tracée selon un plan régulier. Autre exemple : les villeneuves ou bastides du Sud-Ouest de la France.

PLAN DE
WIENER NEUSTADT



- 1 - église paroissiale
- 2 - église du nouveau couvent
- 3 - église des Capucins
- 4 - église Saint-Pierre
- 5 - église de l'Ordre teutonique
- 6 - château
- 7 - palais épiscopal
- 8 - hôtel de ville
- 9 - remparts

D'après HIGOUNET, Ch.,
*Les Allemands en Europe centrale
et orientale au Moyen Âge*,
Paris 1989, Aubier.

Cf. dissertation expliquée.

Dans les pays plus ou moins romanisés, l'urbanisation fut inégale : en France, des centres nombreux, mais peu peuplés, dans les pays méridionaux ; au nord de la Loire, un réseau moins dense, mais des villes importantes ; s'y développe surtout, grâce à la richesse de sa région, à la présence royale et au prestige de son université, « un monstre urbain », Paris ; l'urbanisation fut tardive dans les régions frontières (Poitou) ou isolées (Massif central, Vendée).

3 NOUVEAUX ITINÉRAIRES

L'essor du grand commerce international, étroitement lié à celui des villes, repose sur deux facteurs complémentaires : l'animation des marchés locaux et régionaux s'ouvre sur les échanges extérieurs dès le x^e siècle. La plaine du Pô semble bien être alors un des axes vitaux du commerce occidental, ce dont profite Venise ; le tonlieu de Londres, rédigé entre 991 et 1002, mentionne les marchands normands et français (du Ponthieu et de Flandre), venant acheter de la laine, base de la fortune des villes flamandes ; les statuts de la guilde de Saint-Omer montrent une communauté de marchands déjà puissante dans les années 1060. D'autre part, même si razzias et impositions de lourds tributs peuvent être des sources fructueuses de financement, les opérations commerciales trouvent leur impulsion principale dans l'apport du capital foncier : cela a été bien montré en Catalogne et en Italie.

Il faut souligner la localisation périphérique des deux grands foyers de commerce international, la mer latine et les mers nordiques. Les villes maritimes italiennes apparaissent comme des pionnières. Venise a établi sa prépondérance dans le commerce byzantin à la fin du xi^e siècle ; Amalfi, qui entretenait des relations fructueuses avec les Sarrasins, est vivement concurrencée par Pise et Gênes avant 1100. Il n'y a pas de véritable spécialisation des produits commercialisés, mais les draps de laine, les armes, peut-être les esclaves, l'emportent vraisemblablement à l'exportation, de même que les épices, soieries et produits tinctoriaux à l'importation.

Au nord, les Scandinaves ne sont pas seulement des guerriers pillards redoutés, mais aussi d'avisés trafiquants : supplantant les marchands frisons, ils ont établi avant même 900, de l'Irlande aux rives orientales de la mer Baltique et à la Russie, une domination fondée sur le commerce des denrées alimentaires, du bois, des métaux et des fourrures, qui ne reculera qu'à la fin du xii^e siècle devant la colonisation germanique et les **marchands allemands**.

Les marchands allemands à Novgorod : dans la deuxième moitié du xii^e siècle se constitue dans l'île de Gotland, qui est le centre principal du commerce baltique, une association jurée de marchands lübeckois, westphaliens et saxons. Installée de manière permanente à Visby, elle fréquente Novgorod et les villes russes (Smolensk, Vitebsk) à côté des Suédois (Varègues). Les deux communautés, qui ont à Novgorod une factorerie (ou comptoir) distincte, signent en 1189 un traité de commerce avec le prince Jaroslav (un traité antérieur n'a pas été conservé) établissant des franchises réciproques entre Russes et « Occidentaux ». En 1269, à l'occasion d'un nouveau traité, les marchands allemands sont devenus les interlocuteurs privilégiés des Russes, et ils dominent le commerce avec les terres orientales.

Ces deux grands foyers de commerce, sans liaison directe entre eux, usaient en priorité des voies maritimes, malgré leurs dangers. La circulation des marchandises s'accrut aussi à l'intérieur des terres, préférant généralement la voie fluviale. L'aménagement des fleuves et rivières flamandes a déjà été évoqué ; la Seine, le Rhin, le Pô... enrichissent les cités riveraines. Se développent aussi les foires, lieux de rencontre des marchands et des produits. Les plus célèbres furent, entre

1150 et 1300, celles de Champagne, où Flamands et Italiens, et aussi Français et Allemands se rencontraient lors de six foires annuelles se succédant dans quatre villes (Provins, Troyes, Lagny, Bar-sur-Aube), sous la protection comtale (**conduit** des foires). Là, Siennois et Florentins diffusèrent les pratiques bancaires. Mais d'autres foires eurent une réputation régionale, sinon interrégionale : celles d'Angleterre pour l'achat de la laine, le cycle des foires flamandes, pour sa redistribution, et aussi la foire du Lendit, à Saint-Denis, qui bénéficia des soins d'une riche et prestigieuse abbaye et de la proximité de la capitale royale.



LA DILATATION DE LA CHRÉTIENTÉ LATINE

I LA CHRISTIANISATION, ENTRE CONTRAINTE ET PERSUASION

Le dynamisme occidental s'est manifesté non seulement dans l'expansion économique, mais aussi sur le plan religieux. La christianisation et la mise en place de structures ecclésiastiques ont, du x^e au xii^e siècle, progressivement élargi la *chrétienté latine* aux régions périphériques du nord et de l'est de l'Europe, païennes, où les résultats des missions chrétiennes antérieures étaient restés bien limités. Au sud, l'avance se fit aux dépens de l'Islam et de l'Église byzantine.

Cette progression ne fut pas toujours aisée. La concurrence avec les missionnaires grecs fut âpre dans les pays slaves et en Hongrie. Dans la deuxième moitié du x^e siècle, la classe dirigeante hongroise hésita longtemps avant de choisir le camp de Rome, sous l'impulsion du prince Vajk, le futur saint Étienne, baptisé vers 996, et couronné roi en 1001 avec l'accord du pape Sylvestre II. Mais les Russes, comme les Bulgares, échappèrent totalement à l'influence latine. En Italie du Sud, les usages grecs restèrent en vigueur dans certaines zones après la conquête normande, malgré la latinisation de la hiérarchie épiscopale.

D'autre part, la conversion ne fut pas toujours obtenue sans violence et suscita parfois de fortes résistances. Olaf Haraldsson (saint Olaf), propagateur de la foi trop brutal, fut tué en 1030 dans une bataille l'opposant à des Norvégiens révoltés. L'Église polonaise établie par Miesco († 992) et Boleslas le Vaillant († 1025) fut presque anéantie vers 1040 par une violente réaction païenne et sociale. Plusieurs appels à la croisade contre les Slaves demeurés païens furent lancés au xii^e siècle, et l'**idéal missionnaire** des Chevaliers teutoniques fut plus celui de la guerre sainte que celui de la persuasion : en 1283, les Prussiens encore païens furent chassés ou exterminés. Ce dernier exemple montre la longue persistance du paganisme sur les confins nord-orientaux de l'Europe, même si les principaux

Chrétienté latine : elle se définit comme l'ensemble des chrétiens utilisant le latin comme langue de la liturgie et de la culture, à quelques rares exceptions près, comme la Croatie, où se maintint une liturgie romaine, mais en langue slave. La primauté dans le gouvernement de l'Église de l'évêque de Rome, le pape, lentement reconnue, effective au xii^e siècle, vint renforcer l'unité liturgique et culturelle.

Cf. document commenté. ■

succès furent obtenus au cours du XI^e siècle : il fallut attendre 1386 pour que le grand-duc lituanien Jagellon se fasse baptiser. Sans avoir été aussi lente, la conversion de la Suède ne fut définitivement acquise qu'au début du XII^e siècle.

Ne méconnaissons pas cependant la force d'attraction de la religion chrétienne, « religion du succès » : les hommes de l'époque ont été justement sensibles à la force visible du Dieu chrétien, manifestée dans la victoire militaire et dans la magnificence du culte chrétien, comme à l'espérance du salut et de la vie éternelle.

Le succès missionnaire : il ne se trouvait pas forcément dans la pauvreté et l'humilité. Vers 1120, un ermite, Bernard l'Espagnol, fut envoyé à Stettin, où il entra sans escorte, et « pauvre comme le Christ, nu-pieds, il commença à répandre avec constance la semence de la foi catholique ». Les habitants l'interrogent : « Comment pouvons-nous croire que tu es l'envoyé du Dieu suprême, [...] alors que tu es si pauvre et indigne que tu ne peux avoir de chaussures. [...] Le Dieu suprême n'aurait jamais envoyé un légat aussi misérable ; s'il avait souhaité notre conversion, il nous aurait visités par un ministre digne de sa puissance ». Le missionnaire suivant, Otton de Bamberg, entouré d'une suite splendide et armée, baptisa en quelques mois plusieurs milliers de personnes !

Église métropolitaine : siège d'un **archevêque** métropolitain. L'Occident chrétien était divisé en provinces ecclésiastiques, ou **métropoles**, où s'exerçaient la juridiction et l'autorité de l'archevêque. La province regroupe son diocèse et plusieurs évêchés **suffragants**, cf. t. 1, chapitre 2.

Le rôle de l'Église anglaise en Scandinavie est actuellement réévalué. On connaît le nom de quelques missionnaires manifestement non allemands, comme Gérard de Venise en Hongrie, ou Bernard l'Espagnol, et des Tchèques semblent avoir participé, après la conversion de la Bohême, à la christianisation de la Pologne. Mais l'effort principal fut mené par les missions allemandes, surtout en pays slave. Elles s'inscrivent dans la politique orientale menée par l'empereur et les princes de Germanie, comme dans la volonté de contrôle des nouvelles communautés de fidèles par les grandes **églises métropolitaines** allemandes, Magdebourg ou Brême-Hambourg.

La volonté des princes autochtones fut sans doute plus décisive encore que l'action missionnaire extérieure.

2 LA FOI DES PRINCES ET LES NOUVEAUX ÉTATS CHRÉTIENS

Les liens sont très profonds entre la naissance de nouveaux États et la christianisation. Au X^e siècle, des principautés déjà puissantes se constituent : la Croatie et la Bohême au début du siècle ; la Pologne et la Hongrie dès avant 960 ; le Danemark, unifié par Harald à la Dent Bleue († 985)... Même si l'accord des populations fut parfois nécessaire, surtout dans les pays où les communautés d'hommes libres étaient très indépendantes (c'est l'assemblée des hommes libres, l'*Althing*, qui adopta en 999 le christianisme comme religion officielle de l'Islande), la conversion commença par celle des princes et des élites politiques. L'adhésion au christianisme protégeait en effet l'indépendance des jeunes principautés en limitant les ambitions des États déjà chrétiens par une reconnaissance internationale, et renforçait l'unification intérieure. Ajoutons le prestige du souverain conforté par le sacre royal. Les efforts de centralisation du pouvoir furent appuyés par le développement des Églises nationales. Le retard de l'unification suédoise, qui intervint difficilement au XII^e siècle seulement, est peut-être dû, entre autres, au retard de la christianisation.

D'autre part, la papauté favorisa la « liberté » des nouveaux États en les plaçant sous sa protection directe. Déjà en 992, le prince Miesco avait donné la Pologne à

Saint-Pierre ; le roi de Danemark Svend Estridsen (1047-1074) fit de même. La protection pontificale avait cependant une contrepartie : la limitation de l'indépendance des nouvelles provinces ecclésiastiques dont elle avait pourtant encouragée la création dans un premier temps.

La christianisation s'accompagna de la mise en place des structures ecclésiastiques. Les églises métropolitaines furent implantées à Gniezno en Pologne, dès l'an mille, à Esztergom et Kalocsa en Hongrie, à Lund (royaume de Danemark) en 1103... Le réseau épiscopal était à peu près établi au début du XII^e siècle. Le plus important fut la fondation des églises paroissiales et leur fixation ; étroitement liées à la colonisation agraire, elles œuvrèrent, comme dans les pays de la vieille chrétienté, à la pénétration de la foi dans les populations.

3 RECONQUISTA ET CROISADES

En affrontant non plus des païens mais des **infidèles**, la *Reconquista* et la première croisade (1095-1099), qui aboutit à la création des États latins d'Orient, n'ont pas eu pour moteur et effet la **conversion**, même si les prétextes religieux ne manquèrent pas, à savoir : reconquérir les terres chrétiennes perdues en 711 pour la première, défendre les chrétiens d'Orient et les placer sous l'autorité de Rome pour la seconde. Elles sont un des aspects les plus spectaculaires de l'expansion occidentale et il importe ici de les caractériser brièvement.

La *Reconquista* est d'abord une triple affaire de conquête militaire, de peuplement et de colonisation des terres. Elle s'appuie en premier lieu sur des raids souvent audacieux et le tribut, qui répondent d'ailleurs à une politique musulmane semblable. Le Cid, instaurant vers 1090 une domination lourde et arbitraire sur Valence, d'ailleurs éphémère, n'agit pas autrement : pillage et tribut. Mais ce fut aussi et surtout une conquête des terres menée par des paysans-soldats, capables de les cultiver et de les défendre, confortée par l'octroi de **fueros**. La **guerre sainte** ne fut pendant très longtemps qu'une motivation secondaire, et la décision pontificale, au début du XII^e siècle, d'accorder aux combattants chrétiens le statut de croisé fut d'abord mal accueillie. Enfin, la Reconquête qui intégra les chrétiens de langue arabe (**Mozarabes**) dans l'Église latine, fut marquée par une grande tolérance envers les minorités musulmanes (**Mudéjars**) et juives, ce qui fit des royaumes ibériques chrétiens des intermédiaires privilégiés entre la culture hispano-arabe et la culture occidentale.

Reconquista : entreprise de reconquête par les chrétiens de l'Espagne musulmane, commencée dès le VIII^e siècle et poursuivie jusqu'au XV^e siècle (prise de Grenade 1492). Elle n'est pas linéaire, et même l'époque de sa plus grande progression (XI^e-XIII^e siècle) fut jalonnée de reculs : devant les Almoravides, autour de 1100, et les Almohades, après 1150. (cf. t. 1, chapitre 7).

Fuero : apparu à la fin du X^e siècle, c'est une loi qui définit les droits exercés sur une terre, en organise le peuplement par une communauté dont les droits et les devoirs sont définis précisément. Elle s'applique indifféremment aux villes et aux villages.

Guerre sainte et croisade : la guerre sainte, qui est la guerre pour une **juste cause** (réparer une injustice, récupérer des biens perdus...), menée dans une intention droite et cautionnée par la volonté divine (victoire par exemple), ne suffit pas à faire une croisade. Celle-ci est une expédition militaire décidée par la papauté ; les croisés s'engagent par un vœu irréversible symbolisé par une croix de tissu sur la poitrine ou sur l'épaule ; ils bénéficient d'un statut particulier (biens placés sous la garde des clercs, indulgences assurant la rémission de leurs péchés, garantie du paradis en cas de mort au combat...). L'idée de croisade, moyen de salut individuel et collectif, s'est développée dans la deuxième moitié du XI^e siècle.

La véritable cause des croisades n'est ni économique, même si les grandes cités maritimes italiennes y trouvèrent leur profit, ni démographique, même si les cadets en surnombre des familles aristocratiques ont alimenté les armées des croisés ou les ordres militaires fondés en Terre sainte. La première croisade, qui poussa vers Jérusalem chevaliers et pauvres gens, s'ancre dans la tradition du pèlerinage, œuvre de pénitence et de salut. Elle profite aussi du développement

de l'idée de guerre juste et sainte. La croisade, c'est donc un pèlerinage en armes, pour la plus grande gloire de Dieu. Dans l'essor de l'Occident, cependant, la croisade fut, à terme, malgré l'élan irrésistible de ses débuts et en raison des déviations où elle se fourvoya, un échec.

Au terme de trois siècles d'efforts, lents mais continus, les Occidentaux ont mis en valeur, aménagé les terres sur lesquelles ils vivaient. Paysans, marchands, missionnaires, guerriers, ont repoussé les frontières de leur monde. Certains s'enfoncent même dans les profondeurs de l'Orient : en témoignent les riches et aventureux marchands vénitiens, les Polo, qui vécurent à Pékin de longues années après 1275, et les Églises latines, éphémères certes, établies par les missionnaires franciscains en Mongolie et jusqu'en Chine.

Au-delà des diversités régionales, au-delà de difficultés dont il ne faut pas méconnaître le poids, c'est, de la brillante Palerme entourée de jardins irrigués aux pâturages glacés et solitaires d'Islande, un même dynamisme, une même religion et une même culture qui fondent l'unité de l'Occident au XIII^e siècle.

DOCUMENT COMMENTÉ

La colonisation paysanne au XII^e siècle

Gerung, par la grâce de Dieu évêque de la sainte église de Meissen, à tous ceux tant présents que futurs qui invoquent le nom de Dieu, grâce perpétuelle et paix dans le Seigneur. Nous voulons que soit connu de nos fidèles et de ceux des temps futurs comment, pour perpétuer éternellement ma mémoire, j'ai réuni et établi dans un lieu inculte et presque vide d'habitants des hommes actifs venant de la province de Flandre et comment j'ai donné en possession stable, éternelle et héréditaire, à eux et à leurs descendants, le village appelé Kühren avec le droit suivant. J'ai donné à ces Flamands, en mémoire et en signe de possession achetée, quatre marcs, ce village et dix-huit manses, avec tous les usages qui existent maintenant et qui pourront exister dans l'avenir, sur les terres cultivées comme sur les terres incultes, dans les champs comme dans les bois, les prés et les pâtures, les eaux et les moulins, dans les lieux de chasse et de pêche. De ces manses, j'en ai concédé un à l'église avec toute la dîme de ce manse ; j'en ai remis deux au chef des paysans qu'ils appellent *schultheiss*, mais sans la dîme. Les manses restants, au nombre de quinze, paient chaque année trente sous, et trente deniers pour le droit qu'on appelle *zip*. Les dits hommes donnent la dîme de tous leurs biens sauf des abeilles et du lin, et ils se chargent des dépenses de l'avoué trois fois par an, pour les plaids qu'il doit tenir avec eux et chez eux avec une petite escorte. De ce que l'avoué ou le *schultheiss* perçoivent dans les plaids, deux parts seront données à l'évêque, la troisième au *schultheiss*. Sur nos terres, qu'ils soient francs de tonlieu, à l'exception de ceux qui sont au service des marchands publics. Ils pourront vendre entre eux le pain, la cervoise et la viande, mais qu'ils n'établissent pas un marché public dans le village. Pour le reste, nous les affranchissons de toute exaction venant de l'évêque, de l'avoué, du maire ou de tout autre homme. Et pour que ces statuts ne soient pas violés dans l'avenir, nous les plaçons sous notre ban, et nous les confirmons de notre sceau en la présence de témoins. [5] chanoines, Siegfried, avoué, Henri de Pleissen. [10] ministériaux. Fait l'an du Seigneur 1154, troisième de l'indiction, dixième jour des calendes de décembre, la première année de l'épiscopat du seigneur Gerung.

Quellen zur Geschichte des deutschen Bauernstandes im Mittelalter, éd. FRANZ, G., Berlin 1967, pp. 222-225, n° 84, éd. Traduit du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

*Cette charte fait partie de l'abondante documentation éclairant les modalités d'un vaste mouvement de colonisation agraire qui se développa du XI^e au XIV^e siècle en Europe centrale et orientale et que les historiens allemands appellent **die deutsche Ostsiedlung** (la colonisation allemande vers l'Est). Ce document permet de répondre – avec plus ou moins de précision – aux questions suivantes :*

- quels furent les promoteurs ?
- quels furent les acteurs ?
- quelles structures agraires (système de culture, morphologie agraire, habitat) et sociales (régime de la terre, mode d'exploitation) furent mises en place ?
- quels rapports sociaux en résultèrent ?

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La nature de la source

Une **charte** de peuplement, en latin, éditée par G. FRANZ. Elle se trouve, dans une traduction française un peu différente, dans G. DUBY, *L'Économie rurale...*, cité dans la bibliographie générale, t. 1, pp. 321-322.

CHARTRE

■ Acte de droit privé ; son auteur, Gerung, parle à la première personne. Voir DELORT, R., *Introduction aux sciences auxiliaires de l'histoire*, Paris 1969, Armand Colin, coll. U, p. 81.

■ La forme **diplomatique** de la charte, est quasi immuable. Trois parties, plus ou moins développées (*ibid.*, pp. 91-96), il faut les repérer dans la charte avec précision :

- le protocole initial (l. 1-2) ;
- le texte proprement dit formule les volontés de l'auteur (« nous voulons... », l. 2-22) ;
- l'eschatocole ou protocole final annonce les signes de validation (sceau et souscription des témoins pris dans l'entourage épiscopal ; définir ici chanoine, avoué, ministériel), la datation. Celle-ci, très précise, utilise trois systèmes :
 - année de l'Incarnation du Christ. Noter l'usage romain pour le quantième du mois : « 10^e jour des calendes de décembre » (DELORT, *Introduction...*, p. 113) ;
 - année de l'indiction (ne pas oublier qu'elle commence le 1^{er} septembre de l'année précédente, or nous sommes le 22 novembre (*ibid.*, p. 108) ;
 - année depuis le début de l'épiscopat de Gerung : c'est l'usage dans les chancelleries épiscopales.

L'auteur

Ne pas examiner l'auteur de la charte ici, car son rôle fait partie des objets du commentaire proprement dit. En revanche, localiser géographiquement Kühren.

■ Évêché de Meissen, érigé en 968 par Otton le Grand, **suffragant** de la **métropole** de Magdebourg et situé dans la **marche** de Misnie, créée en 965 pour contenir les **Sorabes**, peuple slave installé sur le cours moyen de l'Elbe.

■ Kühren se trouve dans le bassin de la Mulde, affluent de l'Elbe, à l'est de Leipzig (canton de Wurzen) ; consulter un bon atlas, même en langue étrangère, par exemple le *Grosser historischer Atlas*, t. 2, München 1970, p. 75.

2 - ANALYSE

Doivent apparaître les éléments suivants :

- l'évêque, promoteur de l'installation de paysans à Kühren et détenteur du ban ;
- les hommes, venus de Flandre, conduits par le *Schultheiss* ;
- les conditions de l'installation : concession de manses, redevances (foncières, dîme, gîte, justice), franchise de « toute exaction ».

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

DUBY, G., *L'Économie rurale*, *op. cit.*, et HIGOUNET, Ch., *Les Allemands en Europe centrale et orientale au Moyen Âge*, Paris 1989, Aubier, sont très suffisants pour un contexte historique qui doit rester proche du texte.

■ La colonisation orientale allemande du XII^e siècle s'inscrit dans le contexte général de l'expansion agraire européenne. Rappelé brièvement :

- l'essor démographique ;
- la diffusion de techniques agraires améliorées ;
- l'élargissement des terroirs anciens et la création de villages neufs ;
- la volonté délibérée des seigneurs de peupler leurs propriétés incultes et d'établir ainsi de nouveaux centres de perception.

■ Elle présente aussi des caractères particuliers :

- échec de la politique ottonienne d'expansion au-delà de l'Elbe fondée sur la domination militaire, une christianisation superficielle, une colonisation paysanne indigente. Cf. en 983, soulèvement général des Slaves transelbiens. Durant quasi tout le XI^e siècle, la région de l'Elbe est soumise à des dévastations et les Slaves en sortent très affaiblis ;
- reprise de la politique d'expansion sur des bases nouvelles :
 - installation, la plupart du temps pacifique, de **paysans-colons** ;
 - colonisation à la fois **agraire** et **urbaine** ;
 - envergure sans précédent du phénomène (qui débute donc au XII^e siècle, alors que les défrichements sont à leur apogée dans les pays de vieille colonisation, et qui se poursuit très avant dans le XIV^e siècle), caractérisé par des investissements considérables que seuls de très grands seigneurs peuvent supporter.

4 - EXPLICATION

Il s'agit de dégager et éventuellement nuancer les éléments-types de la colonisation allemande.

Pour les notions géographiques de base concernant les structures agraires, lire attentivement LEBEAU, R., *Les Grands Types de structure agraire dans le monde*, Paris 1991, Masson, 5^e éd., chap. 1.

a/ Une initiative seigneuriale

1 ~ Un évêque, c'est-à-dire un puissant seigneur : Gerung, évêque de Meissen († 1170)

■ Actif et énergique rassembleur des droits épiscopaux, en particulier de la **dîme**, ce qui le mit aux prises avec les grands seigneurs laïcs (restitution des dîmes au clergé) et aussi ecclésiastiques (rivalité par exemple avec l'archevêque de Magdebourg), et de terres, par récupération, achats et échanges. Il entreprend de les peupler et ainsi d'étendre le **for** épiscopal.

➡ Un exemple-type des promoteurs, princes ou grands ecclésiastiques, de la colonisation allemande, pourvus de capitaux importants et de solides appuis politiques. À noter qu'il s'agit ici d'une « petite fondation » : 18 manses seulement. Il y a des cas où l'entreprise de colonisation est considérable : le margrave de Meissen, Otton le Riche († 1190), ne donna pas moins de 800 manses d'un coup au monastère d'Altzell dans l'Erzgebirge.

➡ Il ne s'agit pas de fondation *ex nihilo*.

■ « J'ai donné le village appelé Kühren ». C'est un **toponyme** slave, dans une région où ils sont très fréquents. De plus, l'examen cadastral (cf. SCHLESINGER, W., « Flemmingen und Kühren. Zur Siedlungsform niederländischer Siedlungen des 12. Jahrhunderts im Mitteldeutschen Osten », dans *Die deutsche Ostsiedlung des Mittelalters als Problem der Europäischen Geschichte*, SCHLESINGER, W. éd., *Vorträge und Forschungen*, t. 18, 1975, plan p. 286) montre une partie du **finage** de Kühren, la plus proche du village, caractérisée par des champs en lanière courts, groupés en blocs mal ordonnés, à attribuer certainement à une implantation slave préexistante ; une autre partie du finage présente des champs en lanières très étroites, très longues et parfaitement ordonnées, typiques de la colonisation en **Marshhufen**

(littéralement « manses en pays de marche ») du XII^e siècle. Voir plans des villages de colonisation dans HIGOUNET, spécialement III. 4, pp. 273 et suivantes.

➔ Centre de peuplement déjà ancien, sans doute un peu ruiné : « J'ai réuni et établi dans un lieu inculte et presque vide d'habitants ». Exagération de l'évêque pour montrer l'excellence de son initiative ?

2 ~ Qui sont les nouveaux habitants installés par l'évêque ? Des Flamands, qualifiés d'« actifs »

■ L'origine des colons a été très diverse : Allemands recrutés à proximité ou venus de loin, parfois Slaves autochtones, Flamands et Néerlandais en nombre non négligeable, surtout dans les régions septentrionales et les plaines fluviales, Weser, Elbe et plus tard Oder (rechercher les raisons de la relation entre colons flamands et nature des terres colonisées).

■ Ils viennent en groupe cohérent, dirigé par un des leurs, le *Schultheiss*. Ce ne sont pas des vagabonds, mais des éléments dynamiques de la paysannerie occidentale, pourvus de techniques de pointe (drainage et poldérisation), sans doute non démunis d'argent (« en signe de possession achetée », formule un peu obscure).

➔ La colonisation agraire s'est faite en général par une élite paysanne.

➔ L'évêque est à la fois son propre promoteur et entrepreneur : il a traité directement avec les colons et n'a pas fait appel à un intermédiaire, le *locator*, entrepreneur qui se charge de recruter et d'installer les colons. Cf. HIGOUNET, pp. 261-262. Le *Schultheiss* ne peut pas être assimilé ici au *locator*.

3 ~ Sur quoi les paysans sont-ils installés ?

■ Utilisation d'un terme qui peut sembler archaïque, le **manse** (allemand : *die Hufe*). C'est cependant l'unité de tenure par excellence de la colonisation allemande, reposant sur une mesure précise de la terre. Deux types principaux, suivant la superficie :

- le manse dit flamand, entre 16 et 18 ha. Les terres qui le composent sont dispersées dans le finage. C'est le cas à Kühren ;
- le manse franconien, entre 23 et 28 ha, formant presque toujours un seul bloc d'exploitation.

■ Le manse comporte tous les éléments de la tenure classique : le centre de l'exploitation (regroupement ici dans le village), champs cultivés, prés ; droits d'usage sur les pâtures, bois et marais.

➔ Le manse est plus qu'une superficie de terre, il détermine la place du paysan dans la société villageoise. Ceux qui n'ont pas de manse (paysans slaves déjà installés ; ceux qui tenteraient de s'installer par la suite à la périphérie du finage) ne bénéficient pas en principe du droit octroyé aux nouveaux colons.

b/ Un « droit » très favorable

1 ~ Des bénéficiaires particuliers

■ L'église : un manse lui est attribué en dotation, pour l'entretien du desservant. De plus, l'évêque abandonne aussi la **dîme**, privilège non négligeable lorsqu'on pense à la sauvegarde jalouse des droits épiscopaux. Relier la colonisation des terres avec la création ou le renforcement de l'encadrement paroissial.

■ Le *Schultheiss* reçoit une terre plus importante, 2 manses, en tant que chef des colons. C'est lui qui va servir d'intermédiaire entre le seigneur (et ses agents, **avoué**, **maire** : rechercher le sens précis de ces termes) et les paysans, participer même au prélèvement des redevances. Le manse supplémentaire est la rémunération de ces fonctions.

Pour le reste, si chaque paysan reçoit individuellement un manse, c'est le groupe tout entier qui est pris en considération sur le plan des charges et des franchises.

2 ~ Des charges foncières et banales assez légères

■ « Trente sous », soit deux sous annuels par manse : c'est un **loyer de la terre**, de type **cens**, réel mais assez léger (comparer avec des exemples pris dans ce manuel, ou dans DUBY, t. 1, pp. 318 et suivantes, t. 2, pp. 649 et suivantes). L'église et le *Schultheiss* semblent exemptés.

■ La **dîme** : le 1/10^e de la production agricole dû au clergé, à l'évêque en l'occurrence.

➔ C'est tout comme charges foncières, ce n'est pas beaucoup. C'est la dîme qui peut peser le plus lourd. Mais l'exemption sur les « abeilles et le lin » revient à une exemption presque totale dans les premières années du défrichement, le miel étant un des rares revenus tant que les terres incultes subsistent, et le lin une des premières plantes semées sur des terres encore mal défrichées ou mal drainées.

■ Les charges d'origine **banale** sont : le **zip** (2 deniers par manse), taxe d'origine publique, sans doute concédée à l'évêque, recognitive de sa seigneurie, charge que la colonisation abandonna plus tard ; le **gîte**, entretien de l'**avoué** et de son escorte lorsqu'il préside le **plaid** (cour judiciaire) ; les amendes de justice ; le **tonlieu** sur les marchandises échangées, si les paysans s'adonnent à un commerce professionnel (« au service des marchands publics »).

➔ Justice et contrôle des échanges sont exercés par le seigneur en vertu de son **droit de ban**, et sont généralement très rémunérateurs (d'où l'interdiction d'établir un marché au village). Ils sont cependant limités.

3 ~ Les franchises paysannes

■ Les colons bénéficient d'une certaine franchise du tonlieu sur l'ensemble des terres épiscopales : libre commerce des denrées alimentaires (donner le sens de cette indication pour le système de culture : quelles céréales cultivées par exemple ?).

■ Ils participent au règlement judiciaire des causes villageoises (« avec eux »). Héritage toujours vivace dans l'Empire du tribunal public. En fait, c'est le *Schultheiss* qui devient l'auxiliaire de l'avoué pour la **basse justice** et partage avec lui le produit des amendes.

■ Ils sont francs de « toute exaction », c'est-à-dire de l'exercice abusif du pouvoir seigneurial, que ce soit de la part de l'évêque ou de la part de ses agents (expliquer leur présence comme témoins de la charte de même que celle des **chanoines**).

➔ Tout ceci est souvent régi par un droit spécial octroyé aux colons, appelé « droit bourgeois ». Il a essaimé à partir des villes sur les terres de colonisation (HIGOUNET, p. 302). Ici, Gerung n'y fait pas référence, les statuts sont simplement placés sous la protection de son « ban » ; les paysans doivent donc en appeler à lui contre toute violation.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

■ Un établissement de colons significatif des progrès du peuplement et de l'énorme extension des terres cultivées : 200 000 paysans auraient émigré au XII^e siècle dans les pays entre Elbe et Oder (HIGOUNET, p. 105).

■ De multiples avantages accordés afin d'attirer les colons :

- ils ont d'abord reçu une somme d'argent non négligeable, 4 **marks** (unité de poids dans laquelle est taillée la monnaie d'argent), aide pendant les premières années du défrichement, peu productives ;
- à la possession entière et héréditaire du manse, s'ajoute la **liberté juridique** : c'est un des fondements de la colonisation agraire ;

– des droits seigneuriaux considérablement allégés, ce qui laisse augurer d'un statut économique amélioré.

➔ L'installation des hommes dans le finage ne s'accompagne pas d'une entreprise seigneuriale contraignante.

■ Pendant un certain temps, les paysans slaves ont dû rester à l'écart de ces mesures favorables, en gardant leur propre droit. Mais ils coexistent étroitement avec les nouveaux arrivés, puisqu'il n'y a qu'un seul centre villageois. On peut penser qu'ils ont été assimilés progressivement, et finalement qu'ils ont bénéficié du droit allemand, beaucoup plus favorable. Dans certains finages, toute trace d'occupation slave antérieure a disparu assez rapidement.

■ Il y a quand même une institution menaçante : le *Schultheiss* reçoit un double manse et le tiers des amendes. L'hérédité de ces avantages n'est pas mentionnée, mais elle ressort de celle des manses. Il fait ou fera figure de coq de village, à qui il sera facile de conserver les revenus de justice. C'est un intermédiaire qui, à long terme, peut étendre son emprise sur le village, aux dépens de l'évêque d'une part, des villageois d'autre part.

DOCUMENT COMMENTÉ

La Suède au XI^e siècle

Un autre univers s'ouvre à ceux qui traversent les îles danoises en Suède et en Norvège, deux immenses royaumes du Nord presque ignorés jusqu'à présent de notre monde. À leur sujet, je peux dire, d'après le très savant roi des Danois, que la Norvège est à peine traversée en un mois, et que deux mois suffisent difficilement à parcourir la Suède. « Et cela, je l'ai éprouvé moi-même, dit-il, lorsque j'ai servi il y a peu pendant douze ans sous le roi Jacob dans ces pays, qui sont tous deux enclos de montagnes très élevées, surtout la Norvège, qui entoure la Suède de ses alpes ». La Suède n'est pas passée sous silence par les auteurs antiques Solin et Orose. [...] C'est un pays très fertile, aux champs riches en récoltes et en miel, dont les troupeaux surpassent tous les autres en fécondité ; fleuves et forêts sont excellemment situés, et tout le pays regorge de marchandises étrangères. Aussi on dira que les Suédois ne manquent d'aucune richesse, excepté l'orgueil que nous aimons ou plutôt nous adorons. Car ils comptent pour rien tous ces instruments de vaine gloire, l'or, l'argent, les coursiers royaux, les peaux de castor ou de martre, dont l'attrait nous rend insensés. [...] Ceux qui prêchent la vérité, s'ils sont chastes, avisés et compétents, sont très aimés, si bien qu'il n'est pas interdit aux évêques de participer à l'assemblée commune du peuple appelée *wahr*. Là ils entendent souvent et volontiers parler du Christ et de la religion chrétienne. Et peut-être la parole les convertirait-ils facilement à notre foi, si de mauvais docteurs, cherchant leur intérêt et non celui du Jésus-Christ, ne scandalisaient ceux qui pourraient être sauvés. [...] Parmi ces peuples suédois, les plus proches de nous sont les Goths qui sont dits occidentaux, les autres sont les Goths orientaux. [...] L'Ostrogothie s'étend le long de la mer qu'ils appellent Baltique, jusqu'à Birka. [...]

Disons maintenant quelques mots des superstitions suédoises. Ce peuple a un temple très noble, qui s'appelle *Ubsola*, situé non loin de la cité de *Sictona*. Dans ce temple, entièrement paré d'or, le peuple vénère les statues de trois dieux ; le plus puissant, Thor, possède un trône au centre du sanctuaire ; de part et d'autre prennent place Wodan et Fricco. Voici ce que chacun signifie : « Thor, disent-ils, siège dans les airs, commande le tonnerre et la foudre, les vents et les pluies, le beau temps et les récoltes. Le second, Wodan, qui est fureur, conduit la guerre et confère à l'homme le courage contre les ennemis. Le troisième est Fricco distribuant paix et volupté aux mortels ». [...]

ADAM DE BRÈME, *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*, dans *Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte des Mittelalters*, tome XI, Berlin 1960, pp. 460 et suivantes. Traduit du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Texte peu classique, difficile, mais abondant, à partir de l'exemple scandinave, des problèmes non négligeables au XI^e siècle :

- la dilatation de la chrétienté latine et la constitution de nouveaux États aux X^e et XI^e siècles ;
- les progrès de la connaissance des confins de l'Occident, en somme de la maîtrise de leur espace géographique par les hommes du XI^e siècle.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Une version plus étoffée du texte, accompagnée de notes, est proposée dans DE LA RONCIÈRE, Ch.-M., CONTAMINE, Ph., DELORT, R., ROUCHE, M., *L'Europe au Moyen Âge*, t. 2, Paris, 1969, Armand Colin, Coll. U., pp. 359.

L'auteur

Se référer au *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Âge*, Brepols 1991, pp. 7, ou mieux au *Lexikon des Mittelalters*, München et Zürich, t. 1, 1980, col. 107. Retenir de la biographie d'Adam de Brême († vers 1081) :

- une formation dans les écoles cathédrales allemandes, centres de culture en plein essor au XI^e siècle ;
- chanoine vers 1066-1067, puis écolâtre au chapitre cathédral de Brême ;
- long séjour vers 1070 auprès du roi danois Svend Estridsen ;
- de retour à Brême, il écrit les *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*.

La nature de la source

Les *Gesta episcoporum* (Gestes des évêques)

Ce sont des recueils de notices sur les évêques qui se sont succédé à la tête d'une église depuis les origines supposées du siège épiscopal jusqu'à la date de la rédaction. Peu à peu, ils deviennent plus complexes et s'apparentent à de véritables *Histoires*, dont l'horizon local peut s'élargir considérablement : le 4^e et dernier livre des *Gesta* d'Adam est consacré à la description des contrées nordiques (sous la juridiction ecclésiastique des archevêques de Brême-Hambourg au XI^e siècle).

Les *Gesta* d'Adam montrent une bonne connaissance du latin et des auteurs classiques (évoquer plus tard la fiabilité d'Adam concernant le Nord) et témoignent de l'activité aux X^e et XI^e siècles des chapitres cathédraux comme centres historiographiques (cf. Reims).

2 - ANALYSE

Le discours, assez bien ordonné, propose de lui-même le plan de la réflexion. Adam explique :

- pourquoi la Norvège et la Suède sont « un autre univers » ;
- sur quoi repose la prospérité suédoise ;
- l'accueil favorable fait aux missionnaires chrétiens par les populations, bien qu'elles s'adonnent encore aux « superstitions ».

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Elle devra ici être courte, sous peine de se répéter pendant l'explication. Grâce aux trois ouvrages :

- MUSSET, L., *Les Peuples scandinaves au Moyen Âge*, Paris 1951 ;
- *Les Vikings... Les Scandinaves et l'Europe 800-1200*. Catalogue de l'exposition du Grand Palais, Paris, avril-juillet 1992 ;
- *Histoire du christianisme* cité dans la bibliographie générale, t. 4, pp. 892 et suivantes.

■ Mettre rapidement en place la géographie des contrées nordiques.

■ Retenir que le XI^e siècle est marqué par la fin des grandes expéditions vikings en Occident (dernière tentative de conquête de l'Angleterre par le roi norvégien Harald le Sévère, défait à Stamfordbridge en 1066), par la progressive unification des trois États scandinaves, enfin par leur « occidentalisation » dans laquelle la christianisation joua un grand rôle.

4 - EXPLICATION

a/ La Suède, un « autre univers »

1 ~ Les sources d'Adam sont celles d'un historien-géographe du XI^e siècle

■ Une tradition livresque. Il utilise d'abord les géographes antiques : **Solin** et **Orose** sont présents dans les bibliothèques ecclésiastiques, qui ont beaucoup recopié **Pline l'Ancien** (*Dictionnaire des auteurs...*, *op. cit.*), lequel donne quelques descriptions de ces contrées imprécises et parfois fantaisistes. Il est possible qu'Adam ait eu connaissance d'autres descriptions plus récentes, par exemple la *Vie de saint Anshaire*, premier missionnaire chrétien en Suède († 865).

Rappeler que l'écrit, à part quelques pierres gravées en **écriture runique**, n'a pas vraiment cours à l'époque viking. Le plus ancien diplôme suédois conservé date de 1165 environ.

■ Les témoignages oraux et directs, recueillis lors de son séjour à la cour danoise, sont sans doute essentiels. On ne peut apprécier la culture intellectuelle du roi danois **Svend Estridsen**. Son expérience pratique, en revanche, est certaine.

D'autre part, Adam a pu améliorer ses connaissances, s'il a lui-même voyagé. Connaissait-il personnellement Sigtuna (*Sictona*) par exemple ?

2 ~ La péninsule suédoise : un pays encore presque inconnu

■ Cela est dû à l'immensité, aux reliefs montagneux de l'ouest et du nord, à la difficulté, réelle, des communications.

■ Cependant, aucune allusion aux innombrables lacs qui constituent le paysage caractéristique de la Suède méridionale et orientale, une seule mention de la présence de la mer. Il est vrai que si les Suédois, par la force des choses, ont beaucoup fréquenté la Baltique, il ne sont pas des marins aussi hardis et redoutables que les Danois et surtout les Norvégiens : la route des **Varègues** qui les menait vers l'Orient était avant tout continentale (et fluviale).

➔ La Suède au XI^e siècle est encore un pays largement à découvrir. Adam ne sait rien des contrées au nord de l'Uppland (Uppsala). Il ne mentionne pas les Lapons, dont le territoire s'étendait alors beaucoup plus au sud qu'actuellement (*Les Vikings...*, p. 72). Mais il est meilleur en géographie politique.

3 ~ Un Nord en trois royaumes

■ Avant 800, au nord du *Danewirke*, frontière constituée d'un rempart de terre barrant l'isthme jutlandais dans la région de Schleswig, existaient de nombreux petits royaumes aux frontières fluctuantes et à durée variable, en lutte continuelle et soumis à de nombreuses querelles intestines. L'entrée en contact avec les Francs, les Anglo-Saxons et les Byzantins font évoluer le système politique.

Les X^e et XI^e siècles sont ceux des rois unificateurs. Adam distingue trois royaumes à peu près unifiés, qui se veulent indépendants, bien qu'ils aient eu des visées expansionnistes constantes sur les voisins durant tout le Moyen Âge. Cf. l'exemple de **Knut le Grand** (MUSSET, L., pp. 157-162).

– les « Îles danoises » : archipel comprenant la presqu'île du Jutland et de nombreuses îles à l'est, dont Sjaelland (contrôlant le détroit du Sund) et la Fionie. S'y ajoute la Scanie, (le sud de la péninsule suédoise), sans doute dès le IX^e siècle. Au milieu du X^e siècle, au terme d'un processus d'unification mal connu, le Danemark apparaît comme un État gouverné par un seul souverain. Svend Estridsen (1047-1076) a recueilli l'héritage de son oncle Knut le Grand ;

– « deux immenses royaumes du Nord » :

- la Norvège. Processus d'unification à partir de la fin du IX^e siècle. Rôle déterminant d'Olav Tryggvasson à la fin du X^e siècle et surtout d'Olaf Haraldsson, le futur saint Olaf († 1030) ;
- la Suède, où l'unification fut plus tardive : longs affrontements (encore pendant tout le XII^e siècle) entre les familles dirigeantes des deux grandes provinces du Sud, l'**Östergötland**, province des Goths orientaux, et le **Västergötland**, qui cherchent à contrôler le pouvoir royal, installé dans la riche province de **Svealand**, autour du lac Mälär.

■ Cette division tripartite ne dissimule pas des structures politiques communes :

- le **roi** : les rois vikings, et encore les rois du XI^e siècle, étaient choisis pour leurs capacités militaires (Svend a servi douze ans le roi de Suède **Jakob** ou **Anund**, 1022-1050), mais aussi pour leur aptitude à assurer au peuple l'opulence et la paix.

Les fondements du pouvoir royal sont multiples : le **choix divin**, qui a été conforté par l'adoption du christianisme, mais aussi l'**assentiment populaire**. Adam dit ailleurs : « Les rois... dont le pouvoir provient de l'assentiment du peuple ». Malgré l'essor de la **légitimité lignagère**, les souverains durent toujours se soumettre au principe de l'**élection**, encore à la fin du Moyen Âge ;

- le **thing**, assemblée des hommes libres du canton (*heradh*) en âge de porter les armes, est avant tout une assemblée judiciaire qui règle les conflits et qui prend les décisions pour l'ensemble de la communauté. Un *landsting* (*wahr*) au niveau des provinces, de même nature, exerce une juridiction d'appel, et confirme l'accession au trône. Le roi de Suède est toujours proclamé au *thing* d'Uppsala. C'est la « pierre angulaire de l'organisation politique et juridique » (MUSSET, p. 100). Il n'est donc pas étonnant qu'il ait joué un certain rôle dans la christianisation.

b/ La Suède, un pays prospère

1 ~ Une « très grande fertilité » à nuancer

■ Elle est très inégale, suivant le terrain, l'altitude et la latitude. Deux grands foyers agricoles, le Götland (le « Bon Pays »), au sud, et le Svealand, qui concentrent la majeure partie de la population.

■ Une population peu nombreuse, 500 à 600 000 habitants peut-être au XI^e siècle, mais vigoureuse (cf. les études menées sur le matériel humain des nécropoles. *Les Vikings...*, p. 116) et en croissance, comme partout ailleurs.

2 ~ Une économie rurale à forte prédominance pastorale

■ Cela ressort de la l. 7. L'élevage prédominant – chevaux (dans haras royaux ?), bovins et petit bétail au sud, rennes et élans plus au nord – a entraîné un **habitat** constitué principalement de grandes fermes isolées, jusqu'à ce que l'extension des **terres emblavées**, profitant du réchauffement probable du climat, développe et fixe un habitat plus groupé. En effet, on observe des défrichements déjà actifs aux X^e et XI^e siècles, bien que la grande colonisation agraire soit plutôt le fait des XII^e et XIII^e siècles.

■ À quoi il faut ajouter des ressources forestières importantes, le miel et surtout les fourrures, le bois et la présence de riches mines de fer et d'argent en Dalécarlie.

➔ Un véritable **front pionnier** où prédominent les ressources de la forêt, de l'élevage et de la pêche, mises en œuvre par de **fortes communautés de paysans alleutiers**. Ce front pionnier se déplace peu à peu vers le nord et vers le nord-est (Finlande).

3 ~ Le commerce, une source de grande richesse

■ Peaux et fourrures constituent le produit d'échanges principal. Les Suédois chassaient sur leur propre territoire, mais l'essor de ce commerce à partir du VIII^e siècle, en relation avec l'ébranlement des Vikings vers les régions plus méridionales, les incita à développer la collecte chez les Lapons, sous forme le plus souvent de tribut ou de pillage, et à installer des comptoirs d'exploitation et d'échanges en Finlande et près du lac Ladoga.

■ Et aussi cire, miel, ambre et ivoire de morse exportés le long de deux grandes voies commerciales :

– vers l'Orient. À travers les plaines russes, liaison établie avec Byzance et les marchands musulmans (*Les Vikings...*, pp. 74-83). La mention de l'or et l'argent en abondance est confirmée par les nombreux trésors retrouvés, contenant des pièces d'or musulmanes ;

– vers l'Occident. Une route très fréquentée au X^e siècle entre **Birka** et **Hedeby**, et à partir de là, en Europe occidentale. En déclin au milieu du X^e siècle, le comptoir de Birka fut remplacé par Sigtuna, qui ne semble pas avoir connu la même prospérité commerciale. En revanche, cité royale et ecclésiastique, elle a joué un grand rôle sur le plan religieux.

Ajoutons qu'au XI^e siècle, les Scandinaves partageaient la suprématie du commerce baltique avec les Slaves. L'essor des villes allemandes (Lübeck par exemple) réduira considérablement leur emprise au XII^e siècle.

c/ Survivances du paganisme et progrès de la christianisation au XI^e siècle

1 ~ Les « superstitions » suédoises

■ Assimilation des croyances païennes à des superstitions : Adam s'inscrit parfaitement dans le contexte mental des clercs du XI^e siècle. Cf. l'utilisation du terme « vénération », utilisé aussi pour les saints chrétiens, dont le culte était souvent entouré à l'époque de la suspicion cléricale, et non du terme « culte », lequel ne peut être rendu qu'à Dieu.

■ Une religion **polythéiste** qui comprend un grand nombre de divinités masculines et féminines. Parmi elles domine une **triade** très classiquement indo-européenne : Thor, Wodan (Odin) et Fricco, dans l'ordre donné par Adam.

Leurs attributs sont dans l'ensemble exacts, bien qu'en principe ce soit Wodan-Odin le plus puissant, maître de la vie et de la mort, et que le Fricco d'Adam paraisse être la synthèse de trois divinités distinctes (Frigg, Freyr et Freyia : *Les Vikings...*, p. 144 et suivantes). Adam est bien renseigné. Sa curiosité est celle des missionnaires du temps : il convient de bien connaître les croyances païennes afin de mieux renverser les idoles.

■ Adam mentionne l'existence d'un lieu de culte païen à [Gamla] Uppsala, détruit seulement à l'extrême fin du XI^e siècle, semble-t-il, et sur lequel fut édifiée la première cathédrale d'Uppsala vers 1130. Noter qu'il en fait un véritable temple, d'une très grande richesse. Rien n'est moins sûr. S'agit-il d'un report du cadre familial des églises chrétiennes du XI^e siècle ?

2 ~ La Suède, un pays de mission

■ Bien que la présence d'une Église chrétienne soit attestée au IX^e siècle à Birka, il faut attendre le milieu du X^e siècle pour que l'évangélisation démarre réellement en Suède. Émulation entre les missionnaires anglais, qui furent sans doute les plus actifs au début, et les missionnaires allemands, soutenus par l'archevêque de Brême-Hambourg, qui cherchait à renforcer sa position de métropolitain sur les nouveaux évêchés nordiques. Leur rôle devient prépondérant après 1050 (*Histoire du christianisme*, t. 4, p. 893).

■ Le premier roi baptisé, **Olaf Sköttkonung** (le roi qui taxe), le fut en 1008. Un premier siège épiscopal installé à Husaby, résidence royale, fut transféré vers 1050 à **Skara**.

3 ~ Une christianisation inachevée vers 1100 ?

■ Adam signale que les évêques sont admis aux assemblées populaires, qui accueillent favorablement l'enseignement chrétien : cela suggère que les participants n'étaient pas tous chrétiens encore à cette époque. Cf. le maintien du sanctuaire païen de Gamla Uppsala.

➔ Lenteur de la christianisation qui serait due, pour Adam, moins à la résistance païenne qu'à la médiocrité de certains pasteurs. Difficile à vérifier. Peut-être une allusion perfide à l'égard des missionnaires anglais concurrents. Penser aussi que nous sommes en pleine **réforme grégorienne**, qui dénonce avec vigueur l'incapacité et l'immoralité des clercs.

■ Néanmoins, le réseau épiscopal suédois est bien établi en 1120 : six diocèses, concentrés surtout autour du lac Mälär.

➔ Le XI^e siècle a bien été le siècle de la « dilatation » de la chrétienté dans le nord de l'Europe.

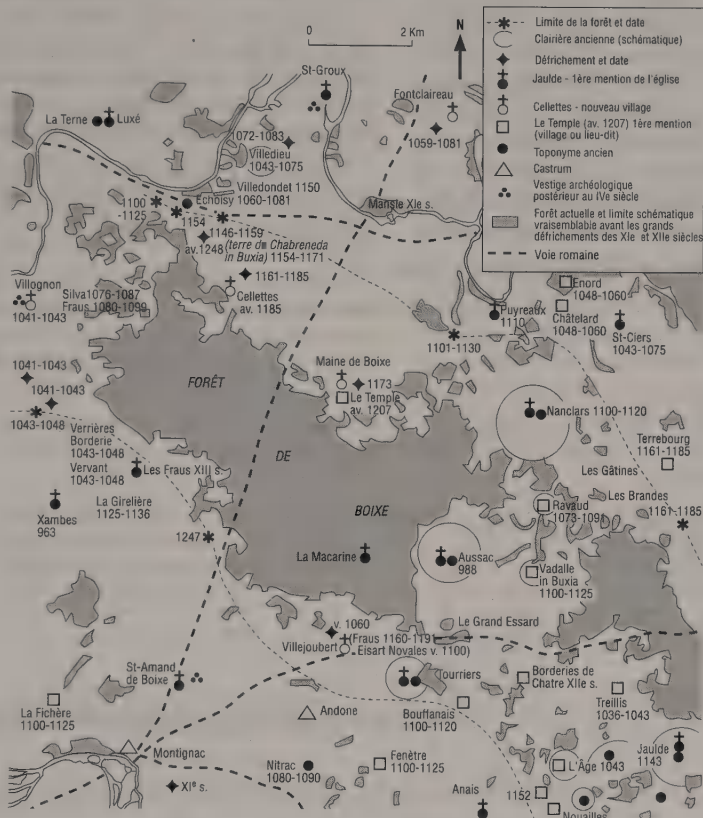
5 - INTÉRÊT DU TEXTE

Région périphérique, encore mal connue des Occidentaux dans la deuxième moitié du XI^e siècle, cependant intégrée peu à peu dans l'espace occidental :

- par les circuits commerciaux ;
- par son rattachement à la chrétienté latine. Insister sur l'importance des conversions royales et sur les relations étroites entre la christianisation et l'unification politique.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Forêt et défrichement en Poitou : la forêt de Boixe



D'après DEBORD, A., *La Société laïque dans les Pays de la Charente, X^e-XII^e siècles*, Paris 1984, Picard, p. 340.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- à partir d'un exemple régional précis, la **colonisation et la transformation du paysage rural** jusqu'à la fin du XII^e siècle ;
- l'efficacité croissante des méthodes de recherche : de la toponymie à l'archéologie agraire.

Présenter le document :

- un document « fabriqué », sa complexité et ses limites.

Mettre en place le document :

- localisation géographique ;
- « les grands défrichements », chronologie, formes.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- l'attaque de la forêt : commencé avant l'an mille, un mouvement irrésistible aux XI^e et XII^e siècles ;
- apprécier le rôle des *castra* (Andone, Montignac) et des établissements monastiques (le Temple, et aussi Saint-Amand), c'est-à-dire de l'intervention seigneuriale. Mais c'est le travail des forestiers et des paysans qui a amorcé le mouvement ;
- l'organisation de l'habitat : nouveaux villages et nouvelles paroisses.

Les origines de la ville médiévale : Tournai

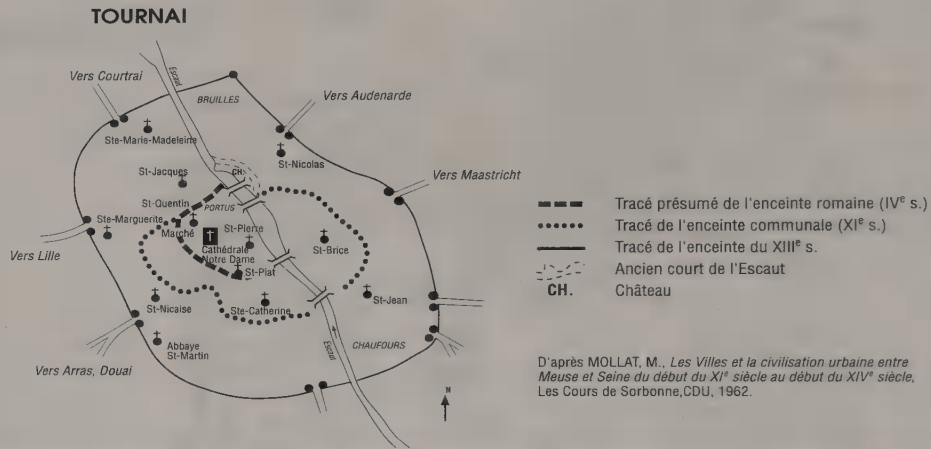
1. Lorsqu'il plut à Dieu de mettre fin à cette désolation¹ et de rappeler sur leur terre ceux qui s'étaient dispersés, c'est-à-dire les Tournaisiens sur leur propre sol, aussitôt plusieurs d'entre eux s'accordèrent pour quitter Noyon et regagner Tournai. On dit que, parmi eux, il y avait quatre citoyens plus puissants et plus riches que les autres : ils se partagèrent la ville en parts égales et firent de ceux qui leur étaient inférieurs leurs tributaires et leurs dépendants. Selon la tradition orale, l'un d'eux appelé Algerus était surnommé Mulfus, car, en raison de sa très grande vieillesse, du pus lui

sortait des oreilles et il poussait sur elles des poils assez longs pour qu'il puisse les nouer sur son cou ; cet homme, se retirant auprès de Saint-Piat, s'appropriera ce secteur. On dit que le deuxième obtint pour sa part le quartier de Saint-Pierre. Le troisième fut loti dans le quartier du « Mall » auprès du marché de la cité. Enfin, le quatrième demanda le quartier des Salines jouxtant le château. Les noms de ces trois hommes n'ont pas été retenus par la tradition...

2. Alors, aussi quelques clercs de l'église Sainte-Marie, située dans l'enceinte de la cité et de l'évêché, gagnèrent leurs demeures...

1. Le chroniqueur fait allusion à la prise de Tournai par les Normands en 881.

HERMANN, ABBÉ DE SAINT-MARTIN DE TOURNAI, *Chronique* (vers 1146), Livre VII. M.G.H., *Scriptores*, p. 330. Traduit du latin.



Comprendre les documents et leurs centres d'intérêt :

Texte sacrifiant au pittoresque, mais deux centres d'intérêt :

- la continuité urbaine, malgré les invasions ;
- le développement urbain, que l'on peut suivre aussi sur le plan.

Présenter les documents :

- une chronique. L'auteur : une vision monastique de l'histoire ;
- un plan de Tournai au XIII^e siècle. Situation, enceintes, édifices.

Mettre en place les documents :

- Tournai au haut Moyen Âge : une plaque tournante, un centre artisanal et commercial, un centre religieux ;
- le milieu du XII^e siècle, une étape importante dans le développement des villes du Nord.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- partir du texte : le retour des habitants ; la présence des deux points d'appui du développement urbain, la cité et le château ;
- dégager les indices de la diversité de la société urbaine ; chercher la signification de l'épisode légendaire ;
- considérer la croissance topographique de Tournai.

Les contrats commerciaux : un prêt maritime

Au nom du Seigneur... 1167, en juillet, 15^e indication, à Constantinople. Moi, Romano Mairano, du quartier de la Sainte-Trinité de Geminis, je fais savoir que, avec mes héritiers, j'ai reçu de toi, Domenico Dalondo, de Caorle, et de tes héritiers, 88 hyperpères d'or, vieilles et pesantes, que maintenant j'ai investi dans le commerce, de ce lieu vers Lo Kitro, dans un navire dont Bartolomeo Juliano est capitaine ; de là, ce même navire, avec l'avoir susdit devra aller en *taxegio* à Alexandrie à la première *muda*, et d'Alexandrie, ledit navire et ledit avoir devront rentrer à Constantinople avec la première *muda* suivant l'hiver. Il ne devra pas revenir en *taxegio*. Alors, dans les 20 jours suivant le retour du navire à Constantinople, je devrai, moi ou mes représentants, te donner et te restituer, à toi ou à tes représentants, en capital comme en

profit, 129 hyperpères d'or vieilles et pesantes. Étant entendu que ton avoir devra voyager au péril de mer et des hommes, tel qu'il pourrait advenir au navire dessus dit et à ce qu'il contient, si cela est prouvé. Si je n'observe pas toutes choses comme il est prescrit ci-dessus, je devrai, et mes héritiers avec moi, te restituer, à toi et à tes héritiers toutes choses au double sur mes terres et maisons et sur tout ce que j'ai ou aurai en ce monde ; et en attendant, le capital et le profit rendront six pour cinq par an.

Moi Romano Mairano, j'ai souscrit de ma main.

Moi Bonifacio Sulmulo, témoin, j'ai souscrit.

Moi Andrea Donato, témoin, j'ai souscrit.

Moi, Giuliano Damiano, diacre et notaire, j'ai complété et corroboré.

LOMBARDO, A., MOROZZO DELLA ROCCA, R., *Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII*, Turin 1940, t. 1, n° 183. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la pratique du commerce maritime ;
- comment les marchands financent-ils leurs opérations commerciales ?

Présenter le document :

- un contrat notarié : date, lieu et protagonistes. L'importance du notariat dans les pays méridionaux ;
- un prêt maritime : définition.

Mettre en place le document :

- extension ancienne et considérable du commerce vénitien ;
- les Vénitiens dans l'Empire grec ; rapprocher la date de 1171.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- places de commerce et organisation matérielle du trafic ;
- l'instrument monétaire, l'hyperpère ;
- un marchand vénitien bien connu : Romano Mairano ;
- le prêt maritime : durée, intérêt, garanties.

- Le marchand n'est pas un aventurier démuné.
- Relier au problème du prêt à intérêt et de l'usure.

L'expansion urbaine : Stettin

1. Confirmation de la fondation de l'église Saint-Jacques. 1187.

Nous, Siegfried, par la grâce de Dieu évêque des Poméraniens, [Anastasia], duchesse, veuve du duc Bogislav... faisons savoir que le laïc Beringer, né à Bamberg de bonne naissance, qui réside depuis de nombreuses années déjà dans notre château (*castrum*) de Stettin, inspiré par l'amour de Dieu et avec la permission de notre prédécesseur Conrad et du glorieux Bogislav, a fondé sur sa propre fortune, une église située hors du château de Stettin en l'honneur de Dieu et de saint Jacques apôtre, fils de Zébédée. Nous avons consacré cette église par le ministère de notre office pour que la divine majesté y demeure... Nous et les puissants de la contrée avons consenti, en présence d'un grand rassemblement d'Allemands et de Slaves, à ce que Beringer fasse don de sa fondation à Dieu et à l'archange saint Michel de Bamberg. Deux frères du couvent du Michelsberg à Bamberg étaient présents. Il fit cette donation légitimement, sous l'invocation de l'évêque Otton, l'apôtre de notre peuple de Poméranie, lui qui attend la trompette du Jugement dernier et la glorification de son corps dans le monastère de l'archange saint Michel...

Pommersches Urkundenbuch, éd. CONRAD, K., Cologne-Vienne 1970, t. I, n° 108. Traduit du latin.

2. Le duc Barnim introduit du droit allemand à Stettin et fixe le ressort des paroisses. 1237.

Barnim, par la grâce de Dieu duc et prince des Slaves... Faisons savoir à tous que, après avoir mûri en nous-même la décision de faire passer notre ville (*oppidum*) de Stettin, dont la justice était rendue jusqu'à présent dans la tradition slave, sous le droit allemand, nous avons, sur le conseil de l'évêque Conrad de Kammin et de nos vassaux, ordonné que soit observé perpétuellement ce qui suit : tous les Allemands habitant à l'intérieur de la forteresse de Stettin appartiennent, avec leurs chapelles déjà édifiées ou encore à bâtir, à l'église Saint-Jacques hors les murs, à qui reviendront les droits ecclésiastiques. En revanche, les Slaves habitant dans l'enceinte rendront les droits ecclésiastiques à l'église Saint-Pierre hors les murs. Tous les villages slaves de la campagne, qui se situent à gauche de la route royale menant à Prenzlau, appartiennent à Saint-Jacques, ceux situés à droite de la route à l'église Saint-Pierre...

Ibidem, n° 348.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'essor d'une ville poméranienne ;
- développement et organisation des paroisses.

Présenter le document :

- deux chartes ; les auteurs : un évêque et des princes laïcs.

Mettre en place le document :

- une christianisation récente ; rôle d'Otton de Bamberg († 1139) ;
- le lien avec la colonisation allemande, à la fois rurale et urbaine.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- population slave et implantation allemande ; un *castrum* et un faubourg slaves sur l'Oder au XI^e siècle ; l'installation des Allemands dans un nouveau faubourg ;
- l'église paroissiale et le rôle d'encadrement de la paroisse ;
- l'intervention des seigneurs laïcs dans l'organisation et la juridiction urbaines.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Le commerce maritime et les villes italiennes aux XI^e et XII^e siècles

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

Ses termes

Les termes d'un sujet ne sont jamais innocents : il faut les définir si besoin est.

LE COMMERCE MARITIME

Il exclut toute considération sur le commerce utilisant les voies terrestres (le développement des foires est hors sujet par exemple). Il est obligatoirement axé sur la **Méditerranée**, en fonction de l'autre terme du sujet et de la période.

Énumérer les **routes** et les **produits** ne suffit pas. Les **hommes**, les **techniques** commerciales et de transport doivent être l'objet d'un examen approfondi.

VILLES ITALIENNES ?

Les villes côtières à l'exclusion des villes de l'intérieur qui n'en sont pas encore à rechercher le contrôle d'un débouché maritime à leur économie. Quatre cités dominent : **Venise**, **Amalfi**, **Pise** et **Gênes**. On pourra s'en tenir à l'analyse de ces exemples. Prendre garde qu'il ne s'agit pas d'en retracer l'histoire interne.

Les limites chronologiques

Pas de difficulté chronologique majeure : les XI^e et XII^e siècles forment un tout cohérent, même si l'essor de certaines villes italiennes a pu commencer plus précocement, entre :

- la reprise de l'offensive chrétienne, surtout en Méditerranée occidentale, à la **fin du x^e siècle**. C'est aussi le moment où s'affirme la présence des Vénitiens dans l'Empire byzantin, où les Amalfitains sont au Caire... ;
- le **tournant du XIII^e siècle** : il ne représente pas une césure fondamentale, mais un premier bilan de l'essor du commerce maritime italien peut être établi à ce moment-là :
 - Venise, et Gênes, qui l'emporte progressivement sur sa grande rivale, Pise, sont devenues les deux grandes puissances maritimes de la Méditerranée ;
 - la Quatrième Croisade ;
 - les principales techniques commerciales ont été mises au point au cours des XI^e et XII^e siècles et ne bénéficieront plus de nouveautés majeures avant la fin du Moyen Âge.

Les grands événements qui jalonnent le sujet

Avant de construire le plan, penser aussi à mettre en place une géographie des forces en présence en Italie et dans le bassin méditerranéen, et les principaux événements qui expriment des modifications de l'équilibre :

- **Byzance** ; apogée de sa présence en Italie du Sud au début du XI^e siècle ; mais autonomie dès les IX^e et X^e siècles de Venise et des cités tyrrhéniennes méridionales ;
- les **musulmans** ; avance des Turcs seldjoukides ; l'Égypte et les Fatimides ; en Occident : Ifriqiya (Tunisie), Maghreb, al-Andalus (péninsule Ibérique), Sicile ;
- le **royaume d'Italie**, où évoluent Pise et Gênes ;
- les **Normands** en Italie du Sud à partir de 1030-1040 (fin de la présence byzantine en Italie avec la prise de Bari en 1071), et en Sicile (1060) ;
- la fondation des **États latins** d'Orient.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

■ Définir la problématique du sujet

C'est le rôle de l'introduction.

- Replacer le sujet dans la continuité historique.
- Se demander quelles interrogations procèdent du sujet : deux ou trois suffisent, auxquelles on s'efforcera de répondre **réellement**, dans un plan **dialectique** (fondé sur une démonstration raisonnée, non sur une énumération d'affirmations plus ou moins justifiées), annoncé à la fin de l'introduction, sans le résoudre pour autant à ce moment-là du devoir :
 - une interrogation générale, très simple : **comment se caractérise la part, prépondérante, prise par les cités italiennes dans l'essor du commerce maritime méditerranéen aux XI^e et XII^e siècles ?**
 - sur elle se greffent les questions suivantes :
 - quelle a été la politique des cités (expansion et concurrence) ?
 - qui furent les artisans de l'essor commercial et de quels moyens disposaient-ils (capitaux, moyens de transports, associations, comptoirs permanents...) ?

■ Le champ chronologique

- Bi-séculaire, il incite à rechercher une périodisation. Toutefois, un plan entièrement chronologique conduirait à segmenter de manière injustifiée l'analyse de l'organisation du commerce et du perfectionnement des techniques commerciales. Il peut se combiner avec un plan thématique.
- Soigner particulièrement les introductions et conclusions partielles, les **transitions** en somme, qui permettent de faire avancer le raisonnement.
- La bibliographie qui suit est suffisante pour tous les exemples soutenant l'argumentation.
CONTAMINE, Ph., *L'Économie médiévale...*, cité dans la bibliographie générale.
RENOUARD, Y., *Les Hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris 1968.
IDEM, *Les Villes d'Italie de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle*, Paris 1969, S.É.D.È.S., 2 vol.
BRAUNSTEIN, Ph., DELORT, R., *Venise, portrait historique d'une cité*, Paris 1971, Seuil Coll. Points.
TANGHERONI, M., « Le marchand italien : état de la question », dans *Le Marchand au Moyen Âge* (XIX^e Congrès de la SHMES, Reims 1988), Paris 1992, pp. 11-24.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

Replacer rapidement l'essor commercial dans la croissance économique de l'Occident, plus précoce sans doute en Italie qu'ailleurs.

Rappeler la position privilégiée de la péninsule italienne dans l'espace européen méridional, entre l'Orient et l'Occident.

Justifier le choix des quatre villes maritimes dominantes.

Poser la problématique et annoncer le plan selon les voies proposées plus haut.

1 - L’AFFIRMATION DE LA PRÉPONDÉRANCE MARITIME ITALIENNE AU XI^e SIÈCLE

Il est élégant de partir d'une citation : testament du doge Justiniano Partecipazio en 829 (BRAUNSTEIN-DELORT, p. 39), Liutprand de Crémone en 968, Ibn hawqal en 977 (RENOUARD, pp. 65-66).

Les Italiens ne surgissent pas du néant dans les eaux méditerranéennes en l'an mille. Mais dès la fin du x^e siècle, des circonstances favorables développent leur rôle d'**intermédiaires**.

a/ Les catalyseurs

1 ~ La fin du « lac musulman »

Formule certes excessive, mais parlante.

■ En Méditerranée occidentale, progrès de la *Reconquista* en Espagne, Sarrasins chassés des îles (1016, la Sardaigne aux mains des Pisans). Et la conquête normande.

■ En Méditerranée orientale, Byzance a repris l'offensive : elle paraît au début du xi^e siècle une puissance inentamée aux yeux des contemporains. Mais ce nouvel élan n'interdit pas aux Italiens de développer le rôle qu'ils ont commencé à jouer.

2 ~ Carence d'une flotte byzantine

Byzance a choisi de privilégier la défense terrestre (poussée turque) aux dépens de la constitution d'une marine lourde. Elle doit donc toujours faire appel aux flottes italiennes, en particulier celle de Venise, pour assurer la police des mers et les transports.

➤ La Méditerranée orientale est un champ ouvert aux entreprises des pionniers italiens.

3 ~ L'animation des échanges en Occident

■ Dès le x^e siècle, les pays du royaume d'Italie sont en plein essor économique et démographique.

■ Accroissement de la production agricole (surplus commercialisables) et diversification des produits à l'exportation : draps de laine légers fabriqués à Pise et à Gênes, armes (mainmise de Pise sur les mines de fer de l'île d'Elbe et de Piombino...).

➤ Ce contexte favorable profite à la plupart des villes maritimes, et d'abord à Amalfi et à Venise, cités de **contact** entre le monde latin et les mondes grec et musulman.

b/ Deux villes pionnières : Amalfi et Venise

1 ~ Des villes tournées vers la mer

■ Peu ou pas d'arrière-pays.

➔ Leur ravitaillement arrive pour une grande part par mer.

■ Centres de **transit** des marchandises : celles du commerce fluvial de la plaine padane et du commerce terrestre avec les **pa**ys germaniques et slaves sont obligatoirement déchargées et taxées sur les rives du **Rialto**.

2 ~ Établissement de comptoirs permanents

■ Villes rattachées théoriquement à l'Empire byzantin, ce qui leur ouvre l'accès de ses places de commerce. Le premier établissement latin à Constantinople est amalfitain (944).

■ Ces villes, indépendantes de fait, mènent une politique commerciale autonome. Ainsi, Amalfi a joué en priorité la carte musulmane ; en Sicile et en Ifriqiya ; au Caire en 996.

3 ~ L'obtention de privilèges commerciaux

Les Vénitiens ont reçu, en échange de leurs bons services, en 992 et surtout par le **chrysobulle** de 1082, des privilèges considérables, établissant leur **prépondérance commerciale** dans l'Orient byzantin.

c/ Autour de 1100, un nouvel équilibre

1 ~ Le déclin d'Amalfi

■ Sa prospérité, à son apogée entre 1050 et 1070, reposait sur un certain équilibre méditerranéen, rompu à la fin du XI^e siècle :

- arrivée des Normands, auxquels elle est longtemps hostile ; prise en 1073, puis soumise à la domination normande, terrienne et féodale, en très mauvais termes avec Byzance ;
- repli à Byzance : en 1082, la colonie de Constantinople est assujettie aux Vénitiens.

➔ Déclin progressif vers un simple rôle de redistribution des produits de l'Italie méridionale. Cela va de pair avec l'essor des ports « du Nord ».

2 ~ L'essor des ports « du Nord », Pise et Gênes

Mettre en relation :

- leur active participation au nettoyage de la piraterie musulmane ;
- une meilleure situation pour établir des liens fructueux avec les nouveaux centres de production et de consommation plus septentrionaux de l'Occident ;
- l'accès à l'Orient méditerranéen : en 1111, les Pisans reçoivent un quartier à Constantinople ; comme les Génois, ils profitent de la première croisade.

3 ~ Quel rôle accorder à la croisade ?

■ Prendre garde de ne pas surestimer son rôle dans l'essor, qui lui est antérieur, du commerce italien en Orient.

■ Néanmoins, Pise et Gênes ont obtenu, en échange de leur participation aux expéditions des croisades, des comptoirs permanents et des privilèges substantiels dans les ports levantins.

➔ Redistribution partielle de l'échiquier commercial.

➔ Vers 1120-1130, les Italiens contrôlent pleinement les échanges entre l'Occident et l'Orient. Pise et Gênes sont maîtresses de la Méditerranée occidentale et talonnent Venise en Orient. Les affrontements, déjà anciens, deviennent plus âpres encore.

2 - VENISE, PISE ET GÈNES : CONCURRENCE ET HÉGÉMONIE AU XII^e SIÈCLE

a/ Dans la mer Tyrrhénienne, la lutte pisano-génoise

1 ~ La politique pisane

Contrairement à Amalfi, à l'habile diplomatie entre princes chrétiens et sarrasins, Pise fonde sa puissance maritime sur des expéditions à forte dominante militaire :

- raids et contre-raids contre les musulmans jusqu'au moins en 1113-1114 (expédition aux Baléares, succès sans lendemain, mais énorme butin et prestige) ;
- mainmise sur les îles : Elbe, Sardaigne et Corse.

2 ~ Une rivalité croissante avec Gênes, à l'expansion commerciale plus tardive, mais plus rapide

- Les expéditions pisano-génoises contre Mahdyā en 1073, contre le Cid de Valence en 1092 ne doivent pas faire illusion.
- Conflit sur les côtes italiennes. Gênes s'avance jusqu'à Porto Venere et menace la côte toscane ; conflit développé dans l'ensemble de la Méditerranée occidentale : âpre dispute de la Sardaigne et surtout de la Corse. Après 1140, guerre sur mer permanente entre les deux cités.

3 ~ Le repli de Pise à la fin du XII^e siècle

- De par sa situation, Pise est à la fois une **cité maritime** et une **cité de l'intérieur**. C'est un avantage, mais aussi une source de faiblesse : tiraillée par des intérêts contraires, elle doit lutter sur deux fronts, contre sa rivale maritime, mais aussi contre Lucques d'abord, puis contre Florence qui se dresse, menaçante, à la fin du XII^e siècle.
- Le commerce avec la péninsule, l'Afrique du Nord et les îles s'intensifie, celui avec l'Orient décline.

b/ En Orient, la difficile hégémonie de Venise

1 ~ Venise menacée à Byzance

- Après les Pisans, les Génois obtiennent un quartier à Constantinople en 1155. La prépondérance vénitienne persiste, mais elle n'est plus hégémonique. Surtout, menaces grecques constantes.
- En 1171, expulsion des Vénitiens et saisie de leurs biens dans tout l'Empire. Cela dure jusqu'en 1189.

2 ~ Précoce et solide implantation de Gênes et Pise en Syrie et Palestine

- Gênes, première des villes maritimes à participer à la croisade, a reçu butin et concessions d'établissements fixes dans les ports levantins, Pise de même. Active participation au ravitaillement des chrétiens et au commerce des produits exotiques.
- Venise n'intervient vraiment qu'en 1119, et obtient une base à Tyr. Moins active en Terre sainte que les deux autres. Ce n'est qu'après 1171 qu'elle s'intéresse davantage à la Syrie.

3 ~ Le retour de l'hégémonie incontestable de Venise

Il a lieu avec la prise de Constantinople : en 1204 sont jetées les bases d'un véritable empire vénitien en mer Égée.

- Le détournement de la quatrième croisade apparaît bien comme une tentative pour se rendre maître des grandes voies du commerce oriental.

c/ Routes, bateaux et produits

Les analyses précédentes permettent de mettre en place :

1 ~ Les grands pôles du commerce maritime italien

■ La péninsule italienne elle-même.

■ En mer Tyrrhénienne, rôle clef de la Sardaigne et de la Corse, et du **Maghreb**.

■ En Orient, trois destinations principales : **Constantinople, l'Orient latin, l'Égypte**.

Il n'est pas interdit, dans le cadre d'une dissertation, de proposer un croquis, même sommaire, qui facilite la description.

2 ~ Une navigation risquée

■ Danger de la **piraterie**, aussi bien musulmane que chrétienne, d'où une navigation au plus près des côtes. Peu de voyages en haute mer. Pour limiter les risques du voyage isolé (*taxegio*), développement des convois escortés par des navires de guerre (*mude* à Venise).

■ Les progrès des techniques de navigation et de construction navale sont encore à venir. La boussole commence à peine à se diffuser. Deux types de navires : la galère, équipée de rames, navire de course et le vaisseau rond, construits par des **chantiers d'armement privés**. À Pise, les flottes sont armées par une association privée d'armateurs qui néanmoins exerce des prérogatives d'origine publique : justice, guerre, traités... À Venise comme à Gênes, création de l'**Arsenal** par la Commune, qui ne détient cependant aucun monopole sur la construction navale.

3 ~ Des marchandises très diversifiées

Ne pas tomber dans l'énumération pure et simple. Insister plutôt sur :

■ l'importance des denrées alimentaires. Venise, pour se nourrir, doit importer de Byzance céréales, huile... En revanche elle exporte le sel de la lagune, une des bases de sa fortune ;

■ l'échange des produits orientaux (ne pas se focaliser sur les épices) contre esclaves, bois, métaux. Insister sur le trafic des armes avec les États musulmans et les États latins d'Orient, et sur les draps de laine.

3 - PERMANENCES ET NOUVEAUTÉS DU COMMERCE MARITIME ITALIEN

a/ Du raid à une politique coloniale

1 ~ La politique de raids et de butin

■ C'est un des soutiens de l'expansion économique des cités maritimes. La guerre de course non seulement contre les ports sarrasins, mais aussi contre les concurrents chrétiens (sac d'Amalfi par les Pisans en 1135) se distingue mal des opérations commerciales.

■ D'où d'énormes butins, source d'investissements fructueux dans le commerce et aussi d'embellissement de la cité.

2 ~ Privilèges commerciaux et comptoirs permanents

■ En même temps, recherche constante d'avantages commerciaux (exemptions des droits de douane) et de nouveaux marchés. Noter leur précarité (cf. les réactions byzantines contre l'emprise vénitienne).

■ Les *fondachi* ou *fondouks*. Exemple de Constantinople.

Les quartiers concédés comportent des maisons et des boutiques, des quais et entrepôts, une église.

3 ~ Vers une politique coloniale

Elle est nettement entreprise par Pise en Corse et en Sardaigne : énormes propriétés foncières ecclésiastiques ; garanties aux colons et commerçants pisans ; denrées agricoles, bois et esclaves contre produits artisanaux, tissus et métaux, (cf. la colonisation vénitienne après 1204).

b/ Les acteurs du commerce maritime

1 ~ L'ensemble de la population des villes maritimes participe, directement ou indirectement, au commerce

- *Pisani ergo mercatores* : « les Pisans, c'est-à-dire les marchands ».
- Amalfi : paysans-marins (« un pied dans la barque, un pied dans la vigne »), mais aussi membres de l'aristocratie foncière et nobiliaire.
- Importance du groupe des armateurs. À Pise comme à Gênes, la plupart sont des nobles, vassaux de l'évêque, propriétaires fonciers.
- **Rôle des revenus du patrimoine foncier, engagés dans l'armement des flottes et les opérations commerciales au long cours.**

2 ~ Commerce et pouvoir urbain

On comprend mieux que la mainmise progressive sur le pouvoir urbain au cours des XI^e et XII^e siècles ait été le fait d'une aristocratie dont les activités commerciales ne sont qu'un élément de la richesse. Évoquer ce point sans le développer.

3 ~ Les marchands à l'étranger

Nombre de ces marchands-marins sont installés à l'étranger pour de longues années. Exemple des Amalfitains Mauro et son fils Pantaleone (RENOUARD, *Les Villes*, p. 66). Ou le marchand vénitien Romano Mairano (RENOUARD, *Les Hommes d'affaires*, pp. 56-59).

c/ L'affinement des techniques commerciales

C'est l'œuvre des marchands italiens en réponse à trois nécessités :

1 ~ L'adaptation au commerce maritime ou la répartition des risques

- Achats de parts des bateaux et des cargaisons.
- Des contrats de courte durée et des partenaires-associés nombreux.

2 ~ L'accroissement du capital et les contrats commerciaux

- La *commenda* et ses dérivés, en usage dès le XI^e siècle ; le prêt maritime.
- Souligner qu'il n'y a pas de barrière sociale infranchissable entre le bailleur de fonds et le marchand-voyageur : ils sont souvent interchangeables. C'est la multiplication des contrats et des voyages qui assoit la fortune commerciale.

3 ~ Le problème des paiements

- La nécessité du **crédit** et la grande variété des espèces monétaires.
- En réponse, le développement du **contrat** de change.

CONCLUSION

- Les marchands italiens s'affirment comme les intermédiaires privilégiés du commerce entre l'Orient et l'Occident, et comme les promoteurs de nouvelles techniques commerciales, qui seront par la suite diffusées dans tout l'Occident.
- Concurrence âpre entre les cités maritimes pour établir leur hégémonie. Les modifications des réseaux économiques et les vicissitudes politiques expliquent leur fortune ou leur déclin. À l'aube du XIII^e siècle, Venise et Gênes semblent l'emporter.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

La charrue et son attelage dans l'Occident médiéval

■ Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- un instrument aratoire fondamental dans la polyculture médiévale à dominante céréalière ;
- un instrument tracté, indissociable de l'attelage. Le tout forme le **train de culture** ;
- champ chronologique très large qui suppose de s'interroger sur les évolutions possibles.

■ Recenser les aspects à étudier :

- la **charrue** : par quelles sources la connaît-on ? La distinction avec l'**araire** (la nuancer). Les progrès techniques : utilisation croissante du fer, amélioration de la traction ;
- la diffusion de son emploi en Occident : la disparité des époques et des lieux ;
- charrue et société rurale : le travail de la terre et le labour, l'amélioration des rendements, les relations avec les grands défrichements, charrue et paysage agraire. Les « laboureurs ».

■ Définir les articulations possibles du plan :

- un plan purement chronologique est peu praticable. Introduire la chronologie (diffusion de la charrue au cours du I^{er} millénaire, puis améliorations de détail) dans un plan thématique ;
- s'efforcer de répondre aux questions suivantes (problématique) :
 - qu'est-ce qu'une charrue ? Un instrument perfectionné. Ne pas oublier d'utiliser les sources documentaires, mais éviter une typologie purement descriptive ;
 - quels liens entre la charrue et son attelage et l'essor agraire ? L'instrument de l'expansion agricole ;
 - quelles incidences dans la société rurale ? Rôle dans l'amélioration de la condition paysanne, mais aussi dans le renforcement des clivages sociaux.

Les foires de Champagne

■ Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- foires : définition, importance de ces lieux d'échanges périodiques et réguliers ;
- les foires de Champagne : elles dominent le commerce terrestre occidental. Quand ?
- établir le cadre chronologique : XII^e-XIII^e siècles, et tenir compte de l'évolution.

■ Recenser les aspects à étudier :

- les quatre villes de foire et le cycle des six rendez-vous annuels. L'organisation ;
- les marchands (Flamands, Italiens et autres), les transactions proprement commerciales (prépondérance des draps de laine), les activités financières (change et banque) ;
- le rôle des princes : accueil et sécurité des marchands (« conduit », police et justice).

■ Définir les articulations possibles du plan :

- à l'origine, des foires locales et régionales ; produits, marchands, action comtale ;
- après 1180, le nœud du commerce occidental. Organisation des foires et des marchands ;
- après 1250, une grande place de change. Le rôle des Italiens. Terminer sur les facteurs du déclin après 1300.

2

SEIGNEURS, PAYSANS ET VIE DES CAMPAGNES EN OCCIDENT DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE

La terre et les hommes qui la travaillent sont le fondement de la société médiévale. Aussi l'expansion de l'Occident autour de l'an mille se manifeste-t-elle d'abord par l'essor rural. Les historiens débattent de ses causes, de ses rythmes et de ses acteurs. Mais ses effets sont évidents : c'est une crue d'hommes, lente mais soutenue ; c'est la mise en valeur des terroirs et les progrès des techniques culturales ; c'est le semis villageois jeté sur l'Europe. Autrement dit, la croissance agraire du Moyen Âge est à l'origine des **principaux cadres de vie** (la famille conjugale, la paroisse, le village, le château) de la société européenne préindustrielle.

L'essor rural se caractérise, au moins dans un premier temps, par une **croissance extensive** (cf. t. 2, chapitre 1). Une première phase de la conquête des sols consiste en l'élargissement de terroirs anciens, sans doute à l'initiative des communautés rurales (X^e-XI^e siècle). À ces premiers défrichements spontanés succède, au XII^e siècle, l'âge de la colonisation systématique. On gagne sur la mer, grâce aux *polders* de Flandre et du Poitou, sur les marécages en Allemagne, sur le fleuve avec l'aménagement du cours du Pô, sur la forêt où sont fondées les villeneuves du bassin parisien. Mais les conditions de l'essor ont changé : c'est la seigneurie qui encadre désormais la conquête des nouveaux terroirs et la construction des nouveaux villages.

La chronologie des défrichements – spontanés d’abord, contrôlés ensuite – permet de comprendre les rapports qui unissent essor rural et seigneurie. Sans doute la première croissance est-elle due essentiellement au labour paysan. **La seigneurie est fille de l’essor rural** : elle se met en place pour en capter les profits. Mais après la « normalisation » du XII^e siècle, elle persiste comme institution de paix et multiplicateur de croissance. On peut suivre l’historien Pierre Bonnassie lorsqu’il définit la seigneurie par sa fonction de piratage économique : « En ce mot se résument tous les moyens dont dispose un maître pour s’approprier les bénéfices du travail qu’exercent les hommes qu’il domine. » Ces moyens découlent à la fois de la possession de la terre (c’est la seigneurie foncière, qui s’exerce sur le sol) et de l’exercice du *ban*, c’est-à-dire d’un pouvoir de contrainte (c’est la seigneurie banale, qui s’exerce sur les hommes).

Il peut sembler curieux d’aborder l’étude du monde paysan par l’analyse de la structure politique qui le domine. On doit pourtant le justifier de deux manières. D’abord, en observant que la documentation écrite, produite par et pour les seigneurs, ne nous renseigne bien que sur les relations qu’ils entretiennent avec leurs paysans. Ensuite, en remarquant que la seigneurie est plus qu’une structure de commandement : c’est **la forme coutumière d’encadrement des hommes**. Car la société féodale réalise ce paradoxe apparent : si, du point de vue politique, elle semble se caractériser par une dislocation de l’autorité, du point de vue des sociétés locales, elle se manifeste par une concentration de pouvoir qui serre au plus près les hommes et participe à leur « encellulement », selon le mot de Robert Fossier.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages généraux :

FOSSIER, R., *Paysans d’Occident, XI^e-XIV^e siècle*, Paris 1984, PUF, Coll. L’historien.
FOURQUIN, G., *Le Paysan d’Occident au Moyen Âge*, Paris 1989, Nathan.

Ouvrages de référence :

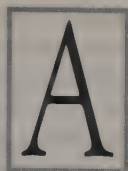
BOUTRUCHE, R., *Seigneurie et féodalité*, 2 vol., Paris 1968-1970, Aubier.
DUBY, G. dir., *Histoire de la France rurale*, t. 1, *La Formation des campagnes françaises des origines à 1340*, Paris 1975, Le Seuil.

Ouvrages spécialisés :

BOURIN, M., DURAND, R., *Vivre au village au Moyen Âge*, Paris 1984, Messidor.
CHAPELOT, J., FOSSIER, R., *Le Village et la maison au Moyen Âge*, Paris 1980, Hachette.
Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge, Actes du 117^e Congrès national des sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1992), Paris 1993, C.T.H.S.

Ouvrages en poche :

DUBY, G., *L’économie rurale et la vie des campagnes dans l’Occident médiéval*, 2 vol., Paris 1968, rééd. 1977, Flammarion, Coll. Champs.



L'ENCADREMENT SEIGNEURIAL

I LES STRUCTURES DE LA SEIGNEURIE FONCIÈRE

On peut considérer, au moins dans l'ancien espace carolingien, la seigneurie foncière comme l'héritière de la *villa*. Sa structure est encore bipartite : une **réserve** exploitée en faire-valoir direct par le maître du sol et des **tenures** baillées aux paysans contre services et redevances. Mais, lorsqu'aux XII^e et XIII^e siècles la documentation vient à nouveau éclairer la structure seigneuriale, la part respective de ses deux éléments a changé, ainsi que la nature du prélèvement imposé par le maître. Globalement, la seigneurie foncière naît, dans sa forme classique, d'une « dissolution » de la réserve, au profit du lotissement des tenures paysannes.

Le **démembrement de la réserve** ne doit pas être compris comme un signe de faiblesse de la structure seigneuriale. D'abord, parce qu'il faut en nuancer la portée. Dans bien des cas – et en particulier sur les **terres des seigneuries ecclésiastiques** –, la réserve se maintient. Ensuite parce que, lorsque se produit le lotissement de l'*indominicatum*, celui-ci répond à un **besoin de rentabilité** : les seigneurs laïcs vendent ou baillent les terres arables les plus excentriques de leur domaine alors qu'ils conservent les parts les plus rémunératrices du sol (prés, vignes) ou les moins coûteuses (bois, pâquis). Au total, si la part directe du maître se réduit parfois, c'est à la faveur d'une réorganisation rationnelle de son domaine foncier. Car on ne doit pas oublier que, globalement, s'alourdit l'emprise seigneuriale sur le sol : dès la seconde moitié du X^e siècle, en Catalogne, en Provence ou dans le Latium à la faveur de l'*incastellamento*, les **alleux paysans** sont les grandes victimes de la concentration foncière aux mains des maîtres.

Les seigneuries ecclésiastiques et la mise en valeur de leur réserve : en Angleterre, l'évêque de Winchester exploite plus d'un cinquième du sol en faire-valoir direct. Il en va de même des cisterciens, qui sont à la tête de vastes réserves (que l'on nomme parfois *granges*). Les abbés des grands monastères bénédictins (Pierre le Vénérable à Cluny ou Suger à Saint-Denis) les imitent au début du XII^e siècle en agrandissant les leurs. Les seigneurs ecclésiastiques, qui maintiennent donc la structure domaniale, innovent au contraire dans leurs modes d'exploitation : d'abord en ayant recours, sans doute dès le XII^e siècle, au *salarial agricole* ; ensuite en développant le *fermage* (le seigneur cède la jouissance de sa terre à un exploitant pour une durée déterminée et moyennant une redevance fixe).

Le problème des alleux paysans : par définition, un alleu est une terre sans maître, sur laquelle ne pèse ni taxes ni services. Son origine est obscure : l'étymologie du terme renvoie au monde germanique et désigne un bien familial tenu par héritage. Par la suite, la notion romaine de *proprietas* vient s'y plaquer : l'alleu devient donc, simplement, une propriété individuelle, divisible et aliénable. L'alleu peut être noble (il s'oppose alors au fief) ou paysan (il s'oppose à la tenure). Ce dernier, dans l'ombre de la documentation, fut longtemps ignoré par les historiens. On l'estime aujourd'hui dominant avant l'an mille : en Mâconnais, plus de la moitié des terres avant 1070 sont des alleux. Pourtant, malgré la résistance de certaines sociétés alleutières (en Catalogne, par exemple), la terre sans maître tend à disparaître après l'an mille : dans le pays Chartrain, 5 transactions sur 6 concernent des alleux en 970, seulement 1 sur 10 en 1030. C'est qu'entre-temps, alors que l'alleu noble est attaqué par les usages féodaux, l'alleu paysan subit la pression de la seigneurie. La pratique des aumônes (à chaque décès, une parcelle de la terre familiale est donnée à l'Église) ampute la petite propriété alors que l'endettement, la mauvaise récolte ou la pression seigneuriale poussent les paysans à transformer leurs alleux en censives. C'est donc en intégrant les alleux que se consolide la seigneurie foncière.

Le démembrement des réserves, l'accaparement des alleux et la mise en valeur de nouveaux terroirs alimentent la création des **tenures** paysannes. Au XI^e siècle, les fractionnements multiples ont eu raison des manses. Les tenures les remplacent, concédées par le seigneur moyennant une **redevance**, en nature ou en numéraire. À partir du XI^e siècle, les tenures deviennent **perpétuelles, héréditaires et aliénables** – moyennant d'autres droits seigneuriaux. Parallèlement, les services en travail tendent à disparaître. Encore faut-il, là encore, nuancer selon les régions : si les corvées sont insignifiantes dans la zone méditerranéenne (où, il est vrai, le système domanial était peu prégnant), si elles sont largement rachetées en France moyenne dès le début du XII^e siècle, elles demeurent encore lourdes en terres germaniques et écrasantes en Normandie et en Angleterre : il n'est pas rare d'y trouver, en plein XII^e siècle, des paysans corvéables trois jours par semaine.

Les charges de la censive : elles sont fixées par la coutume et par un contrat oral ou bien, dans les pays de notariat comme l'Italie, par un contrat écrit, le *bail à cens*. Parfois, le seigneur récapitule la liste de ses tenanciers et de leurs devoirs dans un *censier*. Le cens proprement dit est le loyer de la terre : son montant, bloqué par la coutume, a tendance à se dévaloriser au XIII^e siècle. Mais le seigneur lève également des droits de mutation (les *lods et ventes*, en Île-de-France) d'un rapport beaucoup plus avantageux.

On peut distinguer deux types principaux de tenures. Les **censives** sont chargées de redevances immuables, en nature ou en numéraire. Le seigneur a toujours besoin de garnir sa table, de nourrir sa *familia*. Toutefois, l'essor de l'économie monétaire et les besoins du seigneur (qui doit payer son équipement militaire, rétribuer les ouvriers qui construisent le château, doter sa fille, etc.) font que les redevances en nature sont fréquemment remplacées par des cens en **numéraire**. C'est le cas en Provence dès le XI^e siècle, où l'obligation pour le *massoyer* (tenancier du mas) d'apporter moutons et brebis au seigneur se transforme en taxe monétaire (loyer de la terre ou droits d'entrée). Mais la grande nouveauté du XI^e siècle est la **redevance à part de fruit** : le seigneur taxe une partie de la récolte. C'est le *champart* de la France du Nord, la *tasque* catalane ou la *quarta* italienne. Le pourcentage varie selon les régions (du quinzième au Namurois au septième, en moyenne, en Picardie) et a tendance à s'alourdir au XII^e siècle.

Crise de la corvée et démembrement de la réserve, multiplication des tenures et mise en place des redevances : on le voit, tout se tient. Au prélèvement sur la force de travail du paysan, propre à l'économie domaniale, succède la ponction sur ses revenus. C'est ainsi que l'on peut définir, avec Guy Bois, le système seigneurial par deux éléments fondamentaux : la prédominance de la petite production individuelle et le prélèvement seigneurial assuré par une contrainte politique.

2 LA SEIGNEURIE BANALE ET LES « COUTUMES »

Cf. t. 1, chapitre 10.

L'accaparement du ban (pouvoir de punir et de contraindre) par les seigneurs au XI^e siècle vient en effet renforcer leurs droits fonciers. La seigneurie banale s'exerce sur les hommes, et non sur la terre : elle englobe donc tous les habitants du **ressort châtelain**, quel que soit le statut de la terre qu'ils cultivent. Pouvoir sur les hommes, pouvoir sur la terre : l'historien cherche à distinguer ce que la réalité médiévale mêle inextricablement. En effet, la seigneurie banale et la seigneurie foncière se renforcent mutuellement, surtout – et c'est le cas le plus fréquent – lorsqu'elles sont exercées par un seul maître.

Cf. document commenté.

Au nom de quoi le seigneur exige-t-il de ses *manants* des redevances supplémentaires ? Les juristes distinguent les **droits d'origine publique** issus de la confiscation de prérogatives régaliennes (comme les droits de justice) et les **usages imposés par la force** (ainsi la *taille* en France du Nord, que l'on appelle *tolte* en Provence ou, plus significativement, *forcia* en Catalogne). Il est vrai que la seigneurie banale s'impose souvent par le chantage et l'intimidation : les maîtres cherchent à se faire rétribuer pour défendre les paysans d'une violence dont ils sont eux-mêmes porteurs. À l'inverse, un « mauvais usage » qui cesse momenta-

nément d'être perçu est voué à se perdre. Car avec la seigneurie banale, on quitte le domaine du droit pour entrer dans celui de la coutume, qui est un syncrétisme des droits et des usages. Progressivement, les exactions (*exactiones*) deviennent coutumes (*consuetudines*).

Les « coutumes » portent d'abord sur la **sécurité** : le seigneur impose des corvées pour l'entretien du château et des vivres pour les guerriers qui le défendent. Lorsque ceux-ci quittent la forteresse, alors exigent-ils des paysans le droit de gîte, d'origine publique. En contrepartie, les manants peuvent se réfugier dans la cour du château. Les seigneurs se font également rétribuer l'exercice de la **justice**. Celle-ci représente à la fois la prérogative politique la plus importante et la source de revenus la plus profitable. C'est pourquoi les premières revendications paysannes concernent la limitation de la compétence des juges seigneuriaux et la tarification des amendes. Enfin, les seigneurs parviennent également au XII^e siècle à imposer un surprélèvement sur les échanges (péages, tonlieux, mesures) et sur le travail paysan avec ce que les historiens appellent les **banalités** : il s'agit des redevances exigées en échange de l'utilisation d'équipements (**moulin**, four, pressoir) dont le maître défend le **monopole**. Les banalités témoignent du resserrement de l'encadrement seigneurial sur la vie quotidienne des paysans.

La justice seigneuriale : en tant que maîtres du sol, les seigneurs disposent de la justice foncière : dès le x^e siècle par exemple, les *lords* anglais peuvent exiger des amendes pour redevances non payées. Mais la justice seigneuriale s'empare également des compétences de la justice publique : c'est chose faite en Mâconnais dès 1030, ailleurs (en Italie notamment) les plaids communaux résistent plus longtemps. Le seigneur rend la justice à l'aide de « jureurs » qui appartiennent à la frange aisée de la communauté qu'il domine.

Les moulins, investissement, prélèvement, monopole : la diffusion des moulins hydrauliques est une des manifestations les plus éclatantes de l'essor rural. Elle témoigne évidemment de la croissance de la production de grains, mais aussi des progrès de la métallurgie (nécessaire pour équiper le moulin des cercles de roues, des meules et des engrenages) et de la maîtrise hydraulique (dans les pays méditerranéens, l'installation d'un moulin suppose le creusement préalable de canaux de dérivation). Le moulin constitue, avec le pressoir, le principal investissement seigneurial : en prenant en charge sa construction, le maître du sol stimule l'essor rural. Mais bientôt, le seigneur ne se contente plus de faire payer aux paysans l'usage de son moulin : à la fin du XI^e siècle, en Picardie, en Lorraine ou en Mâconnais, il s'attaque aux équipements concurrents, taxe les paysans qui refusent de se rendre au moulin seigneurial. Marc Bloch a décrit cette guerre aux meules privées : « Désormais, écrit-il, le moulin banal fut le seul où les tenanciers de la terre sur laquelle il s'élevait eurent la permission de faire moudre leur grain, moyennant, bien entendu, une honnête rémunération. » Le monopole banal sur le moulin révèle par conséquent la double nature de la seigneurie : elle est à la fois facteur de croissance et d'oppression économique.

3 « L'ORDRE SEIGNEURIAL »

La seigneurie s'instaure peut-être dans la violence ; elle perdure dans la **stabilité**. En construisant des moulins ou des pressoirs, les maîtres stimulent la production agricole. Or, ils sont directement intéressés par l'augmentation des quantités produites, surtout depuis le développement des redevances à part de fruit. Par conséquent, la ponction seigneuriale doit être mesurée pour ne pas casser l'élan rural. De plus, la multiplication des fronts pionniers et des entreprises de peuplement met souvent les seigneurs en position de **concurrence** : si la pression seigneuriale est trop forte, alors les paysans risquent d'être attirés par un autre maître qui propose, pour son village de défrichement, des conditions très favorables à ses *hôtes*.

C'est pourquoi la phase de « terrorisme seigneurial », pour reprendre l'expression de Pierre Bonnassie, cesse dans la seconde moitié du XII^e siècle. Le mouvement de la **paix de Dieu**, au XI^e siècle, avait déjà condamné les exactions les plus criantes : c'est dans le texte du concile du Puy en 994 que l'on trouve une des premières mentions connues des « mauvais usages » seigneuriaux. Mais, si l'on excepte les terres d'Empire, ce n'est pas le souverain qui peut protéger les pay-

Les « chartes mères » des franchises rurales : certains villages ou bourgades ont donné leur nom à des « lois » ou coutumes, rédigées par leurs seigneurs et imitées ensuite, tout ou partie, par d'autres localités. C'est le cas de la « loi » concédée en 1155 par le roi Louis VII (reprenant une concession de son père Louis VI le Gros) au village de *Lorris-en-Gâtinais*. Entre cette date et 1215, 90 villages du domaine royal l'adoptent. Il en va de même pour la charte de *Beaumont-en-Argonne*, donnée par l'archevêque de Reims en 1182, et imitée plus de 300 fois en Champagne, Bourgogne et Lorraine.

sans des abus seigneuriaux. Aussi les communautés rurales doivent-elles négocier directement avec leurs seigneurs la fixation des tailles, la protection des biens communaux, l'exemption ou l'abonnement de certaines taxes.

Les années 1150-1250 représentent une période majeure de mise par écrit des droits et des usages. Ce mouvement des *franchises rurales* connaît évidemment des nuances régionales et des différences de rythme : il est relativement précoce en Allemagne et la rédaction des « records de coutume » (*Weistümer*) concerne surtout les villages nouveaux ; il est très vigoureux en Espagne où le peuplement des zones pionnières est garanti par l'octroi de *fueros* qui laissent aux communautés rurales privilèges et autonomie. Si les franchises rurales ne sont pas, dans le domaine méditerranéen, à la mesure des franchises urbaines, les unes et les autres se sont développées conjointement en France du Nord. Reprenant souvent le moule formel des chartes urbaines, les franchises rurales contiennent fréquemment, en France, les mêmes clauses que les chartes de fondation de villeneuves : liberté juridique, allègement des redevances, autonomie politique pour les affaires locales.

Désormais, le manant est protégé contre l'arbitraire d'une taxe nouvelle ou la hausse brutale d'une ancienne. Ce qui est écrit dans les chartes de franchise est fixé à jamais : d'où la difficulté que rencontrent les seigneurs, à la fin du XIII^e siècle, pour réévaluer des redevances en numéraire que la dépréciation monétaire a rognées. Mais en codifiant les usages et en garantissant les droits de chacun, **les franchises rurales consolident le système seigneurial** et lui confèrent légitimité et cohérence. Dans leurs rédactions se mêlent inextricablement les droits banaux et fonciers. La seigneurie se donne à voir comme une institution de paix, un regroupement économique qui unit les maîtres et ceux qui les font vivre dans la défense d'intérêts communs.



LES SOCIÉTÉS RURALES

1 REGROUPEMENT DES HOMMES ET FORMES DE L'HABITAT

Le trait dominant de l'ordre seigneurial est qu'il accompagne (et, dans bien des cas, provoque) le regroupement des hommes. À la fin du XIII^e siècle, la carte villageoise de l'Europe est fixée pour l'essentiel. Or cette carte, autour de l'an mille, demeurait encore floue et incomplète. C'est pourquoi Robert Fossier a parlé de **naissance du village** au XI^e siècle. L'expression peut surprendre, si l'on considère seulement le village comme un groupement de maisons. Mais elle prend tout son sens lorsque l'on définit le village comme un mode d'habitat

groupé, noyau de peuplement et d'organisation d'un terroir, structuré autour de trois éléments essentiels : le cimetière, l'église, le château.

Les origines du réseau villageois, héritage et mobilité : le premier problème qui se pose à l'historien du village médiéval est celui de la continuité de l'habitat rural. Autrement dit, le village est-il l'héritier de la *villa* du haut Moyen Âge ? On l'a cru longtemps, on en doute aujourd'hui. Il semble bien que la *villa* ait pu jouer, selon les cas et selon les régions, un rôle tantôt attractif (les colons y trouvant des possibilités de subsistance) tantôt répulsif (des regroupements se formant à l'écart de ces domaines seigneuriaux). C'est donc une redistribution globale du peuplement rural qui s'opère à partir des X^e et XI^e siècles, entre *villae*, *vici* (bourgs ruraux de formation spontanée) et hameaux d'habitats intercalaires. Cette redistribution suppose d'ailleurs une *mobilité* des hommes que l'on a longtemps sous-estimé : si l'idéal autarcique (« vivre à feu et à pot ») est un trait traditionnel de la mentalité médiévale, l'horizon villageois n'est pas borné. L'espace vécu des paysans est leur « pays » délimité par l'extension des terroirs jusqu'aux villages voisins, formant l'aire matrimoniale. Dans les limites de ce pays d'interconnaissance, le va-et-vient est incessant.

Le **cimetière** fixe d'abord l'habitat. Bien souvent, son implantation précède la construction de l'**église**. L'un et l'autre constituent, tout au long du Moyen Âge, les points d'ancrage de l'habitat villageois. Toutefois, c'est sans conteste le **château** qui représente l'élément premier de la vie du groupe villageois. De ce fait, l'histoire du peuplement des campagnes rencontre celle de la mise en place des châtelainies indépendantes, qui se caractérisent par l'édification de forteresses privées. En Charente, la période où les bourgs se multiplient correspond au paroxysme de la seigneurie châtelaine (1075-1110). Il en va de même en Normandie, où le seigneur fonde des bourgs en prélevant sur sa réserve des tenures qu'il cède en « bourgage ». Dans ce cas, c'est bien l'initiative seigneuriale qui est à l'origine du regroupement des hommes.

C'est en Italie du Nord – et, plus globalement, dans le monde méditerranéen – que la **concentration planifiée de l'habitat** paysan s'observe le mieux. Étudiant ce phénomène dans le Latium et en Sabine, Pierre Toubert lui a donné le nom d'**incastellamento**. Point d'aboutissement d'un essor démographique, l'*incastellamento* n'en constitue pas moins un phénomène de rupture. Entre 950 et 1050 environ, les familles paysannes (qui vivaient jusque-là en habitat dispersé, « sous le figuier et le cep » comme l'écrit le moine des Abruzzes Giovanni di Berardo) sont regroupées en des villages fortifiés. Ceux-ci, appelés *castella*, sont le plus souvent édifiés sur des sites perchés. Le seigneur se comporte ainsi en entrepreneur de peuplement : il attire les hommes, parfois par la contrainte, parfois par des conditions avantageuses, regroupant ainsi ceux qu'il domine et qui deviennent, indistinctement, des *castellani* ou *incastellati*.

L'*incastellamento* est une opération de restructuration d'un espace agricole pré-existant, mais dans bien d'autres cas, le village naît de la conquête de nouveaux sols. Ainsi les **formes spatiales du village** dépendent-elles de son histoire et de son espace. Le *castrum* de Sabine ou du Latium a une structure enveloppante, les habitations venant se masser en anneaux concentriques autour du château. Ailleurs, les maisons s'alignent le long de plusieurs rues parallèles qui relient le château à une porte monumentale. On retrouve cette forme d'« urbanité » dans le *castelnau* de Gascogne ou le *castrum* du Biterrois, accolé à la résidence seigneuriale et délimité par une enceinte. Les villages de défrichement ont également leur morphologie propre : ainsi distingue-t-on généralement en Allemagne le village-rue aux maisons jointives (*Strassendorf*) du village « en arête de poisson »

Les deux temps de l'incastellamento dans le Latium : le premier moment de l'*incastellamento* est le rassemblement des hommes (*congregatio populi*). Le seigneur (le plus souvent ecclésiastique) passe contrat avec la population du futur *castrum*, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un entrepreneur en colonisation. Affluent alors les familles de petits paysans alleutiers ou d'artisans ruraux qui construisent leurs maisons sur l'espace alloti autour du château (*rocca castris*). Dans un second temps intervient la restructuration de l'espace cultivé autour du *castrum*. Chaque famille reçoit, en effet, au-delà de l'enceinte, un jardinier, un clos de vigne et des parcelles de terres arables.

Les bastides : à l'âge des villeneuves au XII^e siècle succède, de 1220 à 1320 environ, celui des bastides dans le Sud-Ouest. Il ne s'agit plus alors d'accompagner la mise en valeur de nouveaux terroirs. Ces centres de peuplement – dont certains peuvent devenir des villes – ont souvent une fonction militaire : nombre d'entre elles sont situées sur la frontière entre les possessions françaises et anglaises. Mais elles remplissent surtout, pour le seigneur qui les fonde, un rôle fiscal : en regroupant les hommes que l'on domine, on facilite le prélèvement seigneurial.

La toponymie : les noms de lieux témoignent parfois de l'histoire du peuplement et de la mise en valeur. Ainsi peut-on repérer les toponymes de défrichement, en *-rod*, ou *-ried* dans les pays germaniques, *-ronchi* en Italie, *-essart*, *-rupt* en France, *-artigue* dans le Midi, etc. Quant aux entreprises individuelles de défrichement, elles se reconnaissent parfois par les toponymes en *-rie* ou en *-ère* qui conservent le souvenir d'un éponyme : ainsi « La Bernerie » (demeure de Bernier) ou « La Rogère » (fondée par Roger).

(*Waldhufendorf*) à la trame plus lâche. Ailleurs, de la structure globale des villages aquitains au plan carré que l'on trouve en Toulousain, toutes les combinaisons sont possibles et jusqu'aux plans quadrillés des villages de fondation, tels ceux des *bastides*.

Au XIII^e siècle, le regroupement des hommes dans les bastides n'accompagne plus l'entreprise de défrichement. À l'inverse, la troisième et dernière phase de conquête des sols est l'œuvre d'initiatives isolées et donne lieu à la création d'un **habitat dispersé intercalaire**. Lorsque le poète Wace distingue en Normandie, à l'orée du XIII^e siècle, « ceux du bocage » de « ceux de la plaine », il décrit peut-être moins l'opposition de deux régions que celle de deux moments de la mise en valeur. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle cessent les grandes opérations de défrichement : un seuil écologique est atteint, et mieux vaut alors préserver la forêt et ses ressources que de lui arracher de mauvais sols que l'on devra abandonner par la suite. Le temps est désormais aux modestes essartages et aux initiatives individuelles : celles de certains seigneurs, des bourgeois possessionnés dans le *contado* des villes italiennes ou de quelques paysans aisés. On a célébré à l'envi la naissance de ce nouvel « individualisme agraire » ; n'oublions pas toutefois que celui-ci s'insère dans les fines mailles du filet villageois qui constitue l'expression la plus frappante et la plus durable de l'encellulement des temps seigneuriaux.

2 SOLIDARITÉS VILLAGEOISES

Les sociétés rurales trouvent leur stabilité dans l'emboîtement de plusieurs cadres de solidarité : la famille, la paroisse, le village. La structure familiale, cellule primaire de production et d'entraide, n'échappe pas aux bouleversements sociaux qui accompagnent la mise en place de l'ordre seigneurial. Au-delà des nuances régionales, une tendance générale se dégage clairement : l'**individualisation de la famille nucléaire** au sein du groupe domestique. La dissolution progressive de la famille large laisse subsister le noyau conjugal comme premier maillon de la parenté. Certes, le couple peut, occasionnellement, recueillir une tante ou une fille, frappée par le veuvage. De même, l'affirmation de la primogéniture n'empêche pas les parents (qu'ils soient guerriers ou paysans) de constituer parfois des *frèresches* pour maintenir l'héritage en indivision. Le sentiment d'appartenir à un lignage plus ample, enfin, peut se perpétuer à travers le partage du nom ou les pratiques d'entraide. Mais globalement, c'est le couple qui forme désormais la première cellule de la vie sociale.

Cette mutation s'accompagne de plusieurs **évolutions parallèles**, sans qu'il soit facile de déterminer leurs liens de causalité. La croissance démographique elle-même, en premier lieu, qui rend difficile la coexistence, sous un même toit, de plusieurs générations. L'évolution des exigences seigneuriales, ensuite, qui individualisent chaque feu – ainsi la taille par exemple, « réelle » avant 1150 (c'est-à-dire à répartir entre les membres de la communauté), devient personnelle par la suite. La morale grégorienne du mariage enfin, qui consacre le couple comme première cellule de la vie chrétienne, en en faisant un contrat (*pactio conjugalis*, selon l'expression d'Anselme de Lucques) exigeant l'amour (*dilectio*) et le consentement des époux (*consensus*).

L'expression la plus tangible de l'éclatement du groupe domestique en noyaux conjugaux séparés se lit dans les **mutations de l'habitat**, telles que l'archéologie

nous les révèle (fouilles des villages de Wharram Percy en Angleterre ou de Rougiers dans le Var). Du XI^e au XIII^e siècle, la taille de la maison diminue : les grandes halles paysannes tendent à disparaître au profit d'une demeure au plan ramassé, couvrant rarement plus de 90 m² au sol. Dans le même temps, l'espace habitable se subdivise, séparant nettement la salle (lieu de réunion et de veillées où chauffe le foyer), les chambres (chaque ménage pouvant ainsi vivre séparé du groupe familial) et l'étable (les bêtes étant désormais écartées des hommes). À cette division au sol peut s'ajouter, comme en Provence au XIII^e siècle, la construction d'un étage.

Après la maison du groupe, la maison de Dieu : le rapprochement des paysans passe par l'encadrement religieux. Le **réseau paroissial**, fixé dès avant le XII^e siècle, constitue un maillage serré, centré sur le château. Aussi l'espace villageois et l'espace paroissial se confondent-ils souvent comme cadres de vie et de sociabilité : dans l'ouest de la France, le terme *parrochia* remplace *villa* à partir de 1070 pour désigner le village. Pratiques charitables organisant la solidarité à l'échelle paroissiale, dévotions communes, célébration d'un saint patron scellent la communauté paysanne. Celle-ci se retrouve autour de l'*âtre* (le cimetière villageois), lieu familier qui assure la cohésion du groupe et son intimité avec le monde des défunts. Il en va de même de l'église, lieu de rencontre, lieu de vie. C'est souvent dans l'église que l'on jure « la paix au village », qui fonde l'autonomie de la **communauté villageoise**. L'encadrement seigneurial n'empêche pas l'affirmation des communautés rurales ; dans bien des cas, au contraire, il la favorise. En pesant uniformément sur les hommes, la seigneurie les rend solidaires et atténue les anciens clivages juridiques.

3 LIBERTÉ ET SERVITUDE : D'UNE DÉPENDANCE L'AUTRE

Les paysanneries européennes, soumises à l'encadrement seigneurial, se caractérisent après l'an mille par l'effacement de la distinction juridique entre liberté et servitude, distinction constitutive des sociétés antiques. C'est là le fait majeur, que l'on ne doit jamais perdre de vue : si Charlemagne pouvait encore affirmer : « On est esclave ou libre, rien d'autre », l'Occident médiéval ne connaît après l'an mille que des *manentes* ou des *rustici*, qui tous dépendent de leur seigneur.

Cette **uniformisation juridique** est issue d'un double processus. Le premier est l'extinction progressive de l'esclavage antique. Certes, il demeure encore des esclaves (*thraell*) dans les pays scandinaves au XII^e siècle et les raids maritimes en pays musulmans développent dans le monde méditerranéen un esclavage domestique qui perdure jusqu'à l'époque moderne. Mais globalement, on ne trouve plus de ces troupeaux serviles qui travaillaient encore sur les réserves carolingiennes. Pourquoi ? D'abord parce que se tarissent les sources d'approvisionnement de la traite des esclaves, ensuite parce que l'entretien d'une main-d'œuvre servile cesse d'être rentable au sein du système seigneurial. Parallèlement – et c'est le second processus – la seigneurie prend, dans ses rets, alleutiers et colons qui deviennent les hommes du maître et forment ainsi, à l'ombre du château, une paysannerie dépendante.

La maison paysanne et les matériaux de construction : dans l'Europe du Nord, les pans de bois dominant encore largement. La construction en pierre est, au village comme en ville, l'indice d'une puissance sociale. Elle gagne du terrain dans le monde méditerranéen (associée au torchis et au pisé pour les annexes) en même temps que progressent les techniques d'une construction de qualité, exigeant les compétences d'artisans salariés.

■ Cf. dissertation expliquée.

La question de l'origine du servage : il est tentant de voir dans les serfs les descendants des esclaves du haut Moyen Âge. À ce groupe originel (sans doute minoritaire), on doit ajouter ceux qui sont tombés en servitude, parce qu'ils ont subi une condamnation judiciaire, qu'ils se sont prêtés à un acte volontaire d'autodédication (*deditio per corrigiam*) ou simplement parce que, plus misérables, ils furent les premières victimes du ban seigneurial. Mais ce schéma général subit mille nuances.

Il n'y a plus ni libre ni esclave, il n'y a que des dépendants, soumis à l'emprise seigneuriale. Le problème serait réglé si n'apparaissait pas, dans les textes médiévaux, la trace d'hommes asservis, tenus de plus près. Pour les désigner, le vocabulaire est varié et trompeur : *homines proprii*, *homines de corpore*, parfois *servi*. Ce ne sont pas des esclaves : aussi traduit-on *servus* par serf. Comment les définir ? La question, qui intrigue les historiens depuis Marc Bloch, n'est pas résolue. Peut-être parce que le terme de **servage** recouvre une infinie diversité de conditions et de degrés de dépendance.

Les serfs ont en commun d'être privés de droits essentiels : ils ne disposent ni de leurs biens ni d'eux-mêmes et peuvent être vendus par leur maître. Leur condition est héréditaire : tout comme la dignité noble, la **macule servile** se transmet par la mère (*per ventrem*) puis, à partir de 1200 environ, par le père (*per virgam*). Même s'ils peuvent par ailleurs s'enrichir, cette tache les rabaisse et les humilie. Les serfs sont tenus à l'écart de la défense du village, de la justice seigneuriale et des ordres religieux. Ils échappent aux franchises : si la taille n'est pas, à l'origine, une redevance servile, elle le devient lorsqu'elle est levée « à merci ».

Les « charges caractéristiques » du servage : telles que Marc Bloch les a définies, elles sont au nombre de trois. Le **chevage** est la plus ancienne. Une fois par an, le dépendant doit apporter au seigneur deux à quatre deniers qu'il place sur sa tête (*chef*) courbée, en signe de soumission. La **mainmorte** repose sur l'héritage : originellement le dépendant ne peut rien tenir en propre (d'où le terme de « main morte ») ; par la suite, la mainmorte en vient à désigner la part de l'héritage dont il ne peut disposer puis, par extension, le droit perçu par le seigneur sur les biens du dépendant, au décès de ce dernier. Enfin, le terme de **formariage** a subi la même évolution sémantique pour désigner le mariage d'un dépendant hors de la seigneurie, puis la taxe seigneuriale levée dans cette situation. Ces trois charges caractérisent un tenancier propriétaire, mais « tenu au corps » par le seigneur : le serf. Pourtant, il semble bien que le chevage, la mainmorte et le formariage s'étendent aux XII^e et XIII^e siècles à une large part de la paysannerie. Marc Bloch y voyait la preuve d'une généralisation du servage ; on y reconnaît plutôt aujourd'hui la marque de la multiplication des catégories intermédiaires qui, entre liberté et servage, définissent divers degrés de dépendance.

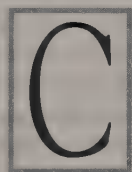
Vilains, villains : issu de *villanus*, qui signifie habitant d'une *villa*, le terme a pris, de part et d'autre de la Manche, deux sens radicalement différents. En France, le *vilain* est un paysan libre. En Angleterre au contraire, le terme de *villain* (ou *villein*) désigne, à partir du XII^e siècle, un paysan dépendant, taillable et corvéable à merci, attaché à sa tenure. Sa condition le rapproche du serf, bien qu'il demeure sous la protection de la *Common Law*.

Difficiles à définir, les serfs ne se laissent pas compter plus aisément. On ne croit plus aujourd'hui à un servage généralisé dans toute l'Europe. Il n'atteint que **peu d'hommes** : 8 % de la population rurale en Angleterre en 1066 d'après le *Domesday Book*, 3 % en Vermandois un siècle plus tôt. De plus, il existe une géographie du servage très contrastée : la partie centrale du bassin parisien est, globalement, pays de servage alors que Champagne, Mâconnais et Dauphiné sont terres de liberté. Enfin, le servage n'échappe pas à d'importantes évolutions. C'est d'abord le mouvement d'**affranchissement** collectif qui prend son essor à partir de 1250. Les rois capétiens, mais aussi les monastères d'Île-de-France, se décident à affranchir en masse leurs serfs. Le besoin de numéraire les pousse alors à monnayer l'octroi de ces franchises. S'endettant pour payer leurs libertés, les serfs passent souvent d'une dépendance à l'autre. De plus, se développe au même moment ce que les historiens appellent le **second servage**, promis à un long avenir. Cette nouvelle servitude n'est plus fondée sur le corps (les « hommes propres » ou les « hommes de corps » portent en eux la macule servile) mais sur la terre. C'est le cas, notamment, des *serfs de la glèbe* en Mâconnais, taillables et corvéables à merci, attachés à leur tenure.

On peut, à bon droit, s'étonner que les historiens se préoccupent tant de ces serfs qui représentent certainement une part résiduelle des sociétés rurales. Il est vrai que si le « servage juridique » demeure minoritaire, « les servages », c'est-à-dire

tous les degrés possibles de libertés partielles, concernent un grand nombre de tenanciers et rendent compte d'un phénomène essentiel à l'ordre seigneurial : la dépendance paysanne. Si la mise en place de la seigneurie banale engendre au XI^e siècle une dépendance indistincte de tous les *rustici*, sa stabilisation au XII^e siècle multiplie les nouveaux contrastes. De ce point de vue, le passage des formes de **servage personnel** (l'attache héréditaire au maître) à celles du **servage réel** (la condition de la terre déterminant celle du paysan qui la cultive) est une conséquence de la différenciation sociale au sein des campagnes : alors que les paysans enrichis parviennent à se défaire de leurs vieilles dépendances, l'asservissement est, pour les autres, la traduction d'un appauvrissement économique. La conclusion s'impose d'elle-même : les **clivages économiques** sont devenus les véritables modes de structuration de la société paysanne, et les statuts juridiques n'en sont que les traductions, fluctuantes et provisoires. C'est la distinction fondamentale entre laboureur et manouvrier qui fait la réalité des communautés rurales au XIII^e siècle. Le premier possède un attelage, pas le second. Le premier, devenant auxiliaire du pouvoir seigneurial, en capte certains profits et bénéficie ainsi de l'expansion agricole.

■ Cf. dissertation expliquée.



L'ÉCONOMIE AGRAIRE

I ÉLEVAGE ET CÉRÉALICULTURE

Le pain de blé demeure, au Moyen Âge, la base de toute alimentation. C'est pourquoi l'essor de l'économie agricole se mesure d'abord aux progrès de la céréaliculture. L'amélioration de l'outillage permet sans doute une hausse sensible des rendements. Au XIII^e siècle, l'**augmentation générale des prix des blés** constitue le témoignage le plus significatif de l'expansion. Ce mouvement global n'empêche évidemment pas les **disparités**. Disparités géographiques : la hausse serait trois fois supérieure dans le nord de la France à ce qu'elle est dans le Midi, et certaines régions (le Berry, la Sologne...) accusent d'importants retards de développement. Disparités sociales : la modernisation agricole profite surtout aux seigneurs et aux paysans aisés. Seul un quart de la population picarde à la fin du XIII^e siècle bénéficie de l'intensification des travaux céréaliers.

Le fondement de l'équilibre rural réside dans l'**articulation entre la céréaliculture et l'élevage**. Cet équilibre est d'abord économique : l'élevage fournit au paysan un complément nutritif (les volailles qu'il élève dans son courtil et les porcs qu'il lâche dans les bois constituent sans doute l'essentiel de son alimentation carnée) et un complément de revenu (l'élevage des chevaux pour la guerre, le transport et plus tard le trait, celui des bovins pour les cuirs et le lait et celui des moutons pour la laine et la viande). Mais l'équilibre est également écologique : à défaut d'engrais minéraux, seul le bétail peut engraisser le sol. Dans la

La hausse des prix du blé au XIII^e siècle : elle est difficile à mesurer, du fait des variations des mesures de capacité et de la qualité des grains. Les « séries » de prix moyens les plus sûres sont anglaises. D'après les rouleaux de compte de la seigneurie épiscopale de Winchester, la hausse est rapide de 1180 à 1220 puis, après un léger tassement, reprend de 1250 à 1315. En France, une tendance comparable se dessine, et l'on doit sans doute envisager, de 1180 à 1320, un quadruplement du prix moyen des blés. Dans le même temps, le prix du bétail triple dans le Nord de la France.

■ Cf. t. 2, chapitre 1.

Pain noir, pain blanc, pain gris : le froment, que l'on préfère désormais à l'épeautre, donne une farine blanche et fine : les seigneurs l'exigent souvent de leurs tenanciers. Même si le pain blanc n'est pas l'apanage de la table du château (on le trouve fréquemment sur les marchés), le paysan se contente souvent, pour sa consommation, du seigle dont on fait le pain noir. Il convient à tous les sols, permet de meilleurs rendements et se conserve aisément. Quant au pain gris (à base de méteil, mélange de seigle et de froment), il signale une amélioration de l'alimentation paysanne. Celle-ci devient plus variée lorsque se développe, aux XII^e et XIII^e siècles, le *companagium* (ce qui accompagne le pain) : féculents, légumes, viandes.

La Mesta de los pastores : il s'agit de l'association des propriétaires de troupeaux transhumants dans les pays de la Couronne de Castille. La *Mesta* est née de la fusion d'associations régionales, fusion légitimée par les ordonnances d'Alphonse X en 1273. Dirigée par un *entregador* de haute noblesse nommé par le roi, elle a pour fonction de surveiller les voies de la transhumance et de régler les conflits qui opposent bergers et agriculteurs. Au début de l'automne, des centaines de milliers de moutons accompagnés de milliers d'hommes quittent montagnes et sierras du Nord pour rejoindre les pâturages d'Andalousie ou de Murcie.

mesure où la fumure demeure insuffisante (les bêtes passant trop peu de temps à l'étable) et souvent exclusivement utilisée pour les cultures potagères, la seule solution qui reste au paysan est de laisser périodiquement la terre au repos, **jachère** qui suppose une rotation des cultures.

Celle-ci prend deux formes principales. La première, et la plus simple, est la seule pratiquée dans la zone méditerranéenne. La sécheresse estivale y rend impossible l'introduction de céréales de printemps. Aussi les paysans se contentent-ils d'une **rotation biennale**, qui fait alterner sur une même pièce, d'une année sur l'autre, jachère et blés d'hiver (froment, seigle, millet). À la culture de ces **céréales panifiables**, s'ajoute une polyculture complexe, mêlant les féculents (fèves, pois, lentilles) aux graminées à croissance rapide comme le panic dont on fait des bouillies ou des galettes. Dans le reste de l'Europe, au contraire, l'introduction des céréales de printemps permet de semer deux fois l'an. Ces « céréales de trémois » (semés le troisième mois, c'est-à-dire en mars) sont essentiellement l'orge dont on nourrit les bêtes et surtout l'avoine que l'on donne aux chevaux lorsque l'on n'en fait pas des bouillies ou de la cervoise. Ils permettent, dans certains cas, la **rotation triennale** (alternance de blés d'hiver, blés de printemps et jachère).

2 UNE EMPRISE ACCRUE SUR L'ESPACE AGRAIRE

L'économie agraire connaît au XIII^e siècle une double évolution qui oblige les seigneurs et les communautés rurales à renforcer leur emprise sur l'espace agraire. C'est, en premier lieu, le **développement d'un élevage spéculatif**. La demande de l'industrie drapière stimule l'élevage des moutons, et pas seulement en Angleterre (on compte, en Languedoc, trente-cinq moutons pour un bœuf). De plus, le capital urbain vient fréquemment s'investir dans l'élevage par la concession de baux à cheptel. Aussi doit-on organiser la transhumance de ces troupeaux qui, si l'on n'y prend garde, peuvent divaguer sur les cultures. Les sociétés montagnardes contrôlent leurs « remues » et dans bien des endroits l'on met en place des itinéraires fixes (que l'on nomme *drailles* en Gascogne, *canadas* en Espagne, *tratturi* en Lombardie). L'organisation territoriale la plus spectaculaire est la *Mesta* des pays de la Couronne de Castille.

La seconde évolution concerne l'organisation des terroirs dans les riches pays de céréaliculture. Alors que se poursuivent peuplement et conquête des sols, l'équilibre nourricier fondamental entre la part du sol destinée à la nourriture de l'élevage et celle réservée à la couverture céréalière est menacé. De ce fait, les techniques de rotation des emblavures débouchent sur une organisation fixe des finages. La solution réside dans l'**assolement**, qui est une division des terres arables en plusieurs quartiers homogènes (que l'on nomme *soles* ou *royes*). Ces quartiers sont soumis à la rotation des cultures, et si la jachère succède à la saison de blé d'hiver puis de blé de printemps, on pourra parler d'assolement triennal. Ce système, caractéristique de la France du Nord, est expérimenté, au milieu du XIII^e siècle, dans certains grands domaines « pilotes » : ainsi la grange de Vaulerent, possession de l'abbaye cistercienne de Chaalis, près de Senlis, dont les mille arpents de terre labourable sont répartis en trois soles d'égale dimension, chaque sole se subdivisant elle-même en plusieurs champs. L'assolement triennal ne prend son sens que lorsqu'il est adopté par les communautés rurales, sans doute sous l'impulsion seigneuriale. Le phénomène ne prend guère d'ampleur véritable avant le dernier quart du XIII^e siècle. Il suppose un **remembrement** complet des finages, qui exige une forte contrainte communautaire.

La valorisation de la forêt : jusqu'à l'an mille, l'arbre domine l'espace européen et les représentations mentales. La forêt est le lieu du péril (les hommes et les bêtes sauvages y trouvent refuge) et du merveilleux (on la dit peuplée de fées et d'enchanteurs). Pourtant, si cette mythologie sylvestre persiste aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, la grande forêt profonde n'est plus qu'un souvenir. Les grands défrichements ne font subsister que des massifs boisés, espaces familiers et nourriciers : ils fournissent, pour les hommes, fruits, miel et petit gibier et constituent, pour les bêtes, d'indispensables zones de pacage. On les exploite également pour la cire et le goudron, et bien entendu pour le bois, de chauffage et de construction. En somme, lorsque les essarteurs attaquent la forêt, c'est moins pour la faire disparaître que pour la domestiquer. C'est pourquoi les déboisements excessifs du ^{xiii}^e siècle entraînent une rupture d'équilibre écologique, économique et social. L'arbre, se faisant rare, devient cher et convoité. Les seigneurs mettent les bois « en défens » : la pâture des bêtes et les coupes de bois sont contrôlées ou taxées, la chasse devient un monopole seigneurial (création de « garennes »). La forêt cesse d'être un bien commun pour devenir le domaine réservé du maître, contrôlé par des gardes et des sergents qui deviennent les symboles détestés de l'oppression seigneuriale contre les droits d'usage.

3 LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES INTENSIVES

L'emprise croissante des communautés rurales sur leurs terroirs ne concerne pas seulement la céréaliculture. Autour des *castra* du Latium, le finage est organisé en une triple auréole concentrique : les jardins et vergers à proximité du village d'abord, lieu d'une polyculture vivrière en terrasse irriguée et enrichie par les engrais domestiques ; un terroir de culture spécialisée et intensive ensuite (chanvre, légumineuses, fourrage) ; un terroir de céréaliculture sèche et extensive enfin. C'est la demande des marchés régionaux qui stimule l'essor des cultures intensives. Ainsi l'**horticulture** nourrit-elle des circuits d'échanges à court rayon d'action. Il en va de même pour les **cultures industrielles**, comme le chanvre, le lin et surtout la **guède**.

Au ^{xiii}^e siècle, le **développement de la viticulture** est l'une des formes les plus manifestes de l'intensification et de l'enrichissement des campagnes. Dans les régions méditerranéennes, les progrès de la vigne commencent dès le ^{xi}^e siècle : le cas est avéré en Biterrois comme en Catalogne. Sauf en Toscane et en Ombrie où l'on pratique la *coltura promiscua*, la vigne occupe généralement des parcelles particulières, transformant ainsi en profondeur le paysage rural : en Catalogne, elle couvre un tiers du sol. Au Nord, c'est la demande des zones de consommation dépourvues de vignes (Flandres et Pays-Bas) ainsi que la proximité des voies d'eau qui fixent la géographie des régions viticoles. Parmi les principales zones productrices françaises, se distinguent l'Alsace et la Moselle, qui alimentent les villes rhénanes, la région parisienne (cultivant le *morillon*, cépage réputé), le vignoble de Laon et de Soissons. Quant aux vins de Loire et de Gascogne, ils se développent en relation avec le marché anglais, alimenté par le port de Bordeaux.

L'essor de la viticulture, et d'une manière générale des cultures savantes, témoigne par conséquent de deux évolutions majeures de l'économie agraire. En premier lieu, le désenclavement des campagnes et leur **intégration dans une économie d'échanges**. Même si aucune région agricole ne peut échapper à la polyculture vivrière, certaines spécialisations se déterminent en fonction de la proximité des grands marchés urbains, contribuant à la définition de régions éco-

La guède : produit de teinture qui donne aux draps des couleurs froides (noires ou bleues). La culture de la guède (nommée pastel dans les pays méditerranéens) exige un sol riche et une main-d'œuvre abondante. De haut rendement, elle implique un développement artisanal qui concourt à l'enrichissement des campagnes. L'Est toulousain et la vallée de la Somme sont, au ^{xiii}^e siècle, les grandes régions françaises de la guède.

nomiques. Deuxièmement, l'intensification des campagnes est porteuse de **nouveaux rapports sociaux**. Le cas de la viticulture est à cet égard éclairant. D'abord parce que la richesse relative des vigneron leur permet de conquérir une forme de liberté. Le support juridique de cette évolution sociale est le *contrat de complant* : il associe un bailleur (le seigneur qui apporte la terre) et un preneur (le paysan qui plante la vigne et la travaille). Au terme d'un temps donné (4 à 7 ans en général), la vigne est partagée en deux parts égales : l'une revenant en alleu à l'exploitant, l'autre au maître du sol. Le vin est donc une **culture de liberté** : malgré une lourde ponction seigneuriale (les redevances au quart du fruit ne sont pas rares), la vigne est, probablement, pour le paysan, d'un meilleur rapport que la céréaliculture. La deuxième évolution sociale découle des spécificités du travail de la vigne et du vin qui en font une **culture dévoreuse de main-d'œuvre**. Aussi le développement viticole contribue-t-il à absorber la croissance démographique et à diffuser le **salariat agricole** – ce dernier témoignant à la fois de l'appauvrissement d'une frange de la paysannerie dépourvue d'attelage et de la pénétration des campagnes par l'économie monétaire.

DOCUMENT COMMENTÉ

Une « maîtresse cruelle » : Gertrude d'Aalst et ses dépendants

Gertrude, épouse du seigneur d'Ardres, Arnoul, bien qu'elle se glorifiât d'être issue d'une noble lignée et se rendit encore plus noble par la superbe de ses paroles et la retenue de ses actes, était cependant avide de richesses et de biens ; elle était connue et renommée pour sa cupidité et son avarice. À propos de ce vice – nous tairons les autres –, un jour qu'elle faisait chercher et rassembler des agneaux sur la terre de la pôté d'Ardres pour faire une bergerie, et que déjà avaient été réunis de nombreux agneaux, les ministériaux (*satrapae*) arrivèrent à la maison d'une très pauvre femme qui avait sept petits enfants ; elle pleura et dit qu'elle n'avait rien à donner à manger à ses enfants qui pleuraient aussi. Les sergents du ministériel et les plus mauvais des serviteurs s'approchèrent et voulurent se jouer de la pauvre femme en exigeant d'elle un agneau ; la femme dit simplement qu'elle n'avait ni mouton ni bœuf, mais que s'ils voulaient emporter avec eux un petit enfant à leur maîtresse, elle le présenterait bien volontiers pour qu'il soit nourri et entretenu. Lorsque ces serviteurs très mauvais rentrèrent et se présentèrent à la dame, non seulement ils se moquèrent de la pauvre femme, mais l'accusèrent servilement et en parlèrent faussement. Les serviteurs revinrent chez la femme et exigèrent l'enfant promis ; et que la mère le voulût ou non, la dame obtint la redevance. Elle fit nourrir l'enfant et l'adopta pour sien, à la place de l'agneau. Mais quand la petite fille (car c'était un enfant de sexe féminin) parvint à l'âge du mariage, ô honte !, elle était déjà servante et en portait le nom. La maîtresse la maria à quelque homme et la réduisit, elle et ses hoirs, en servile condition ; elle l'y précipita et l'y maintint à perpétuité.

Cette même Gertrude, qui avait amené avec elle à Ardres, à ce que l'on dit, des hommes libres de sa terre, à savoir Oostbourg, pour la servir, les blâmait souvent avec des paroles coléreuses et furieuses, les traitant d'ingrats, d'infidèles et de serfs – ô mère et maîtresse cruelle ! – si bien qu'ils furent bientôt réputés vils et serfs ainsi que leurs enfants. Une jeune fille très belle, du nom d'Érembourg, fut violée par un sergent que Gertrude avait amené avec elle de Flandre, et par plusieurs autres. La jeune fille voulut avoir pour mari ce serviteur, mais celui-ci refusa et la repoussa comme indigne. Elle accourut près de la dame et pour mériter d'avoir ce serviteur récalcitrant pour mari, elle s'offrit en servitude par les mains jointes. Bien qu'il la refusât pour femme, bon gré mal gré, la dame la maria à cet homme et les réduisit ainsi que leurs hoirs en servitude perpétuelle.

Lamberti Ardensis historia comitum Ghisnensium, Heller, J. éd., dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. 24, 1879, chapitre 129. Traduction du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- le portrait d'un « mauvais seigneur » ;
- la mise en place des exactions seigneuriales et, au-delà, les moyens de domination politique du seigneur sur ses hommes.

Apparents dans un second temps :

- la hiérarchie des dépendants et les formes de servitude ;
- la perception de cette hiérarchie et de l'ordre seigneurial par le chroniqueur, clerc au service d'un prince.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La bibliographie

■ Il peut être utile de consulter l'édition du texte en latin, ce qui permet d'éclairer le sens de certains mots que la traduction ne peut pas rendre : ici, on pourrait dresser la liste du vocabulaire de la dépendance (*serviens, servus, servilis conditio...*).

■ La **bibliographie** n'est pas abondante. On peut se reporter à GANSHOF, L., « À propos de la chronique de Lambert d'Ardres », dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à Ferdinand Lot*, ainsi qu'aux pages consacrées à Lambert d'Ardres dans DUBY, G., *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris 1973, Mouton, (notamment pp.287-298) et, du même auteur, *Le Chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris 1981, Hachette, chapitre 13, « Les comtes de Guines », pp.269-300.

La nature de la source

■ Il s'agit d'une **chronique**, de type local, visant à glorifier conjointement deux lignées aristocratiques : celle des seigneurs d'Ardres et celle des comtes de Guines, unies par le mariage du comte Baudoin II et de Chrétienne, héritière de la seigneurie d'Ardres. Lambert écrit très certainement à l'extrême fin du XII^e ou au tout début du XIII^e siècle.

■ À partir de ces informations, on doit se poser deux types de questions :

- la **valeur historique** du document. Son information est-elle fiable ? Pour le XII^e siècle, l'auteur utilise des chroniques et des généalogies des comtes de Guines ;
- sa **portée idéologique**. Pourquoi la chronique de Lambert d'Ardres, pourtant destinée à exalter une dynastie seigneuriale, s'étend-elle si largement sur les exactions de Gertrude ? Sans doute pour mieux affirmer, en négatif, le portrait moral du bon seigneur.

L'auteur

■ Il est **curé d'Ardres** depuis 1194, et se dit *magister*. On ne sait pas grand-chose de lui sinon qu'il est en effet un homme assez cultivé auquel le comte de Guines a commandé la chronique de ses ancêtres et de ceux de sa femme. Lambert a trois fils qui appartiennent également au clergé et une fille ayant épousé un membre de la famille d'Ardres (un siècle après l'offensive grégorienne contre le concubinage des prêtres, la théorie morale de l'Église est encore bien loin d'être appliquée partout).

■ Retenons pour l'instant de l'auteur qu'il est :

- un **clerc**, d'où la misogynie qui transparaît dans le texte ;
- un clerc **attaché à une maison aristocratique**, dont il partage les aspirations et les préjugés sociaux.

2 - ANALYSE

■ On doit dégager les éléments clefs du texte :

- Gertrude, dame d'Ardres, manifeste son avarice en acceptant d'une de ses pauvres paysannes le don d'un enfant à la place de l'agneau exigé ;
- elle la réduit en servitude, de même qu'une jeune fille libre à l'honneur perdu.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Dans son temps

On ne doit pas s'appesantir sur un « contexte général » hors de propos mais chercher les éléments chronologiques pertinents pour comprendre le passage.

Gertrude est dame d'Aalst (en pays Brabant, situé entre Bruxelles et Gand). Lorsqu'elle épouse Arnoul, seigneur d'Ardres, dans le premier tiers du XII^e siècle, elle est d'une meilleure condition que lui. Rien d'étonnant à cela : la politique matrimoniale habituelle d'un noble au XII^e siècle est de chercher, par son mariage, un surcroît de noblesse plus qu'un accroissement de terres.

En épousant Gertrude, Arnoul parachève l'ascension sociale de sa lignée. D'abord vassaux des comtes de Guines, les seigneurs d'Ardres s'en détachent et acquièrent leur indépendance à la fin du XI^e siècle. Cette évolution est à replacer dans le cadre général de la mise en place des **châtellenies indépendantes**.

■ Dans son espace

La consultation d'un atlas historique permet de localiser les terres de la seigneurie d'Ardres. Celles-ci sont essentiellement constituées d'anciens marécages, asséchés et mis en valeur au cours du XI^e siècle. C'est une **région d'élevage**. Le fait est important, puisque l'attitude de Gertrude envers ses paysans est motivée par la volonté de constituer une bergerie.

4 - EXPLICATION

■ Pour construire le plan du commentaire, on doit s'inspirer du déroulement du texte sans pour autant le calquer.

■ Il convient de regrouper les enjeux que l'étude préalable du document a contribué à dégager :

- le portrait négatif de Gertrude comme mauvais seigneur ;
- son mode d'exercice du pouvoir seigneurial sur ses dépendants ;
- la perception par le clerc des différents types de dépendance paysanne.

a/ De la cupidité à la cruauté : Gertrude, mauvais seigneur

1 ~ Une « matrone redoutable » (Duby)

■ Dans le portrait des turpitudes de Gertrude, il convient de faire la part de la misogynie traditionnelle du clerc. De plus, on ne doit pas oublier que la dame d'Aalst gouverne sa seigneurie en l'absence de son mari et que son origine sociale « supérieure » assoit son autorité. On peut noter que la suite du chapitre met en scène Arnoul, le mari de Gertrude, qui prend la croix : les péchés de la femme font mieux ressortir les vertus du seigneur-chevalier.

2 ~ Un seigneur « avide de richesses et de biens »

■ L'évocation d'un mauvais seigneur permet à Lambert d'Ardres d'affirmer, en contrepoint, les caractéristiques de l'idéal noble. Assurément, Gertrude est bien née : elle manifeste la « superbe » qui sied aux puissants. Mais il lui manque la vertu essentielle : la largesse, qui est le pouvoir de donner ce que l'on a pris, de distribuer à pleines mains et d'honorer son rang par la générosité. La dame d'Aalst est « connue et renommée pour sa cupidité et son avarice » ; tel est son « vice » originel, qui explique – dans l'idéal aristocratique – tous ses méfaits.

3 ~ L'ogresse

■ Affamée de biens, Gertrude veut s'emparer des agneaux de ses dépendants. Une pauvre paysanne est obligée de lui livrer, en échange des bêtes qu'elle ne possède point, ses « sept petits enfants ». Cette substitution de l'enfant à l'agneau (l'un et l'autre étant symboles d'innocence) est évidemment lourde de sens : on pense aux contes de Perrault et, au-delà, à toute une tradition populaire qui fait du seigneur un « mangeur d'enfant ». Tout ce passage doit donc être commenté dans un sens anthropologique.

b/ Gertrude et l'exercice du pouvoir seigneurial

1 ~ La dame et la bergerie

■ La seigneurie foncière n'apparaît pas très clairement dans le texte. Toutefois, pour établir une bergerie, il faut bien que Gertrude use de son pouvoir foncier. Notons que, dans un pays d'élevage, elle réalise là un investissement rationnel. Pour prélever des agneaux sur le cheptel de ses paysans, elle doit en revanche user de son pouvoir banal. Le texte l'affirme clairement : Gertrude veut rassembler ces bêtes dans la « pôté d'Ardres » (c'est-à-dire sur le territoire où elle exerce sa *potestas*, son pouvoir de commander et de contraindre).

2 ~ La mise en place d'une exaction seigneuriale

■ Le prélèvement des agneaux est présenté par Lambert d'Ardres comme une exaction inique. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas prévu par la coutume : « Un jour qu'elle faisait chercher et rassembler... ». Cette manifestation d'arbitraire seigneurial que le chroniqueur met au compte de l'avarice est en réalité intrinsèquement liée à l'extension du pouvoir banal. C'est à la faveur d'un rapport de force que le maître impose de nouveaux droits seigneuriaux, qui deviendront par la suite coutumiers.

3 ~ Pouvoir seigneurial et communauté rurale

Gertrude étend son pouvoir à l'ensemble des habitants de la pôté grâce aux agents locaux de la seigneurie.

■ Le texte ne dit pas si la paysanne qui donne son enfant est une tenancière ; cela prouve en tout cas l'extension du pouvoir banal, non seulement sur les hommes propres du seigneur, mais aussi sur l'ensemble des habitants de la pôté.

■ Ce pouvoir s'exerce par l'intermédiaire des agents de la seigneurie : les ministériaux, souvent des paysans enrichis, sont assistés par des sergents. Quant aux serviteurs et aux servantes, ils font partie de la *familia* du seigneur. Tous sont qualifiés, par Lambert, de « mauvais serviteurs » : on peut y voir la marque d'un mépris social, mais aussi du fait que, dans l'imaginaire collectif, les auxiliaires de la seigneurie sont souvent tenus pour responsables des abus seigneuriaux.

c/ Dépendances et servitudes dans la seigneurie d'Ardres

1 ~ L'effacement des catégories juridiques

■ Les différents statuts juridiques de la dépendance (cf. pour le cas précis, VERRIEST, L., « Le servage en Flandre, particulièrement en pays d'Alost », *Revue historique du droit français et étranger*, 1950, pp.35-66) n'apparaissent pas clairement dans le texte. Repérer la confusion du vocabulaire de la dépendance.

■ On peut y voir le témoignage de l'indifférence du clerc, qui considère les rustres comme une masse indifférenciée. Mais c'est également l'évolution sociale qui brouille les catégories juridiques de liberté et de servitude.

2 ~ L'extension de la servitude

■ Le cas de la jeune Érembourg, violée par un sergent, est de ce point de vue éclairant : elle perd en même temps son honneur et sa liberté, puisqu'elle s'offre « en servitude par les mains jointes ». Il s'agit ici d'un exemple de manumission : le corps de la servante (et donc ses enfants) appartient désormais au seigneur. Écrivant au seuil du XIII^e siècle, Lambert d'Ardres décrit donc l'époque précédente comme un moment où progresse la servitude.

3 ~ Une liberté sans cesse menacée

Au total, si le texte de Lambert peut sembler flou sur la définition juridique des statuts des dépendants, elle permet d'approcher l'idée que le milieu noble se faisait de la servitude :

- c'est la condition économique qui commande désormais le statut juridique : l'asservissement naît de l'appauvrissement.
- la servitude est surtout définie par la renommée : certains sont « tenus pour » ou « réputés » vils. Ainsi, il suffit pour Gertrude de « traiter » quelqu'un de serf pour qu'il le devienne.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- Le portrait du mauvais seigneur sert en définitive l'idéologie aristocratique, puisqu'il contribue à définir, en négatif, les vertus nobles.
- Lambert d'Ardres décrit la mise en place brutale d'une seigneurie banale, soucieuse d'accroître son pouvoir sur les hommes et de les taxer par tous les moyens. Mais au moment où il écrit, la « normalisation » a déjà eu lieu.
- Sous le regard du clerc, la communauté rurale est à la fois soumise à une dépendance indistincte (effacement des catégories juridiques) et à une différenciation sociale (montée en puissance et « terrorisme » des ministériaux).

DOCUMENT COMMENTÉ

Zissen, une seigneurie lorraine

À Zissen, il y a 8 manses et 8 possessions, 11 *vangae*, 5 *feoda secundae feriae*. Chacun d'eux laboure 3 jours, moissonne, porte à la grange et bat. Quand ils coupent on leur donne 2 pains. Les *vangae* paient 18 sous, et 2 paient 3 sous. Les possesseurs de manses et de *feoda secundae feriae* doivent construire la maison de l'abbé, la grange et le moulin en entier sauf les toits. Les possesseurs de *vangae* assurent la construction de la partie supérieure des bâtiments, et l'abbé refait le toit. Chacune des *vangae* doit 3 charrois pour le froment du seigneur, soit à Andernach, soit à Hatzenport, soit à Nurburg, au moment où le seigneur le décidera. De même les 8 manses paient 8 sous.

Dans la ville de Boos, il y a un manse qui paie 30 deniers à la saint Martin.

Quand l'abbé viendra, l'intendant lui donnera la nourriture ainsi qu'à ses chevaux le soir et le lendemain. Il devra laisser à l'usage de l'abbé le quart du prix du bois communal. Si un homme de la *familia* meurt, son meilleur animal sera livré à l'abbé ; si c'est une femme, l'abbé aura le meilleur objet fait de ses mains. À la saint Martin, le meunier donnera à l'abbé pour 2 deniers de pain, 2 deniers de viande et 1 setier de vin ; le forestier et le doyen donneront autant. L'abbé devra acheter les pierres meulières que la *familia* devra transporter, mais l'abbé paiera les frais. Chaque homme de la *familia* devra un chevage de 6 deniers, et les femmes autant, de la monnaie qui a cours où elles habitent. Si quelqu'un tue un homme de la *familia*, il donnera à l'abbé 30 sous et une obole.

Si les biens meubles et immeubles d'un homme sont confisqués par l'abbé pour quelque méfait, l'abbé aura les deux tiers, l'avoué le troisième. Le meunier donnera chaque année 12 muids de froment et 2 autres pour faire de la cervoise. On saura que dans tous les plaids de l'avoué nul cas ne doit être débattu, sauf de vol, de dettes, de rixe et d'effusion de sang.

L'abbé devra 3 services à l'avoué, à Noël une demi-mesure de froment, 12 deniers pour la viande, 2 mesures de vin et une de cervoise, un denier pour le poivre, une obole pour le sel et une mesure d'avoine ; deux semaines après, il donnera à l'avoué 12 deniers pour qu'il ne charge pas ses hommes. Les mêmes choses en tout seront livrées à Pâques, ainsi qu'à la saint Jean, sauf l'avoine.

De ce qui sera payé aux plaids, l'abbé recevra les deux tiers, l'avoué le troisième. Si un homme de l'abbé confisque une femme d'ailleurs, après sa mort ses biens seront confisqués par l'abbé et le tiers seulement sera remis à ses enfants et à sa femme. À Noël, l'intendant et le meunier donneront à l'avoué deux porcs dont chacun vaudra 12 deniers ; un échevin dira s'ils valent bien ce prix, dans ce cas ils ne devront rien d'autre. S'il les estime un prix inférieur, ils devront satisfaire sur ce point. Si un homme de la *curia* est inculpé, il se justifiera par serment, et on ne pourra lui imposer rien d'autre sauf avec le duel judiciaire.

PERRIN, C.-E. éd., *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine d'après les plus anciens censiers, (IX^e-XII^e siècles)*, Paris 1935, pp. 730-733. Traduit du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- l'organisation d'une seigneurie et l'articulation entre les droits banaux et fonciers ;
- le prélèvement seigneurial (redevances, corvées) et l'organisation de la justice.

Apparents dans un second temps :

- la stratification sociale de la seigneurie ;
- la redistribution de ses profits et le partage entre l'abbé et son avoué.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La bibliographie

■ Il est évidemment indispensable de se reporter à la thèse de Charles-Edmond PERRIN, de laquelle est extrait le document. On peut également lire, du même auteur, « Esquisse d'une histoire de la tenure rurale en Lorraine au Moyen Âge », dans *La Tenure*, Recueil de la Société Jean Bodin, 3, Bruxelles 1938, pp.137-163.

La nature de la source

■ Le rédacteur du texte énumère les revenus que l'abbé de Bouzonville peut attendre de sa seigneurie de Zissen, en insistant particulièrement sur les profits de la justice, et en s'attachant à fixer la répartition de ces profits entre l'abbé et son avoué. Ces caractères indiquent qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un censier, mais bien d'un **coutumier**, qui met au net les droits et les usages dans la seigneurie de Zissen. (sur ces différents types de source, cf. FOSSIER, R., *Polyptyques et censiers*, « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », fascicule 28, Turnhout 1978).

L'auteur

■ La question de l'auteur ne se pose évidemment pas avec ce type de document, ce qui ne dispense pas de réfléchir aux **conditions de sa mise en forme**. Si l'on prend soin de récapituler ses droits, c'est souvent pour se prémunir contre d'éventuelles usurpations.

2 - ANALYSE

- Elle doit dégager les éléments principaux du texte :
 - structures de la seigneurie foncière (manses) et types de prélèvements ;
 - physionomie de la seigneurie banale, redevances et auxiliaires du pouvoir seigneurial ;
 - organisation de la justice seigneuriale et avouerie ;
 - partage des revenus entre l'abbé et l'avoué.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Elle doit se faire à un triple niveau, du plus général au plus particulier : il s'agit d'une seigneurie ecclésiastique ; d'une seigneurie lorraine ; de la seigneurie de Zissen.

■ La seigneurie ecclésiastique et l'avouerie au XII^e siècle

Le seigneur ecclésiastique est, par définition, désarmé. Aussi doit-il exercer son pouvoir de contrainte judiciaire par l'intermédiaire d'un lieutenant laïc : l'avoué. On sait que l'avouerie fut, notamment en Lorraine, un moyen privilégié d'ascension sociale pour les lignées chevaleresques en quête d'autonomie politique (PARISSE, M., *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale*, Nancy 1977).

Charles-Edmond Perrin date le coutumier, sans plus de précision, de la seconde moitié du XII^e siècle (avant 1163). C'est le moment où les grandes seigneuries ecclésiastiques réagissent contre les exactions des avoués. En Lorraine, les seigneurs cherchent des compromis pour freiner leur progressive dépossession. Cf. FOSSIER, R., *Enfance de l'Europe...*, *op.cit.*, t. 1, p. 422 : « C'est en grande partie pour arrêter les droits de chacun que s'amorce alors le grand mouvement de rédaction des coutumes. »

■ Le système seigneurial en Lorraine

Il est important de cadrer d'emblée les spécificités de la seigneurie lorraine (cf. l'index de FOSSIER, R., *op.cit.*, ainsi que celui de DUBY, G., *L'Économie rurale...*, *op.cit.*). Terre d'églises et berceau du domaine carolingien, la Lorraine a longtemps résisté à la crise châtelaine des principautés. De même, la seigneurie demeure l'héritière directe du système domanial : importance de la réserve, maintien des corvées.

■ La seigneurie de Zissen de l'abbaye de Bouzonville

On trouve dans la thèse de Charles-Edmond Perrin quelques précisions utiles. L'abbaye Sainte-Croix de Bouzonville, fondée peu avant 1033 par le comte Adalbert, est à la tête d'un vaste domaine foncier. Important pour le commentaire : la seigneurie de Zissen, située aux franges du plateau de l'Eifel, est relativement excentrique par rapport à cet ensemble. Raison de plus pour fixer avec soin les droits de l'abbaye sur cette seigneurie.

4 - EXPLICATION

Derrière un désordre apparent, le texte propose un principe de structuration que l'on peut adopter pour le commentaire :

- structures de la seigneurie foncière ;
- organisation de la seigneurie justicière ;
- partage et redistribution des profits seigneuriaux.

a/ La seigneurie foncière et l'exploitation du domaine

1 ~ Maintien de la réserve

■ De la réserve, seul le bois est mentionné ainsi que l'existence d'un forestier et d'une grange. En réalité, on perçoit surtout la réserve par les redevances en travail qu'elle suscite. Celles-ci sont lourdes : les tenanciers doivent labourer trois jours, moissonner, battre et porter à la grange. On remarque que, pendant les travaux les plus durs, les corvéables sont nourris (« quand ils coupent on leur donne 2 pains »).

■ Enfin, il existe un type de tenanciers plus lourdement mis à contribution : ceux des *feoda secondae feriae*, mobilisés un jour par semaine. On note également que ces tenanciers doivent construire la grange (corvée banale ou corvée foncière ? La rédaction de la coutume mêle les droits et les usages).

2 ~ Tenures et tenanciers

■ Le vocabulaire n'aide pas à déterminer avec précision leur statut juridique : « manses » est devenu, au XII^e siècle, un terme ambigu et *vangae* n'est pas plus clair. On peut seulement remarquer que ces *vangae* sont plus lourdement taxées, les redevances étant exigées en numéraire. Il s'agit ici de charges réelles (pesant sur la terre) et non de charges personnelles : voilà pourquoi le rédacteur ne prend pas la peine de préciser le nombre et la condition sociale des familles vivant sur les tenures.

3 ~ Les fonctions économiques de la seigneurie

■ On doit faire le relevé systématique des allusions aux productions (froment, avoine, porcs, cervoise, vin...) et aux équipements (grange, moulin). À noter également que le seigneur taxe, à la mort du tenancier, « le meilleur animal » de l'homme ou « le meilleur objet » de la femme. Il prélève ainsi sur le produit de l'élevage et de l'artisanat domestique (ici sexuellement différencié), c'est-à-dire sur les deux activités complémentaires au travail agricole et caractéristiques de l'économie rurale dans sa phase d'expansion.

b/ Seigneurie banale, société rurale et organisation de la justice

1 ~ La dépendance : chevage, mainmorte et formariage

■ Les taxes personnelles énumérées par le rédacteur du coutumier concernent tous les tenanciers de la *familia*, sans distinction juridique : preuve que l'encadrement seigneurial ne reconnaît plus qu'une dépendance généralisée. Ainsi doit-on retrouver trois taxes qui caractérisaient la condition servile :

- le chevage, d'abord (« Chaque homme de la *familia* devra un chevage de 6 deniers, et les femmes autant. ») ;
- la mainmorte, ensuite (« Si un homme de la *familia* meurt... ») ;
- le formariage enfin (« Si un homme de l'abbé épouse une femme d'ailleurs... »).

2 ~ La stratification sociale

■ Cette uniformisation de la condition juridique des dépendants n'empêche pas, bien au contraire, la différenciation sociale. On la devine ici à travers la figure des auxiliaires de la seigneurie : l'intendant, chargé de la gestion du domaine ; le forestier, qui contrôle les droits d'usage ; le meunier, jouissant d'un statut privilégié ; le doyen et l'échevin enfin, représentants de la communauté paysanne. Autant de relais au prélèvement seigneurial, qui sont également des tremplins d'ascension sociale.

3 ~ L'organisation de la justice

■ Elle traduit juridiquement les principes de structuration sociale de la seigneurie. Ainsi, la justice de l'abbé protège tous les dépendants en taxant 30 sous le meurtre d'un homme de la *familia*. Mais les hommes de la *curia* (c'est-à-dire l'entourage immédiat du seigneur) sont à l'abri des procédures judiciaires communes. Ils peuvent se justifier « par serment » : leur parole est digne de confiance, ce qui constitue l'un des signes distinctifs de la noblesse.

c/ Partages et destinations du prélèvement seigneurial

1 ~ Destinations de la ponction seigneuriale

■ Les dispositions concernant la visite de l'abbé révèlent que la première fonction de la seigneurie foncière est de garnir la table du maître. Mais tout le surplus agricole n'est pas destiné à la consommation. En témoignent les corvées de charroi qui obligent les tenanciers à porter le froment à Andernach, Hatzenport et Nurburg où le grain est commercialisé. La seigneurie de Zissen est sans conteste intégrée à l'économie d'échanges. Toutefois, l'abbé de Bouzonville n'est pas le seul à tirer profit de l'encadrement seigneurial.

2 ~ L'institution de l'avouerie

■ Rappeler ici la définition de l'avoué, dont le texte délimite d'ailleurs la fonction judiciaire. Il rend la justice trois fois par an au nom du seigneur abbé (plaids de Noël, de Pâques et de la Saint-Jean). Mais ses compétences judiciaires sont bornées (« On saura que dans tous les plaids de l'avoué nul cas ne sera débattu, sauf de vols, de dettes, de rixe et d'effusion de sang »). L'abbé se réserve donc les causes majeures, dites de haute-justice ; mais l'on sait par ailleurs que c'est l'exercice de la basse-justice qui est le plus profitable.

3 ~ Partage des profits et contrôle de l'avouerie

■ Le coutumier de Zissen fixe la répartition des profits de justice entre l'abbé et l'avoué : ce dernier reçoit un tiers des amendes et des confiscations. De plus, il est rétribué pendant les plaids (« l'abbé devra 3 services à l'avoué... »). On devine qu'il s'agit initialement du dédommagement des frais d'entretien de l'avoué (froment, viande, vin, cervoise, sel, poivre) qui ont été par la suite tarifés (« 12 deniers pour la viande »).

■ Mais la redistribution ne s'arrête pas là : deux porcs à Noël (l'avoué bénéficie donc également des revenus de la seigneurie foncière) et, deux semaines après le plaid, « 12 deniers pour qu'il ne charge pas les hommes ». L'expression mérite d'être commentée : ce que cherche à éviter l'abbé, ce sont les exactions de son avoué qui, à force de presser les hommes de Zissen, risque de mettre en péril l'équilibre seigneurial. D'où l'obligation de fixer, une fois pour toutes, la répartition des profits entre les bénéficiaires de la seigneurie.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- L'organisation d'une seigneurie où se mêlent droits fonciers et droits banaux.
- Les contours d'une société rurale soumise à la seigneurie : unification juridique et différenciation sociale.
- Les rapports de force entre un seigneur abbé, lointain et désarmé, et son avoué.
- La rédaction du coutumier comme « domestication » de l'avouerie par partage des profits et, au-delà, comme mise au net d'un système seigneurial en quête d'équilibre.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Torfou, village d'hôtes royaux au XII^e siècle

Au nom de la sainte et indivise Trinité, amen. Moi, Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, je veux qu'il soit connu de tous, à venir et présents, que nous cédonz aux hommes qui veulent devenir hôtes dans le bois dit Torfou un arpent de terre et le quart d'un autre arpent pour qu'il s'y établissent en hostise, à la condition qu'ils nous versent chaque année un cens de six deniers, deux poules et deux setiers d'avoine. Nous leur concédons aussi la liberté de ne contribuer ni à l'herban,

ni à la taille, de n'aller ni à l'ost, ni à la chevauchée, si ce n'est à la semonce générale de la Chrétienté, de ne point faire de corvée, de n'être justiciable de personne sur notre terre, pas même des autorités d'Étampes, que de celui en la main duquel nous les placerons. Pour que cela ne tombe pas dans l'oubli, nous l'avons confié à l'écrit, et pour que ce ne puisse être infirmé à l'avenir, nous l'avons ci-dessous validé par le sceau de notre autorité et le monogramme de notre nom.

LUCHAIRE, A. éd., *Louis VI le Gros : annales de son règne et de sa vie (1081-1137)*, Paris 1890, n° 551, pp. 341-342.
Cité par HIGOUNET, C., *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux 1975, p. 235. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la mise en valeur de nouveaux terroirs et l'encadrement seigneurial ;
- le regroupement des hommes et la concession de franchises.

Présenter le document :

- diplôme du roi Louis VI (protocole, suscription, adresse générale, texte et validation) qui agit en tant que propriétaire foncier, sans pariage ;
- création d'un village d'hôtes, à qui le roi accorde un lopin de terre et divers privilèges en échange de leur participation à l'entreprise de défrichement.

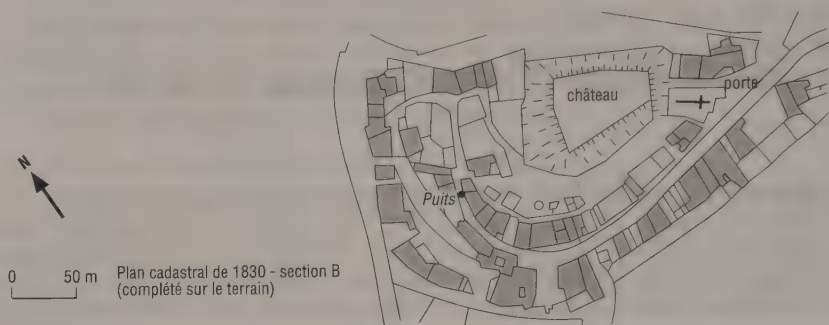
Mettre en place le document :

- à la lisière de la Beauce et du Hurepoix, Torfou fait partie d'une riche région dont la colonisation pré-existe à la mise en place de la seigneurie (voir les toponymes de défrichement sur une carte topographique) ;
- le village se trouve également sur l'axe Paris-Orléans qui vertèbre le domaine royal (Bourg-la-Reine, La Forêt-le-Roi, etc.) et que le roi veut protéger contre les appétits des châtelains de Monthléry.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- une initiative seigneuriale qui s'inscrit dans la continuité d'une mise en valeur d'abord prise en charge par les paysans eux-mêmes ;
- des conditions favorables : redevances recognitives, exemptions de corvées, affranchissement ;
- une opération politique : la concession de l'hostise au service d'une visée territoriale.

Castelnaud-Barbarens et son terroir



CASTELNAU-BARBARENS dans son terroir

- CASTELNAU
- Principaux chemins
- Limite du territoire de la communauté sous l'ancien régime
- ~ Rebord du côteau
- Établissements gallo-romains
- Établissements médiévaux antérieurs à l'an mil
- ▲ Grottes
- Bastide avortée



D'après CURSENTE, B., *Les Castelnaux de la Gascogne médiévale*, Bordeaux 1980, p.171.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la physionomie d'un bourg castral : « urbanisme » concerté et insertion dans le terroir ;
- la projection au sol des rapports sociaux et des relations qui unissent le seigneur à la communauté rurale.

Présenter le document :

- le plan du bourg : site perché, structure enveloppante des habitations autour du château, muraille et porte comme expressions de la communauté rurale ;
- le plan du terroir : le bourg s'intègre dans une ancienne zone de peuplement ; il ne fait pas disparaître l'habitat ancien mais bloque le développement de la bastide de Grenadette.

Mettre en place le document :

- dans son temps : Castelnaud-Barbarens est fondé dans la première moitié du XII^e siècle. L'émiettement politique favorise alors le regroupement des hommes dans les bourgs castraux ;
- dans son espace : l'édification des castelnaux de Gascogne contribue à resserrer l'habitat et non à remodeler les paysages.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la fondation des castelnaux, écho tardif et atténué de l'*incastellamento* ;
- la défense commune du château et du bourg : une communauté castrale ;
- une entreprise de peuplement qui renforce une structure agraire préexistante.

La révolte des serfs de Viry contre les chanoines de Notre-Dame de Paris (1067)

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1067 sous le règne de Philippe roi des Francs, du vivant de Godefroid, évêque de Paris, du vivant d'Eudes, doyen, et de Raoul, prévôt, du vivant également de Herbert, comte de Vermandois, de Wacellin avoué de Viry, les serfs de Viry, se révoltant contre le prévôt et les chanoines de Sainte-Marie, affirmèrent ne pas devoir ce dont leurs ancêtres se sont manifestement acquittés, à savoir la garde de nuit, et pouvoir en outre, sans l'autorisation du prévôt et des chanoines, épouser les femmes qu'ils voulaient. Leur opposition nous conduisit à participer à un plaid, où ils démontreraient qu'ils n'avaient pas à attendre l'autorisation des prévôts

et des chanoines. Mais comme ils pensaient, par leurs raisonnements, réduire cette coutume à néant, par les mérites de Marie la très sainte Mère de Dieu, leur langue s'embrouilla si bien que ce qu'ils avançaient pensant faire progresser leurs affaires, se retourna pour les accabler et donner pleine satisfaction aux nôtres. Ainsi confondus, sur un jugement des échevins rendu conformément à la loi, ils nous restituèrent le droit de garde en remettant au doyen Eudes le gant gauche. Par le droit ils abandonnèrent la revendication sur les femmes étrangères : désormais ils ne les épouseraient pas sans l'autorisation du prévôt et des chanoines.

GUÉRARD, B. éd., *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, Paris 1850, t. 3, pp.354-355, cité et traduit par de la RONCIÈRE, C.-M., CONTAMINE, P., DELORT, R., *L'Europe au Moyen Âge*, Paris 1969, t. 2, doc. 98, pp.204-205.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la dépendance des serfs d'église et l'administration du chapitre cathédral ;
- la logique de la révolte et de sa répression.

Présenter le document :

- une notice du chapitre cathédral de Notre-Dame de Paris mettant en scène les différents relais du pouvoir seigneurial : doyen, prévôt, avoué ;
- la présentation des revendications des serfs (concernant le mariage et la garde de nuit).

Mettre en place le document :

- les contours juridiques de la dépendance et la situation particulièrement déprimée des serfs d'église, souvent soumis à l'arbitraire des avoués ;
- la position de Viry, au sud de la Picardie, loin du domaine des chanoines de Paris et convoité par les seigneurs locaux.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- une servitude attachée au corps : hérédité et contrainte pesant sur le mariage ;
- « contre la coutume » : la révolte des serfs qui croient pouvoir jouer des conflits politiques et des divergences d'intérêt entre le chapitre, son avoué et le comte de Vermandois ;
- le plaid et la logique d'intimidation : oubliant momentanément leur rivalité, les puissants se retrouvent pour humilier les serfs.

Bail de terres par le chapitre cathédral de Meaux (1234)

À tous ceux qui verront les présentes lettres, maître Adam, chanoine et official de Meaux, salut dans le Seigneur. Nous faisons savoir que le chapitre de Meaux a donné et concédé, devant nous, à Aquin de Montceaux, Belin du Four et Clément Vachon, huit arpents et deux perches de terre situé à Marcilly, qui appartinrent au douaire de Marie, femme de Guibert, à tenir et posséder pendant douze ans, moyennant chaque année 18 setiers d'hibernage, de la valeur de l'hibernage de la grange de Marcilly, à rendre à Meaux audit chapitre, à la mesure du réfectoire du chapitre, foi ayant été donné en notre main. S'il arrivait qu'ils fassent de la

guède en quelque pièce de ladite terre une année, ils seraient tenus de fumer cette pièce l'année suivante ; et s'il arrivait que dans une pièce de terre, située parmi les vignes, contenant un demi-arpent environ, ils veuillent faire et planter une vigne, eux-mêmes et leurs héritiers auraient et tiendraient cette pièce du chapitre à perpétuité contre une rente annuelle de cinq minots de blé d'hibernage, à la valeur de l'hibernage de la susdite grange.

En témoignage de quoi, nous avons corroboré les présentes lettres de la force du sceau de la cour de Meaux. Fait l'année du Seigneur 1234, au mois de juin.

BUR, M. éd., « Aux origines du fermage. L'exemple du chapitre cathédral de Meaux », *Revue du Nord*, XLIX, 1967, pp.5-20, doc.1, pp.17-18. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- définition et évolution du bail à ferme comme mode d'exploitation des réserves seigneuriales ;
- un témoignage sur les pratiques culturelles dans la première moitié du XIII^e siècle.

Présenter le document :

- location d'un domaine à trois fermiers moyennant le versement annuel d'une redevance fixe. Noter que ce type de document est rarement conservé avant le XIII^e siècle : un contrat périmé devait être détruit ;
- la physionomie d'un terroir et l'articulation étroite de la céréaliculture, du vignoble et des cultures industrielles (guède).

Mettre en place le document :

- localisation des terres de Marcilly. Remarquer que les grands propriétaires ecclésiastiques du nord de la France sont parmi les premiers à utiliser massivement le fermage ;
- situation de ce contrat par rapport à l'évolution du bail à ferme : constitution de la redevance fixe, diminution de la durée du bail.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- le bail à ferme comme moyen de mise en valeur des réserves pour des seigneurs détachés de leurs terres ;
- un domaine qui demeure la « terre du maître » : redevance, mesures, contrôle des pratiques culturelles ;
- intensification des cultures, intégration à une économie d'échanges et différenciation sociale.

Inventaire de maisons paysannes (1298)

(État des destructions opérées par des soldats au village de Cagnoncles, près de Cambrai. Les victimes évaluent le montant de leurs pertes.)

Ils brûlèrent en la ville de Cagnoncles et prirent et emmenèrent à force : (...) de monseigneur Jehan, prestre de le ville, 2 chevaux et 1 vache ki valoient 17 livres et 10 sous tournois, blé, avoine et autres choses qui valoient 12 liv. et 10 sous.

Ils brûlèrent à Jehan li Gobert une maison ki valoît 26 liv. de parisis, et prirent une vache et 1 cheval ki valoient 8 liv. et autres menues choses ki valoient 7 liv.

Ils brûlèrent à Gautier le brasseur une maison ki valoît 35 liv. tournois et prirent de ses choses qui valoient 50 sous.

Ils brûlèrent à demoiselle Hermence deux maisons ki valoient 12 liv. et prirent de ses choses 1 vache, 5 brebis et autres ki valoient 6 liv.(...)

Ils prirent des biens de Jehan Ravinel 19 liv. et 16 sous en deniers, 6 mencaus de farine ki valoient 36 sous tournois et autres choses ki valoient 8 sous.

Ils brûlèrent à Gilles d'Alleux une maison et une grange ki valoient 12 liv. tournois et prirent de ses biens draps, harnais de charrue et autres choses ki valoient 11 liv.

Ils brûlèrent à Simon de Lallaing une maison ki valoît 8 liv. tournois et prirent de ses biens 2 bœufs ki valoient 100 sous, et le prirent et l'emmenèrent et le tinrent et le rançonèrent de 63 liv. de tournois, sans compter les souffrances qu'il ne voudrait plus endurer.

FOSSIER, R. éd., *Le Moyen Âge en Picardie*, Amiens, CNDP 1983, p. 20.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- inventaire de certains biens meubles et immeubles de paysans, évaluation de leur capital, de leur épargne, de leur cheptel ;
- témoignage sur l'accumulation paysanne et la différenciation sociale.

Présenter le document :

- extrait d'une enquête sur des destructions volontaires : on évalue les dégâts en partant de la grange, puis de l'église, et enfin maison par maison ;
- le document doit être critiqué : les paysans ont intérêt à surévaluer les pertes. Les biens meubles restent dans l'ombre (« autres choses ») : on ne doit pas prendre le document pour un inventaire complet du patrimoine paysan.

Mettre en place le document :

- Cagnoncles, gros village de Cambrais dépendant de l'abbaye du Saint-Sépulcre, témoin de la prospérité des bons pays céréaliers ;
- en 1298, une guerre oppose le comte de Flandre au comte de Hainaut ; Cagnoncles est pris pour cible par une troupe de soldats.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la guerre, activité routinière : le pillage ne provoque aucun effet de surprise. Les paysans ont fui le village, excepté Simon qui se fait rançonner ;
- mesure de l'épargne paysanne : Simon a une fortune de 63 livres (8 fois le prix de sa maison), les autres détiennent du cheptel, des réserves de grain, des draps... ;
- un témoignage sur la différenciation sociale. Noter les écarts de prix entre les maisons. L'impression d'aisance doit donc être nuancée : il s'agit ici de la frange supérieure de la population rurale (prêtre, brassier, damoiselle).

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Communautés rurales et seigneurie aux XII^e-XIII^e siècles

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

Ses termes

COMMUNAUTÉS RURALES

« Communauté » est évidemment le mot clef du sujet. Si l'on éprouve des difficultés à le définir, mieux vaut commencer par en « cadrer » le sens entre une conception large et une conception étroite :

- Au sens large, tout **groupement de familles** habitant dans le même village forme une communauté rurale. Dans ce cas, l'expression est presque synonyme de société villageoise.
- Au sens étroit, la communauté rurale est définie par une forme d'**autonomie politique**, garantie par la coutume ou par une franchise. L'expression se confond alors avec celle de communes rurales.

Il serait sans doute maladroit de limiter d'emblée sa réflexion au sens étroit du terme. Car un des enjeux du sujet réside sans doute dans le passage de l'un à l'autre : comment et jusqu'à quel point la société villageoise s'éprouve-t-elle comme une communauté d'habitants ? Sans doute par la **défense d'un bien commun**, que ce bien soit matériel (les « biens communaux » dans leur dimension foncière) ou moral (l'héritage d'une autonomie politique ou, plus simplement, d'un certain mode de vie).

SEIGNEURIE

- Le terme ne pose ici pas de difficulté majeure de définition ; la seigneurie (forme coutumière d'encadrement des hommes) doit s'appréhender ici dans sa **double nature** : foncière (pouvoir sur la terre) et banale (pouvoir sur les hommes).
- On remarquera seulement que « seigneurie » est au singulier alors que « communautés rurales » est au pluriel. Les deux termes n'ont donc pas le même statut dans la mise en place de la problématique. Il s'agit d'aborder le problème des communautés rurales dans leur diversité concrète, face à « la seigneurie » comme système politique, économique et social (autrement dit, « les communautés rurales et l'encadrement seigneurial »).

Son cadre chronologique

- Il exclut l'étude détaillée de la mise en place du cadre seigneurial : on commence au moment de la « normalisation » du XII^e siècle pour déboucher sur la crise de la fin du XIII^e siècle, au cours de laquelle s'exacerbent les conflits entre seigneuries et communautés rurales. Enfin, l'absence de cadre géographique précis invite à multiplier les exemples, en cherchant à dégager les grands traits d'une typologie régionale.

■ Pour compléter son information, cf. SIVERY, G., *Terroirs et communautés rurales dans l'Europe occidentale au Moyen Âge*, Lille 1990, P.U.L. et *Les Communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux temps modernes*, Auch 1984.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

■ Définir une problématique

C'est indispensable : si l'on se contente de juxtaposer, sans fil directeur, des réflexions sur la seigneurie et sur les groupes paysans, que peut-on espérer d'autre que de reproduire le cours sur la vie des campagnes ?

■ Or, le sujet que l'on propose se réfère toujours à un problème précis qui, s'il n'est pas explicitement formulé, doit être reconstitué à partir de l'intitulé. Tout réside dans le « et » : communautés rurales **et** seigneurie. Problématiser, c'est transformer cette conjonction de coordination en lien de causalité : les communautés se constituent-elles **contre** la seigneurie, **malgré** elle ou **grâce** à elle ?

■ Telle est la question centrale. Sur elle viennent se greffer d'autres interrogations :

- les communautés rurales préexistent-elles à la seigneurie ou celle-ci précipite-t-elle leur mise en place ?
- quels sont les types de pratiques communautaires qui peuvent se développer dans le cadre seigneurial ?
- la seigneurie favorise-t-elle la cohérence du groupe communautaire ou instaure-t-elle au contraire de nouveaux clivages sociaux ?

■ Dresser l'inventaire des principaux points à étudier

Une fois définie la visée globale du sujet, on doit faire la liste des principaux problèmes qui s'y rapportent. Pour ne rien oublier, mieux vaut les classer selon un ordre simple – ce qui ne préjuge en rien du plan à adopter. Dans ce cas, on peut distinguer les questions :

■ **Politiques** : degré d'autonomie des communautés, manifestation d'autogouvernement, articulation des pouvoirs avec la seigneurie. L'ensemble de ces problèmes se rapporte à la question générale des **franchises rurales**.

■ **Économiques** : quel est le niveau de développement nécessaire à la mise en place des communautés ? Et en retour, quelles conséquences économiques entraîne l'affirmation des communautés. Ici, c'est la question de la **contrainte communautaire sur l'organisation de la vie agraire** qui apparaît centrale.

■ **Sociales** : il s'agit de déterminer les contours sociaux de la communauté rurale et d'y déceler les tendances à la **solidarité** ou à la **différenciation sociale** sous l'influence de la seigneurie.

■ **Religieuses et mentales**. La communauté s'exprime également dans les cultes, fêtes, célébrations. On attend donc des développements sur les **rites de sociabilité** villageoise.

■ Repérer les articulations possibles du plan

Un seul plan est rigoureusement impossible : celui qui séparerait l'étude de la seigneurie et des communautés alors qu'il s'agit d'en étudier les rapports.

Ces derniers subissent, aux XII^e et XIII^e siècles, une évolution dont il faut rendre compte. Mais cette évolution n'est pas suffisamment scandée pour justifier un plan chronologique : si l'on considère l'ensemble de l'Occident, le mouvement des franchises s'étale sur les deux siècles envisagés. Mieux vaut donc organiser le plan à partir des grandes questions déjà évoquées :

- Comment définir l'articulation historique entre seigneurie et communautés ?
- Comment se manifestent ces communautés dans le cadre seigneurial ?
- Comment, en retour, le cadre seigneurial modifie-t-il les rapports sociaux dans la communauté rurale ?

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

On peut justifier le sujet en remarquant que les communautés rurales furent longtemps les grandes oubliées d'une histoire rurale qui semblait vouloir se cantonner à l'étude de la seigneurie. Il est vrai que la documentation n'éclaire véritablement ces communautés qu'à la faveur des relations, souvent conflictuelles, qu'elles entretiennent avec les seigneurs. N'est-ce là qu'une illusion documentaire ?

1 - SEIGNEURS ET COMMUNAUTÉS À LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE

a/ Seigneurie et désorganisation des solidarités communautaires

1 ~ La dissolution des sociétés alleutières

■ L'emprise seigneuriale touche d'abord les alleux paysans. Par conséquent, les biens communaux sont les premières victimes de la montée en puissance des seigneurs. On peut également remarquer que l'encellulement s'accompagne d'une promotion de la famille conjugale. Il a été montré que, dans les villages du nord de la péninsule Ibérique, ce phénomène est à l'origine de la désintégration des sociabilités communautaires.

2 ~ Des communautés refuges

■ À ce stade de l'analyse, la persistance de communautés rurales est comprise comme une résistance à l'emprise seigneuriale. En restant dans le domaine méditerranéen, on peut évoquer les communautés du comté de Bigorre ou celles de Comminges, qui échappent en grande partie au pouvoir seigneurial. Un cas limite : les sociétés d'éleveurs d'Andorre qui opposent à leur seigneur, l'évêque d'Urgel, le front uni d'une fédération de villages.

b/ L'ordre seigneurial et la création de nouvelles solidarités

1 ~ Face au seigneur, la communauté des dépendants

Il convient dès à présent de nuancer l'opposition entre domination seigneuriale et relation communautaire en remarquant que la première peut favoriser la seconde.

■ **Directement**, puisque la pression seigneuriale écrête les inégalités juridiques et rend solidaires ceux qui la subisse.

■ **Indirectement**, dans la mesure où l'encadrement seigneurial stimule la croissance agraire. Or, la croissance démographique et l'essor rural favorisent le sentiment communautaire.

2 ~ Villages de fondation et communautés castrales

■ On peut même aller plus loin : dans le cas des villages de fondation, la communauté des habitants naît d'une initiative seigneuriale. Le plan de certains *castra* dans le Latium ou *castelnaux* en Gascogne le prouve clairement : seigneur et paysans sont unis dans une défense commune et l'*incastellamento* construit l'unité topographique entre la seigneurie et la communauté rurale.

c/ Le mouvement des franchises rurales

C'est ici qu'il convient d'en faire l'analyse (cf. cours).

■ D'abord, en dégagant une **logique générale** : la normalisation des rapports entre seigneurie et communautés rurales. De ce point de vue, la franchise est un point d'aboutissement : elle reconnaît politiquement une communauté, elle ne la fait pas naître.

■ Ensuite, en distinguant **rythmes et intensité** du mouvement selon les régions et les niveaux de développement. La diversité, assurément, domine : c'est pourquoi l'on doit à présent appréhender la gamme des pratiques communautaires.

2 - ENCADREMENT SEIGNEURIAL ET PRATIQUES COMMUNAUTAIRES

a/ Une communauté politique

1 ~ Le gouvernement municipal et ses limites

■ La présence d'un notaire, d'un coffre où se conservent les archives, de comptabilités d'échevinage au village indiquent l'institutionnalisation de la communauté. Celle-ci est la conséquence du mouvement des franchises. Si la communauté des villageois conquiert le droit à se gouverner elle-même, il lui est toutefois interdit – à de rares exceptions près – de lever des milices et de se fédérer avec d'autres villages. Preuve que l'encadrement seigneurial demeure pour l'essentiel : dans sa dimension militaire et territoriale.

2 ~ Les degrés d'autonomie municipale

■ Les « communes rurales » (appelées parfois « villes de bourgeoisie ») que l'on trouve en Italie ou en France du Nord se distinguent par leur sceau, leur « muraille » (parfois une simple palissade) et leurs habitants « jurés » : tout les rapproche du monde urbain.

■ À un échelon moindre, les villages à « assise », dits encore « à charte-loi » puisque c'est cette dernière qui leur garantit l'autogestion.

■ Enfin, les villages d'échevinage (ou de consulat dans le Midi de la France), qui organisent eux-mêmes leur propre justice.

b/ Une communauté de croyance

1 ~ Rites et sociabilités villageoises

■ Quel que soit son degré d'autonomie politique, la communauté villageoise manifeste sa cohésion à la faveur des rites agraires dont certains sont intégrés dans le message chrétien (les feux de la Saint-Jean) et d'autres le débordent (la plantation des arbres de « mai », rite de fécondation hérité du paganisme).

2 ~ Une communauté qui inclut le seigneur

■ On doit remarquer ici que, du point de vue de l'espace vécu, village, paroisse et seigneurie se superposent. Le seigneur se rencontre à l'église, participe aux fêtes religieuses : du point de vue anthropologique, l'autorité du seigneur sur la communauté se fonde dans cette unité de croyance.

c/ Une communauté de biens

1 ~ La question des « biens communaux »

■ Elle divise les juristes : on ne sait si la *terra communa* ou les *communes* qui apparaissent dans les textes au XII^e siècle sont des biens tenus en commun ou seulement des droits d'usage. Dans tous les cas, il est évident que la défense des « biens communs » constitue à la fois la première revendication des communautés villageoises et la première source de conflits (qui se soldent fréquemment par des procès) avec les seigneurs, en particulier sur les bois « en défens » à la fin du XIII^e siècle.

2 ~ Organisation des terroirs et contrainte communautaire

■ Malgré cela, le pouvoir seigneurial n'est pas toujours opposé à l'organisation communautaire. Il favorise bien l'assolement triennal, qui exige une vigoureuse contrainte communautaire. Plus celle-ci est solide, plus élaborée est l'organisation des terroirs.

■ C'est pourquoi les sociétés d'éleveurs ou celles des polders sont-elles soumises à une stricte discipline collective qui exige la mise en place de responsabilités spécifiques : en Flandre, les *wateringues* sont chargés de réguler le régime des eaux et d'entretenir les digues. Cette organisation collective favorise-t-elle l'homogénéité sociale ?

3 - SEIGNEURIE ET DIFFÉRENCIATION SOCIALE

a/ La mainmise des « coqs de village » sur les communautés

1 ~ Une différenciation sociale accélérée

■ L'affirmation des communautés villageoises bénéficie aux plus riches : l'abonnement de la taille, prévue par les franchises, favorise ceux-là même qui sont chargés d'en définir l'assiette et de la prélever : les notables du village. De même, pour les pratiques agraires : l'assolement triennal ne peut être pratiqué que par ceux qui ont au moins une parcelle sur chacune des trois soles.

2 ~ Laboureurs, notables, prud'hommes

■ Ils profitent ainsi de l'essor rural, prennent le contrôle politique de la communauté villageoise et la représente vis-à-vis du seigneur. Dans les villages à consulat, on repère aisément les quelques familles qui accaparent les charges municipales, mettent la main sur les confréries d'entraide, exercent la justice, surveillent les bornes.

b/ Des notables au service de la seigneurie

1 ~ Les auxiliaires du pouvoir seigneurial

■ C'est en détournant une partie du prélèvement seigneurial que se constitue l'élite paysanne. En retour, l'autorité seigneuriale ne peut se passer de ces relais dans la communauté villageoise. Évoquer quelques-unes de ces figures : les champarteurs qui comptent les gerbes dans les champs, les sergents qui les escortent à la grange seigneuriale, les gardes qui patrouillent dans les bois, les brassiers ou les meuniers qui prennent en ferme le moulin seigneurial...

2 ~ Un exemple : les Clergues à Montailou

■ Ils dominent le village occitan étudié par E. Le Roy Ladurie. Leur famille est la plus nombreuse, leur maison la plus confortable, leur exploitation la plus vaste. Surtout, ils représentent le châtelain et exercent, pour lui, le pouvoir au village. L'histoire de Montailou est celle des luttes de clans à l'intérieur du groupe paysan et non celle de leurs rapports avec leur seigneur.

c/ À la fin du XIII^e siècle : la rupture du consensus ?

1 ~ Le temps des crises et des conflits

■ La crise de la fin du XIII^e siècle exacerbe les tensions qui opposent les communautés et les seigneurs (mise en défens des bois, multiplication des procès) ou divisent les communautés elles-mêmes (partage des biens communaux).

2 ~ L'intervention de l'autorité publique

■ Dans ce jeu intervient un troisième joueur : la commune urbaine en Italie du Nord et du Centre, le pouvoir royal en France et en Angleterre. Répondant aux enquêtes de Louis IX en 1247, certaines communautés se plaignent de leur seigneur ; d'autres font front avec lui contre les ingérences royales.

CONCLUSION

Pas de seigneurie sans communauté rurale. Pas de communauté rurale sans seigneurie ? La question reste posée. En tout cas, les rapports entre l'une et l'autre forment la trame de l'histoire rurale européenne. C'est en fonction des relations qu'il entretient avec les communautés rurales que se définit le système seigneurial.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

Essor rural et maîtrise des eaux (XI^e-XIII^e siècle)

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- la maîtrise des eaux comme condition de l'essor rural ;
- les formes de sociétés et d'économies rurales liées à la maîtrise des eaux.

Recenser les aspects à étudier :

- irrigation, bonification, drainage, polderisation : formes et techniques ;
- la maîtrise de l'énergie hydraulique : le triomphe du moulin ;
- paysages, sociétés rurales et maîtrise des eaux : partage et contrôle.

Définir les articulations possibles du sujet :

- la conquête sur l'eau : transformations des paysages, rythmes, acteurs ;
- la conquête de l'eau : réseaux et énergie hydrauliques ;
- les usages de l'eau : contrainte communautaire et encadrement seigneurial.

Révoltes et société paysanne (XI^e-XIII^e siècle)

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- la révolte : elle met en cause l'ordre social et en révèle les structures ;
- la société : elle met en place des structures qui empêche ou étouffe la révolte.

Recenser les aspects à étudier :

- les troubles qui accompagnent la mise en place de l'ordre seigneurial ;
- après l'an mille se tarissent les témoignages sur les révoltes paysannes : silence des humbles ou silence des archives ?
- les formes détournées du mécontentement social.

Définir les articulations possibles du sujet :

- de l'an mille à la « normalisation » du XII^e siècle : les raisons de la colère ;
- répression, pacification, soumission : les formes d'un « consensus » ;
- hérésies, résistances : expressions de la contestation sociale.

3

NOBLESSE, FÉODALITÉS ET MONARCHIES FÉODALES EN OCCIDENT DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE

« **A**u temps des **châteaux** » : c'est ainsi que les vieux livres d'histoire présentaient l'Occident médiéval à partir de l'an mille. D'une certaine manière, ils voyaient juste. Car les forteresses sont alors l'élément fondamental de l'organisation sociale. Autour d'elles s'organise la seigneurie, se structure le village, s'affirme la sociabilité paysanne. À l'intérieur d'elles se tissent les rapports de tous ceux qui ont en commun de participer, à quelque niveau que ce soit, à l'exercice des pouvoirs seigneuriaux. Ces guerriers et ces paysans, soudés par le sens du sacré, forment une société que l'on a pris l'habitude – depuis Marc Bloch – d'appeler féodale.

Le terme a provoqué tant de malentendus qu'il est utile d'en préciser le sens. C'est qu'un seul adjectif (féodal) se rapporte à deux notions profondément différentes (féodalité et féodalisme). Concernant la **féodalité**, on doit s'en tenir à une définition juridique : c'est un ensemble d'institutions et de rites qui établissent des liens d'obligations réciproques entre un seigneur et un vassal. Au sens strict, la féodalité ne concerne donc que les rapports sociaux au sein de la noblesse. Or, la base matérielle de ces relations sociales est constituée par le **fief**, que le seigneur concède au vassal en échange de sa fidélité. Et ce fief est, le plus souvent, une terre, sur laquelle pèse des droits seigneuriaux. C'est donc bien le labeur paysan qui confère sa valeur au fief. Le **féodalisme** sera donc défini

comme le système politique, économique et social qui permet le prélèvement nobiliaire sur le travail paysan (seigneurie) et le partage de ces profits au sein même de la classe dominante (féodalité).

Étudier les structures féodales de l'Occident médiéval, c'est d'abord repérer les contours du groupe aristocratique et la nature des liens sociaux qui s'y nouent. L'histoire de la féodalité s'est longtemps référée à un modèle étroit, à la fois strictement juridique et géographiquement borné (la « féodalité classique d'entre Loire et Rhin » était promue au rang de norme). Elle est aujourd'hui appréhendée dans sa **diversité** (en tenant compte notamment des spécificités des féodalités méditerranéennes) et dans sa **complexité** : Georges Duby voit dans la féodalité un état d'esprit « formé dans le petit monde des guerriers peu à peu devenus des nobles ».

Les structures féodales assurent donc la prééminence sociale d'un groupe de combattants, qui fait de la force le fondement de tout pouvoir. Est-ce pour autant cette « anarchie féodale » que dénonçaient les historiens du siècle passé, infatigables défenseurs de la centralisation étatique ? Si l'on se place au niveau du village, le mouvement de dissémination du ban a entraîné une **concentration de pouvoir** aux mains du seigneur, qui concourt à l'encellulement des hommes (cf. t. 2, chapitre 2). Le même phénomène s'observe au niveau des classes dominantes : le mouvement de féodalisation (qui enserme chaque noble dans un réseau d'obligations et de fidélités) est une mise en ordre des droits sur la terre et sur les hommes.

C'est dans cette continuité que la **renaissance du pouvoir royal** au XII^e siècle prend tout son sens. La réassurance des princes et des rois se donnent à voir comme une restauration de leur ancienne autorité ; en réalité, elle se fonde sur des bases radicalement différentes. C'est avant tout en tant que seigneur que le roi relance sa destinée : il agrandit son domaine et s'assure des fidélités. En prenant la tête des structures féodales, il achève et ordonne le processus de féodalisation des pouvoirs.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages généraux :

BARTHÉLEMY, D., *L'Ordre seigneurial (XI^e-XII^e siècle)*, Paris 1990, Le Seuil, Coll. Points Histoire.

FOSSIER, R., *La société médiévale*, Paris 1991, Armand Colin, Coll. U.

GENET, J.-P., *Le Monde au Moyen Âge*, Paris 1991, Hachette, Coll. Carré Histoire.

Ouvrages de référence :

BOUTRUCHE, R., *Seigneurie et féodalité*, 2 vol., Paris 1968-1970, Aubier.

POLY, J.-P., BOURNAZEL, E., *La mutation féodale (X^e-XII^e siècle)*, Paris 1980, Coll. Nouvelle Cléo.

Ouvrages spécialisés :

DUBY, G., *Le Dimanche de Bouvines*, Paris 1973, Gallimard rééd. Coll. Folio Histoire.

DUBY, G., *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris 1984, Gallimard rééd. Coll. Folio Histoire.
Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X^e-XIII^e siècle), Rome 1980, École française de Rome.

LA FRANCE ET L'EXTENSION DU DOMAINE ROYAL AU XIII^e SIÈCLE

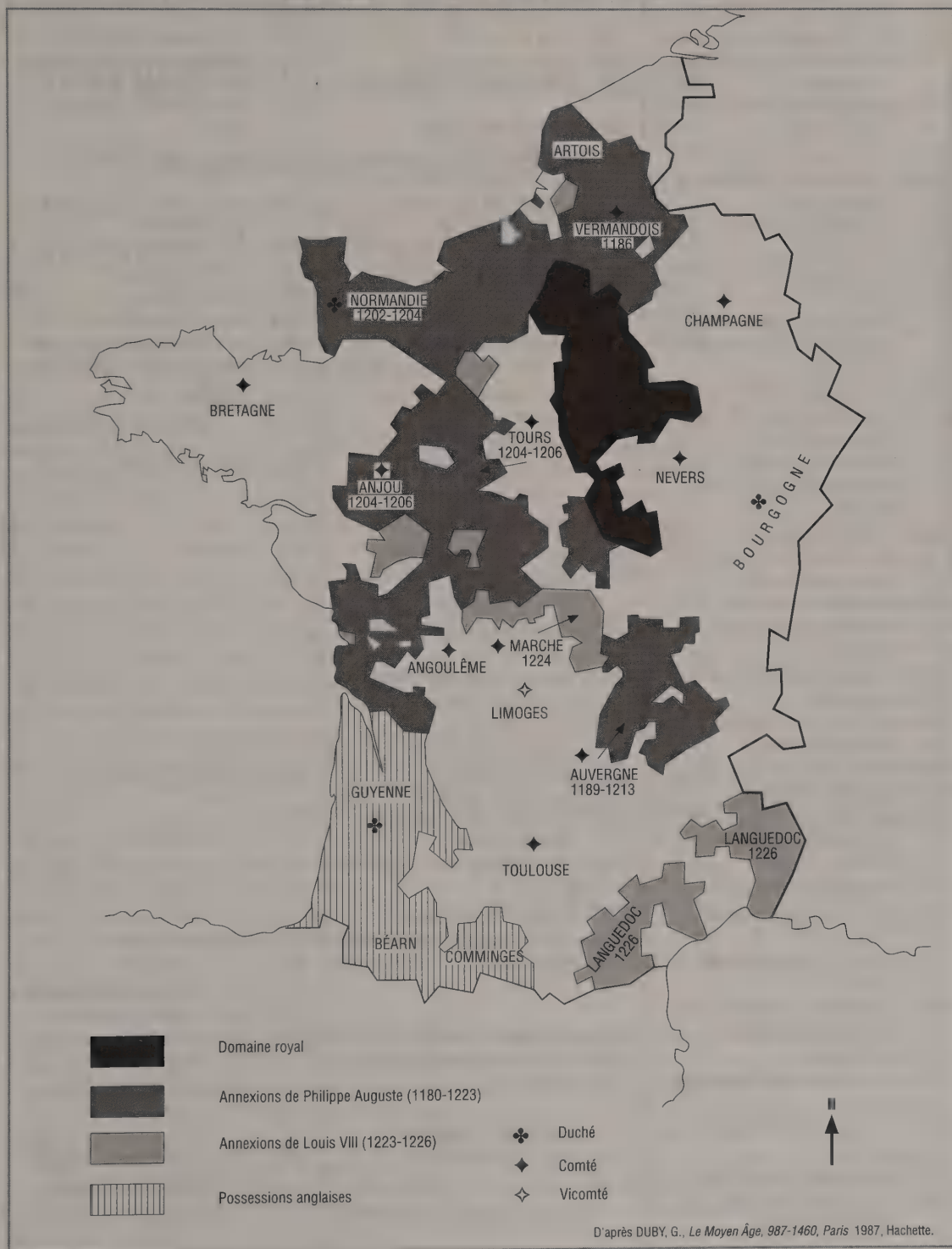
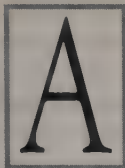


TABLEAU CHRONOLOGIQUE

France	Angleterre et Empire	Espagne et Italie du Sud
987-1031 : règne de Robert le Pieux	1003 : mort d'Otton III	1029 : les Normands en Italie du Sud
1023 : formation du comté de Blois-Champagne	1015 : Knut le Grand, roi du Danemark et d'Angleterre	1035 : formation des royaumes espagnols (Navarre, Castille)
1051 : mariage du roi Henri I ^{er} avec Anne de Kiev	1059 : sacre de Philippe I ^{er}	1052 : les Normands attaquent la Sicile
1060-1108 : règne de Philippe I ^{er}	1066 : bataille de Hastings. Le duc de Normandie Guillaume le Conquérant bat le roi Knut	1059 : Robert Guiscard, duc des Pouilles
1068 : rattachement du Gâtinais au domaine royal	1066-1074 : conquête de l'Angleterre par Guillaume	1063 : prise de Barbastro, début de la Reconquista
1094 : excommunication de Philippe I ^{er}	1100-1135 : règne de Henri Beau Clerc	1085 : prise de Tolède par le roi de Castille Alphonse VI
1108-1137 : règne de Louis VI le Gros	1120 : naufrage de la <i>Blanche-Nef</i>	1094 : le Cid à Valence
1122 : expédition de Louis VI en Auvergne pour la protection des églises	1123 : concordat de Worms	1101 : Roger II roi de Sicile
1131 : sacre de Louis VII	1125 : invasion de la Champagne par l'empereur Henri V	1118 : prise de Saragosse par le roi d'Aragon Alphonse le Batailleur
1137 : mariage de Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine	1129 : mariage de Mathilde d'Angleterre avec Geoffroi Plantagenêt, comte d'Anjou	
1147 : départ de Louis VII pour la croisade : Suger, régent du royaume		1147 : prise de Lisbonne
1152 : concile de Beaugency : Louis VII fait annuler son mariage avec Aliénor d'Aquitaine	1152-1190 : règne de l'empereur Frédéric Barberousse	
1159 : Louis VII à Toulouse	1152-1189 : règne du roi Henri II Plantagenêt	
1180-1223 : règne de Philippe Auguste	1154 : diète de Roncaglia	
1202 : confiscation des fiefs de Jean sans Terre	1167 : constitution de la ligue lombarde	
1204 : prise de la Normandie par Philippe Auguste	1170 : assassinat de l'archevêque de Canterbury Thomas Becket	
1209-1213 : croisade des Albigeois	1180 : condamnation du duc de Bavière Henri le Lion	
1214 : bataille de Bouvines	1183 : paix de Constance	1212 : bataille de Las Navas de Tolosa
1226 : mort de Louis VIII et début de la régence de Blanche de Castille	1199 : mort de Richard Cœur de Lion	
1242 : campagnes de Poitou	1215 : Jean sans Terre concède la Grande Charte	
1246 : Charles d'Anjou, comte de Provence	1220-1250 : règne de l'empereur Frédéric II	1247 : Fueros d'Aragon
1252-1270 : règne personnel de Louis IX	1237 : bataille de Cortenuova	
1254 : ordonnance sur la réformation du royaume de France	1250-1272 : « Grand interrègne » en Allemagne	1252-1284 : Alphonse X de Castille
1259 : traité de Paris	1258 : provisions d'Oxford	1260 : Siete Partidas de Castille
1270-1285 : règne de Philippe III le Hardi	1258-1265 : révoltes des barons anglais	1259 : traité de Corbeil
1285-1314 : règne de Philippe IV le Bel	1272 : Rodolphe de Habsbourg reçoit le titre impérial	1264-1266 : Charles d'Anjou conquiert l'Italie du Sud
1297 : canonisation de saint Louis		
1302 : révolte des Flandres et bataille de Courtrai		1282 : vèpres siciliennes. Conquête de la Sicile par l'Aragon



LES STRUCTURES DE L'ARISTOCRATIE

I L'ÉLARGISSEMENT DE LA NOBLESSE

Les *nobiles* sont, au sens étymologique du terme, des hommes notables, qui sortent du commun. Et de fait, on estime qu'ils représentent à peine, au XII^e siècle, 2 à 2,5 % de la population : environ un groupe lignager pour 3 ou 4 villages. Mais avant 1200, la noblesse désigne plus une **qualité** qu'une classe juridique clairement déterminée. Par conséquent, les contours de la noblesse sont fluctuants. Ils s'élargissent du XI^e au XIII^e siècle en même temps qu'augmentent les profits tirés du pouvoir de commandement.

Qui est noble ? *La noblesse*, remarquait l'historien Léopold Génicot, est « **fait de naissance et d'opinion** ». De naissance, cela ne fait point de doute : on naît noble au Moyen Âge. Qualité sociale héréditaire, la noblesse se transmet par le sang comme une disposition innée à commander. Mais la noblesse est également un « fait d'opinion » : est noble celui qui est réputé tel, se distinguant par un certain mode de vie, un code de comportements, une attitude physique. Pour vivre noblement, il faut richesse, pouvoir et valeur guerrière. C'est pourquoi les groupes et les lignages qui profitent du mouvement de dissémination du ban sont peu à peu intégrés à la noblesse.

En schématisant, on peut distinguer **trois strates essentielles** dans la noblesse féodale. Au sommet est la vieille aristocratie issue des temps carolingiens, celle des **princes** et des comtes qui se transmettent leur *honor* (c'est-à-dire la parcelle de puissance publique détenue comme un patrimoine). L'évêque Adalbéron de Laon dit de cette antique noblesse qu'elle descend du sang des rois : il est vrai que la complexe ramification du réseau de consanguinité et d'alliance étend les contours de ce groupe social. Il est rejoint par tous ceux qui forment la strate médiane de la noblesse : les **seigneurs** et les châtelains qui constituent également des lignages et prétendent au nom de nobles. Quant à la frange inférieure de la noblesse, elle est constituée par la **chevalerie**. Initialement, le terme de *milites* est tout sauf honorable : il désigne les auxiliaires armés de la seigneurie. À partir des années 1030 commence sans doute l'ascension sociale des chevaliers, qui entrent dans les réseaux vassaliques des seigneurs et accèdent à la noblesse. Dans les régions méridionales, c'est parfois l'ensemble de la noblesse qui s'assimile alors à la chevalerie.

La noblesse et le nom : c'est par l'utilisation de prénoms ancestraux que se reconnaissent les membres d'une même famille. À partir du XI^e siècle, l'apparition de prénoms comme Olivier ou Roland dans l'onomastique chevaleresque marque l'emprise idéologique des valeurs des chansons de geste sur ce groupe social. Mais c'est surtout l'adoption d'un *cognomen* (surnom transmissible) qui caractérise la noblesse à partir du XII^e siècle. Car les rustres se désignent alors par leur lieu de résidence (« un tel de X »). Ce n'est qu'au XIII^e siècle qu'intervient le chassé-croisé : alors que le vulgaire adopte le surnom (souvent un sobriquet ou un nom de métier), les nobles, pour se démarquer, prennent l'habitude de se faire appeler « untel de X ».

■ Cf. dissertation expliquée.

La « race noble » et la littérature généalogique : être noble, c'est se réclamer d'ancêtres connus et se référer à l'histoire d'un lignage. C'est pourquoi la littérature généalogique, qui se développe surtout à partir du XI^e siècle, témoigne de la conscience lignagère des familles nobles. Les parentés anciennes fondent la noblesse d'une race : aussi le souvenir des ancêtres s'aventure-t-il le plus loin possible, jusqu'au moment où il perd pied et doit inventer un père-fondateur légendaire. Ce seuil est d'autant plus reculé que le lignage est prestigieux : les années 920 pour les familles comtales, la fin du X^e siècle pour les châtelains, la première moitié du XI^e siècle pour les lignées chevaleresques. Or, lorsqu'il tente de reconstituer des généalogies nobles à partir des archives mâconnaises, Georges Duby se heurte aux mêmes seuils : ils correspondent donc, globalement, aux moments où apparaissent les trois strates essentielles de la noblesse féodale.

Ainsi est-on « plus ou moins noble », selon la naissance ou le réseau d'alliances. Et c'est bien l'idéal chevaleresque qui confère une homogénéité aux différentes strates de la noblesse. Car celle-ci, en définitive, n'est pas autre chose que la justification idéologique d'une **domination sociale héréditaire**. Voilà pourquoi les nobles se reconnaissent dans un certain nombre de valeurs morales dont Georges Duby a défini le contenu anthropologique : prendre pour donner, exploiter et gaspiller. Oisiveté et prodigalité sont les deux vertus nobles par excellence ; vivant du labeur paysan, le maître se doit de manifester sa largesse en entretenant la masse de ses dépendants.

2 LES LIENS D'HOMME À HOMME

La domus, le lignage : la polysémie de ce terme est révélatrice des structures de l'aristocratie et de l'origine « domestique » de l'organisation sociale : *domus* désigne la maison au sens matériel du terme, mais aussi, par extension, tous ses habitants et ses dépendants. Le mot peut donc prendre le sens de **lignage** ou, dans le cas des familles royales, de dynastie. Mais il désigne également l'ensemble des biens du maître et recouvre alors la notion de patrimoine.

La limitation des devoirs du vassal : dans l'idéal féodal, le vassal est tenu de mettre tous ses biens à la disposition de son seigneur. Mais en réalité, son aide financière se limite le plus souvent « aux trois cas » : rançon du seigneur, mariage de sa fille, adoubement de son fils. S'y ajoute parfois un quatrième cas où l'aide du vassal est exigée : le départ pour la croisade. Toutefois, la tendance est à la limitation de l'aide : le vassal ne consent à payer que pour une seule rançon, le mariage de la fille aînée et l'entrée en chevalerie du fils aîné.

L'élargissement de la noblesse rend nécessaire la définition de nouveaux rapports sociaux pour la hiérarchiser. Certes, la première solidarité est celle du sang et les différentes composantes de l'aristocratie ont en commun un **modèle lignager** : le groupe familial se resserre autour d'un patrimoine transmis de mâle en mâle, au détriment des filles et des cadets. Le mariage de l'aîné et l'installation des cadets (à la tête d'une abbaye ou dans la clientèle d'un grand) constitue donc les deux éléments essentiels des stratégies de puissance des familles nobles. Mais la *familia* ne se réduit pas au groupe familial : elle inclut l'ensemble des « nourris » (*nutriti*), de ceux qui profitent de la prodigalité du maître et vivent sous son toit.

C'est donc en assurant leur protection que les grands peuvent gagner la fidélité des sires et garantir leur dévouement intéressé. Dans les châteaux se constituent donc les premières **clientèles vassaliques**. Elles ne peuvent évidemment suffire à encadrer l'ensemble de l'aristocratie laïque. Mais elles servent sans doute de modèle à l'extension des liens d'homme à homme que l'on désigne sous le nom de féodalité. Marc Bloch y voyait une forme de **parenté de substitution** ; il est vrai qu'elle lie un seigneur (un *senior*, c'est-à-dire un aîné) à un vassal (*vassus* signifie à l'origine « garçon », « serviteur »).

L'engagement vassalique met en jeu un ensemble de rites où se mêlent le geste, la parole et l'écrit. L'historiographie traditionnelle a beaucoup insisté sur les gestes de **l'hommage**, qui est la dédition d'un homme à un autre. Lorsque le vassal place ses mains dans celles de son seigneur, leur geste crée un lien charnel et réciproque : le mélange des mains (*immixtio manuum*) rappelle peut-être celui du sang qui scellait les anciennes fraternités, de même que le baiser de paix consacre l'échange des souffles. Mais dans les pays où le droit écrit résiste plus longtemps – en Italie et plus globalement dans les régions méditerranéennes – les gestes de l'hommage ne s'imposent pas toujours ; c'est la rédaction d'une *convenientia* qui fixe les obligations des parties. Dans un cas comme dans l'autre, le cérémonial de l'entrée en vassalité est marqué par un second acte fondamental : le **serment de fidélité**.

« Ce que j'exige de vous, c'est la **sécurité** quant à ma vie, mes membres, les terres que je possède ou que j'acquerrai par votre **conseil** ; d'avoir votre **aide** contre tous, sauf la fidélité due à Robert » : c'est ainsi que Fulbert de Chartres définit en 1007 les **devoirs** de son vassal Renaud de Vendôme. Ces obligations sont d'abord négatives : la *securitas* (c'est ainsi que l'on appelle parfois l'ensemble du serment de fidélité) est une promesse de non-agression. Le vassal s'engage donc à ne pas nuire au seigneur, dans sa personne, sa famille et ses biens. Mais le contrat vassalique comporte également des obligations positives.

C'est le devoir de *consilium* qui oblige le vassal à se rendre à la cour du seigneur pour l'assister dans ses décisions, le seconder dans ses fonctions de justicier, et pour participer aux fêtes et repas en commun, renforçant ainsi une cohésion vassalique qui rehausse l'éclat de la noblesse du maître. Enfin, l'*auxilium* consiste en une aide militaire (ost, cavalcades, mais aussi garde des forteresses ou services de guet) et en une aide financière que l'usage et les rapports de force viennent progressivement limiter.

■ Cf. document commenté.

Les gestes de l'engagement vassalique : un texte de 1127 (Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon*) décrit parfaitement les gestes de l'entrée en vassalité, dans ses trois moments essentiels : l'hommage, le serment et l'investiture du fief. « Le 7 des ides d'avril, un jeudi, des hommages furent de nouveau rendus au comte. En premier lieu, ils firent les hommages de la façon suivante. Le comte demanda (au futur vassal) s'il voulait devenir son homme sans réserve et celui-ci répondit "je le veux" ; puis, ses mains étant jointes dans celles du comte, qui les étroit, ils s'allièrent par un baiser. En second lieu, celui qui avait fait hommage engagea sa foi en ces termes : "Je promets en ma foi d'être fidèle, à partir de cet instant, au comte Guillaume et de lui garder contre tous et entièrement mon hommage, de bonne foi et sans tromperie." En troisième lieu, il jura cela sur les reliques des saints. Ensuite, avec la verge qu'il tenait à la main, le comte leur donna les investitures à eux tous qui, par ce pacte, lui avaient promis sûreté, fait hommage et en même temps prêté serment. »

3 LE FIEF, BASE DES RAPPORTS SOCIAUX

L'hommage est un don de soi ; il réclame logiquement un contre-don. On dit que le contrat vassalique est **synallagmatique**, parce qu'il comporte des devoirs réciproques. Le seigneur doit évidemment protéger son vassal et lui rendre bonne justice. Mais il lui faut également rétribuer sa fidélité par l'octroi de biens : c'est le **fief**, qui constitue l'**élément réel de la relation vassalique**, par opposition à la fidélité, élément personnel. Les biens concédés en fief sont, le plus souvent, des biens fonciers – quoi de plus naturel dans une société où la terre constitue l'assise de la puissance et de la richesse. Mais ce peut être également toute sorte de revenus : tailles seigneuriales, droits de justice, dîmes ecclésiastiques, péages, monnayages et même, en Catalogne ou en Normandie, simple solde versée au vassal (on parle alors de « fief de bourse »). Le fief devient la base des rapports sociaux : de la principauté tenue en fief d'un roi aux « fiefs de haubert » destinés à garantir la fidélité des chevaliers, c'est toute une **hiérarchie des fiefs** qui se met en place du haut en bas de la société noble.

L'investiture du fief (qui a lieu avant l'hommage dans le Midi et après dans le Nord) conditionne et récompense donc une fidélité. Lors de cette cérémonie, le seigneur remet à son vassal une motte de terre ou un autre objet symbolique. Il n'abandonne pourtant pas entièrement son bien : l'investiture demeure théoriquement conditionnelle. Que le vassal oublie ses devoirs et il risque alors la **commise** du fief, c'est-à-dire sa reprise par le seigneur. La menace n'est pas vaine : en 1202, le roi de France Philippe Auguste invoque le droit féodal pour confisquer les fiefs français que son vassal « félon » le Plantagenêt Jean sans Terre tenait de lui. Mais dès le XI^e siècle, le fief échappe progressivement au contrôle du seigneur pour entrer dans le patrimoine du vassal. L'hérédité du fief s'impose alors, moyennant le paiement de droits de **mutation** : le relief est le

Les origines du fief : l'étymologie du terme demeure obscure : le sens primitif de *feo* (« bétail ») s'est perdu pour désigner plus largement « un bien donné en échange ». De fait, le fief demeure, tout au long du Moyen Âge, un « cadeau qui lie ». Mais dans les régions méditerranéennes, le « fief » est originellement une terre fiscale donnée à un agent de l'autorité publique. Dans les années 1030 environ, le caractère public du fief disparaît : indice de la privatisation des pouvoirs. Le « fief » en vient alors à désigner la tenure noble, par opposition à la censive qui est la tenure paysanne. De plus, la conception du fief devient indissociable de celle de la fidélité vassalique.

L'hommage en marche : il garantit la sûreté réciproque entre deux lignages d'égale puissance (le roi de France et le duc de Normandie, par exemple). C'est pourquoi cet hommage n'est pas conclu dans le château du seigneur, mais « en marche », à la limite de deux principautés.

prix à payer (souvent un an de revenu du fief) pour l'héritier qui veut **relever** le fief. Pareillement, le droit d'aliéner le fief est peu à peu reconnu au vassal – pour peu qu'il s'acquitte, là encore, de droits spécifiques (lods et ventes, quint et requint).

Ce mouvement de **patrimonialisation des fiefs** accompagne la montée en puissance des vassaux. Au-delà des clientèles vassaliques élémentaires, les relations féodales expriment parfois des rapports de puissance à puissance : c'est le cas notamment de l'**hommage en marche**. La primauté du fief et l'ascension sociale des vassaux sont les deux causes majeures de la **pluralité des hommages**, telle qu'elle se développe aux XI^e et XII^e siècles. Le vassal se donne alors à plusieurs hommes, ce qui lui procure le double avantage de multiplier les fiefs et de diluer les fidélités. Dans le même temps, il pratique lui-même des sous-inféodations : ainsi se constituent des chaînes vassaliques qui mettent en ordre les droits sur la terre.

L'hommage-lige : la pluralité des hommages remet en cause le principe même de la fidélité vassalique : à la fin du XII^e siècle, par exemple, un ministériel d'Empire du nom de Werner von Bolanden tient ses fiefs de près de cinquante seigneurs et reçoit lui-même l'hommage de onze cents chevaliers. Pour remédier à cette difficulté, le droit féodal prévoit la « réserve de fidélité » : en cas de conflit, c'est la foi jurée au premier maître qui prime. À partir de la seconde moitié du XI^e siècle, les seigneurs pouvaient également exiger un hommage-lige qui liait le vassal de manière plus stricte (« nul ne doit prêter la ligesse à plus d'un seigneur, à moins que le seigneur dont il a été d'abord le lige ne l'ait autorisé à le faire » prévoient les *Usages de Barcelone*). L'innovation est efficace, jusqu'au moment où certains vassaux (en France ou en Lotharingie) se permettent d'avoir plusieurs seigneurs liges. Ailleurs (c'est le cas en Angleterre et en Aragon), seul le roi peut exiger la ligesse. C'est donc le pouvoir monarchique qui contribue à mettre en ordre les relations féodales.

D'une manière globale, la féodalité peut être définie comme le **mode de redistribution des richesses** au sein de la classe dominante. Certes, l'ensemble de l'aristocratie ne se trouve pas prise dans les réseaux féodo-vassaliques : contrairement à l'adage féodal, nombreux sont les hommes sans seigneur. Mais si l'on doit admettre, avec Robert Fossier, que la féodalité ne concerne qu'une « pellicule infime et discontinue » couvrant les structures sociales, elle n'en constitue pas moins un modèle dans la définition des rapports sociaux. De plus, la féodalisation, même partielle, de l'aristocratie laïque prépare le terrain à l'affirmation du pouvoir royal.



LES FONDEMENTS DE LA PUISSANCE ROYALE

I PRINCIPAUTÉS FÉODALES, PRINCIPAUTÉS ROYALES

La reconstruction du pouvoir monarchique est précédée et préparée par la montée en puissance des principautés féodales. Le pouvoir, autour de l'an mille, réside désormais dans les châteaux : c'est donc à ce niveau que se reconstitue l'autorité des princes, qui reprennent possession des seigneuries. Dès 1060-1070, le comte de Barcelone Raimond Berenger I^{er} lutte contre les sires avec leurs propres armes : il achète des forteresses dans les régions troublées. En position de force puisque possédant plus de châteaux que ses rivaux, il peut alors faire entrer les châtelains alleutiers dans sa dépendance. D'où la multiplication des *convenientiae*, qui toutes convergent vers la personne du comte, devenant le *senior* d'une large clientèle. De cette manière naît un **État féodal**.

L'exemple est précoce ; il n'est pas isolé. Partout, le développement des relations féodo-vassaliques favorise l'autorité des grands. En Mâconnais, les premiers *fiefs de reprise* datent du XI^e siècle. Un siècle plus tard en Bourgogne, les châtelains deviennent « jurables et rendables » au duc, ce qui revient à restaurer le droit princier sur les forteresses. Cette reprise en main s'explique sans doute par les difficultés économiques de la petite chevalerie : l'essor économique entraîne une hausse des prix qui alourdit les dépenses de la vie noble. La seule solution, pour des petits nobles endettés, est sans doute alors de transformer leurs alleux en fiefs. Ainsi sont-ils, selon l'expression de Dominique Barthélemy, « politiquement affaiblis et socialement sauvés ».

Les progrès du pouvoir monarchique empruntent les mêmes voies et l'on peut, à bon droit, parler de principautés royales. Les Capétiens cherchent, eux aussi, à reprendre en fiefs les châteaux allodiaux. L'autorité du roi de France Philippe I^{er} (1060-1108) paraît repliée sur le réduit capétien, entre Paris et Orléans. À la veille de sa mort, il avoue à son fils le futur Louis VI (1108-1137) que la tour des sires de Montlhéry, dont il n'avait pu venir à bout malgré d'incessantes campagnes, l'avait fait « vieillir avant l'âge ». L'histoire du royaume de France est alors celle des conquêtes patientes et des horizons réduits. Mais la politique de rassemblement des terres du **roi-seigneur** le place à la tête d'un *domaine*, assise de sa puissance, qui lui fournit l'essentiel de ses ressources. La conquête normande de 1066 permet au souverain anglais de se tailler un large domaine, alors que l'empereur germanique ne parvient pas à réunir autour de la couronne un ensemble homogène de biens. On doit remarquer toutefois que le domaine est moins un territoire qu'un ensemble composite de droits, de revenus et de pouvoirs.

Fief de concession, fief de reprise : le premier est prélevé par le seigneur sur son propre patrimoine et remis au vassal. Le second appartient originellement au vassal. Celui-ci le donne à son seigneur pour prix de sa protection et le « reprend en fief ». Le bien est donc restitué au vassal, mais il a perdu sa nature d'alleu. C'est ce processus de « féodalisation » qui entraîne la hiérarchisation des droits sur la terre et, au-delà, la constitution des principautés féodales.

Les moyens de l'accroissement du domaine : les Capétiens agrandissent leur domaine en achetant des terres (comté de Mâcon en 1239). Mais ils tirent également parti de stratégies matrimoniales (l'Artois constitue la dot d'Isabelle de Hainaut en 1189) et des opportunités dynastiques (le roi met la main en 1271 sur le comté de Perche tombé en déshérence). La conquête militaire peut également accroître le domaine (la croisade des Albigeois en 1209-1213) ainsi que l'application du droit féodal (commise des fiefs Plantagenêts en 1202 et du comté de Boulogne en 1212).

Pour bâtir son *regnum*, le roi ne se contente pas d'agrandir son domaine : tout au long du XII^e siècle, il organise sa **mouvance**, c'est-à-dire qu'il use du droit féodal pour contrôler les différentes principautés en fiefs. Autrement dit, le roi se comporte avec les princes comme les princes avec les sires. Et c'est ainsi que l'affirmation du pouvoir royal vient couronner l'édifice féodal en le consolidant. Les chaînes vassaliques sont donc ordonnées en une **hiérarchie féodale** dont le roi prend la tête. Comme l'exprime un coutumier fameux du XIII^e siècle : « Duc, comte, vicomte, baron peuvent tenir les uns des autres... et tous sont dans la main du roi. » Ce qui fonde la souveraineté du roi ou de l'empereur, c'est qu'en théorie, lui seul ne doit hommage à personne. C'est ainsi que Suger, abbé de Saint-Denis, théorise, dans sa *Vie de Louis VI le Gros*, la souveraineté royale. Le roi a soumis les barons comme le pape les archevêques, et lorsque les ducs (d'Aquitaine, de Bourgogne et de Normandie) prêtent hommage à Louis VI, ils rehaussent la majesté royale.

La fonction royale et les trois ordres de la société : écrivant dans les tourmentes qui accompagnent la crise politique de l'an mille, deux évêques, Gérard de Cambrai (1024) et Adalbéron de Laon (1027-1031) jettent les fondements d'un système idéologique promis à un bel avenir. Dans un poème au roi Robert le Pieux (996-1031), Adalbéron déclare que la société est répartie en trois ordres : ceux qui prient (*oratores* ; et en ces temps de triomphe monastique, l'évêque pense d'abord au clergé séculier), ceux qui combattent (*bellatores* : ces nobles ont reçu de la Providence la valeur guerrière et donc la mission de commandement) et ceux qui travaillent, les *laboratores*. Ce schéma est une construction idéologique : effrayés par les temps nouveaux, les évêques ne prétendent pas décrire la société telle qu'elle est mais telle qu'elle devrait être. C'est également une arme politique placée dans la main du roi : lui seul peut assurer la cohésion du monde en faisant vivre les trois ordres en paix. Mais Robert est trop fragile pour assumer ce rôle et l'idéologie des trois ordres connaît alors une longue éclipse. Elle resurgit à la fin du XII^e siècle à la cour des Plantagenêts, et surtout avec Philippe Auguste après la bataille de Bouvines (1214). L'éclat retrouvé de la royauté vient couronner l'édifice social et le souverain se donne à voir comme roi des clercs, roi des chevaliers et roi des villes (les bourgeois étant les seuls qui comptent dans le troisième ordre).

2 LA MONARCHIE SACRÉE : LE ROI ET LES HIÉRARCHIES CÉLESTES

Les regalia : de l'onction du sacre aux funérailles, le roi est entouré d'objets et de symboles qui manifestent sa souveraineté. Pour le royaume de France, les *regalia* sont le sceptre et la main de justice (représentés sur les sceaux de majesté, symboles visibles de la royauté et de l'État). Quant aux fleurs de lys, elles ont à la fois une valeur dynastique (présentes sur les armoiries des rois de France, « d'azur semé de fleurs de lys »), une valeur nationale et religieuse (c'est, avec la couleur bleue, l'attribut de la Vierge Marie).

Pour comprendre la montée en puissance de l'autorité monarchique, il faut également la saisir dans sa dimension spirituelle et idéologique. Si faible qu'il ait pu devenir, si fragiles qu'aient pu être un temps les bases matérielles de son pouvoir, le roi a toujours conservé cette aura surnaturelle qui le plaçait très au-dessus du niveau des princes. Il dispose des **pouvoirs thaumaturgiques**, c'est-à-dire de la capacité de guérir les malades qu'il touche. Cette puissance magique, qui se transmet par le sang royal, vient de la cérémonie du **sacre** (qui a lieu à Reims pour les rois de France) : après avoir prêté serment et s'être fait adouber, le roi reçoit l'onction des mains de l'archevêque, puis la couronne et les insignes royaux (*regalia*). Certes, le sacre ne fait pas le roi légitime (l'hérédité dynastique étant admise, il n'a qu'une valeur confirmative). Mais grâce à lui, le roi est l'oint du Seigneur.

La protection divine dont bénéficie la personne royale rejaille donc sur tout le royaume : c'est ainsi que se définit et s'affirme une **religion royale** où les signes, les rites et les images manifestent l'alliance du trône et de l'autel. Le culte des saints protecteurs contribue pour une large part à l'affirmation de l'idée monar-

chique : les rois mages à Cologne, saint Jacques en Espagne ou *saint Denis en France*. Quant aux rois d'Angleterre, sans doute utilisent-ils les légendes arthuriennes pour légitimer leur pouvoir. De même, le mythe des origines troyennes de la France épaula la monarchie féodale. Car l'idéologie royale mobilise également un intense travail sur la **mémoire** historique : toujours dans le cas français, on exalte la continuité du sang royal (car le pouvoir des Capétiens est d'abord issu d'une réussite dynastique). Mieux encore, on le rattache à la lignée carolingienne, par-delà le hiatus de l'élection de Hugues Capet. Il est vrai que la théorie politique médiévale ne peut concevoir la nouveauté que comme une restauration d'un ordre ancien, et même si la monarchie féodale se reconstruit sur des bases radicalement neuves (précisément, les structures de la féodalité), on veut y voir, surtout à partir de Philippe Auguste, « le retour du royaume de France à la race de Charlemagne ».

Le développement de la religion royale manifeste l'**alliance fondamentale** entre l'Église et l'idée monarchique. Certes, une telle alliance ne va pas sans heurts : l'Église tente de limiter le statut sacerdotal du roi, de revendiquer la liberté des élections épiscopales et de défendre ses immunités. Elle se heurte à l'ambition des monarques qui entendent profiter du prestige et de l'efficacité de l'institution ecclésiastique tout en affirmant hautement l'indépendance du pouvoir temporel : c'est tout le sens de la lutte que mène Philippe le Bel (1285-1314) contre les prétentions théocratiques du pape Boniface VIII. Mais globalement, le clergé demeure un appui fidèle. C'est sur lui que repose, en grande partie, le pouvoir des empereurs en Germanie. Il en va de même des Plantagenêts qui favorisent l'élévation de clercs issus de leur cour à la charge épiscopale. Car s'ils jouent un rôle essentiel dans la définition d'une monarchie sacrée, les ecclésiastiques occupent également une place privilégiée dans l'administration royale.

3 LA COUR DU ROI ET LA MONARCHIE ADMINISTRATIVE

Le repli initial des rois sur leur principauté ne doit pas seulement être considéré comme un aveu de faiblesse ; il accompagne une **centralisation** et une modernisation administratives qui seront, par la suite, appliquées à plus grande échelle. C'est déjà vrai des princes : dès 1089, le comte de Flandre met en place une administration financière qui sert, au siècle suivant, de modèle en Normandie et en Angleterre. Se développent parallèlement le mouvement des **paix princières** faisant des principautés des zones de **sécurité**, suscitant un essor économique qui, en retour, profite aux princes : les foires de Champagne se développent au XII^e siècle grâce à la protection des comtes Thibaud le Grand et Henri le Libéral. Les princes et les rois rassemblent donc autour d'eux une cour où se réorganise un **gouvernement de type domestique**. Le développement d'une « société de cour » a d'évidentes répercussions politiques, sociales et culturelles : de même que les croisades favorisent un compagnonnage d'armes qui tisse de solides alliances, la convivialité de la « **mesnie** » royale (c'est-à-dire de la *familia* de dépendants, de domestiques et de nobles cadets placés auprès du roi) resserre les liens entre le roi et une aristocratie « domestiquée ». C'est également à la cour que s'élaborent et s'échangent des productions culturelles (que l'on songe, par exemple, à la diffusion des romans de Chrétien de Troyes dans la seconde moitié du XII^e siècle) qui s'imposent à l'ensemble de l'aristocratie comme des modèles idéologiques.

L'abbaye de Saint-Denis et la mémoire des rois : c'est sur l'autel de Saint-Denis que le roi vient prendre son étendard et c'est dans cette nécropole royale qu'il y sera, comme toute sa lignée, inhumé. L'abbatiate de Suger (1122-1151), conseiller de Louis VI et de son jeune fils, scelle définitivement l'alliance entre l'abbaye et la royauté française. Saint-Denis en est le lieu de mémoire : la disposition des tombeaux des Carolingiens et des Capétiens matérialise « l'union des deux races » et l'abbaye est le lieu où s'écrit l'histoire officielle du royaume de France, qui exalte la puissance monarchique.

Les paix princières : elles sont issues du mouvement de la Paix de Dieu, qui suscite la « paix du duc » (pour la Normandie, Concile de Caen en 1047), la « paix du comte » (1064 pour la Catalogne) et finalement la « paix du roi » (en 1155, à l'assemblée de Soissons, Louis VII proclame une « paix générale du royaume » qu'il fait jurer à ses barons). Cf. t. 2, chapitre 5.

L'administration des souverains germaniques : elle est composée de deux groupes clairement distincts : d'une part les archevêques, ducs et comtes palatins qui s'emparent des offices de cour, et de l'autre des vassaux directs et des domestiques (parfois d'origine servile) qui prennent en charge les tâches administratives. Mais la présence des princes (*Fürsten*) à la cour favorise des forces de dissolution politique qui s'expriment au XIII^e siècle.

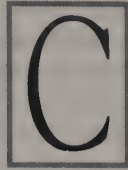
Qui sont les serviteurs du prince ? D'abord ceux qui peuplent sa *curia regis*. Au XI^e siècle, elle est sans doute l'héritière du *palatium* carolingien, fréquentée par les grands officiers et les hauts dignitaires. Mais elle porte également la marque de la féodalité naissante, puisqu'elle réunit les *primores regni*, c'est-à-dire les principaux fidèles dont le roi sollicite le conseil, devoir vassalique par excellence. Cette présence des barons à la cour risque de limiter les pouvoirs du roi – c'est le cas en *Germanie*. Voilà pourquoi les Capétiens préfèrent, à partir du règne de Louis VI, s'entourer de chevaliers stipendiés (les *milites regii* venus de Melun, de Senlis ou de Corbeil, dont la loyauté et l'audace deviennent presque légendaires) ou bien de clercs obscurs (c'est le cas de Philippe Auguste qui fait de frère Guérin, petit clerc royal, le vice-régent du royaume en 1202). Quant aux rois d'Angleterre, ils tentent d'échapper à la pression des barons en choisissant leurs conseillers parmi les membres de la moyenne noblesse.

Du point de vue administratif, les progrès de l'État monarchique se caractérisent par le **démembrement de la curia regis**. Au XII^e siècle, celle-ci se scinde en deux : l'« hôtel-le-roi » rassemble les services domestiques alors que le conseil assume le gouvernement de l'État. Les charges de grands officiers ne résistent pas à cette évolution : elles sont soit supprimées (c'est le cas du sénéchal), soit reléguées à un rôle subalterne (chambrier et bouteiller). Avec une exception cependant : le rôle du chancelier ne cesse de s'accroître aux XII^e et XIII^e siècles, en raison de la place grandissante de l'écrit dans les pratiques de gouvernement.

Formes des actes et progrès de l'autorité royale : l'étude de la forme des actes écrits (la *diplomatie*) permet de suivre les étapes de l'affirmation du pouvoir royal. Sous les premiers Capétiens, le diplôme de type carolingien (contresigné par le souverain et authentifié par son sceau) disparaît au profit d'actes à souscription multiple : la signature du roi ne suffit plus à garantir l'autorité, aussi s'entoure-t-elle de celles des grands qui siègent au conseil. Le nombre des souscripteurs diminue à partir du règne de Philippe I^{er} (1060-1108) et les actes peuvent alors prendre la forme du *mandement*, à la fois concis et injonctif. La papauté avec les lettres pontificales de Grégoire VII (1073-1085) et l'Angleterre avec les *writs*, ordres brefs et précis, sont les premières monarchies à user de cette forme nouvelle et de ce ton de commandement qui témoignent de la réassurance de l'autorité administrative.

Les sheriffs et l'administration locale anglaise : dès le X^e siècle, l'Angleterre est divisée en une centaine de comtés (*countys*) eux-mêmes constitués de centaines (*hundreds*) regroupant une dizaine de villages. La réunion des hommes libres du comté est présidée par le sheriff, officier royal. À partir du XIII^e siècle, le rôle politique du sheriff est limité par les prérogatives seigneuriales des manoirs et par celle des bourgs jouissant de franchises.

Ces progrès administratifs entraînent la **spécialisation du conseil** selon les différentes fonctions royales. L'Empire Plantagenêt développe précocement une administration financière très élaborée (l'**Échiquier**) dont la Chambre des comptes contrôle l'activité des agents locaux (les *sheriffs*). En France, c'est le règne de Philippe Auguste (1180-1223) qui accélère les progrès administratifs (avec, notamment, l'établissement d'archives fixes). Du conseil se détache au début du XIII^e siècle la cour des pairs, composée de hauts vassaux du roi (six laïcs et six ecclésiastiques) et destinées à juger les conflits féodaux. Quant au Parlement, également issu du conseil, il apparaît sous Louis IX (1226-1270) pour exercer la justice et recevoir les appels du roi. C'est sensiblement la même organisation administrative qu'adopte l'Italie angevine. On remarquera d'ailleurs que par l'exercice de la **justice**, l'autorité royale manifeste sa triple nature : féodale (le roi exerce avant tout une justice d'appel qui lui confère au XIII^e siècle « la garde générale de tout le royaume »), sacrée (l'idéal de justice fonde la légitimité monarchique) et administrative (la renaissance du droit romain fait du roi la source des lois).



L’AFFIRMATION DES MONARCHIES NATIONALES

Du XI^e au XIII^e siècle, la plupart des monarchies féodales tendent à recouvrir des réalités nationales. Cette tendance générale de l’histoire des États s’explique par la conjonction de plusieurs phénomènes historiques : c’est l’effondrement de l’Empire, qui libère des forces politiques centrifuges ; c’est le conflit féodal entre Capétiens et Plantagenêts, qui oblige les deux dynasties à enraciner leur pouvoir dans le cadre national ; c’est l’exigence de la *Reconquista*, qui accélère la mise en place des monarchies méditerranéennes.

I L’ALLEMAGNE, L’ITALIE ET LA FAILLITE DE L’EMPIRE

Lorsqu’en 962 Otton I^{er} restaure l’Empire, il se veut l’héritier de Charlemagne et aspire à une domination du monde. En exaltant la figure d’un *imperator* au sens romain du terme, voué à l’imitation du Christ, l’idéologie impériale défend les prétentions universalistes des ottoniens. Mais du point de vue politique, l’Empire est d’abord un agrégat de principautés où dominent la Germanie, l’Italie et la Bourgogne. L’histoire impériale se caractérise, jusqu’au XIII^e siècle, par une **double contradiction**. La première oppose la réalité du pouvoir royal germanique à ses prétentions de *dominium mundi*. La seconde oppose les intérêts allemands aux ambitions italiennes.

Dès le XI^e siècle, les *prétentions impériales* heurtent de front celles de la papauté, qu’affirme avec éclat la réforme grégorienne. Par les *Dictatus papae* de 1075, le pape Grégoire VII (1073-1085) revendique un pouvoir absolu et universel. Le conflit porte sur une question politiquement essentielle : qui, du pape ou de l’empereur, doit nommer les évêques ? Le concordat de Worms de 1122 met fin à la **querelle des investitures**, au bénéfice de la papauté. Mais la lutte du sacerdoce et de l’empire ne cesse pas pour autant.

Avec **Frédéric Barberousse** (1152-1190), elle prend l’Italie pour théâtre. Celle-ci s’est progressivement dégagée de l’emprise impériale. Au nord, les évêques tiennent le pouvoir dans les cités ; leur clientèle forme une aristocratie féodale qui constitue le personnel des futures institutions communales. Au sud, le royaume normand a acquis son indépendance (Roger II, comte de Sicile en 1101, s’empare des Pouilles et de la Calabre). En tentant de réaffirmer ses droits impériaux sur l’Italie, Barberousse provoque la révolte des villes du Nord réunies dans la ligue lombarde (1167) et doit composer avec elles lors de la paix de Constance (1183).

■ Cf. t. 2, chapitre 4.

Un empereur élu : alors que le principe héréditaire triomphe dans toutes les monarchies Occidentales, l’empereur n’échappe pas au système électif. Certes, quelques grandes familles (les Saliens, puis les Staufen) parviennent à se succéder au pouvoir. Mais elles ne parviennent pas à fonder durablement des dynasties.

Un empereur du XIII^e siècle, Rodolphe de Habsbourg (1273-1292) : après la mort de Frédéric II, la possession du titre impérial ne suffit plus à assurer le pouvoir qui ne peut désormais se fonder que sur une solide assise territoriale. C'est ainsi que le Souabe Rodolphe rassemble des fiefs d'Empire qui feront longtemps la fortune des Habsbourg. Il se heurte au roi de Bohême Ottokar II qui, vaincu en 1278, lui cède la Styrie, la Carinthie et l'Autriche. Cette concentration de pouvoirs effraie les électeurs qui, à la mort de Rodolphe, élisent un prince moins puissant, Adolphe de Nassau. Mais ce dernier ne tarde pas, à son tour, à constituer une principauté familiale.

Né en Sicile, l'empereur **Frédéric II** (1220-1250) abandonne l'Allemagne à son fils Henri VII pour se consacrer exclusivement au domaine italien. Nouveau Justinien (il restaure le droit romain et jette les bases d'un État moderne, soutenu par une fiscalité puissante), Frédéric II reprend à son compte l'idée d'un empire sacré. Mais il doit lutter contre l'hostilité des villes lombardes (sur lesquelles il remporte la victoire de Cortenuova en 1237) et de la papauté (Innocent IV le fait excommunier et déposer par le concile de Lyon en 1245).

À la mort de Frédéric II, les forces de dissolution politique l'emportent définitivement en Allemagne. Car au moment où les empereurs poursuivent leurs rêves de puissance universelle en Italie, les *princes* – laïcs et ecclésiastiques – détiennent la réalité du pouvoir dans les *royaumes germaniques*. Ce sont eux qui conduisent la pénétration allemande en Europe centrale, en y imposant des structures strictement féodales : tel est le cas en Prusse et en Livonie où les chevaliers Teutoniques fondent un État de moines-chevaliers. Si, en Allemagne et en Italie, l'**effondrement de l'Empire** facilite l'effet des forces politiques centrifuges, il permet ailleurs le triomphe des monarchies nationales. En France, en Angleterre ou en Espagne, le roi, désormais, ne connaît pas de souverain. C'est ce qu'Innocent III proclame par sa décrétale *Per venerabilem* de 1202 au profit du roi de France et que les juristes du XIII^e siècle expriment en une formule : le roi est empereur en son royaume.

2 UN CONFLIT MAJEUR : CAPÉTIENS ET PLANTAGENÊTS

Le Domesday Book : dressée en 1085, cette *descriptio* recense possessions et droits royaux en Angleterre, fournissant ainsi une base solide à l'autorité des nouveaux souverains. Chaque village, chaque manoir y est répertorié, avec le nombre de vilains et de chevaliers. Le *Domesday Book* révèle à la fois la puissance royale et la structure féodale de l'Angleterre (on y compte près de 4 000 fiefs de chevaliers).

Pendant près de deux siècles, la rivalité des Capétiens et des Plantagenêts sert d'aiguillon à la réaffirmation du pouvoir royal de part et d'autre de la Manche. Le 13 octobre 1066, Guillaume, duc de Normandie, débarqué en Angleterre, écrase les armées du roi Harold à la bataille de Hastings. Se met alors en place un puissant système monarchique et féodal, dont la rédaction du *Domesday Book* porte témoignage. Dès lors, les Capétiens ne cessent de subir la pression anglo-normande. On peut distinguer deux moments forts dans l'histoire de cette concentration de puissance : les règnes de Henri Beau Clerc et de Henri II Plantagenêt. **Henri Beau Clerc** (1100-1135), petit-fils de Guillaume le Conquérant, réunit son héritage et consolide sa principauté sur des bases féodales au moyen d'institutions administratives précoces et élaborées. Pourtant, sa mort ouvre une crise de succession (tous ses fils ayant péri dans le naufrage de la *Blanche-Nef* en 1120) au cours de laquelle s'exprime la vieille rivalité entre Blois et l'Anjou : Étienne de Blois devient roi d'Angleterre et Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou, se rend maître de la Normandie en 1144.

Mariage et royauté : le mariage, qui donne cohésion à l'alliance de deux lignées, est l'instrument obligé de toute diplomatie familiale. C'est ainsi que le roi de France Philippe I^{er} (1060-1108) épouse d'abord Berthe de Frise (mère du futur Louis VI), puis la fait répudier et enfermer dans son donjon pour épouser Bertrade de Montfort et renforcer ainsi son pouvoir en Ile-de-France. Mais au même moment, la papauté veut imposer une stricte morale du mariage, fondée sur le consentement des époux et limitée par de sévères interdictions de consanguinité : Philippe I^{er} est excommunié trois fois de suite pour avoir répudié Berthe. Cependant on ne doit pas opposer trop hâtivement, en matière de mariage, morale de prêtre et morale de chevalier : c'est en invoquant la consanguinité que Louis VII fait annuler son mariage avec Aliénor. Dans ce monde de la haute aristocratie où le cousinage est généralisé, chacun peut jouer des interdictions de l'Église pour mener à bien une politique matrimoniale.

La situation semble donc favorable au Capétien, Louis VI le Gros, qui marie son fils à Aliénor, héritière du duc d’Aquitaine Guillaume X (mort en 1137). Bénéficiant de l’appui inconditionnel de l’Église, Louis VI œuvre à l’affermisssement du pouvoir monarchique français. Mais les hasards dynastiques inversent bientôt le rapport de force entre les deux lignées rivales. Ridiculisé par l’infidélité d’Aliénor qui l’accompagne au cours de la deuxième croisade (1147-1148), Louis VII fait annuler son *mariage* par le concile de Beaugency (1152). Henri, fils de Geoffroy Plantagenêt, se précipite sur cette opportunité politique et épouse Aliénor la même année. En 1154, le roi Étienne de Blois meurt sans héritier, réconcilié avec Henri. Ce dernier pousse son frère cadet, le turbulent Geoffroi, à s’emparer du titre de duc de Bretagne en 1156. Lorsqu’il meurt sans héritier deux ans plus tard, sa principauté revient à l’aîné, Henri. Ainsi, de 1152 à 1156, **Henri II Plantagenêt** parvient à reconstituer l’héritage de Henri Beau Clerc (Angleterre et Normandie) et à l’agrandir de trois principautés françaises qu’il tient de ses ancêtres paternels (Anjou), de son frère (Bretagne) et de sa femme (Aquitaine).

Face à cette concentration spectaculaire de pouvoirs, soudée par une intense modernisation administrative (les *Assises of Arms* et les *Constitutions de Clarendon* en 1164 réforment le fonctionnement de la monarchie anglaise), la **réaction capétienne** est d’abord territoriale. Louis VII regarde vers la Champagne et la Bourgogne, et, en 1165, il rencontre l’empereur Frédéric Barberousse à Vaucouleurs, sur la frontière. La même année, il obtient un fils, Philippe, sacré à Reims en 1179 (du vivant de son père), roi l’année suivante. La première décennie du règne de celui que l’on appellera Philippe Auguste (1180-1223) est consacrée à un renforcement des structures administratives de la royauté française. Celle-ci est désormais prête à affronter la puissance des Plantagenêts, fragilisée par la lutte des *filis de Henri II*, mort en 1189. Militairement, Richard Cœur de Lion tient en échec le roi de France : la forteresse de Château-Gaillard, défendant la frontière de l’Epte, résiste aux assauts du roi Philippe. C’est en utilisant le droit féodal que ce dernier élargit sa domination. Après la mort de Richard (1199), Jean sans Terre épouse Isabelle, déjà fiancée à son vassal Hugues de Lusignan. Celui-ci en appelle à la justice du roi de France, qui condamne la félonie du roi Jean et prononce la commise de ses fiefs (1204).

Les fils de Henri II Plantagenêt et la question du partage de l’héritage royal : la manière dont Henri II Plantagenêt a partagé son héritage prouve combien le modèle lignager détermine encore l’attitude des souverains. L’aîné et homonyme Henri le Jeune (mort en 1183) se taille la meilleure part : royauté anglaise, Normandie et Anjou. Au premier fils puiné, Richard Cœur de Lion (mort en 1199), revient l’héritage maternel (l’Aquitaine). Geoffroy (mort en 1187) est le troisième fils. S’il devient duc de Bretagne, c’est parce qu’il épouse la fille de Conan IV. Quant au dernier fils Jean, il n’obtient que le comté de Mortrain, d’où son surnom de Jean sans Terre. Dans ses conditions, la révolte contre l’aîné est presque inévitable et l’histoire des Plantagenêts est, comme celle de toute famille noble, la chronique des jalousies et des impatiences qui opposent le fils au père, et les fils entre eux. Pour éviter ces troubles, les Capétiens ont recours, à partir du XIII^e siècle à l’apanage : terre extraite du domaine royal et concédée aux frères puînés comme compensation de leur renoncement à la couronne.

Bouvines. Guerre, bataille, mémoire : dans la société féodale, la guerre – qui fonde la prééminence sociale d'une classe de combattants – est une activité ordinaire, presque banale. Mais lorsque des adversaires luttent sans pouvoir se départager, on peut sommer Dieu de choisir son camp en armant le bras du vainqueur. Cette logique de l'ordalie s'exprime dans le duel judiciaire comme dans la bataille qui est, selon l'expression de Georges Duby, une « liturgie du destin ». C'est pourquoi la bataille est rare et mémorable au Moyen Âge : en 1214, Bouvines consacre définitivement la gloire de la monarchie française contre le roi Jean que Guillaume le Breton, historiographe de Philippe Auguste, présente comme l'anti-chevalier, félon et ennemi de l'Église.

C'est à l'échelle européenne que se tranche le conflit. Jean sans Terre s'allie au comte de Flandres et à l'empereur Otton. Aux côtés de Philippe Auguste se trouvent la papauté et Frédéric de Staufen (le futur empereur Frédéric II). Les deux camps se retrouvent à **Bouvines**, le 27 juillet 1214. Philippe Auguste en sort victorieux, et avec lui, la monarchie française alliée à l'Église. À l'opposé, le roi d'Angleterre doit composer avec ses barons : ceux-ci imposent à Jean sans Terre en 1215 la **Grande Charte** (*Magna Carta*) qui fait du baronnage (*universitas baronum*) le principal interlocuteur du pouvoir royal. De même, en 1258, Henri III doit entériner les *Provisions d'Oxford* qui limitent l'arbitraire royal en le soumettant au contrôle du Parlement. Les hostilités ne cessent pas pour autant. En 1216, échoue l'expédition d'Angleterre, au cours de laquelle Louis de France (fils du roi Philippe et de Blanche de Castille, petite-fille de Henri II Plantagenêt) a tenté de conquérir le trône d'Angleterre, à l'appel de certains barons anglais. De même, la mort prématurée de Louis VIII (1223-1226), qui laisse le royaume de France aux mains de la régente Blanche de Castille, permet à Henri III Plantagenêt de manœuvrer pour déstabiliser le pouvoir des Capétiens. Mais le 28 mai 1258, il signe, avec Louis IX (1226-1270), le **traité de Paris**, qui consacre leur réconciliation. Renonçant à ses revendications sur la Normandie, mais recevant en fief ses domaines du Limousin et du Périgord, le Plantagenêt devient vassal du roi de France.

3 LES ROYAUMES IBÉRIQUES ET L'EXPANSION MÉDITERRANÉENNE

L'affaiblissement de l'Espagne musulmane après les campagnes d'Al Mansur (mort en 1002) rend possible le vaste mouvement historique qui pousse les royaumes espagnols à la reconquête de la péninsule. La Navarre du roi Sanche le Grand (1000-1035) se trouve bientôt en première ligne de la **Reconquista**. Au fur et à mesure de l'avancée du front, ce sont les nouveaux royaumes de Castille et d'Aragon qui poursuivent la lutte : le roi de Castille Alphonse VI reprend Tolède en 1085 et Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, conquiert Saragosse en 1118. En 1212, l'alliance des trois rois (de Castille, d'Aragon et de Navarre) obtient une victoire décisive à Las Navas de Tolosa. À la fin du XIII^e siècle, les musulmans n'occupent plus que le royaume de Grenade.

La *Reconquista* chrétienne a forgé les caractéristiques majeures de la féodalité et de la monarchie ibériques. Au-delà de l'ancienne aristocratie des *ricos hombres*, la féodalité espagnole s'ouvre aux nombreux *hidalgos*, issus de la petite noblesse (*infanzones*) ou de la paysannerie libre (*caballeros villanos*). Cette **société fluide et combattante** se fonde également sur les fraternités (*hermandades*) et les communautés libres. C'est pourquoi le système monarchique espagnol se caractérise à la fois par le pouvoir des souverains et par la précocité des institutions représentatives qui viennent le limiter. Militaire, le pouvoir des rois ibériques est également législatif : en faisant rédiger les *Siete Partidas*, le roi de Castille Alphonse X (1252-1284) utilise le droit romain pour asseoir son pouvoir et développer une fiscalité puissante. Mais le roi de Castille est soumis au contrôle politique des représentants des villes, formant les *Cortes* dès 1187. Pareillement, au XIII^e siècle, les *Cortes* aragonaises et les *Corts* catalanes imposent à la Couronne d'importantes concessions en faveur de la noblesse.

Les victoires sur les musulmans ne remettent pas en cause la **division de la péninsule Ibérique**. Car les royaumes espagnols développent une **politique aux horizons élargis**. C’est le cas, par exemple, de l’Aragon, qui regarde d’abord vers la France. En 1258, le roi Jacques I^{er} signe avec saint Louis le traité de Corbeil : il renonce à la suzeraineté sur la Gascogne, le Languedoc et la Provence contre des droits sur le Roussillon et Montpellier. L’Aragon poursuit alors son expansion méditerranéenne en s’engageant en Italie du Sud. En 1266, Charles d’Anjou, frère de saint Louis, s’était emparé du royaume de Naples, tenu jusque-là par Manfred, bâtard de Frédéric II. La révolte sicilienne contre la domination angevine en 1282 facilite la conquête du royaume par l’Aragon.

Politique territoriale et expéditions lointaines : à la fin du XIII^e siècle, au moment où s’estompe l’idée de croisade, les souverains ont tendance à privilégier une politique de consolidation territoriale : entre saint Louis, épris d’aventures lointaines, et Philippe le Bel, essentiellement soucieux des frontières du royaume, l’horizon politique se réduit indiscutablement. Mais on ne doit pas exagérer cette opposition. L’exemple angevin le montre fort bien : en l’absence d’un sentiment national (qui ne naît véritablement qu’au XV^e siècle) les conquêtes lointaines ne semblent pas, aux princes de ce temps, plus chimériques que celles qui contribuent à la « formation du territoire national », selon l’expression de l’historiographie traditionnelle.

DOCUMENT COMMENTÉ

Un conflit entre un seigneur et son vassal : lettre d'Eudes de Blois au roi Robert (vers 1022)

À son seigneur le roi Robert, le comte Eudes.

Seigneur, j'ai quelques mots à te dire, si tu daignes les écouter. Le comte Richard, ton vassal, m'a prié de venir m'expliquer en justice ou conclure un accord au sujet des revendications que tu élevais contre moi. J'ai remis ma cause entièrement en sa main. Avec ton agrément, il m'a fixé alors un plaid pour le règlement de l'affaire. Mais, peu avant le terme, comme j'étais prêt à me rendre à sa convocation, il m'a mandé de ne pas me donner la peine de venir au plaid fixé, parce que tu n'étais disposé à accepter qu'un jugement ou un accord qui m'interdirait, pour cause d'indignité, de tenir de toi aucun fief, et qu'il ne lui appartenait pas, disait-il, de me faire comparaître pour un tel jugement sans l'assemblée de ses pairs. Telle est la raison pour laquelle je ne suis pas allé te retrouver au plaid.

Mais je m'étonne que, de ton côté, avec une pareille précipitation, sans que la cause ait été discutée, tu me juges indigne de ton fief. Car, si l'on considère la naissance, il est clair, grâce à Dieu, que je suis digne d'en hériter ; si l'on considère la nature du fief que tu m'as donné, il est certain qu'il fait partie non de ton fisc, mais des biens qui, avec ta faveur, me viennent de mes ancêtres par droit héréditaire ; si l'on considère la valeur du service, tu sais comment, tant que j'eus ta faveur, je t'ai servi à la cour, à l'ost et à l'étranger. Et si, depuis que tu as détourné de moi ta faveur et que tu as tenté de m'enlever le fief que tu m'avais donné, j'ai commis à ton égard, en me défendant et en défendant mon fief, des actes de nature à te déplaire, je l'ai fait harcelé d'injures et sous l'empire de la nécessité. Comment, en effet, pourrais-je renoncer à défendre mon honneur ? J'en atteste Dieu et mon âme, je préférerais mourir honoré que de vivre sans honneur. Et si tu renonces à vouloir m'en dépouiller, il n'est rien au monde que je désirerai plus que d'avoir et de mériter ta faveur.

Car cette querelle qui nous divise, en même temps qu'elle m'est pénible, t'enlève à toi-même, seigneur, ce qui constitue la racine et le fruit de ton office, je veux dire la justice et la paix. J'implore donc ardemment cette clémence qui t'est naturelle et qu'un méchant conseil peut seul t'ôter, en te suppliant de renoncer à me persécuter, et de me laisser me réconcilier avec toi, soit avec le concours de tes familiers, soit par l'entremise des princes.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, Paris 1974, t. 10, pp.501-502. Traduit du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- un conflit féodal : raisons et modes de règlement ;
- les rapports de force entre le roi et un puissant vassal.

Apparents dans un second temps :

- l'évolution du lien vassalique et de la nature du fief ;
- l'image du bon roi et l'idéologie de la paix.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La lettre au roi Robert est un des textes les plus célèbres concernant la féodalité occidentale : il convient de le noter d'emblée, car on ne commente pas de la même manière un document inédit ou peu connu et un «monument» de l'historiographie sur lequel nombre d'historiens se sont penchés.

La bibliographie

■ La plupart des ouvrages généraux font donc allusion ou analysent brièvement notre texte (BOUTRUCHE, R., *Seigneurie et féodalité...*, *op.cit.*, vol. 2, pp. 209-210 ; POLY, J.-P. et BOURNAZEL, E., *La Mutation féodale...*, *op.cit.*, pp.151-152 ; BARTHÉLEMY, D., *L'Ordre seigneurial...*, *op.cit.*, pp.33-34). Cette première approche fournit un cadre problématique général pour le commentaire. La consultation de ces ouvrages permet également de repérer la référence d'un article essentiel pour notre document : HALPHEN, L. « La lettre d'Eudes de Blois au roi Robert », dans Id., *À travers l'histoire du Moyen Âge*, Paris 1950, pp.241-250.

■ Il peut être utile de comparer les différentes traductions du texte proposé (celle de HALPHEN, L., *op.cit.*, ou celle de BOUTRUCHE, R., *op.cit.*, vol 2, pp.416-417, doc. 37). Mais le mieux est, si on le peut, de se reporter au texte latin, ne serait-ce que pour repérer le vocabulaire essentiel (ici : *honor, beneficium*) qu'aucune traduction ne peut rendre fidèlement.

La nature de la source

■ Elle ne pose pas de difficulté de définition : il s'agit d'une lettre adressée par le comte Eudes II de Blois au roi de France Robert II le Pieux (996-1031) – ce qui ne signifie pas nécessairement, comme on va le voir immédiatement, qu'Eudes en soit l'auteur. L'important est de mesurer d'emblée la grande qualité de l'argumentation, en proposant une rapide étude stylistique de la lettre : on notera par exemple comment l'auteur, sûr de son bon droit, use finement de toute la **rhétorique de la persuasion**, mêlant menace et flatterie.

L'auteur

■ La lettre d'Eudes de Blois ne nous est pas connue par les archives de son destinataire mais par celles de **Fulbert de Chartres**. On estime donc généralement qu'il est le véritable auteur de la lettre. Sur le personnage de Fulbert (vers 960-1028), il suffit de se reporter à la notice de BERNARD, Y. et alii, *Dictionnaire des biographies*, t. 2, *Le Moyen Âge*, Paris 1993, Armand Colin, Coll. Cursus, pp.130-131. On y apprend qu'il fut élève de Gerbert d'Aurillac (grand intellectuel de l'an mille qui devient pape sous le nom de Sylvestre II). Fulbert est écolâtre de Chartres (c'est-à-dire directeur de l'école épiscopale qui éclipse alors en prestige les écoles monastiques) puis évêque en 1006, grâce à l'appui du roi Robert le Pieux. Que faut-il en retenir ?

■ Fulbert de Chartres est un **fin lettré**, dont on conserve une abondante correspondance, et qui aime à utiliser le « beau langage » (ce qui explique à la fois la rhétorique de la lettre et l'usage d'un vocabulaire archaïsant : Fulbert écrit *beneficium* et non *fevum*, alors que ce dont il parle est bien un fief et non plus un bienfait).

■ Grand seigneur féodal lui-même, étroitement lié à la vie politique de son temps (du fait de l'importance de son diocèse), Fulbert écrit ici en tant que **spécialiste des relations féodales**. S'il prête sa plume à Eudes, ce n'est pas pour nuire au roi Robert mais pour défendre une certaine conception de la paix et de l'ordre féodal.

2 - ANALYSE

Elle doit dégager les éléments principaux du texte :

- Eudes de Blois explique au roi Robert pourquoi il ne s'est pas rendu au plaid qui devait régler leur conflit ;
- redoutant la confiscation de son fief, Eudes se justifie (par la naissance, le droit héréditaire et le service) ;
- il appelle de ses vœux une réconciliation honorable.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Le contexte historique général : le roi et ses puissants vassaux

Il serait maladroît de s'étendre longuement sur une évocation générale du règne de Robert le Pieux. En revanche, il est utile de replacer le texte dans l'histoire du **pouvoir royal** (cf. la bibliographie générale, complétée par LEMARIGNIER, J.-F., *Le Gouvernement royal aux premiers temps capétiens (987-1108)*, Paris 1965, notamment p. 61).

Nous nous situons donc au moment où la principauté royale est sérieusement affaiblie par l'autonomie des sires, et demeure en tout cas moins puissante que celles des grands vassaux. La querelle porte sur les **comtés champenois** dont Eudes de Blois prétend hériter. Un simple coup d'œil sur un atlas historique (pour une analyse précise des frontières féodales, mieux vaut consulter le *Westermanns Grosser Atlas zur Weltgeschichte*, Berlin 1956, pp. 58-59) permet de comprendre le danger de la situation : le domaine royal risque d'être pris en tenaille entre les comtés de Blois et de Champagne.

■ Le contexte historique immédiat : l'héritage d'Eudes de Blois

Il est important de préciser de quelle manière Eudes II, qui détient déjà les comtés de Blois, de Tours et de Chartres, parvient à mettre la main sur ceux de Troyes, de Meaux et de Provins. Le texte est très allusif sur ce sujet (il se réfère à « l'affaire », « la querelle », « les revendications ») ; raison de plus pour l'éclaircir.

- En 983, le comte Herbert II de Troyes meurt sans fils. Les trois comtés sont donc tenus en **pariage** (contrat de co-seigneurie) par ses deux neveux (Herbert III et Eudes I^{er}) puis par leurs fils (Étienne de Troyes et Eudes II) ;
- vers 1022, Étienne de Troyes meurt sans enfant. Eudes II estime alors qu'il peut détenir, à lui seul, les comtés champenois. Les **hasards dynastiques** ont donc brisé le pariage et c'est cette concentration de pouvoirs que conteste le roi Robert.

4 - EXPLICATION

La lettre de Fulbert est suffisamment rigoureuse dans son argumentation pour que le commentaire puisse s'appuyer sur sa composition :

- le règlement d'un conflit féodal : plaid, arbitrage, commise ;
- les justifications du vassal : naissance, fief et fidélité ;
- le rapport de force : révolte, fidélité, clémence.

a/ Comment trancher un conflit féodal ?

1 ~ « Accord » et « justice »

■ La lettre au roi Robert distingue les deux issues possibles du conflit :

- « s'expliquer en justice » (**justicia**). Le procès se déroule alors dans les formes coutumières, devant une cour (*plaid*) ;
- « conclure un accord » (**concordia**). Il s'agit d'un compromis passé sans formalités juridiques.

■ Toutefois, la distinction entre ces deux procédures n'est pas si claire qu'il y paraît : d'abord parce que la justice est encore essentiellement une justice d'arbitrage, qui se solde par des accords amiables entre les deux parties ; ensuite parce que dans un cas comme dans l'autre, l'important réside dans le choix du juge.

2 ~ Le choix du juge

■ En tant que suzerain, le roi Robert peut juger son vassal Eudes. Mais ici, l'affaire les oppose. À partir du moment où le roi ne peut être juge et partie, il lui faut trouver une tierce personne à qui il peut déléguer son pouvoir judiciaire :

- le roi n'ayant pas de suzerain, la situation est ici délicate. Et de fait, l'arbitre choisi est un vassal de Robert. Le « comte Richard » mentionné dans la lettre est en réalité Richard II, duc de Normandie (996-1026). On notera combien la titulature (duc, comte) est fluctuante ;
- ce choix n'est pas neutre puisque les comtes de Blois sont en conflit avec les ducs de Normandie, eux-mêmes soutenus par les Capétiens. C'est pourquoi Eudes peut, à bon droit, présenter comme une concession le fait qu'il remette sa « cause entièrement en la main » d'un tel arbitre.

3 ~ L'accusation de forfaiture

■ Alors qu'Eudes se déclare « prêt à se rendre à sa convocation », Richard le dissuade de venir au plaideur car le roi Robert entend le déposséder de son fief. Que signifie cet épisode ? La confiscation par le seigneur du fief de son vassal (dite **commise**) fait normalement suite à une accusation de forfaiture. D'où une double conséquence :

- si le détenteur d'un fief n'a pas rempli ses devoirs vassaliques, son suzerain peut, de sa propre autorité, prononcer la commise. De ce fait, la procédure d'arbitrage n'a plus lieu d'être ;
- en tant que vassal du roi, le juge Richard n'a pas intérêt à avaliser une telle décision arbitraire. C'est pourquoi il affirme qu'un tel jugement ne peut être rendu que par « l'assemblée de ses pairs », c'est-à-dire de tous les vassaux du roi. Le duc de Normandie affirme ici un principe qui sera reconnu par la grande Charte de 1215.

■ À partir de ce moment, « l'affaire » change de nature : le vassal doit se défendre d'être « indigne de son fief ».

b/ Les justifications d'un vassal

1 ~ « Si l'on considère la naissance... »

■ La première justification est d'ordre social : Eudes de Blois est digne de tenir son fief puisqu'il est bien né (ni clerc, ni bâtard, ni rustre) et fait partie des puissants du royaume. On retrouve ici une définition implicite de la noblesse comme propension innée à commander.

2 ~ « Si l'on considère la nature du fief... »

■ L'argumentation est ici d'une grande subtilité et joue sur les ambiguïtés des droits du vassal au moment où l'**hérédité du fief** s'impose en fait plus qu'en droit :

- Robert ne conteste pas la co-seigneurie d'Eudes sur les comtés champenois mais le fait qu'il s'empare de l'autre moitié du fief, après la mort d'Étienne de Troyes. Or, en affirmant le « droit héréditaire » d'Eudes sur son fief, Fulbert maintient délibérément la confusion ;
- de même, Fulbert prétend que les comtés ne viennent pas du « fisc » (pris ici dans son sens carolingien, c'est-à-dire désignant le domaine royal) mais de l'héritage des ancêtres. Là encore, Fulbert feint de confondre les comtés ancestraux d'Eudes (qui ne sont pas remis en cause ici) avec les comtés champenois.

3 ~ « Si l'on considère la valeur du service... »

■ C'est le troisième argument. Eudes ne peut être accusé de félonie puisqu'il a rempli ses devoirs de vassal, que Fulbert de Chartres énumère :

- « À la cour » : c'est le *consilium*, devoir de se rendre à la cour du seigneur et de l'assister de son conseil ;
- « À l'ost » : c'est le *servicium*, les grands vassaux devant envoyer des contingents armés au roi lors de ses expéditions militaires ;
- « À l'étranger » : sans doute des **missions** diplomatiques hors du domaine royal.

c/ Une situation dictée par un rapport de force

1 ~ La révolte légitime

■ C'est donc le roi Robert qui a manqué à ses devoirs de suzerain en menaçant injustement Eudes. D'où le ton général de la lettre, qui fait alterner les revendications de fidélité (Eudes se défendant d'être indigne de son fief) aux récriminations (le puissant vassal ne se subordonnant pas pour autant à l'arbitraire du roi). Eudes de Blois invoque donc la **légitime défense** pour justifier ses violences (« actes de nature à te déplaire »).

■ L'obligation de défendre son fief est présentée comme une nécessité plus impérieuse que celle de servir son seigneur : témoignage du fait que désormais, dans la relation féodo-vassalique, l'élément réel (le fief) prime sur l'élément personnel (la fidélité). D'où une menace élégamment formulée, qui joue sur les deux sens du mot *honor* (*l'honor* vertu morale et *l'honor* charge publique, mot archaïque pour désigner le comté) : « Je préférerais mourir honoré que de vivre sans honneur. »

2 ~ La fidélité souhaitée

■ L'argumentation de Fulbert de Chartres, loin de remettre en cause l'idéal vassalique, le revendique vigoureusement : Eudes souhaite « mériter la faveur » de son seigneur. La controverse ne porte pas sur la fidélité (dont la nécessité est affirmée) mais bien sur le fief (qui conditionne désormais la fidélité).

■ C'est pourquoi la lettre se termine par un appel à la « **réconciliation** » : le roi doit renoncer à sa décision arbitraire et revenir à la situation antérieure, c'est-à-dire à la recherche d'une médiation. D'où l'appel à l'intervention de tierces personnes : « soit avec le concours de tes familiers » (*domestici* : les gens de la maison du roi), « soit par l'entremise des princes » (*principes* : les grands vassaux du roi).

3 ~ L'appel à la clémence

■ L'idéologie de paix et d'ordre féodal qui s'exprime à la fin de la lettre est sans doute à mettre au crédit de Fulbert de Chartres lui-même. En rappelant les devoirs du roi dans une pure tradition carolingienne (la justice et la paix étant « la racine et le fruit de ton office »), l'auteur vise un double objectif :

- il fait en sorte que le conflit ne remette pas en cause la dignité royale. Si le roi a mal agi, c'est qu'il était mal conseillé ;
- il utilise l'idéologie royale contre la décision du roi : Robert doit faire montre de clémence, car si le conflit lèse Eudes dans ses biens, il lèse le roi dans sa dignité.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- La montée en puissance des grands vassaux, source inévitable de conflits.
- Les mutations du lien féodo-vassalique, la « faveur » du seigneur conditionnant désormais la fidélité du vassal.
- Un pouvoir royal politiquement affaibli (la Champagne ne fera en réalité retour au domaine royal qu'au début du xiv^e siècle) mais idéologiquement intact.

DOCUMENT COMMENTÉ

Ordonnance de réformation du royaume de saint Louis (1254)

Après que le roi saint Louis fut revenu d'outre-mer en France, il se comporta avec dévotion envers Notre Seigneur et avec droiture envers ses sujets ; c'est pourquoi il pensa qu'il serait bon d'amender le royaume de France. Premièrement il établit un établissement général pour tout le royaume de France de la manière qui s'ensuit :

Nous Louis, par la grâce de Dieu roi de France, établissons que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires et tout autre officier, en quelque affaire que ce soit, et en quelque office qu'ils soient, fassent serment que tant qu'ils seront dans leur office ou dans leur baillie, ils feront droit à chacun sans exception, aux pauvres comme aux riches, à l'étranger comme à l'homme du pays, et qu'ils respecteront les us et coutumes qui sont bons et éprouvés. Et s'il advient que les baillis ou vicomtes ou autres, comme les sergents ou forestiers, agissent contre leur serment et qu'ils soient convaincus, nous voulons qu'ils en soient punis en leurs biens et en leurs personnes si le méfait le requiert : les baillis seront punis par nous et les autres par les baillis.

Les prévôts, baillis et sergents jureront de garder loyalement nos rentes et nos droits, et ne souffriront pas que nos droits soient soustraits, supprimés, ou amenuisés. Ils jureront en outre qu'ils ne prendront ou ne recevront par eux ou par autrui ni or, ni argent, ni bénéfice par en dessous, ni d'autres choses, si ce n'est de la nourriture, du pain ou du vin ; jusqu'à la valeur de 10 sous et pas au-delà.

(...) Nous voulons et établissons que tous nos prévôts et baillis se retiennent de préférer nulle parole qui tourne au mépris de Dieu, de Notre-Dame et de tous les saints et se tiennent éloignés des jeux de dés et des tavernes. Nous voulons que la fabrication des dés soit défendue dans tout notre royaume et que les « foles femmes » soient jetées hors des maisons ; et quiconque louera une maison à une « foie femme » devra payer au prévôt ou au bailli le loyer de la maison pendant un an.

Nous défendons en outre que nos baillis n'achètent ou ne fassent acheter par eux ou par d'autres des biens ou des terres dans leur bailliage ou dans un autre, pendant qu'ils sont à notre service, sans notre accord ; et si de tels achats ont lieu, nous voulons que les biens achetés demeurent en notre main.

Nous défendons que nos baillis, tant qu'ils seront à notre service, ne marient leurs fils ou filles ou d'autres personnes qui leur appartiennent, à nulle autre personne de leur bailliage, sans notre accord ; et nous défendons aussi qu'ils les fassent entrer en religion dans leur bailliage, ni qu'ils acquièrent pour eux des bénéfices de la Sainte Église ni aucun bien ; ni qu'ils ne prennent des vivres ou des logements dans des maisons religieuses aux dépens des religieux. Cette défense de mariage et d'acquérir des biens, nous ne voulons pas qu'elle s'étende aux prévôts, maires ni aux autres offices inférieurs.

(...) Nous voulons que tous les anciens baillis, vicomtes, prévôts et maires, après avoir terminé leur mandat, restent pendant 40 jours au pays où ils ont tenus leur office, eux-mêmes ou leur procureur, afin de pouvoir répondre de leurs torts envers ceux qui voudraient se plaindre d'eux.

JOINVILLE, J., *Histoire de saint Louis*, Paris 1869, éd. Natalis de Wailly, pp. 249-254. Adapté de l'ancien français.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- le fonctionnement de l'administration locale du royaume de France ;
- la volonté de justice et l'idéal du pouvoir royal.

Apparents dans un second temps :

- un témoignage indirect sur les méfaits des administrateurs locaux ;
- réforme politique et réforme morale : les liens entre monarchie administrative et monarchie sacrée.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La bibliographie

■ Il s'agit, là encore, d'un texte célèbre auquel les ouvrages généraux font allusion (BOURIN, M., *Temps d'équilibre, temps de rupture, op.cit.*, p.190). La consultation d'une biographie de saint Louis fournit une première approche : RICHARD, J., *Saint Louis*, Paris 1983, Fayard, notamment pp. 277-303. En se reportant à son appareil critique, on y trouve la mention de l'étude précise qui facilite grandement le commentaire de notre texte : CAROLUS-BARRÉ, L., « La grande ordonnance de 1254 sur la réforme de l'administration et la police du royaume », dans Id., éd., *Septième centenaire de la mort de saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (mai 1970)*, Paris 1976, pp. 85-96.

■ On doit compléter cette information par des renseignements précis sur les baillis : pour toute question d'histoire institutionnelle, voir le tableau commode de LEMARIGNIER, J.-F., *La France médiévale. Institutions et société*, Paris 1970, Armand Colin, Coll. U, pp.340-342. On peut compléter cette approche traditionnelle par l'étude prosopographique de DEMURGER, A., « Le milieu professionnel de Philippe de Beaumanoir : baillis et sénéchaux royaux de 1250 à 1328 », dans *Actes du colloque « Philippe de Beaumanoir et les coutumes de Beauvaisis » (mai 1983)*, Beauvais 1984, pp. 40-44.

La nature de la source

■ Le texte dont nous avons à commenter des extraits est une version de l'ordonnance de 1254 (il en existe plusieurs), telle qu'elle est citée dans le récit de Joinville. Cet emboîtement de sources oblige à une double définition :

- de l'*Histoire de saint Louis* comme **chronique** du règne de Louis IX (1226-1270) écrite cinquante ans après les faits qu'elle narre (elle fut commandée par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et achevée en 1309) ;
- de l'ordonnance de 1254 comme un acte législatif émanant du roi et réformant l'administration du royaume. On estime généralement qu'il s'agit de la première grande **ordonnance réformatrice** de la monarchie capétienne.

L'auteur

■ On ne saurait s'attarder trop longuement sur **Jean de Joinville** (1224-1317), noble champenois qui accompagne saint Louis à la croisade, partage sa captivité et revient avec lui en 1254. Lorsqu'il dicte à un clerc son *Histoire de saint Louis*, Joinville peut donc compter à la fois sur ses souvenirs personnels et sur la documentation qu'il rassemble (d'où l'insertion de l'ordonnance au fil de son récit). N'oublions pas toutefois que cette œuvre est postérieure à la canonisation de Louis IX (1297) – pour laquelle Joinville a d'ailleurs témoigné. Elle renseigne donc autant sur la construction idéologique qui s'opère alors autour du roi saint, modèle idéal de la dynastie capétienne, que sur la politique de Louis IX en elle-même.

■ Louis IX peut être considéré comme « l'auteur » de l'ordonnance : s'il ne l'a pas rédigé, il l'a voulue et conçue. De fait, elle exprime parfaitement la double ambition de son règne : la **centralisation** et la **moralisation**.

2 - ANALYSE

On doit dégager les éléments clefs du texte :

- de retour de croisade, Louis IX ressent la nécessité de réformer le royaume ;
- Il demande à ses officiers de prêter serment afin de rendre bonne justice et réformer vices moraux et abus politiques ;
- Il exige de ses baillis indépendance et désintérêt.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Le texte à commenter renseigne à la fois sur la nature de la réforme de 1254 et sur les circonstances de sa conception. C'est pourquoi la mise en place du document doit se faire à un double niveau : dans l'histoire générale de l'administration royale au XIII^e siècle et dans le contexte immédiat des lendemains de la septième croisade.

■ L'administration locale au XIII^e siècle

Concernant un document qui touche à l'histoire institutionnelle, il est indispensable de définir, avant toute chose, les cadres administratifs qui sont en jeu. Ici, on peut les classer en trois niveaux.

Les agents domaniaux : il s'agit des vicomtes, des prévôts et de leurs subordonnés, les maires. Ce sont des agents préposés par le roi dans son domaine, par lesquels il exerce son autorité seigneuriale (gestion domaniale, justice, service militaire).

Les baillis dépendent étroitement du roi et, en son nom, exercent un contrôle sur la gestion des prévôts. On doit se garder d'un contresens : l'ordonnance de 1254 ne crée pas l'institution des baillis, elle la réforme. Celle-ci, en effet, est d'origine anglo-normande, imitée par Philippe Auguste à partir de 1185 environ. Initialement, il s'agissait de commissaires extraordinaires (lointains héritiers des *missi dominici* carolingiens), détachés temporairement de la cour du roi pour mener des missions d'inspection dans le domaine. D'abord collectives et itinérantes, ces missions deviennent individuelles à partir de 1230 environ et le bailli tend à se fixer dans une circonscription (on ne parlera plus alors de « bailli de Monseigneur le Roi » mais, par exemple, de « bailli du Vermandois »). Les sénéchaux sont l'équivalent des baillis dans le sud de la France.

Les sergents et agents subalternes. Notons seulement qu'au moment où l'institution des baillis se stabilise, elle suscite également le développement d'une administration spécialisée et étoffée.

■ L'échec de la croisade : réforme et repentirs

Le texte de Joinville fait de l'échec de la septième croisade la cause directe de la volonté royale de réformer le royaume. On doit moins insister sur les détails événementiels de l'expédition que mesurer l'ampleur du désastre : l'armée royale massacrée à Mansourah en 1250, la captivité du roi, la rançon des prisonniers.

Cet échec pose alors une question douloureuse : si une croisade, expédition entreprise pour la gloire de Dieu, s'achève par la défaite des chrétiens, c'est nécessairement parce que Dieu a voulu punir les hommes de leurs péchés. D'où l'attitude de saint Louis en 1254, roi repentant qui tente de remettre son royaume en état de grâce. La réforme doit laver les péchés du royaume.

4 - EXPLICATION

Elle ne peut calquer strictement la composition du texte, dont les articles se suivent sans ordre apparent. Mieux vaut organiser le commentaire en tenant compte des deux versants du problème :

- le versant religieux et moral : une réforme expiatoire ;
- le versant politique : une réforme centralisatrice.

a/ Moraliser : saint Louis et les péchés du royaume

1 ~ « Amender le royaume de France »

■ Le texte de Joinville explique la réforme du royaume par l'échec de la croisade. Le roi revient persuadé qu'il doit racheter ses péchés et ceux de ses sujets pour défendre la paix dans le royaume. L'historien ne peut prétendre sonder les cœurs ; aussi doit-il se limiter à une double analyse :

- Joinville se conforme ici à une **tradition hagiographique** déjà établie, qui fait de l'ordonnance de 1254 la conséquence d'une « crise morale » éprouvée par saint Louis (telle que la décrivent son confesseur Geoffroy de Beaulieu où le chroniqueur anglais Mathieu Paris) ;
- la liaison entre **la croisade et les progrès administratifs** peut être objectivement démontrée : l'absence du roi (dans le cas présent, de 1250 à 1254) accélère la mise en place d'une administration locale gouvernant par délégation, en même temps qu'elle oblige à distinguer idéologiquement l'État monarchique (la « Couronne », entité abstraite) de la personne royale.

2 ~ La paix et la parole

■ La réforme politique s'inscrit donc dans un projet religieux et moral : défendre la paix et la justice, selon l'ordre divin. Le texte reprend une grande tradition de l'idéologie royale : pour plaire à Dieu (« dévotion envers Notre seigneur »), le souverain doit défendre le bien public (« droiture envers ses sujets »). Au moment où se développe une **nouvelle liturgie de la parole**, on peut remarquer que :

- cette exigence morale s'exprime dans l'obligation du **serment** que les « gens du roi » doivent prêter devant les sujets assemblés ;
- portant la voix du roi dans son domaine, les agents de la monarchie ne peuvent **blasphémer** (« nulle parole qui tourne au mépris de Dieu, de Notre-Dame et de tous les saints »).

3 ~ Un contrôle des comportements renforcé

■ Les progrès de l'administration royale accompagnent le resserrement du contrôle social et le durcissement des codes de comportement. Le texte en donne deux exemples très caractéristiques du XIII^e siècle :

- la **répression des jeux de hasard** (les « jeux de dés ») doit être comprise dans sa dimension spirituelle (ils offensent la Providence) et sociale (les tavernes sont des lieux de sociabilité à surveiller) ;
- il en va de même pour le **contrôle de la prostitution** : en interdisant aux particuliers de loger des « foles femmes », saint Louis favorise le mouvement de « renfermement » des femmes publiques dans les « maisons communes » contrôlés par les agents du pouvoir.

b/ Centraliser : exactions des agents du roi, progrès de son autorité

1 ~ Droits du roi et droits de ses sujets

■ L'historien doit toujours lire à rebours les textes législatifs : un système d'interdits renseigne sur des pratiques sociales. Dans le cas présent, on sait que la réforme de 1254 fut préparée par une série d'enquêtes administratives (dont on conserve d'ailleurs les registres). L'ordonnance de 1254 constitue donc la réponse à un certain nombre d'abus dénoncés par les enquêteurs. On peut en distinguer deux catégories :

- les atteintes aux droits du roi lèsent le pouvoir royal dans ses **biens matériels** : d'où l'ordre donné aux agents locaux de « garder loyalement nos rentes et nos droits ». C'est donc, en premier lieu, le roi-seigneur qui se défend contre les malversations de ses officiers ;
- les atteintes aux droits des sujets lèsent le pouvoir royal dans son **principe idéologique**. C'est pourquoi le roi exhorte ses officiers à rendre la justice, « aux pauvres comme aux riches, à l'étranger comme à l'homme du pays ».

2 ~ Corruption et enracinement des agents locaux

■ On devine l'ampleur de la corruption à la précision des recommandations au sujet des profits « par en dessous » que les officiers peuvent acquérir dans l'exercice de leur charge. Mais au-delà de la lutte contre les profits illicites de ses officiers, le roi doit veiller à ce que ceux-ci restent étrangers aux intérêts qu'ils ont à contrôler. Les progrès administratifs se heurtent ici à une contradiction :

- d'un côté, la tendance est – comme on l'a dit – à la **stabilisation** de l'office : le bailliage, comme circonscription administrative, naît de l'implantation du bailli. C'est précisément dans les années 1250-1260 que les baillis cessent leurs tournées pour résider dans leur bailliage ;
- de l'autre, si les baillis s'enracinent localement, leur **dépendance** vis-à-vis du roi risque de se distendre. D'où le contrôle des trois moyens par lesquels l'officier peut s'intégrer dans le milieu local : le mariage, l'acquisition de terres et l'achat de bénéfices ecclésiastiques.

3 ~ Une administration surplombante

- Les baillis apparaissent bien comme les agents privilégiés de la centralisation et de la moralisation du royaume :
 - ils sont dépendants du roi. Nommés par lui, ils demeurent responsables sur leurs personnes et sur leurs biens (« nous voulons qu'ils en soient punis en leurs biens et en leurs personnes si le méfait le requiert ») et sont soumis à un strict contrôle (ainsi doivent-ils demeurer quarante jours après la fin de leur charge à la disposition de ceux qui auraient à se plaindre de leurs méfaits) ;
 - s'ils peuvent être « punis » par le roi, ce sont eux qui jugent les autres officiers. Ainsi représentent-ils une institution caractéristique de la monarchie administrative, qui surplombe et contrôle les agents locaux.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- Les modes d'articulation idéologique entre monarchie sacrée et monarchie administrative : les progrès de l'État se nourrissent de ses crises.
- Le fonctionnement réel des administrations locales au miroir d'un texte législatif.
- Le roi, première victime des exactions de ses officiers et artisan de la réformation du royaume : en dédoublant ainsi l'autorité royale (des agents qui, localement, peuvent se montrer iniques mais un roi qui demeure, par définition, défenseur de la justice), le souverain se met à l'abri des contestations.

DOCUMENTS PROPOSÉS

La construction du donjon d'Ardres (vers 1120)

Comment Arnoul fit une grande et belle maison dans le *castrum* d'Ardres : en voici la description. (...) Ce fut un artisan de Bourbourg, un charpentier du nom de Louis, presque l'égal de Dédale par son habileté professionnelle, qui la fabriqua et la charpenta. (...)

Il y aménagea trois niveaux, superposant chaque plancher à bonne distance l'un de l'autre, comme s'il les suspendait en l'air. Le premier niveau était à la surface du sol : là se trouvaient les celliers et les magasins à grains ainsi que les grands coffres, jarres, tonneaux et autres mobiliers domestiques.

Au deuxième niveau il y avait l'habitation où se réunissait la maisonnée. S'y trouvaient les offices, celui des panetiers et celui des échansons, ainsi que la grande chambre où dormaient le seigneur et sa femme et, attenant à celle-ci, une pièce fermée servait de chambre ou de dortoir aux servantes et aux enfants. Dans la partie la plus reculée de la grande chambre il y avait une sorte de cabinet séparé où,

au point du jour, le soir, en cas de maladie, pour faire des saignées ou encore pour réchauffer les servantes et les enfants sevrés, on avait l'habitude d'allumer le feu.

À ce même étage, la cuisine faisait suite à la maison : elle avait deux niveaux. En bas étaient mis les porcs à l'engraissement, les oies destinées à la table, les chapons et autres volailles tout prêts à être tués et mangés. En haut vivaient les cuisiniers et les autres préposés à la cuisine ; ils y préparaient les plats délicats destinés aux seigneurs, ainsi que la nourriture quotidienne des familiers et des domestiques.

Au niveau supérieur de la maison il y avait des chambres hautes. Dans l'une dormaient les fils du seigneur, quand ils le voulaient ; dans une autre ses filles, parce qu'il le fallait ainsi ; ailleurs, les guetteurs, les sergents et les gardes prêts à intervenir, s'assoupièrent à l'occasion.

Lamberti Ardensis historia comitum Ghisnensium, éd. Heller, J., dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. 24, 1879, chapitre 127. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la description des espaces intérieurs d'un château du premier âge féodal ;
- l'évocation des structures de la *domus* aristocratique : le couple seigneurial, les fils et les filles, les gardes et la domesticité.

Présenter le document :

- l'histoire des comtes de Guines, œuvre panégyrique écrite à la gloire d'un lignage ;
- Lambert d'Ardres, un clerc familier de la maison d'Ardres, qui partage les mêmes valeurs idéologiques que ses commanditaires.

Mettre en place le document :

- dans l'histoire de l'architecture castrale : un donjon-résidence en bois, à l'organisation intérieure fort complexe (l'architecte est « presque l'égal de Dédale »), avec des caves aveugles, des communs séparés des appartements... ;
- dans l'histoire des structures familiales : la cellule conjugale, l'éducation des enfants, le vagabondage des fils, la dépendance des filles.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- de la cave au grenier, la richesse et l'autorité : les espaces de la vie noble (communs, réserves alimentaires, domesticité et garde) ;
- au premier étage, le couple procréateur. La chambre du seigneur comme matrice de la *domus* ;
- au deuxième étage, dortoir clos des filles et dortoir ouvert des garçons.

Un serment de fidélité en Catalogne (1010-1035)

Je jure, moi, Ermengol, évêque, fils de Guisla, femme, qu'à partir de cette heure et à l'avenir, je ne te ferai aucun tort, à toi, Guïfred, comte, fils de feu la comtesse Ermengarde et pas davantage à ton épouse Guisla, comtesse; je vous manifesterai une fidélité parfaite et sans tromperie, ainsi qu'un homme doit se comporter à l'égard de son seigneur; et je ne porterai aucune atteinte aux comtés de Cerdagne, de Conflent et de Bergueda, dans l'intégrité de leurs limites et de leurs dépendances. Et moi Ermengol je ne te porterai pas atteinte, susnommé Guïfred, ni dans ta vie, ni dans tes membres qui constituent ton corps, ni dans ton honneur ou les honneurs que tu possèdes aujourd'hui ou que tu acquerras à l'avenir avec mon conseil. Et moi, Ermengol susnommé je ne t'enlèverai rien de tous les biens susdits, et je ne te

tromperai pas personnellement, ni un homme ou des hommes, une femme ou des femmes ne te tromperont sur mon conseil ou à mon instigation. Et s'il arrive qu'un homme ou des hommes, une femme ou des femmes veuillent t'enlever ou t'enlèvent tous les biens susdits, je te viendrai en aide par l'exercice d'une fidélité parfaite, sans tromperie, sauf contre Ermengol, comte d'Urgell; et cette aide et la force susdite, je te les procurerai sans tromperie toutes les fois que tu m'en feras la demande en personne, ou par tes messagers ou ton messager; et je ne t'empêcherai jamais de les requérir.

Les engagements qui ont été écrits ci-dessus, je les tiendrai et y veillerai, sauf dans la mesure où tu m'en relèveras, sans contrainte, de ta propre et libre décision.

Liber Feudorum Maior. Cartulario real que conserva en el Archivo de la Corona de Aragón,
F. MIQUEL ROSELL éd., Barcelone 1945, t. 2, doc. 583, p. 89, traduit par ZIMMERMANN, M.,
dans *Les sociétés méridionales autour de l'an mil*, Paris, C.N.R.S. 1992, doc. 4, pp. 172-173.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- un des plus anciens exemples de serment de fidélité conservés dans l'espace catalan, au moment où la société aristocratique commence tout juste à se féodaliser;
- une forme particulière de liens d'homme à homme tant dans son expression (un serment écrit et non un hommage) que dans son contenu.

Présenter le document :

- le serment fait suite à l'engagement conclu dans la *convenientia*. Il affirme une relation de dépendance et non plus seulement des obligations réciproques;
- un engagement vassalique qui ne concerne pour l'instant que des détenteurs de la puissance publique (un évêque et un comte).

Mettre en place le document :

- dans son cadre historique : le premier âge des relations d'homme à homme dans une région qui ressent précocement et profondément la mutation féodale;
- dans son contexte immédiat : la puissance seigneuriale de l'évêque d'Urgell et ses rapports avec le comte de Cerdagne (l'un et l'autre étant présentés ici selon leur filiation maternelle, garante de la foi jurée).

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la pratique du serment, manifestation de l'engagement conclu dans la *convenientia*;
- des obligations essentiellement négatives : ne pas nuire aux biens ni au corps du seigneur;
- le premier acte d'une féodalisation globale de la société aristocratique.

Les miracles du roi de France d'après Helgaud de Fleury (1031-1041)

Les gens avaient construit, sur son ordre, le beau palais qui est à Paris. Voulant l'honorer de sa présence le saint jour de Pâques, il donna l'ordre de préparer la table selon le cérémonial royal. Dès qu'on lui eut porté de l'eau pour se laver les mains, voilà qu'un aveugle, qui s'était mêlé à la foule des pauvres (ils se tenaient auprès du roi et lui faisaient sa suite traditionnelle), lui présente sa très humble requête de lui jeter de l'eau au visage. Et lui, aussitôt, traitant comme par jeu la prière du pauvre, dès qu'il eut de l'eau sur les mains, la lui jeta en pleine figure. Et à l'instant, sous les yeux de tous les grands du royaume qui étaient là présents, l'aveugle se trouva guéri de sa cécité par la seule aspersion de cette eau. Tandis que tous le congratulaient en rendant gloire au Seigneur, le roi se mit à table pour déjeuner, plus joyeux encore que ses convives. Et toute cette journée-là, parmi ceux qui avaient pris part au festin, on en parla pour en louer le Dieu tout puissant ; leurs conversations eussent été vaines et oiseuses, s'ils n'avaient été éclairés

pas une telle lumière ce jour-là. Et ce n'est pas sans raison que l'on peut justement estimer que ce palais mérite d'être souvent honoré de la venue du roi, puisque la vertu divine l'a illustré par un tel miracle et l'a consacré par la joie du peuple, le premier jour où le roi très dévot voulut y festoyer.

Fort d'une justice rigoureuse, ce même roi sérénissime s'efforçait de supprimer de sa bouche le mensonge, et au contraire de faire passer avant toute chose la vérité dans son cœur et dans sa bouche ; et il jurait assidûment par la foi du Seigneur notre Dieu. C'est pourquoi assurément, voulant rendre aussi purs que lui-même (en évitant leur parjure) ceux de qui il recevait le serment, il avait fait faire un reliquaire de cristal, orné d'or pur tout autour, mais vide de toute relique de saint, sur lequel juraient ses grands, ignorants de sa pieuse fraude. Il en fit faire aussi un autre, en argent, dans lequel il plaça un œuf de l'oiseau appelé griffon, sur lequel il faisait prêter serment aux moins puissants et aux paysans.

HELGAUD DE FLEURY, *Vie de Robert le Pieux*, éd. et trad. BAUTIER, R.-H. et LABORY, G., Paris 1965, C.N.R.S., pp. 76-77, chap. 11 et 12.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- un témoignage précoce sur la vie de cour et sur les pouvoirs thaumaturgiques du roi ;
- la religion royale et le surnaturel : le pouvoir des reliques de corps saints, garants du serment féodal.

Présenter le document :

- Helgaud, moine de l'abbaye de Fleury, gardien des reliques et familier du roi Robert II le Pieux (997-1031) ;
- la *Vie de Robert le Pieux*, œuvre hagiographique à la gloire d'un roi faiseur de miracle.

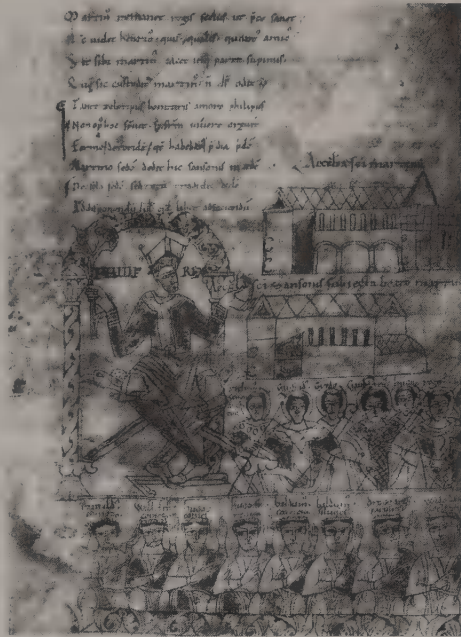
Mettre en place le document :

- le roi Robert le Pieux et le tumulte féodal : un affaiblissement matériel mais un prestige idéologique intact ;
- les premières formulations de la religion royale : si Robert fait des miracles, c'est en vertu de sa sainteté personnelle et non encore d'un pouvoir thaumaturgique transmis par le sang royal.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- le roi, les grands et la cour (le palais de la Cité, reconstruit après 1001, ouvert aux « pauvres ») : sociabilité et familiarité ;
- Robert, guérisseur malgré lui : le « merveilleux royal » ;
- serment et reliques : le pouvoir royal comme manipulation des objets sacrés.

La cour du roi Philippe I^{er}



Chronique de Saint-Martin-des-Champs, Londres, *British Library*, Addit. 11 662, f^o 5 v^o,
reproduit dans DUBY, G., *Le Moyen Âge, 947-1460*, Paris 1987, Hachette, p.148.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une représentation de la cour royale à la fin du XI^e siècle comme figure de l'autorité monarchique ;
- le roi de France, bienfaiteur d'églises et allié des moines.

Présenter le document :

- illustration d'une donation faite en 1067 aux chanoines de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, par le roi Philippe I^{er} (1060-1108) ;
- une représentation idéalisée (les architectures des édifices religieux et palatiaux) et traditionnelle (l'artiste représente les grands du royaume, et non les officiers qui commencent pourtant à peupler la cour du roi).

Mettre en place le document :

- le contexte : Saint-Martin-des-Champs, collégiale de chanoines fondée par Henri I^{er} en 1060, soumise à l'ordre de Cluny en 1079 ;
- l'image : siégeant sous l'arcade d'un palais, le roi Philippe I^{er} réunit à Saint-Martin une église d'Orléans (objet de la donation). Assistent à cet acte solennel 7 évêques et, à un registre inférieur, 8 grands seigneurs d'Ile-de-France identifiés par leur nom.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- le roi, les moines et les évêques : Philippe I^{er} et l'appui de l'Église ;
- une figuration des hiérarchies féodales à la fois fidèle (le roi au milieu des grands) et trompeuse (absence des chevaliers royaux) ;
- le réduit capétien : image de la contraction, mais aussi de l'enracinement du pouvoir royal sur le domaine.

Dispositions de l'empereur Frédéric I^{er} concernant les fiefs (1158)

Frédéric, par la grâce de Dieu empereur des Romains et toujours auguste, à tous les sujets de notre Empire.

1. Il appartient à notre sagesse impériale de gérer les affaires publiques et d'enquêter sur les intérêts de nos sujets de telle façon que la grandeur de notre règne demeure intacte et que le statut des individus soit respecté. C'est pourquoi, ayant, selon l'usage général de nos prédécesseurs, tenu notre cour de justice à Roncaglia, nous avons recueilli les plaintes graves des princes italiens - préposés aux églises et autres fidèles du royaume. Leurs bénéfices et leurs fiefs, tenus d'eux par leurs vassaux, étaient cédés en gage et vendus selon la fraude du « libelle » sans l'autorisation des seigneurs. Dès lors, ceux-ci étaient privés des services dus. Et l'honneur de notre Empire s'en trouvait amoindri.

2. Ayant tenu conseil avec les évêques, les ducs, les marquis, les comtes, les juges palatins, et avec d'autres grands, nous avons décrété par le présent édit valable, avec la faveur divine, à perpétuité, que

personne ne pourra vendre, engager ou aliéner, de quelque façon que ce soit, son fief, en totalité ou en partie, sans la permission du seigneur auquel appartient le fief. (...)

5. Nous décrétons également, tant pour l'Italie que pour l'Allemagne, que si quelqu'un, convoqué à une expédition publique par son seigneur, fait défaut dans le délai imparti, ou s'il néglige d'envoyer à sa place au seigneur un autre homme capable, ou s'il ne verse pas au seigneur la moitié du revenu annuel du fief, il perdra le fief qu'il tient d'un évêque ou d'un autre seigneur. Et le seigneur du fief aura la faculté de reprendre celui-ci pour son propre usage. (...)

8. Nous prescrivons également que si le vassal du vassal a offensé le seigneur de son seigneur, il soit privé de son fief, sauf s'il a agi de la sorte pour le service d'un autre seigneur à lui. (...)

10. Enfin, nous décrétons que dans tout serment de fidélité, l'empereur sera nommément réservé.

Monumenta Germaniae Historica, Constitutiones, I, 247,
éd. et trad. BOUTRUCHE, R., *Seigneurie et féodalité*, vol. 2, pp. 429-430, doc.48.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une vigoureuse affirmation des droits impériaux et une défense de la hiérarchie féodale ;
- un témoignage sur l'aliénation des fiefs, les sous-inféodations et les fidélités multiples.

Présenter le document :

- des dispositions prises à la diète de Roncaglia (près de Plaisance), en présence des princes italiens et des juristes bolonais, spécialiste du droit romain ;
- mais l'édit de 1158 dépasse le cadre italien puisqu'il s'adresse « à tous les sujets de notre Empire » : il unit donc, dans la tradition carolingienne, Allemagne et Italie.

Mettre en place le document :

- contexte général : la dégradation du régime ottonien et l'indépendance croissante de l'Italie ;
- contexte immédiat : depuis son couronnement à Pavie (1155) Frédéric I^{er} Barberousse tente de relever les droits impériaux en Italie. Mais il se heurte à des résistances : en 1158, il descend pour la seconde fois dans la péninsule.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- « pour l'honneur de notre Empire » : la tentative de reprise en main des fiefs italiens ;
- inaliénabilité du fief, défense du service féodal : l'empereur au secours de la hiérarchie féodale ;
- réserve de fidélité et droit romain : la revendication d'un pouvoir d'essence supérieure.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

La vie chevaleresque au XII^e siècle

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Ses termes

En apparence, ils ne posent aucune difficulté : l'intitulé du sujet invite à évoquer le mode de vie des chevaliers au XII^e siècle. Mais est-ce suffisant ? Une dissertation ne peut se contenter de décrire ou de raconter ; elle doit démontrer et argumenter. C'est pourquoi il faut chercher, derrière les termes du sujet, les problèmes historiques sous-jacents.

LA VIE

Au Moyen Âge, on ne définit pas autrement la noblesse que par son mode de vie : est noble celui qui vit noblement. Voilà pourquoi le sujet dépasse de beaucoup l'évocation anodine d'une « vie quotidienne » : il met en jeu la définition même du groupe aristocratique.

CHEVALERESQUE

On doit prendre garde à la valeur de l'adjectif : l'intitulé du sujet n'est pas « la vie du chevalier » mais bien « la vie chevaleresque ». La nuance est importante, dans la mesure où les chevaliers ne sont pas les seuls à mener une vie chevaleresque. C'est même un des enjeux majeurs du sujet, puisque l'on doit expliquer pourquoi l'ensemble de la noblesse s'identifie au mode de vie chevaleresque.

■ Son cadre chronologique

■ Le XII^e siècle est, sans conteste, l'âge d'or de la chevalerie – au moins du point de vue des systèmes de valeurs idéologiques. Car l'on doit prendre garde à ne pas confondre une réalité sociale avec sa représentation. Si, à la fin du XII^e siècle, la littérature glorifie autant les valeurs chevaleresques, c'est peut être parce que la chevalerie, comme groupe social, entre en crise.

■ Pour alimenter la dissertation, il est indispensable d'utiliser des exemples concrets : le livre, déjà cité, de G. Duby sur Guillaume le Maréchal constitue une première approche stimulante, que l'on peut compléter par les articles du même auteur rassemblés dans le recueil *Hommes et structure du Moyen Âge*, Paris 1973, EHESS (réédité en deux volumes dans la collection Champs Flammarion).

On peut également consulter la contribution de CARDINI, F., « Le guerrier et le chevalier », dans LE GOFF, J. éd., *L'Homme médiéval*, Paris 1989, Le Seuil (réédité en Points Histoire) ainsi que FLORI, J., *L'Essor de la chevalerie*, Genève 1986, Droz.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

■ Définir une problématique

■ Si l'on a pris soin d'analyser rigoureusement les termes du sujet, la définition d'une problématique en découle logiquement. On peut dès à présent énoncer la question centrale : **en quoi la vie chevaleresque participe-t-elle à la définition de la noblesse ?** À partir de cette interrogation, se développe une série de questions :

- vivre noblement, est-ce vivre comme un chevalier ? Et si oui, pourquoi l'ensemble de la noblesse adopte-t-elle un mode d'existence initialement réservé à sa frange subalterne ?
- Comment concilier vie aventureuse propre au combattant et nécessité d'une stabilité de la classe dirigeante ?
- La vie chevaleresque n'a-t-elle de sens que dans le combat où peut-elle se passer de la guerre ?

■ Dresser l'inventaire des principaux points à étudier

■ Une fois établie la liste des questions qui structure la problématique, il peut être utile de dresser parallèlement celle des principaux points à aborder. Si le risque principal d'un tel sujet consistait à « raconter » la vie du chevalier sans fil directeur ni problématique, on doit prendre garde à éviter l'excès inverse : une démonstration abstraite et sans chair. Pour respecter l'esprit du sujet, il peut être utile de suivre les différentes étapes de la vie chevaleresque, de la naissance à la mort :

- **la naissance** et l'éducation noble jusqu'à l'entrée en chevalerie, marquée par la cérémonie de l'adoubement ;
- **la jeunesse**, c'est-à-dire le moment (pouvant être très long) qui sépare l'adoubement du mariage et qui est consacré à la vie aventureuse ;
- **le temps de la stabilité** et la vie au château.

■ Repérer les articulations possibles du plan

■ Sans doute la condition chevaleresque subit-elle une évolution, au cours du XIII^e siècle, dont il faut rendre compte. Elle ne saurait pour autant justifier un plan chronologique. En revanche, il peut sembler plus judicieux de suivre pas à pas la vie d'un chevalier à travers le siècle. Guillaume le Maréchal est sans doute un bon guide : né vers 1145 d'un lignage relativement modeste, courant les tournois jusqu'à l'âge de 40 ans, il se marie à 45 ans et meurt honoré en 1219, ayant servi Henri II Plantagenêt, puis son fils aîné Henri le Jeune, avant ses cadets Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre.

■ Il ne s'agit pas pour autant de perdre de vue l'approche problématique. C'est pourquoi l'on peut tenter de mêler les deux, en faisant correspondre terme à terme les étapes de la vie chevaleresque et les étapes de l'argumentation :

- comment devient-on chevalier ? La question des rapports entre chevalerie et noblesse et la vie du futur chevalier jusqu'à son adoubement ;
- de l'adoubement au mariage : la jeunesse turbulente du chevalier et la contradiction entre solidité du lignage et instabilité du combattant ;
- comment revenir au château ? La stabilisation de la vie chevaleresque, du mariage à la mort.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

On peut aborder le sujet en évoquant l'idéologie des trois ordres (ceux qui combattent, ceux qui prient, ceux qui travaillent). Vivre en chevalier, c'est donc, avant tout, vivre du labeur d'autrui. La vie noble et la vie chevaleresque sont-elles confondues au XII^e siècle, au moment où même le roi se dit chevalier ? L'étude de la vie chevaleresque permet donc de cerner les contours du groupe noble.

1 - DEVENIR CHEVALIER AU XII^e SIÈCLE

a/ Noblesse et chevalerie : la question de la naissance

1 ~ La chevalerie, frange inférieure de la noblesse

■ Sans s'étendre trop longuement sur ce sujet difficile, il est indispensable de faire un rapide aperçu historique : au X^e siècle encore les chevaliers ne sont que les agents armés et subalternes du pouvoir seigneurial. Vers 1030-1040 en Mâconnais intervient un transfert de vocabulaire : tous les nobles se disent désormais *miles*. Ce succès du vocable chevaleresque marque l'ascension sociale du groupe de la petite noblesse combattante. Désormais, c'est l'ensemble de l'aristocratie qui s'assimile à la chevalerie, pour mieux marquer la frontière sociale entre *miles* et *rustici*.

2 ~ L'assimilation de la chevalerie à la noblesse

■ Georges Duby a évoqué la « double vie » d'un petit chevalier du Mâconnais, Guignonnet de Germolles. En temps ordinaire, c'est un paysan comme les autres, à peine plus aisé. Mais plusieurs fois par an, il part rejoindre la compagnie châtelaine et mener la vie chevaleresque. Au cours du XII^e siècle, ces groupes se dissolvent : les chevaliers sont désormais sires sur leurs terres. Ils naissent nobles. Mais ils doivent devenir chevalier.

b/ Des qualités natives : les valeurs chevaleresques

1 ~ Largesse, prouesse et loyauté

■ Ce sont les trois vertus essentielles, qui jouissent au XII^e siècle d'une immense valorisation idéologique. Le chevalier est avant tout un combattant ; il doit donc manifester un sens de la prouesse (c'est-à-dire de l'exploit individuel). Mais sans la loyauté, le courage n'est rien - et peut même être dangereux dans une société fondée sur la foi jurée. Enfin, la largesse est constitutive de la vie chevaleresque : donner sans compter, prendre et partager sont des attitudes anthropologiques essentielles à ce groupe de combattant.

2 ~ « Non militiam, sed malicia » (saint Bernard)

■ Le jeu de mot de saint Bernard (qui rapproche « milice » de « malice ») exprime l'aversion première que ressentit l'Église pour la classe chevaleresque. Mais au XII^e siècle, Église et chevalerie se rejoignent : d'abord parce que l'Église se « militarise » en développant un christianisme de combat (dont saint Bernard est un représentant illustre) qui s'accorde bien avec les valeurs chevaleresques. Ensuite parce que la chevalerie se « christianise » en adoptant, notamment, le modèle du croisé, chevalier idéal. Ainsi, la vie chevaleresque devient, au XII^e siècle, une vie pieuse.

c/ « Ceint du glaive » : adoubement et ordre de chevalerie

1 ~ L'enfance chevaleresque

■ Elle se déroule dans la demeure paternelle. Jusqu'à 7 ans environ, l'éducation du jeune chevalier est confiée aux femmes. Par la suite, il est admis à la table du maître, mais doit mener la vie dure qui forme le « cœur viril » : entraînement aux armes et, de plus en plus au cours du XII^e siècle, instruction religieuse et intellectuelle. Adolescent, le jeune noble doit poursuivre son éducation chez son « parrain en chevalerie » qui organise son adoubement.

2 ~ De la colée à l'adoubement

■ Initialement, la « colée » n'est qu'une remise d'armes : le chevalier reçoit l'épée des mains de son seigneur. Au long du XII^e siècle, la cérémonie d'entrée en chevalerie se ritualise et gagne en somptuosité. C'est qu'elle est soumise à une double récupération :

- par les princes : en payant l'adoubement de nombreux chevaliers, ils font montre de leur prodigalité et manifestent leur puissance ;
- par l'Église, qui fait de l'adoubement un quasi-sacrement, cérémonial d'entrée dans l'ordre de chevalerie.

■ Grâce à l'adoubement, la chevalerie se constitue en « haut ordre » : c'est donc en menant une vie chevaleresque que l'aristocratie devient une véritable noblesse, c'est-à-dire un ordre séparé de la société.

2 - « SE MOUVOIR EN MAINTES TERRES, POUR PRIX ET AVENTURES QUÉRIR » (GUILLAUME LE MARÉCHAL)

a/ Une longue jeunesse

1 ~ L'inévitable conflit de génération

■ Si l'adoubement fait de la chevalerie une institution, il inaugure souvent, dans la vie chevaleresque, ce que Duby appelle « le temps de l'impatience, de la turbulence et de l'instabilité ». Car du vivant de son père, le fils ne peut trouver à se fixer. D'où le conflit entre le père et le fils qui, de la famille royale à celle de modestes seigneurs, est général dans toute l'aristocratie du XII^e siècle.

2 ~ Les *juvenes* et leurs bandes

■ Aussi les jeunes chevaliers quittent-ils la maison paternelle pour former des *maisnies* : la cohésion vassalique, qui retenait les pères, peut se reconstituer au sein de ces bandes. Il n'en demeure pas moins qu'elles constituent un ferment d'instabilité dans le monde féodal.

b/ Combattre « en tournoiement et en guerre »

1 ~ La guerre et la « vie joyeuse »

■ Rappeler ici que la guerre est vécue comme une activité naturelle et joyeuse par ces chevaliers dont la valeur au combat fonde idéologiquement la prééminence sociale. De même, les croisades ont pu servir à écarter des royaumes les bandes désœuvrées, fers de lance de l'agressivité féodale.

2 ~ Les tournois : honneur et prix

■ Vers 1120 commence le grand essor des tournois (la chronique de Guillaume le Maréchal en décrit 16) qui mobilisent plusieurs milliers de chevaliers arrivant en « équipes ». Même si le tournoi est une forme codifiée du combat, on n'y joue pas que pour l'honneur, mais aussi pour ravir des armes ou des hommes (que l'on rendra contre rançon) et gagner ainsi ses « prix ».

c/ L'aventure comme quête des épouses

■ La longue jeunesse des chevaliers est, en réalité, presque entièrement consacrée à la quête des épouses. Car le seul moyen de mettre fin à l'errance est de faire un mariage avantageux. Or la chasse est d'autant plus féroce que le « gibier » est rare. De plus, dans les inextricables conflits matrimoniaux, les chevaliers ne sont souvent que de simples pions sur l'échiquier féodal.

■ Comme on le voit, « l'aventure chevaleresque », source d'instabilité pour le monde féodal, se limite bien souvent à une longue suite de frustrations. Celles-ci expriment au fond les contradictions de la noblesse.

3 - REVENIR AU CHÂTEAU : LA STABILISATION DES LIGNAGES CHEVALERESQUES ?

a/ Vivre au château

1 ~ La tour et le logis

■ Au XII^e siècle, l'architecture castrale connaît une double évolution : le système défensif du donjon se renforce en même temps que la résidence, plus confortable et plus luxueuse, s'éloigne du bastion. Sur les espaces intérieurs du château, voir le commentaire proposé concernant le donjon d'Ardres.

2 ~ La vie de cour et la « domestication » de la chevalerie

■ Il s'agit ici d'évoquer la fixation, au XII^e siècle, d'un code de comportement qui distingue la vie noble : la chasse (la meute avec ses dresseurs ou le fauconnier sont des éléments essentiels de la maison noble), la hiérarchie des nourritures raffinées, le vêtement et la fourrure...

b/ La cour et la forêt : les idéologies compensatrices

1 ~ Une nouvelle littérature chevaleresque

■ Les romans de chevalerie, dans lesquels toutes les angoisses de la noblesse sont sublimées, jouent souvent de la tension entre la cour et la forêt. L'une est un lieu idéal mais toujours menacé, qui pousse ses chevaliers à l'aventure. L'autre est le lieu où se joue l'initiation du héros. Car vers 1150, à la cour des Plantagenêts, le cycle arthurien a donné naissance à un nouveau type de roman : non plus la chanson de geste (comme la *Chanson de Roland*) qui narre sur le mode épique une aventure collective, mais le roman d'initiation (tel le *Perceval* de Chrétien de Troyes) qui met en scène la recherche fiévreuse d'une identité, à travers la quête de la Dame.

2 ~ L'amour courtois

■ L'art des troubadours du XII^e siècle répond également à une frustration. Les chevaliers, qui eurent tant de mal à trouver femme, aiment à entendre ces histoires de *fin amor* mettant en scène l'amour sans cesse contrarié du jeune et de la femme de son seigneur. Pour certains historiens, la courtoisie est la transposition littéraire de l'amour du vassal pour son seigneur. Ce qui est en jeu dans l'amour courtois, c'est aussi le rapport entre le chevalier et le groupe noble.

c/ Lignage et éthique chevaleresque : une contradiction ?

1 ~ La fragilité des lignages chevaleresques

■ La vie chevaleresque est fragile. Ses dangers, sans doute, permettent d'élaguer les lignages et de préserver l'intégrité des fortunes. Mais il suffit que tous les mâles d'une lignée soient tués ou blessés au cours de leur jeunesse aventureuse pour que, épousant la fille, un chevalier plus chanceux happe l'héritage. C'est ainsi qu'à la fin du XII^e siècle, nombre de lignages chevaleresques s'éteignent.

2 ~ Une vie coûteuse

■ Lorsqu'ils ne sont pas fauchés dans les tournois, les chevaliers sont fréquemment accablés par les difficultés financières. À la fin du XII^e siècle, la hausse du coût de la vie chevaleresque (qui exige toujours plus de largesse et de prodigalité) n'est pas compensée par l'augmentation de leurs revenus. Aussi sont-ils en danger économique, ce qui contribue à les soumettre politiquement.

CONCLUSION

La vie chevaleresque est fondée sur une « culture du plaisir ». Mais au moment où l'exaltation idéologique de ses valeurs est la plus éclatante, la chevalerie comme groupe social est déjà en déclin : d'où la nostalgie qui se dégage de la littérature chevaleresque, qui semble chanter un monde déjà perdu.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

L'« anarchie féodale » (XI^e-XII^e siècle)

■ Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- un intitulé provocateur qui reprend une expression de l'historiographie traditionnelle ;
- un sujet qui invite à s'interroger sur la nature des pouvoirs dans la société féodale.

■ Recenser les aspects à étudier :

- le rôle de la violence dans la mise en place du régime féodal ;
- les pouvoirs publics après l'an mille : destinées et avatars ;
- la capacité des structures féodales à encadrer les hommes ;
- l'État royal ne se construit pas contre « l'anarchie féodale » mais bien par « l'ordre féodal ».

■ Définir les articulations possibles du sujet :

- autour de l'an mille : violences et dissémination du pouvoir de commandement ;
- la féodalité comme structure de recomposition des pouvoirs ;
- « l'ordre féodal » : réalités sociales et idéologie politique.

Les ressources financières de l'État royal (XII^e-XIII^e siècle)

■ Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- analyse des moyens financiers de la montée en puissance de l'État royal ;
- l'État royal se définit par sa capacité à mobiliser des ressources financières.

■ Recenser les aspects à étudier :

- des moyens très inégaux selon les époques (de Louis VI à Philippe le Bel) et selon les États (l'accroissement du domaine capétien, la faiblesse relative de celui des souverains germaniques) ;
- nature des ressources financières : sur les biens (domaine), sur les vassaux (droits féodaux), sur l'ensemble des sujets (impôt) ;
- de la féodalité à l'État moderne : l'impôt national, héritier de l'*auxilium* féodal.

■ Définir les articulations possibles du sujet :

- « Vivre du sien » : le roi et les ressources de son domaine ;
- le roi-seigneur et ses droits féodaux : des ressources tirées de l'exercice du droit de suzeraineté ;
- de la suzeraineté à la souveraineté : les prémices d'une fiscalité moderne à la fin du XIII^e siècle.

4

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN OCCIDENT DU X^e AU XIII^e SIÈCLE

« Le religieux est un fait social »

Histoire de la France religieuse, t. 1, p. 12.

Longtemps, l'histoire de la chrétienté latine est passée par l'étude quasi exclusive des structures ecclésiastiques et des grands événements politiques qui jalonnaient leur évolution. Il y a peu, on s'est avisé que l'Église n'était pas seulement une hiérarchie sacerdotale, et qu'il convenait, selon l'acception primitive du terme, d'y réintroduire l'ensemble des fidèles. L'histoire de l'Église a été replacée dans l'évolution des faits sociaux – encadrement des hommes ou essor économique par exemple – et a largement accueilli l'étude des croyances et des pratiques religieuses. Cela a entraîné de nouvelles voies de recherche très fécondes, même s'il reste malaisé de cerner ce que le fidèle de la fin du x^e siècle, à l'approche du millénaire de l'Incarnation du Christ, pouvait penser et croire, ou d'apprécier, encore au XIII^e siècle, la réelle efficacité de l'encadrement religieux et le degré d'approfondissement de la foi populaire. En effet, nos connaissances passent le plus souvent par une documentation normative et par le filtre du discours clérical : ainsi, par exemple, quelles étaient les possibilités réelles d'application des canons conciliaires ? La plupart du temps, seuls sortent de l'anonymat ceux qui par leur non-conformisme ont attiré l'attention des autorités : quelle est la fiabilité du jugement, soupçonneux et défavorable, de celles-ci ? Les déviants sont-ils une infime minorité ou expriment-ils des convictions largement répandues parmi les fidèles ?

Le x^e siècle, s'il a été une période difficile pour l'Église, n'est pas pour autant le siècle « de fer et de plomb » souvent décrit. Posant les bases d'un nouvel essor monastique,

vivifiée par un développement de la pensée intellectuelle remarquable, l'Église d'alors a entamé un mouvement de réforme de longue durée qui a pour objet la société chrétienne tout entière. Parvenue à son plein épanouissement vers 1120, la réforme a pour résultat principal de mieux distinguer le spirituel du profane, de rendre le ministère ecclésiastique plus indépendant de l'emprise des laïcs, de soumettre aussi la vie sociale et spirituelle de ces derniers à des normes nouvelles définies et contrôlées par les clercs. Mais le magistère auquel les clercs prétendent sur la société chrétienne paraît alors trop injustement exercé. Au XII^e siècle, de puissants mouvements de contestation se développent qui entraînent l'Église à redéfinir les principes et les moyens de l'encadrement des fidèles.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages généraux :

Histoire du christianisme, t. 4, pp. 767-866 ; t. 5, pp. 57-275 et 367-876.

VAUCHEZ, A., *La Spiritualité du Moyen Âge occidental, VIII^e-XIII^e siècles*, Paris 1994, Seuil, Coll. Points histoire.

Ouvrages de références :

Dictionnaire culturel du christianisme, Paris 1994, Nathan-Cerf.

LE GOFF, J., RÉMOND, R. dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 1, *Des dieux de la Gaule à la papauté d'Avignon*, Paris 1988, Seuil, pp. 243-551.

PAUL, J., *L'Église et la culture en Occident. IX^e-XII^e siècles*, Paris 1986, P.U.F., Coll. « Nouvelle Clio », 2 vol.

Ouvrages spécialisés :

DUBY, G., *Le Temps des cathédrales. L'art et la société 980-1420*, Paris 1976, Gallimard.

GRANDS CENTRES MONASTIQUES ET INTELLECTUELS EN OCCIDENT (XI^e-XIII^e SIÈCLE)

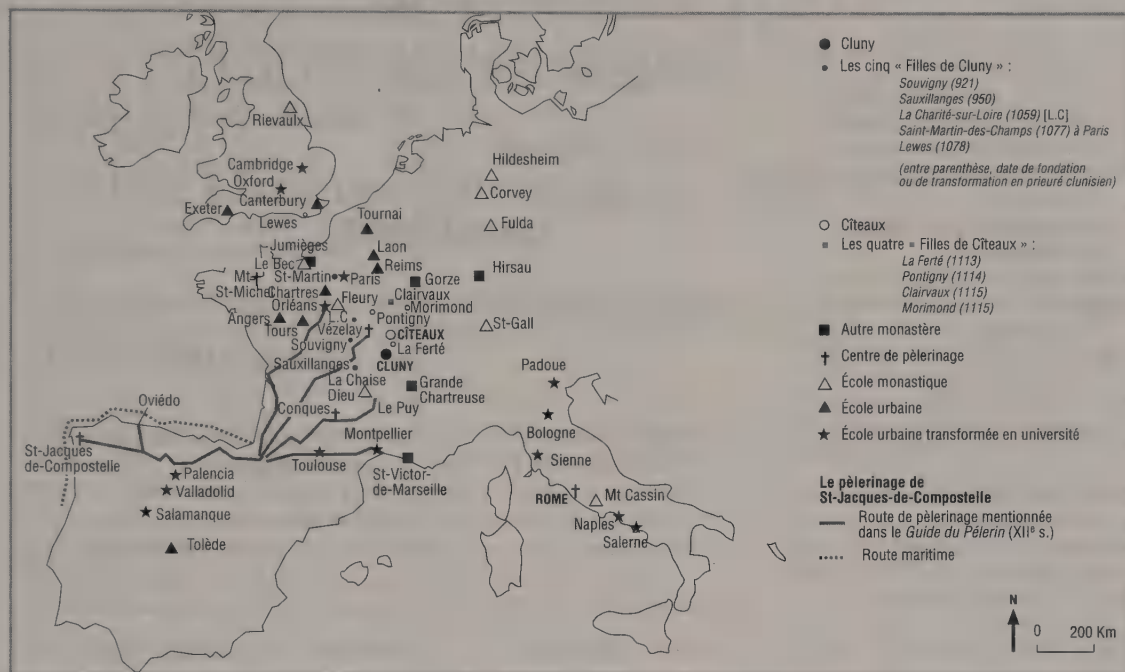


TABLEAU DES ORDRES RELIGIEUX AU MOYEN ÂGE

	Moines	Chanoines réguliers	Ordres mendiants
	Communautés de religieux vivant à l'écart des hommes	Communautés de prêtres	Communautés de frères
début IX^e s.	<i>Règle de saint Benoît imposée à tous les monastères en 817</i>	<i>Règle d'Aix (816)</i>	
XI^e-XII^e siècles	Moines noirs : bénédictins classiques, par exemple Cluny Moines blancs : Cîteaux. Ordres érémitiques (chartreux) Ordres militaires : templiers, hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, porte-glaives, ordres espagnols	<i>Règle de saint Augustin</i> Diverses communautés : saint Ruf Certaines cathédrales et collégiales <i>Ordo novus</i> (observance plus austère) : prémontrés, victorins Ordres hospitaliers et charitables : Grand-Saint-Bernard, Roncevaux	
XIII^e-XIV^e siècles			(Avec des branches féminines) Frères prêcheurs (dominicains) Frères mineurs (franciscains) Frères ermites de saint Augustin, carmes, trinitaires...
XV^e siècle	<i>Mouvements de réforme au sein des ordres</i> Surtout dans les monastères allemands et italiens	Chanoines réguliers de Windesheim (frères de la Vie commune)	« Observance » dominicaine, franciscaine...

D'après VAUCHEZ, A., *Chrétiens du Moyen Âge*, Documentation photographique 1989, n° 6104.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Les événements	Les hommes	Vie culturelle et artistique
X^e s. : débuts de la réforme monastique		
909 : fondation de Cluny		
930 : réforme de Fleury/Loire		
933 : réforme de Gorze	vers 940-1003 : Gerbert d'Aurillac	
962 : Otton I ^{er} , couronné empereur		
985 : baptême d'Étienne de Hongrie		981 : consécration de la II ^e abbatale de Cluny
989 : assemblée de paix à Charroux	983-1002 : règne d'Otton III	
999 : Gerbert d'Aurillac, pape sous le nom de Sylvestre II		début XI ^e s. : Bernard d'Angers, <i>Miracles de sainte Foy de Conques</i>
Vers 1000 : débuts de la réforme ecclésiastique		
1022 : procès des hérétiques d'Orléans		
Milieu XI^e s. : débuts de la réforme pontificale	1049-1054 : pontificat de Léon IX	1040 : chronique de Raoul le Glabre
1054 : excommunication du patriarche Michel Cérulaire		entre 1065 et 1100 : <i>La Chanson de Roland</i>
1059 : libre élection du pape par les cardinaux		
v. 1075-1122 : querelle des Investitures	1073-1085 : pontificat de Grégoire VII	1075-1122 : cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle
		1088-1130 : construction de la III ^e abbatale de Cluny
1085 : prise de Tolède par Alphonse VI de Castille		1096-1132 : église de la Madeleine à Vézelay
1098 : fondation de Cîteaux		
1099 : prise de Jérusalem par les croisés		
Fin XI ^e s. : apogée du mouvement érémitique		
1119 : fondation de l'ordre du Temple	1090-1153 : saint Bernard, abbé de Clairvaux en 1115	Début XII ^e s. : Pierre Abélard († 1142) jette les bases de la scolastique
		1130-1147 : abbaye cistercienne de Fontenay
1122 : concordat de Worms		1132-1144 : reconstruction de l'abbatale de Saint-Denis. Débuts de l'art gothique
1123 : I ^{er} concile œcuménique de Latran		1141 : Pierre le Vénérable fait traduire le Coran vers 1142 : <i>Décret</i> de Gratien, fondement du droit canon
		1152 : Pierre Lombard, <i>Livre des Sentences</i> , manuel de base de la théologie scolastique
1139 : II ^e concile de Latran	1155-1190 : Frédéric I ^{er} Barberousse empereur	1155-1170 : Thomas, <i>Tristan et Iseult</i>
1145 : saint Bernard prêche la II ^e croisade à Vézelay	1159-1181 : pontificat d'Alexandre III	1163-1260 : Notre-Dame de Paris
vers 1173 : naissance du mouvement vaudois		
1179 : III ^e concile de Latran		
1184 : condamnation de tous les hérétiques au concile de Vérone	1170-1221 : saint Dominique	1182 : Chrétien de Troyes, <i>Perceval</i>
1204 : prise de Constantinople par les croisés	1182-1226 : saint François d'Assise	
1209 : début de la croisade des Albigeois	1198-1216 : pontificat d'Innocent III	
1215 : IV^e concile de Latran		1211-1311 : Notre-Dame de Reims
1223 : Honorius III accepte la règle franciscaine	1216-1227 : pontificat d'Honorius III	
	1220-1250 : Frédéric II empereur	1231 : Bulle <i>Parvum scientiarum</i> en faveur de l'université de Paris
		1240 : Robert Grosseteste traduit l' <i>Éthique</i> d'Aristote
	1226-1270 : saint Louis, roi de France	1243-1248 : Sainte-Chapelle de Paris
		1252-1259 : enseignement de saint Thomas d'Aquin à Paris
1245 : le concile de Lyon dépose Frédéric II ; fin de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire	1257 : saint Bonaventure élu ministre général de l'ordre des frères mineurs	
1270 : VIII ^e croisade. Mort de saint Louis devant Tunis		
1274 : II ^e concile de Lyon		



L'ÉGLISE DE L'AN MILLE

1 UNE ÉGLISE IMMERGÉE DANS LA SOCIÉTÉ SEIGNEURIALE

L'Église de l'an mille ne peut se comprendre en dehors des transformations qui travaillent la société occidentale à cette époque et de la profonde imbrication des pouvoirs spirituels et temporels.

Église : du grec *ekklesia*, assemblée du peuple. Communauté des fidèles croyant en Jésus-Christ, qu'ils soient clercs, moines ou laïcs, suivant leur état de vie. L'assemblée des premiers chrétiens est appelée Église primitive. Dans son sens restreint, l'Église est l'institution hiérarchique qui est au service de la communauté. Elle désigne alors les *clercs*, ceux qui ont reçu la tonsure et le premier des ordres ecclésiastiques (ordres mineurs : portier, lecteur, exorciste, acolyte ; ordres majeurs : sous-diacre, diacre, prêtre, évêque) et les *moines*, ceux qui s'engagent à vivre dans le retrait du monde, prononcent des vœux et sont soumis à une règle. Avec un *é* minuscule, le terme désigne l'édifice où est célébré le culte chrétien.

Elle est d'abord un très puissant seigneur temporel. Même si les biens ecclésiastiques ne sont pas à l'abri de la rapacité des laïcs – tels certains avoués bien placés pour se construire une motte castrale en terre d'Église –, terres et revenus fonciers restent considérables et s'accroissent. Ils bénéficient à la fois de l'essor économique engagé dès le *x^e* siècle, et d'un puissant mouvement de donations dirigé principalement, mais non exclusivement, vers les monastères.

D'autre part, l'Église profite de la crise châtelaine. Les évêques ne sont pas les derniers à mettre la main sur la puissance publique et à exercer les pouvoirs régaliens sur les cités épiscopales : les évêques de Noyon et de Laon par exemple obtiennent des premiers rois capétiens le partage des droits comtaux ; après 1050 en Catalogne, si évêchés et abbayes continuent d'être tenus de la main du comte de Barcelone, leurs détenteurs n'hésitent pas à inféoder en leur propre nom les nombreux châteaux qu'ils contrôlent, de même que les biens proprement ecclésiastiques.

Elle est aussi la victime. L'Église d'avant le *x^e* siècle n'était pas indépendante du pouvoir temporel. Le principe carolingien du souverain exécuteur de la volonté divine, guide de ses sujets vers le salut et chef de son Église, persiste et est repris avec vigueur par les empereurs ottoniens, qui font des évêques et des abbés un organe de gouvernement prépondérant. Dans ce cadre d'une collaboration étroite entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, si le souverain soutient l'Église, il est également impératif pour lui de s'assurer la fidélité de son clergé : il pense y parvenir en désignant lui-même évêques et abbés et en leur donnant l'*investiture*.

Investiture : mise en possession d'une charge. Dans le cas d'une charge ecclésiastique, on distingue l'investiture de la fonction spirituelle et l'investiture des biens et prérogatives temporels attachés à la fonction. Au début du *x^e* siècle, il était de tradition que les souverains et les princes désignent les détenteurs de la charge (évêques par exemple) et les investissent par la crosse et par l'anneau, insignes de l'autorité spirituelle, les établissant ainsi aussi bien au spirituel qu'au temporel.

Or, en s'appropriant les prérogatives royales, les princes et bientôt les seigneurs châtelains s'emparent du contrôle des fonctions et des biens ecclésiastiques. Le duc de Normandie n'agit pas autrement que l'empereur germanique en mettant l'Église normande sous sa tutelle, et il poursuivra cette politique en Angleterre après 1066. Les fonctions d'Église ne sont pas à l'abri des pressions exercées par les solidarités de lignage ou de clientèle : les sires de Bellême conservent le siège épiscopal du Mans dans leur famille de 977 à 1055 ; au sommet même de la chrétienté, la papauté est aux mains des factions de l'aristocratie romaine, jusqu'à ce qu'elle passe sous la tutelle des empereurs germaniques en 962.

Simonie : à l'instar de Simon le Magicien qui voulut acheter à saint Pierre le pouvoir de communiquer l'Esprit Saint, trafic des charges ecclésiastiques ou des biens spirituels (sacrements...), pour un prix temporel (somme d'argent, présent matériel, protection).

Nicolaiisme : incontinence (mariage, concubinage...) des clercs astreints au célibat. Le nicolaiisme peut entraîner la dévolution héréditaire des fonctions et des biens d'Église.

Au niveau paroissial, c'est le règne des églises privées, soit par inféodation, soit par fondation. Les considérant comme un élément de leur patrimoine, les seigneurs nomment les desservants – c'est normalement le rôle de l'évêque – et perçoivent tout ou partie des revenus, laissant le clergé paroissial, souvent ignorant, vendre les actes de leur ministère pour vivre.

Le clergé est donc profondément intégré dans les réseaux de solidarité et de dépendance qui structurent la nouvelle société politique. De plus, s'ajoutant à la richesse du temporel et aux prérogatives seigneuriales détenues par l'Église, sévissent les deux maux les plus dénoncés par les réformateurs, la **simonie** et le **nicolaiisme**, qui ne sont, en dernière analyse, que des avatars du comportement des laïcs largement diffusé dans le monde des clercs. Pour dégager l'Église de l'emprise des laïcs, combattre ces maux s'avère nécessaire.

Tout cependant n'est pas noir dans l'Église de l'an mille. La foi chrétienne se diffuse partout (voir chapitre 1), et le « blanc manteau d'églises » qui recouvre la chrétienté, évoqué par le chroniqueur Raoul le Glabre, est une réalité. La croyance, véhiculée par les images peintes ou sculptées sur les murs des églises, par la culture orale (récits de la vie du Christ et des **saints**), a peut-être été moins superficielle, moins ritualiste et mieux dégagée des anciens cultes païens qu'on l'a longtemps cru.

Tous les prélats ne sont pas indignes, loin s'en faut, et tous les seigneurs laïcs ne sont pas des loups dévorant les biens ecclésiastiques. Les empereurs nomment des papes persuadés de l'urgence d'une réforme. Avant de devenir Sylvestre II en 999 par la volonté d'Otton III, Gerbert d'Aurillac, le savant le plus brillant de son temps, fut à Ravenne un archevêque actif et réformateur. Brunon (Léon IX), nommé pape par Henri III en 1049, avait été auparavant l'évêque de Toul, dénonçant la simonie et réformant son clergé. Enfin, tandis que certains laïcs encouragent les prémices de la réforme dans les monastères, les clercs ne sont pas sans initiative pour assurer leur propre défense contre les sires menaçants. C'est en effet dans le nouvel essor monastique et les mouvements de paix que se manifeste le plus clairement la vitalité de l'Église.

Le culte des saints : la vitalité de la vie religieuse peut se mesurer au succès croissant du culte des saints et des pèlerinages qui s'y rattachent. La ferveur qui entourait sainte Foy de Conques, dont la statue-reliquaire a été conservée, était telle que Bernard d'Angers, un clerc lettré très méfiant à l'égard des abus entraînés par la vénération des reliques, reconnut son erreur et entreprit, au début du XI^e siècle, de faire le récit des miracles de la sainte. Trois grands centres de pèlerinage ont la faveur des fidèles au XI^e siècle : Jérusalem, **Rome** et **Saint-Jacques-de-Compostelle**. Mais une multitude de centres, régionaux ou même simplement locaux, drainent vers eux les pèlerins avides de racheter leurs péchés et de se concilier la faveur des saints, intercesseurs accessibles et bienveillants auprès du Dieu de Justice qui pèse les âmes au jour du Jugement.

2 LE DYNAMISME MONASTIQUE

Fondée en 909 par Guillaume d'Aquitaine, l'abbaye de *Cluny* est le plus prestigieux agent des tendances réformatrices déjà présentes dans le monde monastique du x^e siècle, et épanouies au siècle suivant.

Sous la houlette d'*abbés* remarquables, la discipline interne fut restaurée : élection de l'abbé par les moines, application plus stricte de la règle bénédictine revue par Benoît d'Aniane, privilégiant la prière et la célébration de l'office divin (*opus Dei*).

Les abbés de Cluny :
Bernon (909/910-926)
Odon (926-942)
Aymard (942-948)
Maieul (948-994)
Odilon (994-1049)
Hugues de Semur (1049-1109)
Pierre de Melgueil (1109-1122)
Pierre le Vénéral (1122-1156)

Diffusion de la réforme d'inspiration clunisienne : Guillaume de Volpiano († 1031), disciple de l'abbé Maieul, devint abbé de Saint-Benigne de Dijon en 990 et introduisit les coutumes de Cluny. Appelé par le duc de Normandie, Richard II, il restaura les abbayes de Fécamp, Saint-Ouen de Rouen et Jumièges. Il fut très actif aussi dans les monastères lombards.

Guillaume d'Hirsau († 1091), élu par les moines de l'abbaye d'Hirsau (diocèse de Spire), en grave décadence avant 1060, y instaura une règle inspirée de Cluny, en même temps qu'il défendait la « liberté » de l'Église allemande. Son rayonnement attira de nombreux laïcs pieux autour du monastère (cf. doc. d'application 2), et de nombreux monastères allemands adoptèrent ses coutumes.

Un tableau de la filiation et de la parenté des coutumes monastiques des x^e et xi^e siècles se trouve dans PAUL, J., *op. cit.*, t. 1, p. 235.

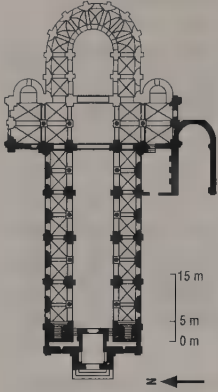
La restauration de l'ascèse monastique s'accompagne d'un affranchissement du joug des autorités tant séculières que spirituelles. Placée dès sa fondation sous la dépendance des saints Pierre et Paul, c'est-à-dire du Siège apostolique, Cluny a obtenu une immunité renforcée lui permettant de mieux lutter contre les exactions châtelaines. D'autre part, les privilèges d'*exemption* accordés par la papauté la rendent quasi indépendante des évêques locaux, ainsi que toutes les maisons qui lui sont affiliées. C'est une étape décisive dans l'essor de l'ordre clunisien.

D'autres centres de réforme actifs, comme Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), Brogne ou Gorze en Lorraine, ou encore Saint-Victor de Marseille, contribuent au succès renforcé des moines. Le contrôle de reliques prestigieuses (de sainte Foy à Conques, ou encore de saint Benoît à Fleury) drainant pèlerins et offrandes ; la ferveur de tous et la faveur des grands, recherchant les uns et les autres l'efficacité de la *prière monastique* ; le monastère devenu centre d'un *réseau de solidarités* rassemblant les vivants et les morts : tels sont les atouts des **moines noirs** (ils portent une robe de laine teinte) qui, au xi^e siècle, sont devenus les guides privilégiés et incontournables des fidèles sur le chemin du salut collectif.

Une culture monastique brillante se développe dès la deuxième moitié du x^e siècle : elle est caractérisée par la splendeur architecturale, étroitement liée au développement de la liturgie (Cluny, *Jumièges*) ; par l'importance des bibliothèques et des *scriptoria* (Saint-Gall, Hildesheim) ; par une vaste culture intellectuelle (les écoles de Fleury, puis, dans la deuxième moitié du xi^e siècle, du Mont-Cassin et de l'abbaye du Bec-Hellouin), qui s'épanouit dans des

Exemption : privilège pontifical libérant un établissement monastique de la tutelle épiscopale. L'abbaye de Cluny a obtenu un premier privilège en 998, confirmé en 1024 et étendu à tous les moines de Cluny, quel que soit le lieu où ils séjournent.

Église abbatiale Notre-Dame de Jumièges, XI-XII^e siècle : nef flanquée de collatéraux, transept à absidioles, chœur à déambulatoire ; consacrée en 1067.



Plan provenant de DURLIAT, M., *L'Art roman*, Paris 1982, éd. Mazenod-Citadelles.

ouvrages d'édification spirituelle et aussi dans une littérature de combat développée dans le contexte de la réforme de l'Église : ainsi la compilation canonique et les lettres d'Abbon de Fleury († 1004), recherchant les fondements de l'indépendance monastique, ou les traités de Pierre Damien, d'abord abbé ermite de Fonte Avellana, puis cardinal d'Ostie († 1072), justifiant le parti pontifical dans la querelle des Investitures.

3 LA « PAIX DE DIEU »

Les mouvements de paix ont vu le jour dans les régions méridionales, où le pouvoir princier n'était plus en mesure à la fin du X^e siècle d'assurer la paix publique. À l'initiative de quelques évêques, des assemblées de paix (conciles de Charroux en 990, de Saint-Paulien en 993/994) interdisent la violation des églises et de leurs biens, et engagent à protéger les clercs et les laïcs désarmés (*inermes*). Le mouvement est pris en main après 1016 (assemblée de Verdun-sur-le-Doubs) par Cluny, sous l'influence de l'abbé Odilon.

Malgré des mesures d'application sévères – serment exigé de tous les chevaliers, anathème lancé sur les contrevenants – les résultats sont médiocres : la diffusion rencontre des résistances dans les pays plus septentrionaux, où le principe de la « paix publique » assurée par le prince s'est mieux maintenu (il y a en Normandie une « paix du duc », en Flandre « une paix du comte ») et où les évêques voient d'un mauvais œil les ingérences de Cluny dans la vie interne de leurs diocèses. Significative est l'adhésion du bout des lèvres de Gérard de Cambrai à Douai en 1023, sous la pression « d'une assemblée réunie pour établir la fausse paix à grands cris », dit le chroniqueur. De plus, le mouvement est lui-même source de désordre : en Provence, la violence augmente entre les sires paciers (qui ont juré la paix) et les sires rétifs ; dans le diocèse de Bourges, en 1038, la constitution d'une milice de paix constituée de paysans apparaît vite comme dangereuse car elle conteste les acquis des puissants : elle est massacrée par le sire de Déols, avec la bénédiction des moines de Fleury. Tout en la condamnant, la paix de Dieu ne peut réprimer la violence, elle doit se contenter de la limiter. Elle évolue alors vers la « trêve de Dieu » qui oblige les professionnels de la guerre à cesser le combat du jeudi au samedi, en souvenir de la Passion du Christ et durant les temps forts de l'année liturgique, Avent, Carême et temps de Pâques (Arles, 1042 ; Narbonne, 1043).

Malgré ces blocages, la paix de Dieu n'en contribue pas moins à dégager la notion de guerre injuste (la guerre entre les chrétiens), et partant, de guerre juste, qui débouche dans la deuxième moitié du XI^e siècle sur la **guerre sainte**. Elle apparaît comme un moyen de régulation des relations sociales et, selon Robert Fossier, « une pièce maîtresse de l'encellulement des hommes ». C'est aussi un rite de pénitence et de purification, exigé prioritairement de l'aristocratie guerrière, mais qui doit être replacé dans une perspective de salut collectif et dans une volonté de renouveau spirituel, sur lequel souffle le vent de la réforme.

Cf. document proposé.

Cf. t.2, chapitre 1.



ÉPANOUISSEMENTS ET CONTESTATIONS

Prière monastique et mémoire familiale : lors de la fondation de Cluny, Guillaume d'Aquitaine demande que les moines ne négligent pas « d'adresser à Dieu des prières zélées, ferventes, insistantes pour [lui] et pour tous ceux dont la mémoire est énumérée plus haut [les membres de sa famille] ».

1 LA RÉFORME GRÉGORIENNE

La réforme, appelée grégorienne en raison du pontificat de Grégoire VII (1073-1085) qui fut un de ses moments forts, est un mouvement de longue durée, du début du XI^e siècle au I^{er} concile œcuménique de Latran (1123), terme adopté habituellement. Plus que ses multiples péripéties, il importe de dégager ici ses principaux aspects, en retenant qu'ils furent concomitants, et qu'affirmation des principes et application dans les faits se soutiennent mutuellement.

Il s'agit d'abord d'une réforme **morale et disciplinaire**, visant à extirper le nicolaïsme et la simonie (dont les fidèles pouvaient craindre les effets sur la validité des sacrements conférés). Œuvre sans cesse remise sur le métier, la purification des mœurs du clergé aboutit à condamner fermement le mariage des prêtres, jusque-là toléré. La simonie, entachée d'hérésie pour certains réformateurs, est d'autant plus pourchassée qu'elle est indissociable de la condamnation de l'investiture laïque.

La **libération de la tutelle des laïcs** est le second volet de la réforme. Au milieu du XI^e siècle, le parti réformateur s'avise qu'il faut, pour mieux réussir, réformer d'abord la tête, c'est-à-dire soustraire la papauté à la tutelle laïque et surtout impériale. Un décret de Nicolas II (1059) confie l'élection pontificale aux **cardinaux**. Les papes suivants s'efforcent alors de démanteler l'investiture laïque en réservant l'**élection canonique** des évêques et des abbés aux chapitres cathédraux ou monastiques. L'intransigeance de Grégoire VII dans ce domaine entame la **Querelle des Investitures**, long conflit souvent violent, mené principalement avec l'empereur, qui se termine seulement par le concordat de Worms en 1122.

Querelle des investitures : le décret promulgué en 1075, interdisant de recevoir un évêché ou une abbaye d'un laïc, même roi ou empereur, remettait en cause le contrôle royal sur les hautes charges de l'Église et, à terme, les principes du gouvernement de l'État. Il était de ce fait inacceptable pour le roi de Germanie Henri IV : il fit déposer Grégoire VII par l'assemblée de Worms (janvier 1076) ; le pape répliqua par l'excommunication du roi, qui dut se soumettre et faire pénitence au château de Canossa (1077). Le conflit n'était pas réglé pour autant. À Worms, en 1122, un compromis établissait la liberté des élections épiscopales et abbatiales. L'investiture par la crosse et par l'anneau était réservée au métropolitain, l'empereur enfin procédait à l'investiture par le sceptre des droits régaliens attachés à la fonction. Des compromis semblables passés avec les autres souverains au début du XII^e siècle laissent à ces derniers de larges pouvoirs sur le recrutement de leur clergé, et le caractère étatique des Églises nationales subsiste en Angleterre, en France, dans le royaume de Naples.

Dès le milieu du XI^e siècle, la papauté a donc pris en main la réforme ; elle prétend en même temps à un pouvoir universel. L'**affirmation de la primauté romaine** s'exprime avec le plus de force dans les *Dictatus papae* (1075), qui sont l'**énoncé maximal** des ambitions pontificales.

Grégoire VII et les Dictatus papae : Hildebrand, d'origine italienne, prit l'habit monastique, peut-être à Cluny, et fut appelé à Rome par Léon IX. Plusieurs fois légat pontifical en France et en Germanie. Élu pape, persuadé que la société chrétienne devait être dirigée par le pouvoir spirituel, il élabora une théorie théocratique intransigeante dans les 27 propositions des *Dictatus papae* : par la volonté du Christ, le pape est l'unique chef de l'Église et son pouvoir est universel. Il est donc au-dessus de tous les évêques et de tous les princes laïcs qu'il peut excommunier et déposer s'ils ne respectent pas les droits de Dieu et de l'Église.

Concile : assemblée délibérante, qui prend des décisions (canons) en matière de dogme et de discipline ecclésiastique. Distinguer les conciles généraux ou œcuméniques, présidés par le pape, et les conciles provinciaux, présidés par l'archevêque. Les souverains ou autres princes y assistent, et parfois même les convoquent.

Ces principes, jamais réalisés dans leur totalité, sont pourtant lourds de conséquences. Ils sanctionnent l'éloignement croissant d'avec l'Église d'Orient, qui ne saurait s'accommoder des prétentions romaines à l'universalité. Ils affaiblissent l'autonomie des Églises métropolitaines et des **conciles provinciaux** : l'ingérence pontificale dans le gouvernement des Églises locales se manifeste par l'envoi de légats permanents, qui réforment, redressent et sanctionnent. Enfin, en affirmant le primat du glaive spirituel sur le glaive temporel, les clercs revendiquent la domination sur les laïcs, donc le contrôle de la société chrétienne tout entière.

Ainsi, la réforme grégorienne est une **mise en ordre et en hiérarchie** de l'institution ecclésiale, rénovée et libérée, dont la tête est la papauté, et de la communauté des fidèles : pour accéder à Dieu, les laïcs, dont l'état de vie est défini et réglementé (par le mariage devenu sacrement, alors même que le célibat est devenu la norme de la vie cléricale ; par la canalisation de la violence...), sont désormais soumis à la médiation nécessaire des clercs, devenus les seuls détenteurs du sacré.

2 SUCCÈS DE LA MÉDIATION DES MOINES ET AFFERMISSEMENT DU CLERGÉ SÉCULIER

La vitalité du monachisme est à son apogée autour de 1100. Au moment où Cluny atteint le sommet de sa puissance et de sa splendeur, manifestées dans la construction de la troisième église abbatiale, la plus grande église d'Occident jusqu'à la construction de Saint-Pierre de Rome au début du XVI^e siècle, s'épanouissent de nouvelles tendances de l'ascèse monastique. Elles s'appuient globalement sur un idéal de **vie apostolique**, c'est-à-dire la vie pauvre et communautaire des apôtres dans la première communauté chrétienne de Jérusalem, et sur la fuite du monde, le **retour au désert**.

Certains des nouveaux ordres se développèrent à partir des ermitages qu'un fort **courant érémitique**, particulièrement actif au XI^e siècle en Italie (Camaldoli en Toscane) et dans l'ouest de la France (Grandmont, Fontevault) avait plantés dans les solitudes les plus reculées.

La Grande Chartreuse : fondée en 1084 par saint Bruno de Cologne († 1101), ancien chancelier de l'église de Reims, dans une vallée sauvage près de Grenoble, elle allie vie anachorétique (ou **érémitique** : vie contemplative menée dans la solitude) à la vie cénobitique, une vie de pénitence très sévère (silence presque perpétuel, abstinence de viande, travail et prière) à une volonté de rupture avec le monde. L'approfondissement de la vie intérieure prime sur la célébration liturgique.

Les **moines blancs** (vêtus d'une robe de laine non teinte) de l'abbaye de Cîteaux, fondée en 1098 par Robert de Molesme, et l'ordre cistercien qui prit son essor sous l'influence décisive de saint Bernard, abbé de Clairvaux († 1153), fondent leur ascèse sur le mépris du monde, la mortification et la réhabilitation du travail manuel. Ils critiquent fortement Cluny d'avoir perverti la simplicité de la règle bénédictine par sa trop grande richesse, ses excès liturgiques, ses interventions dans les affaires du siècle. Refusant dans un premier temps de percevoir les dîmes et les revenus seigneuriaux, ils mettent eux-mêmes en valeur les terres qu'ils ont reçues (**granges**), aidés de **convers**, laïcs associés à la communauté. Malgré leur similitude dans la conception d'ensemble avec les monastères cluniens, les **bâtiments monastiques cisterciens** se caractérisent par l'austérité et la rigueur de leur architecture.

Idéal pénitentiel encore que celui des ordres militaires créés en Terre sainte (hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, templiers...), associé à l'esprit chevaleresque et proposé à l'aristocratie guerrière. Ainsi, le modèle de vie monastique comme moyen privilégié d'assurer son salut perdure – et jouit d'un prestige inégalé en ce début du XII^e siècle. À l'exemple de saint Bernard et d'une vingtaine de compagnons entrant à Cîteaux en 1112, les fidèles se pressent aux portes des monastères, ou au moins s'efforcent de terminer leur vie sous l'habit salvateur du moine. Le mouvement de restitution des églises et des dîmes tenues par les laïcs, non sans de nombreuses résistances, profite surtout aux établissements monastiques.

Il n'est pas douteux d'autre part que la hiérarchie séculière sortit renforcée de la réforme. Le nicolaïsme semble avoir bien régressé ; nombre de **chapitres cathédraux** adoptent des normes de vie plus dignes, ils ont aussi obtenu le droit d'élire l'évêque, ils le secondent plus efficacement dans ses fonctions spirituelles et liturgiques et dans la gestion du temporel. L'autorité épiscopale s'exerce mieux sur le clergé paroissial qui doit fréquenter obligatoirement les synodes annuels réglant les questions de discipline et de gouvernement du diocèse.

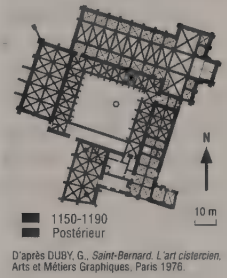
Au milieu du XII^e siècle, l'Église paraît très puissante. Déjà, cependant, de nouvelles difficultés apparaissent.

3 LA MONTÉE DES CONTESTATIONS

La réforme grégorienne, en soulignant la supériorité du sacerdoce par rapport à l'état laïc, a fait de la religion l'affaire des prêtres et des moines (la plupart se font aussi ordonner prêtres), qui confortent leur monopole dans leur supériorité intellectuelle : « illettrés », c'est-à-dire ignorant le latin, les laïcs se voient refuser l'accès direct aux textes sacrés – il est interdit de traduire l'Écriture sainte en langue vulgaire – et, bien entendu, la prédication leur est défendue. Cependant, la discipline de vie du clergé, même améliorée, est loin d'être à la hauteur du magistère moral et religieux qu'il prétend exercer. Les évêques restent avant tout des seigneurs plus soucieux de défendre leurs droits que de diriger spirituellement leurs ouailles. Le niveau d'instruction du clergé paroissial demeure très bas.

Le monachisme n'est pas mieux loti : les moines noirs connaissent des difficultés importantes, baisse des effectifs, insubordination ; les nouveaux ordres, qui avaient tant critiqué la richesse de Cluny, comblés eux aussi de donations, glissent dans l'engrenage de la propriété et du système seigneurial – les cisterciens accensent peu à peu leurs granges. Leur richesse collective suscite de **vives critiques** tandis que leur éloignement du monde les rend inaptés à répondre aux

Plan de l'abbaye de Noirlac.



D'après DUBY, G., *Saint-Bernard, L'art cistercien*. Arts et Métiers Graphiques, Paris 1976.

Cf. document commenté.

Chapitre cathédral : communauté de chanoines qui entourent l'évêque pour le service liturgique de la cathédrale et ont part aux revenus (mense capitulaire, distincte de la mense épiscopale). Il s'agit la plupart du temps de chanoines séculiers. Les chanoines réguliers suivent une règle, généralement celle de saint Augustin.

Les « *manichéens* » de l'an mille professaient que le monde sensible était contaminé par le mal, ce qui entraînait la négation de l'incarnation du Christ, le refus du mariage et de l'alimentation carnée, et critiquaient la richesse de l'Église.

nouvelles aspirations des fidèles, à la recherche d'une relation plus directe avec Dieu et d'un approfondissement de leur foi. On comprend que ceux-ci se soient parfois laissés séduire par des idées subversives, menaçantes pour l'ordre établi.

Déjà vers l'an mille s'était manifestée une première vague hérétique (on en appelait les adeptes les « *manichéens* »), mal connue dans ses développements populaires. Le XII^e siècle voit l'affirmation de l'**hérésie** en Occident, comme phénomène de masse, bien que les hérétiques n'aient jamais été majoritaires, même en Occitanie ou en Italie du Nord, où se sont développés prioritairement les mouvements contestataires qui ont fini par être condamnés par l'Église.

Hérésie : étymologiquement, signifie choix. Elle se définit par rapport à une orthodoxie (ensemble de vérités reçues qui forment un tout indissociable, la foi). Est hérétique celui qui disjoint par son choix tel ou tel élément de la foi et en rompt l'unité. L'hérésie, rupture personnelle, implique aussi une rupture avec la communauté, lieu de l'orthodoxie. Elle menace donc de bouleverser l'ordre chrétien, et partant, l'ordre social établi. L'hérésie peut avoir deux champs d'action, s'appuyant souvent l'un sur l'autre : la critique de l'Église hiérarchiquement constituée ; la contestation de vérités doctrinales. On se gardera de considérer les hérésies comme preuve d'une diffusion superficielle du message religieux ; elles signalent au contraire un approfondissement de la foi des fidèles et un accroissement de leurs exigences spirituelles.

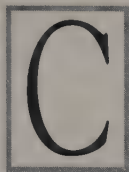
Pierre Valdès : riche marchand de Lyon converti vers 1170 à une vie de pauvreté. Il réclame pour les laïcs le droit de lire la Bible en traduction et de prêcher. L'autorisation de prêcher qu'Alexandre III lui avait accordée verbalement en 1179 lui ayant été retirée, il refusa de se soumettre, pour « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

Les deux principaux sont l'**hérésie vaudoise** (du nom de **Pierre Valdès**, et le **catharisme** (cathares ou encore Albigeois, car ils sont nombreux dans la région d'Albi). Si ce dernier seul s'appuie sur une construction doctrinale très complexe, de coloration dualiste, et sur une véritable contre-Église, toutes les dissidences revendiquent le retour à la pureté de l'Église primitive : l'évangélisme littéral, à l'imitation du Christ sur les chemins de Palestine (pauvreté et prédication), est associé à un anticléricalisme plus ou moins virulent – les disciples d'**Arnaud de Brescia** voulaient ôter à l'Église ses biens temporels et son pouvoir politique –, le tout s'alimentant à un malaise social croissant dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Il n'est pas indifférent en effet que l'hérésie se soit propagée prioritairement dans les régions les plus urbanisées d'Occident.

Hérésie cathare : l'important de l'hérésie cathare, solidement implantée au milieu du XII^e siècle dans le Midi de la France et progressant rapidement en Italie, est moins sa doctrine que les raisons de son succès. L'austérité de l'élite des **parfaits**, leur bonne connaissance des textes bibliques et leur prédication itinérante rallient de nombreux fidèles soucieux d'une vie spirituelle plus intense, qui s'opposent aussi à l'Église catholique pour des raisons politiques (Gibelins partisans de l'empereur en Italie) ou économiques (marchands gênés par l'interdiction du prêt à intérêt, paysans refusant de payer les dîmes ou petits chevaliers sommés de restituer celles qu'ils détiennent).

Arnaud de Brescia († 1155) : prédicateur réformateur, il développe l'idée d'une république chrétienne dans laquelle l'Église romaine doit renoncer à toute autorité politique. Ayant pris la tête d'une révolte à Rome contre le pouvoir pontifical, il est fait prisonnier par Frédéric Barberousse, livré au préfet de Rome et brûlé comme rebelle.

L'Église réagit tard, ou mal. Ce n'est qu'en 1184, au concile de Vérone, qu'intervient la première condamnation précise et circonstanciée des vaudois. Vers 1200 donc, la montée de l'hérésie menace l'unité de la communauté des fidèles. À ce moment, l'Église prend des mesures de répression radicales (mise en place du tribunal de l'Inquisition, croisade des Albigeois en 1209). Mais elle est aussi réceptive au discours critique et s'efforce de mettre en place une action pastorale mieux adaptée aux exigences des fidèles.



LES RÉPONSES DE L'ÉGLISE

1 LES MOYENS DU REDRESSEMENT

Dans la deuxième moitié du XII^e siècle, de nouveaux affrontements avec les pouvoirs laïcs, en particulier l'empereur (lutte du sacerdoce et de l'empire), aux motifs purement politiques, avaient entamé le prestige de la papauté et avaient détourné son attention des problèmes urgents. Avec Innocent III (1198-1216), une série de pontifes énergiques, cultivés, excellents juristes, et aussi sensibles aux aspirations religieuses de leur temps, s'efforcent de restaurer l'unité de la chrétienté. S'appuyant sur les principes de la théocratie précisés peu à peu depuis Grégoire VII, qui confèrent au pape la *plénitude du pouvoir* (*plenitudo potestatis*) sur la communauté de fidèles tout entière, les papes sont persuadés que la réforme de l'Église ne peut s'accomplir qu'en renforçant la monarchie pontificale. À l'instar des monarchies nationales, la papauté commence la centralisation romaine et développe la *Curie*. Elle multiplie les interventions dans les Églises locales, notamment en *matière bénéficiale*. Elle vise à faire des évêques et des archevêques des agents dévoués du souverain pontife, par exemple en les obligeant à venir chercher à la Curie la confirmation de leur élection.

Dans son effort pour combattre la menace hérétique, la papauté s'appuie surtout sur de nouveaux ordres religieux : les ordres mendiants. Celui des frères mineurs fut fondé par saint François († 1226), celui des frères prêcheurs par saint Dominique († 1221). À ces deux ordres s'adjoignent bientôt celui des frères ermites de saint Augustin, celui des carmes et quelques ordres secondaires. Les maîtres-mots de leur vocation suffisent à montrer leur profonde originalité par rapport au monachisme traditionnel, l'accent mis sur la *vie évangélique* et l'adaptation aux besoins nouveaux de la pastorale : **errance**, **pauvreté intégrale**, légitimant l'éventuel recours à la mendicité, **apostolat** largement consacré à la prédication et ayant pour principal champ d'action les villes. Les frères mendiants, surtout les dominicains, sont des « professionnels de la parole » qui viennent seconder le clergé séculier dans sa mission de prédication. Ils proposent aux laïcs les voies d'une piété à la fois moins rituelle et plus accessible, leur rendant les moyens d'accomplir leur salut suivant des voies qui leur soient propres. Le succès extraordinaire des ordres mendiants au XIII^e siècle est à la mesure de l'influence qu'ils exercent sur les populations et de leur contribution à la réduction de l'hérésie qui ne s'est pas déployée seulement, il faut le souligner, dans le cadre de l'inquisition, confiée en 1231 aux dominicains.

Enfin, la papauté favorise l'essor des universités, qu'elle aide à se libérer des pouvoirs locaux laïcs (le prévôt royal à Paris, la Commune à Bologne) ou épiscopaux. Nées de l'élan extraordinaire des écoles urbaines depuis la fin du XI^e siècle, de la volonté des maîtres et des étudiants de faire reconnaître la spécificité du travail intellectuel et de se doter d'institutions corporatives autonomes, les universi-

Vicaire du Christ : à partir d'Innocent III, les papes se font appeler « vicaire du Christ » au lieu de vicaire de Pierre, affirmant ainsi l'origine pleinement divine de leur pouvoir.

Curie : ensemble des organes gouvernementaux du Saint-Siège. Chancellerie, chambre apostolique (finances), pénitencier (examine les cas dont l'absolution est réservée au pape), audience (procès).

Bénéfice ecclésiastique : charge ou dignité à laquelle se trouve attaché un revenu.

|| Cf. dissertation expliquée.

tés sont destinées à améliorer la formation théologique du clergé, à pourvoir en spécialistes – juristes surtout – l'administration ecclésiastique en plein essor, et à mettre de l'ordre dans les structures et les contenus de l'enseignement. Paris devint au XIII^e siècle le haut lieu du savoir occidental, et sa faculté de théologie une des instances principales de contrôle en matière de dogme, mais d'autres universités eurent une réputation internationale dans des domaines plus spécifiques : Montpellier pour la médecine, Bologne pour les droits canon et civil... Les frères mendiants ont joué très vite un rôle considérable dans les universités, y compris les franciscains, malgré les réticences vis-à-vis de la culture savante de leur fondateur. Les deux plus grandes figures intellectuelles de la deuxième moitié du XIII^e siècle sont sans doute le dominicain Thomas d'Aquin († 1274) et le franciscain Bonaventure († 1275).

2 APPROFONDISSEMENT ET NORMALISATION DE LA VIE RELIGIEUSE

Au IV^e concile de Latran (1215), sont posés les principes de la nouvelle pastorale qui guideront les dirigeants de l'Église tout au long du XIII^e siècle. Le rôle du prêtre est redéfini : il n'est plus seulement le gardien et l'exécuteur des gestes rituels destinés à assurer le salut de la communauté, il doit aussi gouverner spirituellement les âmes dont il a la charge. En même temps, les obligations religieuses des fidèles sont amplifiées et précisées. À l'assistance à la messe le dimanche et les jours de fête, s'ajoutent l'obligation de la confession et une participation aux sacrements – à l'Eucharistie – plus régulière.

La piété des laïcs reste largement caractérisée au XIII^e siècle par les « œuvres » à coloration fortement pénitentielle, qui ont connu un grand succès aux siècles précédents : pèlerinages et aumônes. Néanmoins, la pratique sacramentelle et la prière personnelle, bien qu'il soit difficile d'en mesurer exactement l'intensité, semblent avoir fait de notables progrès. On observe, en effet, la multiplication de structures proposant aux laïcs les moyens de mener une vie religieuse plus approfondie tout en restant dans le siècle. Non seulement les « tiers-ordres » sous la conduite des frères mendiants connaissent un grand succès, mais aussi les béguinages dans lesquels les femmes essentiellement, tout en conservant leurs biens et leur profession, s'adonnent à des exercices de piété quotidiens et aux œuvres de charité. Les *confréries* prolifèrent, et dans les églises se multiplient les autels confraternels accueillant le culte du saint patron.

Les dévotions elles-mêmes évoluent : elles s'orientent vers les mystères de l'Incarnation, qu'ils soient douloureux (Passion) ou joyeux (naissance du Christ). En découlent l'essor de la dévotion eucharistique, qui vise à supplanter, sans y réussir toutefois, la vénération accordée aux reliques des saints, et la vogue extraordinaire du culte marial, déjà diffusé au XII^e siècle : la Vierge Marie, partageant la gloire de son Fils (Vierge couronnée), devient la médiatrice privilégiée entre Dieu et l'homme. Nul mieux que l'art religieux exprime cette transformation de la croyance : au tympan des églises romanes trônait le Christ justicier, pesant inéluctablement les âmes au Jugement dernier ; dans les cathédrales gothiques fleurissent les Vierges à l'Enfant souriantes. Bref, l'angoisse du salut se double de la certitude qu'il est possible d'être sauvé, pour peu qu'on y mette du sien. C'est le moment où se diffuse la croyance au purgatoire, qui exprime la confiance dans la possibilité de rédemption du pécheur.

Confrérie : association de prières, destinée à entretenir les sentiments religieux de ses membres, clercs ou laïcs, qui y adhèrent librement. Qu'elle soit attachée à une paroisse rurale ou à un sanctuaire urbain, c'est un lieu de culte et de formation religieuse (fête du saint patron, dévotions et pratiques pénitentielles), de fraternité (secours mutuel et soin des défunts), de convivialité (repas commun).

On doit s'interroger sur la signification de ces évolutions du comportement religieux des fidèles. Certes, le salut semble être devenu une affaire plus personnelle, et chez certains laïcs, la foi vécue s'approfondit, échappe en partie aux rites et au conformisme de la piété. La vie religieuse n'en est pas moins étroitement surveillée. L'effort pastoral du XIII^e siècle se présente comme la diffusion d'un nouveau **conformisme** religieux. En effet, il s'agit pour l'Église de faire croire et pour les fidèles de bien croire. La prédication, destinée à mieux diffuser le message chrétien, est aussi une parole d'ordre, d'incitation à l'obéissance. On observe d'ailleurs une restriction du droit de prédication, qui avait été assez libéralement accordé au début du XIII^e siècle aux laïcs, nombreux dans les rangs des frères mineurs par exemple, réservé très vite aux clercs dûment autorisés et aux ordres mendiants, qui se cléricalisent. Il n'est pas douteux qu'« une normalisation sévère » a endigué le foisonnement des croyances et des pratiques religieuses qui avaient conduit certains fidèles sur les voies dangereuses de la contestation hérétique.

3 QUEL BILAN, AU TERME DU XIII^e SIÈCLE ?

À bien des égards, il est impressionnant.

Les menaces qui planaient sur l'unité de la communauté chrétienne occidentale sont dissipées. L'action conjointe des pouvoirs séculiers et des ordres mendiants a abouti à la régression de l'hérésie, et les petits groupes dissidents qui se maintiennent sont contraints à la clandestinité (cathares) ou se réfugient dans des régions isolées (vaudois dans les vallées alpines). Seuls échappent à l'uniformisation des croyances et des pratiques catholiques réalisée par un encadrement pastoral renforcé les Lithuaniens ou les Lapons, toujours païens, les lambeaux de l'islam en Espagne méridionale, et les communautés juives, périodiquement persécutées.

Sur cette chrétienté d'Occident unifiée, règne l'autorité pontificale, qui paraît triomphante après que son ennemi héréditaire, l'empereur Frédéric II, eut été abattu, et avec lui les idées d'empire universel. La hiérarchie ecclésiastique réaffirme son contrôle, en particulier l'épiscopat. Le XIII^e siècle est « l'âge d'or » des évêques, qui furent souvent très remarquables, pasteurs cultivés, zélés et bons gestionnaires. L'influence des ordres mendiants a déjà été soulignée. Tandis que dans les universités s'accomplit la synthèse de l'héritage du savoir antique et de la foi chrétienne, les cathédrales gothiques, qui sont l'expression visuelle des principes de rigueur et d'ordre de la *scolastique* universitaire, proclament à tous les fidèles que « Dieu est lumière ».

Cette impression d'apogée du christianisme médiéval est cependant trompeuse. La fin du XIII^e siècle, comme dans bien d'autres domaines, laisse deviner des fissures dans l'édifice ecclésial : les excès de la centralisation pontificale indisposent les clergés nationaux et se heurtent aux prétentions accrues des souverains en matière de juridiction et de fiscalité ; le niveau intellectuel et moral des prêtres reste très médiocre dans le bas clergé, peu considéré et aux ressources insuffisantes ; d'où des conflits grandissants avec les frères mendiants, accusés de détourner à leur profit les aumônes et les revenus du culte. Les ordres mendiants eux-mêmes ne sont pas à l'abri des dissensions internes : s'affrontant sur le problème de la pauvreté, les frères mineurs glissent vers les crises graves qui affecteront l'ordre au XIV^e siècle. De nouvelles ruptures donc s'annoncent.

■ Cf. document proposé.

Scolastique : méthode de travail intellectuel se fondant sur une étude critique des textes (autorités) grâce au raisonnement logique (dialectique). Précision du vocabulaire, rigueur de l'analyse et de la démonstration caractérisent cette méthode qui fut appliquée systématiquement dans les universités au XIII^e siècle.

DOCUMENT COMMENTÉ

Création d'une église paroissiale au XII^e siècle

Moi, Pierre, par la miséricorde de Dieu archevêque de Bourges, je veux que soit confié à la mémoire des fidèles tant présents qu'à venir, qu'Archambaud de Bourbon, après avoir édifié une villefranche appelée Limoise, m'a humblement supplié d'y établir une église paroissiale ayant baptistère et cimetière ; nous, acquiesçant à sa requête, nous y avons établi une église, nous avons béni le cimetière par le chrême, nous avons concédé le chrême et l'huile à la dite église pour célébrer le saint sacrement du baptême. Enfin, nous avons donné cette église aux moines de Souvigny pour qu'ils la possèdent à perpétuité, en telle manière qu'ils témoignent selon la coutume paroissiale des églises, à leur sainte mère, l'église de Bourges, soumission et obéissance, et qu'ils rendent à nous et à nos successeurs, les synodes, gîtes, procurations et autres droits paroissiaux. Pour les synodes, ils rendront, la semaine de la Pentecôte, XX deniers de la monnaie de Souvigny et, à la fête de saint Luc, XX deniers de la même monnaie, et tous les trois ans ils rendront 10 sous à la fête de saint André. Le chapelain qui desservira la dite église y sera nommé par l'élection canonique des moines et par notre confirmation ; et il aura la moitié des oblations et autres bénéfices d'un moine ; et le chapelain acquittera une moitié des droits synodaux et de gîte, les moines l'autre moitié. S'il arrive que des moines acquièrent là des terres et des dîmes, elles seront leur propriété ; le chapelain n'en aura aucune part, à moins que les moines ne lui en donnent. Enfin, comme ce territoire se trouve dans les limites de la paroisse de La Franchesse, il est concédé que Hugues Brun, prêtre paroissial, ait sa vie durant le quart des bénéfices de la nouvelle église, à savoir la moitié de la part qui est remise au chapelain. Mais après la mort de celui-ci, aucun chapelain de l'église de La Franchesse ne pourra réclamer ou requérir quelque chose dans l'église qui est établie à Limoise. Afin que ces choses soient tenues en mémoire, nous les avons fait mettre par écrit et confirmer par l'impression de notre sceau. Assistèrent à l'acte nos frères Guillaume, archidiacre dudit lieu, maître Humbert, archidiacre de Déols, maître Maurice, archidiacre de Vierzon, Hugues, archiprêtre de Bourbon, Barthole, chapelain, P., prieur de Souvigny. Ce fait fait l'an de l'Incarnation MC cinquante et un.

Cité dans IMBERT, J., SAUTEL, G., BOULET-SAUTEL, M.,
Histoire des Institutions et Faits sociaux, Paris 1961, t. 2, pp. 123-124. Traduit du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Partir de la définition donnée par J. Paul, cité au début du chapitre, p. 450.

La paroisse n'est pas un simple échelon dans l'organisation administrative de l'Église (province ecclésiastique, diocèse, paroisse). Son existence est intimement liée à l'histoire de la société occidentale. L'exemple choisi propose :

- une création d'église paroissiale, liée à l'essor du peuplement rural et à la fondation d'une villeneuve, exemple de la densification du réseau paroissial aux XI^e et XII^e siècles ;
- une structure d'encadrement religieux et social des fidèles ;
- un lieu où s'exercent des pouvoirs concurrents.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

■ La nature de la source

Une **charte** épiscopale copiée dans le **Cartulaire** de l'archevêché de Bourges. Cf. DELORT, R., *op. cit.*, p. 26, chapitre 1.

■ L'analyse diplomatique

Forme diplomatique classique (cf. chapitre 1). L'**eschatocole** comprend la liste des témoins de l'acte concerné par la fondation. Il faut définir la titulature de chacun :

- **archidiaacre** : cf. PAUL, J., p. 450. Le titre de « maître » indique une formation intellectuelle poussée ;
- **archiprêtre** : ou doyen, à la tête de l'archiprêtré ou doyenné, subdivision de l'archidiaconé. L'archiprêtre est le supérieur direct du nouveau desservant ;
- **chapelain** : terme complexe. 1/ Desservant d'une chapelle ou d'un autel. 2/ Clerc de l'entourage d'un grand, souvent chargé des écritures (Barthole, chapelain de l'archevêque ou du sire de Bourbon ?). 3/ Desservant d'une église : ce sens apparaît aussi dans le texte ;
- **prieur** : supérieur d'un prieuré, monastère non érigé en abbaye. L'importance d'un prieuré est très variable. Souvigny (Allier, arr. Moulins, ch.-l. cant.) est une des prestigieuses « filles » de Cluny. Cf. PACAUT, M., *L'Ordre de Cluny*, Paris 1986.

■ L'auteur de la charte

Pierre de La Châtre († 1171), ami de Suger et de saint Bernard, neveu du chancelier du pape Innocent II, élu archevêque en 1141 contre le candidat du roi Louis VII. Il ne l'emporte qu'après trois ans de lutte. Il poursuit la **politique de réforme** (avant tout redressement de l'autorité épiscopale et **restitution des églises et des dîmes appropriées par les laïcs**) inaugurée dans le diocèse de Bourges par l'archevêque Richard II († 1090). Mais si le patronage laïc a beaucoup régressé, l'archevêque ne contrôle que 7 % environ des 800 églises du diocèse. Le reste est aux mains du chapitre cathédral et surtout des grands monastères bénédictins proches (Souvigny) ou plus lointains (Déols, Saint-Denis-en-France).

2 - ANALYSE

- Une nouvelle paroisse, aux dépens d'une plus ancienne.
- Les fondements juridiques de l'église paroissiale. L'église et ses annexes ; un « territoire » des revenus.
- Des rapports de pouvoir complexes.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

- Quatre ouvrages suffisent :
 - AUBRUN, M., *La Paroisse en France des origines au xv^e siècle*, Paris 1986.
 - PAUL, J., déjà cité, et FOSSIER, R., *Enfance de l'Europe*, cité au chapitre 1, essentiellement pp. 345-364, pour nourrir la problématique sociale.
 - DEVAILLY, G., *Le Berry du x^e siècle au milieu du xiii^e siècle*, Paris-La Haye 1973, pour le contexte régional, .
- Rappeler brièvement l'expansion rurale et démographique des xi^e et xii^e siècles, la fondation des villeneuves, et la présence sensible dans la région des châteaux dès avant l'an mille.

■ Deux temps principaux de création des paroisses :

- **au Haut Moyen Âge** : la « grande paroisse » originelle, épiscopale et urbaine. Création de paroisses décentralisées avec l'évangélisation des campagnes. Intensification et régularisation du réseau à l'époque carolingienne. **Au début du XI^e siècle**, la plupart des églises paroissiales sont des églises privées, fondées par un seigneur laïc ou monastique qui nomme le desservant et perçoit les revenus (dîmes) ;
- **aux XI^e et XII^e siècles**, la mise en place du réseau paroissial s'achève, indissociable de l'**encellulement** des hommes, de la naissance du village groupé ou de la croissance de la ville, de la réforme « grégorienne » qui accompagne le phénomène au mieux de ses intérêts.

4 - EXPLICATION

La définition des termes ne sera pas reprise lorsqu'elle est donnée dans les manuels cités.

a/ Un lieu d'ancrage de la population

1 ~ Un nouveau centre de peuplement

■ Une église paroissiale dans une « villefranche » (centre d'habitat doté d'un statut privilégié, de franchises), établie par le sire de Bourbon.

■ Exemple classique de l'essor, à partir d'une forteresse érigée à Bourbon avant l'an mille, d'une puissante seigneurie châtelaine, aux dépens du Berry. En 1151, le sire est Archambaud VI, à qui profite, et qui soutient l'essor économique du Berry et du Bourbonnais au XII^e siècle : défrichements, créations de villeneuves (Limoise, 12 km au nord de Bourbon, cant. de Loncy-Lévis, est un nouvel **essart**, taillé dans le finage de Franchesse, villefranche plus ancienne – son nom en témoigne), ouverture de marchés.

➔ La nouvelle paroisse est d'abord une **réalité spatiale** qui suppose :

2 ~ Une église et ses annexes

Il est vraisemblable que l'église primitive, dont on ignore tout, se trouvait dans le village même.

■ Ne pas décrire en détail l'édifice ecclésial, souvent fortifié, signaler qu'il est **un espace intérieur**, avec son mobilier (luminaire, réserve eucharistique, vêtements et objets liturgiques) et **un espace extérieur** (porte, porche, auvent), sans oublier les cloches, scandant le temps religieux et villageois.

■ Présence des **fonds baptismaux** ou baptistère, un des fondements du statut paroissial accordé au lieu de culte, de même que l'**huile** (huile bénite par l'évêque pour servir au luminaire de l'église) et le **chrême** (huile sainte = huile d'olive mélangée à divers baumes, consacrée le Jeudi saint), indispensable au sacrement du baptême.

■ Le **cimetière** : autrefois extérieur à l'espace habité par les vivants, il jouxte ou entoure maintenant l'église. N'est pas mentionné ici l'**aître**, un espace important de la convivialité villageoise, (cf. FOSSIER, I, pp. 357-358).

3 ~ Le « territoire » de l'église

L'église a reçu un « territoire », à l'intérieur duquel elle exerce des fonctions religieuses et une juridiction. Il correspond sans doute à celui de la villefranche. On en déduit :

- l'adéquation habituelle du ressort paroissial et du finage villageois, perpétuée pendant des siècles ;
- des limites fixées : le territoire de l'église de Limoise a été pris sur la paroisse de Franchesse. Il faut bien délimiter les domaines respectifs de juridiction et de perception des revenus.

Conclusion partielle

Une création paroissiale qui obéit aux impératifs du peuplement. La paroisse a participé au vaste mouvement d'encellulement des populations occidentales. On a pu écrire : « Le paroissien est le sujet de la paroisse, il lui appartient ». Cette création répond aussi aux ambitions des seigneurs, laïcs ou clercs.

b/ Un lieu et un enjeu de pouvoir

1 ~ Une source de revenus et un cadre de prélèvement

■ Toute création paroissiale prévoit des revenus pour permettre l'entretien du bâtiment, le service du culte et des pauvres, la vie du desservant (cf. AUBRUN, pp. 126-133) : la **dotation presbytérale** ; la **dîme** ; les « oblations », encore appelées **casuel**.

■ Ces revenus paroissiaux ne vont pas forcément au desservant. Dotation et dîme sont souvent aux mains des patrons laïcs ou ecclésiastiques, ici les moines de Souvigny. De plus, l'archevêque prélève normalement des droits (cf. AUBRUN, p. 131, PAUL, p. 452) : « synodes » ; « gîtes et procurations » ; « autres droits paroissiaux ». Formule vague recouvrant des subsides caritatifs, des aides exceptionnelles ?

Constatez que l'archevêque s'est dessaisi en partie de ces droits.

➔ Une situation financière de la paroisse très complexe, étroitement liée aux rapports de pouvoir qui y sont établis. S'exercent en effet sur la paroisse des **pouvoirs ordinaires** (évêque, archidiacre, archiprêtre...) et des **pouvoirs extérieurs** (seigneurs laïcs et/ou ecclésiastiques) qui détiennent un **droit de patronage**.

2 ~ Le droit de patronage

■ En théorie au moins, Archambaud, fondateur et seigneur de Limoise, ne se réserve aucun droit. Il a sans doute fourni la dotation de l'église. Geste pieux, désir d'assurer la réussite de la ville-franche par la régularité de la vie religieuse, geste politique pour se concilier à la fois l'archevêque et ses puissants voisins, les moines clunisiens, avec lesquels les Bourbon ont des liens privilégiés ?
À partir de la fin du XI^e siècle, le patronage laïque est moins virulent.

■ Le renforcement de l'autorité épiscopale a été un des enjeux de la réforme. L'archevêque exprime ici hautement son **autorité canonique** sur le plan des principes : les moines de Souvigny doivent respecter « la coutume paroissiale des églises », « soumission et obéissance » au siège de Bourges (à l'encontre du privilège d'**exemption** de l'ordre de Cluny). Dans la pratique, cette autorité s'exerce par la consécration de l'église et du cimetière, la confirmation du desservant, la perception des droits cités plus haut. Néanmoins, l'archevêque a renoncé à une partie de ses prérogatives au profit de Souvigny.

■ Les moines sont les véritables titulaires de la nouvelle paroisse. Ils ont « l'élection canonique » du desservant, en principe un privilège épiscopal, et le présentent à l'archevêque, la moitié des oblations et des « autres bénéfices » (casuel ?), la totalité des dîmes et des revenus de la dotation paroissiale. En retour, ils prennent en charge la moitié des droits synodaux et du gîte.

➔ Le mouvement de restitution des églises et des dîmes par les laïcs a **surtout profité aux moines au XII^e siècle**. Que reste-t-il au desservant ?

3 ~ Les droits de la paroisse-mère

■ Au desservant, il ne reste en définitive que la moitié du casuel (grevée de la moitié des droits payés à l'archevêque) plus, éventuellement, une part des nouvelles dotations et dîmes si les moines le veulent bien. C'est peu si l'on songe :

- qu'il s'agit d'une paroisse nouvelle, en cours de peuplement ;
- qu'il devra verser la moitié de sa part, à titre viager, au desservant de Franchesse.

■ En effet, celui-ci peut s'estimer lésé d'avoir perdu une partie de son ressort paroissial, et de ne pas profiter de l'arrivée de nouveaux fidèles. La concurrence entre les paroisses est parfois très vive, et la charte cherche à prévenir les conflits éventuels.

➔ Se demander si l'image idéale d'un équilibre des pouvoirs entre un archevêque réformateur mais soucieux de la volonté du seigneur laïc, et des moines clunisiens jaloux de leur indépendance mais admettant l'autorité restaurée de l'Église séculière, entre le pasteur d'une communauté paroissiale bien assise et celui d'une jeune communauté, a bien fonctionné dans les faits.

Conclusion partielle

La multiplication des paroisses répond, comme celle des seigneuries, à des impératifs économiques et politiques. Mais on ne peut s'en tenir là. Elle répond aussi à d'autres nécessités. La paroisse est la **cellule d'encadrement de la vie religieuse des fidèles**. Elle est chargée d'assurer et de contrôler le contact des fidèles avec le sacré. Le renforcement de cette fonction est un des axes majeurs de la réforme ecclésiastique et a culminé au concile de Latran IV (1215).

c/ Une réalité fonctionnelle

1 ~ Deux remarques préliminaires :

■ L'étude de la fonction sacerdotale est très difficile au XII^e siècle, faute de sources suffisantes. La charte fait peu de place au desservant et pas du tout aux fidèles.

■ Par la consécration de l'église et de son cimetière, l'archevêque (ou son représentant) y autorise l'exercice de la fonction sacerdotale, qu'il détient dans sa plénitude et qu'il délègue au desservant.

2 ~ La fonction sacerdotale

■ La charte est muette sur la fonction d'enseignement des rudiments de la foi et de surveillance du conformisme religieux, que les autorités ecclésiastiques se sont efforcées de développer au XII^e siècle devant le danger croissant de l'hérésie. L'enseignement des fidèles pose cependant le problème difficile à résoudre de la prédication, et par conséquent de la formation des clercs.

■ De même, elle est muette sur les offices liturgiques, la messe dominicale, les autres offices en semaine, fortement liés au culte des saints, les grandes fêtes chrétiennes...

– seule la distribution des sacrements est explicite, avec le **baptême** ; exploiter sur ce sujet PAUL, J., t. 2, pp. 593 et suiv., mais rester bref en dégageant les aspects essentiels ; la liste des sacrements n'est pas encore bien fixée ; pas d'extrême onction ;

– aucune allusion au renforcement du contrôle des clercs, sur le mariage par exemple. Comme sur les sépultures : moyen d'encadrement efficace (pression sur les fidèles par le refus de sépulture aux excommuniés, aux hérétiques) et source de revenus.

➔ Du baptême, conféré maintenant dès la naissance, à la mort, la vie religieuse du fidèle a pour cadre quasi exclusif la paroisse. Le temps paroissial est rythmé très normalement par le calendrier liturgique (cf. la Pentecôte, la Saint-Luc et la Saint-André).

3 ~ Le clergé paroissial assure cette fonction

■ Au moins un desservant, qui doit normalement avoir 25 ans, être de naissance légitime et « de bonnes mœurs » (ne pas s'adonner en particulier au **nicolaïsme**), avoir reçu l'**ordre majeur de la prêtrise** ou **sacerdoce** (bonnes définitions des ordres dans *Histoire du christianisme*, t. 5, p. 270), être en principe résident (sinon il délègue son ministère à un **vicaire**).

■ Il y a de très nombreux termes le désignant. Ici, il est nommé « chapelain », et aussi « prêtre paroissial » (desservant de Franchise).

- En principe, il est désigné par l'évêque. Ici, ce sont les moines de Souvigny qui le choisissent. Il ne paraît pas être obligatoirement moine, malgré l'allusion aux « autres bénéfices d'un moine » (formule obscure en raison d'une lacune du texte).
- ➔ Il est quasi impossible d'apprécier la compétence religieuse et intellectuelle du clergé paroissial du XII^e siècle, la dignité (ou indignité) de ses mœurs (encore de nombreux abus d'après J. Paul, les choses s'améliorant au XIII^e siècle), son attitude face aux fidèles, au seigneur, à ses supérieurs hiérarchiques.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- Difficulté de cerner, à travers un texte qui règle avant tout les rapports de pouvoir dans la nouvelle paroisse, la réalité religieuse et communautaire des fidèles.
- Néanmoins : le réseau paroissial occidental, en gros fixé à la fin du XII^e siècle, constitue un **élément primordial du cadre de la vie sociale médiévale**. Ce fut un enjeu important de la réforme grégorienne et de ses prolongements, et ensuite un rouage fondamental de l'action pastorale ultérieure afin d'aboutir à un véritable encadrement religieux des fidèles.
- Effort couronné de certains succès, mais aussi grevé d'échecs, dont le moindre n'est pas la concurrence des ordres mendiants au XIII^e siècle, à un moment où, pourtant, on pouvait penser que la paroisse était sortie de l'emprise des seigneurs laïcs et des communautés monastiques. C'est évidemment là le signe de problèmes non résolus.

DOCUMENT COMMENTÉ

Fondation du couvent dominicain de Cahors

L'an du seigneur 1226, les frères de l'ordre des Prêcheurs, Pierre Cellani de Toulouse, alors prieur du couvent de Limoges, et Pons de Mons, furent appelés par les vénérables pères et seigneurs Guillaume, évêque de Cahors, et Pons, alors sacriste, puis évêque de Cahors, pour recevoir un emplacement dans la ville de Cahors, où les frères prêcheurs pourraient s'installer pour y servir Dieu. Raymond Benoit, bourgeois de Cahors, infirme de corps et voyant s'approcher la mort, sur les conseils de son médecin, maître Arnaud de Segus, fit appeler de nuit les dits frères qui résidaient alors dans la maison de la dame de Concorc, parce que jusque-là l'ordre des frères prêcheurs n'avaient pas encore d'emplacement propre à Cahors. Ceux-ci, accédant sur l'heure à la requête du sacriste, vinrent donc chez le malade ensemble avec le sacriste et le médecin, et reçurent la donation du jardin qu'il possédait près de l'église Saint-Didier, dans le quartier appelé vulgairement La Fordane... Cette donation, messire Guillaume de Gourdon, alors prieur de la cathédrale de Cahors, et tout le chapitre de ladite église l'approuvèrent avec libéralité et la concédèrent, parce que ledit jardin était de leur fief...

Ensuite, l'an du Seigneur 1227, les frères se transportèrent dans le lieu qui leur avait été donné où ils firent quelques bâtiments pour y habiter. Après un assez long temps, il y eut là le couvent des frères, avec une église couverte en tuiles, une chapelle pour les malades, le cloître, le dortoir, l'infirmerie et toutes les autres annexes. Ils demeurèrent là jusqu'au temps de messire Arnaud Béraud, qui, en raison de l'affection particulière qu'il portait à l'ordre, et les voyant séjourner dans la solitude hors des murs de la ville, invita les frères à se transporter dans un lieu plus décent et plus proche de la ville. En effet, à cette époque, il y avait encore peu de maisons à l'extérieur des murailles, et il estimait peu convenable que les frères continuassent de résider là. Il leur donna donc une terre qu'il avait au-delà du fleuve, près de Saint-Pierre des Hortes, et 100 livres tournois pour commencer les travaux. Y fut ensuite enseveli messire Arnaud Béraud lui-même, l'an du Seigneur 1261...

BERNARD GUI, *De fundatione et prioribus conventuum provinciarum Tolosanae*, éd. AMARGIER, P. A., Rome 1961 (Mon. Ord. Frat. Praed. historica 24), pp. 75-76. Traduit du latin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Les ordres mendiants au début du XIII^e siècle :

- le contexte urbain ;
- l'accueil réservé aux frères par les fidèles et la hiérarchie séculière ;
- leur vocation pastorale.

Récit qui ne présente aucune difficulté particulière au premier abord. On se gardera cependant du piège qui consiste à relater l'histoire de saint Dominique et de son ordre, et à utiliser le texte uniquement comme pourvoyeur d'exemples.

Pour approfondir l'analyse, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit d'un récit très postérieur aux faits relatés.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

■ L'auteur : une personnalité bien connue

Les principales étapes de la biographie de Bernard Gui sont facilement accessibles grâce à :

GUENÉE, B., *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris 1987, pp. 49-85.

Il a fait sa profession solennelle en 1280 au couvent de Limoges, dont il devient le prieur en 1305.

Études de théologie qu'il termine au *studium generale* (degré le plus élevé des centres d'études de l'ordre) de Montpellier.

Inquisiteur de Toulouse de 1307 à 1316, puis de 1319 à 1323. De 1316 à 1320, il est procureur général de l'ordre. Dans l'ordre dominicain, les fonctions sont temporaires.

Évêque de Tuy en Galice, où il resta peu de temps, puis de Lodève de 1324 à sa mort en 1331. Exemple du recrutement épiscopal dans les ordres mendiants.

Bernard Gui, « un mystique de l'obéissance », « un dominicain fidèle, un inquisiteur consciencieux, un historien fébrile », « un maniaque de la date précise ». Surtout ne pas retenir l'image caricaturale qu'en donne le film de J.-J. Annaud, *Le Nom de la rose !* C'est d'ailleurs Bernard Gui historien, et non auteur du *Manuel de l'inquisiteur*, qui nous intéresse ici.

■ Une source narrative de grande qualité

■ Auteur d'une grande histoire dominicaine, comprenant en particulier le récit de la fondation des couvents de la **province** de Toulouse, et la liste de leurs prieurs (pour l'essentiel élaborés entre 1300 et 1310).

■ Appui sur une tradition historiographique ancienne à Limoges (déjà à l'abbaye bénédictine Saint-Martial) qui se perpétue au XIII^e siècle au couvent dominicain.

■ Bonne connaissance surtout des couvents de la province de Toulouse grâce à ses fonctions (prieur de plusieurs d'entre eux) et de ceux de la **vicairie** de Limoges (Brive, Périgueux, Figeac, Bergerac et Cahors). Un récit précis quant aux événements et aux individus, mais dans quelle perspective ?

2 - ANALYSE

- En 1226, l'appel de l'évêque et du sacriste aux frères prêcheurs.
- La piété des laïcs et les donations.
- L'édification d'un couvent et son déplacement ultérieur.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Dans une bibliographie surabondante, retenir :

Histoire du christianisme, cité en début de chapitre, t. 5, pp. 767-793.

BEDOUELLE, G., *Dominique ou la grâce de la parole*, Paris 1982.

■ Les urgences du début du XIII^e siècle, étroitement liées entre elles : mieux encadrer la vie religieuse des fidèles et mieux répondre à leurs aspirations spirituelles ; combattre l'hérésie qui a gagné un terrain considérable en Languedoc et en Italie du Nord.

- Deux objectifs de la vocation de saint Dominique (si l'on souhaite se lancer dans une biographie du fondateur, ce qui n'est pas absolument nécessaire, être bref et sobre) : transmettre la foi chrétienne par la parole et l'exemple ; à l'imitation du Christ, aller au-devant du prochain.
- Approbation définitive de l'ordre par Honorius III en 1217. À partir du couvent de Prouille (1206), berceau de la première communauté, puis de Toulouse (1215), dispersion des frères dans les grands centres urbains. En 1221, on compte déjà 25 couvents répartis dans cinq provinces. À Cahors en 1226. Croissance de l'ordre très rapide.

4 - EXPLICATION

Le texte éclaire la stratégie des fondations des couvents dominicains.

a/ L'« investissement » de la ville

1 ~ L'implantation urbaine, caractère fondamental des ordres mendiants

Ici, Limoges et Cahors.

- **Deux cités épiscopales.** Plus encore que les frères mineurs, les frères prêcheurs ont affectionné les centres urbains de grande ou moyenne importance, et ils se sont installés en priorité dans les villes épiscopales, et bien entendu dans les villes universitaires, en raison de leurs exigences intellectuelles.
- Très vite, les frères ont acquis la conviction que la ville offrait les conditions optimales pour les missions qu'ils s'étaient assignées et pour le genre de vie qu'ils avaient choisi. Évoquer :
 - le refus par Dominique et ses disciples de toute propriété collective. La prospérité urbaine est favorable à la quête de la subsistance et aux aumônes pieuses ;
 - l'essor urbain. Une population croissante, mais mal encadrée sur le plan religieux par les structures ecclésiastiques existantes : si le réseau paroissial est à peu près fixé au début du XIII^e siècle, l'efficacité du clergé paroissial laisse encore beaucoup à désirer. Les grands monastères bénédictins implantés en ville ou à la périphérie (par exemple, Saint-Martial de Limoges, déjà cité, Saint-Didier [Saint-Géry] à Cahors) n'ont pas pour vocation première l'encadrement pastoral ;
 - une population qui s'enrichit, notamment par les activités commerciales, objet de la réprobation de l'Église : en ville on a encore plus l'occasion de pécher qu'ailleurs. De plus, les inégalités sociales s'accroissent, et les déshérités sur le plan matériel le sont encore plus sur le plan spirituel.

- L'exemple de Cahors confirme.

Voir LARTIGAUT, J., « Cahors, notice historique », *Atlas historique des villes de France*, Paris 1983. RENOARD, Y., « Les Cahorsins, hommes d'affaires français du XIII^e siècle », *Études d'histoire médiévale*, Paris 1968, t. 1, pp. 617-637.

Une ville prospère : carrefour routier, entre Méditerranée et Atlantique, et sur une des grandes routes du pèlerinage de Compostelle ; sur le Lot, voie d'exportation de vins renommés et d'une industrie drapière active ; un commerce d'envergure internationale, doublé d'activités bancaires.

Une pépinière de marchands-financiers. Arnaud Béraud était à la tête de la plus puissante société d'affaires cahorsine dans le troisième quart du XIII^e siècle (prêts au roi d'Angleterre).

2 ~ Une implantation périphérique. Trois étapes

- « ...pas encore d'emplacement propre ». Les frères arrivant en ville n'ont en rien leur subsistance assurée et logent chez qui veut bien les recevoir.

- Ils reçoivent une première donation : un jardin à l'extérieur des murailles, c'est-à-dire dans un faubourg, en cours d'urbanisation, lieu où s'arrêtent souvent les nouveaux venus en ville.
- C'est le **schéma classique** de l'installation des couvents mendiants : dans les faubourgs, le long des voies d'accès, parfois à l'intérieur de l'enceinte, mais toujours dans un quartier périphérique. Multiples exemples : Paris, Florence, Toulouse, Reims..., et Limoges où les dominicains se sont installés dès 1219 dans une maison « hors la ville, au-delà de la Vienne, près du pont de Saint-Martial ».
- Plus tard dans le XIII^e siècle, leur situation peut devenir plus centrale. Deux cas de figure :
 - les couvents entrent dans le périmètre urbain avec la construction d'une nouvelle enceinte englobant les quartiers nouvellement urbanisés ;
 - ils occupent un nouvel emplacement : à Cahors, ils n'entrent pas dans la ville close, mais ils sont mieux situés, au débouché du Pont-Neuf, en cours de construction. Noter l'adjectif « peu convenable ». Souci d'accroître le confort et le prestige de ce qui est devenu une véritable institution urbaine.
- **La ville est la terre d'élection de l'apostolat dominicain**, et plus généralement mendiant, au point que, avec Jacques Le Goff, on peut avancer, pour l'espace français, une hiérarchie dans le degré d'urbanisation en fonction du nombre de couvents mendiants abrités par la ville. Cahors fait partie au début du XIV^e siècle des vingt villes du royaume de France où étaient présents les quatre grands ordres : dominicains, franciscains, frères ermites de saint Augustin, carmes.
- Les frères mendiants, le plus souvent deux par deux, sont des figures familières de la ville médiévale.

b/ L'apostolat des frères prêcheurs : amener les hommes à la conversion

On remarquera qu'à ce sujet, le texte n'est guère explicite. Le thème général de la mission des frères appelés à Cahors est : « servir Dieu ». C'est vivre à l'**imitation du Christ**.

1 ~ Errance et pauvreté

- D'abord aller au-devant des hommes.

Montrer que le couvent dominicain décrit par Bernard Gui ne présente pas *a priori* des différences importantes avec les établissements monastiques traditionnels : il s'ordonne autour du **centre immuable de la vie régulière**, l'église et le cloître. La vie communautaire y est de règle, de même que l'accueil charitable de ceux qui sont dans le besoin. Le couvent est cependant plus ouvert que le monastère et est rapidement devenu un lieu de sociabilité urbaine : en effet, la vocation des ordres mendiants n'est plus de prier et d'expier à l'écart du monde (le désert cistercien), mais **d'aller au-devant du prochain**, comme le Christ sur les routes de Palestine.

Le premier principe de cette **vie apostolique** est donc la sortie du cloître. Les deux frères de Limoges quittent leur couvent à l'appel de l'évêque de Cahors. Le couvent n'est qu'une halte dans la vie constamment itinérante du frère, que ce soit pour prêcher, effectuer une mission précise (ici fonder un autre couvent).

- Être un exemple pour les hommes.

À leur arrivée à Cahors, les frères sont hébergés gratuitement. Ils n'ont en effet aucune ressource. Cf. les prescriptions de Dominique et des *Constitutions* de l'ordre établies en 1220/21 sur l'interdiction de posséder des biens en propre ou en commun. L'installation dans les quartiers périphériques des villes, les plus déshérités, peu « décents » pour reprendre le terme du texte, répond à la recherche de l'« abjection de la pauvreté volontaire » (bulle de reconnaissance du pape Honorius III en 1218). Ensuite, l'installation est lente : construire le couvent coûte cher et les frères n'acceptent que des aumônes.

Cependant, la pauvreté n'était pas pour saint Dominique un absolu en soi, comme pour saint François d'Assise. C'est avant tout un moyen d'action pour témoigner efficacement auprès des masses populaires, en particulier auprès des hérétiques. Comme c'est le cas à Cahors (un nouveau terrain et 100 livres tournois), les dominicains admettent plus facilement que les franciscains les

donations et les aumônes faites à leur ordre, qui leur ont permis d'ériger des couvents plus spacieux et surtout de plus vastes églises (rechercher éventuellement des exemples), lieux de prédication par excellence.

2 ~ Prêcher et convertir

■ Les frères prêcheurs au service de la Parole.

Remarque que Bernard Gui ne dit mot de la prédication, parce que cela va de soi : c'est le fondement même de la vocation dominicaine (convaincre les hérétiques de renoncer à leurs erreurs).

- Une prédication itinérante. Dans le cadre d'abord des églises paroissiales. La hiérarchie séculière (évêques et curés de paroisse) donne en principe l'autorisation de prêcher.
- Bientôt, la prédication se développe dans les églises conventuelles, qui sont conçues comme de véritables « halles à prêcher ». Le succès auprès des fidèles est tel que les sermons doivent parfois avoir lieu à l'extérieur, sur les places publiques (cf. chap. 10, commentaire 2), dans les cimetières.
- Le ministère de la parole nécessite une bonne formation : les études, surtout de théologie, ont été dès le début un principe de la vocation dominicaine. Présence dans les couvents d'un *studium* (parmi les « annexes » à Cahors ?) ; liens très précoces avec les universités.
- Enseigner le message du Christ aux fidèles, inciter à la pénitence et à la conversion.

■ Le service des dévotions privées.

Les frères ont été appelés au chevet d'un mourant. Ce n'est pas par esprit de profit de leur part : le bourgeois, qui a toutes les chances d'être un marchand, un « cahorsin » (terme qui a fini par être synonyme d'usurier), désire mettre sa conscience en paix, se repentir et assurer le salut de son âme.

Très vite, les frères mendiants sont devenus des intermédiaires privilégiés dans la recherche du salut, des spécialistes de la direction de conscience. Leur rôle dans l'encadrement de la mort est allé croissant : préparation à la mort, élection de sépulture dans les cimetières conventuels (mieux encore, dans les églises) recherchée par les fidèles (cf. Arnaud Béraud), multiplication des prières et des messes pour les défunts.

► Prêcher, conférer les sacrements, encadrer la mort, tout cela était en principe du ressort des prêtres séculiers. L'accord avec les nouveaux venus a-t-il été aussi parfait que Bernard Gui l'écrit ?

c/ Des religieux bien accueillis

1 ~ Un consensus général

■ De pieux laïcs d'abord, soucieux d'assurer au mieux leur salut, sensibles au message dominicain. Trois personnages principaux les représentent : une femme qualifiée de « dame » héberge les frères ; deux bourgeois leur font une donation.

■ Le sommet de la hiérarchie séculière : l'évêque et le sacriste (chargé de l'entretien de l'église – ici la cathédrale – et de son mobilier liturgique), lui-même futur évêque, le prieur et les chanoines. C'est à leur **vœu et avec leur accord** que les frères se sont installés à Cahors.

► Tout le texte semble avoir pour principal objectif de montrer l'unanimité de la bonne volonté des habitants de Cahors. On peut pourtant se demander si cette brillante démonstration, qui date de 1300 environ, ne cherche pas à masquer quelques failles survenues dans le consensus.

2 ~ Des relations pas toujours harmonieuses ?

■ Il est vrai que, en général, les frères mendiants ont été bien accueillis dans les villes, du moins dans un premier temps : leur ministère améliorerait un encadrement paroissial souvent insuffisant

(voir document commenté 1) et répondait aux vœux de laïcs désireux d'approfondir leur vie spirituelle.

■ Cependant, entre les premiers temps de l'ordre et l'époque de Bernard Gui, les relations avec le clergé paroissial devinrent parfois très conflictuelles, sur le plan de la juridiction et sur le plan des ressources (**querelle des séculiers et des mendiants**). On voit bien avec l'exemple de Raymond Benoît comment les choses pouvaient se produire :

- les frères confessaient le mourant, alors que le sacrement de la pénitence est conféré normalement par le curé ;
- c'est à eux qu'est faite la donation du jardin, non à la paroisse ou à la cathédrale. La mention de la présence du sacriste est intéressante : elle légitime une aumône lésant en définitive le clergé séculier. Le chapitre doit confirmer, car il s'agit d'un bien foncier qui est de son « fief » (juridiction). Peut-être même y a-t-il eu une contestation par la suite ?
- enfin, certaines critiques très âpres furent adressées aux dominicains, et aux mendiants en général : leur succès les aurait conduit à se préoccuper surtout de l'âme des riches. Le texte ne contredit pas cette évolution : les pieux fidèles cités sont des gens aisés, voire issus de l'aristocratie urbaine.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

■ Une implantation exemplaire d'un couvent dominicain, qui atteste le succès des ordres mendiants au XIII^e siècle.

■ Le texte pourtant cache des pans obscurs. Malgré sa fiabilité sur le plan des faits, il est destiné à démontrer l'excellence de l'ordre. On doit le replacer, sans vouloir minimiser le rôle d'encadrement des fidèles dans les milieux urbains exercé par les frères mendiants et leur réelle influence sur l'approfondissement de la piété, dans la polémique qui se développa entre les frères et le clergé séculier.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Serment de paix établi par l'évêque de Beauvais, Guérin (1023-1025)

Je n'envahirai une église d'aucune façon. En raison de sa sauvegarde, je n'envahirai pas non plus les celliers qui sont dans l'enclos d'une église, sauf dans le cas où un malfaiteur aurait enfreint cette paix, ou en raison d'un homicide...

Je n'attaquerai pas le clerc ou le moine s'ils ne portent pas les armes du monde, ni leur compagnon allant sans lance et sans écu...

Je ne prendrai pas le bœuf, la vache, le porc, le mouton, l'agneau, la chèvre, l'âne, le fagot qu'il porte, la jument et son poulain non dressé. Je ne saisirai pas le vilain ou la vilaine, les sergents ou les marchands ; je ne prendrai pas leurs deniers ; je ne les contraindrai pas à la rançon ; je ne les ruinerai pas, en prenant leur avoir sous prétexte de la guerre de leur seigneur...

Je n'incendierai ni n'abattraï de maisons, à moins que je n'y trouve un chevalier, mon ennemi, ou un voleur ; à moins aussi qu'elles ne soient jointes à un château qui soit bien un château.

... Je ne détruirai pas de moulin et je ne déroberai pas le blé qui s'y trouve, sauf quand je serai en chevauchée ou à l'ost, et si c'est sur ma propre terre...

Je n'attaquerai pas le marchand ou le pèlerin, et je ne les dépouillerai pas, sauf s'ils commettent un méfait...

Je n'attaquerai pas les femmes nobles, ni ceux qui circuleront avec elles, en l'absence de leur mari [...] J'observerai la même attitude envers les veuves et les moniales.

... J'excepte les terres qui sont de mon alleu et de mon fief ou bien qui m'appartiennent en franchise, ou bien qui sont sous ma protection, ou de mon ressort. J'en excepte encore les cas où je bâtirai ou assiègerai un château, les cas où je serai à l'armée du roi ou de nos évêques...

Depuis le début du Carême jusqu'à Pâques, je n'attaquerai pas le chevalier désarmé et je ne lui enlèverai pas la subsistance qu'il aura avec lui...

Cité dans *L'An Mil*, présenté par DUBY, G., Paris 1967, Julliard, Coll. Archives, pp. 171-173. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la violence et la guerre : le fait des *bellatores* (« ceux qui combattent ») ;
- buts de la paix de Dieu : la protection de l'Église et des laïcs *inermes* (désarmés) ;
- moyens et limites de la paix de Dieu. Les liens avec la réforme ecclésiastique.

Présenter le document :

- texte d'un serment de paix relaté dans une lettre adressée au roi Robert le Pieux ;
- l'instigateur : un évêque (fonction, situation géographique du diocèse).

Mettre en place le document :

- le « premier choc châtelain ». Autonomie des sires, aux dépens des princes et de l'Église ;
- la paix publique : la défaillance des princes et la prise en charge par l'Église.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la violence seigneuriale : acteurs et modalités ;
- les victimes : les *inermes* et leurs biens. Gens d'Église, paysans et marchands, pèlerins, femmes ;
- la portée du serment : quelles limitations à la violence ? Quelle efficacité ? L'exception de l'alleu...

La piété des laïcs à la fin du XI^e siècle

À cette époque [1091], on assista à une efflorescence de la vie commune dans de nombreux endroits du royaume germanique, non seulement chez les clercs et les moines qui menaient ensemble une existence très religieuse, mais aussi chez les laïcs qui offraient, par dévotion, leurs personnes et leurs biens pour pouvoir participer à cette vie commune. Dans leur aspect extérieur, ces derniers ne ressemblaient ni aux clercs ni aux moines, et pourtant ils ne leur étaient, semble-t-il, nullement inférieurs sur le plan des mérites. Pour Dieu, ils se faisaient en effet les serfs des premiers, imitant Celui qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir, et qui enseigna à ses disciples de parvenir à la grandeur par la pratique de l'abaissement...

Aussi le démon jaloux incita-t-il certains adversaires de ce style de vie si recommandable à critiquer ces frères dans un esprit malveillant, bien qu'ils ne fissent à l'évidence que vivre en commun sur le

modèle de l'Église primitive. Devant ces attaques, le seigneur pape Urbain, par un décret apostolique officiel, confirma le genre de vie de ces hommes qui tirait son origine des apôtres eux-mêmes et que leurs successeurs avaient diffusé partout...

À cette époque on vit donc une multitude innombrable tant d'hommes que de femmes se porter vers ce genre de vie et se placer dans l'obédience des clercs et des moines pour mener une vie commune et pour s'acquitter quotidiennement envers eux avec la plus grande dévotion des tâches fastidieuses du service quotidien qui incombent normalement aux servantes. Même dans les villages, un nombre incroyable de filles de paysans, renonçant au mariage et au monde, vinrent se placer pour la vie dans l'obédience des prêtres. Les gens mariés eux-mêmes cherchèrent aussi à mener une vie religieuse et ne cessèrent d'obéir aux religieux avec la plus grande dévotion...

BERTOLD DE CONSTANCE, *Chronicon*, éd. PERTZ, M.G.H., *Scriptores V*, pp.452-453. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la réforme monastique de la fin du XI^e siècle ;
- une nouvelle spiritualité pour les laïcs ;
- une inspiration commune : la *vita apostolica*.

Présenter le document :

- une chronique universelle ; définir ;
- l'auteur ; sa position dans le mouvement de réforme.

Mettre en place le document :

La fin du XI^e siècle en Allemagne méridionale :

- la réforme grégorienne (analyse rapide) et ses propagateurs ;
- la restauration de l'abbaye d'Hirsau par l'abbé Guillaume.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la **vie apostolique** : un idéal de vie. Modèle et réalisation ;
- une **vie commune** : ces laïcs sont-ils des **converts** ? Une vie en dehors du monastère, mais en symbiose avec lui ;
- une association contestée, imparfaite et de courte durée.

Canons du II^e concile du Latran (8 avril 1139)

1. Nous décrétons que si quelqu'un a été ordonné par simonie, il soit totalement déchu de l'office qu'il a illégitimement usurpé.

7. Suivant les traces de nos prédécesseurs les Pontifes romains Grégoire, Urbain et Pascal, nous ordonnons que nul n'assiste à la messe de ceux qui vivent notoirement dans le mariage ou en concubinage. Pour que la loi de la continence et de la pureté qui plaît à Dieu se propage chez les personnes ecclésiastiques et dans les saints ordres, nous décrétons que les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les chanoines réguliers et les moines, ainsi que les convers ayant fait profession, qui, transgressant leur saint propos, auraient osé contracter mariage, soient séparés de leurs épouses...

10. Les dîmes des églises, dont les canons attestent clairement la concession à des fins pieuses, d'autorité apostolique nous en interdisons l'appropriation par les laïcs. Qu'ils les aient reçues des évêques, des rois ou de toute autre personne, s'ils ne les restituent pas à l'Église, qu'ils le sachent, ils commettent le crime de sacrilège et courent le danger de la damnation éternelle. Nous enjoignons aussi aux laïcs retenant des églises en leur possession de les

restituer aux évêques sous peine d'excommunication...

13. L'insatiable rapacité des usuriers que les lois divines et humaines condamnent et marquent d'opprobre [...], nous la condamnons, nous l'excluons de toutes les consolations que l'Église accorde...

17. Les unions entre consanguins, nous les prohibons absolument...

23. Ceux qui, sous couleur de religion, condamnent le sacrement du Corps et du Sang du Seigneur, le baptême des enfants, le sacerdoce et les autres ordres ecclésiastiques, le pacte de légitime mariage, nous les repoussons hors de l'Église de Dieu comme hérétiques, nous les condamnons, et nous prescrivons aux pouvoirs séculiers de sévir contre eux...

25. Quiconque reçoit de main laïque des prélatures, des prébendes ou d'autres bénéfices ecclésiastiques, sera privé du bénéfice injustement reçu. Selon les décrets des saints Pères, les laïcs, en effet, pour si religieux qu'ils soient, ne disposent d'aucun pouvoir dans l'administration des biens ecclésiastiques.

FOREVILLE, R., *Latran I, II, III et Latran IV*, Paris 1965 (*Histoire des conciles œcuméniques*, 6), pp. 187-194. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la papauté et la poursuite de la réforme religieuse ;
- le magistère de l'Église sur la communauté des fidèles ;
- un nouveau danger : l'hérésie.

Présenter le document :

- définition du canon conciliaire ;
- définition du concile œcuménique.

Mettre en place le document :

- l'extinction du schisme d'Anacle ;
- le point sur la réforme de l'Église au début du XII^e siècle. Les travaux du concile.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la poursuite de la réforme disciplinaire interne ;
- la condamnation renouvelée de la mainmise des laïcs sur les fonctions et les biens ecclésiastiques ;
- surveillance et contrôle des laïcs. Les résistances.

Les Vaudois au III^e concile du Latran (1179)

Nous avons vu au concile de Rome, célébré sous Alexandre III, les Vaudois, gens simples et sans lettres ainsi appelés du nom de leur chef, citoyen de Lyon sur le Rhône, présenter au seigneur pape un livre écrit en langue française qui contenait le texte et la glose du Psautier, ainsi que plusieurs autres livres des deux Testaments. Ils demandaient avec instance qu'on leur confirmât l'autorisation de prêcher, se jugeant en effet instruits, alors qu'ils étaient à peine des demi-savants. Il arrive fréquemment aux oiseaux qui ne voient pas certains filets ou rets très fins de croire qu'ils y trouveront partout des passages libres. N'est-ce pas eux qui, s'étant exercés toute leur vie dans des discours captieux, peuvent à peine comprendre et être compris, n'est-ce pas eux qui profèrent toutes affirmations sur Dieu dont la majesté est si élevée qu'aucune force de louange ou de prière ne peut monter vers lui si

sa miséricorde ne les y attire ? Dans chaque livre de l'Écriture, il y a tant de phrases qui voltigent sur les ailes des vertus, tant de trésors de sagesse accumulés, que l'homme à qui Dieu en fait la grâce peut en boire une pleine coupe. Mais, telle la perle aux pourceaux, la parole sera-t-elle donnée à des simples que nous savons incapables de la recevoir et plus encore de donner ce qu'ils ont reçu ? Ceci ne saurait être et il faut l'écarter. C'est de la source que doivent couler les eaux ; les marais ne viennent pas des places publiques...

Ces gens n'ont nulle part de domicile fixe, ils circulent deux par deux, nu-pieds, vêtus de laine, ne possédant rien, ayant tout en commun comme les Apôtres ; ils suivent nus le Christ nu. Ils commencent très humblement parce qu'ils n'ont pas encore pris pied. Si nous les laissons faire, c'est nous qui seront mis dehors.

WALTER MAP, *De nugis curialium*, D. 1, c. 31, éd. JAMES, M.R., Oxford 1914, p. 62. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- les nouvelles aspirations des laïcs ;
- la méfiance des clercs ;
- « lettrés » et « illettrés ».

Présenter le document :

- Walter Map, un clerc anglais ;
- un traité satirique. Une opinion partielle.

Mettre en place le document :

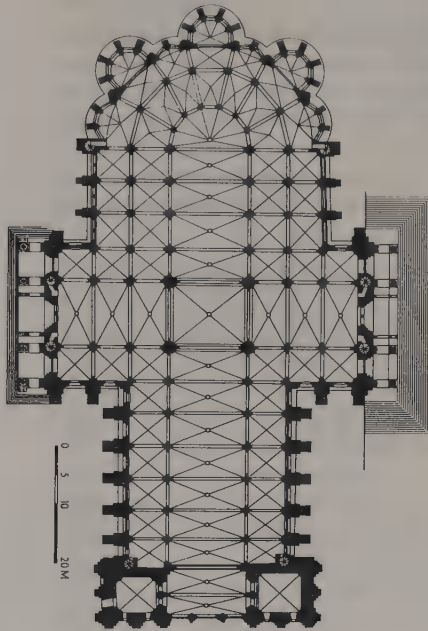
- le pontificat d'Alexandre III. Le III^e concile œcuménique de Latran ;
- la montée des contestations.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

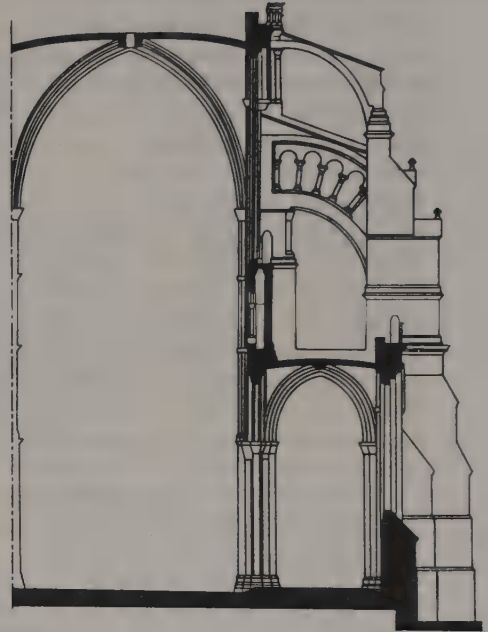
- la venue des Vaudois à Rome. Qui sont-ils ? Leurs revendications et les problèmes qu'elles soulèvent ;
- une radicalisation de l'idéal apostolique, incompatible avec la conception traditionnelle ;
- une réaction cléricale hostile : problème du monopole de la culture sacrée et de l'autorité de l'Église.

La cathédrale Notre-Dame de Chartres

1. Plan d'ensemble



2. Élévation et coupe transversale de la nef



ERLANDE-BRANDENBURG, A. *L'art gothique*, dessins GIROUX d'après GRODECKI, L., Paris 1963, Mazenod, pp. 522-523.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- qu'est-ce que l'art dit gothique ?
- un plan de cathédrale à replacer dans son contexte social ;
- expression de l'évolution de la vie religieuse et de la culture intellectuelle.

Présenter le document :

Décrire le plan selon les mêmes principes que ceux de l'analyse d'un document écrit : dimensions, masses architecturales, orientation...

Mettre en place le document :

- la continuité romano-gothique. L'art « gothique » : un art urbain ;
- Chartres : une ville ordinaire, mais un centre important du culte marial ;
- le chantier de la cathédrale, 1194-1260.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la cathédrale, l'expression d'un art d'abord architectural ; le rôle de la travée et ses implications ; application des principes d'ordre et de clarification de la scolastique ;
- la cathédrale, un enseignement théologique (Dieu est lumière, Incarnation et médiation de la Vierge) et disciplinaire (faire son salut dans l'ordre et l'obéissance) ;
- s'interroger sur le coût d'une telle entreprise.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

La naissance de l'université de Paris

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Les limites chronologiques

Premier problème à considérer : le libellé du sujet ne comporte pas de référence chronologique explicite. C'est à dessein.

■ Pas de date précise : l'université de Paris appartient au groupe des universités dites « spontanées », nées du développement progressif d'écoles préexistantes (cf. VERGER, J., *Les Universités au Moyen Âge*, Paris, P.U.F. Coll. Sup., 1973, p. 41). Nées, non pas créées. Les étapes de cette « naissance » sont encore imparfaitement connues, car statuts et privilèges, qui sont notre principale source, sanctionnent, après coup, des situations déjà bien établies.

■ C'est néanmoins à partir de ces statuts qu'il faut limiter chronologiquement le sujet. En établir la liste grâce à la bibliographie. Par exemple, VERGER, déjà cité, pp. 31-35 ; BOUSSARD, J., *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du siècle de 885-886 à la mort de Philippe Auguste*, Paris 1976, pp. 282-381.

➤ Un terme classique : la Bulle *Parens Scientiarum* accordée par le pape Grégoire IX en 1231. Éventuellement, pousser jusqu'en 1246, quand l'université obtient un sceau propre.

➤ Une date de début plus difficile à fixer : vers 1170-1180, une première association de maîtres semble fonctionner.

■ Progressive émergence de l'université d'écoles antérieures : s'y référer est indispensable.

■ Ses termes

Second problème : la définition d'« université ».

Le sujet est destiné à préciser son contenu, mais on ne peut faire l'économie de la définition préalable de ce terme complexe. Au Moyen Âge, l'« université » peut être :

- une communauté quelconque ;
- une association de personnes liées entre elles par un serment collectif, qui s'est donnée des chefs qui parlent en son nom (en France méridionale, de nombreuses communautés rurales ou urbaines s'intitulent « universités ») ;
- une association rassemblant les membres d'une même profession ;
- l'association des maîtres et/ou des étudiants d'un centre d'études supérieures (*studium generale*), pourvue d'une large autonomie vis-à-vis des autorités laïques et ecclésiastiques.

Cette définition oriente la **problématique du sujet** : quels ont été les **motivations**, les **moyens** de l'émergence progressive de l'université de Paris ? On doit penser que cette émergence n'a pas été exempte de **conflits** et de **contradictions**, qu'il conviendra de dégager.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

- Approfondir cette problématique par la mise en évidence de certains **mots clefs** extraits de la bibliographie. Aux auteurs déjà cités, ajouter l'indispensable :
LE GOFF, J., *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris 1985, Seuil, Coll. Points Histoire (rééd.), pp. 1-134 ; et aussi
Histoire des universités en France, VERGER, J. dir., Toulouse 1986, Privat.
VERGER, J., « Des Écoles à l'Université. La mutation institutionnelle », dans *La France de Philippe Auguste*, Paris 1982, pp. 817-846.
- **Les mots clefs** : monopole scolaire de l'Église (VERGER, *Universités*, p. 29) ; corporation/métier (*ibid.*, p. 35 ; LE GOFF, p. 80) ; autonomie ; juridiction et for ; internationalisme et hétérogénéité sociale du recrutement ; mode de rémunération des maîtres ; grève et sécession, etc.
- Les corrélations mais aussi les antinomies existant entre ces termes donnent les thèmes de réflexion :
 - l'affirmation de l'autonomie universitaire et ses étapes ;
 - les relations, parfois conflictuelles, avec l'Église et les pouvoirs laïcs (souverain, ville) ;
 - le fonctionnement de l'organisme universitaire ; la réglementation du « métier », structure, autogestion.
- Attention, ceci ne constitue pas le plan proprement dit :
- ➔ Partir évidemment des origines de l'université : les écoles de Paris et le contexte favorable du XII^e siècle.
- ➔ Considérer les étapes et les moyens de sa constitution en association autonome.
- ➔ Caractériser le fonctionnement de l'université.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

- Les difficultés de cerner chronologiquement la naissance de l'université. Définition du terme.
- La problématique et l'annonce du plan. Partir de l'école parisienne du XII^e siècle.

1 - À L'ORIGINE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS : UNE ÉCOLE URBAINE FLORISSANTE

Lier l'école de Paris aux écoles épiscopales des pays entre Loire et Rhin qui prospèrent au XII^e siècle.

a/ Les écoles épiscopales

Il ne s'agit pas d'en faire l'histoire, mais de retenir leurs principales caractéristiques.

1 ~ Elles supplantent à la fin du XI^e siècle les écoles monastiques

Raisons :

- Les nouveaux ordres bénédictins sont assez méfiants à l'égard de la culture savante (voir saint Bernard). Leur rayonnement est moins intellectuel que spirituel.
- L'essor urbain. Insister sur le développement des associations de métier.

2 ~ Elles bénéficient de nouvelles sources de connaissance

Penser à la redécouverte de la philosophie et de la science grecques.

b/ Prestige particulier de Paris

1 ~ Paris est en passe de devenir la première capitale royale d'Occident

Afflux de population et augmentation des effectifs scolaires (noter que l'essor de l'université contribuera inversement à faire de Paris une ville internationale).

2 ~ On y pratique des enseignements assez diversifiés

■ Dialectique et surtout théologie -> *Studium generale*.

■ Présence de maîtres prestigieux qui attirent les écoliers et inaugurent des méthodes de pensée nouvelles et fécondes, en particulier la **dialectique** (art du raisonnement) appliquée à la théologie. Rôle essentiel de Pierre Abélard, « le chevalier de la dialectique ». Mais aussi Pierre Lombard, Pierre le Chantre, Pierre le Mangeur...

c/ Attaché à la cathédrale, le centre primitif des études est le cloître Notre-Dame

1 ~ La dépendance à l'égard de l'évêque

L'école de Paris est dans la dépendance de l'évêque et de son représentant, le chancelier de Notre-Dame ou écolâtre. De ce fait, les maîtres et les étudiants bénéficient du **for** ecclésiastique.

2 ~ La recherche de l'indépendance

■ Avec l'afflux des étudiants, et aussi avec le désir croissant d'indépendance à l'égard de l'évêque, une partie des maîtres et de leurs disciples émigrent sur la rive gauche, là où des abbayes **exemptes** de l'autorité épiscopale les accueillent. Abélard est le premier à s'installer sur la montagne Sainte-Geneviève au début du XII^e siècle.

■ Scission entre les disciplines : les théologiens demeurent dans la Cité, les philosophes (qui étudient les arts libéraux) sont sur la rive gauche.

➤ Une population estudiantine nombreuse, turbulente, contrôlée difficilement par les autorités urbaines.

➤ Un contexte qui peut se résumer ainsi : essor urbain, essor intellectuel, essor scolaire.

2 - L'AFFIRMATION DE L'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE

La formation de l'université peut se définir par ces termes : émancipation, à l'égard des autorités qui ont pouvoir sur elle, d'une communauté scolaire qui se constitue peu à peu en une **association autonome dotée de privilèges**. Les motivations sont nombreuses, complexes et encore mal connues.

a/ Les motifs

1 ~ Affirmer la spécificité du travail intellectuel

■ Depuis le Haut Moyen Âge, l'Église détient pour ainsi dire le monopole de l'enseignement.

■ Au XII^e siècle, l'intellectuel prend conscience de la **spécificité** de sa réflexion et de son enseignement (dans leurs méthodes et dans leurs buts), par rapport à l'activité du clerc qui est orientée prioritairement vers la compréhension et la diffusion de l'Écriture sainte.

➤ Conflit inévitable avec ceux qui contrôlent traditionnellement l'enseignement : l'évêque et son écolâtre qui dispensent la *licentia ubique docendi* (licence d'enseigner partout), autorisent la fondation des écoles et ont juridiction sur elles.

■ Le premier but a été de s'émanciper de l'autorité du chancelier de Notre-Dame. Mais une ambiguïté demeure : les écoles ont besoin de conserver leur appartenance au **for** ecclésiastique, pour lutter contre leur second adversaire, les bourgeois de Paris.

2 ~ Échapper au contrôle et à la juridiction des laïcs

■ Le milieu des écoles diffère passablement du reste de la société urbaine :

- recrutement différent de celui des corporations. Géographiquement, il dépasse de beaucoup les limites de la ville ;
- activité intellectuelle difficilement reconnue comme un métier ;
- aspiration des habitants de la ville à la stabilité et à la sécurité nécessaires à la bonne marche des affaires. Or les écoliers sont turbulents et constituent une clientèle précaire.

➔ Tension permanente. Nombreuses rixes, nécessitant l'intervention du guet et du **prévôt royal**.

■ Les maîtres et étudiants ont donc intérêt à échapper à la juridiction prévôtale (au Châtelet) en conservant leur statut de clerc. **Appui assez inattendu de la royauté**, pour laquelle :

- la juridiction ecclésiastique est un moyen d'échapper à un arbitrage difficile ;
- un moyen de freiner les revendications abusives de la bourgeoisie parisienne ;
- un moyen de se concilier l'université qui est une source de prestige.

b/ Les moyens d'action

Dans cette double lutte, ils furent : la **grève** et la **sécession**, et l'**alliance pontificale**.

1 ~ Une remarquable cohésion et détermination des maîtres et des étudiants

Ils font front ensemble à tous les conflits. Leur arme principale est la grève et sécession : à plusieurs reprises ils en firent un usage victorieux, en particulier en 1229-1231, quand ils se dispersèrent jusqu'en Angleterre et en Aquitaine. Efficacité bien analysée par VERGER, *Universités*, p. 33.

2 ~ Une alliance pontificale qui n'est pas désintéressée

À replacer dans :

■ L'effort de centralisation pontificale. Désir d'établir des grands centres d'études étroitement liés à la papauté.

■ La nécessité de relever le niveau culturel du clergé. C'est le moment où les papes, formés aux sciences et aux lettres, comprennent que la victoire contre l'hérésie passe par une formation intellectuelle approfondie des clercs (acquisition de l'art oratoire ; rhétorique et dialectique).

➔ La papauté, malgré certaines réticences (en 1225, refus de reconnaître un sceau à l'université), a fidèlement aidé l'université à obtenir son autonomie et à se constituer en corps privilégié aux dépens de l'évêque et des autorités urbaines.

c/ Les étapes

Retenir seulement les plus importantes, bien décrites, ainsi que leurs acquis, dans la bibliographie.

1 ~ Développement de la corporation universitaire

■ Sans doute vers 1180, mais le premier privilège formel est l'acte octroyé par Philippe Auguste en 1200 à la suite d'un violent conflit avec le prévôt : reconnaissance du privilège de clergie.

■ 1215, statuts de Robert de Courçon (texte dans DE LA RONCIÈRE, Ch.-M., CONTAMINE, Ph., DELORT, R., ROUCHE, M., *L'Europe au Moyen Âge*, t. 2, Paris 1969, A. Colin col. U, pp. 324-325. Pour la première fois la **notion de corps** apparaît : « Devant la communauté des maîtres et des élèves... »

■ Décision pontificale de 1219, enlevant au chancelier le privilège de conférer la *licentia docendi* : contrôle reconnu des maîtres sur la collation des grades.

2 ~ Bulle *Parens scientiarum*, en 1231, véritable charte de reconnaissance de l'université

Vers 1240, la communauté scolaire use du titre *universitas magistrorum et scholarium Parisiensium* (université des maîtres et écoliers parisiens).

3 - LES PRIVILÈGES ET L'ORGANISATION DE LA « CORPORATION » UNIVERSITAIRE

a/ Des privilèges « exorbitants »

1 ~ D'abord ceux qui caractérisent l'ensemble des associations de métier urbaines

■ Autogestion :

- le fonctionnement interne de l'université est réglé par des statuts élaborés par elle-même, acceptés par ses membres au moyen d'un serment et reconnus par les autorités extérieures ;
- droit d'élire des représentants pour les faire appliquer et représenter l'université à l'extérieur.

■ Auto-contrôle du recrutement, et juridiction interne du maître sur ses écoliers.

■ Possession d'un sceau pour authentifier les actes, symbole d'autonomie.

■ Droit d'acquérir des biens.

2 ~ Mais aussi des privilèges exceptionnels

■ **Droit de « conjuration »**, et ses conséquences, la grève et la sécession. Or, les statuts des métiers parisiens de la deuxième moitié du XIII^e siècle interdisent absolument toute coalition qui pourrait aller à l'encontre du bien public et des droits du roi.

■ Des privilèges judiciaires considérables : tous les ressortissants de l'université parisienne échappent à la juridiction laïque et en partie à la juridiction épiscopale.

■ Exemption de contraintes pesant sur la population urbaine comme le service militaire et les taxes économiques.

➔ Comment se présente cette corporation très favorisée ?

b/ Les structures universitaires

1 ~ Facultés

Ne pas se lancer dans un tableau détaillé. Noter surtout :

- l'interdiction de l'enseignement du droit civil (pour favoriser la théologie et le droit canon) ;
- l'importance numérique des suppôts de la faculté des arts, et l'accroissement de son influence (son recteur est le chef de l'université) ;
- la faculté de théologie qui acquiert peu à peu un véritable **magistère** en matière de foi.

2 ~ Nations

■ S'y regroupent les étudiants par affinités d'origine géographique -> lien au recrutement international de l'université.

■ Dans leur cadre, création de **collèges** où sont accueillis les étudiants aux ressources insuffisantes. Le plus célèbre, évidemment, celui de Robert de Sorbon (1256).

c/ La « réglementation du métier »

Elle apparaît particulièrement bien dans les statuts de Robert de Courçon. S'y référer pour retenir :

1 ~ La mise en ordre des études, de l'acquisition des grades et des conditions pour enseigner

- À la faculté des arts : baccalauréat, licence et maîtrise.
- Dans les facultés supérieures : le long parcours des études.

- Le problème fondamental de la rémunération des maîtres : à Paris, le système du **bénéfice ecclésiastique** l'emporte.

2 ~ Le contenu de l'enseignement

Les programmes des études sont fixés, car dès le début du XIII^e siècle se posent des problèmes doctrinaux : enseignement de thèses jugées incompatibles avec le dogme chrétien. Amaury de Bène et David de Dinan.

- ➔ L'université, un lieu de fermentation des idées nouvelles contrôlé par des programmes conservateurs.
- ➔ Cela montre le renforcement du pouvoir de la papauté sur l'université.

CONCLUSION

- L'université de Paris est une institution remarquable au début du XIII^e siècle, même si elle n'est pas entièrement originale : c'est un corps de métier doué de privilèges considérables.
- Comme beaucoup d'institutions médiévales elle porte en germe, dès sa naissance, des signes de fracture, issus d'une série de contradictions internes :
 - née dans le cadre urbain, l'université s'oppose à lui dans les heurts violents avec les citadins ;
 - née d'un mouvement qui tendait vers l'émancipation de la tutelle de l'Église au XII^e siècle, elle demeure un corps ecclésiastique (for, rémunération des maîtres, contrôle de l'enseignement) ;
 - elle chevauche dans son recrutement toutes les classes sociales, mais elle s'affirme comme un corps privilégié ;
 - une vocation internationale (recrutement, enseignement universel, *licentia ubique docendi*), mais qui bénéficiera bientôt de l'essor national.
- ➔ Toute une série de paradoxes, que l'université de Paris, même si elle fut un centre souverain de la culture savante, la prestigieuse *Alma Mater* de l'Occident, eut parfois du mal à gérer.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

L'évêque en Occident du XI^e au XIII^e siècle

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- le détenteur d'une fonction dans la communauté chrétienne ; un rouage de l'institution ecclésiale ;
- XI^e-XIII^e siècles : trois siècles d'essor de la chrétienté occidentale, d'évolution des structures ecclésiastiques, de confrontations entre l'Église et les pouvoirs laïcs.

Recenser les aspects à étudier :

- définition : qu'est-ce qu'un évêque ? Les modes de désignation ;
- qui devient évêque ? Origine sociale, formation, qualités spirituelles ;
- la fonction épiscopale : ordre, magistère, juridiction, les pouvoirs concurrents ;
- le pouvoir temporel : la gestion de biens d'Église, la seigneurie épiscopale, les relations avec les princes ;
- bien entendu, considérer l'évolution de tous ces aspects, et nourrir l'argumentation du devoir d'exemples.

Définir le type de sujet et les articulations possibles du plan :

Un plan chronologique s'impose, combiné avec une approche thématique.

Répondre aux questions :

- comment se présente l'évêque au début du XI^e siècle ?
- l'évêque dans la réforme grégorienne (jusque vers 1130-1140) : quel rôle, quel enjeu ?
- enfin, l'épanouissement de la fonction de l'évêque et du corps épiscopal : fondements et limites ?

L'ordre cistercien au XII^e siècle

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- un ordre monastique ; fondation de Cîteaux en 1098 ;
- le XII^e siècle : une période charnière dans l'histoire du monachisme occidental ; une évolution rapide de l'ordre cistercien.

Recenser les aspects à étudier :

- un ordre monastique ; une interprétation de la règle bénédictine ; la fondation de Cîteaux, une réponse à de nouvelles aspirations spirituelles : la vie apostolique ;
- la figure centrale de saint Bernard ;
- le développement de l'ordre : géographie (utiliser et proposer une carte avec le devoir), structures, la gestion des biens temporels ; moines et convers ;
- l'idéal cistercien et ses manifestations : spiritualité et art, critique de la vocation clunisienne, controverses intellectuelles.

Définir le sujet et les articulations possibles du plan :

- un plan chronologique soulignant les débuts difficiles, l'impulsion donnée par saint Bernard, les premiers craquements ;
- dégager des thèmes fondamentaux : pauvreté et retrait du monde ; un succès remarquable, mais une inadaptation croissante aux évolutions sociales et spirituelles.

5

VILLES ET SOCIÉTÉS URBAINES EN OCCIDENT DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE

L'expansion urbaine est contemporaine, en Occident, de l'essor rural. Peu après l'an mille, les villes sortent de la léthargie dans laquelle le haut Moyen Âge les avait plongées. Les historiens ont longtemps considéré ce mouvement historique comme une « **renaissance urbaine** ». Cette expression pose le difficile problème de la continuité entre la ville antique et la ville médiévale. Car dans l'élan urbain des XI^e et XII^e siècles se mêlent l'ancien et le nouveau : les vieilles cités romaines, dominées par le pouvoir de l'évêque, reprennent de la vigueur en même temps que s'épanouissent de nouveaux centres de peuplement.

La question de la **continuité urbaine** peut être posée autrement. Certes, du point de vue des formes matérielles de la cité, la ville médiévale est l'héritière de la cité antique. Le marché, autour duquel s'ordonne l'espace urbain, vient seulement remplacer le forum. Mais les hommes du Moyen Âge savaient fort bien, ainsi que l'écrivait Isidore de Séville au VII^e siècle, que « ce ne sont pas les pierres mais les hommes qui font la cité ». Et si l'on considère les sociétés urbaines, la renaissance des villes est porteuse d'une nouveauté radicale. Cette **nouveauté**, l'idéologie féodale l'a appréhendée avec anxiété : la montée en puissance des classes marchandes, l'autonomie du gouvernement urbain, le triomphe de l'argent, les mutations culturelles et les angoisses spirituelles que le monde urbain engendre ne risquent-ils pas de saper les bases du système féodal ?

Une telle conception de l'exception urbaine a été longtemps véhiculée par l'historiographie traditionnelle. En réalité, le fait urbain est une composante essentielle du système féodal et la ville médiévale est étroitement intégrée dans son environnement rural. Cela

est si vrai qu'aucune définition satisfaisante de la ville ne peut rendre compte d'une spécificité irréductible. Le critère **démographique** est peu opératoire : de nombreux villages sont plus peuplés que les villes, qui demeurent au Moyen Âge de petite taille (en 1300, moins de 60 villes européennes rassemblent plus de 10 000 habitants). Le critère **morphologique** peut sembler séduisant : la ville serait un lieu de concentration de l'habitat, hérissé de tours et de clochers et ceint d'une muraille. Pourtant, les maisons se massent également dans certains bourgs et nombre de villages sont fortifiés. On ne peut davantage définir la ville par sa personnalité **juridique** : si la ville jouit de franchises, elle partage ce privilège avec des villages également protégés par des chartes et administrés par la communauté des habitants.

En définitive, c'est le critère **économique** qui est le mieux à même de cerner le fait urbain : en ville prédominent les activités secondaires et tertiaires. Non pas que les paysans soient absents de la cité ; mais globalement, celle-ci dépend du monde rural pour son approvisionnement. Cette définition par la fonction économique assigne à la ville un rôle précis dans le système féodal ; elle explique également pourquoi la société urbaine y forme un monde original et neuf.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages généraux :

ROUX, S., *Le Monde des villes au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècle*, Paris 1994, Hachette Carré Histoire.

Ouvrages de référence :

DUBY, G. dir., *Histoire de la France urbaine*, t. 2, *La Ville médiévale* (sous la direction de Jacques Le Goff), Paris 1980, Le Seuil.

Ouvrages spécialisés :

Les Origines des libertés urbaines. Actes du XIV^e Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur Rouen 7-8 juin 1985, Rouen 1985, Publications de l'Université de Rouen n°157.

Ouvrages en poche :

LE GOFF, J., *Marchands et banquiers au Moyen Âge*, Paris 1956, P.U.F Que sais-je ? n°699.

HEERS, J., *La Ville au Moyen Âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris 1990, Fayard, réédition 1994, Hachette Pluriel.

LE COMMERCE EUROPÉEN AU XIII^e SIÈCLE



D'après VIDAL-NAQUET, P. dir., *Atlas Historique*, Paris 1987, Hachette.



POUVOIRS ET ESPACES URBAINS

I LA VILLE, FILLE DE LA SEIGNEURIE

Cf. t. 2, chapitre 1.

Bourg : originellement (IV^e siècle), le terme de bourg désigne une petite forteresse. Ce sens premier est conservé dans le monde germanique, où un *burg* est un petit château. Ailleurs, le mot désigne une agglomération, fortifiée ou non, développée aux côtés d'une cité, d'un château (on parle alors de *bourg castral*) ou d'un monastère (*bourg monastique*). Les *bourgeois* sont les habitants des bourgs.

Un exemple de ville neuve, Lubeck : elle est fondée en 1158 au confluent de deux rivières par le comte de Holstein. La planification ne concerne d'abord que la grande place centrale, témoin de la vocation économique de la nouvelle ville ; l'espace alentour est distribué en lotissements par des entrepreneurs en peuplement. En 1188, l'empereur Barberousse confirme les franchises de Lubeck qui prend bientôt la tête de la Hanse (association des villes de la mer du Nord et de la Baltique).

On a longtemps mis en relation la croissance des villes après l'an mille avec la « renaissance » du grand commerce oriental. En réalité, la grande expansion urbaine, qui démarre sans doute vers 1070 en Occident, est très étroitement concomitante de l'essor rural. Rien d'étonnant à cela : il faut bien que les campagnes dégagent des surplus commercialisables pour que puisse se développer la ville, espace de consommation. Mais le système féodal ne se contente pas de permettre la croissance urbaine, il en porte la nécessité. Car la ville est également un lieu d'échange et de production, et en tant que telle, elle constitue **un pôle de valorisation du prélèvement féodal**. Vers 1080, dans l'Ouest de la France, les cens levés sur le travail paysan par les seigneurs ecclésiastiques sont exigés non plus les jours de fêtes religieuses mais les jours de foire : preuve que le surplus agricole prend le chemin de la ville. Là, le seigneur stocke son grain en attendant de le vendre au prix fort, ou bien dépense l'argent qu'il a levé pour satisfaire aux besoins de la vie noble.

C'est donc le marché qui fait la ville médiévale. Le développement de nouveaux centres de peuplement accompagne la croissance économique : d'où la **multiplication des bourgs**, qui deviennent des lieux de concentration de la rente féodale. Le bourg peut se développer à proximité d'un château (c'est le cas, par exemple, de Nuremberg en 1050) ou d'un monastère (le bourg de Cluny est fortifié en 1180 et reçoit des franchises). Cette prolifération des bourgs a souvent pour conséquence de dédoubler les villes antiques : au-delà des remparts de la cité se développent des bourgs marchands, qui canalisent le dynamisme économique. La bipolarité est donc une structure urbaine très répandue (ainsi à Arras, où le bourg Saint-Vaast flanque la cité). Plus généralement, on peut dire de la ville seigneuriale qu'elle est polynucléaire.

On aurait tort de ne considérer l'époque féodale que sous l'angle de la revitalisation du réseau urbain antique : dans l'histoire européenne, le Moyen Âge est la grande époque des **créations urbaines**. Nombre de villes naissent ainsi, dès le XI^e siècle, comme créations volontaires des seigneurs, soucieux de promouvoir des entreprises de peuplement et de valoriser par lotissement le sol qu'ils dominent. Ces fondations sont particulièrement nombreuses dans les pays neufs et les zones de conquête : ainsi les marches galloises du royaume d'Angleterre, les confins germano-slaves (l'urbanisation y étant une des modalités du *Drang nach Osten*) et l'Espagne de la *Reconquista*. Mais le phénomène est général au XII^e siècle : sauvetés dans la France du Sud-Ouest et **villeneuves** au Nord, *terre nuove* en Italie. La fondation des bastides (Montauban, 1144) s'inscrit également dans ce contexte de peuplement seigneurial, même si beaucoup de ces bourgs planifiés demeurent des villages : car le plan régulier ne fait pas la ville.

Même lorsqu'elles ne sont pas des fondations *ex nihilo*, les villes portent l'**empreinte du système seigneurial**. Car le sol urbain n'échappe pas à la seigneurie foncière : les alleutiers y sont rares et le sol est grevé de cens et de droits de justice. À Rome, par exemple, les grands monastères ont encadré l'urbanisation en passant des contrats de lotissements avec les nouveaux citadins. Propriétaires des édifices, ceux-ci doivent néanmoins payer des droits aux maîtres du sol. D'une manière générale, la ville est le lieu d'un enchevêtrement complexe de juridiction : un habitant de Narbonne était justiciable de l'archevêque, du vicomte ou de la collégiale Saint-Paul selon le quartier où il résidait, et chacun de ces seigneurs percevait taxes sur les marchés, péages et droits de justice.

2 LE MOUVEMENT D'ÉMANCIPATION URBAINE

Les années 1070-1120 correspondent, en ville comme dans le monde rural, au paroxysme de la seigneurie châtelaine. C'est aussi le moment où apparaissent les premiers mouvements de contestation du pouvoir des seigneurs sur la ville. La dislocation juridique du sol urbain, la multiplication des péages et l'alourdissement du prélèvement seigneurial lèsent les intérêts d'une classe marchande en pleine expansion.

Le mouvement d'émancipation urbaine correspond à une « normalisation » des rapports entre la ville et ses seigneurs. Il passe par l'obtention d'une **charte de franchise** qui accorde à la communauté des habitants un statut particulier et un certain nombre de libertés. On remarque que cette évolution politique n'est guère différente de celle qui anime les campagnes : en Picardie, par exemple, la « charte d'Amiens » s'applique au ^{xii}e siècle à de nombreux villages, qui jouissent ainsi d'un statut juridique et de droits particuliers. Autrement dit, on ne doit pas croire que les « libertés urbaines » excluent les villes du système féodal ; au contraire, elles constituent un moyen de les y maintenir tout en reconnaissant leurs spécificités économiques et sociales.

■ Cf. t. 2, chapitre 2.

Commune : elle naît d'une conjuration, c'est-à-dire, au sens propre, d'un serment pris en commun. De ce fait, on peut définir la commune comme l'association jurée des habitants d'une ville.

Une « révolution communale » ? Les notions de « commune » et de « mouvement communal » sont chargées d'un lourd héritage historiographique. Pour les historiens du siècle dernier, les bourgeois avaient réussi, au cri de « Commune ! », à rejeter la féodalité hors des murs de la ville – cette dernière étant définie comme le berceau des libertés modernes. Au ^{xix}e siècle, le mot de commune conserve sa portée insurrectionnelle. En réalité, le mouvement communal – point d'aboutissement d'une lente maturation historique plus que commotion révolutionnaire – s'inscrit parfaitement dans la logique féodale. La conjuration des habitants fait de la ville une seigneurie collective ; comme un château, la ville exerce son ban sur le territoire qui l'entoure (qu'on appelle parfois, de ce fait, *banlieue*). Par le mouvement communal, le monde urbain trouve son mode d'insertion dans le système féodal.

Dans les villes du nord de la France, de Flandre et d'Italie du Nord essentiellement – c'est-à-dire dans les régions où l'essor urbain est le plus précoce et le plus puissant – ce mouvement (vers 1070-vers 1130) aboutit souvent à l'obtention d'une charte de **commune**. Celle-ci prend fréquemment appui sur des solidarités antérieures (confréries, gildes...). De même, le souci de la concorde et l'usage du serment rapprochent le moment communal du mouvement de paix.

■ Cf. document commenté.

La conquête de l'autonomie urbaine se fait parfois au prix d'une véritable insurrection contre le pouvoir seigneurial (Le Mans en 1069, Laon en 1112, Sens en 1147...). Mais le plus souvent, c'est à la faveur d'un **compromis** que les communautés urbaines obtiennent leurs privilèges. Tout est affaire de rapport de force : certains privilèges sont achetés au seigneur, d'autres lui sont arrachés. Il est vrai que le pouvoir ecclésiastique – qui condamne le serment des laïcs – est mal dis-

posé vis-à-vis de la commune. De même, là où l'autorité princière est forte (comme en Normandie) ou le dynamisme urbain anémié (comme en Italie du Sud), le mouvement communal fait long feu. En Espagne, en revanche, le pouvoir royal garantit les privilèges urbains par la concession de *fueros*. Dans le domaine capétien, la politique des rois de France vis-à-vis des communes est fluctuante : au XII^e siècle, Louis VI les combat chez lui et les favorise dans les principautés de ses adversaires. Quant à Philippe Auguste, il comprend combien il a intérêt à concéder des libertés communales et à gagner ainsi des fidélités auprès des oligarchies urbaines promptes à rallier son service.

3 LE GOUVERNEMENT DES VILLES

Consulat : collège des consuls, magistrats des villes italiennes et du Midi de la France. Date de l'apparition des premiers consuls dans les principales villes italiennes :

Pise : 1081-1085

Milan : 1097

Gênes : 1099

Lucques : 1115

Bologne : 1123

Sienna : 1125

Florence : 1127

Les murailles de la ville : représentée sur les sceaux des corps de ville, la muraille (ou par métonymie la porte) symbolise l'autonomie urbaine. En s'assimilant à ses murs, la ville se donne à voir comme un château, une seigneurie qui domine la campagne. C'est l'enceinte qui délimite, politiquement et topographiquement, la ville médiévale. La construction d'une enceinte commune (1132 à Pise, 1145 à Toulouse, 1175 à Ratisbonne, 1176 à Florence, 1180 à Cologne...) exige en effet une organisation politique élaborée : il convient de la financer, de l'entretenir, de la défendre (tours de garde, service de guêt). Les portes de la ville commandent donc une nouvelle géographie fiscale et militaire et constituent des cadres de sociabilité. C'est donc par et pour l'enceinte que la ville éprouve son unité.

L'**autonomie politique** des villes couvre, selon les cas, une étendue variable. Il ne faut pas oublier que les communes demeurent une exception : à peine une vingtaine en France. De plus, entre la dépendance des villes anglaises (largement soumises au pouvoir royal) et l'autorité des cités-États italiennes (auxquelles l'empereur Frédéric Barberousse a concédé les pouvoirs régaliens lors de la paix de Constance de 1183), toutes les situations sont possibles. D'une manière générale, les franchises urbaines concernent d'abord le statut des personnes. « L'air de la ville rend libre », comme le proclame une formule allemande, ce qui signifie que le statut juridique de la ville défend théoriquement la liberté personnelle de ceux qui viennent s'y installer. Pareillement, les citadins peuvent jouir de certaines libertés économiques. Non pas que les droits seigneuriaux aient disparu du sol urbain, mais leur rachat ou leur abonnement permettent aux habitants des villes d'assumer tout ou partie de leur gouvernement : réglementation commerciale, justice, fiscalité, travaux d'utilité publique, défense commune.

Du fait de ces différences dans l'autonomie politique des villes, les **institutions urbaines** sont également fort diverses. On peut toutefois dégager quelques traits communs. Le gouvernement des villes est souvent constitué de trois niveaux de responsabilité. L'assemblée générale des habitants d'abord, théoriquement souveraine mais rarement consultée. Le conseil de ville ensuite, le *commun conseil* des échevins au nord de la France ou des jurats au sud, qui délibère sur tous les sujets relatifs à l'administration urbaine. Le pouvoir exécutif, enfin : celui-ci peut être collégial, comme c'est le cas des villes de *consulat* (Italie ou Midi de la France) ou personnel, avec la charge de maire. Les modalités de désignation du corps de ville, souvent indirectes et toujours complexes, associent élection, cooptation et tirage au sort. On ne croit plus guère aujourd'hui à une prétendue « démocratie urbaine » : la rotation des charges favorisent partout la mainmise d'une poignée de lignages oligarchiques sur les rouages de l'institution urbaine.

En obtenant son autonomie politique, **la ville retrouve également son unité**, disloquée par l'emprise du système seigneurial. Unité juridique, d'abord : la ville devient une *universitas*, c'est-à-dire une communauté juridique qui rassemble, au-delà de l'enchevêtrement des droits seigneuriaux, tous les habitants. Le conseil de ville détient un sceau qui lui permet d'authentifier ses actes et un coffre pour les finances communes ; il se rassemble, au son de la cloche, dans la halle, ou maison commune. Le sceau, le coffre, la halle et la cloche : telles sont les manifestations les plus éclatantes de l'unité et de la liberté des villes. Cette unité est également topographique : en faisant construire des *murailles*, en édictant, dès le XIII^e siècle, des règlements urbanistiques, les gouvernements des villes unifient les différents noyaux de peuplement en un même espace urbain.



LA SOCIÉTÉ URBAINE

I FORMATION ET RENOUVELLEMENT DU PATRICIAT URBAIN

En ville, une poignée d'hommes détient à la fois le pouvoir politique et la puissance sociale. Ils se font appeler *magnati* en Italie ou *ricos hombres* en Espagne, *meliores* ou *potentes* ailleurs. Longtemps, les historiens ont voulu croire que ceux qui prenaient la tête des échevinages ou des consulats aux XI^e et XII^e siècles étaient des hommes nouveaux, enrichis par le commerce. On sait aujourd'hui que ce patriciat primitif est **issu de la ministérialité** : c'est dans la *familia* du seigneur, laïc ou ecclésiastique, que l'on acquiert richesse et puissance, en devenant les agents d'un pouvoir seigneurial qui, rappelons-le, trouve en ville un des lieux privilégiés d'exercice du ban. La famille Hucquedieu, par exemple, dont les membres sont officiers du comte de Flandre et ministériaux de l'abbé de Saint-Vaast au XII^e siècle, domine l'échevinage d'Arras et le commerce des draps un siècle plus tard.

On a également sous-estimé l'importance de la **noblesse urbaine**. En Italie comme dans le Midi de la France, les chevaliers urbains dominent la vie de la cité au XII^e siècle, au point de constituer de véritables consulats aristocratiques. À Carcassonne, à Avignon ou à Marseille, ils sont maîtres des points fortifiés de la ville. En Italie, l'espace urbain se hérissé de tours, point d'appui du pouvoir des lignages nobles sur la ville. Ces *milites* sont souvent liés au milieu ecclésiastique : c'est le cas des Porcelet, chevaliers d'Arles possessionnés dans le « Vieux Bourg », dont certains membres deviennent chanoines ou évêques. Car on ne saurait non plus négliger l'importance du clergé en milieu urbain, chanoines des chapitres cathédraux, clercs de la *familia* de l'évêque, moines établis aux portes de la ville ou simples desservants des nombreuses paroisses urbaines. Même s'ils sont souvent écartés des privilèges urbains, les clercs participent fréquemment à l'administration de la ville. De plus, c'est au sein du conseil de l'évêque que se sont souvent élaborées les premières formes politiques de l'administration urbaine.

Un marchand exemplaire, Weribold de Cambrai : Weribold acquiert sa fortune en spéculant sur les récoltes du plat-pays et participe à l'activité des foires de Champagne. Habitant une belle maison de pierre, il fait partie des *majores populi* qui dominent le gouvernement urbain. Weribold est possédé par le goût du profit, cette *avaricia* que les moralistes condamnent. Mais en 1121, le marchand parvenu décide de sauver son âme en se consacrant à des œuvres de piété (il rachète un péage urbain à un chevalier pour le rendre gratuit, prend en charge la construction d'un pont) et en se retirant dans un monastère. Tel est le récit que les *Gesta episcoporum* de Cambrai donnent en modèle aux marchands soucieux d'assurer leur salut. Il témoigne de la contradiction existentielle des nouvelles classes marchandes, déchirées entre la crainte de la damnation et les exigences de leur activité professionnelle (notamment la pratique du prêt à intérêt, condamné par l'Église). Au XIII^e siècle, les ordres mendiants apaisent cette angoisse spirituelle qui a souvent poussé les élites urbaines vers l'hérésie.

Les chartes de franchise consacrent la formation d'un patriciat urbain où viennent fusionner l'ancienne noblesse urbaine, les familles issues de la ministérialité et les nouvelles classes marchandes. Ainsi, par exemple, la commune de Milan s'appuie-t-elle au XII^e siècle sur le compromis social passé entre les *majores* (vassaux directs et sous-vassaux de l'ancienne aristocratie militaire) et les *cives* (marchands et propriétaires urbains enrichis). Ces alliances peuvent toutefois faire place aux rivalités et aux **lutes de factions** : au XIII^e siècle, la bourgeoisie d'affaires cherche à évincer l'ancien patriciat du gouvernement urbain, en s'appuyant parfois sur les corporations de métiers et la frange supérieure du « peuple » urbain. Les magnats sont écartés du pouvoir à Florence en 1293 alors qu'au même moment, à Gand et à Bruges, les *poorters* (« nouveaux riches ») appuient un temps les révoltes des métiers pour s'opposer aux anciens lignages.

2 PEUPLE GRAS, PEUPLE MENU

Certains historiens estiment que la *conjuratio* des habitants fait de la ville médiévale un monde d'égaux. Il est vrai que la cité aime à se représenter, à l'occasion des carnivals, fêtes et réjouissances qui rythment le calendrier urbain, comme un milieu uni et solidaire, animé par un même patriotisme citadin que l'on nomme parfois campanilisme. Pourtant, lors de ces fêtes, c'est souvent en bon ordre que défile la société urbaine, se donnant à voir dans sa **hiérarchie** : les magistrats du corps de ville, puis le clergé et parfois l'université, suivis des différentes corporations de métier, selon leur richesse et leur rang social.

La société urbaine est donc fermement stratifiée, et l'**argent** est le premier critère de différenciation sociale. Le contrôle des finances publiques et de la répartition de l'assiette fiscale fait la puissance du patriciat. De même, lorsque se développe le salariat, l'endettement des artisans devient un des vecteurs les plus puissants de domination. C'est le cas, par exemple, de Jean Boinebroke, marchand-drapier de la ville de Douai à la fin du XIII^e siècle, qui tient ses ouvriers par le salaire, le loyer et le crédit.

Les gens de métier et les boutiquiers, les clercs et les gens d'office constituent donc un « **peuple** » urbain dont il est difficile de définir la cohésion sociale. Lorsqu'apparaissent les premiers registres fiscaux, à la fin du XIII^e siècle, les citadins y sont classés par cotes d'impôts. Ceux qui paient le moins sont parfois inscrits à part : ce sont les *menus*. La différence entre les gras et les menus n'est pas aisée à déterminer, mis à part dans les cités italiennes où elle recoupe parfois des oppositions politiques tranchées. Ailleurs, elle s'exprime souvent dans la sociotopographie urbaine : à Reims, par exemple, les « gros » habitent les paroisses Saint-Hilaire et Saint-Pierre alors que les « menus » peuplent celles de Saint-Denis et de Saint-Étienne. De même, la spécialisation industrielle de chaque quartier (dont les noms de rues actuels portent encore témoignage) différencie la répartition des groupes sociaux sur l'espace urbain. Dans les grandes villes, la difficulté à se loger aggrave les disparités sociales. Il existe déjà un marché locatif, dont l'envolée des prix est attestée à Paris au XIII^e siècle. Plusieurs familles se partagent désormais une seule maison, divisée en logements.

Mais il y a plus pauvre que les menus : ceux qui, ne possédant rien, ne peuvent payer l'impôt. La ville médiévale abrite un nombre considérable de ces **manouvriers**, ou brassiers, en quête d'une embauche journalière. Massés dans les faubourgs, ils représentent une réserve de main-d'œuvre conjoncturelle chassée par

Popolo : il regroupe, dans les villes italiennes, ceux qui sont exclus du pouvoir communal, dominé par les magnats. Organisé en arts (corps de métiers), le popolo se distingue en popolo minuto et popolo grasso : ce dernier (composé des membres des arts majeurs, c'est-à-dire essentiellement de la bourgeoisie d'affaires) parvient à contrôler le gouvernement urbain à la fin du XIII^e siècle.

le trop-plein des campagnes. À Toulouse, on les appelle les *Nichils* (ceux qui n'ont rien) et à Albi ils représentent 40% de la population totale avant la peste noire. Qu'une crise survienne, que le chômage guette, que l'épidémie vienne à rôder, et ils seront les premières victimes.

La formation de la population urbaine : l'essentiel de la croissance démographique urbaine provient de l'immigration, et l'aire de peuplement des villes est à la mesure de leur rayonnement. La population d'une ville modeste, aux activités essentiellement artisanales, provient de la campagne proche : à Montbrison, entre 1220 et 1260, plus des trois quarts des immigrants ont parcouru moins de 20 km. Pour des villes plus importantes, le cercle s'élargit (40 km autour de Metz au XIII^e siècle), sans doute avec des relais dans les petites villes. Notons enfin le cas particulier des grandes villes portuaires (La Rochelle par exemple) qui attirent une population parfois très lointaine. Encore faut-il distinguer, parmi les immigrés, entre les différents groupes sociaux. Mais que l'on considère l'immigration de manœuvres attirés par la ville bâtitrice ou celle des notables ruraux qui viennent y consolider leur fortune, c'est bien le développement des sociétés rurales (essor démographique, différenciation sociale) qui fait le peuplement urbain.

La ville médiévale doit gérer ses pauvres. À partir de 1150 se développent les **hôpitaux urbains**, souvent contrôlés par les corps de ville. Car le patriciat urbain n'entend pas laisser à l'Église le monopole de la charité. L'hôpital médiéval est en effet une fondation pieuse destinée à accueillir les pauvres, les malades et les pèlerins (il est à la fois, selon notre vocabulaire actuel, hospice, hôtel et hôpital). Toutefois, ce secours charitable est, le plus souvent, purement rituel. La gestion hospitalière permet à ceux qui l'assument de s'assurer un bénéfice social – et souvent même un bénéfice économique, les hôpitaux étant à la tête d'importantes possessions immobilières.

Fermement hiérarchisée, la société urbaine est également encadrée dans un **réseau serré de sociabilité**. Le premier cadre en est la **famille** : sa taille et sa structure dépendent étroitement du niveau social. Les familles élargies du patriciat urbain lui permettent de développer des stratégies matrimoniales subtiles qui renforcent son emprise sur le sol urbain. Se forment alors des clans aristocratiques qui, entourés de leur clientèle, dominent la vie publique de certaines cités, notamment en Italie. À l'inverse, la famille étroite des artisans les rend vulnérables à toute attaque d'épidémie. Aussi cette structure familiale se renforce-t-elle parfois de parentés fictives (fraternités, confréries) qui sont des sociétés d'entraide soudées par le serment.

Le mouvement confraternel s'exprime souvent au sein de la paroisse, dont les limites recoupent imparfaitement celles du **quartier**, deuxième cadre essentiel de sociabilité urbaine. L'héritage féodal fait encore souvent de l'espace urbain une juxtaposition de cellules autonomes fermées sur elles-mêmes, souvent dominées par un lignage. Certes, l'urbanisme communal a parfois dégagé des places publiques où, à l'occasion des foires et des fêtes, viennent se mêler populations et traditions culturelles. Mais globalement, c'est dans l'espace du quartier que l'on se retrouve en ville. Dans l'église, où se réunit parfois le corps de ville, dans le cimetière, haut lieu de la sociabilité urbaine, mais aussi près des puits, à l'étuve, la taverne pour les hommes ou, pour les femmes, le lavoir. Enfin, le troisième cadre de sociabilité urbaine est également la première structure de production : le métier.

Théâtre et société urbaine : vers 1276, Adam de la Halle fait donner, sur la place du Petit-Marché d'Arras, une pièce de sa composition : *Le Jeu de la Feuillée*. Il s'agit d'une satire de la société urbaine où sont représentés tous les stéréotypes sociaux : le moine trafiquant de reliques, le clerc dévoyé, l'intellectuel ambitieux, et surtout les bourgeois, gras et cupides. Arras est un haut lieu de la nouvelle culture urbaine et le théâtre, dans une logique carnavalesque, tourne en dérision les travers de la société urbaine, pour mieux assurer sa cohésion idéologique et conjurer ses angoisses devant la crise qui s'annonce.

■ Cf. document commenté.



TRAVAIL, ÉCONOMIE URBAINE, ÉCHANGES

1 LES MÉTIERS, INSTRUMENTS DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Si l'artisanat n'est pas spécifiquement urbain, ce qui l'est en revanche c'est, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, son organisation en *métiers* (que l'on appelle également *arts*, *jurandes*, *ghildes*... mais en tout cas jamais *corporations* avant le XVIII^e siècle). Selon la définition d'E. Coornaert, le métier est un « groupement économique de droit quasi public qui soumet ses membres à une discipline collective dans l'exercice de leur profession ». Les métiers sont donc connus par leurs **statuts**, qui fixent une série d'obligations, d'interdictions et d'incitations concernant, pour une activité donnée, les personnes, les techniques et les biens.

Il ne faut pas imaginer que la structure des métiers s'impose partout : certaines activités (le travail non qualifié) et certaines villes (Lyon, par exemple, jusqu'au XVI^e siècle) l'ignorent. De même, chaque métier, dans chaque ville, a une organisation spécifique. Avant 1300, on distingue malgré tout les **métiers jurés** (association professionnelle d'entraide fondée par le serment et constituant une personnalité juridique) des **métiers réglés** (soumis à une réglementation émanant des institutions urbaines) ; les métiers du bassin parisien sont caractéristiques du premier type, ceux de Flandre ou du Midi de la France du second.

Le métier est un instrument de contrôle économique et social. De ce fait, il est soumis à une double hiérarchie : une **hiérarchie interne** distingue trois niveaux parmi les travailleurs (maîtres, apprentis, valets). Pour devenir maître, il faut se soumettre à un examen rigoureux et s'acquitter d'un droit d'entrée, généralement élevé – exigences auxquelles les fils de maîtres échappent souvent. Dans ces conditions, la frontière entre maîtres et valets tend à devenir infranchissable et le métier se ferme à la mobilité sociale. De plus, les métiers sont classés en une **hiérarchie externe**, selon leur dignité et leur richesse. On distingue ainsi les arts majeurs des arts mineurs à Florence, les « mains » majeures, moyennes et mineures à Gérone, etc.

Cette hiérarchie des métiers a fréquemment une **traduction politique** : à Montpellier par exemple, dès le XII^e siècle, les métiers sont répartis en échelles, qui assurent la garde de la ville à tour de rôle. Les douze consuls de la ville sont choisis au sein des métiers les plus puissants. À Barcelone, ou dans la plupart des villes italiennes de la seconde moitié du XIII^e siècle, les métiers majeurs accèdent au gouvernement urbain. À cette fonction institutionnelle s'ajoute une **fonction sociale** : le métier, association professionnelle d'entraide, est le premier cadre de

Les métiers de Paris : vers 1268, Étienne Boileau, prévôt du roi dans sa capitale, rédige *Le Livre des métiers*, document exceptionnel sur l'activité économique à Paris. Les métiers de l'alimentation, du textile et du travail des métaux dominent l'inventaire. Parmi ces derniers, les orfèvres – travaillant pour un marché de luxe particulièrement prospère dans la capitale du royaume – sont puissants et renommés.

sociabilité. De ce fait, il est défendu par les artisans (puisque l'appartenance au métier protège des aléas de la vie) ainsi que par la bourgeoisie aisée qui, le dominant, l'utilise comme instrument de contrôle social. Mais la première fonction du métier est économique et vise au **contrôle de la production**. C'est la qualité du produit plus que la quantité produite qui est recherchée et défendue par les statuts. L'octroi de la marque du métier garantit des normes de fabrication qui sont communes à toute la ville et font donc sa renommée. Dans la mesure où elle lutte contre la concentration et la concurrence, l'organisation des métiers a pu être considérée par les historiens de l'économie comme un frein à la croissance. S'il est vrai que la contrainte corporative véhicule une idéologie de la stabilité sociale, il faut également tenir compte de la souplesse avec laquelle, dans leur pratique, les artisans devaient appliquer les statuts de leur métier.

2 LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS URBAINES

On considère traditionnellement l'**activité textile** comme la première industrie des villes médiévales. Elle fait la fortune de la Flandre avec le développement, dès le XI^e siècle, de Douai, d'Arras et de Saint-Omer puis, au XII^e siècle, de Ypres, Tournai, Gand ou Bruges. Dans le même temps, les ateliers de futaines et de draps légers se multiplient dans la plaine padane, puis à Gênes, Lucques ou Pise. La grande draperie, largement tournée vers l'exportation, se caractérise par la **division des tâches**. Les premières (battage, peignage, filage) consistent à préparer le fil ; opérations peu qualifiées, elles sont souvent confiées aux femmes. Le tissage, en revanche, est une tâche complexe qui exige un savoir-faire et un équipement coûteux (le métier à tisser horizontal, mis au point au XI^e siècle). Les tisserands sont donc au cœur du processus de fabrication des draps. Enfin viennent les opérations d'apprêt (lavage et foulage), travail pénible effectué par une main-d'œuvre peu qualifiée et mal rétribuée, véritable prolétariat urbain.

Au total, il faut près d'un mois pour fabriquer une pièce de drap qui passe par plusieurs mains, des plus expertes aux plus misérables, et par plusieurs lieux, de l'atelier urbain des tisserands au domicile des fileuses dans l'arrière-pays. Mais ce fractionnement des tâches n'empêche pas, au XIII^e siècle, la **concentration financière** : quelques entrepreneurs pratiquent ce que les Allemands appellent le *Verlagsystem*, contrôlant l'ensemble du processus en faisant travailler « à façon » les différents artisans.

Les métiers des **cuirs et peaux** emploient également un grand nombre de travailleurs et obéissent aux mêmes principes de division du travail. Dans les villes du nord de la Loire, les marchands pelletiers forment un groupe très puissant : à Chartres, en 1220, leur métier a financé cinq verrières pour la cathédrale. Le **travail des métaux** est également une activité économique importante qui exige une haute qualification mais occasionne d'importants profits lorsqu'elle se tourne vers l'exportation et les marchés du luxe. C'est le cas en Italie du Nord où, à côté d'une métallurgie rurale qui répond aux besoins de la paysannerie, se développent des ateliers urbains qui travaillent le fer, à Brescia, Bergame ou Milan. Enfin, il faut également compter avec les **métiers de l'alimentation**, qui occupent une place stratégique dans la vie de la cité.

Parce qu'elle échappe partiellement à la réglementation des métiers, une activité a été longtemps négligée par les historiens : il s'agit de la **construction**. Pourtant, c'est peut-être, en terme de main-d'œuvre, la première industrie du Moyen Âge.

Les bouchers, un métier puissant et déconsidéré : les citadins, sont, depuis le XIII^e siècle, grands consommateurs de viande. D'où le nombre et la richesse des bouchers. Pourtant, l'opprobre pèse sur ce métier, réputé vil parce que souillé du sang des bêtes. La dignité sociale des bouchers n'est pas à la mesure de leur fortune. C'est pourquoi on les retrouve si fréquemment aux avant-postes des révoltes urbaines du XIV^e siècle.

Moulins et énergie hydraulique : le moulin à eau est l'une des plus grandes innovations techniques du Haut Moyen Âge. On l'utilise d'abord pour mouler le grain, puis pour fouler les draps (XI^e siècle), travailler le fer (XII^e siècle), fabriquer le papier (XIII^e siècle). Fixé au fil de l'eau ou flottant sous les ponts, le moulin nourrit et fait travailler la ville ; il exige le développement d'un réseau de canaux et de ce fait une politique globale d'aménagement urbain. Dès avant 1300, Paris compte 68 moulins : on peut estimer que l'accroissement du nombre de moulins est un excellent révélateur de l'essor urbain.

Le **salariat** y est largement dominant et nombreux sont les travailleurs qui cherchent à se faire embaucher comme manœuvres dans le bâtiment. Car la ville, surtout au XIII^e siècle, semble un chantier permanent. D'abord parce que la croissance urbaine et le renouvellement régulier du parc immobilier (les maisons, surtout lorsqu'elles sont bâties en bois, doivent être fréquemment reconstruites) animent en permanence l'industrie de la construction ordinaire. Ensuite parce que l'on doit considérer les grands travaux publics et ecclésiastiques qui occupent une masse importante de main-d'œuvre : la construction des cathédrales, le plus souvent financée par le prélèvement seigneurial, constitue de ce point de vue un puissant stimulant à la vitalité de l'économie urbaine.

Les cités marchandes et la diffusion de la monnaie d'or : la réapparition de la monnaie d'or est une des grandes innovations économiques du XIII^e siècle, qui consacre le triomphe des villes marchandes italiennes. La croissance des échanges à la fin du XII^e siècle s'était déjà accompagnée d'une accélération de la circulation monétaire. En 1202, Venise émet des « gros » d'argent que d'autres villes ne tardent pas à imiter. Mais le monnayage d'or est toujours l'apanage de l'Empire byzantin. 1252 marque l'acte de renaissance de la monnaie d'or occidentale : en cette année, Gênes et Florence frappent des pièces en or, le génois et le florin, pesant chacun 3,54 g. En 1284, Venise émet à son tour son ducat qui domine bientôt tous les échanges internationaux. Notons toutefois que la frappe monétaire ne sera jamais suffisante pour couvrir le volume des transactions commerciales : cette pénurie structurelle des moyens métalliques a pour conséquence de stimuler l'innovation et de développer les moyens du crédit.

Les épices : on désignait par ce terme les condiments, mais aussi les drogues de toutes sortes, le sucre, le miel, l'huile, le corail, la cire et les produits tinctoriaux (en particulier l'alun, utilisé comme mordant dans l'industrie textile, et dont le commerce est en pleine expansion au XIII^e siècle).

3 ÉCHANGES ÉCONOMIQUES, RÉSEAUX DE VILLES ET ESPACES POLITIQUES

L'essor du **grand commerce** au XIII^e siècle témoigne de la vigueur de l'économie urbaine. En effet, on aurait tort de séparer trop brutalement la marchandise du négoce : dans les villes médiévales, l'artisan est à l'occasion boutiquier, le négociant souvent prêteur et le banquier marchand. Les activités de production, d'échange et de crédit sont donc étroitement liées. De plus, l'histoire commerciale s'est longtemps attachée exclusivement à décrire les réseaux d'échange de quelques produits prestigieux et bien documentés (*les épices*, la soie...). On insiste aujourd'hui sur l'importance du commerce à rayon court, de la denrée de petite valeur, du marchand modeste animant une économie locale. Si l'on veut brosser à larges traits la géographie du grand commerce au XIII^e siècle, deux zones de force se dégagent clairement.

L'**espace méditerranéen** est dominé par les grandes villes italiennes qui contrôlent les relations commerciales avec l'Orient. Elles y importent épices et denrées précieuses et exportent les produits de la métallurgie (étain, cuivre, argent) et du textile (essentiellement les étoffes de Flandre et de France réexportées par les Italiens). Mais il faut également compter avec la vente des esclaves, et surtout avec le commerce maritime des grains, qui met en relation les régions exportatrices (Sicile, Provence, Balkans) avec les grandes villes consommatrices.

L'**espace nordique** est centré, au XIII^e siècle, sur une seule ville : Bruges. C'est le grand marché de la laine anglaise, qui alimente toutes les cités drapières de Flandre. Les marchands étrangers dominent ce centre de redistribution : on y trouve des Anglais, mais aussi des marchands de Cologne et des villes rhénanes

Cf. t. 2, chapitre 1.

ainsi que les grandes compagnies italiennes. Bruges sert également de pivot au grand commerce hanséatique, caractérisé par la domination allemande.

Entre le pôle industriel flamand et le pôle commercial italien, les *foires de Champagne* occupent une place stratégique de plaque tournante du commerce international – même s'il existe d'autres itinéraires méridiens, comme ceux de l'axe rhénan ou de la façade atlantique. À Lagny, Bar-sur-Aube, Provins et Troyes se tient, par roulement, un marché permanent où s'échangent des draps et autres denrées. La foire se compose de trois moments principaux : la « montre », où les marchandises sont exposées, la vente, qui ne dure qu'une dizaine de jours, et les paiements, opérations plus longues et plus complexes qui font intervenir des activités de change et de crédit. Vers la moitié du XIII^e siècle, cette fonction financière prend le pas sur les activités commerciales : les foires de Champagne persistent essentiellement comme marché où se fixe le cours des monnaies européennes et où s'apurent les comptes des compagnies de commerce. Car le marchand, jadis itinérant, tend à se sédentariser.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la fortune des foires de Champagne vient moins de leur situation géographique que de facteurs politiques. Leur essor date du moment où les comtes de Champagne (à commencer par Henri le Libéral, 1152-1181), dans le contexte de la paix princière, les ont placées sous leur protection. De ce fait, on doit tirer un enseignement général : si l'on excepte le cas des cités-États italiennes, la puissance économique urbaine n'a jamais pu supplanter le pouvoir du prince. Il s'agit là d'un blocage politique majeur : les villes ne peuvent constituer, seules, d'entité politique. Certes, il existe des ligues économiques, mais ce sont des associations de marchands, et non de villes : c'est le cas de **la Hanse**, qui tire son origine de l'association des marchands de Götland.

Le cycle des foires de Champagne :

janv.-févr. : Lagny

févr.-mars : Bar-sur-Aube

mai-juin : Provins

juill.-août : Troyes (« foire chaude »)

sept.-oct. : Provins (« foire de Saint-Ayoul »)

nov.-déc. : Troyes « foire froide »

Une capitale, Paris : la ville est dominée par deux puissances politiques, celle du roi et celle de l'évêque, qui cohabitent sur l'île de la Cité. À l'est, l'évêque Maurice de Sully décide en 1160 la construction de la cathédrale Notre-Dame ; à l'ouest, Philippe Auguste fait agrandir le palais royal, bientôt enrichi de la Sainte-Chapelle (consacrée en 1248). Le roi est seigneur de Paris ; il s'y fait représenter par un prévôt, siégeant au Châtelet. Mais il existe également un prévôt des marchands, qui est à la tête de la hanse des marchands de l'eau. Quant à la structure topographique de Paris, elle est particulièrement lisible : la rive droite, en pleine expansion, est le centre industriel de la ville. En 1190, Philippe Auguste ordonne la construction (aux frais des bourgeois) d'une muraille qui réunit le quartier de grève, port fluvial de Paris, au quartier des halles, que le roi a également fait bâtir. De l'autre côté est la rive des écoliers : protégés par la muraille de 1212 se développent les universités qui font la renommée de Paris.

C'est en s'intégrant dans le système monarchique que les villes assurent, au XIII^e siècle, leur stabilité politique et leur prospérité économique. Le cas du royaume de France est à cet égard exemplaire. Soutenir l'activité économique des villes est une préoccupation majeure des Capétiens depuis Louis VII. Celui-ci fonde des foires (Mantes), favorise des marchés (Poissy, Senlis, Melun), confirme des chartes de commune (Laon, Soissons). Philippe Auguste fait de même, en exigeant des villes la fidélité politique et le service militaire. En intervenant dans la législation des métiers, en contrôlant les finances urbaines, le roi fait de ses « bonnes villes » les points d'appui de la puissance monarchique.

DOCUMENT COMMENTÉ

Statuts de la gilde de Saint-Omer

Telles sont les coutumes de la gilde marchande :

- 1 – Un marchand habitant en notre ville ou dans le *suburbium*, qui n'a pas voulu entrer dans notre gilde et persiste (dans cette intention), ne recevra absolument aucune aide de notre part, s'il est molesté en quelque lieu, s'il a perdu ses biens ou s'il est provoqué en duel.
- 2 – Celui qui n'est pas de la gilde et qui fixerait le prix d'une marchandise, de vêtements, de ceintures ou de tout article de ce genre, s'il survient un membre de la gilde, vendra, même contre son gré, au prix fixé par ce dernier.
- 3 – Mais si un membre de la gilde a taxé une marchandise qui n'est pas un produit alimentaire et qui vaut 5 sous ou davantage, et qu'un autre membre de la gilde survienne, celui-ci aura le droit de participer au marché. Si par hasard le premier refuse sa part au survenant et que celui-ci puisse faire la preuve du refus devant le doyen sur le témoignage de deux membres de la gilde, il paiera une amende de deux sous.
- 4 – À l'époque de la *potacio*, la coutume est que les doyens convoquent le chapitre la veille de la *potacio* et qu'ils y recommandent aux membres de la gilde de venir tranquillement à leur place à la neuvième heure et de se tenir mutuellement en paix pour tout fait ancien et nouveau.
- 5 – Il est établi, toutefois, que si quelqu'un a amené avec lui à la *potacio* soit un fils, soit un neveu, soit un serviteur, il paiera, pour chacun, 12 deniers. De cette règle, nous exemptons les maîtres.
- 6 – Mais si quelqu'un est venu à la *potacio* sans appartenir à la gilde, et qu'il soit surpris en train de boire ouvertement, il versera 5 sous ; ou bien qu'il achète le droit de la gilde sur-le-champ. De cette règle, nous dispensons les clercs, les chevaliers et les marchands étrangers.
- 7 – Si quelqu'un a apporté à la halle de la gilde des chaussures en bois ou des sabots, il paiera une demi-once d'argent, c'est-à-dire 10 deniers.
- 8 – Si quelqu'un insulte les doyens, il paiera deux onces d'argent (...)
- 15 – De toute « folie » en actes ou en paroles commise pendant les deux jours de la *potacio*, on devra répondre devant les doyens et non devant un autre juge. Ainsi en fut-il établi au temps du châtelain Wulfric Rabel, et délimité entre Wulfric et les bourgeois (...)
- 18 – Si quelqu'un de la gilde est malade et que le fait soit constaté par ses voisins, il recevra un lot par nuit.
- 19 – Si quelqu'un est hors du pays, sa femme recevra un lot par nuit (...)
- 21 – De même tous les prêtres assistant aux vêpres recevront, chacun, un lot par nuit : tous, parce que nous appartenons aux diverses paroisses.
- 22 – Le gardien de Saint-Omer qui, en sonnant prime, assemble notre chapitre et qui, pour nous, prépare les reliques, recevra un lot par nuit (...)
- 27 – Une fois la *potacio* terminée, et toutes les dépenses payées, le reliquat de l'argent sera affecté à des dépenses d'utilité commune, soit pour les places, soit pour les portes, soit pour le rempart de la ville.
- 28 – Enfin, nous exhortons tous nos successeurs, au nom du Christ, à prendre en pitié les pauvres et les lépreux.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- la définition et l'organisation d'une gilde marchande ;
- ses fonctions économiques, religieuses et sociales.

Apparents dans un second temps :

- la mise en place de la gilde en relation avec l'essor urbain ;
- l'association des marchands et ses ambitions politiques : vers l'autonomie urbaine ?

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La référence de l'extrait proposé n'est pas celle de l'édition originale mais de sa traduction ; il est toutefois utile d'aller consulter le volume cité de *Histoire de la France urbaine* et d'utiliser son index pour cadrer le sujet et mettre en place une première bibliographie.

La nature de la source

■ Il s'agit d'un **texte statutaire**, fixant l'administration et le fonctionnement d'une gilde marchande, la *ghilda mercatoria* de Saint-Omer. Dans ce type de document, la question de l'auteur ne se pose évidemment pas. En revanche, il est utile de s'interroger sur la composition du texte : comment a-t-il été rédigé, dans quelles conditions et selon quelle structure ?

■ S'agissant d'un document réglementaire, il est important de définir **l'ordre et le nombre de ses articles**. Dans le cas présent, les statuts comportent 28 articles (tous ne sont pas reproduits ici) dont 20 concernent le déroulement de la *potacio*, 3 l'activité commerciale (il s'agit des trois premiers articles), 2 l'administration urbaine et 2 le bien public. Ce décompte donne déjà des premières indications : importance des rites de sociabilité (20 articles sur 28) et primat des règles économiques (les trois premiers articles).

La datation

■ Un élément de datation interne donne un **terminus antequem** : l'article 15 fait allusion à des négociations entre Wulfric Rabel et les bourgeois de la ville. Or, comme on l'apprend par exemple dans DERVILLE, A., dir., *Histoire de Saint-Omer*, Lille 1981, Wulfric Rabel est châtelain de Saint-Omer de 1063 à 1071. Cette rédaction des statuts ne peut donc être antérieure à 1071 – ce qui n'exclut pas l'existence d'une rédaction plus ancienne : la gilde devait bien exister antérieurement pour qu'elle puisse composer avec le seigneur.

■ En revanche, elle ne peut être postérieure à 1127 (qui fournit donc un **terminus postquem**) puisqu'à cette date, le comte de Flandre accorde aux bourgeois de Saint-Omer une charte de commune dans laquelle la gilde est mentionnée.

■ On pense en réalité que ces statuts furent rédigés dans le dernier quart du XI^e siècle : l'étude de la datation du document permet en tout cas de dégager de nouveaux enjeux du texte, puisqu'elle le situe entre une négociation des bourgeois avec le seigneur d'une part, et l'**acte d'émancipation urbaine** de l'autre.

2 - ANALYSE

Elle doit dégager les éléments clefs du texte :

- une législation de type commercial ;
- le fonctionnement d'une société d'entraide ;
- les rapports entre la gilde, la ville et le seigneur.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Outre l'*Histoire de Saint-Omer* déjà citée, on consultera, du même DERVILLE, A., son article « Les origines des libertés urbaines en Flandre », dans *Les Origines des libertés urbaines, op.cit.*, pp.193 et suivantes.

■ Il est inutile de s'étendre longtemps sur l'histoire de Saint-Omer : définir seulement **son site et sa situation géographique** (une terre amphibie sur la retombée crayeuse du plateau artésien, débouché maritime de la grande voie commerciale qui mène de la Champagne à la Flandre) et **ses origines historiques** (fondation d'un complexe monastique au VII^e siècle, développement urbain en rapport avec l'essor commercial et la mise en valeur du territoire).

■ L'histoire de Saint-Omer au XI^e siècle doit être replacée dans le contexte général de **la montée en puissance des villes de Flandre** (cf. par exemple, BARTHÉLEMY, D., *L'Ordre seigneurial...*, *op.cit.*, pp.111-112).

■ On doit donner quelques éléments de **topographie urbaine**, notamment pour définir le bourg, unifié vers 1050-1070 par la construction d'une enceinte, qui marque la limite juridique du statut de bourgeois de Saint-Omer.

■ Il convient de partir d'une **définition précise de la gilde**. Si l'on se réfère à FÉDOU, R., *Lexique historique du Moyen Âge*, Paris 1980, p.80, on trouve : « Dans les villes du Nord, association de marchands, d'abord groupement d'entraide, puis économique, tendant à réglementer le négoce urbain de manière à s'en assurer le monopole. Les gildes ont aidé au mouvement d'émancipation urbaine.»

4 - EXPLICATION

Les termes mêmes de la définition d'une gilde permettent de construire un plan. Il s'agit donc de s'interroger sur :

- sa nature : la gilde de Saint-Omer est-elle seulement une « association de marchands » ?
- ses fonctions : du groupement d'entraide au monopole économique ;
- sa portée historique : en quoi le fonctionnement de la gilde prépare-t-il l'émancipation urbaine ?

a/ La gilde de Saint-Omer : association de bourgeois ou association de marchands ?

Le but de cette partie est de définir qui sont les « membres de la gilde » auxquels l'article 3 fait allusion. Il convient donc d'être très attentif au vocabulaire utilisé.

1 ~ Une association de bourgeois...

■ Le terme n'apparaît qu'une fois (article 15), mais dans un contexte très significatif : il s'agit des accords passés avec le châtelain Wulfric Rabel au sujet de droits de justice. Les bourgeois interviennent dans la négociation ; c'est donc qu'ils constituent déjà une force organisée et qu'ils ont intérêt à défendre la gilde. La conclusion s'impose d'elle-même : la gilde de Saint-Omer recrute ses membres parmi les bourgeois, c'est-à-dire les habitants du bourg qui jouissent de ce fait d'un statut particulier.

2 ~ ... dominée par les marchands

■ Le négoce est la seule activité économique réglementée par la gilde (articles 1 à 3) qui s'appelle précisément « gilde des marchands ». Qu'est-ce que le texte nous apprend sur eux ?

- Ils sont itinérants : l'article 19 prévoit l'absence des membres de la gilde.
- Ils ont une activité diversifiée : noter que même si, à l'époque, Saint-Omer se spécialise dans la production de draps de laine, les statuts de la gilde réglementent également le commerce du cuir ou des produits alimentaires (articles 2 et 3).
- Ils n'habitent pas nécessairement dans le bourg, puisque le premier article prévoit la situation d'un marchand « habitant dans notre ville ou dans le *suburbium* ». Remarquer l'articulation entre bourg et faubourg.

3 ~ Une adhésion volontaire

Comme l'indique l'article 6, est membre de la gilde celui qui paie un droit d'entrée. Il faut donc une certaine aisance pour faire partie de l'association. On peut supposer que certains ne peuvent pas s'acquitter de ce droit d'entrée, ou que d'autres ne veulent pas le faire (c'est la situation que prévoit l'article 1 : « Un marchand [...] qui n'a pas voulu entrer dans notre gilde »). Au total :

- Les statuts de la gilde nous offrent le reflet d'une société urbaine déjà développée, dominée par la classe marchande, et sans doute en proie à une vigoureuse différenciation sociale induite par l'essor urbain.
- Pourtant, il ne faut pas assimiler trop rapidement marchands, bourgeois et membres de la gilde. Certains marchands ne sont pas bourgeois (voir les « marchands étrangers » de l'article 1 ou ceux du *suburbium*) et tous ne font pas partie de la gilde. Inversement, tous les bourgeois ne sont pas marchands et les membres de la gilde peuvent également être clercs ou chevaliers (article 6).

b/ De l'association religieuse au monopole économique : les fonctions de la gilde

1 ~ Une confrérie religieuse

■ La gilde assure le culte du saint Patron et, pour ce faire, rétribue des prêtres qui veillent sur ses reliques (articles 21 et 22). Noter que cette association dépasse le cadre de la paroisse : « Nous appartenons aux diverses paroisses ». Les membres de la gilde doivent être charitables avec tous (article 28) ; pourtant, la solidarité s'exerce d'abord à l'intérieur de l'association. Les statuts réglementent donc l'entraide, en cas de maladie (article 18) ou d'absence (article 19).

2 ~ Une institution de paix

■ Cet objectif essentiel s'exprime dans le rituel de la *potacio*, banquet en commun qui mobilise l'essentiel des ressources de la gilde (article 27) et de son effort réglementaire. La *potacio*, à laquelle participent les membres de la gilde et leurs invités, éprouve et manifeste publiquement la cohésion du groupe. D'où la nécessité de prévenir les « folies » que ces beuveries ne manquent pas d'occasionner (article 15). Car le rôle de la gilde est avant tout d'assurer la paix entre ses membres.

3 ~ Un monopole économique

■ La gilde ne se contente pas de contrôler les comportements de ses membres, elle a capacité à réglementer le marché économique. Les articles 2 et 3 assurent aux membres le droit d'intervenir dans les transactions pour fixer le prix et bénéficier d'un droit de préemption.

c/ La gilde et les pouvoirs : vers l'autonomie urbaine ?

1 ~ Une administration autonome

■ Il convient de noter que la gilde de Saint-Omer a un fonctionnement interne qui préfigure celui du gouvernement urbain : les doyens, chefs de la gilde, ont des pouvoirs de contrôle et de justice

(article 5). Ils sont sans doute choisis à la faveur des assemblées générales de l'association (article 4), assemblées qui se tiennent dans la halle de la gilde (article 7), ancêtre de l'hôtel de ville.

2 ~ Une participation à la vie de la cité

■ En finançant des travaux d'utilité publique (article 27) et en prenant en charge l'assistance des pauvres et des lépreux (article 28), la gilde intervient dans des domaines réservés, respectivement, au pouvoir seigneurial et ecclésiastique. Le contrôle de la muraille, symbole de l'unité urbaine, est particulièrement important : la gilde assume une partie de l'administration urbaine.

3 ~ Les premiers pas de l'émancipation urbaine

■ En 1127, le nouveau comte de Flandre, Guillaume Cliton, mal assuré de son pouvoir, doit faire des concessions aux villes : il accorde une charte de commune à Saint-Omer, mais aussi à Bruges, Gand, Aardenburg. Sans aller trop loin dans l'épilogue, il convient de noter que, un demi-siècle plus tôt, la gilde de Saint-Omer assumait déjà une bonne partie des intérêts et de l'administration de la communauté urbaine.

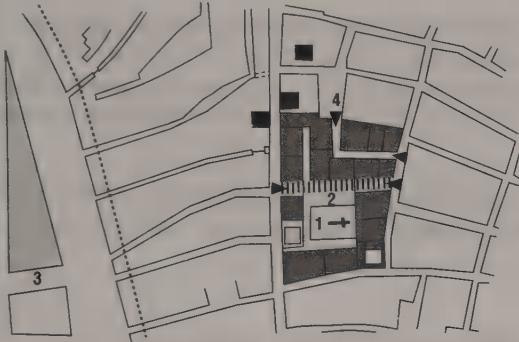
5 - INTÉRÊT DU TEXTE

■ Le développement des guildes au XI^e siècle en rapport avec l'essor économique (nécessité d'instaurer des monopoles face à une concurrence accrue) et le développement urbain (montée en puissance de la classe marchande qui aspire à prendre en charge une partie de l'administration urbaine et à s'unir dans des associations de paix et d'entraide).

■ La préhistoire du mouvement d'émancipation urbaine qui apparaît plus ici comme une lente maturation que comme une brutale révolution.

DOCUMENT COMMENTÉ

L'albergo Grimaldi-Spinola à Gênes (XII^e-XIV^e siècle)



1 - XII^e siècle

- 1 - Église gentilice S. Luca
2 - « Curia » des Spinola-Grimaldi
3 - Quai des Spinola
4 - Fondaco

N



40 m



2 - Début du XIV^e siècle

- Tours
▨ Voûtes
▶ Accès contrôlés
■ Maisons de l'albergo

D'après GROSSI BIANCHI L. et POLEGGI E.,
Una città portuale del Medioevo, Genova nei secoli X-XVI, Gênes 1980, p. 226.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU DOCUMENT

Évidents dès le premier abord :

- étude de la morphogénèse urbaine d'un quartier génois ;
- l'emprise d'un groupe noble sur le sol urbain.

Apparents dans un second temps :

- les rapports entre l'espace public et l'espace privé et, d'une façon générale, les relations de voisinage et de clientèle ;
- comment les groupes sociaux s'inscrivent-ils dans l'espace urbain et comment, en retour, la société urbaine est-elle modelée par la sociabilité de quartier ?

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

■ Il s'agit d'un plan partiel de l'espace urbain génois, reconstitué à partir de données historiques collectées. Le premier réflexe est évidemment de se reporter à l'ouvrage historique duquel est extrait le document proposé : le livre de GROSSI BIANCHI, L., et POLEGGI, E., sur Gênes. Même si l'on ne lit pas l'italien, on y trouvera des plans généraux de la ville (indispensables pour situer le quartier à étudier), d'autres schémas partiels qui permettent la comparaison et une bibliographie dans laquelle on repère, par exemple, une référence utile pour notre sujet : HEERS, J., « Urbanisme et structure sociale à Gênes au Moyen Âge », dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Milan 1962, t.2, pp. 372-412.

■ Il convient de faire l'inventaire systématique de toutes les informations fournies par les documents : situation de l'*albergo*, emplacement des édifices, voirie, éléments monumentaux (tours, églises, voûtes). En revanche, les plans n'indiquent rien sur la sociotopographie du quartier ou sur ses fonctions économiques : on doit donc éclairer le document par des informations venues d'ailleurs.

■ Toute la difficulté du commentaire est donc de trouver une juste mesure entre la simple description des documents sans perspective historique et l'exposé général qui ignore l'analyse précise de ses données.

2 - ANALYSE

Il s'agit de faire ressortir les grandes structurations spatiales de l'*albergo* Grimaldi-Spinola :

- un groupe d'habitations dominé par des tours et massé autour d'une cour étroite, serti-sant elle-même l'église San Luca ;
- une privatisation des accès et du réseau viaire, qui donne au quartier un aspect de cellule urbaine autonome et fermée ;
- une extension de l'emprise foncière de l'*albergo* noble en direction des quais de la ville.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Outre les travaux déjà cités, on peut consulter la synthèse de HEERS, J., *La Ville au Moyen Âge*, *op.cit.*, p.242 et suivantes. ainsi que, du même auteur, *Le Clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris 1974, PUF.

■ Un cadre général : espace urbain et espace social à Gênes.

Il serait fort maladroit de s'appesantir sur l'histoire politique de Gênes du XII^e au XIV^e siècle. En revanche, on doit définir à grands traits les spécificités de la morphologie urbaine et de la dynamique sociale de cette grande cité marchande :

- hérissée de tours, comme jetée à la mer, Gênes semble **une ville dense et désordonnée**. Dense, puisque l'enceinte urbaine corsète de près (30 ha) un tissu urbain fort compact. Désordonnée, dans la mesure où elle paraît manquer d'un plan d'ensemble et des grands repères urbanistiques que sont par exemple, dans les villes italiennes, les places publiques ;
- cette apparence de désordre masque une structuration de l'espace plus subtile : un « **urbanisme du privé** ». La ville est morcelée en plusieurs cellules urbaines autonomes, chacune d'elle étant dominée par un lignage noble. Autrement dit, c'est l'implantation du groupe noble qui constitue à Gênes le mode d'organisation de l'espace ;
- malgré tout, un **cadre communal** réunit ces différentes cellules et impose une division administrative en *compagne* et en *conestagio*. Cette division ne se fait pas en fonction des portes, mais de l'accès à la mer.

■ Qu'est-ce que l'albergo ?

- l'albergo est l'ensemble des nobles qui, issus de plusieurs familles, ont le même nom. C'est donc le **groupe noble**, ou la parentèle, élargie à l'ensemble de la clientèle qui porte le nom du maître ;
- à Gênes, l'albergo est une puissance commerciale, politique et religieuse. Mais c'est également une **entité territoriale**. Car la formation de l'albergo est strictement liée à la possession du sol : il s'agit donc ici de définir le rôle du voisinage dans la constitution des groupes sociaux.

4 - EXPLICATION

■ Elle doit s'appliquer à définir les rapports dialectiques qui unissent, à Gênes, un groupe social et son espace de résidence. Il serait maladroit et répétitif d'analyser l'un, puis l'autre des plans proposés. Mieux vaut définir leur structure commune, quitte ensuite à exposer l'évolution qu'ils suggèrent. On peut donc aborder l'albergo Grimaldi-Spinola du point de vue de :

- sa structure spatiale (l'emprise croissante du groupe noble sur le sol urbain) ;
- ses fonctions sociales (les relations de voisinage et de clientèle).

a/ L'emprise du groupe noble sur le sol urbain

1 ~ Un quartier marchand dominé par une parentèle

■ Décrire la situation du quartier de San Luca par rapport au plan général de la ville de Gênes. La proximité du port en fait un des quartiers stratégiques pour les familles patriciennes enrichies par le grand commerce maritime. Au XII^e siècle, dans le quartier de San Luca, les Spinola contrôlent une jetée sur le port et les Grimaldi un *fondaco* (entrepôt où sont déposées les marchandises, souvent associé à une auberge pour les marchands).

■ L'emprise du groupe noble sur le quartier se marque par la présence des tours, comme souvent dans les villes italiennes. Ces tours peuvent être des postes de combat pour accabler l'ennemi, des refuges, rarement des logements. Elles sont toujours des expressions monumentales de la puissance. En ville comme à la campagne, la hauteur de la tour fait la gloire d'un lignage. Ici, elle domine carrefours et rues privées.

2 ~ Un « urbanisme du privé » : empiétements et accaparements de l'espace public

■ La concentration résidentielle de l'albergo sur une portion de l'espace urbain modifie la physiologie de la voirie et fait reculer la frontière de l'espace public. Le cas est particulièrement net ici : on voit que les Grimaldi-Spinola contrôlent l'accès de certaines rues. C'est le premier degré de l'accaparement : les voisins tendent des chaînes pour fermer leur quartier la nuit, puis l'on dresse des portes, munies parfois de chicanes.

■ Ces formes de spoliations entraînent la distorsion du réseau viaire : si les rues médiévales semblent cheminer sans régularité, c'est parce qu'elles sont de toutes parts attaquées par les empiétements du privé. Ceux-ci peuvent aller jusqu'à la confiscation totale : dans le cas présent, on remarque que, dès le XII^e siècle, la rue principale de l'albergo est voûtée et entièrement isolée du reste de la voirie.

3 ~ Un complexe immobilier en voie d'extension

■ Du XII^e au XIV^e siècle, on observe sans difficulté une extension de l'emprise foncière des Grimaldi-Spinola. Cette patiente politique d'acquisition immobilière est à mettre en rapport avec la montée en puissance de ces deux lignages qui dominent le gouvernement urbain.

■ Surtout, il est important de définir les directions de cette expansion. Deux ruelles, reliant les quais de la ville au groupe des maisons de l'albergo, servent d'axes de développement au XIII^e siècle. Dans les premières années du siècle suivant, le mouvement est achevé : l'albergo des Grimaldi-Spinola a atteint le port de Gênes, seul véritable espace public et lieu stratégique de la ville.

b/ La cour seigneuriale et ses fonctions sociales : voisinage et clientèles

1 ~ Autour de San Luca, une cour privée

■ Le cadre de vie des habitants du quartier est la *curia*, place privée dominée par les maîtres. Espace de rencontre et de sociabilité, la cour seigneuriale constitue le noyau dur des pouvoirs du lignage sur la ville : encastré dans un tissu serré, c'est un espace protégé, clos sur lui-même, inviolable de l'extérieur.

■ Ici, cernée par les murs des maisons qui forment comme une enceinte, la cour de San Luca est presque entièrement occupée par l'église gentilice. En Italie comme en Allemagne, les lignages urbains fondent ou confisquent des églises, dont ils se réservent le *jus patronatus* (nomination des desservants, gestion du budget...). C'est le cas ici : l'église de l'albergo est le symbole de la parentèle, son lieu de mémoire, le garant de la cohésion du groupe.

2 ~ L'« agrégation » de l'albergo Grimaldi-Spinola

■ Si le groupe social façonne l'espace, en retour, la proximité de résidence fait naître de nouveaux liens sociaux. À Gênes, cette tendance s'exprime dans le processus d'agrégation des alberghi. Ces derniers ont tendance à se concentrer et se regrouper. Or, ce qui facilite et commande ces agrégations est souvent la proximité de résidence.

■ Dans le cas présent, le rapprochement topographique des Spinola et des Grimaldi a pour effet de les faire fusionner dans un seul albergo. À l'inverse, deux branches d'une même famille (les Spinola de San Luca et ceux de Luccoli) appartiennent à deux alberghi différents du fait de leur éloignement.

3 ~ Le quartier, cadre de sociabilité et assise des clientèles

■ Il s'agit de rappeler ici que l'albergo regroupe des individus de toute condition et de toute fortune. En effet, les lignages nobles cherchent à vivre entourés de leur clientèle. Il existe donc dans les villes médiévales, au moins jusqu'au XV^e siècle, des usages sociaux de l'espace qui font obstacle à la ségrégation urbaine. L'albergo forme une cellule urbaine autonome.

■ Ainsi apparaît le quartier de San Luca dans les premières années du XIV^e siècle : on remarquera à ce sujet que les tours sont soit décapitées, soit intégrées dans l'espace domestique. C'est le signe que ce monde fermé sur lui-même n'a même plus besoin d'exhiber les marques de sa défense.

5 - INTÉRÊT DU DOCUMENT

■ L'étude de l'albergo génois permet de décrire la formation d'un quartier urbain en relation avec l'emprise du groupe noble sur le sol.

■ On ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit d'un cas limite : même si le quartier demeure souvent le premier cadre de sociabilité urbaine et l'assise des clientèles, les conquêtes de l'espace public permettent, à partir du XIII^e siècle, de faire reculer l'influence des lignages nobles sur la structuration du tissu urbain.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Gauvain assiégé par la commune

Il regarde la ville entière, peuplée de beaux hommes et de belles femmes, et les tables des changeurs, couvertes de pièces d'or, d'argent et de menue monnaie ; il voit les places et les rues pleines de bons ouvriers qui travaillent aux métiers les plus variés : ici on fait des heaumes et des hauberts, là des selles et des écus, ailleurs des harnachements de cuir et des éperons ; les uns fourbisent des épées, les autres tissent des draps et les foulent, les peignent et les tondent, d'autres encore fondent l'or et l'argent ; ailleurs enfin on fait de belle et riche vaisselle, ceintures et colliers. Vraiment on eût volontiers dit qu'en ville se tenait une foire perpétuelle, tant elle regorgeait de richesses, cire, poivre, graines et fourrures de vair

et de gris et toutes marchandises qui se peuvent imaginer. (...)

Au sortir de la tour, le vavasour trouve, assis côte à côte, une assemblée de voisins, le maire, les échevins et toute une foison de bourgeois, si gros et si gras qu'on peut assurer que le poisson était absent de leur régime. (...) Alors il aurait fallu voir des vilains en fureur prendre haches et guisarmes, d'autres un écu veuf de sa guiche, d'autres encore un van ou un battant de porte. Le crieur crie le ban et tout le peuple s'assemble ; les cloches de la commune sonnent pour qu'il n'en manque pas un à l'appel. Il n'y a si pauvre hère qui ne saisisse fourche ou fléau ou massue ou pique.

CHRÉTIEN DE TROYES, *Perceval le Gallois ou le conte de Graal*, chapitre IX, récit en vers traduit de l'ancien français.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la vision chevaleresque de la ville : un monde insolite et merveilleux ;
- une description du monde urbain dans son paysage et dans ses valeurs.

Présenter le document :

- Chrétien de Troyes et son public : les attentes idéologiques de la noblesse ;
- l'épisode de la commune dans l'organisation du récit.

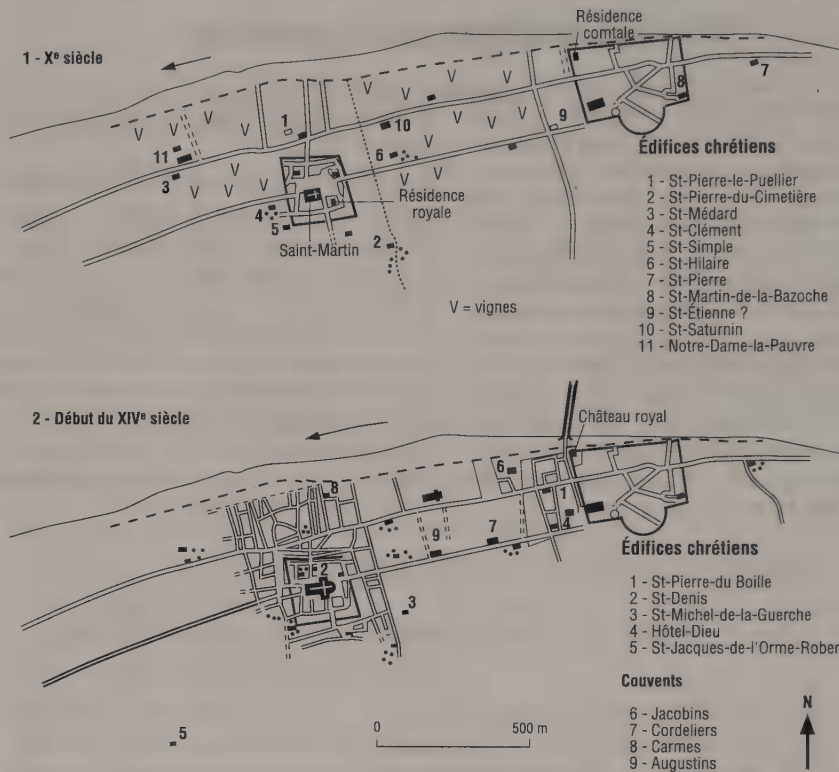
Mettre en place le document :

- l'essor de l'économie urbaine, le mouvement communal et les premières difficultés de la petite chevalerie au XII^e siècle ;
- l'ambivalence de l'image de la ville dans l'idéologie féodale, entre Babylone et Jérusalem.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- une image étourdissante de la vitalité économique. Au-delà de la diversité des métiers, domine la description d'une production artisanale indispensable à la vie noble ;
- une image dépréciée de la société urbaine : la « vilénie » de la commune.

Le développement de la ville de Tours



D'après GALINIÉ, H., dans *Histoire de Tours*, sous la direction de Bernard Chevalier, Toulouse 1985.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une croissance urbaine et sa logique spatiale ;
- la traduction au sol des fonctions (politiques, économiques, religieuses) de la ville.

Présenter le document :

- une structure bipolaire et une croissance déséquilibrée ;
- des espaces intercalaires aux fonctions agricoles qui s'urbanisent lentement ;
- une ville qui demeure, à l'aube du XIV^e siècle, sans enceinte commune.

Mettre en place le document :

- situation de Tours (géographique, politique et économique) ;
- un centre religieux majeur : Saint-Martin.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- une cité anémiée, un bourg monastique en pleine expansion ;
- les fonctions de la ville et la structuration politique ;
- un espace urbain en quête d'unité.

Ban échevinal à Douai sur les conditions de travail des ouvriers du textile

On fait le ban que désormais nul maître ou valet tondeur, cotonneur ou laneur ni aucun autre du métier ne travaille le dimanche et les jours de fête sous peine de 20 sous de forfait.

Qu'aucun cotonneur ne puisse cotonner plus que ce qui appartient à sa journée, c'est-à-dire un drap par jour sous peine du même forfait. De plus, les jours où il cotonnera, aucun ne pourra faire d'autre travail ni travailler plus que ce qui appartient à la journée. Et durant ce même jour et dans ce même hôtel, il peut gagner 4 deniers mais sans travailler ailleurs sous peine du même forfait de 20 sous.

De même, les laineurs ne peuvent que lainer à l'exclusion de tout autre travail qui appartienne au métier mais ils pourront lainer autant qu'il leur sera possible dans la journée sous peine du forfait de 20 sous.

Que ceux qui auront du travail pour le métier ne s'amuse point dans les rues sous peine de 20 sous. Et ceux qui n'auront pas de travail et qui veulent aller dans la rue se présentent devant la maison de Bernard de Goy et nulle part ailleurs sous peine du même forfait.

Ce règlement fut fait en l'an de l'incarnation Notre-Seigneur 1298, au mois de mars.

ESPINAS G. ET PIRENNE H éd., *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, Bruxelles 1924, t. 2, a, p.171, adapté de l'ancien français par C. Bourlet dans *Sources d'histoire médiévale*, Paris 1992, p.486.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la volonté de l'échevinage de faire respecter les règles des corporations de métier en matière de production drapière ;
- la nécessité toutefois de composer avec les réalités économiques, qui varient selon l'état du marché.

Présenter le document :

- acte émis par la commune de Douai qui jouit d'une grande autonomie et prétend légiférer en matière industrielle et commerciale ;
- les échevins qui publient ce ban sont eux-mêmes de grands entrepreneurs drapiers. Quels peuvent être leurs intérêts ?

Mettre en place le document :

- l'industrie drapière flamande au XIII^e siècle et le cloisonnement des différents stades de fabrication ;
- le contexte agité de la fin du XIII^e siècle (émeutes, grèves, « takehans »).

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la logique de la réglementation des métiers : une limitation de la production pour garantir la qualité des draps ;
- la possibilité d'une marge de manœuvre pour les ouvriers : travailler pour plusieurs patrons et dans plusieurs spécialités pour améliorer leurs revenus ;
- la volonté de l'échevinage de lutter contre cette souplesse ; dans quel but ?

Les « merveilles » de Milan (1288)

Il y a dans cette ville des rues larges, de beaux palais, des maisons nombreuses, dignes et décorées, qui sont contiguës et non dispersées.

Les maisons dont les portes donnent sur les voies publiques sont au nombre de 12 500. Dans beaucoup d'entre elles, plusieurs familles cohabitent avec leurs domestiques ; c'est dire la merveilleuse densité de cette ville.

Il y a une soixantaine de portiques publics sur les places, que l'on nomme communément coperti.

La cour de la commune (*curia comunis*) occupe une superficie de dix perches environ (...). En son centre est un merveilleux palais ainsi qu'une tour avec les quatre cloches de la commune. Sur son flanc oriental est situé le palais où résident le podestat et les juges, et à l'angle septentrional de ce palais se

trouve la chapelle du podestat, bâtie en l'honneur de notre patron, le bienheureux Ambroise. Le côté nord est clos par un autre palais ainsi que le côté occidental également. Sur le côté méridional est située une loggia, où ont lieu les lectures publiques des sentences des condamnés.

Cette ville est de forme ronde, à la manière d'un cercle, et une telle rotondité merveilleuse est le signe de sa perfection.

Un fossé d'une beauté et d'une largesse surprenantes entoure la ville de toute part et contient non pas un marais ou un étang putride, mais l'eau vive des fontaines, peuplée de poissons et d'écrevisses. (...) Il y a, à l'extérieur de ce mur d'enceinte, tant de maisons qu'un seul de ces faubourgs suffirait à former une ville.

BONVESIN DELLA RIVA, *De Magnalibus Mediolani*, éd. G. Pontiggia et M. Corti, Rome 1980, pp.37-41, Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une description relativement précise de l'espace urbain (densité de la population, essor suburbain, monuments publics, enceinte, canaux...);
- les rapports entre les formes de la ville et les formes du pouvoir.

Présenter le document :

- un genre littéraire : l'éloge urbain. Au-delà des stéréotypes littéraires (qu'il faut repérer), quelles sont les spécificités de cette description ?
- Bonvesin della Riva au carrefour de deux cultures : la culture cléricale (il appartient à l'ordre des *Umiliati*) et la culture marchande (d'où le souci du nombre dans sa description).

Mettre en place le document :

- Milan, « monstre urbain » à l'échelle du XIII^e siècle ;
- en 1288, la marche à la seigneurie est commencée : faire l'éloge de la ville, c'est aussi défendre les valeurs civiques qui fondent la commune.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- une capitale économique en pleine expansion (densité de l'habitat, développement suburbain, équipements hydrauliques) ;
- un espace urbain magnifié et ordonné (l'enceinte, les palais...);
- le palais communal, lieu de mémoire et symbole des libertés civiques.

Fiscalité et « discordes » dans les bonnes villes, d'après Philippe de Beaumanoir

Nous voyons dans plusieurs bonnes villes que les pauvres et les moyens n'ont nulle part devant les magistratures de la ville, mais que les riches les ont toutes parce qu'ils sont redoutés par le commun à cause de leur avoir et de leur lignage. Et il se trouve que les uns sont maire ou juré ou receveur, et l'année suivante, ils cèdent l'office à leurs frères ou leurs neveux ou à leurs proches parents, si bien qu'en dix ou douze ans, tous les riches ont occupé les magistratures de la ville, et après, quand le commun demande à vérifier les comptes, ils se couvrent en disant qu'ils se sont rendu leurs comptes les uns aux autres. Mais en tous cas, on ne doit le leur permettre, car les comptes des affaires communes ne doivent pas être contrôlés par ceux qui étaient chargés de les faire (...).

Beaucoup de discordes surviennent dans les bonnes villes à cause des tailles, car il arrive souvent que les riches qui administrent les affaires de la ville se taxent moins, eux et leurs parents et

déchargent les autres riches pour qu'on les décharge eux-mêmes et de la sorte, font retomber toutes les dépenses sur la communauté des pauvres. C'est ce qui explique tant de maux parce que les pauvres ne voulaient pas le supporter mais qu'ils ne savaient pas la bonne manière de faire valoir leur droit si ce n'est de se rebeller contre les riches. Certains ont été occis et des villes mal gouvernées par ces mauvais administrateurs. Aussi quand le seigneur de la ville voit se développer de telles discordes, il doit les prévenir et dire au commun qu'il le fera taxer justement ainsi que les riches. Et il doit asseoir la taille dans sa ville sur une enquête loyale, portant aussi bien sur les pauvres que sur les riches, chacun selon son état et selon ce dont la ville a besoin et que la taille est grosse ou petite ; puis, il doit contraindre chacun à payer ce à quoi il a été taxé ; et après il doit faire payer ce qui est levé de la taille pour ce qui est nécessaire au profit de la ville. En procédant de la sorte, les discordes de la ville seront apaisées.

PHILIPPE DE BEAUMANOIR, *Les Coutumes du Beauvaisis*, § 1522 et 1525, éd. A. Salmon, Paris 1900, rééd. 1970, t. 2, pp. 269-271, cité par S. Roux, *Le Monde des villes au Moyen Âge*, op.cit., pp. 74-75.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une analyse, apparemment sans concession, des abus du gouvernement urbain ;
- un témoignage indirect sur les relations entre administration royale et institutions municipales.

Présenter le document :

- *Les Coutumes de Beauvaisis* : un manuel de droit à usage des agents de la monarchie ;
- le bailli Philippe de Beaumanoir (1250-1296), théoricien de son action politique.

Mettre en place le document :

- les rapports entre le pouvoir monarchique et ses bonnes villes ;
- la fiscalité urbaine au cœur des rapports de pouvoirs ;
- à la fin du XIII^e siècle, la montée des « discordes ».

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la mainmise des lignages oligarchiques sur les magistratures urbaines ;
- la définition de l'assiette fiscale, enjeu social et politique ;
- une idéologie de la concorde sociale et du bien public au service du pouvoir monarchique.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Les villes et leurs campagnes en Occident (XI^e-XIII^e siècle)

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Ses termes

LES VILLES

Inutile de s'appesantir sur un essai de définition de la ville médiévale, qui demeurerait de toutes les manières insatisfaisante. En revanche, on doit prendre en compte deux remarques :

l'intitulé du sujet emploie un terme, « **ville** », volontairement général, pour ne pas dire flou. Il convient donc d'appréhender le fait urbain de la manière la plus large possible : dans ses aspects politiques, économiques et sociaux. On attend sans doute des réflexions problématiques sur les rapports entre la croissance urbaine et les campagnes environnantes, sur la diffusion d'un modèle culturel urbain, etc.

Toutefois, le pluriel (« **les villes** »...) doit inviter à ne pas être trop théorique. On doit aborder le sujet :

- dans sa diversité : l'emprise de Florence sur son *contado* n'est pas de même nature que celle d'une petite ville du Forez sur ses campagnes. Dresser une typologie précise des rapports entre une ville et son environnement rural constitue un des enjeux majeurs du sujet ;
- dans ses aspects concrets : il convient d'être précis dans ses descriptions et de caractériser les traits majeurs de certains paysages (les faubourgs de la ville, les équipements industriels, les maraîchers périurbains, etc.).

LEURS CAMPAGNES

Le terme est là encore volontairement ambigu. On doit le questionner de deux manières :

■ **Pourquoi « leurs » campagnes ?** L'utilisation du possessif doit susciter la réflexion.

- au premier abord, l'expression est provocante : bien entendu, les campagnes « n'appartiennent » pas aux villes. C'est d'ailleurs un fait historique de grande portée : la puissance urbaine médiévale n'a jamais réussi, hormis en Italie, à gagner une emprise territoriale sur les campagnes ;
- néanmoins, la ville exerce sur ses campagnes une certaine influence. C'est ce type de rapport qu'il faut déterminer : soumission politique, diffusion culturelle, retombées économiques.

■ **Quelles campagnes, et jusqu'où ?** La question est fondamentale et il serait maladroit d'y répondre a priori : un des enjeux majeurs du sujet consiste à définir, selon les différents cas, l'étendue de l'emprise urbaine sur ses campagnes. On peut néanmoins, pour clarifier ses idées, déterminer de manière générale trois auréoles concentriques où l'influence de la ville se fait sentir :

- le finage urbain, c'est-à-dire la ceinture nourricière de la ville demeurant sous son contrôle politique ;
- une aire de domination économique où s'impose la propriété urbaine, pénètre le crédit, où sont levées les taxes qui financent enceintes et cathédrales ;
- l'espace d'approvisionnement de la ville, qui correspond souvent à son aire migratoire.

■ **Son cadre chronologique et géographique**

Il ne pose pas de problème particulier : l'extension géographique invite à diversifier les exemples pour mieux saisir certaines spécificités. Le sujet exige, par exemple, de dégager nettement l'originalité italienne. Quant aux bornes chronologiques, elles engagent :

- à considérer les origines de l'éclosion urbaine, et donc ses rapports avec l'essor rural (XI^e siècle) ;
- à décrire le système villes-campagnes dans sa situation d'équilibre (XIII^e siècle), quitte à ouvrir une perspective, par exemple en conclusion, sur la crise qui s'annonce à la fin de ce siècle.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

■ **Définir une problématique**

Elle découle de la définition du sujet : après avoir réfléchi sur ses termes et son cadre chronologique, il est relativement facile de dégager les questions sous-jacentes à l'intitulé. Ici, tout réside dans le « et » : les rapports villes/campagnes doivent s'appréhender à double sens :

- comment et jusqu'où la ville s'intègre-t-elle dans son environnement rural ?
- comment et jusqu'où les campagnes réagissent-elles à cette emprise ?

■ **Repérer les articulations possibles du plan**

Aucune évolution suffisamment ferme et valable pour l'ensemble de l'espace considéré ne se dégage pour justifier un plan chronologique. Il convient donc de bâtir une argumentation thématique ; ce qui ne signifie pas que la chronologie doit être absente du plan. Mieux vaut en effet que la dissertation commence par les conditions de l'essor urbain et se termine avec la conquête du *contado* par les cités italiennes, expression la plus accomplie de la puissance urbaine.

■ Si l'on veut commencer par le commencement, c'est-à-dire les origines de la croissance urbaine, il s'agit d'abord de déterminer **tout ce que la ville doit à la campagne** :

- son alimentation : l'aire d'approvisionnement de la ville ;
- sa population : analyse des circuits démographiques ;
- ses modes de vie : la persistance en ville des solidarités rurales.

■ Dans un deuxième temps, on doit inverser la perspective et s'attacher à **l'emprise de la ville sur ses campagnes**. Cette emprise peut-être :

- économique : investissements, marchés, propriétés... ;
- culturelle : la ville et son modèle, la diffusion des ordres mendiants... ;
- politique : les franchises, l'extension de la juridiction urbaine...

■ La résultante de cette double dynamique (les campagnes font la ville et, en retour, sont transformées par elle) est **l'espace des relations villes-campagnes** dont il faut à présent dresser la typologie. On doit distinguer :

- l'espace d'une symbiose : banlieue et campagnes immédiates ;
- l'espace d'une dynamique de croissance ;
- l'espace d'une domination : les cités-États et leur territoire.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

On peut partir d'un lieu commun, quitte à le réfuter : les historiens traditionnels ont longtemps considéré la ville médiévale et les campagnes comme deux mondes irréductibles. Pourtant, la ville ne se suffit pas à elle-même : elle n'existe qu'intégrée à un espace plus vaste. En retour, la campagne proche subit nécessairement l'influence de la ville. C'est la dialectique de leurs rapports qu'il s'agit d'étudier.

1 - LES VILLES, FILLES DE LEURS CAMPAGNES

a/ Villes consommatrices et campagnes nourricières

1 ~ Essor rural et croissance urbaine

■ Par définition, la ville ne peut subvenir à ses besoins alimentaires. Son développement est donc étroitement lié à la capacité qu'ont les campagnes de dégager un surplus agricole. D'où la concomitance chronologique entre essor rural et éclosion urbaine.

2 ~ Mesure de l'aire d'approvisionnement des villes

■ Pour le ravitaillement en blé, la zone d'alimentation d'une ville dessine les contours d'un arrière-pays économique. Dans le cas d'Amiens par exemple, peuplé au XIII^e siècle de 20 000 habitants, une aire de 20 km autour de la ville suffit généralement à son approvisionnement.

b/ Des réservoirs d'hommes

1 ~ Des villes peuplées par leurs campagnes

La transition est aisée, puisque les zones d'approvisionnement des villes ont globalement la même superficie que leurs aires d'immigration.

■ La méthode : l'onomastique (étude des noms de personnes issus des listes d'habitants) sert à reconstituer l'origine géographique des nouveaux citoyens.

■ Le constat global : les villes sont majoritairement peuplées d'immigrants de fraîche date et la croissance de la population urbaine est essentiellement le fait de l'immigration. Ces courants de population, d'ailleurs, sont à double sens (voir les échanges démographiques entre Florence et son *contado*).

2 ~ Rayons d'immigration et zones d'attraction urbaine

■ Ils sont proportionnels à la taille des villes et à leur puissance d'attraction économique (voir encadré « la formation de la population urbaine »).

c/ Vivre en ville, vivre au village

1 ~ Des structures de sociabilité héritées du monde rural

■ Les courants de peuplement maintiennent les liens de la ville avec ses campagnes. Venant des campagnes alentours, les nouveaux citoyens ne coupent pas immédiatement ou pas entièrement les liens avec leur village. D'où la persistance, en ville, de structures familiales et de cadres de solidarité hérités du monde rural : on ne doit pas surestimer l'acculturation urbaine.

2 ~ Les villes et leurs campagnes intérieures

Cette persistance s'exprime également dans le paysage urbain : les espaces agricoles insérés dans le tissu urbain (jardins, maraîchers...) ; une structuration de l'habitat encore largement rurale (voir, par exemple, le *corral* dans les villes espagnoles, et notamment à Valladolid : enclos enserrant plusieurs maisons, un puits et des terrains d'élevage).

2 - LES VECTEURS DE L'EMPRISE URBAINE SUR LES CAMPAGNES

a/ Investissements urbains et développement rural

1 ~ Emprise seigneuriale et propriétés bourgeoises

■ L'emprise foncière de la ville prend deux formes principales :

- la « continuité » seigneuriale entre propriétés urbaines et propriétés rurales (voir, par exemple, les possessions de l'abbaye Sainte-Geneviève, à Paris et dans les villages alentour) ;
- les fortunes foncières du patriciat urbain, qui préfère toujours investir dans la terre les profits du commerce.

2 ~ Crédit et modernisation

■ Les investissements urbains suscitent la modernisation agricole : ainsi les campagnes abandonnent-elles parfois la polyculture pour se spécialiser selon les besoins du marché urbain.

■ Dans le même temps, la diffusion du crédit dans l'espace rural facilite également l'emprise économique des villes. Par les fils de l'endettement, la ville peut « tenir » les communautés rurales (exemple des communes rurales de Lombardie, endettées auprès des villes de Brescia et de Bergame).

b/ La ville, modèle culturel ?

■ On peut développer deux exemples caractéristiques de la culture urbaine (voir chapitre 4) :

- les ordres mendiants : si les couvents sont implantés en ville, les prédicateurs sont itinérants et l'espace rural reçoit donc leur message ;
- la diffusion de l'art urbain : les innovations stylistiques mises en œuvre sur les chantiers des cathédrales sont adoptées dans les églises rurales. Noter également que la cathédrale est, économiquement, « la fille des moissons » puisqu'elle est financée par le prélèvement seigneurial.

c/ Espaces juridiques et dépendance politique

1 ~ Libertés urbaines, libertés rurales

■ Étudier les cas de diffusion des chartes de franchise urbaine aux villages voisins. Ainsi les « lois » d'Amiens, d'Abbeville ou de Saint-Quentin sont-elles adoptées par une quarantaine de communautés rurales.

■ Pourtant, toujours dans le cas de la Picardie, Robert Fossier remarque que dans les proches environs des communes, aucun village ne jouit de franchise : c'est que les bourgeois ne tiennent pas à favoriser l'émancipation rurale.

2 ~ L'extension du ressort juridique des villes

■ La proximité de la ville n'apporte pas toujours la « liberté » aux campagnes ; au contraire, elle occasionne souvent la soumission juridique. La ville étend sa justice aux campagnes environnantes, afin, également, d'élargir la perception de ses impôts.

3 - LES ESPACES DES RELATIONS VILLES - CAMPAGNES

a/ La ville et sa banlieue : une domination directe

- Rappeler la définition : le *ban* de la ville s'exerce à une lieue à la ronde.
- Distinguer ses fonctions nourricières (le finage urbain), démographiques (un amortisseur de conjoncture) et industrielles (l'éloignement des industries polluantes : exemple des teinturiers).
- Une culture périurbaine spécifique : la vigne (voir, par exemple, la description de la ville d'Auxerre par Fra Salimbene).

b/ La ville et son environnement rural : une structure de croissance

1 ~ La constitution d'économies régionales

- La ville médiévale est étroitement dépendante de son environnement rural. L'étendue de la zone d'attraction d'une ville (aires de migration et d'approvisionnement) est proportionnelle à sa puissance : elle s'arrête où commence celle d'une autre ville. Ainsi, l'étude des relations villes-campagnes débouchent sur celle des réseaux urbains.
- La ville draine les richesses et, de ce fait, stimule la croissance rurale : d'où la création, autour des villes, d'auréoles de dynamisme. La ville, consommatrice et productrice, est au centre d'économies régionales.

2 ~ La régulation du marché urbain

- Cette structure de croissance est régulée par le marché urbain. À l'aube du XII^e siècle, par exemple, Guibert de Nogent raconte que les paysans viennent acheter leur nourriture au marché de Laon : preuve qu'étant devenus vignerons pour répondre à la demande urbaine, ils ont abandonné la polyculture.

c/ La ville et son territoire : la conquête du *contado*

1 ~ Les cités et la soumission des campagnes

- Dans le cas des cités-États, la ville ne contrôle pas seulement un espace économique, elle dirige un territoire politique. Jouissant de tous les pouvoirs régaliens, la cité italienne cherche, dès le XII^e siècle, à étendre sa domination sur son *contado*, qui recoupe globalement les limites du diocèse.
- Ce *contado* regroupe communautés rurales et cités sujettes. Sa conquête se fait par actes de soumission (parfois sur le modèle des relations féodales), transactions (c'est le cas, par exemple, d'Arezzo au XII^e siècle) ou achats de seigneuries (Vérone ou Brescia à la fin du siècle).

2 ~ L'exception italienne

- Parmi toutes les villes françaises, seule Toulouse parvient à se constituer l'équivalent d'un *contado*. En Flandre ou en Angleterre, les villes peuvent contrôler politiquement des voies de communication, mais jamais des territoires entiers.
- Par conséquent, le cas des cités-États italiennes doit être considéré comme une expérience limite : celle de la mainmise absolue de la ville sur ses campagnes.

CONCLUSION

Entre les villes et « leurs » campagnes, le système féodal installe un rapport d'équilibre plus que de domination. La rupture de cet équilibre manifeste la crise de la fin du XIII^e siècle.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

Fiscalité et société urbaine au XIII^e siècle

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- la fiscalité comme révélateur des stratifications de la société urbaine ;
- la politique fiscale, instrument de puissance sociale.

Recenser les aspects à étudier :

- la mise en place d'une fiscalité urbaine propre ;
- répartition des tailles, assiette de l'impôt, estimations, prélèvement ;
- fraudes, injustices, révoltes urbaines et intervention royale.

Définir les articulations possibles du sujet :

- fiscalité urbaine et autonomie politique : la ville du consensus ?
- les registres fiscaux, miroirs d'une société fortement hiérarchisée ;
- inégalité devant l'impôt, contestations sociales et contrôle politique.

Les villes et la *Reconquista* (XI^e-XIII^e siècle)

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- rapports entre expansion de l'Espagne chrétienne et urbanisation ;
- un réseau urbain hérité de l'époque musulmane et ses transformations.

Recenser les aspects à étudier :

- la *re poblaciòn*, repeuplement des villes et répartition de l'espace urbain en différents lots ;
- un urbanisme de reconquête : *calle mayor*, *alcazar*, cathédrale... ;
- un statut politique : les *fueros* et les libertés urbaines ;
- villes nouvelles issues des forteresses royales, les villes d'étape sur la route de Saint-Jacques de Compostelle ;
- Chrétiens, Juifs et Maures dans les villes de la *Reconquista*.

Définir les articulations possibles du sujet :

- urbanisation et christianisme de combat ;
- héritage et transformations d'un réseau urbain ;
- la société urbaine : de la frontière à la tolérance.

6

L'ORIENT DU XI^e AU XV^e SIÈCLE

Le spectaculaire rétablissement byzantin sous les Comnènes repose sur une base fragile : il manque à l'Empire une trop grande part de l'Asie Mineure, tandis que le service personnel de l'empereur remplace le dévouement à l'État qui avait fait la grandeur de l'Empire. À ceci s'ajoute la colonisation économique de la capitale par les Latins, qui débouche sur la conquête de 1204. Le retour de Michel VIII dans sa capitale en 1261 est un faux-semblant, car l'Asie Mineure est définitivement perdue, tandis que les Slaves ont pris leur indépendance dans les Balkans et que les Francs restent en Morée. Le règne des Paléologues est une lente agonie agitée des soubresauts de guerres civiles pour le partage des misérables prébendes d'un empire ruiné que l'Occident, secoué par la crise, la guerre de Cent Ans et le Grand Schisme, répugne à secourir. Un secours dont, arc-bouté sur une orthodoxie intransigeante, l'Empire ne veut pas. Seules, les divisions des Turcs lui permettent de survivre jusqu'en 1453 ; 1123 ans et 18 jours après l'inauguration par Constantin I^{er}, Constantin XI meurt en défendant ses murailles.

Le contraste n'est que plus saisissant entre le délabrement politique sans cesse accentué et l'essor intellectuel et artistique toujours plus éclatant, qui permet à la littérature, à la philosophie et à la science byzantines, finalement ouvertes sur un Occident qui commence à reprendre le flambeau, de s'épanouir. Constantinople aux abois voit fleurir les talents.

Les Turcs jouent un rôle essentiel dans le monde arabo-musulman. Des mercenaires pénètrent d'abord l'Empire abbaside, puis ils s'assurent la domination sur le califat, tandis que d'autres pénètrent en Asie Mineure. Ceux qui les poussaient en avant, les Mongols, font à leur tour irruption au Proche-Orient aux XIII^e et XIV^e siècles. Ces vagues d'invasion créent une instabilité encore accentuée par les croisades, qui entraîne une régression durable de l'économie, tant de l'agriculture irriguée que du commerce, à l'exception de l'Égypte. Le morcellement de l'Orient musulman n'empêche pas la réussite de grandes

entités territoriales et de puissants États : sultanat des Saldjoukides puis des Ottomans, qui assoient les ressources de leur aristocratie sur la terre par l'*iqta*, Zankides en Syrie, Ayyoubides qui affirment leur domination en Égypte et promeuvent l'hérédité de l'*iqta*. Les Mamlûks représentent un exemple particulier : leur État, dont la prospérité repose sur le transit des marchandises par l'Égypte, conserve le pouvoir à ces militaires qui sont des esclaves, mais contrôle les Lieux saints et renforce le sunnisme.

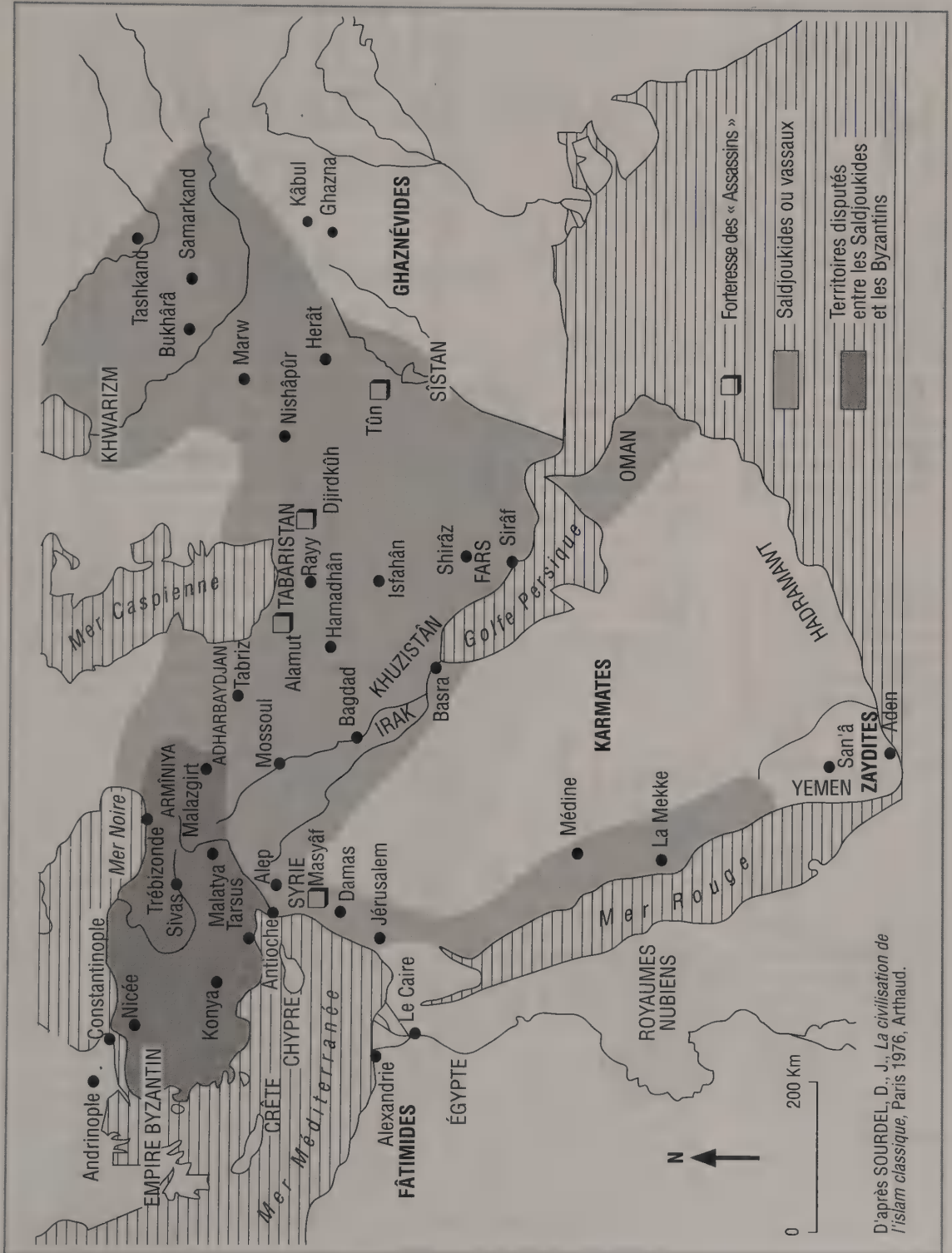
En Occident, après la chute du califat des Omeyyades et l'affaiblissement des Zirides, le renouveau vient du Maghreb occidental : les Almoravides réunifient l'Occident musulman, du Sénégal à Saragosse. Mais ils ne peuvent résister aux mouvements contestataires issus des montagnards et qui secouent en permanence le Maghreb, d'où sortent les Almohades. Sous la direction de ceux-ci, le Maghreb unifié connaît aux XII^e et XIII^e siècles une grande prospérité, tandis que fleurit la culture de l'Andalus. Mais, dès le milieu du XIII^e siècle, tandis que l'Espagne musulmane des Nasrides est réduite à Grenade, le Maghreb éclate en trois entités autour de Tunis, Tlemcen et Fès ; cette division n'empêche ni la prospérité ni l'essor culturel.

Bref, les forces qui avaient fait la grandeur du Moyen Âge byzantin et arabo-musulman, dont l'éclat culturel s'épanouit dans la décadence politique, régressent plus ou moins rapidement face à la poussée de l'Occident chrétien et des Turcs, désormais face à face.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

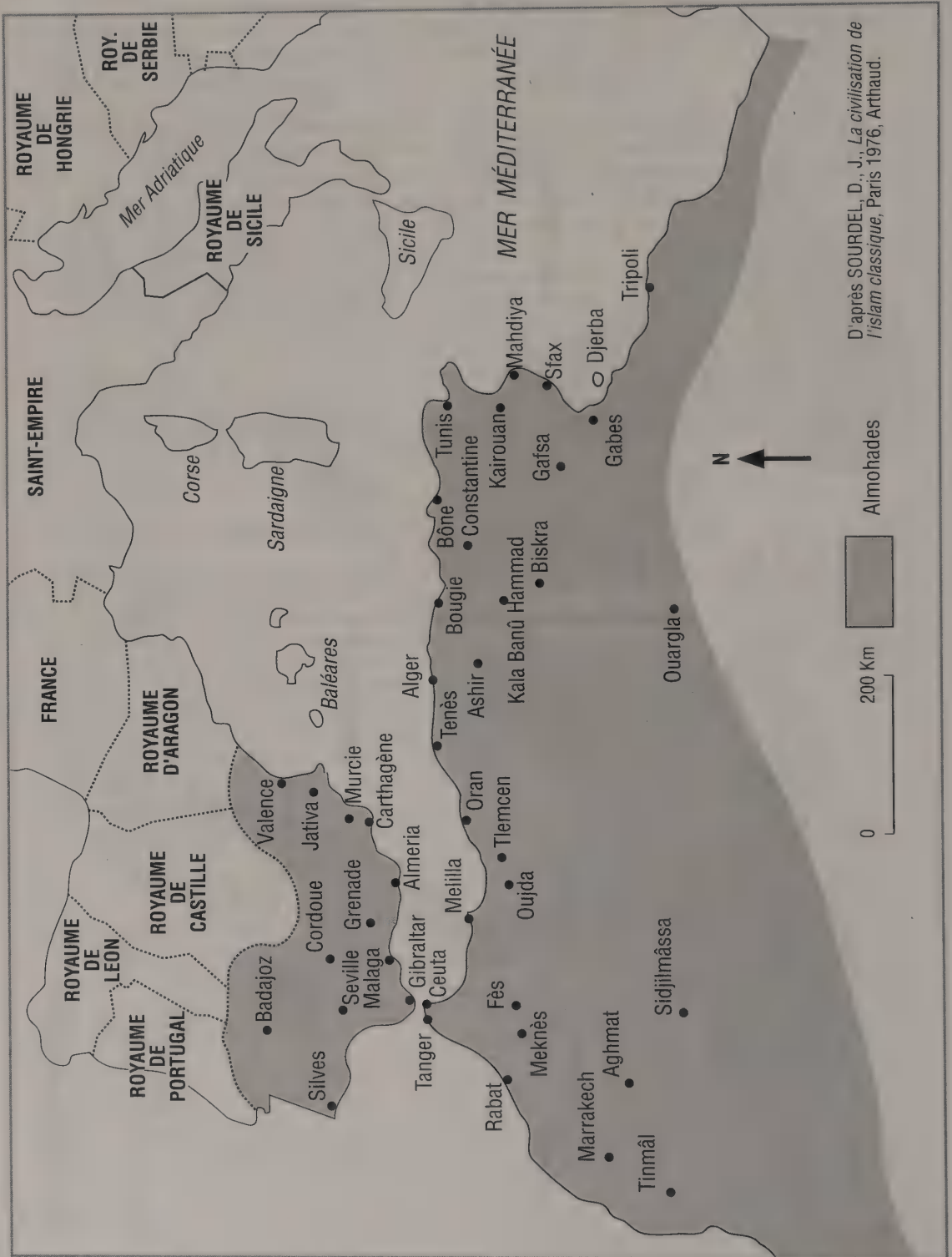
- DUCELLIER, A., KAPLAN, M., MARTIN, B., MICHEAU, F., *Le Moyen Âge au Proche-Orient*, nouvelle éd., Paris 1991, Coll. Hachette Université, pp. 204-214, 228-240, 274-282.
- DUCELLIER, A., *Byzance et le Monde Orthodoxe*, Paris 1986, Armand Colin, pp. 297-455.
- MAGDALINO, P., *The Empire of Manuel I Komnenos (1143-1180)*, Cambridge 1993
- NICOL, D. M., *The Last Centuries of Byzantium*, Londres 1972.
- CAHEN, C., *La Turquie pré-ottomane*, Istanbul-Paris 1988.
- CAHEN, C., *Orient et Occident au temps des croisades*, Paris 1983, Aubier.
- CAHEN, C., *La Syrie du Nord à l'époque des croisades*, Paris 1940.
- LAGARDÈRE, V., *Les Almoravides*, Paris 1989, L'Harmattan.

L'EMPIRE DES SALDJOUKIDES



D'après SOURDEL, D. J., *La civilisation de l'Islam classique*, Paris 1976, Arthaud.

L'EMPIRE ALMOHADE



D'après SOURDEL, D., J., *La civilisation de l'islam classique*, Paris 1976, Arthaud.



GRANDEUR ET DÉCADENCE BYZANTINES

1 LES COMNÈNES

En avril 1081, après trois années de troubles, le fils de l'une des plus grandes familles d'Asie Mineure, Alexis Comnène, s'empare du trône. L'Empire semble aux abois : les bandes turques sillonnent l'Asie Mineure, tandis que les Normands ont débarqué dans les Balkans. Contre ceux-ci, il achète des concessions commerciales exorbitantes avec l'aide de la flotte vénitienne ; contre les bandes turques, il commence une lente reconquête qui s'accélère à partir de 1097 avec l'aide des croisés. À la fin de son règne, chanté par sa fille *Anne* dans l'*Alexiade*, il a pu reconquérir presque la moitié de l'Asie Mineure et son pouvoir est assuré dans les Balkans, qui voient se dessiner au ^{xiii}e siècle les indépendances serbe et bulgare. Son fils Jean II et son petit-fils Manuel, excellents guerriers, étendent leur domination jusqu'aux portes d'Antioche. Mais le sultanat turc d'*Ikoniön* subsiste et inflige une nouvelle déroutante aux Byzantins à Myrioképhalon en 1176. L'instabilité qui suit la mort de Manuel I^{er} (1180) aboutit, en 1185, à l'arrivée de la faible dynastie des Anges, incapable de résister aux *croisés* que ses intrigues ont appelés et qui prennent et pillent la capitale le 13 avril 1204, puis se partagent l'Empire.

L'empire des Comnènes est redevenu une **grande puissance**, grâce à la réorganisation des pouvoirs en un véritable **système familial** ; l'aristocratie de fonction des bureaux est écartée des plus hauts postes au profit des membres de la famille impériale. Celle-ci étend son emprise sur l'aristocratie par un système complexe de mariages avec les plus illustres lignages anciens et nouveaux. C'est l'aristocratie qui fournit l'essentiel des troupes proprement byzantines ; elle trouve sa rémunération dans la concession des revenus publics sous forme de *pronoïa*. Mais la fidélité personnelle à l'empereur, les liens d'homme à homme, l'emportent désormais sur la notion du service de l'État qui avait fait la grandeur et l'originalité de l'Empire. Quant aux marchands et artisans de Constantinople, écartés de toute participation au pouvoir et même à l'apparat sénatorial, ils sont supplantés par les *marchands italiens*, avant-garde des croisés.

L'époque des Comnènes voit s'épanouir la **renaissance culturelle**. Tandis que l'Église prend en partie en charge l'enseignement, ce qui explique peut-être la quasi-disparition de la philosophie et des sciences, sans pour autant en modifier les caractères, la création littéraire donne enfin naissance à des œuvres d'une véritable envergure. L'Histoire connaît avec Anne Comnène, Jean Kinnamos et Nicétas Choniatès un nouvel essor. Mais surtout, la littérature de fiction, jusque-là proscrite, se développe avec Théodore Prodrome, poète de cour, mais qui consacre 4 614 vers aux 9 livres d'un roman, *Rodanthe et Dosiclès*, ou cet

Anne Comnène : fille aînée de l'empereur Alexis I^{er}, d'abord fiancée à Constantin Doukas, puis mariée à l'historien Nicéphore Bryennios, elle tente en vain de supplanter son frère Jean en 1118 à la mort de son père. D'une grande culture, elle écrit la vie de son père sous forme d'une épopée, l'*Alexiade*.

Ikoniön : ville du sud de la Cappadoce, l'une des plaques tournantes des routes byzantines ; conquise par les Turcs et devenue *Konya*, elle devient le siège du sultanat de Rûm.

Sur la *Croisade* : cf. t. 2 chapitre 7.

Pronoïa : système de rémunération des officiers civils et militaires qui consiste à concéder, en principe à titre viager, la perception de revenus fiscaux, impôt ou rente foncière.

Sur les *marchands italiens* : cf. t. 2, chapitre 7.

Jean Tzétzès : l'auteur le plus prolifique du XII^e siècle byzantin, issu d'une bonne famille, muni d'une éducation soignée, il occupe des postes subalternes et enseigne notamment dans la fondation du Pantokratôr. Outre ses discours, ses lettres et ses poèmes, il se distingue par son travail d'exégète des œuvres antiques.

Grégoire Palamas : (1296-1359) ; un moment retiré à l'Athos, il devient le principal inspirateur du courant hésychaste ; promu archevêque de Thessalonique, il est le héros du concile de 1351, qui fait de sa doctrine celle de l'Église orthodoxe et de Grégoire le plus grand théologien de celle-ci.

Sur les *conciles d'union* de Lyon (1274) et de Florence (1439) cf. t. 2, chapitre 7.

autre poète de cour, professeur besogneux, **Jean Tzétzès** ou encore *Hysminè et Hysminias*, roman d'Eumathios Makrembolitès.

2 L'ÉPISODE LATIN ET LES PALÉOLOGUES

Le **partage** de l'Empire byzantin entre les croisés et les Vénitiens en 1204 ne parvient pas à éliminer la souveraineté byzantine, dispersée en trois parties : autour de Trébizonde, où une branche des Comnènes va survivre jusqu'en 1461, en Épire avec Théodore Ange et surtout à Nicée et dans ce qui reste d'Asie Mineure byzantine. Ce dernier foyer sert de base à la reconquête byzantine, qui aboutit en 1261 au retour de Michel VIII Paléologue dans sa capitale, grâce au soutien des Génois, désormais implantés à Péra et ouverts sur la mer Noire. À sa mort en 1282, s'il n'a pu étendre ses possessions en Asie Mineure, il a reconquis la plus grande partie du sud des Balkans, sauf le Péloponnèse ou Morée.

Ce n'est qu'un sursis ; en trois quarts de siècle, les Turcs s'emparent de la quasi-totalité de l'Asie Mineure et, en 1348, passent en Europe. Face à ce danger mortel, l'Empire se déchire. Le système familial de la dynastie des Paléologues débouche sur deux **guerres civiles**, de 1321 à 1328 entre Andronic II et son petit-fils Andronic III et de 1341 à 1354 entre Jean V Paléologue et celui qui fut son principal second avant d'usurper le trône, le grand intellectuel Jean VI Cantacuzène, sous l'œil intéressé des Turcs et des Serbes d'Étienne Dusan. Il ne reste à l'Empire que la Thrace, une partie de la Thessalie, la Morée et quelques îles de la mer Égée.

Face à la poussée turque, le seul secours pourrait venir de l'Occident chrétien ; mais Byzance se raidit sur ses valeurs, spirituelles et disciplinaires. Ainsi se développe au XIV^e siècle, principalement autour de **Grégoire Palamas**, l'**hésychasme**, qui interfère avec la guerre civile lorsque le mouvement **zélote** soulève le petit peuple de Thessalonique. La papauté pourrait être l'âme du secours occidental ; les différends purement théologiques sont aplanis et les dirigeants de l'Empire et de l'Église byzantine se montrent souvent prêts à admettre la soumission au pape ; mais, à chaque fois que prélats ou empereurs proposent l'**union**, celle-ci est violemment rejetée par la masse de l'épiscopat et du peuple.

Hésychasme : héritier du courant érémitique prépondérant dans le monachisme byzantin et qui cherche comment communiquer avec Dieu, l'hésychasme (du grec *hēsychēia* : tranquillité) recherche une méthode qui, par la discipline du corps et de l'esprit en des exercices appropriés dont le meilleur est la prière, permet d'entrer en contact avec les énergies qui émanent de Dieu et de voir la lumière divine de la Transfiguration. Bien que son principal promoteur, Grégoire Palamas, prétende n'avoir jamais lu Platon, l'hésychasme réunit les deux traits essentiels de la pensée religieuse byzantine, la mystique érémitique et la transcendance platonicienne. Ce retour aux sources explique le succès de l'hésychasme auprès des moines et du peuple, malgré l'opposition du courant rationaliste de Grégoire Akyndinos ou Nicéphore Grégoras. Soutenu par Jean VI Cantacuzène, à la fois par conviction et par intérêt politique, l'hésychasme triomphe au concile des Blachernes de 1351.

Cette décadence, qui marque un appauvrissement d'un État et d'une cour réduite à manger dans de la vaisselle de vil métal plaqué et un raidissement de l'exploitation des parèques par une mince aristocratie et de riches monastères, n'empêche pas l'extraordinaire floraison littéraire et artistique, en relation avec la

Renaissance italienne, chant du cygne d'une civilisation qui se sait condamnée. Andronic II ressuscite, sous le nom de Musée, l'Université confiée à des maîtres comme Georges Scholarios ou Jean Argyropoulos, qui recherchent le sens profond des textes anciens. **Théodore Métochite** et **Nicéphore Grégoras** au XIV^e siècle développent la **philosophie platonicienne** et leur héritier du XV^e, Gémistos Pléthon, qui propose une réforme de l'État fondée sur Platon, rejette le christianisme. Ce rationalisme renaissant, et qui n'hésite pas à assumer l'apport arabe, provoque la redécouverte des **sciences**, en mathématiques, astronomie ou médecine. Et ces empereurs ou fonctionnaires lettrés édifient et font décorer les chefs-d'œuvre de l'architecture tardive byzantine.

Incapable d'attirer durablement les secours d'un Occident battu deux fois par les Turcs à Nikopolis (1396) et à Varna (1448), ou de résister aux Ottomans, réduit à la banlieue de Constantinople, l'Empire n'en finit pas de mourir ; le mardi 29 mai 1453, Constantin XI périt en tentant de défendre la brèche ouverte par l'artillerie de **Mehmet II**.



L'ORIENT MUSULMAN DU MILIEU DU XI^e SIÈCLE À LA FIN DU MOYEN ÂGE

I LES RUPTURES À PARTIR DU MILIEU DU XI^e SIÈCLE

De nouvelles invasions. Depuis les invasions arabes du VII^e siècle, la région allant de la Méditerranée orientale jusqu'à l'Indus n'avait pas connu de véritable intrusion de la part de peuples extérieurs. Les déplacements de populations découlaient en général de décisions politiques provoquant la déportation d'opposants ; de même, l'achat massif d'esclaves, surtout des **Turcs** à partir du califat d'al-Mutasim (833-842) affecta le peuplement des capitales. Al-Muqaddasî (X^e siècle) parlait de l'achat de 12 000 esclaves par an, les femmes peuplant les harems, les hommes formant l'essentiel de la garde du calife. Les Sâmânides au X^e siècle procédèrent de la même manière et ce fut un de leurs officiers, Sebügtigin, qui forma à partir de Ghazna (Kâbulistan), la dynastie ghaznévide en 977.

À partir des premières décennies du XI^e siècle, l'installation des Turcs prend une autre tournure : ce sont des tribus venant de l'extérieur qui, poussées par les Mongols, envahissent l'empire musulman. Convertis du **chamanisme** à l'Islam, ils intègrent rapidement les éléments de la vie de l'empire et s'en ser-

Théodore Métochite :
cf. document commenté.

Nicéphore Grégoras :
élève de Théodore Métochite, principal adversaire de Palamas et promoteur du thomisme aristotélien en Orient, il est condamné au concile de 1351. Cet authentique savant a laissé une œuvre historique, théologique et hagiographique considérable, mais c'était surtout un mathématicien et un astronome capable de calculer les dates des éclipses à venir et de corriger le calendrier julien.

Chamanisme : religion à caractère magique et mystique des régions sibériennes et altaïques. Des prêtres initiés, dans des périodes de transe, entraient en contact avec les esprits pour les faire agir avec bienveillance.

■ Cf. t. 1, chapitre 7.

Qarakhânides XI^e-XII^e siècles : cette dynastie turque qarluq, islamisée au X^e siècle, domina à la fois les zones steppiques du Tarim et la Transoxiane, autour des capitales Talas et Bukhârâ. Ce fut la première dynastie proprement turque installée en Islam à partir de 992.

Turcomans ou Turkmènes : ces Turcs oghuz, nomades et musulmans, formèrent les unités de *ghazi* (opérant des « razzias ») qui combattirent en Anatolie contre Byzance.

vent pour imposer leur pouvoir. Aux **Qarakhânides** installés en Transoxiane, succédèrent à partir des années 1020, les chefs du clan saldjoukide, Tshangrî et surtout Tughril qui conquiert la Transoxiane après sa victoire sur les Ghaznévides à Dandanqan près de Marw. Cette victoire mit en avant la qualité guerrière des **Turcomans** qui allaient devenir le fer de lance de la conquête turque tant dans le Proche-Orient musulman que dans l'Empire byzantin.

Turcs : terme désignant les populations asiatiques originaires des régions de la Mongolie et de l'Altai, affiliées aux Mongols, liées par une culture et des langues dites ouralo-altaïques, ayant pour base le turc ancien ou « runique ». Les Turcs apparaissent dans les textes chinois au VI^e siècle, vivant en tribus nomades dont certaines sont dirigées par un *khan*. Les textes chinois, puis arabes et européens, indiquent une expansion d'est en ouest à partir du VI^e siècle, vers le Tarim, puis vers le Turkestan, avant d'atteindre les zones des fleuves russes.

Ils formaient plusieurs branches ou groupes dont sont issues les tribus et dynasties qui concernèrent l'histoire médiévale musulmane et européenne :

- les OGHUZ (*Ghuzz* chez les auteurs arabes) s'établirent de la Turquie occidentale à l'Iran. Islamisés à partir du milieu du X^e siècle, ils se scindèrent en plusieurs groupes : Petchénègues (mer Noire), Khazars (mer Caspienne), Coumans ou Qiptchaq vers la mer d'Aral et Saldjoukides, accompagnés des Turcomans en Iran et en Anatolie ;
- les OUIGHURS, affiliés aux précédents, présents au nord de la Chine (744-840), en Mongolie, ils sont chassés vers le Turkestan chinois où ils se sédentarisent. Beaucoup sont passés du chamanisme au manichéisme ;
- les KIRGHIZ, d'origine indo-européenne, turquisés. On les trouve en Mongolie après en avoir chassé les Ouïghurs (840-924) avant de l'être eux-mêmes par les Mongols Khitaï, se retirant vers le lénisseï ;
- les KARLUKS (lac Balkash), les BULGARES... sont d'autres peuples turcs.

Cf. t. 1, chapitre 5.

En 1055, Tughril Beg (titre des chefs turcs), s'étant fait le défenseur de l'Islam sunnite au nom du califat contre le shiisme, rentra triomphalement à Bagdad. Toutefois, de par leur vocation de combattants, beaucoup de Turcomans suivirent un autre chef saldjoukide, Arslan, puis son fils Qutlumush qui attaquèrent l'Arménie et commencèrent à entamer l'Empire byzantin ; ces offensives suivies de l'installation des tribus turques, marqua le point de départ du **Sultanat de Rûm** en Anatolie. Après une première phase de conquêtes accompagnées d'actes visant à terroriser les adversaires, les précautions de Tughril Beg en ménageant les élites iraniennes et en interdisant les pillages, ainsi que l'islamisation rapide et profonde des dynasties turcs, lui permirent d'organiser un pouvoir stable ; mais cette intégration rapide ne doit pas cacher le fait que la frontière musulmane était devenue une voie d'invasions des peuples turcs et mongols. Par la suite, les Saldjoukides devaient s'emparer de la Syrie aux dépens des Fâtimides.

Sultanat saldjoukide de Rûm (1077-1307) : cette branche de la grande tribu turque naquit des succès du grand saldjoukide Alp Arslan, vainqueur des Byzantins à Mantzikert (Malazgirt) en 1071. Une dynastie collatérale s'installa dans la région orientale de l'Anatolie, marquant le début du peuplement turc en Anatolie. La dynastie connut des fortunes diverses : Sulaymân Ibn Qutlumush et ses fils poursuivirent une guerre de razzias, concurrencés par les Danishmend turcs de Sivas (jusqu'en 1178). Au cours du XII^e siècle, repoussé par les croisés et les Arméniens vers le centre de l'Anatolie, vainqueur des Byzantins à Myrioképhalon (1176), le sultanat turc, en particulier sous la conduite de Kilij Arslan II (1156-1192), organise un véritable État autour de Konya (Ikonion). Un moment menacé par l'armée de Frédéric Barberousse (prise d'Ikonion en 1190), il se relève et prospère. Les Saldjoukides, devenus tributaires des Ikhâns de Perse (Mongols descendants d'Hûlâgû) après leur défaite à Kösedagh (1242), furent menacés par deux groupes turcs de l'intérieur, les Qarakhânides et, surtout, les Ottomans. Le sultanat, entre-temps, avait développé dans les principales cités, relayées par les caravansérails, une civilisation brillante et un commerce actif.

Les **Mongols** (cf. *Cambridge History of Iran*, Vol. V, 1975) représentèrent une nouvelle vague de conquérants plus destructeurs mais dont l'expansion au XIII^e siècle dépasse largement le cadre présent, du fait de leurs conquêtes en Asie centrale, en Chine, en Sibérie (Horde d'Or) :

- à la mort de Gengis Khân (1227), les tribus se divisent mais demeurent tributaires du grand Khân (Ogotai, 1227-1241). L'expansion passe par des victoires d'une armée dont l'une des armes principales est la terreur : en 1258, Hûlâgû massacre une grande partie de la population de Bagdad, mettant fin à la dynastie abbaside et provoquant, par la destruction de la capitale de l'Islam médiéval, un désastre définitif, au moins au plan culturel. Leur avance s'arrêtera aux portes de l'Égypte, à *Ayn Djalut* face aux Mamlûks qui amorcent aussitôt la reconquête de la Syrie ;
- à partir de 1360, Timour-Leng (Tamerlan) réussit à rassembler l'ensemble des tribus mongoles autour de sa capitale Samarkand (Transoxiane). À sa mort en 1405 il a pratiquement éliminé les Ottomans en Asie Mineure, il a conquis la zone moyen-orientale jusqu'à l'Euphrate et dévasté la Syrie (1402). Mais son empire ne lui survit pas.

Ainsi, la fin du XI^e siècle marque le début d'une période d'instabilité qui dure jusqu'au XV^e siècle et, à trois reprises, des invasions déstabilisent les États du Moyen-Orient. Aux massacres, surtout ceux des Mongols, s'ajoutent les destructions, en particulier celles des sociétés agraires les plus exposées.

Du côté occidental, les **croisades** (1097-1291) se présentent sous d'autres formes, mais constituent une autre zone d'invasion sur le littoral de la Méditerranée orientale, remettant également en cause la situation politique établie depuis l'établissement de l'Islam.

Un retournement de la conjoncture ? Cette période marque également un tournant dans l'histoire des rapports entre l'Occident chrétien et l'Orient byzantin et musulman. S'il est difficile de faire un bilan pour les régions orientales et centrales de l'empire, tant sur le plan démographique qu'économique, il est certain que les chrétiens de l'Europe occidentale, et singulièrement les Italiens, acquièrent à partir de la fin du XI^e siècle, un avantage décisif en matière de commerce méditerranéen : désormais, ils sont devenus les intermédiaires indispensables entre les zones d'artisanat et de transit de l'Islam (Égypte) et le marché occidental ; ils maîtrisent le choix des produits à acheter et les prix.

Sur le plan intérieur, l'analyse est plus complexe. La Syrie connaît avec le XI^e siècle une grave dépression à la fois démographique et économique. La désertion partielle des campagnes se développe sur fond de luttes entre factions religieuses ; toutefois, au cours du XII^e siècle, le pays connaît un fort redressement. En Égypte, une régression à la fois sociale et démographique, moins marquée qu'en Syrie, s'amorce à la fin du XII^e siècle, avec une tendance à l'asservissement des paysans. Les premiers temps du sultanat mamlûk marqueront un nouvel essor durable.

L'Irak connaît déjà durant la première moitié du XI^e siècle des temps difficiles, marqués par une régression des zones irriguées du Bas-Irak.

Après la brillante période du vizirat de Nizâm al-Mulk, la région connaît à nouveau des difficultés au cours du XII^e siècle : en particulier le trafic dont Bagdad était le grand centre semble se détourner du golfe Persique et de l'axe des deux fleuves mésopotamiens. Toutefois, des découvertes archéologiques récentes tendent à montrer que le trafic maritime dans le golfe Persique ne s'est pas

Ayn Djalut : localité palestinienne, devenue célèbre en 1260, lorsque les Mamlûks conduits par le sultan Qutuz, avec Baybars, battirent une petite armée mongole. Plus que militaire, l'impact de cette première victoire sur les Mongols, considérés jusque-là comme invincibles, fut d'ordre psychologique.

■ Cf. t. 2, chapitre 7.

■ Cf. document commenté.

désagrégé autant qu'on l'a dit. En revanche, l'artisanat musulman n'apparaît plus aussi attractif. Cette évolution apporta probablement un bénéfice commercial et monétaire durable en faveur de l'Occident.

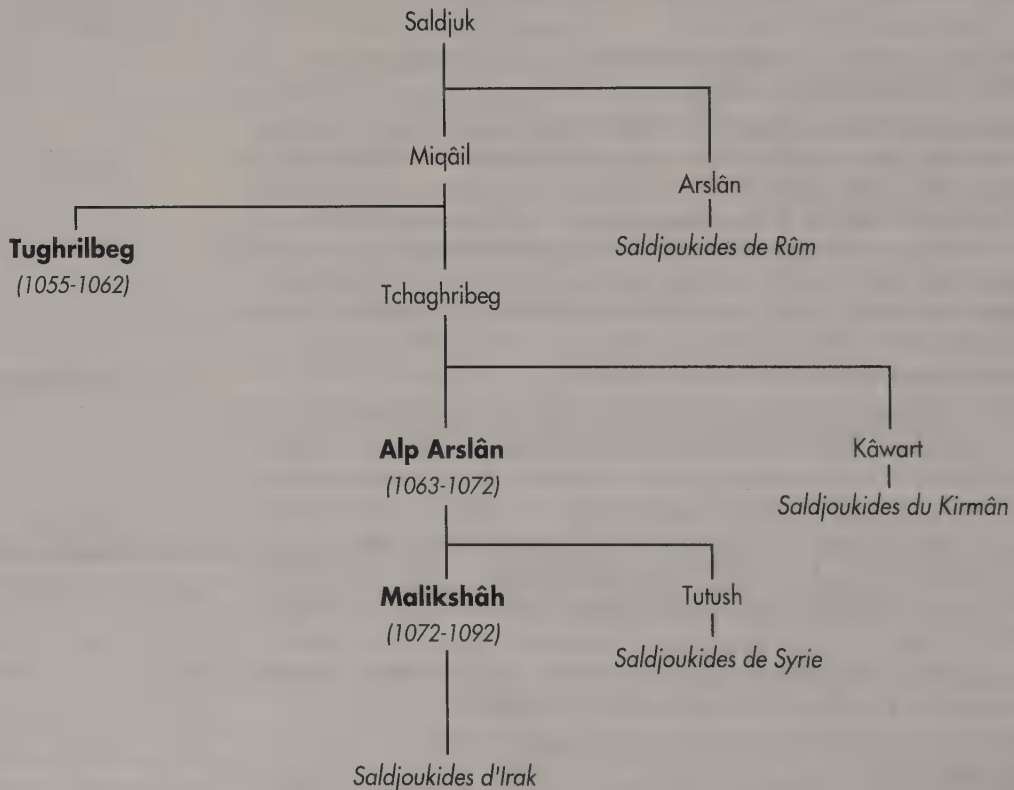
De ce fait, l'Orient perd peu à peu les avantages structurels qui étaient les siens depuis le début du Moyen Âge, en faveur de l'Occident dont l'échec militaire et colonial des croisades ne doit pas masquer la réussite économique.

Ashshâshiyûn ou assassins : terme au sens obscur désignant une secte ismaïlienne organisant l'assassinat des dirigeants illégitimes à leurs yeux. Apparus au XI^e siècle, ils s'abritaient en Iran (Alamut) et en Syrie, dans des forteresses inexpugnables d'où ils lançaient leurs expéditions, sous la direction de « maîtres » tels que Sinân (1140-1192). Ils furent exterminés par les Mongols.

2 L'ÉVOLUTION DES ÉTATS DE L'ORIENT MUSULMAN

Quelques belles destinées politiques. Un certain nombre d'États se constituèrent à la faveur de destins politiques exceptionnels, tels que ceux de Nizâm al-Mulk (mort en 1092), la même année que son maître Malikshâh (1072-1092), assassiné par les *Ashshâshiyûn* ou de Nûr al-Dîn (1146-1174) le souverain zankide qui ranima le *djihâd* en Syrie ou plus encore, de Salâh al-Dîn (Saladin) (1171-1193) ; toutefois, les dynasties qui leur survécurent connurent des difficultés et une grande instabilité. Les mamlûks (1250-1517) formèrent à ce titre, une singulière exception.

Tableau dynastique des grands Saldjoukides



D'après SOURDEL, D. et J., *La civilisation de l'islam classique*, Paris 1976, Arthaud.

Sur fond de conquête, les trois premiers souverains formèrent, de 1063 à 1092, un État qui marqua un renouveau du Proche et du Moyen-Orient. À l'image d'Alp Arslân (1063-1072), les **sultans** étaient avant tout des chefs de guerre, conduisant les troupes dont l'armature restait formée des cavaliers turcomans, malgré le poids de plus en plus grand des esclaves. L'administration était confiée essentiellement aux Perses Khurâsâniens tels que Nizâm al-Mulk. Ce dernier, vizir d'Alp Arslân, demeure surtout célèbre pour avoir été l'administrateur du souverain Malikshâh dont l'éducation « persane » l'éloignait de ses deux prédécesseurs. L'influence iranienne est particulièrement visible à travers l'ouvrage de Nizâm, le *Livre du Gouvernement* ou *Siyâset Name*, et, hormis l'importance particulière de l'armée et le programme religieux, les Saldjoukides conservèrent les structures antérieures. Nizâm al-Mulk poussa Alp Arslân à éloigner les Turcomans par les campagnes en Arménie et Anatolie, en confiant le gouvernement des provinces aux parents Saldjoukides. Ces derniers furent soumis à l'autorité de Malikshâh. Afin de payer les armées, il reprit le système des *iqtas*, les transformant en institution héréditaire afin que le *muqta* (titulaire de l'*iqta*) prenne soin des terres qui lui étaient confiées ; le titulaire devait payer ses soldats avec les bénéficiaires : un embryon de féodalité se mettait ainsi en place. Le sultan et son vizir développèrent un programme de diffusion du sunnisme par la propagation du shafiïisme au sein de l'institution nouvelle des **madrasas**.

Sultan : terme ayant le sens de « pouvoir ». Il fut repris par les Saldjoukides puis par l'ensemble des souverains turcs, comme représentants du calife.

Madrasa : collège d'enseignement des sciences religieuses, le droit surtout, fondé et bâti par le système de biens habus (cf. t. 1, chapitres 6 et 7), permettant d'entretenir enseignants et étudiants. Cette institution apparue en Orient musulman au cours du XI^e siècle, se répandit dans le monde musulman, doublant l'enseignement prodigué dans les mosquées, avec le retour de l'orthodoxie sunnite que ces institutions devaient diffuser : Nizâm al-Mulk en fit construire en Iran et Irak (*Nizâmiya* – portant son nom – à Bagdad en 1067), les Zankides en fondèrent en quantité en Syrie, Saladin en Egypte (*Nâsiriyya* en 1171) et en Arabie. Elles devaient se répandre en Anatolie au XIII^e siècle, au Maghreb peut-être un peu avant. Les madrasas devinrent les instruments d'un enseignement officiel, provoquant dans certains cas, un dessèchement intellectuel.

La conception clanique du pouvoir entraîna vite la fin de l'unité du sultanat saldjoukide. Aux luttes pour le pouvoir, à chaque succession, s'ajouta la division engendrée par la formation d'émirats de la part des parents des sultans : Malikshâh laissa ainsi le gouvernement de la Syrie à son frère Tutush qui fonda une dynastie syrienne (deux fils, l'un à Damas, l'autre à Alep). En Syrie, les officiers conseillers des émirs, les **Atabegs**, devaient donner naissance à de nouvelles dynasties locales telles que celle des Zankides à Alep. Ailleurs, les dynastes saldjoukides devaient se maintenir plus longtemps :

- Saldjoukides de Kirmân (Iran, le long du golfe Persique), jusqu'en 1186 ;
- Saldjoukides d'Irak, jusqu'en 1194 (ensuite, reprise en main du pouvoir par le calife abbaside al-Nâsir [1180-1225]) ;
- Saljoukides de Rûm jusqu'en 1307 (remplacés par les Ottomans).

Les **Zankides** (1127-1222) (Voir CAHEN, C., *La Syrie du Nord à l'époque des croisades*, Paris 1940 et ÉLISSÉEF, N., *Nûr al-Dîn, un grand prince syrien à l'époque des croisades*, 3 vol., Damas 1967)

Du nom de l'un des officiers de Malikshâh et *atabeg* de l'un de ses fils, Zankî (1096-1146) prit le pouvoir en Syrie du Nord (Alep, Mossoul). Sous son impulsion et surtout celle de son fils Nûr al-Dîn (1146-1174), avec l'aide des *fuqahâ*

Atabeg : désigne le tuteur des princes saldjoukides, en général un officier. Souvent ils s'emparaient du pouvoir donnant naissance à des dynasties locales (Bourides de Damas, 1104-1154).

Sultans ayyoubides d'Égypte :

Saladin (1171-1193)

Al-Azîz (1193-1198)

al-Malik al-Adil

(1198-1218)

Malik al-Kâmil

(1218-1238)

Al-Adil II (1238-1240)

Malik al-Sâlih (1240-

1249)

Malik al-Muazzam

(1249-1250).

Cf. t. 2, chapitre 7.

Cf. t. 2, chapitre 7.

sunnites, ils rallièrent les opinions de la région sous la bannière du *djihâd* contre les croisés. La prise d'Édesse en 1144 conféra à Zankî une sorte de légitimité en tant que *mudjâhid*. Ce fut surtout son fils qui fit du *djihâd* une véritable politique menant une guerre souvent victorieuse contre les croisés et, surtout, rétablissant une sécurité et un pouvoir solides en Syrie après la prise de Damas (1154) : il mena de pair la construction de forteresses et de madrasas, reprenant la politique sunnite de Nizâm al-Mulk. Il sut profiter, en cela, d'un renouveau économique dans la région. Ses fils ne purent se maintenir en Syrie face à Saladin, sauf à Mossoul.

Les **Ayyoubides** (1171-1250) (cf. l'article « Ayyoubides » de CAHEN, C., *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e éd.).

Un des officiers de Nûr al-Dîn, Salâh al-Dîn – ou Saladin – réussit à s'emparer de l'Égypte en pleine crise politique depuis l'affaiblissement du califat des Fâtimides. Son extraordinaire renommée, tant chez les musulmans que chez les chrétiens, lui vient de la reconquête de Jérusalem en 1187 et d'une grande partie du Royaume croisé. Toutefois, reprenant la politique de Nûr al-Dîn, son programme très réfléchi s'inscrit dans un cadre plus large embrassant l'ensemble du Proche-Orient.

Jusqu'en 1183, il renforce sa position dans le contexte musulman en acceptant les trêves des rois de Jérusalem. Il unifie l'Égypte, la Syrie et la Djazira pour la première fois depuis le x^e siècle et mène en Égypte une politique en faveur du sunnisme, entre autres avec la construction d'édifices religieux *madrasas* au Caire à l'encontre du shiisme ismaïlien. La propagande en faveur du *djihâd* complète ce programme qui lui assure le soutien des autorités religieuses. Toujours dans la lignée de l'émir zankide, il introduit en Égypte et maintient en Syrie l'hérédité des *iqtas* accordée aux officiers formant les cadres de l'armée.

Ce n'est qu'une fois sa position renforcée en zone musulmane qu'il entreprend la guerre de *djihâd* contre les croisés qu'il écrase à Hattin en 1187, avant de rentrer triomphalement à Jérusalem. La troisième croisade et la défaite d'Arsûf (1191) ternit le succès mais ne permet pas aux chrétiens de se rétablir au-delà des places côtières : ils n'obtiennent que le libre accès à la ville sainte.

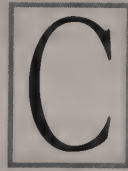
Une fois encore, son œuvre ne lui surviva pas, ses successeurs ne se maintenant avec vigueur qu'en Égypte, alors que sept émirats divisent la Syrie.

Les **Mamlûks** (1250-1517) (cf. IRWIN, R., *The Middle-East in the Middle Ages. The Early Mamluk Sultanate, 1250-1382*, Londres 1986) forment à plus d'un titre, une exception. Ces esclaves soldats, turcs d'origine, après leur succès sur saint Louis à Mansûra en 1250, prennent le pouvoir. Ils décident de choisir pour successeur un des leurs, refusant le principe dynastique. Toutefois, après le règne du grand soldat Baybars (1260-1277), vainqueur des Mongols et « pacificateur » de la Syrie, Qalaûn (1277-1290) laisse son trône à ses descendants, les Mamlûks *bahrites* (du Fleuve) jusqu'en 1382, par opposition aux Mamlûks circassiens qui inaugurèrent une période moins brillante pour l'Égypte jusqu'à la conquête ottomane.

La prospérité mamlûke reposait sur le rôle de transit de l'Égypte entre mer Rouge et Méditerranée, sous la conduite de riches marchands, les Kârimîs. Le contournement de l'Afrique par les Portugais devait être une des raisons de la chute des Mamlûks. L'originalité du système de gouvernement reposait, plus encore que

chez les Saldjoukides, sur le maintien d'une aristocratie militaire très fermée où étaient recrutés les principaux acteurs du pouvoir. La particularité venait de son caractère strictement « servile » excluant toute incorporation d'hommes libres. Ces esclaves étaient formés dans les académies militaires du Caire et épousaient également des esclaves. La qualité de l'administration centrale et provinciale permit une stabilisation du pouvoir en Égypte et, par intermittence, en Syrie, du fait d'une séparation des offices civils et militaires et, surtout, d'un service remarquable de la Poste.

En revanche, la politique religieuse poursuit le mouvement d'orthodoxie sunnite des Ayyoubides, en accentuant la marginalisation des minorités religieuses musulmanes et autres. Après la destruction de Bagdad, les Mamlûks récupèrent le contrôle du califat en rétablissant une dynastie abbaside fantoche au Caire et en contrôlant les Lieux saints de l'Islam. À côté de cette orthodoxie ayant tendance à se rigidifier, se développe un soufisme populaire, dans la tradition du mystique al-Ghazalî (m. à Bagdad en 1111) et qui est prolongé par les fondations de confréries dotées d'une règle (*tarîqa*), qui attirent les foules autour de tombeaux de personnages pieux (*faqîr*). De même, face à une culture officielle et encyclopédique, comme celle que développe al-Qalqâshandî (m. 1418), une culture plus populaire connaît un grand succès avec le théâtre d'ombres (chinoises) qu'enrichit Ibn Dâniyâl (m. 1311).



L'OCCIDENT MUSULMAN : LES EMPIRES BERBÈRES

1 LES ALMORAVIDES (VERS 1039-1147)

(Cf. LAGARDÈRE, V., *Les Almoravides*, Paris 1989, L'Harmattan.)

La disparition du califat des Omeyyades en Andalus au début du XI^e siècle (officiellement en 1031) et l'affaiblissement des Zirides dans la partie centrale et orientale du Maghreb, sous le coup des invasions des tribus hilaliennes depuis 1050, marquaient l'effacement des deux puissances qui avaient dominé l'histoire de l'Occident musulman depuis le début du X^e siècle, laissant s'installer une mosaïque de petits États, urbains en Andalus, tribaux au Maghreb.

Si l'Ifrîqiya souffrait des troubles internes et des raids chrétiens qui s'appuyaient sur la nouvelle puissance des Normands de Sicile, si les émirs de l'Andalus avaient de plus en plus de mal à résister à la pression des royaumes chrétiens qui exigeaient des tributs ponctionnant de plus en plus lourdement les riches États des Reyes de Taifas, le Maghreb occidental, de plus en plus lié par ses relations commerciales et culturelles avec l'Andalus, était en plein essor. C'est de cette

Ribât : forteresse installée dans les zones frontalières terrestres et maritimes, où se retiraient des musulmans pour un temps limité, afin de mener le *djihâd* et prier. C'est pour quoi on l'assimile à une sorte de couvent.

Almoravides/al-Murâbitûn : Abd Allâh Ibn Yâsîn donna ce nom aux Lamtûna qui combattirent les Berbères non islamisés, pour son sens premier qui ne désignait pas un *ribât*, mais l'idée de l'attachement à une cause, celle de l'Islam.

situation que les tribus sahariennes des Sanhâja, installées dans la zone de l'actuelle Mauritanie, allaient tirer parti. Unies par un prédicateur du nom d'Abd Allâh Ibn Yâsîn, les tribus sanhâja, dominées par les Lamtûna, également appelés les « hommes voilés », au sein de forteresses qu'on appelait des *ribâts* sous le nom de *murâbitûn* ou Almoravides, conquièrent d'abord le Maghreb occidental (1083) jusqu'à Alger, sous l'émirat de **Yûsuf Ibn Tâshfîn** qui organisa de manière remarquable l'armée et plus spécialement l'infanterie.

Après la chute de Tolède en 1085, à l'appel des fuqâhâs andalous, l'émir débarqua dans la Péninsule en 1086 et écrasa l'armée d'Alphonse VI à la bataille de Zallâqa, près de Badajoz. Une série de victoires (Uclès en 1108), permit aux Almoravides de ramener la frontière à la région de Tolède – celle-ci demeurant chrétienne – et au Tage. Au Levant, la mort du Cid permit la récupération de Valence. Entretemps, s'appuyant sur le soutien des fuqâhas occidentaux mais également orientaux, les Almoravides mirent fin aux émirats andalous et unirent l'Occident musulman, du Sénégal à Saragosse.

Yûsuf b. Tâshfîn (1073-1106) : d'abord lieutenant du premier chef de guerre lamtûna, son cousin Abû Bakr b. Umar, bien secondé par son épouse Zaynab, Yûsuf b. Tâshfîn fut le véritable fondateur de la puissance almoravide. Non seulement, il devait mener à bien la conquête du Maghreb occidental (1073-1084) puis de l'Andalus à partir de 1086, mais surtout, son rôle fondamental fut d'organiser un véritable État faisant passer le clan lamtûna, d'un gouvernement de tribu à celui d'un empire. Il s'établit à Marrakech fondée par Abû Bakr en 1062, qu'il ne cessa d'embellir. Au pied de l'Atlas, elle permettait de surveiller à la fois les tribus montagnardes et le Maghreb. C'est lui également qui fit de l'armée la plus puissante de ce temps en Occident et imposa la succession dynastique. Officiellement, il gouverna l'empire au nom des califes abbasides dont il reçut l'investiture pour l'Occident musulman, avec le titre d'émir.

Émirs almoravides :

Yûsuf b. Tâshfîn (1073-1106)
Alî b. Yûsuf (1106-1142)
Tâshfîn b. Alî (1142-1145)
Ibrâhîm b. Tâshfîn (1145)
Ishâq b. Alî (1145-1147)

Califes almohades :

Abd al-Mumin (1130-1163)
Yûsuf (1163-1184)
Yaquûb al-Mansûr (1184-1199)
Muhammad al-Nâsir (1199-1213)
Yûsuf II al-Muntasir (1213-1223)
Abd al-Wâhid (1223-1224)
Abd Allâh b. al-Mansûr (1224-1227)
Yahyâ b. al-Nâsir (1227)
Idrîs b. al-Mansûr (1227-1232)
Abd al-Wâhid al-Rashîd (1232-1242)
Alî al-Saïd (1242-1248)
Umar b. Ishâq (1248-1266)
Idrîs b. Muhammad (1266-1269)

Malgré ces succès, l'organisation trop étroite du gouvernement, axée sur la confédération sanhâja coordonnée par la dynastie fondée par Yûsuf Ibn Tâshfîn, ne permit pas aux Almoravides de résister aux mouvements de séditions des tribus du Maroc. De plus l'unité de l'empire reposait sur le message religieux : les opposants eurent beau jeu de dénoncer les abus fiscaux et le luxe des souverains almoravides qui ne respectaient plus, aux yeux des juristes et des soufis en plein essor, la mission religieuse qu'ils s'étaient assignée. En particulier, les montagnards *masmûdas* de l'Atlas allaient détruire le réseau des forteresses almoravides, contrôlant les zones élevées de l'Atlas et du Rif, avant de s'emparer en 1147, de la capitale almoravide, Marrakech.

2 LES ALMOHADES (1147-1269)

Ce terme désigne, sous la forme d'*al-muwâhidûn* (unitaristes), un nouveau mouvement religieux sunnite et rigoriste, qui allait, sous l'impulsion de leur prédicateur Ibn Tumart, entraîner l'adhésion et l'union des tribus *masmûdas* de l'Atlas. Bien dirigés par le premier des **califes almohades**, **Abd al-Mumin**, après la conquête du domaine almoravide, ils unifièrent, pour la première et la dernière fois au Moyen Âge, le Maghreb (1151), avant d'entreprendre une guerre systématique contre les royaumes chrétiens de la Péninsule qui avaient largement profité du déclin almoravide pour entamer l'Andalus (Lisbonne et Alméria prises en 1147). La déroute de Las Navas de Tolosa (1212) devant la coalition chrétienne sonna l'heure de la décadence des Almohades qui ne purent résister à la fois aux

chrétiens alors en pleine expansion, et aux séditions internes qui se multipliaient. À partir de 1236, l'Ifrîqiya gagnait son autonomie sous la conduite d'Abû Zakaria, le premier prince hafside qui fonda un ensemble relativement prospère autour de sa capitale Tunis. Plus à l'Ouest, les Abdalwadides contrôlaient le centre du Maghreb depuis leur capitale Tlemcen, tandis qu'au Maroc, les Marînides éliminaient définitivement la présence almohade (1269) et installaient à Fès le centre d'un ensemble qui prospéra sous le règne d'Abû l-Hasan au ^{xiv}^e siècle : les trois entités maghrébines étaient nées.

Califes almohades : au contraire des Almoravides, les Almohades prétendaient apporter un nouveau message religieux (Unitarisme), à vocation universelle. De ce fait, ils prirent le titre suprême de calife, commandeur des croyants. Il faut ajouter qu'à ce moment, le califat fâtimide était en pleine décomposition et que celui de Bagdad, malgré un redressement en 1192, avait largement entamé son prestige. Le titre de calife justifiait aux yeux des Almohades leur légitimité et leurs conquêtes. Ce fut, dans le cadre de l'histoire médiévale musulmane, l'une des dernières dynasties importantes à accaparer ce titre, après les Omeyyades (Syrie et Andalus), les Abbasides et les Fâtimides. Par la suite, si le Hafside Abû Zakarya reprit le titre, celui-ci, du fait du pouvoir localisé des dynastes maghrébins, fut abandonné au profit de celui d'émir ou sultan.

L'empire almohade, de Tripoli à Rabat, nouvelle capitale fondée par le troisième calife almohade en 1195 au lendemain de sa victoire d'Alarcos sur les chrétiens, et de Cordoue à Marrakech, fit largement fructifier pendant un siècle, l'essor déjà tangible sous les Almoravides et le Maghreb connut alors une incontestable prospérité économique, en particulier dans les régions côtières du Maroc, et un important essor intellectuel grâce à l'apport de l'Andalus (Ibn Rushd ou Averroès m. 1198).

3 L'OCCIDENT MUSULMAN À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Les Nasrides de Grenade (1238-1492), (cf. ARIE, R., *L'Espagne musulmane au temps des Nasrides*, Paris 1973).

Repliés dans leur palais de l'Alhambra de Grenade, la dynastie dut d'abord sa survie à l'aide apportée par les Marînides jusqu'à l'échec d'Abû l-Hasân en 1340. Par la suite, malgré des succès dans le domaine économique et intellectuel, la dynastie ne put se maintenir que par des traités avec la Castille et le fait que ce royaume fut occupé par d'autres problèmes jusqu'en 1492.

Les Hafsides de Tunis (1236-1574) (cf. BRUNSCHVIG, R., *La Berbérie orientale sous les Hafsides*, 2 vol, Paris 1940-1947). Descendants de membres de la famille almohade, ils déclarèrent leur indépendance au moment de l'affaiblissement des Almohades, dans la région où ils les servaient comme gouverneurs. Deux périodes de règnes énergiques – Abû Zakarya (1236-1249) et son fils al-Mustansir (1249-1277) ; Abû l-Abbas (1370-1394) et son fils Abû Faris (1394-1434) – permirent à l'Ifrîqiya et à la Tripolitaine de se doter de défenses efficaces contre les attaques chrétiennes et de connaître un brillant redressement. Par la suite, l'histoire de la dynastie fut une lente agonie, avant que la mainmise turque, dès 1517 en Algérie, n'y mette fin.

Les Abdalwadides de Tlemcen établissent un riche émirat dans cette ville, largement ouverte au commerce avec les Catalans et les Génois. Toutefois, après le

**Les grands sultans
marîvides :**

Abû Yûsuf Yaqûb
(1269-1286)

Abû Yaqûb (1286-1307)

Abû l-Hasân (1308-1349)

Abû Inân (1349-1358).

règne de son fondateur, Yaghmurâsan (1236-1283), le centre du Maghreb est divisé et Tlemcen tombe sous la dépendance directe ou indirecte des Marîvides.

Les Marîvides de Fès (1269-1465) (cf. KHANEBOUBI, A., *Les Premiers Sultans mérinides (1269-1331) Histoire politique et sociale*, Paris 1987, L'Harmattan ; KABLY, M., *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen Âge*, Paris 1986).

L'histoire de la dynastie zanâta peut être divisée en deux périodes. Jusqu'en 1357, les sultans tentèrent une politique de prestige calquée sur leurs glorieux prédécesseurs, en Espagne et au Maghreb. Malgré quelques succès (Tlemcen entre 1337 et 1358, Tunis prise en 1348), ce fut un échec, surtout face aux chrétiens. Durant cette même période, le Maroc connut un bel essor, avec la fondation de Fès djedid (1276), pour agrandir la capitale, et l'embellissement de Rabat et Salé. Ensuite, les offensives chrétiennes et l'occupation des places littorales par les Portugais (Ceuta 1415, Arzila et Tanger 1471, Santa Cruz 1505, Mazagan 1514) entamèrent la richesse intérieure et le crédit de la dynastie. Dès 1420, les Wattasides les mirent sous tutelle.

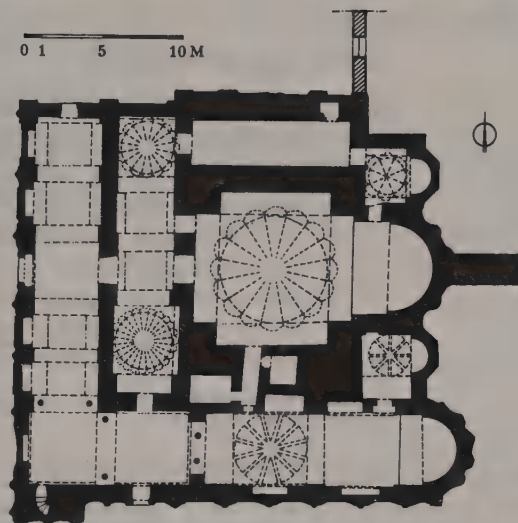
Malgré la division et des guerres internes, le Maghreb connut jusqu'à la fin du Moyen Âge des périodes d'essor économique, symbolisées par un beau programme architectural. Les lettres furent sans cesse enrichies par les foyers régionaux et surtout ceux de l'Andalus et de l'Ifrîqiya (Ibn Khaldûn 1332-1406).

DOCUMENT COMMENTÉ

Le monastère de Chôra (Kahriye Djami)

Mosaïque du tympan dominant l'entrée principale de l'église :
Théodore Métochite offrant son église au Christ. XIV^e siècle.

Plan de l'église et du paréklésion



D'après KAPLAN, M., *L'empire byzantin*, Paris 1993,
La Documentation française.

Dessin GIROUX, d'après MÜLLER - WIENER, W.

Coupe de l'église d'Est en Ouest.



Dessin GIROUX, d'après VAN MILLINGEN, A.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU DOCUMENT

Mettre en relation le document figuratif et le plan :

- le « fondateur » du monastère : l'objectif de piété ;
- une fondation destinée à perpétuer sa mémoire : la chapelle funéraire et la représentation du fondateur aux pieds du Christ.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

L'ensemble ecclésial

Deux ensembles imbriqués l'un dans l'autre, dans leur état actuel :

- une église de plan centré, surmontée d'une coupole de haute taille, terminée à l'est par une abside profonde, inscrite dans une suite formée d'un collatéral nord terminé par une abside légèrement décalée, d'un narthex et d'un collatéral sud terminé comme celui du nord (peu visible sur la plan à cause de remaniements ultérieurs) ; l'ensemble forme une circulation générale dite « en pi renversé » ;
- adjonction au sud d'une chapelle funéraire (pareklèsion) à nef unique, dotée d'une abside et d'une coupole, destinée à abriter la dépouille du « fondateur » ; pour assurer la circulation générale, construction d'un narthex extérieur ou exônarthex.

La mosaïque

Chaque personnage est désigné sur cette mosaïque visible *in situ* :

- le Christ : « Jésus Christ (en abrégé), la contrée des vivants » (jeu de mot sur *chôra*, la campagne, qui désigne le monastère dans la capitale) ; sa tête est entourée du nimbe crucifère (avec la croix) ; ses doigts font le signe de bénédiction ; il porte l'Évangile dans sa main gauche ; il est assis sur un trône rehaussé de pierreries ;
- « le fondateur, logothète du génikon, Théodore Métochite ».

2 - ANALYSE

Les éléments clefs des documents à dégager :

- le fondateur : sa position sociale ;
- la fondation : une grande église richement décorée ;
- le but de la fondation : la religiosité du fondateur.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Histoire du monastère du Chôra dans l'ouvrage à consulter pour toutes les questions de topographie religieuse de Constantinople : JANIN, R., *La Géographie ecclésiastique de l'empire byzantin, I : Le siège de Constantinople et le Patriarcat œcuménique*, t. 1 : *Les églises et les monastères*, 2^e éd., Paris 1969, pp. 531-538. Pour l'histoire des bâtiments, MÜLLER-WIENER, H., *Bild lexicon zur Topographie Istanbuls*, Tübingen 1977.

■ Il est nécessaire de donner quelques éléments de l'**histoire** du monastère du Saint-Sauveur de Chôra jusqu'à l'intervention de Théodore Métochite, pour déterminer quelle est l'œuvre propre de ce dernier.

- monastère fondé au VII^e siècle dans la zone en partie champêtre de la capitale comprise entre la muraille de Constantin et la muraille de Théodose. D'où le nom de cette zone : chôra, la campagne. C'est donc le « Saint-Sauveur-des-Champs » comme « Saint-Germain-des-Prés » ;
- dès le VIII^e siècle, l'un des monastères les plus importants de la capitale, pied-à-terre constantinopolitain des moines de Palestine ; les moines auraient été chassés à l'époque iconoclaste et le monastère aurait connu une nouvelle prospérité dans la seconde moitié du IX^e siècle ;
- à la fin du XI^e s., la reconstruction en est confiée à Marie Doukas, belle-fille de l'Empereur Michel VII ;
- à l'aube du XIV^e siècle, il vivote à nouveau, quand il donne au logothète du génikon, Théodore Métochite, qui possède un palais à proximité.

■ Le centre de gravité de la capitale s'est en effet déplacé depuis que, au XII^e siècle, les Comnènes ont pratiquement abandonné le Grand Palais au profit de celui des Blachernes, quartier situé dans le coin nord-ouest des murailles de Constantinople ; cette région est désormais densément peuplée et les aristocrates, comme Théodore Métochite, cherchent à y résider.

4 - EXPLICATION

a/ Un intellectuel et haut fonctionnaire : Théodore Métochite

■ Une illustre **famille** : fils de l'écrivain Georges Métochite, archidiacre de Sainte-Sophie, qui négocia en vue de l'union des églises au nom de l'empereur Michel VIII, Théodore, né en 1270, est l'héritier de l'une des familles de hauts fonctionnaires, proche de la dynastie des Paléologues ; il reçoit à Constantinople une éducation particulièrement soignée.

■ Une **carrière politique** brillante : dès 1290, il entre au service d'Andronic II dans l'administration ; chargé de plusieurs missions diplomatiques notamment en vue du mariage des enfants de l'empereur ; devenu beau-frère d'Andronic II, il accède au poste de **mésazôn** qui en fait le bras droit de l'empereur à partir de 1306 ; en 1321, il devient grand logothète du génikon, le service général des finances, ce qui constitue une semi-disgrâce ; il tente d'éviter la guerre civile qui menace alors. En 1328, avec la victoire d'Andronic III, il est destitué, son palais (mais non son monastère) est pillé, sa fortune est confisquée (donc Chôra) et lui-même envoyé en exil à Didymotique, en Thrace. Mais, dès 1331, il peut revenir dans la capitale et retrouve son monastère ; il finit par se faire moine peu avant sa mort sous le nom de Théoleptos, suivant la coutume qui veut que le moine change de nom en gardant la même initiale.

■ La mosaïque montre Théodore dans sa tenue de logothète du génikon, poste qu'il obtient précisément au moment où il termine l'œuvre de restauration du monastère qu'il a menée durant cinq ans avec l'aide de l'empereur. Il a la barbe taillée en carré et les cheveux longs ; il porte le costume de son office, rehaussé de parures d'or, et la coiffe de soie ou *skiadion*. Celle-ci se termine par une sorte de couronne, qui lui donne cette forme évasée vers le haut, inconnue à plus haute époque ; auparavant, le *skiadion* avait plutôt la forme d'un haut bonnet pointu.

■ Cette mosaïque en rappelle consciemment une autre : sur la lunette qui surmonte la porte sud d'accès au narthex de Sainte-Sophie figure un Christ du même type recevant simultanément de Constantin l'offrande de Constantinople figurée en ses remparts et de Justinien l'offrande de Sainte-Sophie.

■ C'est le **plus grand intellectuel de l'époque**, caractéristique de la Renaissance des Paléologues, sans doute influencé, comme on le voit dans la décoration de son église (voir le drapé du vêtement du Christ), par le mouvement qui prend son essor en Italie. Métochite est d'abord un « humaniste », qui multiplie les commentaires sur les auteurs antiques. Rhéteur de grande éloquence, Métochite est aussi un savant, féru d'astronomie. Il rassemble dans le monastère de Chôra une inestimable collection de manuscrits, qu'il met à la disposition de ses disciples, car il est, comme la plupart des intellectuels byzantins, soucieux de la formation des générations futures ; son plus illustre élève est Nicéphore Grégoras.

b/ L'œuvre de rénovation de Théodore

■ L'offrande figure exclusivement l'**église principale** du monastère de Chôra mais de façon assez satisfaisante, car elle correspond à l'aspect que Théodore lui a donné. Au XII^e siècle, on avait agrandi l'abside, portant la longueur intérieure totale à 15,30 m et la hauteur de la voûte en cul de four (quart de sphère) à 10 m. La coupole a également été refaite, portée à une hauteur inhabituelle pour une église de cette taille : 17 m, pour 6,70 m de diamètre. La mosaïque permet de voir que le tambour de la coupole (partie verticale supportant la demi-sphère de la coupole) est percé de 16 fenêtres.

■ La rénovation de Métochite est de deux ordres. D'abord architecturale ; il dote le narthex de deux coupoles (visibles sur la mosaïque) contrairement à celles qui surmontent les chapelles latérales à l'abside, la prothèse au nord, où l'on entreposait le Sacrement, et le diakonikon au sud, où se tenait le clergé avant la célébration. Surtout, il fait flanquer l'église d'un **parekklèsion**, non représenté, avec sa nef unique de 22,5 m de long ; cette chapelle est destinée à la sépulture du « fondateur », d'où sa décoration.

■ La **décoration** est pour nous la part majeure de l'œuvre de Métochite, car c'est le plus important ensemble qui nous soit conservé dans l'ancienne capitale de l'Empire. En effet, lorsque l'église devient mosquée à la fin du XV^e siècle, les fresques et mosaïques sont simplement badigeonnées à la chaux, ce qui a permis de retrouver l'essentiel de la décoration, nef exclue, lorsque la mosquée est devenue musée. La nef portait le programme iconographique classique, notamment les grandes fêtes chrétiennes. Les narthex, outre la mosaïque ici présentée, portent les cycles de la vie du Christ et de la Vierge. Quant au parekklèsion, décoré de fresques issues du même atelier, il comporte dans ses registres supérieurs la Résurrection et le Jugement Dernier. Comme la plupart des églises byzantines, les murs de l'église comme du parekklèsion étaient décorés du haut en bas de mosaïques, fresques ou panneaux de marbre.

c/ Le fondateur et son église

■ Théodore se qualifie lui-même de *kiitôr* (**fondateur**). Or il s'agit d'un monastère qui a pour le moins sept siècles d'existence.

■ Les monastères sont, à Byzance, des biens de droit privé, qui appartiennent à leur fondateur. Leur statut dépend de celui-ci ; le monastère est impérial, patriarcal, épiscopal ou privé. En ce dernier cas, le fondateur peut prévoir par la charte de fondation (**typikon**) que le monastère restera bien patrimonial ; le monastère ne fait retour à l'ordinaire ecclésiastique (l'évêque du lieu) que si rien de contraire n'est prévu. Les monastères peuvent également se transmettre comme tout bien privé. Une personne qui effectue dans un monastère des investissements massifs peut en devenir le « fondateur ».

■ C'est le cas ici. À un moment qui ne nous est pas connu, mais proche de l'époque de Marie Doukas, le monastère est (re)devenu impérial, ce qui explique les investissements faits au XII^e siècle. Et Andronic II l'offre à son mésazôn, qui le rénove complètement de 1315 à 1321 et en fait ainsi sa « fondation ». Les sommes considérables investies dans le monument ne ressortissent pas seulement de l'amour de l'art ou de la vanité humaine, mais rejoignent la notion de **psychikon**. Les scènes représentées dans la chapelle funéraire en témoignent : les Byzantins, y compris les plus brillants intellectuels, croient que les âmes sont pesées et qu'elles peuvent être rachetées à la fois par les bonnes œuvres accomplies même après la mort et aussi par la prière perpétuelle des moines ; d'où l'importance de la fondation faite pour le salut de l'âme (en Grec *psychè*, d'où le *psychikon*). Métochite croyait donc que son œuvre pie, les pauvres que sa fondation entretiendraient désormais et la prière perpétuelle des moines du Saint-Sauveur-des-Champs, assureraient son salut au jour du Jugement Dernier.

5 - INTÉRÊT DU DOCUMENT

Au-delà d'un témoignage sur un personnage essentiel du XIV^e siècle byzantin, les documents nous permettent d'approcher un point fondamental du monde religieux des Byzantins, point central de leur vision du monde.

DOCUMENT COMMENTÉ

L'Irak sous les Ilkhânides (XIV^e siècle)

Bagdad : Le côté occidental de cette ville est celui qui a été fondé le premier, et il est maintenant en grande partie ruiné. Malgré cela il en reste encore treize quartiers, dont chacun ressemble à une ville, et contient deux ou trois bains ; huit de ces quartiers possèdent des mosquées principales. Le côté oriental de Bagdad abonde en places et offre une disposition magnifique. Le plus grand de ses marchés est celui appelé du « Mardi », et où tous les métiers ont leur lieu séparé. Au milieu se voit la madrasa al-Nizâmiyya, qui est admirable, et dont la beauté a donné naissance à des proverbes. Au bout du marché se trouve la madrasa al-Mustansiriyya... Elle renferme les quatre rites orthodoxes et chaque secte a son pavillon séparé, où se trouvent la mosquée et le lieu de la classe. La leçon du professeur a lieu sous une petite coupole de bois, et sur une chaire recouverte de tapis. Le professeur s'assied et montre du calme et de la gravité. Il est revêtu d'habits noirs et coiffé d'un turban. À sa droite ainsi qu'à sa gauche se tiennent deux répétiteurs, qui redisent tout ce qu'il dicte.

Basra : J'avais aperçu, en approchant, à la distance de deux milles environ de la ville, un édifice élevé, semblable à un château fort. Je demandai ce que c'était, et on me répondit que c'était la mosquée d'Ali Ibn Abi Talib. Ainsi, Basra occupait anciennement une si vaste enceinte et couvrait un si grand espace, que cette mosquée était au milieu. Basra est une des principales villes de l'Irak... Sa part de beauté et d'abondance a été grande, car c'est le lieu de réunion de deux mers, l'une salée, et l'autre en eau douce...

Kufa : C'est une des métropoles de l'Irak... C'est le lieu où ont séjourné les compagnons de Mahomet et leurs successeurs immédiats ; et ce fut l'habitation des savants et des hommes pieux. Elle a été la résidence d'Ali Ibn Abi Talib, Commandant des fidèles. Mais elle est maintenant en grande partie ruinée, parce que les mains de l'iniquité se sont étendues sur elle. Le désordre qui y règne provient des Arabes Khafadja, qui demeurent près de Kufa, et qui pratiquent le brigandage sur son chemin.

Quant au palais du gouvernement à Kufa... il n'en reste que les fondements. L'Euphrate est située à une demi-parasange (1 parasange = 4 260 m.) de cette ville, du côté de l'Orient. Il est bordé d'enclos de palmiers touffus et entrelacés.

Extraits des Voyages d'Ibn Battûta, trad. DEFREMERY, SANGUINETTI,
pp. 8 et suiv., 93 et suiv. et 107 et suiv.

(On peut se reporter aux articles de l'Encyclopédie de l'Islam. II, sur les trois villes concernées et sur les Ilkhâns)

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Ces passages permettent d'évoquer une période peu connue de l'Irak, l'une des plus difficiles, après l'invasion mongole :

- l'ampleur des destructions et l'affaiblissement du pays ;
- le gouvernement de l'Irak sous les Ilkhânides.

L'un des grands problèmes soulevés par la présence mongole fut celui des rapports entre l'envahisseur et l'Islam :

- l'attitude vis-à-vis des musulmans en général ;
- des minorités (shiites) en particulier.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Les récits de voyage : la *rihla*

Les Voyages d'Ibn Battûta font partie des « classiques » de la littérature médiévale, au même titre que le récit de Marco Polo écrit environ un demi-siècle avant. C'est donc un ouvrage d'accès aisé.

Il s'agit d'un récit de voyage, du type « *rihla* » ou journal de voyage ; il a d'ailleurs largement repris l'un des plus célèbres d'entre eux, celui de l'Andalou Ibn Djubayr (xii^e siècle). Toutefois, cela n'enlève rien à l'œuvre du plus grand voyageur arabe, qui parcourut le monde de l'Afrique noire à la Chine pendant vingt-sept ans et dont le journal de route est un témoignage souvent unique pour le xiv^e siècle.

La valeur du témoignage

Pour l'Irak, il rapporte des faits liant le passé décrit par son illustre prédécesseur au présent – 1327 est l'année où il passa par l'Irak –, celui des Ilkhâns. Deux géographes contemporains complètent nos connaissances sur le pays dans la première moitié du xiv^e siècle : Ibn Abd al-Haqq (vers 1300) et Hamd Allâh Mustawfî en 1339. La confrontation des sources montre l'actualité du propos d'Ibn Battûta.

2 - ANALYSE

■ Ces passages font partie de la description des trois principales villes d'Irak durant la première moitié du xiv^e siècle. Ils font ressortir l'état de destruction de l'ensemble du pays, mais également le maintien d'une vie économique et religieuse, malgré le sentiment d'insécurité qui demeure ;

- pour Bagdad, on note la forte séparation entre quartiers, les activités vitales de la cité et l'importance du facteur religieux, survivance du glorieux passé de la capitale ;
- à Basra, c'est la nostalgie d'un passé glorieux qui transparait essentiellement ;
- à Kufa, ancienne capitale du calife Alî et haut lieu du shiisme, les traces d'insécurité donnent une image négative de l'évolution.

■ L'allusion à l'iniquité dans le passage sur Kufa, nous ramène à l'invasion et à la tutelle mongoles, mais ce sont surtout les liens avec le passé islamique que l'auteur tient à rendre par son témoignage, comme si le temps ne pouvait effacer cette permanence.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Même si le contexte historique du moment n'a pas fait, de la part de l'auteur, l'objet d'un développement, plusieurs parties essentielles du texte y font indirectement allusion :

- l'état de destruction des trois villes provient en grande partie de l'invasion mongole ;
- l'insécurité toujours présente indique une faiblesse du pouvoir en place, au moins en 1327 ;
- au contraire, la vigueur apparente des souks de Bagdad ou bien, dans un autre domaine, la poursuite de l'enseignement traditionnel des madrasas portent la marque de la présence des Ilkhâns.

■ La description de la part de l'auteur est surtout topographique selon la tradition géographique arabe ; cela ne doit pas empêcher de dresser un tableau de la vie des sociétés urbaines de l'Irak à

cette époque avec :

- ses nombreux liens avec le passé abbaside ;
- les clivages qui sont toujours présents, spécialement à Bagdad ;
- la présence d'une certaine vivacité qui contredit en partie un visage trop négatif de la présence mongole.

4 - EXPLICATION

(Le document pourra paraître déséquilibré du fait que certains passages seront plus spécialement développés.)

Les trois descriptions doivent être liées, en prenant l'aspect le plus évident du thème comme référence : la situation de l'Irak pendant la première moitié du XIV^e siècle, avec le rapport permanent de la part de l'auteur entre un passé glorieux et un présent de difficultés :

- la description des villes d'Irak avec une topographie rendant largement compte de l'état du moment ;
- les traces du redressement économique demeurent fragiles ;
- la situation religieuse, en Irak, avec l'omniprésence de l'Islam sunnite.

INTRODUCTION

- le sujet, nature de la source, son intérêt ;
- les contextes géographique (l'Irak) et historique (le premier quart du XIV^e siècle, sous l'administration mongole) ;
- principaux thèmes.

A - LA DESCRIPTION DES GRANDES CITÉS IRAKIENNES REND COMPTE D'UNE SITUATION DE DÉCLIN

Dans l'ensemble des villes décrites, l'auteur se sert du passé pour mieux faire surgir l'état du moment.

Toutefois, une partie de sa description, bien qu'il soit lui-même allé sur place, est empruntée à Ibn Djubayr : ainsi, on remarque que le découpage en quartiers bien séparés existait déjà à Bagdad au XII^e siècle, de même que les ruines dans le quartier ouest.

a/ Un recul général de l'étendue des cités

1 ~ La superficie des cités en recul

■ À Basra, dans le sud, ce qui avait constitué le centre de la ville, avec la grande mosquée édiflée, selon la tradition, par le calife Alî (656-661) est à ce moment déserté, ne laissant qu'une part beaucoup plus réduite à la surface habitée.

■ Quant à Kufa, « elle est en grande partie ruinée ».

■ À Bagdad, c'est la rive occidentale, celle de la cité ronde, qui est également « en grande partie ruinée ».

2 ~ Le centre des cités ■ un peuplement moins dense

■ L'évocation des treize quartiers à Bagdad indique des césures dans la cité avec, selon les témoignages contemporains, une séparation marquée par des espaces ouverts et des ruines encore

visibles, comme celles de la zone de l'ancienne ville ronde.

■ De plus, l'auteur actualise la description : au temps d'Ibn Djubayr (il y passe en 1185, au moment où le sultanat saldjoukide décline), il existait 17 quartiers et 11 mosquées principales ; en 1327, il n'y a plus que 13 quartiers et huit mosquées du Vendredi.

3 ~ Les zones rurales sont au moins aussi touchées

■ En particulier, les grandes zones agricoles du shott al-Arab autour de Basra, et les grandes propriétés le long des fleuves dans la zone de Kufa, semblent sinon à l'abandon, du moins très éprouvées.

b/ L'Irak, un pays affaibli depuis l'invasion mongole

1 ~ Les traces de l'invasion de 1258

■ C'est l'allusion aux « mains de l'iniquité » à propos de Kufa.

L'Irak fut envahi, après l'Iran, dans les années 1250. La tactique mongole passait par des destructions et des massacres massifs ; La prise de Bagdad le 10 février 1258, malgré la reddition du dernier calife abbasside al-Mustasim, demeure comme l'un des plus grands massacres de l'histoire : de 800 000 à 2 millions de victimes selon les sources arabes, ou plus probablement près de 100 000.

■ Toutefois, comme le montre la description d'Ibn Battûta, tout ne fut pas détruit, et par exemple, les madrasas, certains palais ou des bains restèrent debout.

■ Les autres cités furent également largement touchées.

2 ~ Le gouvernement ilkhânide depuis 1258 (Cf. *Cambridge History of Iran*, déjà citée).

■ En 1327, si les ruines demeurent, les activités vitales semblent connaître une certaine vigueur, si l'insécurité règne sur les routes, les institutions ont repris leur place. Il y a donc un signe très net de la présence du pouvoir.

■ Le pouvoir mongol en place est celui des **Ilkhâns** ou Ilkhânides, titre désignant Hûlâgû (1256-1265) comme le Khân du Moyen-orient, soumis à l'autorité des grands Khâns [Gengis Khân, son grand-père mort en 1227, Ogoday, son père (1227-1241), ses frères Guyuk (1242-1248), Mongke (1251-1260) et Kubilaï (1260-1294), nommés par le grand conseil des chefs mongols, le *Kuriltay*]. Ses descendants formeront la dynastie qui gardera ce titre pour la désigner. Après 1294, la soumission aux grands khâns a pratiquement disparu.

■ Parmi ses descendants, le règne de Ghazan Khân (1295-1304) a marqué le moment le plus brillant de la dynastie. Abû Saïd (1329-1335) sera le dernier souverain ilkhânide à tenir le pays, du Khurâsân aux confins de la Syrie. Sa mort sans descendance devait marquer le début des divisions internes jusqu'à la conquête de Tamerlan (1370-1405).

■ Le gouvernement mongol reprit les modèles précédents ; l'administration était tenue par les Iraniens, à l'image de celui de Rashîd al-Dîn Fadl Allâh, sous Ghazan au début du XIV^e siècle. Seule l'armée échappait à ce contrôle, et les Mongols étaient eux-mêmes soumis à leurs propres lois établies par Gengis Khân (loi *yasa*). L'échec d'un système de financement chinois (tentative de circulation de monnaie-papier) poussa les souverains à revenir, au début du XIV^e siècle, au système des *iqtas*.

3 ~ Une marginalisation de l'Irak

■ Le pays est gouverné depuis Bagdad par un *shihna* (gouverneur) et une garnison.

- Toutefois, l'Irak étant devenu le centre du gouvernement régional, l'Irak perd sa prééminence politique sur la région, après avoir perdu son prestige international depuis la disparition du califat abbasside et l'irréversible déclin intellectuel de Bagdad, de Kufa et de Basra, remarqué par l'auteur.

B - LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DE L'IRAK

a/ Les signes de la reprise

- Même si les signes de la « beauté » dont parle Ibn Battûta appartiennent surtout au passé, il signale une activité économique non négligeable.
- C'est en particulier, la description de la partie orientale de Bagdad (rive gauche), celle qui, depuis le IX^e siècle, représente la zone la plus dynamique de la cité, avec un urbanisme restauré (restauration par les gouverneurs ilkhânides, du marché de la Nizâmiyya), des marchés actifs et le maintien d'activités intellectuelles. Sur la rive droite, parmi les treize quartiers, celui de Karkh au sud de l'ancienne ville ronde, tenu pour un bastion du shiisme, demeure le plus actif, mais aussi l'un des plus pauvres.
- De même Basra reste l'« une des principales villes de l'Irak ».
- On constate donc un lien entre l'évolution de l'administration et celle de l'économie de la région, et Ibn Battûta est passé au moment où le gouvernement ilkhânide est le plus efficace.

b/ Mais L'Irak reste largement à l'écart

- L'allusion à la ruine du palais gouvernemental à Kufa symbolise le nouveau découpage politique du Moyen-Orient : toutes les capitales souveraines sont en Iran (Tabrîz et Marâgha en Adharbaydjan). En 1307, l'Ikhân Oljeytu (1304-1316) prévoit la construction d'une nouvelle capitale, Sultaniyya à l'est de Qazwîn (Djilân). Ainsi, l'Irak apparaît nettement à l'écart des pôles politiques mais également intellectuels du domaine ilkhânide.
- L'Irak devient, du coup, une région secondaire expliquant le peu de dynamisme de cités comme celles décrites ici, hormis quelques quartiers à Bagdad.

c/ L'agriculture et le commerce

- Il est difficile de se fier aux rares allusions sur le brigandage de tribus arabes (retour au nomadisme ?) et au mauvais entretien des palmeraies pour statuer sur l'état du commerce et de l'agriculture régionale.

À Bagdad les marchés, comme celui du mardi, retrouvent en partie leur activité antérieure et la plupart des spécialisations qui faisaient la gloire de l'Irak.

Plus de soixante ans après l'invasion mongole, il convient de demeurer prudent sur un bilan impossible à dresser à partir d'informations trop limitées. La seule certitude réside dans le fait que l'Irak poursuit, après les temps difficiles des Bouyyides et du XII^e siècle, un mouvement de régionalisation, par rapport aux autres régions du domaine musulman.

C - LE VISAGE D'UN ISLAM ORTHODOXE

a/ Un enseignement rigoureux des quatre écoles juridiques de l'Islam sunnite

1 ~ Les grandes madrasas de Bagdad

■ Les deux madrasas signalées sont les plus célèbres de Bagdad – sinon du monde musulman – avec celle d'Abû Hanîfa. La Nizâmiyya représente la première génération, celle des Saldjoukides (cf. Dissertation) et plus spécialement du vizir Nizâm al-Mulk qui favorisait l'enseignement de l'école shafiite (cf. t. 1, chapitre 8 ; sur Bagdad durant ces périodes, avant 1258, voir CAHEN, C., « Bagdad au temps de ses derniers califes », *Arabica*, vol. spécial sur les 1 200 ans de Bagdad 1962).

■ La madrasa al-Mustansiriyya, fondée par al-Mustansir (1226-1242) en 1233, représente une deuxième génération, celle de la période de la réaction califale amorcée par al-Nâsir (1180-1225) au moment de la décadence saldjoukide. En opposition à la tendance shafiite des sultans turcs, les deux califes répondirent par une volonté de rassembler l'ensemble des courants religieux musulmans (y compris une « sympathie » pour les shiites), expliquant la volonté d'y enseigner les « quatre rites orthodoxes ».

2 ~ Le respect de l'islam sunnite

■ Les courants représentés ici et, surtout, le maintien de ces madrasas devenues les piliers du sunnisme depuis l'époque saldjoukide, indiquent une politique de conservatisme de la part des Ilkhânides. La madrasa al-Mustansiriyya fut restaurée par les soins du vizir Malik al-Djuwayrî (1258-1282).

■ Depuis la conversion de Ghazan Khân et de l'entourage mongol, la situation s'était éclaircie pour les sunnites, et la politique d'Hûlâgû, très favorable aux minorités juive et nestorienne surtout, fut largement remise en cause ; les professeurs sunnites et l'ensemble des docteurs de la foi retrouvèrent officiellement une place centrale dans la société.

b/ L'absence d'innovation

■ Toutefois, l'enseignement, tel qu'il nous est décrit ici, basé sur une répétition très stricte des sciences religieuses mises en place depuis plusieurs siècles, rend compte d'une tendance à la sclérose où toute innovation est bannie.

c/ Le shiisme

■ Les descriptions de Basra et Kufa, en rappelant que la deuxième cité fut la capitale du calife Alî et que la première fut l'un des hauts lieux de l'activité intellectuelle des partisans d'Alî au Moyen-Orient font ressortir, semble-t-il, un déclin du shiisme dans la région, symbolisé par la ruine de la mosquée d'Alî et de celle de Kufa.

■ Pourtant la politique ilkhânide était plus particulièrement favorable aux Shiïtes ; ils furent largement responsables du renouveau duodécimain en Iran. Justement, il est possible que leurs capitales aient détourné des anciens centres irakiens, les intellectuels, « hommes pieux et savants », vers Tabriz ou Sultaniyya.

■ Malgré tout, à Bagdad, les centres d'enseignement shiite demeuraient extrêmement actifs.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

■ Si le déclin est effectif – il a commencé avant 1258 –, le redressement sous les Ilkhânides apparaît également comme une réalité au moment où Ibn Battûta passe dans la ville. Toutefois, cette tendance, difficile à mesurer, demeure limitée et ni Bagdad ni l'Irak ne peuvent désormais prétendre jouer un rôle « international » dans l'ensemble des domaines : le califat abbaside est bien mort.

■ Du reste, en 1339, un peu plus de dix ans après son passage, c'est un pouvoir local qui s'installe avec les Djalâirides (1339-1410). Timour en 1401 devait rééditer les tristes exploits destructeurs de ses ancêtres, affaiblissant encore plus le pays.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Prostagma d'Andronic II Paléologue (septembre 1328)

Les moines du vénérable monastère impérial sis sur la sainte montagne de l'Athos sous le vocable du Christ Sauveur, dit d'Esphigménou, ont accouru auprès de ma Majesté impériale, rapportant qu'ils possédaient en vertu d'un chrysobulle, de prostagmata et autres titres de propriété, près de Rentina une terre de 2.000 modioi. Naguère, les habitants du kastron de Rentina, la disant libre, l'ont demandée à ma Majesté impériale ; celle-ci a ordonné de la leur donner. Les dits moines du susdit vénérable monastère ont fait appel de ceci auprès de ma Majesté impériale, afin qu'il soit ordonné que leur soit délivré un prostagma de ma majesté et qu'ils possèdent cette terre, conformément aux titres de propriété en leur possession, de

façon claire et inattaquable comme auparavant. Ma Majesté impériale a reçu leur requête, décide et ordonne par le présent prostagma qu'ils détiennent la dite terre de 2.000 modioi de façon claire et inattaquable conformément aux chrysobulles, prostagmata et autres titres de propriété, comme ils la détenaient auparavant, sans qu'il se trouve aucun des susdits Rentiniotes ni personne d'autre pour avancer qu'ils la détiennent par un horismos de ma majesté impériale et causer aucun ennui ou empêchement pour la détention de cette terre. Ceci a été fait au bénéfice des dits moines du dit vénérable monastère, et le présent prostagma à titre de sécurité. AU MOIS DE SEPTEMBRE, INDICTION 12.

Actes d'Esphigménou, éd. LEFORT, J., Paris 1973, Archives de l'Athos VI, p. 125,

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'appétit des moines et la réaction des populations menacées ;
- le problème de la détention du sol : moines et paysans ;
- la politique impériale : favoriser les monastères ou protéger les humbles.

Présenter le document :

- définition et étude diplomatique du document et des documents cités, datation ;
- le monastère impérial d'Esphigménou sur l'Athos et son expansion foncière ;
- la procédure du gouvernement impérial.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- l'empereur et les monastères athonites : les bienfaits du statut de monastère impérial ;
- la vitalité de la paysannerie dans le kastron de Rentina et en Macédoine ;
- les contradictions de la politique impériale : protection des paysans-contribuables ou faveurs aux puissants.

La révolte zélote à Thessalonique (1350)

À Thessalonique, tandis que le protostratôr (Théodore Synadénos)... se demandait ouvertement à quel empereur il allait se rallier, quelque chose se produisit d'encore plus répréhensible. Il toléra ceux qu'on appelle les Zélotes, qui choisirent de se battre pour le compte de l'empereur Paléologue contre l'empereur Cantacuzène et dont le nombre augmentait progressivement. Il fit cela de peur de paraître ouvertement favorable au parti de l'empereur Cantacuzène... [De plus] l'importante garnison de Thessalonique, mais aussi les citoyens les plus puissants, avaient choisi le parti de Cantacuzène, citoyens dont il croyait fermement qu'ils viendraient à bout des Zélotes dès qu'ils le voudraient.

Les Zélotes, profitant de la négligence du protostratôr, virent leur nombre s'accroître et excitèrent le peuple contre les puissants. Quand ils réalisèrent que le protostratôr suivait... Cantacuzène, ils fomentèrent une émeute et levèrent dans la ville un millier de personnes. Une petite foule se forma,

résultat de l'échauffourée dans laquelle quelques membres de la maison du protostratôr furent blessés ; ils capturèrent aussi les quelques puissants qui n'étaient pas parvenus à s'échapper avec les autres au début de l'attaque. Quand les Zélotes eurent pris le contrôle de la ville, ils se précipitèrent sur les maisons des fugitifs, qu'ils rasèrent ; ils se saisirent des biens et firent ce que font les hommes mus par la pauvreté, poussés à une violence incontrôlée par le spectacle d'une excessive richesse...

Durant deux ou trois jours, Thessalonique fut dévastée comme par des soldats ennemis, et tout y fut fait comme dans une cité conquise... Les Zélotes, qui, de misérables et du statut le plus bas, se retrouvaient tout d'un coup riches et arrogants, s'emparèrent de tout ; ils amenèrent la classe moyenne à se joindre à eux ou bien en forcèrent les membres, à leur corps défendant, à les accepter. Et les Zélotes condamnaient la sagesse et la mesure comme étant du « cantacuzénisme ».

CANTACUZÈNE, *Histoire*, éd. Bekker, I., CSHB, Bonn 1831, t. 2, pp. 233-235

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la lutte des partis dans l'Empire du XIV^e siècle ;
- la révolte sociale dans la seconde ville de l'Empire.

Présenter le document :

- récit écrit par Jean VI Cantacuzène, devenu moine après son abdication : une autojustification.

Mettre en place le document :

- Thessalonique, grande ville commerçante et artisanale ;
- la guerre civile entre Jean V (Paléologue) et Jean VI (Cantacuzène).

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- suivre le texte pour expliquer le déroulement des événements ;
- expliquer les Zélotes : rechercher l'arrière-plan religieux ;
- dégager l'enseignement social du document, notamment la stratification sociale : le peuple, les classes moyennes, les puissants.

La bataille de Zallâqa (23 octobre 1086)

Nous demeurâmes quelques jours à Badajoz, attendant de savoir avec certitude si Alphonse VI venait à notre rencontre avec son armée, tout en pensant qu'il pourrait dérouter, si nous n'avions pas la moindre idée de son importance. Le destin le poussa à pénétrer en territoire musulman, et à s'éloigner de ses domaines. Nous l'attendions devant la ville, car si nous demeurions vainqueurs, tout irait bien, sinon, nous aurions derrière la ville un asile et une forteresse où nous réfugier.

Tout cela avait été parfaitement conçu par l'Émir des musulmans, préférant que la rencontre ait lieu dans cette région, sans la nécessité de pénétrer en terres chrétiennes ; d'autant que les Almoravides venaient d'arriver en Andalus et étaient incapables de distinguer leurs alliés de leurs adversaires... Par la médiation d'Ibn al-Aftas, Alphonse ne tarda pas à envoyer à l'Émir des musulmans le message suivant : « Me voici venu à ta rencontre ; toi, par contre, tu demeures et te caches à proximité de la ville ». Il n'y avait d'autre alternative que d'avancer

un peu, pour que nos troupes fussent plus proches de lui. Les deux souverains convinrent du jour précis de la rencontre. Entre l'un et l'autre campements, il n'y avait que quelques trois milles...

L'armée chrétienne avança par surprise, alors que les musulmans n'étaient pas prêts. Cette attaque surprise leur permit de s'imposer en un premier temps et de jeter leur venin dans notre camp où périrent quelques musulmans qui ne purent se défendre ; mais, dès que l'alarme fut donnée dans l'armée musulmane, les croyants montèrent à cheval pour affronter les chrétiens, alors que ceux-ci se sentaient fatigués par le poids de leurs armes et la bonne distance parcourue. Les musulmans les passèrent au fil de l'épée, et beaucoup de leurs soldats périrent ; leurs cadavres parsemèrent les chemins... Si la bataille s'était déroulée comme prévu, c'est-à-dire en combat régulier, les deux armées auraient perdu forcément la majeure partie de leurs effectifs ; mais Dieu se montra bon envers ses serviteurs et peu de musulmans périrent. L'Émir des musulmans retourna à Séville, sain, sauf et victorieux.

Les Mémoires de Abd Allâh, dernier roi ziride de Grenade (X^e siècle), éd. LEVI-PROVENÇAL, E., Le Caire 1955, chap. VII, pp. 102-106 ; trad. LAGARDÈRE, V., Le Vendredi de Zallâqa, Paris 1989, L'Harmattan, pp. 198-201.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- faire l'historique d'un des moments importants de la « Reconquista » avec l'intervention des musulmans du Maghreb ;
- contraste entre la faiblesse des souverains andalous et la vigueur de la dynastie almoravide ;
- les tactiques et usages militaires à l'occasion d'une des plus importantes batailles entre chrétiens et musulmans.

Présenter le document :

- l'auteur, un des émirs andalou et son point de vue en fonction de sa position ;
- la valeur du témoignage, avec une lecture très marquée par un discours officiel, opposant le bien et le mal en fonction de la religion.

Mettre en place le document :

- c'est le récit d'une bataille ;
- mais c'est aussi la confrontation de trois ensembles politiques : Castille, royaumes andalous, force almoravide du Maghreb occidental.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

Pour ce type de récit, trois aspects sont en général à faire ressortir :

- les protagonistes (ici ils sont trois) et leurs forces respectives ;
- le récit de la bataille en sachant que la plupart du temps, le témoignage n'est que partiel et, selon le camp, partiel (ici toutefois, c'est l'un des récits musulmans les plus objectifs) ;
- l'idéologie du conteur, et sa « reconstruction » du combat, en fonction de ses propres objectifs.

Nûr al-Dîn

Nûr al-Dîn se dirigea vers Alep et entra dans la citadelle – Que Dieu la garde –, sous les plus favorables augures... Il désigna ses représentants à la citadelle et dans la ville, distribua des gratifications et des robes d'honneur aux émirs.

Le fils de Jocelin chercha alors à s'emparer d'Édesse et prit pied dans la ville ; Nûr al-Dîn envoya quelques-uns de ses émirs pour en délivrer la ville et le prince franc trouva le salut dans la fuite.

Lorsqu'il eut les affaires bien en mains, Nûr al-Dîn consacra tous ses efforts à lutter contre les rebelles en ordonnant de faire le *djihâd*, à soumettre la gent des infidèles et des schismatiques et à chercher à réconcilier ses sujets. Nûr al-Dîn sortit faire une incursion dans les districts de Tell Bashîr et conquit de nombreuses places fortes... En réplique, le prince qui se prétend souverain d'Antioche, se dirigea contre lui... Nûr al-Dîn se replia et rencontra les Francs... ; il mit en fuite le prince [Raymond de Poitiers] ainsi que les trois mille Francs qui étaient avec lui et tua ce dernier...

Nûr al-Dîn rétablit la sunna à Alep (1148) et il remit en vigueur les marques distinctives de la religion, il abolit la formule hérétique [shiite] qu'il y avait dans

l'appel à la prière des Alépains... Il coupa aux schismatiques tous les vivres et leur interdit de se lancer dans les séditions. Il construisit à Alep des madrasas, institua des *waqfs* et y fit régner la justice et l'équité... Nûr al-Dîn assiégea Damas à deux reprises mais il ne réussit pas à s'en emparer, puis il l'attaqua une troisième fois et elle se rendit à lui sans coup férir, la population lui livra la ville à cause de la hausse des prix des denrées et de la crainte que causait la puissance croissante des Infidèles...

Celui qui se prétend souverain des Francs [Amaury I^{er}, Roi de Jérusalem (1163-1175)] conçut dans son cœur l'ambitieux projet de s'emparer de l'Égypte pour son compte. Deux ans plus tard, il marcha sur l'Égypte, désirant profiter de l'occasion favorable (1167)... Lorsque Nûr al-Dîn apprit la nouvelle tous ses efforts tendirent à envoyer une armée en Égypte... Lorsque ces derniers [les Francs] apprirent que son armée était en marche, ils s'en retournèrent déçus dans leurs espérances et les partisans de Nûr al-Dîn triomphèrent au Caire de la plupart de ceux qui leur résistaient... La doctrine des gens de la sunna triompha en plein jour dans les provinces égyptiennes, on y fit le prône (*khutba*) au nom du pouvoir abbaside, après avoir désespéré.

IBN ASAKIR, *Histoire de la ville de Damas*, trad. ÉLISSÉEFF, N., « Un document contemporain de Nûr al-Dîn », *Bulletin des Études Orientales*, 25, 1972, pp. 126-130.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- le *djihâd* devient un élément majeur de la politique musulmane, du fait des croisades, dans la région syrienne et égyptienne ;
- la politique du prince Zankide illustre parfaitement le lien entre politique intérieure, avec conquête et administration des deux régions, et politique extérieure, avec la guerre contre les croisés.

Présenter le document :

- l'auteur, un Syrien contemporain (m. 1176), produit un panégyrique dans l'ambiance du réveil de la Syrie sous son impulsion ;
- le récit énumère les phases de la prise de contrôle des régions musulmanes de la Syrie et d'Égypte qui représentent à ce moment l'objectif essentiel, préalable à la guerre contre les Croisés.

Mettre en place le document :

- le passage résume les grandes conquêtes de Nûr al-Dîn ;
- le document présente également la politique du prince en faveur du sunnisme et l'élimination du shiisme au sommet de l'État, d'Alep au Caire.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la succession de Zangî à Alep et la conquête de la Syrie et de l'Égypte ;
- la politique religieuse du souverain passe par le rétablissement du sunnisme aux dépens du shiisme ;
- le *djihâd* joue un rôle essentiel avec la poursuite de la guerre contre les Croisés, mais également comme instrument de la politique interne.

L'administration mamlûk

Arrivée d'un courrier [à Damas] apportant l'ordre de faire une cérémonie pour l'anniversaire de la mort de Qalaûn, comme il a été fait au Caire... « On réunit les cadis, les émirs, les commandants et le plus grand nombre des habitants de Damas sur l'hippodrome Vert... dans la soirée... Sur ordre du *naïb* (gouverneur désigné par le sultan)..., on fit des récitations complètes du Coran, après quoi on servit un festin et les gens mangèrent ; tout ce qui y fut servi y passa...

Ordonnance de police : dans la première décade de Ramadan le *naïb* interdit, sous peine de sanctions, de circuler après la prière du soir et de laisser les boutiques ouvertes tard dans la soirée... Ordre aux Shaykhs de quartier de tenir le *naïb* au courant de tout ce qui s'y passe... On interdit à nouveau aux habitants d'al-Zabadâni, qui faisait partie de la donation au *naïb*, de fabriquer du vin...

AL-DJAZARI, *La chronique de Damas* (années 1290-1298), éd. SAUVAGET, J., Paris 1949, p. 8-9

Des attributions du Secrétaire d'État en matière de poste :

J'ai déjà dit que le Chef de la Chancellerie est celui qui reçoit les correspondances à leur arrivée, les lit au Sultan et fait établir leur réponse : il convient donc que celui qui occupe cette charge veille attentivement à ce qui vient au sultan des diverses régions de son empire et du plus loin des districts, puisque c'est sur lui qu'on se repose en la matière et qu'on lui fait confiance pour tout ce qui s'y rapporte.

AL-QALQASHANDI (m. 1418), dans SAUVAGET, J., *Historiens arabes*, pp. 147-151

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- faire ressortir la qualité de l'administration provinciale et centrale de la dynastie mamlûk ;
- à travers ces descriptions, montrer la solidité du pouvoir des sultans égyptiens, en particulier grâce à leur service de renseignements et leur police.

Présenter le document :

- distinguer la nature différente des deux textes et de leurs auteurs ;
- évoquer les différences géographiques et d'époque ;
- faire ressortir l'unité de l'organisation mamlûk d'un texte à l'autre malgré ces écarts.

Mettre en place le document :

- le premier texte touche à l'administration d'une des cités importantes du domaine mamlûk, avec l'encadrement strict d'une administration civile et militaire ;
- le deuxième texte, tout en renvoyant à l'administration centrale, décrit l'un des fleurons de l'État mamlûk, le service des postes ou, plus exactement, de renseignement, les « yeux » du sultan.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- l'organisation de l'administration mamlûk, centrale et provinciale ;
- les pouvoirs, et les moyens de les exercer, des sultans du Caire ;
- un exemple de la conception politique musulmane au Moyen Âge, à travers le cas mamlûk.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Les Saldjoukides en Orient musulman (Iran-Irak) jusqu'en 1092

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Ses termes

ORIENT MUSULMAN

Le titre implique d'évoquer la **conquête** des Turcs jusqu'en Irak.

SALDJOUKIDES

Le deuxième aspect concerne la manière dont les Saldjoukides se sont **adaptés** à la situation qui est celle de ces régions vers le milieu du XI^e siècle : situation politique, mais également économique ou religieuse ;

■ Ses limites chronologiques

La période est celle de la mise en place d'un nouveau gouvernement par des dirigeants externes à l'empire : le gouvernement des sultans saldjoukides selon les institutions en place et leurs propres habitudes.

■ Les problèmes importants que pose le sujet :

- Les Turcs, arrivés de l'extérieur du monde abbaside, engendrent des nouveautés : démographiques, culturelles, mais également formes nouvelles de gouvernement ; en particulier, importance accrue de l'armée.
- L'adaptation des Saldjoukides à la situation en place : liens sultanat-califat, affirmation d'un sunnisme très orthodoxe face aux chiïtes, administration (institutions mais également personnes ou familles).
- Expliquer les raisons des succès militaires et politiques puisque le sujet s'arrête en 1092, avant les premières difficultés.

■ Les écueils à éviter :

- Ne pas faire une histoire des trois dynasties concernées, l'une après l'autre ; mais ne pas négliger le caractère évolutif du problème.
- Sous prétexte de similitudes entre la période saldjoukide et celles antérieures, éviter un tableau très général de l'Islam médiéval en décrivant par exemple, l'administration telle qu'on la connaît déjà aux périodes précédentes.

- Ne pas oublier les spécificités régionales comme, par exemple, un fait culturel persan très présent ou l'évolution économique régionale.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

Tenir compte de l'évolution :

- conquête ;
- installation à Bagdad ;
- gouvernement du nouvel empire dans les limites prescrites.

À partir des problèmes évoqués plus haut, on aboutit aux thèmes suivants :

- L'invasion et l'installation des Saldjoukides :
 - l'arrivée de nouvelles populations dans l'Empire ;
 - les conséquences de la conquête dans la région orientale ;
 - l'accueil à Bagdad : des libérateurs attendus ?
- Le sultanat saldjoukide, innovation ou adaptation ?
 - les relations califat-sultanat ou un nouveau partage des pouvoirs ;
 - l'administration : tradition et dualité ;
 - l'armée omniprésente.
- 1055-1092, la période des grands programmes :
 - une stricte orthodoxie sunnite : sclérose ou renouveau ?
 - les tentatives de redressement économique : un bilan mitigé ;
 - l'évolution culturelle : Nizâm al-Mulk, symbole de la réussite persane.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

■ Tout de suite marquer l'originalité de la période : pour la première fois depuis les invasions arabes, intrusion dans l'empire abbaside de nouvelles populations turques, non pas comme esclaves mais comme groupes tribaux constitués avec des conséquences inévitables.

■ L'Iran et l'Irak sont loin d'être les seuls pays concernés : Syrie, Adharbaydjan... mais surtout début du peuplement de l'Anatolie. Donc on ne traite que d'une partie du grand empire, même si Bagdad demeure au centre de ce nouvel ensemble.

■ Le sujet couvre une période bien délimitée : des années 1040, début des invasions de l'Iran, à 1092, année de la mort de Malikshâh et de Nizâm al-Mulk, qui achève la période la plus brillante du sultanat dans la région.

➔ Poser les problèmes et les thèmes qui en ressortent (voir plus haut).

1 - L'INVASION ET L'INSTALLATION DES SALDJOUKIDES

Deux remarques préliminaires indiquent le cadre de réflexion :

- la rapidité des conquêtes,
- l'entrée très facile dans Bagdad où Tughril est bien reçu.

a/ L'arrivée de nouvelles populations dans l'Empire

1 ~ Les tribus oghuz

- Jusqu'au début du XI^e siècle, tous les Turcs de l'Empire, esclaves, hommes et femmes, achetés individuellement, sans cohésion tribale ou familiale ; dynastes nombreux mais ethniquement isolés (Tulûnides, Ghaznévides...).
- Déjà avec les Qarakhânides, première installation de tribus constituées (Qarluq), mais cantonnées à la Transoxiane (XI^e-XII^e siècle).
- À partir des années 1020, tribus du peuple oghuz envahissant le domaine « arabe » avec, à leur tête, le clan saldjoukide : c'est une véritable invasion et un tournant pour l'histoire régionale. Le nom de Turcoman apparut alors, désignant des combattants (*ghazî*) nomades et islamisés se déplaçant en clans et vivant surtout du pillage.

2 ~ Le clan saldjoukide

- Saldjuk, ancêtre éponyme, grand-père de Tughril Beg, faisait partie d'un clan de chefs, dans le clan Qîniq du peuple Oghuz, installé dans les steppes au Nord de la zone séparant la Caspienne de la mer d'Aral.
- Le groupe apparaît dans la zone islamique avec Saldjuk, au service des Ghaznévides à la fin du X^e siècle, moment où il se convertit à l'islam. Il est à la tête de clans guerriers puissants.
- Le caractère collectif du pouvoir des chefs ou Begs du clan demeurera une constante de la dynastie saldjoukide, avec ses inconvénients.

3 ~ Les débuts d'une vaste immigration

- Pour des raisons climatiques, avec la crainte des climats trop chauds, et économiques (pillage et pâturages), la plupart des Turcs se dirigent dans la zone nord de l'Empire : en Adharbaydjan et en Anatolie, par dizaines de milliers ; mais en Iran et Irak, ils sont moins nombreux. Du coup leur influence sera moins marquante.

b/ La conquête et ses conséquences

1 ~ Une conquête rapide

- Après un revers, les deux chefs Tchaghribeg et Tughrilbeg profitent de la conquête de l'Inde par les Ghaznévides pour les chasser de Transoxiane (Nishâpûr en 1038).
- En 1040, 16 000 Turcomans écrasent totalement Masûd, à Dandanqan (près de Marw) : les Ghaznévides disparaissent en Inde et Tchaghribeg prend la direction de la région.
- L'Iran n'a plus d'armée : maniant habilement terreur (sac de Rayy) et négociations avec les élites persanes, Tughril conquiert le plateau iranien (1040-1044). De 1048 à 1054, il emmène les Turcomans vers l'Adharbydjan et l'Arménie. En 1055, il est à Bagdad.

2 ~ Destructrions et déplacements

- Le pays, déjà en crise avec l'affaiblissement de l'État bouyyide, souffre des pillages et des sacs. L'Irak souffre d'importants déplacements de populations.
- L'avancée turque s'accompagne d'une iranisation des groupes Oghuz, favorisant du coup le particularisme persan et le recul de l'arabisme.

c/ L'entrée de Tughrilbeg à Bagdad (1055)

1 ~ L'affaiblissement des Bouyyides

■ Les derniers temps difficiles des Bouyyides chiites avaient laissé espérer dans l'entourage sunnite du calife abbaside al-Qâim (1031-1075), dirigé par le vizir Ibn al-Muslima, un renouveau de l'autorité califale et un retour à l'ordre ; mais le califat manquant de forces, l'arrivée des Seldjoukides sunnites était considérée favorablement et l'entrée à Bagdad en 1055 se fit sans combat.

2 ~ L'attitude conciliante de Tughril Beg

■ Conseillé par les Iraniens du Khurâsân, le Seldjoukide s'était présenté comme le défenseur du sunnisme contre les chiites et comme le client du calife.

■ Ce n'est qu'en 1057 toutefois que le calife reconnut son « client », lors d'une entrevue, lui donnant les titres de « Pierre d'angle de la foi » pour la défense du sunnisme, de « sultan » et de « roi de l'Orient et de l'Occident », lui déléguant ses pouvoirs politiques et militaires.

■ Une tentative de retour en force des chiites, sous la conduite d'un chef turc, al-Basârîsî, qui s'empara de Bagdad au nom des fâtimides en 1058, permit au sultan de mener une répression féroce contre les chiites de la capitale. Le calife délivré devenait l'obligé du sultan.

2 - L'ADMINISTRATION SALDJOUKIDE JUSQU'EN 1092

Reprenant les bases traditionnelles de l'administration ghaznévide et bouyyide, les sultans font évoluer leurs relations avec le calife, pas toujours aux dépens de celui-ci ; l'armée étant un élément dominant du système saldjoukide.

a/ Le sultanat et le califat

1 ~ Trois sultans remarquables

■ Tughril Beg (m. 1062) établit, sur fond de conquête, les bases des relations avec le califat, en particulier par une politique matrimoniale qui fit l'objet de résistances de la part du calife. Il demeura sans descendance.

■ Alp Arslan (1062-1073), fils de Tchaghrî Beg, ne vint jamais à Bagdad. En campagne en Syrie et en Anatolie, il laissa aux Persans orientaux, en la personne de Nizâm al-Mulk, l'administration de l'empire et les laissa s'occuper des relations avec l'entourage califal.

■ Malikshâh (roi en arabe et roi en persan) (1073-1092), plus homme politique que militaire, toujours avec le soutien du même vizir, raffermi son autorité spécialement auprès de ses parents à qui il confia les provinces (Tutush en Syrie) et fut le grand organisateur de la dynastie.

2 ~ Dualité de l'administration

■ Reprenant l'essentiel du système précédent, les Seldjoukides firent cohabiter au sommet de l'État deux hiérarchies, l'une califale, l'autre liée au sultanat : deux vizirs (Nizâm al-mulk et Banû 'djarah liés par mariages aux sultans) dirigeant les diwâns, deux chambellans à la tête des palais respectifs, deux trésoriers... Seule l'armée échappait encore à l'entourage califal.

■ Avant le XII^e siècle, le calife disposait de nombreux *iqtas* lui assurant la maîtrise d'une bonne partie de l'Irak pour assurer ses revenus. Le reste de l'empire donnait aux Seldjoukides des revenus croissants.

■ Du coup, l'administration provinciale était le fait des Seldjoukides qui nommaient des parents à la tête des grandes provinces mais, par les liens familiaux (Alp Arslân et son fils étaient origi-

naires du Khurâsân) et le sceau ou *tughra* (arc et flèches stylisées), maintenaient une forte cohésion.

■ L'administration civile (fiscalité, justice, police) était doublée mais séparée de la militaire, bientôt dominée par les Atabegs.

■ Durant cette période, les relations califat-sultanat furent bonnes, mais les ambiguïtés demeuraient, par exemple sur les fonctions religieuses de chacun.

b/ L'armée omniprésente

1 ~ Les Turcomans

■ Ils apportèrent une nouveauté tactique par rapport à l'armée bouyyide essentiellement défensive : la cavalerie légère, adaptée aux mouvements rapides. En particulier, les archers montés en groupes compacts faisaient des dégâts considérables dans les rangs de l'infanterie mais aussi dans les rangs des cavaleries lourdes (Ghaznévides, Byzantins).

■ Toutefois, leur comportement les rendait difficilement contrôlables. Les sultans les cantonnèrent plus particulièrement aux frontières : peu en Irak, nombreux au Khurâsân et en Adharbaydjan.

2 ~ Les autres corps d'armée

■ Les sultans s'entourèrent également de nombreuses gardes constituées d'esclaves.

■ Les Kurdes devaient en particulier fournir des troupes et des cadres : beaucoup d'Atabegs étaient des Kurdes (Zankides).

3 ~ Une hiérarchie stricte

■ L'armée était l'affaire exclusive des sultans qui s'employèrent à soumettre les émirs (chefs militaires) de l'époque bouyyide.

■ Les Atabegs, « pères tuteurs », chargés de l'éducation des princes saldjoukides (militaire surtout) étaient des officiers qui devaient au XII^e siècle jouer un rôle majeur.

■ Outre le nombre de soldats, la persistance du caractère clanique de l'armée lui donnait une forte cohésion rappelant un peu les premiers temps arabes.

4 ~ L'essor de l'institution des iqtas

■ Développés à l'époque bouyyide, les iqtas (cf. t. 1, chapitre 8) servaient à rémunérer les officiers ; durant les derniers temps bouyyides, spécialement en Irak et Iran, le « pillage » des concessions foncières temporaires par les *muqtas* avait largement désorganisé les communautés rurales, s'ajoutant aux troubles et, en Irak, aux inondations nombreuses alors.

■ Les Saldjoukides apportèrent trois nouveautés essentielles à cette institution :

- son extension géographique, vers l'Occident comme vers l'Orient ; toutefois, le Khurâsân ne semble pas s'y être soumis, au profit de soldes ;
- l'obligation faite aux *muqtas* (les titulaires des *iqtas*), à commencer par les atabegs, de subvenir aux besoins de leurs corps d'armée grâce aux revenus tirés de leurs concessions ;
- l'extension dans le temps de la concession : à vie et, bientôt, héréditaire, poussant le bénéficiaire à mieux soigner la zone concernée et à ménager les communautés paysannes au lieu de les pressurer.

■ Si le temps le permet on peut soulever le problème délicat d'une féodalité embryonnaire (qui, de toute façon, n'aboutit jamais).

3 - 1055-1072 : LE TEMPS DES GRANDS PROGRAMMES

a/ Une stricte orthodoxie sunnite : renouveau ou sclérose ?

1 ~ Les sultans garants de l'orthodoxie sunnite

- Tughril Beg put imposer son autorité à Bagdad en se présentant comme le défenseur de l'orthodoxie sunnite, au nom du calife.
- Le programme conféré par le calife concernait le combat contre les Fâtimides et l'ensemble des ismailiens ; les Nizaris ou secte des Assassins résistèrent en particulier en Iran, à Alamut et Djirdkûh, forteresses d'où ils purent porter des coups aux Saldjoukides (assassinat de Nizâm al-Mulk). À Bagdad, dans le quartier de Karkh, la résistance fut également forte.
- Au contraire les chrétiens et les juifs purent vivre en paix, à Bagdad autant qu'à Jérusalem.

2 ~ Les madrasas

- Ces écoles, probablement nées chez les Ghaznévides en Afghanistan, furent la grande nouveauté établie en Iran et en Irak par les Saldjoukides : les Nizâmiyyas fleurirent dans toutes les villes d'Iran et à Bagdad.
- La surveillance étroite de l'enseignement des sciences religieuses, contre les shiites, mais également dans le but d'imposer le shafiisme, provoqua le rejet de l'idée d'innovation et donc d'un certain assèchement de l'enseignement.

3 ~ Soufisme et Khanqâhs (confréries)

- Sous l'impulsion d'al-Ghazâlî (m. 1108) le soufisme fut intégré à l'orthodoxie sunnite, permettant d'y faire adhérer une part importante de la population sensible aux courants mystiques.
- De plus en plus, ils s'organisèrent en confréries de plus en plus puissantes. Certaines devaient devenir des foyers du shiisme persan.

b/ Les tentatives de redressement économique

- Problème difficile car mal connu.
- La réorganisation des *iqtas* et l'apport de populations nouvelles redonna semble-t-il de la vigueur aux communautés agraires en Irak et surtout en Iran ; toutefois, le XII^e siècle voyait cet essor en partie remis en cause.
- Les informations sur les activités urbaines montrent un regain de constructions dans les grandes capitales orientales, sans combler, au moins à Bagdad, les vides.

c/ L'évolution culturelle : Nizâm al-Mulk, symbole de la réussite persane

1 ~ Un mouvement placé dans la continuité

- Les Saldjoukides, comme les Ghaznévides, étaient à la recherche d'une culture riche : ils reprirent l'héritage de Mahmûd de Ghazna (998-1030), lui-même continuateur du renouveau perse amorcé par les Sâmanides.
- Les Saldjoukides, drainant les administrateurs et les élites intellectuelles du Khurâsân, favorisèrent la diffusion de l'iranisme en Iran, voire au-delà.
- À ce moment, l'arabe, cantonné dans l'enseignement des mosquées, était devenu une langue littéraire presque morte, jusqu'à Bagdad.

2 ~ L'exemple de Nizâm al-Mulk

- Il est le représentant parfait de ce mouvement : administrateur originaire du Khurâsân, il fut formé chez les Ghaznévides et fit adopter en Occident (Irak et Iran occidental) de nombreuses habitudes administratives sâ mânides, reprises ensuite par les Ghaznévides.
- Il diffusa sa culture, par le biais de son ouvrage, sur l'art de gouverner dans la tradition de Firdawsî (cf. t. 1, chapitre 8) ;
- Il encouragea la diffusion des canons architecturaux orientaux, par les très nombreuses constructions suscitées par lui et les sultans : madrasas mais aussi mosquées, hôpitaux, ponts. Assurément, l'époque saldjoukide fut l'une des grandes périodes de l'architecture musulmane médiévale.

CONCLUSION

- La rapidité d'adaptation des Saldjoukides a tenu à leur cohésion clanique, base de leur force militaire, mais aussi à leur programme religieux relativement concensuel et qui s'appuyait sur l'institution califale, alors sans pouvoir effectif.
- Cette dynastie marqua par trois aspects au moins l'histoire de la région ; sa percée foudroyante annonçait d'autres invasions plus destructrices ; les Saldjoukides donnèrent une nouvelle et définitive ampleur à l'un des grands mouvements de populations de l'histoire de l'Eurasie, le peuplement turc au-delà du Khwârizm ; en favorisant l'iranisation, ils préparaient la cassure entre l'Orient perse et le Proche-Orient arabe (deux des trois blocs avec le Maghreb).
- À partir de 1092, après le règne des « Grands saldjoukides », commence l'époque des divisions.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

Le système politique des Comnènes

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- période de rétablissement d'une monarchie forte sur des bases nouvelles ;
- les Comnènes : les bases familiales de la puissance, portée et limites ;
- un système de gouvernement tenant compte des nouvelles forces sociales.

Recenser les aspects à étudier :

- la constitution du système sur la base des alliances familiales ;
- la reprise en main sociale par l'aristocratie liée aux Comnènes et la domestication ou l'élimination de l'ancienne aristocratie ;
- la refonte de la pyramide administrative et du système des rémunérations.

Définir les articulations possibles du plan :

- la prise du pouvoir de 1081, l'épuration administrative et le renforcement de la logique familiale ;
- gouvernement des institutions (resserrement de l'administration) et des hommes (la propagande) ;
- organisation du pouvoir au profit de l'aristocratie « familiale » ; la pronoïa.

Les Almohades jusqu'en 1212

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- période la plus brillante de la dynastie qui a dominé l'Occident musulman dans son ensemble ; ampleur particulière des conquêtes ;
- système de gouvernement qui prend en compte les clivages tribaux ;
- dynastie servie par une période d'expansion économique au Maghreb, favorisant les forces centripètes ;
- choc équilibré des expansions avec les chrétiens de la Péninsule.

Recenser les aspects à étudier :

- le terme « almohade » : un programme religieux né au sein d'un groupe de tribus (Masmûdas de l'Atlas) induisant un système politique original ;
- atouts expliquant le brillant succès almohade dans le contexte régional ;
- permanences qui jouent contre la puissance centrale, au Maghreb et en Andalus d'où viendra le point de rupture (Las Navas de Tolosa).

Définir les articulations possibles du plan :

Deux sortes de plans sont possibles, de type évolutif ou plus thématique :

- le message des unitaristes et la conquête du pouvoir aux dépens des Almoravides (environ 1130-1147) ;
- la puissance almohade : expansion et essor économique et culturel ;
- les limites de la puissance et les premiers échecs.

Ou bien :

- la puissance du califat almohade : un nouveau message religieux et une organisation élargie du pouvoir ;
- l'extension de l'empire du Tage à Tripoli : une puissance fragile ;
- la civilisation almohade pendant la deuxième moitié du XII^e siècle : dynamisme économique et culturel.

7

ORIENT ET OCCIDENT DU VII^e AU XV^e SIÈCLE

La Méditerranée, centre de la civilisation antique, reste un enjeu décisif au Moyen Âge et constitue le point de rencontre entre l'Orient et l'Occident. L'arrivée des Arabes modifie certes les conditions de navigation, mais, jusqu'au x^e siècle, Byzance conserve le contrôle de la mer, malgré le développement de la piraterie. Plus que l'insécurité, c'est la relative atonie de l'économie occidentale qui explique la baisse des échanges Orient-Occident à la haute époque ; la Méditerranée orientale demeure active. Dès la fin du x^e siècle, les marchands italiens prennent le relais ; non seulement les Vénitiens, pour ne retenir que les principaux, s'implantent indifféremment à Byzance dont la ville est issue et dans le Proche-Orient musulman pour y développer un fructueux commerce, mais, dès la fin du xi^e siècle, leur flotte est devenue indispensable à la défense de l'Empire byzantin. À partir de cette époque, les marchands italiens supplantent définitivement ceux issus des pays musulmans et les Byzantins pour s'arroger la quasi-exclusivité du grand commerce méditerranéen, ne laissant que quelques miettes aux Provençaux ou Catalans. Ils ne craignent même pas l'avance des Turcs, avec lesquels ils sont habitués à traiter.

Ils sont l'avant-garde de la formidable expansion de l'Occident, qui se traduit, à partir de 1095, par les croisades. Urbain II a prêché de secourir les chrétiens d'Orient contre les Turcs et de délivrer le tombeau du Christ ; mais les croisés s'établissent au Levant et y créent un royaume et trois principautés ; ravitailler ces colonies et transporter les renforts devient l'une des activités majeures des marchands italiens et le renfort aux États latins d'Orient le mobile des croisades ultérieures. Pour la défense de la Terre Sainte se créent des ordres religieux qui sont avant tout militaires. La réaction des musulmans est d'abord la surprise ; mais la présence de cette implantation chrétienne réveille l'esprit de *djihâd* au profit de souverains comme Zangî, Nûr al-Dîn et Saladin. Jérusalem redevient un enjeu pour les musulmans. Depuis le milieu du xiii^e siècle jusqu'en 1291, les musulmans, qui accordent parfois des concessions à Frédéric II par exemple, n'ont de cesse de chasser les Latins de Syrie-Palestine.

Toutes les croisades ne sont pas allées en Terre Sainte ; la quatrième, partie à l'initiative du pape Innocent III, mais détournée par les Vénitiens, a pris et pillé la plus grande ville chrétienne, Constantinople. Certes, un fossé psychologique ne cessait de s'élargir entre les deux parties de la chrétienté, qui ne pratiquaient pas toujours de la même façon et avaient même des divergences doctrinales ; mais les périodes de conflit, comme à l'époque de Phôtios ou en 1054, étaient rapidement oubliées. Pourtant, la réforme grégorienne qui débute au milieu du XI^e siècle, est aussi incompréhensible aux Byzantins que la croisade, guerre dont les ecclésiastiques prennent la tête, un rôle qui est celui de l'empereur. La catastrophe de 1204 rompt définitivement les liens entre Rome et Constantinople ; même quand les empereurs byzantins, cherchant de l'aide, et une partie de la hiérarchie, acceptent une union qui signifie désormais la soumission à Rome, la population et la masse du clergé la refusent.

Pourtant, l'Occident va chercher en Orient les ouvrages nécessaires à son essor culturel ; l'Espagne musulmane – l'Andalus – et la Sicile sont les lieux d'assimilation par l'Occident de la culture arabe et le moyen de la redécouverte du passé hellénique. Il faut attendre le XIV^e siècle et la Renaissance italienne pour que la curiosité directe du Grec pousse les Italiens à se rendre à Constantinople pour étudier ou à faire venir savants et manuscrits byzantins dans leurs académies.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Sur l'impact des invasions musulmanes :

L'Islam e l'Occidente nell'alto Medioevo, Settimane de Spolète 1965.

PERROY, E., « Entre Mahomet et Charlemagne », *Revue historique*, 21, 1954.

Pour la Méditerranée :

La Navigazione mediterranea nell'alto Medioevo, Settimane de Spolète, 2 vol. 1977.

CAHEN, C., *Orient et Occident au temps des croisades*, Paris 1983, Aubier.

LEWIS, A.R., *Naval Power and Trade in the Mediterranean A.D. 500-1100*, Princeton 1951.

BALARD, M., *La Romanie génoise*, Paris-Rome 1978

Pour les croisades :

SIVAN, E., *L'Islam et la croisade*, Paris 1968.

GABRIELI, F., *Chroniques arabes des croisades*, Paris 1977, Sindbad.

BALARD, M., *Les Croisades*, Paris 1988, MA éditions.

RILEY-SMITH, J., *Les Croisades*, Paris 1990, Pygmalion.

Sur les aspects culturels :

VERNET, J., *Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne*, Paris 1977, Sindbad.

SEVCENKO, I., *Society and Intellectual Life in Late Byzantium*, Londres 1981.

L'ORIENT LATIN



D'après FOSSIER, R., *Le Moyen Âge*, t. 2, Paris 1982, Armand Colin.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

La Méditerranée et les croisades	Religion, culture, commerce
649 : prise de Chypre par les Arabes	
673-678 : siège de Constantinople par les Arabes	
717-718 : second siège de Constantinople par les Arabes	
732 : apparition du thème des Cibyrrhéotes	
740 : Akroïnon	
827 : conquête de la Crète et de la Sicile par les Arabes	754 : couronnement de Pépin le Bref par le pape
904 : sac de Thessalonique	800 : couronnement impérial de Charlemagne
961 : reprise de la Crète par Nicéphore Phocas	867 : « schisme » entre Phôtios et Nicolas I ^{er}
	879 : mort d'Anastase le Bibliothécaire
1071 : chute de Bari aux mains des Normands	992 : premières concessions commerciales byzantines en faveur des Vénitiens
1081 : siège de Dyrrachion par les Normands	1054 : « schisme » entre Cérulaire et Humbert
1095 : concile de Clermont, prédication par Urbain II	1074 : appel de Grégoire VII en faveur de l'Orient
1097-1098 : siège et prise d'Antioche par les croisés	1082 : chrysobulle en faveur des Vénitiens
1099 : prise de Jérusalem par les croisés	
1119 : première victoire des musulmans sur les Francs à Tall Danith	1111 : concessions en faveur de Pise
1124 : prise de Tyr par les Francs	1126 : élargissement des privilèges en faveur de Venise
1127-1146 : règne de Zangî	
1128 : Zangî se rend maître d'Alep	1136 : ambassade de Anselme de Havelberg
1144 : Zangî prend Édesse	
1146 : prédication de saint Bernard	
1146-1174 : règne de Nûr al-Dîn	1154 : implantation des Pisans en Égypte
1148 : échec de la deuxième croisade devant Damas	1155 : concessions en faveur de Gênes
1167-1169 : invasion de l'Égypte par le roi de Jérusalem, Amaury	
1171-1193 : Saladin sultan d'Égypte	1171 : les Vénitiens chassés de l'Empire
1174-1185 : Saladin s'empare de la Syrie et de la Haute-Mésopotamie	1182 : massacre des Italiens à Constantinople
1185 : sac de Thessalonique par les Normands	
1187 : victoire de Saladin sur les Francs à Hattin et prise de Jérusalem	
1189 : début de la troisième croisade	
1191 : Richard Cœur de Lion s'empare de Chypre	
1193 : mort de Saladin et partage de son empire	
1202 : prise de Zara par les croisés	
1204 : prise de Constantinople par les croisés	
1217-1221 : cinquième croisade ; nouvelle tentative croisée contre l'Égypte	1208 : Venise obtient un second <i>funduq</i> à Alexandrie
1229 : traité de Jaffa entre al-Kâmil et Frédéric II qui entre à Jérusalem	
1249 : saint Louis en Égypte	1258 : traité de Nymphée
1250 : défaite et capture de saint Louis à Mansûra	1268 : concession de Péra aux Génois
1250-1516 : dynastie mamlûke	1274 : concile de Lyon
1258 : Bagdad détruite par les Mongols	1304 : Gênes obtient la concession de Chios
1260 : victoire mamlûke sur les Mongols et conquête de la Syrie par Baybars	1359 : mort de Grégoire Palamas
1261 : rétablissement de Michel VIII à Constantinople	1373 : le pape autorise le commerce avec les Infidèles
1291 : chute d'Acre et fin des États latins d'Orient	1439 : concile de Florence
1396 : défaite des « croisés » à Nikopolis	1440 : Besssarion gagne l'Italie
1444 : défaite des « croisés » à Varna	1452 : mort de Gémistos Pléton
	1456 : Jean Argyropoulos entre à l'Académie florentine



LA MÉDITERRANÉE, UN ENJEU

I LA MÉDITERRANÉE AVEC LES ARABES : ESSOR OU DÉCLIN ?

Sur le plan militaire, après des premiers succès acquis avec l'enrôlement des marins syriens (Chypre en 649), les efforts navals de la dynastie omeyyade se poursuivirent, jusqu'en 717, en liaison avec les tentatives répétées contre Constantinople (673 à 678 et 717-718). Après 750, sous les Abbasides, ce furent les marins de l'océan Indien et les ports du golfe Persique qui animèrent l'essentiel de la vie maritime de l'empire.

Hormis l'Ifrîqiya avec les Aghlabides (attaque de la Sicile à partir de 828) et les Fâtimides (x^e siècle, avec la construction de Mahdiya), les diverses régions de l'Islam, riveraines de la Méditerranée, ne firent jamais de la constitution d'une puissance navale une priorité absolue. Les efforts en ce domaine, en Andalus avec les Omeyyades (Almería), au Maghreb avec les Almohades, de Saladin en Orient, liées à la *défense du littoral* ou à des offensives locales, ne furent jamais durables.

Sur le plan commercial, on trouve, à partir des ix^e-x^e siècles le long des côtes, la trace d'escales régulières permettant, par un cabotage de plus en plus actif, aux commerçants de naviguer de Denia à Alexandrie en passant par le Maghreb, au moins jusqu'au xiii^e siècle. Des lignes directes existaient aussi et fonctionnaient de manière régulière durant la bonne saison, d'Almería à Alexandrie, de Palerme à Bougie ou de Tunis à Ceuta... Les relations avec les chrétiens furent constantes, mais à partir du xi^e siècle, ce furent les navires italiens, puis catalans et provençaux qui acquirent la maîtrise de la Méditerranée, transportant de plus en plus, passagers et marchandises musulmans.

Abd al-Mumin (1030-1062) : commanda en 1062, aux arsenaux du Maghreb et de l'Andalus, la construction de 400 navires afin de tenir l'Atlantique, le détroit de Gibraltar et la Méditerranée occidentale. C'est la plus grosse escadre connue pour l'Islam occidental.

Défense du littoral : les côtes étaient défendues par une série de ribats et de tours (*burj* ou *atalaya*) qui servaient de guets et, la nuit, de système de transmission par feux.

Ibn Djubayr (1145-1217) : représente bien le courant d'intellectuels musulmans, grand voyageur et aimant à faire partager son expérience à travers un genre littéraire qu'il a lui-même mis au goût du jour, la *rihla* ou relation (de voyage). Fils d'une famille de notables andalous, il reçut une éducation soignée, le conduisant, selon la meilleure tradition, vers une carrière administrative de haut niveau. Toujours selon une habitude bien établie, il partit pour le pèlerinage à La-Mekke en 1183, voyagea au Moyen-Orient, selon le circuit normal (Jérusalem, Damas, Alep, Bagdad en particulier). Il devait par la suite voyager de nouveau, avant de s'installer à Alexandrie.

Son témoignage prend un relief particulier dans la mesure où, passager sur un navire génois, visitant les États latins d'Orient, il offre un point de vue original sur les rapports chrétiens occidentaux-musulmans orientaux mais, sans discussion, en faveur de ses coreligionnaires (IBN DJUBAYR, *Rihla*, trad. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, 4 vol., 1952-1957 ; cf. CAHEN, C., « Indigènes et croisés. Quelques mots à propos d'un médecin d'Amaury et de Saladin », *Turcobyzantina et Oriens latinus*, Variorum Reprints, Londres 1974).

En termes de bilan, au-delà de la célèbre polémique Pirenne-Lombard (cf. l'article de Perroy, cité en introduction), le tableau concernant l'espace Méditerranéen arabe est relativement négatif jusqu'au IX^e siècle.

Globalement, en l'absence d'une puissance politique et navale dominante, la Méditerranée devient une zone d'affrontements où la piraterie se développe. Jusqu'au IX^e, voire au X^e siècle dans certaines régions, les relations commerciales sont très épisodiques.

Les régions côtières de l'Empire, déjà en crise avant l'invasion arabe, périclitent : en Syrie, le littoral, à l'image d'Antioche, connaît une grave dépression alors que l'intérieur (Damas) se développe. Au Maghreb et en Espagne, les grandes villes côtières disparaissent (Carthage) ou végètent (Séville, Tanger, Ceuta, Tunis), au profit des capitales intérieures (Fustât, Kairouan, Tahart, Fès, Cordoue).

L'animation reprend lentement à partir du IX^e siècle, souvent grâce à des initiatives locales, comme la communauté autonome des marins de Péchina (Almería) qui pratique la piraterie et le commerce au Maghreb, aux Baléares ou en Provence et qui fournira aux Omeyyades l'ossature de leur flotte au X^e siècle (cf. LEVI-PROVENÇAL, E., *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris 1950, t. 1, pp.348-356). Mais le bilan reste mesuré : même les Fâtimides n'entreprirent de construire une flotte que pour affaiblir leurs rivaux. L'offensive contre l'Occident chrétien ou Byzance, par la mer, n'est jamais à l'ordre du jour, sinon sous forme de razzias. Dans le domaine commercial, le rythme de croissance d'Alexandrie dépend de plus en plus de la venue des marins italiens.

Au XIV^e siècle, même si les croisades ont échoué, la Méditerranée est devenue totalement chrétienne.

2 LA THALASSOCRATIE BYZANTINE

Feu grégeois : mélange à base de pétrole que les navires byzantins répandaient en flammes à partir de tubes métalliques à l'avant de leurs navires et qui incendiait la flotte adverse.

Drômon : navire de guerre doté de voiles, mais manœuvrant à la rame (deux ou trois rangs de rameurs) ; le drômon embarque des soldats pour l'abordage.

L'irruption des Arabes en Méditerranée et la création d'une flotte par les Omeyyades posent le problème de la supériorité traditionnelle de la marine byzantine. La flotte byzantine dispose certes de l'arme absolue avec le **feu grégeois** et d'excellents navires de combat (**drômon**), qui lui assurent une certaine supériorité lors des grandes batailles navales, comme à Akroinon en 740. Mais l'immensité de l'espace à contrôler facilite la **piraterie**, parfois celle des populations slaves des Balkans, mais surtout arabe. L'occupation de la **Crète** par les Arabes de 827 à 961 constitue une menace particulière.

À cette contrainte, la flotte centrale armée dans la capitale, le **ploimon**, ne peut répondre ; comme pour la défense du territoire continental, l'Empire crée des **thèmes maritimes**, dont la flotte pourra intervenir rapidement. Quant aux thèmes terrestres, ils disposent d'une flotte légère, suffisante contre les pirates isolés, mais pas contre les grandes expéditions.

Thèmes maritimes : destinés à protéger les côtes et l'espace de la mer Égée contre les flottes arabes et la piraterie, ils arment sur place leurs navires, servis par des soldats-paysans astreints héréditairement au service, comme ceux des thèmes terrestres ; il s'agit non de marins au sens strict, mais de soldats embarqués pour l'abordage, qui financent eux-mêmes leur armement. Ainsi apparaissent dès 732 le thème des Cibyrrhètes au sud-ouest de l'Asie Mineure, puis les thèmes de la mer Égée (843) et de Samos (899).

Tout au long du IX^e siècle et au début du X^e, la situation est délicate ; les îles et les zones côtières redoutent en permanence la piraterie et des raids plus importants. Ainsi, en 904, une flotte conduite par un renégat, Léon de Tripoli, qui fait mine de se diriger vers les Détroits, rebrousse brusquement chemin et met à sac Thessalonique. D'où les fréquentes expéditions, souvent grandioses, mises en place avec la contribution de tout l'Empire pour reprendre la Crète ; durant la première moitié du X^e siècle, elles échouent, mais, en 961, le futur empereur Nicéphore Phocas réussit. La mer Égée est désormais sous contrôle.

La **mer Noire** demeure jusqu'en 1204 un véritable lac byzantin, où ne peuvent pénétrer, à partir du IX^e siècle, que les *monoxyles* des Russes, descendus des fleuves de l'Europe orientale. Cherson en Crimée et Trébizonde sont les têtes de ligne de routes fondamentales pour le commerce d'Orient. Des lignes régulières, fréquentées par les passagers et les voyageurs, assurent les relations notamment commerciales internes à l'Empire et vers ses marges, vers Thessalonique, le Péloponnèse et l'Italie, vers Éphèse, Attaleia, Chypre et la Syrie. Marchands et armateurs byzantins atteignent au XI^e siècle à une certaine prospérité.

La sécurité qui règne alors sur la mer pousse les empereurs à désarmer leur flotte. Aussi, quand, en 1081, les Normands mettent le siège devant Dyrrachion, Byzance ne dispose plus de navires et doit louer les services de la flotte vénitienne, contre des avantages commerciaux. Plus tard, Michel VIII fera appel à Gênes. C'en est fini de la thalassocratie byzantine ; l'âge des Italiens est venu.

Monoxyles : navires légers formés d'un seul tronc d'arbre creusé, fourni aux Scandinaves par leurs tributaires slaves.

3 L'EXPANSION MARITIME ITALIENNE

Outre le développement de l'économie rurale dans les terres italiennes, les circonstances politiques jouent un rôle important dans l'essor du commerce des villes côtières italiennes ; l'intérieur de la péninsule étant occupé par les Lombards, bientôt relayés au sud par les Normands, les habitants des villes demeurées fortement liées à Byzance se tournent vers l'Orient. Gaète, Salerne, Bari, mais surtout Amalfi et Venise envoient leurs marchands à Constantinople pour en exporter les produits, d'autant plus facilement qu'ils connaissent la langue et sont volontiers considérés comme sujets de l'Empire. Au cours du X^e et du début du XI^e siècle, ils supplantent en Occident les marchands « orientaux ». Les Amalfitains puis les **Vénitiens** obtiennent ainsi de véritables quartiers à Constantinople, sur la Corne d'Or.

Ces marchands n'ont pas attendu les croisades pour s'implanter au **Levant** et en **Égypte**, où les Amalfitains ont été les pionniers ; Pisans et Génois, qui ont contribué à chasser les Arabes de Corse et de Sardaigne, ont pris l'habitude de relations commerciales avec l'Afrique arabe. L'installation des Latins en Terre sainte et en Syrie offre évidemment une opportunité aux marchands italiens, puis catalans, qui obtiennent des *funduqs* dans les ports conquis et deviennent les spécialistes du transport des croisés et des troupes de renfort, du ravitaillement des Latins. En même temps, l'Empire byzantin affaibli renforce les avantages des Vénitiens, Pisans et Génois.

Épices, parfums, pierres précieuses, soieries, coton constituent l'essentiel des produits vendus à l'Occident ; dès le XII^e siècle, les draps flamands, puis italiens s'exportent vers l'Orient. Les républiques italiennes mettent tout le poids de leurs institutions au service de ce commerce vital. Venise, par exemple, construit les navires dans son arsenal et encourage ses marchands à voyager non individuelle-

ment en taxèges mais au sein de convois protégés par des navires de guerre, les mudes. Les Italiens savent très rapidement adapter et perfectionner les techniques de change et d'association qu'ils trouvent en Orient.

Les quartiers occidentaux à Constantinople : dès le x^e siècle, les Amalfitains obtiennent de pouvoir s'installer à proximité du port d'Eugéniou, sur la Corne d'Or. C'est dans cette même zone que les Vénitiens obtiennent une concession beaucoup plus importante par le chrysobulle de 1082 (cf. documents proposés). Plus tard, les Pisans obtiennent un quartier plus à l'est. Le quartier comporte des entrepôts, des échelles de débarquement, des logements, mais aussi les revenus tirés de bâtiments habités par des Byzantins. Après 1261, les Génois obtiennent la quasi-souveraineté sur le quartier de Péra ou Galata, au nord de la Corne d'Or, qu'ils entourent d'une muraille.

Alun : sulfate d'alumine qui sert de mordant pour la teinture des tissus. D'abord importé d'Orient, il vient ensuite par Phocée, avant la découverte de gisements à Tolfa dans les États du pape.

Le XIII^e siècle marque un changement profond, de par l'affaiblissement durable de l'Empire byzantin. Installés à Péra, les **Génois** pénètrent en mer Noire et profitent un temps du libéralisme commercial des Mongols. À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, on note une sorte de spécialisation. **Venise** s'intéresse davantage aux produits les plus luxueux venus par la côte syro-palestinienne et d'Alexandrie. Gênes organise un trafic qui débouche davantage sur l'Atlantique et concerne aussi des pondéreux (**alun**, bois précieux, coton, soie, vins orientaux) ; Chio en est la plaque tournante, où les marchands ligures rassemblent les produits venus de mer Noire, d'Asie Mineure et du Levant. Supérieurs par leurs navires, leurs techniques commerciales et bientôt leur monnaie, les marchands italiens s'imposent partout. Ils sont le symbole de l'expansion occidentale en Orient, qui sait utiliser les chevaliers occidentaux et s'installer à leur suite comme dans la Chypre des Lusignan ; ils sauront aussi s'accommoder de l'avance turque et la chute de Constantinople, en 1453, n'interrompt pas immédiatement leur activité, dont le déclin relatif provient davantage de l'essor atlantique.

B

ROME ET CONSTANTINOPE

1 JUSQU'À LA PREMIÈRE CROISADE

Grégoire le Grand ne savait pas le grec, mais il avait une conscience aiguë de son appartenance à l'Empire byzantin, dont la protection est une nécessité pour l'Église. L'affaiblissement de l'Empire, le problème de l'**iconoclasme**, la naissance, avec les Carolingiens, d'un pouvoir politique fort de remplacement en Occident modifient profondément la vision de la papauté, surtout quand, au milieu du IX^e siècle, la décadence des Carolingiens lui confère une sorte d'indépendance y compris politique. C'est l'occasion pour Nicolas I^{er} de tenter de donner un contenu disciplinaire à la primauté d'honneur reconnue par le **concile de Chalcédoine** en intervenant dans les affaires de l'Église orientale contre le

Sur l'**iconoclasme** : cf. t. 1, chapitre 5.

Sur le **concile de Chalcédoine** : cf. t. 1, chapitre 2.

patriarche Phôtios, d'autant que la conversion des Bulgares en 863 par le clergé byzantin fait passer l'Illyricum de l'obédience romaine à Constantinople ; c'est l'occasion, en 867, d'un premier schisme.

Le renforcement de la présence byzantine en Italie, l'affaiblissement durable de la papauté mettent en sommeil des différences qui portent sur divers usages liturgiques et sur une phrase du Credo. Le développement de la **réforme grégorienne**, et notamment les notions, incompréhensibles pour un Byzantin, de la séparation du spirituel et du temporel, de *libertas ecclesiae*, montrent une divergence croissante entre les deux églises qui se traduit par l'impossibilité pour Rome et l'Empire byzantin de s'allier contre les Normands et le « **schisme** » de 1054.

À ce moment-là toutefois, la séparation n'est pas irréparable. La papauté ne garde pas vraiment souvenir de l'excommunication de 1054 ; Grégoire VII, en lutte contre Henri IV, se tourne volontiers vers Byzance et encourage déjà les chevaliers occidentaux à porter secours à l'Empire, qu'il considère comme la chrétienté en Orient, contre les Turcs. Et, dans la prédication d'Urbain II pour la croisade, le secours aux frères orientaux est aussi important que la réouverture des Lieux saints. Ce sont les **rancœurs nées de la croisade**, l'installation des Latins sur les terres « byzantines » qui modifient cette situation.

Sur le « **schisme** » de 1054 : cf. document commenté.

2 L'IMPOSSIBLE UNION

Durant l'époque des Comnènes, la principale difficulté provient de l'incompréhension des Byzantins vis-à-vis de l'idée de croisade et surtout de l'implication de la papauté dans des opérations militaires. Toutefois, la conscience de l'unité chrétienne subsiste, par exemple lors des discussions menées à Constantinople par Anselme de Havelberg ; l'argument de l'autorité du siège romain ne bloque pas encore le débat. En revanche la conception monarchique d'**Innocent III**, sa volonté de réserver les pleins pouvoirs religieux au seul pape, le patriarche de Constantinople ne détenant qu'une délégation de Rome, fait se raidir les Byzantins sur la vision impériale du monde ; ils refusent la théorie des deux glaives.

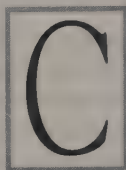
L'occupation de Constantinople par les Latins et la présence d'un patriarche latin occultent un temps le débat qui reprend dès le rétablissement de l'Empire, mais sur une base sensiblement différente. L'Empereur, conscient de sa faiblesse, est prêt à faire la concession majeure de la soumission de son église au pape, mais la population, influencée par une partie de la hiérarchie jalouse de son indépendance et par les moines, farouchement hostiles au pape, refuse l'Union, parfois avec violence, et les empereurs sont incapables de l'imposer. C'est le cas dès 1274, Michel VIII ayant accepté les conditions pontificales au concile de Lyon, pour se protéger des ambitions orientales de Charles d'Anjou.

Le triomphe de **Grégoire Palamas** et de l'**hésychasme** renforce la coupure entre orthodoxie et catholicité. Pourtant, l'affaiblissement de la papauté lors du Grand Schisme comme la nécessité où se trouve Byzance, dont l'empereur n'hésite pas à se rendre dans les capitales d'Occident, de trouver du **secours**, semble propice à l'Union sur des bases plus sérieuses. Le concile de Florence (1439), auquel l'empereur Jean VIII se rend avec plusieurs évêques orientaux, voit se dérouler un vrai débat ; les Orientaux acceptent et l'autorité du pape et le *Filioque*. Mais ce débat d'élites est dépassé. Le pouvoir impérial doit d'ailleurs attendre 1452

Sur **Grégoire Palamas** et l'**hésychasme** : cf. t. 2 chapitre 6.

■ Cf. document commenté.

pour proclamer l'Union à Sainte-Sophie, sans entraîner aucune adhésion. C'est que l'État et la partie de la hiérarchie qui en dépend n'ont plus prise sur le corps du clergé et des fidèles, persuadés de leur supériorité spirituelle, conscients que la chute de l'Empire est imminente, que des concessions religieuses ne serviront à rien, qu'il est préférable de sauvegarder ce qui, au-delà d'une structure politique condamnée, et quel que soit le nouveau maître, constitue l'essentiel de la foi, et dont l'on sait depuis les croisades que les barbares occidentaux soi-disant chrétiens ne peuvent le comprendre.



LES CROISADES

1 LA POUSSÉE OCCIDENTALE EN ORIENT

Après la prédication du **concile de Clermont** (1095), les croisés partent en deux vagues. D'abord celle conduite par de petits chefs locaux, dont une partie se dissout avant d'atteindre l'Empire byzantin, mais dont le reste, conduit par Gautier Sans Avoir et Pierre l'Ermite, arrive devant Constantinople en août 1096 ; Alexis I^{er} transfère cette troupe en Asie Mineure où elle est anéantie par les Turcs. La croisade des Grands, sans souverain, mais conduite par des personnages considérables, arrive en ordre dispersé sous la capitale byzantine. Alexis parvient difficilement à faire prêter hommage aux plus grands chefs, sauf Bohémond de Tarente, en leur promettant assistance, puis fait passer la troupe en Asie au début de 1097. Les croisés prennent Nicée, la rendent à Alexis, puis entament une traversée de l'Asie Mineure militairement facile, mais très pénible. Passant par le nord du Taurus, ils fraternisent avec les populations arméniennes. Arrivés en Haute-Mésopotamie, ils fondent à Édesse la première **principauté latine**.

Le siège d'**Antioche** se révèle extrêmement difficile, faute d'assistance byzantine ; devenu maître de la ville en juin 1098, Bohémond refuse de la rendre à Alexis, hâtant la rupture. La route de Jérusalem est libre et les soldats obligent leurs chefs à s'y hâter ; le 15 juillet 1099, les croisés s'emparent enfin de la Ville sainte. La première croisade n'est pas terminée : les chevaliers retournés en Occident déclenchent un nouvel enthousiasme et de nouveaux départs pendant une dizaine d'années. Le courant ne se tarit d'ailleurs jamais.

Le réveil musulman sous la conduite de Zangî, qui aboutit à la prise d'Édesse en 1144 et menace Tripoli, produit une grande émotion sublimée par la prédication de **Bernard de Clairvaux**. La deuxième croisade, où figurent le roi de France Louis VII et l'empereur Conrad III, déploie des moyens considérables, parvient à dégager la côte syrienne et assiéger Damas ; mais, quand les croisés abandonnent le siège (juillet 1148), la défaite est totale et laisse les États latins démoralisés.

Cf. document proposé.

La **poussée musulmane** se fait plus forte encore avec Saladin, qui écrase l'armée du roi de Jérusalem à Hattin (4 juillet 1187) et s'empare de Jérusalem trois mois plus tard. La papauté parvient alors à rassembler l'élite de la chrétienté occidentale : le roi de France Philippe Auguste, le roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, et l'empereur germanique Frédéric Barberousse. Ce dernier, à la tête d'une formidable armée, traverse l'Empire byzantin, mais meurt noyé dans un gué de Cilicie en 1190 ; son armée se dissout, et seul un petit contingent arrive devant Acre, rejoint au printemps 1191 par les armées de Philippe et Richard, qui, au passage, s'est emparé de Chypre. Sitôt Acre prise (juillet 1191), Philippe Auguste repart pour l'Europe. Richard reste encore un an, réorganise les forces latines, mais rate l'occasion de reprendre la Ville sainte et finit par traiter avec Saladin.

Innocent III relance la croisade, mais le projet d'Henri VI n'aboutit pas ; quant à la quatrième croisade, incapable de rassembler les effectifs prévus et donc de payer son passage aux Vénitiens, elle exécute les basses œuvres de ceux-ci à Zara, puis à Constantinople (1204).

De cet événement, la papauté tire la conclusion qu'elle doit prendre la tête de la croisade. L'appel à la cinquième croisade, lancé à l'ouverture du concile du Latran de 1215, conduit à Acre une foule considérable de croisés. L'échec des raids menés en Palestine fait ressentir comme indispensable de s'assurer les arrières en coupant l'**Égypte** de la Palestine. Les croisés s'emparent de Damiette (1218) ; au lieu d'accepter les propositions du sultan al-Kâmil de leur rendre la quasi-totalité du royaume de Jérusalem avec la Ville sainte, pressés par le légat du pape, les croisés tentent de s'emparer de l'Égypte, s'enlisent dans les marécages et, encerclés, doivent capituler (août 1221).

Devenu par son mariage héritier du royaume de Jérusalem, Frédéric II reprend la croisade à son compte ; passant par Chypre, arrivé à Acre à la fin de 1228, il préfère la **négociation** à la guerre ; en février 1229, il obtient ainsi, sans combat, la restitution de Jérusalem sous la seule condition de laisser aux musulmans leurs lieux saints. Ces résultats considérables ne sont pas plus appréciés des envoyés de la papauté, qui maintient l'excommunication de l'Empereur, que des chevaliers locaux, jaloux de leur indépendance ; Frédéric rembarque en 1229 sous les quolibets. Faute de renforts et de discipline, les terres recouvrées sont indéfendables et Jérusalem tombe définitivement en 1244.

La croisade trouve en **saint Louis** un partisan convaincu et méthodique. Même s'il ne trouve pas d'alliés, le roi de France a les moyens d'agir seul ; il s'embarque en 1248, séjourne à Chypre et, suivant la logique de la cinquième croisade, débarque à Damiette en juin 1249 ; même succès, même incapacité à en profiter, même défaite devant la forteresse de la Mansûra. Pire : Louis IX, qui doit capituler, est fait prisonnier. L'idée même de croisade est atteinte puisque Dieu a abandonné le plus chrétien des rois. Délivré en 1250, Louis IX passe quatre ans à réorganiser le royaume d'Acre. Louis n'abandonne pas pour autant une idée dont il est désormais le seul promoteur ; il monte avec autant de soin une nouvelle expédition en 1270, mais son frère, Charles d'Anjou, le convainc de passer par... Tunis, où il meurt de la peste le 25 août 1270.

La croisade vers la Terre sainte meurt définitivement avec la chute d'Acre en 1291 ; pourtant, les plans de croisade continuent de fleurir. La menace turque en Europe centrale produit même de nouveaux rassemblements de croisés, sous la

conduite des rois de Hongrie. Le premier est écrasé par les Turcs à Nikopolis en 1396 et le second, qui devait secourir Byzance à la suite de l'Union de Florence, est anéanti à Varna en 1444.

2 L'ORIENT LATIN

La première croisade aboutit à la création de quatre **entités politiques** : le comté d'Édesse, relativement éphémère, la principauté d'Antioche qui résiste jusqu'en 1266, plus ou moins annexée au comté de Tripoli puis au royaume d'Arménie, le comté de Tripoli dont la forteresse tient jusqu'en 1287 et le royaume de Jérusalem, qui se replie sur Acre en 1187 puis 1244.

Cet Orient latin compte deux types de populations sensiblement différentes, en dehors des simples pèlerins, nombreux, mais résidents éphémères. D'abord les chevaliers, en charge d'assurer la défense, qui transposent la **féodalité** dans l'état de simplification qui avait fait la force des Normands. Les détenteurs des fiefs, qui perçoivent en théorie les revenus tirés des paysans, sont directement inféodés aux princes. L'une des principales caractéristiques de cette noblesse du Levant est son faible nombre, en dehors du secours ponctuel des croisades. La défense intérieure repose presque uniquement sur un réseau de **castra** (défense active) et de châteaux-éperons (défense passive). Les croisés compensent leur faible nombre par une très grande cohésion, renforcée encore lorsqu'il s'agit d'**ordres militaires**.

Castrum : enceinte carrée comportant à chaque angle une tour carrée et en son centre un donjon ; généralement sans fossé. Se défend par des sorties.

Ordres militaires : dès les années 1120, des chevaliers se consacrent à la protection des pèlerins sur les routes de la Terre Sainte ; ces « pauvres chevaliers du Christ » décident de vivre dans la pauvreté et d'adopter la règle des chanoines augustins. Les autorités du Royaume de Jérusalem les orientent vers le combat, mais, sous la pression de saint Bernard, le pape, seule autorité dont ils dépendent, accepte la règle des Templiers d'Hugues de Payns en 1128. Un chevalier provençal, Géraud, reprend en 1099 l'hôpital créé à Jérusalem par les Amalfitains ; il devient un ordre indépendant en 1113 ; progressivement, il vire à l'ordre militaire ; en 1153, il adopte la règle de saint Augustin et devient un ordre combattant en 1179. C'est à partir de lui que se forme, au sein des chevaliers d'origine allemande, l'ordre teutonique.

La défense de la côte est assurée par les villes fortifiées, qui abritent les **colonies marchandes**. À Acre, par exemple, Génois, Vénitiens et Pisans détiennent chacun un quartier, comme les Provençaux et les Allemands. Le rôle qu'y jouent, là encore, Templiers et Hospitaliers n'est pas exclusivement militaire, car les ordres servent de banquiers.

3 L'ISLAM FACE À LA CROISADE

Sujet à la fois très actuel et très controversé. Parmi les nombreuses questions qui se posent, on peut retenir quelques lignes directrices.

La première croisade (1097-1099) suscita, de la part des musulmans, peu de réactions : la Syrie était très affaiblie par ses divisions en petits États dirigés par des *atabegs* et par une longue période de dépression et l'Égypte fâtimide déclinait.

L'installation de princes chrétiens et la création des États croisés, nouveaux États régionaux, furent d'abord ressenties comme un prolongement des luttes séculaires contre Byzance. Des guerres, mais aussi des contacts économiques, et des alliances, marquèrent les relations des émirs musulmans avec les princes chrétiens.

L'absence de réaction des deux califats (abbaside et fâtimide), défenseurs attirés de l'Islam, et les premiers succès sur les Francs à partir de 1119, donnèrent aux émirs syriens le sentiment de pouvoir lutter contre les croisés et d'assumer la conduite du *djihâd* de manière indépendante. De plus, les musulmans s'aperçurent, avec la deuxième croisade (1148), que les croisés étaient déterminés à rester et soutenus par les chrétiens d'Occident. Cette évolution psychologique, s'ajoutant aux difficultés économiques engendrées par la perte du *sahîl*, zone côtière de la Syrie, ranima le souffle du *djihâd*. Trois souverains furent les principaux artisans de cette renaissance : Zangî (1128-1146), Nûr al-Dîn (1146-1174) et Saladin (1171-1193) qui menèrent parallèlement l'unification politique de la région, la restauration du sunnisme contre les Fâtimides et la guerre de *djihâd* contre les croisés.

Les autorités morales et religieuses de la région encadrèrent solidement, par les prêches dans les mosquées et une production littéraire abondante, la flamme du *djihâd*, en collaboration avec les souverains. « La guerre légale » retrouva, pour la première fois depuis la conquête du VII^e siècle, une place essentielle dans la littérature face à ce que les musulmans considérèrent comme une première atteinte à l'intégrité de l'Islam. Des traités du *djihâd* apparurent, des panégyriques exaltèrent les exploits des souverains, comme Nûr al-Dîn, appelé « le glaive de l'Islam ». Jérusalem, al-Quds, prit une place singulière dans les descriptions de ce temps qui rappellent que c'est vers Jérusalem que Muhammad dirigea d'abord la prière. L'aspect militaire donna naissance, à l'époque de Saladin, à des *Traités d'armurerie* qui devaient connaître un grand développement sous les Mamlûks ; ceux-ci ranimèrent le *djihâd*, d'abord contre les Mongols, puis contre les derniers croisés jusqu'à leur départ définitif en 1291. Entre-temps, les souverains ayyoubides préférèrent temporiser et la période 1193-1250 fut dominée par une série d'accords dont celui de 1229 entre al-Kâmil (1218-1238) et Frédéric II, permettant à ce dernier de se rendre à Jérusalem (sur le *djihâd*, cf. ÉDDÉ, A.-M., *L'Histoire*, n° 122).

La réaction musulmane, face à ce qui fut le premier grand danger chrétien aux yeux des musulmans orientaux, engendra un glissement de l'attitude des élites – les réactions populaires sont mal connues – vis-à-vis de la religion chrétienne, avec un sentiment nouveau de rejet. Ainsi des ouvrages polémiques fleurirent dans l'entourage de Saladin (*Des vertus des musulmans et des vices des polythéistes*, par exemple). Toutefois, il faut tempérer la portée de cette réaction, en particulier envers les chrétiens *dhimmi*. Ainsi, par exemple, les coptes connurent un âge d'or culturel sous les Ayyoubides et les Mamlûks.

■ Cf. t. 2, chapitre 6.

Jérusalem : appelée *al-Quds*, la Sainte, ou *Bayt al-Maqdis*, demeure de la Sainteté, troisième ville sainte de l'Islam, elle devint le symbole du *djihâd* durant les croisades, avant et après sa chute aux mains de Saladin en 1187.



CULTURES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

1 ORIENT ET OCCIDENT CHRÉTIEN

Curieusement, les deux parties de la chrétienté héritières de la même civilisation gréco-latine n'entretiennent que tardivement de véritables relations sur ce plan et nombres d'œuvres de l'Antiquité grecque ont été connues en Occident par l'intermédiaire arabe et non directement. L'exemple d'Anastase le Bibliothécaire, qui, dans la Rome du IX^e siècle, traduit actes des conciles, vies de saints et chronographie de Théophane, reste isolé.

La recherche du passé antique dans les villes de la **Renaissance** italienne modifie profondément ces données ; là, tant dans les écoles que dans les cercles de lettrés, l'on étudie le Grec et l'on recherche les textes originaux, ce qui crée un double mouvement. Certains, en nombre croissant au XV^e siècle, se rendent à Constantinople suivre le programme du « musée universel », Université créée sur le modèle italien admiré lors de ses voyages par l'empereur Manuel II, où enseignent Georges Scholarios ou Jean Argyropoulos. Georges Scholarios relance l'étude du Latin et de l'érudition acquise par les Occidentaux. Les intellectuels italiens font venir les manuscrits de Constantinople et, si possible, les savants, déchirés entre le désir de mourir avec leur civilisation qu'ils savent condamnée ou d'en sauver tout ce qui peut l'être en émigrant. Ainsi retrouve-t-on Jean Argyropoulos à Padoue puis à l'Académie florentine. Mais le principal acteur de ce mouvement reste Bessarion, disciple de Pléthon à Mistra ; évêque de Nicée, il fut l'un des artisans de l'Union de Florence ; devenu cardinal, il gagne l'Italie en 1440, aide les nombreux Grecs réfugiés en Occident et se fait le principal propagateur de la conservation du patrimoine culturel grec en Occident.

2 ISLAM-OCCIDENT

Les liens entre le monde islamique et l'Occident chrétien ont toujours existé, en particulier dans les zones frontalières. En al-Andalus, du VIII^e au XV^e siècle, en Sicile à partir du IX^e siècle, les contacts ne se résumèrent pas à des affrontements, bien que la guerre ait été permanente. Les relations économiques sont constantes. Par exemple, on retrouve dans les testaments de nobles catalans de nombreux objets de l'artisanat musulman, tandis que la vente d'esclaves acheminés par les chrétiens, *via* la vallée du Rhône, faisait la fortune de Barcelone ou, en al-Andalus, d'Almería. Les navires italiens sont plus nombreux à accoster à Alexandrie au XII^e siècle que dans les ports des États croisés.

Les traces de voyages de part et d'autre de ces frontières ne manquent pas : les pèlerins chrétiens en Terre sainte mais également en al-Andalus (Cap-Saint-

Vincent) sont nombreux à venir, les intellectuels arabes voyagent et décrivent souvent les pays européens, tandis que, près des frontières, les transfuges de part et d'autre sont fréquents. *Le Cid* au XI^e siècle, symbolise parfaitement cet esprit particulier à ces régions.

Sur le plan des échanges et de l'influence de l'islam sur l'Occident, les avis sont plus partagés. Pour certains, les croisades ont eu, de ce point de vue, un impact nul. Malgré tout, polémique ou non, la littérature musulmane et chrétienne n'a jamais été aussi abondante sur leurs voisins respectifs. En Occident, déjà au X^e siècle, **Gerbert d'Aurillac** avait trouvé dans les monastères catalans la trace de nombreuses informations intellectuelles et scientifiques de la production de l'islam, très en avance sur beaucoup d'aspects. Les traces d'emprunts à l'Orient (fruits, légumes, papier...) ne manquent pas. Ce fut, malgré tout, après la reconquête que les chrétiens d'Occident décidèrent de prélever dans le riche vivier culturel musulman tout ce qui pouvait servir à renforcer leur propre civilisation. C'est ainsi que se développèrent, à partir du XI^e siècle, de véritables écoles de traduction et de réflexion, à Tolède (cf. dans la collection Autrement, *Tolède XII^e-XIII^e siècles*, Paris 1991) comme à Palerme sous l'impulsion des rois normands de Sicile et de Frédéric II. La capitale sicilienne montre plusieurs exemples de la symbiose culturelle, architecturale et décorative, entre art roman et art musulman, en particulier à la Chapelle Palatine (cf. BRESC, H., « Les rues de Palerme », *Le Paysage urbain au Moyen Âge, XI^e Congrès des médiévistes*, Lyon 1981, pp. 155-186).

Le Cid (1043-1099) : Rodrigo Diaz de Bivar, grand chef de guerre, souvent brouillé avec Alphonse VI, entra au service d'émirs musulmans d'al-Andalus, avant de se rendre maître pour son propre compte de la principauté de Valence (1094). Héros épique dans le *Cantar de mio Cid*, premier grand poème castillan, il incarne l'esprit de synthèse des deux mondes ibériques de ce temps.
(Cf. EPELZA, M., GUEL-LOUZ, S., *Le Cid : personnage historique et littéraire*, Paris 1983.)

Cf. LE GOFF J., *La civilisation de l'occident médiéval*, Paris 1984, Arthaud, pp. 84-85.

Gerbert d'Aurillac (vers 950-1003) : pape sous le nom de Sylvestre II (999-1003), il entreprit auparavant et parmi de nombreuses charges, un séjour (967-970) dans les bibliothèques catalanes, riches d'ouvrages anciens conservés et de manuscrits ramenés d'al-Andalus. Il en revint avec des traités astronomiques et mathématiques et incarne l'un des tout premiers esprits scientifiques « modernes » du Moyen Âge, utilisant au mieux l'avance intellectuelle et technique de l'islam.

DOCUMENT COMMENTÉ

Bulle d'excommunication (16 juillet 1054)

Humbert, par la Grâce de Dieu cardinal évêque de la Sainte Église romaine ; Pierre, archevêque d'Amalfi ; Frederic, diacre et chancelier, à tous les fils de l'Église catholique.

Le Saint Siège apostolique romain, premier de tous les sièges, auquel, en sa qualité de chef, il appartient plus particulièrement de veiller sur toutes les églises, a daigné nous envoyer en mandataires dans cette ville impériale... ; nous devons venir voir, comme il était écrit, si les faits confirmaient la rumeur qui ne cessait de parvenir du Saint Siège ; ou bien, s'il n'en était rien, le constater. Aussi, sachent tout d'abord les très glorieux Empereurs, le clergé, le Sénat et le peuple de Constantinople, et toute l'église catholique, que nous éprouvons une vive joie dans le Seigneur pour y avoir trouvé le bien dans toute sa grandeur, mais que nous déplorons avec une extrême douleur d'y avoir trouvé le plus grand des maux. En effet, pour les colonnes de l'Empire et pour les citoyens sages et honorables, c'est une ville très chrétienne et orthodoxe. Mais, pour ce qui est de Michel, à qui l'on donne par abus le titre de patriarche, et des partisans de ses erreurs, ils répandent tous les jours dans la ville abondance de germes d'hérésie. En effet, comme les simoniaques, ils vendent le don de Dieu... ; comme les nicolaïtes, ils autorisent et soutiennent le mariage des ministres du saint autel... ; comme les pneumatomaques ou les theumaques, ils ont supprimé du Symbole la procession du Saint Esprit du Fils ; comme les manichéens, ils déclarent, entre autres, que le pain fermenté est animé... ; et, se laissant pousser cheveux et barbe, ils refusent la communion à qui se coupe les cheveux et, selon les prescriptions de l'Église romaine, se rase la barbe.

En raison de ces erreurs et de nombreuses autres fautes, notre seigneur le pape Léon avait fait à Michel des remontrances ; mais celui-ci a négligé de faire amende honorable. De plus, à nous, les mandataires du pape..., il a refusé audience et entretien, a interdit l'accès des églises pour y célébrer la messe, comme il avait auparavant fermé les églises des Latins... C'est pourquoi..., voyant la foi catholique recevoir de multiples attaques, par l'autorité... du siège apostolique dont nous sommes les mandataires, de tous les Pères orthodoxes des sept conciles et de toute l'Église catholique, nous signons l'anathème que le très vénérable pape notre seigneur avait prononcé contre Michel, s'il ne faisait amende honorable.

Que Michel le néophyte, qui porte abusivement le titre de patriarche, et que seule une crainte humaine a poussé à revêtir l'habit monastique, en but maintenant aux accusations les plus graves venues de nombreuses personnes, et avec lui Léon qui se dit évêque d'Ochrida et le chancelier de Michel, Constantin, qui ■ foulé aux pieds le sacrement des Latins, et tous ceux qui les suivent dans leurs erreurs et affirmations téméraires, qu'ils soient anathèmes... Amen ! Amen ! Amen !

WILL, C., *Acta et scripta quæ de controversiis ecclesiæ græcæ et latinæ undecimo sæculo composita exstant*, Leipzig 1861, pp. 153-154.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- les accusations romaines contre le patriarche et l'Église d'Orient ;
- le conflit d'autorité Rome-Constantinople.

Apparents dans un second temps :

- la réforme grégorienne en marche, inconnue à Constantinople ;
- au-delà des institutions, une divergence profonde des mentalités.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La nature de la source

Bulle d'excommunication déposée sur le maître autel de Sainte-Sophie au matin du samedi 16 juillet 1054. L'exemplaire déposé a été publiquement brûlé le dimanche 24 juillet, mais les légats tout comme la chancellerie patriarcale avaient conservé un exemplaire ; également conservée, la traduction, exacte au mot près, effectuée dans les bureaux de l'administration patriarcale. Le terme de « bulle », traditionnel, est contestable, car le texte n'a été ni signé ni scellé par le pape.

L'auteur

Le texte a été rédigé par Humbert de Moyenmoutiers, chef de l'ambassade. Lorrain et issu du mouvement réformateur clunisien comme le pape Léon IX, Humbert, principal collaborateur du pape, est l'inspirateur de sa politique réformatrice et orientale. L'un des principaux aspects de la Réforme est de garantir l'indépendance de l'élection du pape par la création du collège des cardinaux, titulaires des charges ouvrant accès à l'assemblée chargée d'élire cet évêque particulier : les prêtres (cardinaux-prêtres) et diacres (cardinaux-diacres) de Rome et les évêques suffragants ou cardinaux-évêques. Silva Candida est donc un petit évêché de la banlieue de Rome. Humbert, qui se pique de savoir le Grec, est notamment le principal propagandiste pontifical dans la zone contestée de l'Italie méridionale.

La valeur du document

C'est un document d'archives qui ne pose pas de problème particulier d'interprétation ; le vrai problème, c'est son existence même, ce à quoi l'explication devra s'attacher.

2 - ANALYSE

Les éléments clefs du texte à dégager :

- une ambassade de haut niveau au déroulement difficile ;
- une querelle religieuse complexe ;
- une issue dramatique.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

On trouvera un dernier état de la question dans le tome 4 de *Histoire du christianisme*, cité *supra* chapitre 4, pp. 338-348, par DAGRON, G., avec une bibliographie et l'on pourra encore se référer à KAPLAN, M., « Byzance et Rome, le Grand Schisme », *L'Histoire*, 51, 1983, pp. 26-33.

■ Rome et Constantinople, une longue histoire :

- l'ascension rapide de l'évêché de la capitale orientale jusqu'au patriarcat, reconnu en 451 par le 28^e canon du concile de Chalcédoine (cf. tome 1) ;
- le passage de Rome sous la domination des Carolingiens, favorisée par l'iconoclasme et l'affaiblissement byzantin ;
- le premier conflit en 867 entre le pape Nicolas I^{er} et Phôtios, mais le maintien d'une forte conscience de l'unité chrétienne ;
- l'esprit de la réforme est étranger aux Byzantins, mais la papauté s'intéresse toujours à Byzance (KAPLAN, M., « La place du "schisme" de 1054 dans les relations entre Byzance, Rome et l'Italie », *Byzantinoslavica LIV*, 1993, pp. 29-37).

■ L'imbroglia italien :

- problème d'obédience religieuse : en Italie méridionale se côtoient populations latino-phones et hellénophones, fidèles, sièges épiscopaux et monastères mélangés dépendant de Rome ou de Constantinople ;
- l'arrivée des Normands à partir de 1012 pose problème tant à la papauté, qui ne peut compter sur un Empire germanique affaibli, qu'à Byzance, dont les possessions italiennes sont menacées (GAY, J., *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile I^{er} jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)*, Paris 1904, BEFAR 90, reste le meilleur ouvrage sur la question) ;
- face aux Normands de Robert Guiscard qui menacent ses États et refusent sa réforme, Léon IX se tourne vers Byzance ; mais, faute de coordination, les troupes pontificales et byzantines sont défaites séparément en juin 1053. Le pape est prisonnier des Normands.

4 - EXPLICATION

Le texte, dont on n'a ici que les extraits les plus significatifs, n'est pas un récit : on en regroupera les éléments par thèmes.

a/ La mise en place du « drame »

■ Les **premières escarmouches** : en 1053, fermeture de certaines églises latines de la capitale ; dans le cadre de la propagande byzantine en Italie, Léon, archevêque d'Ochrida en Bulgarie, envoie à Jean, archevêque de Trani, d'obédience byzantine, une lettre dénonçant les « erreurs » des Latins, principalement les rites ; traduite (mal) en latin par Humbert, qui en attribue la paternité à Michel Cérulaire ; la papauté veut répliquer, mais s'en abstient après les défaites de juin 1053.

■ L'**ambassade pontificale** part de Rome en mars 1054, à la demande de l'empereur Constantin IX Monomaque et du patriarche Michel Cérulaire, qui avaient adressé à Léon IX des lettres bienveillantes ; en chemin, elle passe par les terres byzantines sous l'autorité du duc Argyros, fils de l'ancien révolté lombard Mélo, dont Cérulaire jalouse l'influence sur Monomaque :

- sa **composition** : Humbert, le spécialiste de la question d'Orient et le plus haut dignitaire aux yeux de Rome, comme cardinal ; l'archevêque d'Amalfi, ville italienne liée à Constantinople, hellénophone ; le chancelier pontifical, futur pape Étienne IX ;
- elle arrive à Constantinople fin avril 1054 ; elle ignore alors que **Léon IX est mort** le 19 avril.

■ L'entrevue avec Monomaque (le pluriel désignant les empereurs n'est pas explicable) se passe bien, mais la lettre remise à Cérulaire est moins une réponse à sa propre missive qu'un pamphlet dirigé contre l'écrit de Léon d'Ochrida, attribué à Cérulaire.

b/ La double excommunication de juillet 1054

■ L'entrevue avec Cérulaire a eu lieu (malgré la l. 20), mais tourne mal :

- Cérulaire ne comprend pas le contenu de la lettre : il soupçonne alors une intervention d'**Argyros**, qui aurait substitué de fausses lettres à celles de Léon IX, pour lui nuire auprès de Monomaque ; c'est inexact, mais il n'en démordra pas ;
- le patriarche organise l'entrevue en forme de **synode** : les envoyés du pape sont placés au rang hiérarchique de leur siège, ce qui renvoie Humbert à son minuscule évêché de Silva Candida. C'est à la fois une provocation et un refus du système de la monarchie pontificale, avec ses cardinaux (voir ci-dessous) ;
- dès lors, le patriarche **refuse de recevoir** ces envoyés, d'autant plus illégitimes que Léon IX est mort, et débat par des prête-noms.

■ Le débat porte d'abord sur les usages liturgiques et disciplinaires (mariage des prêtres, communion au pain azyme ou levé, longueur de la barbe) ; les légats obtiennent de Monomaque la rétractation publique du moine Nicéas Stéthatos ; d'où leur impression que Cérulaire est en position de faiblesse :

- le débat porte alors sur la question de la **procession du Saint-Esprit**, déjà au cœur du débat au temps de Phôtios au IX^e siècle. Le Saint-Esprit procède-t-il du Père seul, comme dans le texte originel du symbole de Nicée, ou du Père et du Fils (*Filioque*), comme l'usage s'en est imposé en Occident à partir du VII^e siècle ?
- faute de pouvoir débattre, les légats décident alors d'excommunier les trois ecclésiastiques mentionnés ; la bulle est déposée dans Sainte-Sophie pleine à craquer pour la messe du samedi matin ; elle est aussitôt transmise à Cérulaire, qui la fait traduire ;
- les légats partent ; l'émeute grondant, Monomaque les fait revenir ; ne pouvant garantir leur sécurité, il les fait repartir le 21 juillet ;
- Monomaque doit donner instruction au synode d'excommunier les légats ; le dimanche 24, la bulle d'excommunication (notre document) est publiquement brûlée, les partisans d'Argyros sont emprisonnés.

c/ Un « vrai-faux » schisme

■ L'**opposition doctrinale** est un faux-semblant : toutes ces questions ont été débattues depuis longtemps, même le *Filioque* ; si l'on veut la paix, chacun garde ses usages ; de nombreux Latins présents à Constantinople participent à la messe grecque, comme les Grecs dans les églises latines.

■ La vraie question est **disciplinaire** :

- la contestation de Cérulaire (l. 11) porte à la fois sur la régularité de son élection et sur le titre de patriarche **œcuménique**, qui veut dire universel, comme catholique (cf. LAURENT, V., « Le titre de patriarche œcuménique et Michel Cérulaire : à propos de deux sceaux inédits », *Miscellanea Giovanni Mercati*, t. 3, Rome 1946, pp. 373-386) ;
- les Byzantins refusent la **Réforme de l'Église**. On notera les accusations de la bulle concernant deux des abus principaux combattus en Occident : la simonie, moins répandue en Orient ; le nicolaïsme, où Rome vise surtout à empêcher le concubinage des prêtres, alors qu'en Orient le mariage, cleric ou laïc, s'est conservé dans toute sa vigueur ;
- l'incident du synode (voir plus haut) est beaucoup plus significatif : en refusant d'accorder une place d'honneur à un cardinal, c'est à la fois la monarchie pontificale (mode de gouvernement de l'Église) et le mode d'élection du pape que l'on conteste. Ce qui est en cause, c'est la notion, absolument incompréhensible pour un Byzantin, de *libertas ecclesiae* et d'indépendance, voire de supériorité, du spirituel.

■ L'événement est d'une **portée limitée** :

- excommunications soigneusement **circonscrites** de part et d'autre ;
- **validité** contestable du mandat des légats après la **mort** de Léon IX, qui dégage plus encore la responsabilité de Rome ;
- faible portée sur le moment d'un incident inconnu des chroniqueurs et dont la papauté ne tient pas compte dans les années qui suivent pour ses rapports avec Byzance ;
- en revanche, après les croisades, et singulièrement la quatrième qui met à sac Constantinople, 1054 deviendra la référence des deux côtés.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

Le document est plus important pour ce qu'il révèle derrière lui que pour ce qu'il dit : ce qui sépare Rome de Constantinople, c'est moins une querelle théologique qu'une **conception du monde**, une opposition de **civilisation**.

DOCUMENT COMMENTÉ

Extraits d'un traité de djihâd (XII^e siècle)

Une partie des infidèles assaillit à l'improviste l'île de la Sicile, mettant à profit des différends et des rivalités qui y régnaient ; de cette manière les infidèles s'emparèrent aussi d'une ville après l'autre en Espagne. Lorsque des informations se confirmant l'une l'autre leur parvinrent sur la situation perturbée de ce pays (la Syrie), dont les souverains se détestaient et se combattaient, ils résolurent de l'envahir. Et Jérusalem était le comble de leurs vœux.

...[Les Francs] menèrent encore avec zèle le djihâd contre les musulmans ; ceux-ci, en revanche, font preuve de manque d'énergie et d'union dans la guerre, chacun essayant de laisser cette tâche aux autres. Ainsi les Francs parvinrent-ils à conquérir des territoires beaucoup plus grands qu'ils n'en avaient l'intention, exterminant et avilissant leurs habitants. Jusqu'à ce moment, ils poursuivent leur effort afin d'agrandir leur entreprise...

Vos doutes s'étant dissipés, vous devez maintenant être sûrs quant à votre obligation personnelle de guerroyer pour la foi. Cette tâche incombe plus spécialement aux souverains, puisqu'Allah leur a confié les destinées des leurs, et prescrit de veiller à leurs intérêts et de défendre le territoire musulman. Il faut absolument que le souverain s'emploie chaque année à attaquer les territoires des infidèles et à les en chasser, ainsi qu'il est enjoint à tous les chefs (musulmans), pour exalter dorénavant la parole de la foi et abaisser celle des mécréants, enfin pour dissuader les ennemis de la religion d'Allah de désirer entreprendre de nouveau une telle expédition. On est saisi d'un étonnement profond à la vue de ces souverains qui continuent à mener une vie aisée et tranquille lorsque survient une telle catastrophe, à savoir la conquête du pays par les infidèles, l'expatriation forcée (des uns) et la vie d'humiliation (des autres) sous le joug des infidèles, avec tout ce que cela comporte : carnage, captivité et supplices qui continuent jours et nuits.

Al-SULAMÎ, *Traité de Djihâd*, trad. CAHEN, Cl., *Orient et Occident au temps des croisades*, Paris 1983, Aubier, pp. 219-220.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

■ *Le texte présenté donne un point de vue original sur les croisades de deux manières au moins, et dont il faut constamment tenir compte :*

- *c'est le point de vue d'un juriste musulman de la région, et contemporain de la première croisade, un des rares témoignages directs musulmans de cette première phase des croisades ;*
- *il fait un tour d'horizon assez large du problème, là aussi, à bien garder en tête :*
 - *le conflit et la croisade ne se limitent pas à la Terre sainte (Espagne-Sicile) ;*
 - *à côté de l'offensive chrétienne, il met en lumière l'état de la Syrie. La situation interne du camp musulman est donc au premier plan.*

■ *Les connaissances à rassembler :*

Les situations politiques :

- *celle de la Syrie, essentielle ici, dans le contexte des divisions politiques saldjoukides qui ont suivi la mort de Malikshâh en 1092 (cf. CAHEN, Cl., *Orient et Occident*, pp. 21 et suiv. et articles de E.I.2 : Alep, Artukides, Damas...). Celle de l'Égypte est juste à suggérer ;*

- la situation des États croisés, au lendemain de la première croisade, nécessite d'être connue dans ses grandes lignes, mais point développée ;
- il en va de même pour le contexte ibérique (*Reconquista*) et sicilien, à connaître dans les grandes lignes (ouvrages de synthèse sur l'islam médiéval), avec la compréhension des grands changements qui surviennent au XI^e siècle dans les rapports de force entre les deux groupes.

L'aspect religieux :

- sens du mot *djihâd*, en fonction de l'époque, en tenant compte de l'évolution depuis le VII^e siècle ;
- le rôle et les devoirs du souverain musulman, le calife en tête, par rapport au *djihâd* et ce que cela implique quant à sa légitimité ;
- la position sociale des hommes de religion, dans le contexte de l'époque en Syrie en particulier.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Voir SIVAN, E., éd. et trad. d'AL-SULAMÎ, « Traité de la guerre sainte », *Journal asiatique*, 1966. (texte p. 219.), et *L'islam et la Croisade. Idéologie et propagande dans les réactions musulmanes aux croisades*, Paris 1968, Maisonneuve ; CAHEN, Cl., *op. cit.*, plus spécialement pp. 81-92.

■ La qualité du document

- Faire apparaître le caractère bien construit du document, sous forme d'une démonstration à l'intention de ses coreligionnaires :
 - l'attaque de trois territoires musulmans par les chrétiens montre que l'islam doit faire face à un très grand danger ;
 - la faiblesse des réactions musulmanes incite les Francs à poursuivre tant qu'ils ne rencontrent pas de résistance ;
 - l'objectif des Francs connu, il faut que les souverains, dont c'est le devoir, réagissent ;
 - la mollesse de ces derniers s'explique par une perte du sentiment religieux : *djihâd* et réformisme vont de pair.
- Par là même, la partialité se révèle être un élément du commentaire : de par sa position, l'auteur présente un point de vue polémique envers le christianisme mais aussi et surtout contre les régimes en place.

■ L'auteur

- Très mal connu, parce qu'il ne figure dans aucun des ouvrages biographiques s'intéressant, en particulier, aux juristes syriens. Cela prouve que l'œuvre d'al-Sulamî n'a pu figurer parmi les plus célèbres de son temps.
- En tant que juriste, il représente le point de vue le plus engagé contre les invasions chrétiennes, d'autant plus qu'il est syrien.

■ L'œuvre

Datée de 1105, elle est d'un grand intérêt parce que la première du genre, parvenue jusqu'à nous. Elle représente la première génération de réactions à la croisade, montrant du reste que les musulmans avaient conscience de l'évolution générale de la situation entre Occident chrétien et islam.

Les écueils à éviter

- Faire un récit détaillé de la première croisade, de la création et l'organisation des États croisés...
- Partir sur un point de vue religieux trop général de l'antagonisme entre chrétiens et musulmans à l'époque.

2 - ANALYSE

- Le point de vue d'un juriste syrien musulman sur les offensives chrétiennes en Méditerranée au début du XII^e siècle.
- Les faiblesses politiques, religieuses et structurelles de la Syrie expliquent la mollesse des réactions.
- Pour l'auteur, le renouveau ne peut venir que d'une prise de conscience religieuse et d'un mouvement de réforme en faveur du *djihâd*.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Le contexte :

Il a ici une importance toute particulière. 1105 est en effet une période critique pour les rares musulmans prêts à se battre contre les croisés. Ils sont isolés, dans un milieu politique (musulman) dont la faiblesse est générale, en Syrie, en Irak, en Égypte. L'appel aux bonnes volontés et au peuple, en faisant vibrer la fibre religieuse, est le seul moyen de secouer l'apathie.

■ Le texte permet de faire apparaître la réaction des élites musulmanes face au mouvement de la première croisade, tant vis-à-vis des croisés que des forces politiques musulmanes qui leur font face à ce moment.

■ La position sociale des hommes de religion implique que le point de vue d'al-Sulamî devait être largement partagé par une bonne partie de l'opinion.

4 - EXPLICATION

INTRODUCTION

Présentation de l'intérêt du sujet – l'auteur et sa position – contextes historique et géographique – grands thèmes.

Pour l'analyse, faire ressortir l'objectif de l'auteur et les moyens pour y parvenir. Faire apparaître l'importance du moment pour faire comprendre le ton du texte.

a/ Le point de vue d'un juriste syrien sur les offensives chrétiennes du XI^e siècle

1 ~ Une vision large du mouvement de la croisade

■ Al-Sulamî a une vision large du front opposant chrétiens et musulmans, de l'Espagne à la Syrie, en passant par la Sicile.

■ Il évoque les qualités des Francs (terme général pour désigner les chrétiens d'Occident) : esprit d'initiative, bonne information, zèle religieux et union, ce qui ne ressort pas toujours de la réalité ; mais le message s'adresse à des musulmans désunis.

2 ~ La première croisade

■ Le juriste ne revient pas sur l'ensemble des événements, connus par ailleurs, mais cherche à faire apparaître la brutalité des Francs, rappelant les massacres (Jérusalem en 1099) ; il rend compte de l'« humiliation » des musulmans que les chrétiens « avilissent », c'est-à-dire placent dans un statut de « protégés ».

■ Son récit prend du poids, du fait du témoignage de gens exilés dont il parle, comme celui de l'ancien juge de Maarrat al-Numan (Syrie) et des excès des croisés.

■ Il fait allusion à la surprise de ces attaques, mais également à l'efficacité militaire, ayant permis la conquête du « sahil », d'Édesse à Ayla (Aqaba).

3 ~ La vision du caractère durable de ces conquêtes

■ Il veut faire peur à ses concitoyens et à leurs dirigeants, en montrant que ces guerriers poursuivent leur avance. En fait, hormis le comté d'Édesse, les États croisés presque constitués restent accrochés à la côte ; les tentatives prochaines contre Damas ou l'Égypte ne sont pas encore prévisibles. C'est donc plus une situation de *statu quo* qui prévaut déjà, avec une guerre rythmée par les expéditions estivales.

■ Le vrai danger est déjà perçu par al-Sulamî qui dit qu'il convient de chasser les croisés afin de « dissuader les ennemis... de désirer entreprendre de nouveau une telle expédition ». Il n'imagine pas une nouvelle croisade, mais a une vision assez bonne de l'importance des liens entre les croisés et les pays chrétiens ; dans son esprit, il s'agit peut-être de Byzance mieux connue.

■ S'il met surtout en valeur les forces des chrétiens, il insiste en revanche sur les faiblesses musulmanes au moment, il est vrai, où la situation de la Syrie et des musulmans face aux croisés est la plus difficile.

b/ Les faiblesses de la Syrie musulmane

1 ~ Les divisions politiques

■ Sa vision noire de la situation politique de la Syrie n'est pas excessive :

- disputes entre neveux de Malikshâh (Rûdwân et Duqâq à Damas et Alep) ;
- Atabegs à Homs ou Jérusalem ;
- cadis shiites à Tripoli du Liban ;
- les ports méridionaux (Ascalon, Gaza) encore aux mains des Fâtimides.

■ Le tout est dominé par la guerre entre musulmans : incursions des Turcs Artukides de Diyar Bakr (Haute-Mésopotamie) jusqu'à Jérusalem juste avant la croisade, par exemple.

2 ~ Les divisions religieuses

■ L'auteur insiste moins sur les divisions religieuses. Pourtant la Syrie est marquée depuis longtemps par les luttes entre shiites (Fâtimides, Alépains) et sunnites (Saldjoukides, Atabegs).

■ La restauration du sunnisme par les Turcs n'a pas encore effacé ces rivalités.

■ S'y ajouta l'activisme des « Assassins » (cf. t. 2, chapitre 6) qui profitèrent justement des nouvelles frontières issues de la croisade.

3 ~ Les autres difficultés

■ Du fait d'un manque de perception de l'évolution ou par souci de concentrer sur l'incompétence des souverains les raisons des difficultés, l'auteur néglige de signaler que la Syrie sort d'une période difficile sur le plan démographique et économique ; toutefois, le XII^e siècle annonce une période de renouveau.

c/ La réaction musulmane passe par un renouvellement du sentiment religieux

1 ~ Le *djihâd*

■ Il associe le devoir de *djihâd* non plus à une conquête mais à la défense du territoire musulman et, en particulier, de Jérusalem. Il insiste sur la « catastrophe » que représente l'obligation d'exil des musulmans hors de leur domaine (*dâr al-islam*) : ce premier témoignage annonce une conception de la notion de « guerre légale » adaptée aux circonstances du XII^e siècle.

■ Il rappelle que le devoir de *djihâd* incombait d'abord aux souverains, chargés de défendre l'intégrité de l'islam.

2 ~ La responsabilité des souverains

■ Surtout, l'originalité d'al-Sulamî réside dans le fait de reporter sur les souverains la responsabilité de l'inertie face aux croisés : d'abord le calife de Bagdad qui reçut une délégation de notables alépins, ensuite et surtout les chefs locaux pensant plus à se battre entre eux (guerre illégale) qu'à combattre les « infidèles » (guerre légale).

■ Il va plus loin, en faisant de leur apathie et leur confort une marque d'immoralité face aux événements : en dénonçant ce « matérialisme » et le non-respect du devoir religieux du souverain, il remet en cause leur légitimité.

3 ~ L'appel à la guerre contre l'Infidèle

■ Le texte reflète aussi un esprit nouveau, contre le christianisme en général, qui est présenté comme la mauvaise religion et un ennemi mettant en péril l'islam dans son ensemble, d'autant plus dangereux que les chrétiens apparaissent unis.

■ On retrouve dans le message d'al-Sulamî, comme dans ceux, postérieurs, de Nûr al-Dîn et de Saladin, un lien entre réformisme interne et guerre contre les croisés.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

Premier témoignage connu de ce qui deviendra un thème littéraire très répandu, où la religion apparaît comme la seule issue aux malheurs du moment incarnés par les ennemis de l'islam, les croisés. On voit que le *djihâd* devient ou redevient un enjeu majeur de la légitimité des gouvernants musulmans.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Chrysobulle en faveur de Venise (1082)

C'est pourquoi, en récompense des services de ce genre, ma Majesté Impériale a bien voulu, suivant la teneur de ce présent chrysobulle, qu'ils reçoivent chaque année à l'époque des solennités, un revenu de 20 livres... Elle a également honoré le noble duc de la très vénérable dignité de protosébaste avec son revenu dans son intégralité... Elle a également honoré leur patriarche de la dignité d'hypertimos... avec un revenu de 20 nomismata. Et ma Majesté Impériale a décidé que la très sainte église du saint apôtre et évangéliste Marc, qui est à Venise, reçoive chaque année trois nomismata... En plus, elle leur donne aussi les ateliers qui sont dans l'embolos de Péra, avec plusieurs étages, dont les entrées et les sorties dans toute la rue qui va de la porte Hébraïca jusqu'à la porte Vigla, ceux qui sont habités comme ceux qui ne le sont pas, et ceux

dans lesquels demeurent des Vénitiens comme ceux des Grecs, et trois échelles maritimes qui sont délimitées au dit endroit...

Elle leur a aussi accordé de commercer toutes les marchandises dans toutes les régions de la Romanie, c'est-à-dire auprès de la grande Laodicée, Mamistra, Adana, Tarse, Attaleia, Strobilos, Chio, Théologos, Phocée, Dyrachion, Valona, Corfou, Bodonitza, Modon, Coron, Nauplie, Corinthe, Thèbes, Athènes, Euripe, Dèmétrias, Thessalonique, Chrysopolis, Périnthe, Abydos, Raïdestos, Andrinople, Apros, Héraclée, Sélymbrie, et dans la Grande Ville même, et plus simplement dans toutes les régions qui sont au pouvoir de notre pieuse mansuétude, sans qu'ils aient à payer de droits d'aucune sorte pour aucune transaction...

TAFEL, THOMAS, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Vienne 1845, réimpr. Amsterdam 1964, t. 1, pp. 52-53

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la récompense d'une cité intégrée au système byzantin ;
- l'ouverture de l'Empire au commerce vénitien.

Présenter le document :

- non pas un traité, mais une concession « gracieuse » de l'empereur en récompense de services rendus ;
- le chrysobulle, acte le plus solennel de la chancellerie impériale.

Mettre en place le document :

- Venise s'affranchit de Byzance et développe son commerce ;
- l'aide de Venise contre les Normands.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la récompense des services rendus : l'Empire sauvé par sa colonie ;
- l'implantation des Vénitiens à Constantinople : un quartier vénitien ;
- l'ouverture de l'Empire, de la Syrie à l'Adriatique : les comptoirs vénitiens.

Prise de Jérusalem par les Croisés

Exultant d'allégresse, nous parvînmes jusqu'à la cité de Jérusalem un mardi, le 7 juin [1099], et nous l'assiégeâmes admirablement. Robert, duc de Normandie, l'assiégea du côté nord près de l'église du protomartyr saint Étienne, à l'endroit où il fut lapidé pour le nom du Christ. À sa suite était Robert, comte de Flandre. À l'ouest, il y avait le duc Godefroi [de Bouillon] et Tancrède. Le comte de Saint-Gilles l'assiège au midi, sur la montagne de Sion, aux environs de l'église de Sainte-Marie, mère du Seigneur, où Il célébra la Cène avec ses disciples...

Pendant ce temps, nous endureâmes le tourment de la soif au point que nous dûmes couvrir des peaux de bœufs et de buffles dans lesquelles nous transportions de l'eau sur six milles, et l'eau qu'on sortait de ces récipients était une eau fétide ; mais, autant que cette eau puante, le pain d'orge était pour nous l'objet quotidien de gêne et de dégoûts violents...

Quand nos seigneurs eurent reconnu le côté le plus faible de la cité, ils transportèrent une nuit de

samedi [9 juillet] la machine et le château de bois du côté est... Quant au comte de Saint-Gilles, il faisait réparer sa machine dans le secteur sud...

Le vendredi [15]..., à l'approche de l'heure où Notre Seigneur Jésus-Christ a daigné souffrir pour nous le supplice de la Croix et tandis que nos chevaliers, et notamment le duc Godefroi et le comte Eustache son frère, se battaient courageusement dans le château, l'un de nos chevaliers nommé Létaud escadala le mur de la ville. Sitôt qu'il fut monté, tous les défenseurs de la ville s'enfuirent des murs de la cité...

Après avoir enfoncé les païens, les nôtres appréhendèrent dans le temple un grand nombre d'hommes et de femmes, tuant ou épargnant qui bon leur semblait... Puis, tout heureux et pleurant de joie, les nôtres allèrent adorer le Sépulcre de Notre Sauveur Jésus...

Le huitième jour après la prise de la ville, on élut le duc Godefroi prince de la cité... On élut également patriarche le très sage et honorable Arnoul...

Histoire anonyme de la première croisade, éd. et trad. BRÉHIER, L., Paris 1924, pp. 195-209.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la victoire des chevaliers et de l'aristocratie féodale ;
- la guerre sainte : une victoire de la foi ; une victoire symbolique.

Présenter le document :

- l'un des nombreux récits laissés par les croisés, mais écrit par un membre de l'armée de Bohémond de Tarente, chevalier de base digne de foi.

Mettre en place le document :

- l'idéal qui pousse les chevaliers à partir ;
- trois ans d'un long voyage et d'une campagne militaire harrassante.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- l'arrivée devant Jérusalem et l'investissement de la ville : rigueurs de la guerre et techniques militaires ;
- la victoire des croisés, les massacres et l'occupation de la ville ;
- une victoire mystique, sur les traces du Christ.

Le krak des chevaliers



D'après LE GOFF, J., *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris 1984, Arthaud.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la défense de la Terre sainte, conquise en 1098-1099, avec des effectifs réduits ;
- la transposition en Terre sainte des institutions féodales et de l'architecture militaire : les forteresses de Syrie-Palestine, stade suprême du château roman.

Présenter le document :

- décrire brièvement l'organisation générale du château d'après le plan ;
- rechercher les circonstances qui ont présidé à sa construction.

Mettre en place le document :

- le système de protection de la Terre sainte : le réseau de forteresses ;
- l'histoire des châteaux forts en Occident, qui aboutit à une telle forteresse.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la structure du château : l'aspect militaire et défensif ;
- la chevalerie occidentale en Terre sainte : une féodalité épurée dans son lieu d'excellence ; les ordres militaires ;
- le château franc et la société de Syrie-Palestine : une intégration manquée.

Traité de paix entre le sultan mamlûk Qalâwûn et la République de Gênes (13 mai 1290)

I. Que tous les Génois soient garantis dans leurs personnes et leurs biens dans les territoires que possède et possèdera le sultan, ainsi qu'en cas de naufrage.

II. Qu'ils aient libre circulation, y compris en Syrie, même lors des expéditions militaires du sultan.

III. Tous les Génois dépendront judiciairement du Consul de Gênes à Alexandrie, devant qui devront être portées les plaintes des musulmans ou des autres sujets du sultan ; les plaintes des Génois contre les sujets du sultan devront être portées au Diwân devant l'émir.

IV. Sur leurs apports d'or et d'argent, les Génois devront acquitter 6 besans (= dinars), 16 carats pour cent pour l'or, 4 besans, 12 carats pour cent pour l'argent ; s'ils apportent des monnaies, 4 besans, 12 carats pour cent pour l'or et l'argent. Aucune redevance sur les peaux et fourrures, ni les pierres précieuses.

V. Ils auront un scribe à la douane, qui s'ils s'en vont sera responsable de leurs dettes.

VI. Qu'aucun Génois ne puisse être détenu pour les fautes d'un autre, à moins qu'il ne se soit porté caution pour lui.

VII. Que tout marché conclu en douane en présence de témoins ou du drogman soit ferme.

VIII. Les Génois doivent acquitter à la douane d'Alexandrie, sur les marchandises pesées, 12 pour cent, et ce seulement après vente faite et prix touché.

XI. Aucun Génois ne doit être forcé de vendre les marchandises apportées ; s'il désire les remporter, il le peut sans droit à payer.

XIV. Si un Génois vend devant témoins ou par le courtier de la douane, celle-ci répond de l'acheteur ; pour ce qui est vendu dehors et sans témoin, toute contestation doit être soumise au cadî.

XVII. Que les Génois aient des magasins suffisants, fermant à clé, et que la douane leur affecte des gardiens.

XVIII. La douane n'a aucune (autre) taxe à leur faire payer, ni les agents chargés de visiter les navires.

XXV. Qu'aucun Génois ne soit obligé d'acheter d'autres marchandises que celles qu'il veut.

CAHEN, Cl., *Orient et Occident*, op. cit., pp. 242-244.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la vivacité du commerce génois dans les territoires mamlûks ;
- le caractère complémentaire entre les marchands italiens et l'État structuré des Mamlûks ;
- les intérêts commerciaux dépassent les clivages religieux.

Présenter le document :

- particularismes d'un document de ce type ;
- distinguer soigneusement les diverses composantes du traité :
 - taxes et organisation douanières ;
 - conditions d'achat, vente, transport et dépôts des marchandises ;
 - statut juridique des personnes, droits judiciaires réciproques, droit de circulation des personnes ;
 - organisation du consulat génois à Alexandrie.

Mettre en place le document :

- la situation particulière du moment (1290 = fin des États croisés) ;
- les protagonistes, leurs intérêts et leurs besoins respectifs.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

Reprendre les trois articulations du texte (sans tomber dans la paraphrase) :

- les marchands génois en territoire mamlûk (nouveau de la pénétration et de l'extension des droits juridiques par rapport aux traités antérieurs) ;
- les conventions commerciales (avantages pour Génois et besoins en produits et métaux des Mamlûks) ;
- un traité entre États (possessions génoises, contrôle mamlûk à tous les niveaux).

Palerme à la fin du XII^e siècle : une ville cosmopolite

En cette cité, les musulmans conservent quelques restes de leur foi ; ils fréquentent la plupart de leurs mosquées et ils y célèbrent la prière rituelle sur un appel clairement entendu. Ils ont des faubourgs qu'ils habitent seuls, à l'exclusion des chrétiens. Les souks en sont fréquentés par eux, et ils en sont les marchands. Ils n'ont point de prière du Vendredi en assemblée, car la *khutba* leur serait impossible, mais ils font la prière des fêtes avec une *khutba* dont l'invocation est en faveur du calife abbaside. Ils ont un cadî devant lequel ils élèvent leurs procès ; ils ont une mosquée principale... Les mosquées ordinaires sont fort nombreuses, innombrables. Pour la plupart, elles servent de classes pour les professeurs du Coran. En somme, ces gens sont isolés, séparés de leurs frères, les musulmans, sous tutelle des infidèles, et ils n'ont aucune sécurité, ni pour leurs biens, ni pour leurs femmes, ni pour leurs fils...

L'un des édifices des infidèles les plus extraordinaires que nous ayons vus est l'église dite de l'Antiochien (Sainte-Marie de l'Amiral [Georges d'Antioche] ou Martorana, XII^e siècle)... Son architecture nous offre un spectacle indescriptible, tel qu'il faut décider qu'elle est la plus merveilleux des

ouvrages de ce bas-monde. Ses murs sont, à l'intérieur, entièrement revêtus d'or, avec des plaques de marbre de différentes couleurs, tel qu'on n'en vit jamais de pareil ; les murs sont ornés partout de mosaïques d'or et couronnés d'arborescences en mosaïques vertes. À la partie supérieure s'alignent harmonieusement des fenêtres aux vitraux dorés, dont les feux étincelants ravissent le regard et seraient capables de jeter dans les âmes un trouble dont nous prions Dieu de nous garantir. On nous apprend que celui qui l'a construite, et dont elle porte le nom, y a dépensé des tonnes d'or ; il était ministre du grand-père (Roger II) de l'actuel roi polythéiste...

Dans cette ville, la parure des chrétiennes est celle des femmes des musulmans. La langue alerte, enveloppées et voilées, elles sont dehors à l'occasion de la fête (de Noël), vêtues d'étoffes de soie brochées d'or... Elles portent en somme toute la parure des femmes de musulmans, y compris les bijoux, les teintures et les parfums...

Nous demeurons en cette ville pendant sept jours, installés dans l'un des foundouks que fréquentent les musulmans.

IBN DJUBAYR (1184), *Voyages*, trad. op. cit., pp. 388-391.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'auteur fait ressortir le mélange des populations et des cultures à Palerme, au XII^e siècle, sous la monarchie normande de Sicile ;
- au particularisme sicilien, s'ajoute la volonté des souverains en la matière ;
- l'exemple de Palerme a valeur générale pour montrer la perméabilité des cultures appartenant à des religions différentes, aspect essentiel de la civilisation méditerranéenne médiévale.

Présenter le document :

- importance de la population de musulmans devenus des « protégés », rappelant la présence des Arabes durant deux siècles et demi environ ;
- la description de l'église de la Martorana rappelle le passé byzantin de l'île dont la description fait état ;
- la description des femmes de Palerme indique l'évolution vers une acculturation prenant en compte les trois cultures.

Mettre en place le document :

- au moment du passage d'Ibn Djubayr, l'île est dominée par les rois normands de Sicile depuis la deuxième moitié du XI^e siècle, l'une des périodes les plus brillantes de son histoire ;
- les exemples présentés reflètent la richesse et la variété de la culture à Palerme, mais aussi la vigueur de la cité.

Construire un plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- le cosmopolitisme de Palerme reflète la politique des rois normands depuis leur arrivée ;
- Byzance, islam et féodalité se rencontrent à Palerme ;
- lente et inexorable agonie de la présence musulmane dans la capitale sicilienne.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Le commerce en Méditerranée orientale (X^e-XIII^e siècle)

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

Ses termes

LE COMMERCE

Implique l'étude des routes, des marchandises, des moyens de transport et de paiement, des marchands et de leur circulation.

LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

À l'est de l'Italie et de la Sicile ; le sujet marque la volonté de limiter l'étude au commerce oriental ; l'Occident méditerranéen en fait toutefois partie non en tant que tel, mais en tant qu'origine et destination des produits et des marchands.

La Méditerranée orientale se trouve au centre d'un triangle : l'Occident chrétien, le monde arabomusulman et l'Empire byzantin.

« EN »

C'est bien la Méditerranée orientale qui est le centre du sujet et non l'approche de celle-ci par les marchands et produits venus d'Orient et d'Occident.

Les limites chronologiques

Il faut essayer de leur trouver une **logique**, réfléchir sur ce qu'est le commerce de la Méditerranée orientale au X^e siècle d'un côté, au XIII^e de l'autre, les événements qui influent fortement sur son évolution à ces dates, mais toujours dans l'optique du sujet :

■ X^e siècle :

- naissance du califat fâtimide d'Égypte ;
- puissance maximale de l'Empire byzantin et reconquête de la Crète ;
- première expansion de l'Occident, notamment des villes italiennes impliquées en Orient (Amalfi, Venise).

■ XIII^e siècle :

- l'affaiblissement byzantin laisse libre cours à l'expansionnisme des républiques maritimes italiennes, tandis que les Turcs progressent aussi dans le monde arabomusulman ;
- disparition des États latins d'Orient.

Les grands événements jalonnant le sujet

- La création du califat fâtimide d'Égypte.
- L'arrivée des Turcs, qui modifie les itinéraires asiatiques, puis des Mongols.
- Les croisades en général, l'installation des Occidentaux dans le bassin oriental de la Méditerranée ; la quatrième croisade en particulier.

Les écueils à éviter

- Une **focalisation** excessive sur l'expansion de l'Occident, le déclin de Byzance ou les changements dans le monde arabo-musulman.
- Ne traiter que les routes et les marchandises ou au contraire que les marchands.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

Mettre noir sur blanc les idées essentielles

- La nature même du commerce :
 - ce que l'on échange et dans quel but : compte tenu que la Méditerranée orientale est une zone de **contacts** entre mondes différents, chacun cherche à acquérir chez l'autre ce qui lui manque ; il faut donc définir ce que chacun produit, exporte, ou au contraire ce dont il manque et va chercher au loin ;
 - au-delà des manques et productions de chacun, recours à des approvisionnements plus lointains : dialectique entre production-vente, exportation-importation et **transit**.
- Le poids de la conjoncture économique et politique :
 - le phénomène essentiel est l'**expansion de l'Occident**, qui revêt d'abord une forme interne (expansion économique et démographique) puis une forme politique, qui se traduit, avec les croisades, par une véritable colonisation (États latins, Empires vénitien et génois) ;
 - la redistribution des rôles en terre d'islam, avec l'émergence du califat fâtimide d'Égypte, mais aussi un morcellement qui **disperse** les richesses autrefois concentrées sur Bagdad ;
 - l'apogée de l'Empire byzantin qui renforce la capacité d'attraction de Constantinople ; mais la réaction aristocratique empêche l'expansion de la bourgeoisie locale.
- La finalité même du commerce pour les marchands :
 - les avatars de la notion de profit ;
 - le poids de l'intervention de l'autorité publique.

Repérer les articulations possibles du plan

- S'interroger sur une **conclusion**, pour ordonner son plan : la **totale prise de contrôle par les Occidentaux du commerce de la Méditerranée orientale**, où leurs navires sont pratiquement les seuls à circuler ; la chute d'Acre (1291) est une défaite politique, mais pas commerciale ;
 - or l'Occident joue au départ un rôle négligeable comme acteur et même comme client de ce commerce, d'ailleurs relativement peu actif : bouleversement total qui impose une **trame chronologique** ;
 - il faut donc repérer les grandes phases de l'évolution.
- Une **première phase** se dégage facilement : celle qui précède l'irruption des marchands occidentaux (X^e siècle) :
 - elle permet de mettre en place les produits qui circulent en Méditerranée orientale et leur destination, par quels itinéraires ;
 - elle se termine par la mise en place de deux éléments importants : l'arrivée des marchands italiens (chrysobulle de 992 en faveur des Vénitiens) et l'importance accrue de l'Égypte, devenue l'axe de transit essentiel des produits en provenance de l'océan Indien.
- La deuxième phase est celle du **réveil** général de l'Occident.
- La troisième est celle de la **prise de contrôle** du commerce par les Occidentaux ; 1204 et la formation de l'Empire vénitien peuvent constituer un point d'inflexion commode.

■ Dans chaque phase, on n'oubliera pas de s'interroger sur les changements des produits et des itinéraires.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

Rappeler : la controverse « Mahomet et Charlemagne », la rétraction de l'Empire byzantin, mais le maintien d'une circulation minimale en Méditerranée ; le déplacement du centre de l'Empire arabo-musulman de la Méditerranée (Syrie) vers l'Irak, plus tourné vers l'Asie.

1 - LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE, UNE AFFAIRE D'ORIENTAUX

a/ La structure du commerce : deux grands pôles

1 ~ L'attrait des capitales

■ Similitude de principe : concentration des deux Empires sur leur capitale qui attire à elle les richesses au profit d'une couche dominante qui y dépense sans compter pour se procurer les produits qui permettent de tenir son rang ;

- cette aristocratie fait ainsi vivre une **population fort nombreuse** qu'il faut ravitailler en produits de première nécessité, éventuellement venus de loin ;
- Bagdad et Constantinople sont donc avant tout des **éponges** qui absorbent les produits que les commerçants y apportent.

■ Malgré la guerre, maintien de courants d'échanges entre les deux Empires.

■ Le poids de l'État est plus faible à Byzance, où il se borne à lever un droit de circulation (le *kommerkion*), qu'en pays musulman, où les pouvoirs publics forcent les marchands à grande distance de se défaire de leurs marchandises dans des *funduqs* (entrepôts) au profit des marchands locaux, avec un deuxième paiement de taxes.

2 ~ Produits et routes

■ Certains produits ne sont disponibles nulle part dans la zone méditerranéenne ou en Irak ; ils continuent d'ailleurs d'être demandés, même faiblement, par l'Occident chrétien :

- les produits « orientaux », comme les parfums et les épices ;
- la soie, dont la production interne à l'Empire byzantin n'est pas suffisante ;
- les métaux précieux, en quantité insuffisante dans les deux empires.

Ces produits viennent de l'Asie Centrale, de l'océan Indien ou de l'Afrique (souvent par l'océan Indien).

L'Irak **manque** de produits que Byzance ou l'Occident peuvent lui procurer :

- le bois et les métaux courants ;
- les esclaves.

Byzance livre du bois et sert d'intermédiaire pour les esclaves venus des terres russes et des produits métalliques d'Europe septentrionale et orientale ; l'Occident musulman procure des esclaves, venus d'Europe ou d'Afrique, de l'or venu de l'Afrique subsaharienne, des épées franques.

Byzance, plus autosuffisante, importe toujours des soieries et d'autres produits de l'artisanat syrien, et même du blé venu des pays musulmans.

Les marchands orientaux, juifs ou « syriens », diffusent en Occident les produits « orientaux ».

■ Les routes :

- conditions **techniques** : navires de faible tonnage et de qualité moyenne imposant le cabotage et l'arrêt de la circulation en hiver ;
- conditions **politiques** : la conquête arabe des grandes îles (Sicile, Crète) en 827 renforce la piraterie et coupe les itinéraires directs ;
- cabotage le long des côtes de la mer Égée et d'île en île, le long de la côte méridionale de l'Asie Mineure, avec la possibilité de passer par Chypre, puis joindre la côte syro-palestinienne et l'Égypte.

b/ L'expansion byzantine et la montée des mondes limitrophes

1 ~ Byzance dominatrice

- Retour de la thalassocratie byzantine avec la reconquête de la Crète (961) et en Syrie : prééminence des marchands byzantins en Méditerranée orientale.
- Expansion du commerce byzantin au nord de la mer Noire : les Russes apportent des esclaves, du bois, du poisson.
- Expansion en Italie à la rencontre des prémices de l'expansion occidentale.

2 ~ L'Égypte : un changement du commerce arabo-musulman

- Les troubles politiques en Irak, l'éclatement de l'Empire arabo-musulman atténuent le rôle du golfe arabo-persique ;
 - changement radical au profit de la mer Rouge et de l'Égypte, encore accentué avec l'expansion de celle-ci due à l'installation du califat fâtimide, qui étend son emprise ;
 - l'Égypte devient le pôle essentiel de redistribution des produits d'Orient et des esclaves africains en direction du monde musulman, mais aussi de Byzance et, bientôt, de l'Occident ; la communauté juive du Caire joue un grand rôle ; les marchands italiens arrivent bientôt.

3 ~ Première incursion des Occidentaux

- La reprise de l'expansion en Italie (mais aussi au nord-ouest de l'Europe) entraîne l'augmentation des besoins de l'Occident en produits orientaux ;
 - les premiers, les marchands des villes italiennes traditionnellement liées à Byzance savent où aller trouver ces produits, d'abord dans l'Empire, mais très vite en Égypte et même en Syrie ;
 - installation d'abord des Amalfitains à Constantinople et au Caire ;
 - mais expansion rapide d'une cité plus importante et mieux dotée en arrière-pays et voies de communication : Venise.

2 - BYZANCE OU VENISE : LE CHOC DES CROISADES

a/ Le nouvel équilibre du XI^e siècle

1 ~ Les changements du monde musulman

- L'irruption des **Turcs** en Asie Centrale et leur arrivée jusqu'en Irak dérangent une partie des routes du grand commerce oriental, au bénéfice des deux pôles extrêmes, Byzance et l'Égypte ;
 - diminution durable du rôle de l'Irak et de la Syrie ;
 - facilités d'installation pour les marchands étrangers en Égypte utilisées rapidement par les marchands italiens ;
 - développement des techniques commerciales, notamment le financement des marchands par les membres de l'aristocratie, grands propriétaires fonciers, fonctionnaires et même le calife ; opérations bancaires assurées par les grands marchands eux-mêmes.

2 ~ L'expansion byzantine limitée

- Développement des exportations byzantines du grand artisanat :
 - les soieries, notamment en direction des aristocraties occidentales ;
 - la métallurgie : portes en bronze de grandes églises d'Italie fabriquées à Constantinople.
- Ce développement profite non aux marchands byzantins, mais aux Italiens.

3 ~ L'expansion des marchands italiens

- Dès 992, Venise obtient des conditions douanières meilleures que les marchands byzantins ;
 - installation d'une colonie de marchands amalfitains à Constantinople, bientôt suivis par les Vénitiens ;
 - les marchands italiens ne se contentent pas de chercher les produits byzantins ou arrivant à Constantinople ; également installés en pays musulman, ils se livrent au commerce sur tout le pourtour de la Méditerranée orientale dont ils prennent en main une partie du commerce « intérieur ».
- En 1082, les Vénitiens obtiennent des avantages considérables (exemption des droits de douane) et l'ouverture de comptoirs dans tout l'Empire, jalonnant leur itinéraire vers le Levant. D'autres Italiens commencent à s'installer en pays musulman.

b/ Les croisades et leurs répercussions

1 ~ Modification de la logique des échanges

- Les XI^e-XII^e siècles voient une augmentation considérable de la consommation par l'Occident des produits orientaux, tant ceux venus d'Asie (épices, parfums, pierres précieuses) que ceux fabriqués à Byzance et dans le monde arabo-musulman (cf. ci-dessus) ;
 - expansion qui ne se limite plus à quelques républiques maritimes, mais implique toutes les villes de la Méditerranée occidentale sans oublier Afrique et Espagne musulmanes ;
 - renforcement des itinéraires vers l'Adriatique, mais aussi le golfe du Lion et la péninsule ibérique ;
 - insuffisance des comptoirs : de véritables colonies s'imposent.

2 ~ L'impact des croisades

- L'installation des croisés en Syrie-Palestine fait renaître le commerce de la côte levantine (Acre, Laodicée), soit par approvisionnement venu d'Irak ou du Caucase, soit par l'intermédiaire de l'Égypte, grâce aux marchands qui s'y installent en masse (Pisans, Génois) ;
 - ces derniers obtiennent à leur tour de l'empereur, soucieux de faire jouer la concurrence, des installations à Constantinople ;
 - la présence des croisés développe une logique du ravitaillement de l'implantation qui renforce encore ce commerce et crée un courant dont même les ordres religieux ne se désintéressent pas ;
 - dans ces conditions, l'Empire byzantin devient un obstacle à l'expansion commerciale des Vénitiens : d'où la quatrième croisade.

3 - L'OCCIDENT CONFISQUE LE COMMERCE EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE

a/ Une logique nouvelle, la constitution d'Empires coloniaux

1 ~ Venise et les profits de la « *partitio romaniae* »

- Venise obtient le « quart et demi » (3/8) de l'Empire, des îles (Crète, Eubée) et les zones continentales importantes (Coron, Modon) pour les navires ;
 - Venise espère tenir le nouvel empire latin à sa botte ;

- renforcement de la sécurité et de l'efficacité d'un commerce pas fondamentalement modifié ;
- présence dans tous les ports au débouché des caravanes qui traversent l'Asie Mineure ou le Levant ;
- convois réguliers (mude) vers Constantinople, Chypre, Beyrouth ;
- élargissement à l'Occident musulman.

■ Le système repose sur de véritables **colonies de peuplement**, avec envoi outre-mer de citoyens vénitiens, et l'exploitation de la terre soumise dont les produits sont à leur tour commercialisés.

2 ~ Création d'un Empire génois

- Michel VIII ayant utilisé l'aide génoise pour rétablir son empire en 1261, Gênes obtient la souveraineté sur Pétra, de l'autre côte de la Corne d'Or ;
 - une multitude de comptoirs en mer Égée (Lesbos, Phocée, Chios, Samos) : un Empire moins étendu que celui de Venise, mais de même structure ;
 - Gênes demeure plus spécialisée dans la Méditerranée orientale.

3 ~ La Terre sainte : une affaire commerciale

- Après la reprise de Jérusalem par Saladin, la présence franque en Terre sainte devient presque purement commerciale ;
 - Acre est avant tout un comptoir soigneusement partagé entre les puissances financières et commerciales ;
 - assure le ramassage des produits venus du Golfe ou d'Égypte ;
 - ces activités tertiaires survivent à la chute d'Acre en 1291 : il n'y a pas de solution de substitution aux marchands occidentaux et le sultanat mamlûk en Égypte s'en accommode parfaitement.

b/ Un système totalement contrôlé par les Latins

1 ~ La fin des pieds poudreux

- Les marchands latins ne voyagent plus, grâce à la multiplication des comptoirs ;
 - présence de mandataires établis à demeure, des citoyens expatriés, souvent parents du marchand, qui reçoivent la marchandise, la vendent et en rachètent d'autres ;
 - leurs navires sont pratiquement les seuls à faire du commerce à grande distance.

2 ~ La fin du besant

- Durant des siècles, la pièce byzantine, dévaluée au XI^e siècle mais rétablie par les Comnènes, a fait prime sur les marchés, et ceci jusqu'en 1204 ;
 - massivement dévaluée par Nicée, elle ne se rétablit pas, au moment où les républiques italiennes commencent à frapper l'or ;
 - les monnaies d'argent du monde musulman ne valent pas mieux ; ce sont les monnaies latines, grosses pièces d'argent, puis espèces d'or, qui s'imposent, signe le plus évident de la suprématie latine sur le commerce de la Méditerranée orientale.

CONCLUSION

À la fin du XIII^e siècle, les Occidentaux contrôlent le grand commerce de la Méditerranée orientale ; c'est la conséquence ultime d'une expansion dont les croisades n'ont été que la plus éphémère des manifestations.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

L'Ifrîqiya et la Méditerranée du IX^e siècle à la conquête almohade (non comprise)

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- l'histoire maritime du nord-est du Maghreb ;
- seule région musulmane ayant entretenu une grande tradition navale en Méditerranée, de manière durable ;
- les motivations des dynasties successives.

Recenser les aspects à étudier :

- la période aghlabide (IX^e siècle) : piraterie et lancement de la conquête de la Sicile ;
- la période fâtimide (X^e-XI^e siècle) : Mahdiya et la maîtrise de la navigation en Méditerranée centrale ;
- des objectifs « internes » ;
- la conquête de l'Égypte et le début du déclin maritime de l'Ifrîqiya.

Définir les articulations possibles du plan :

- la tradition navale de la région et les objectifs des dynasties respectives ;
- les deux aspects d'une même politique : défense de la côte (ribats, ports et flottes de croisière), escadres construites pour mener des offensives en Sicile, au Maghreb, en al-Andalus et en Égypte ;
- l'affaiblissement naval du XI^e siècle mais le maintien d'un commerce maritime prospère.

La quatrième croisade

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- simplicité apparente du sujet : un événement bien circonscrit ;
- un événement majeur à la fois par sa préparation et ses conséquences, car les bouleversements qu'il génère la croisade font partie du sujet.

Recenser les aspects à étudier :

- causes d'un nouveau départ en croisade ; rôle de la papauté à son apogée ;
- le détournement de la croisade : Venise et Innocent III ; l'affaiblissement de Byzance et ses déchirements intérieurs ;
- la chute de Constantinople, le partage de l'Empire byzantin et ses conséquences.

Définir les articulations possibles du plan :

- la préparation de la croisade ; l'armée croisée qui s'effiloche ; l'intrusion vénitienne et la prise de Zara ;
- les intrigues internes à Byzance, le détournement sur Constantinople, le rétablissement d'Isaac II, la *partitio romanicae* et la chute de Constantinople ;
- le partage de l'Empire, la survie de la souveraineté byzantine, un changement de l'équilibre du monde méditerranéen.

8

CRISES ET MUTATIONS DANS LE MONDE OCCIDENTAL AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

Contrastant avec l'expansion de la période féodale, *le bon temps du saint roi Louis*, les XIV^e et XV^e siècles apparaissent dans l'histoire comme le temps des malheurs, dont la répétition a profondément marqué les mentalités. Les historiens qui ont souligné la gravité et l'universalité de la crise insistent tous sur la nécessité de tenir compte des nuances multiples qu'introduisent l'espace et le temps, mais l'accord ne se fait pas unanime sur les explications à donner au phénomène, certains parlant de décadence et de récession, d'autres de crise de croissance, les uns privilégiant l'interprétation malthusienne, les autres insistant sur la nécessité de considérer les blocages d'un « système » et la définition de nouveaux « rapports de production » entre dominants et dominés.

Quelle que soit l'explication choisie, le fait le plus spectaculaire, celui qui impressionne le plus les contemporains et suscite l'interrogation des observateurs, est incontestablement la chute démographique, brutale et durable, qui, entre le début du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle, dans un contexte où l'on a l'impression que se sont parfois donné rendez-vous tous les cavaliers de l'Apocalypse, porteurs de famine, de peste, de guerre, creuse des vides que le XVII^e siècle n'a pas encore comblés partout.

Les réactions des hommes ont été diverses et différentes selon les lieux et les époques. La violence, plutôt contemporaine des premières épreuves ou de leurs lendemains, voisine avec des attitudes plus nuancées, dictées par l'obligation de s'accommoder des temps difficiles et de trouver les moyens de faire face à des situations inhabituelles. Au demeurant, plus les années passent et plus les conditions nouvelles sont supportables, que le manque d'hommes ait rendu moins aléatoire le partage des subsistances ou que la fréquentation du malheur l'ait rendu moins intolérable.

On comprend que les crises aient été à l'origine de bien des transformations dans les conditions de vie des générations qui les ont vécues, qu'elles aient remis en cause des situations en apparence bien établies, abaissé certains, élevé d'autres, épargné peu de monde en définitive. La question fondamentale est de savoir si elles ont provoqué des mutations structurelles significatives, ou ont seulement facilité, en l'accélérant ou en le ralentissant, le passage d'un stade à un autre du développement de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages et travaux généraux :

- BALARD, M., GENET J.-P., ROUCHE M., *Le Moyen Âge en Occident*, Paris 1990, Hachette, nouvelle éd., avec bibliographie abondante.
- BOURIN, M., *Temps d'équilibres, Temps de ruptures (1200-1350)*, t. 4 de la *Nouvelle histoire de la France médiévale*, Paris 1990, Le Seuil.
- CONTAMINE, P., dir., *L'Économie médiévale*, Paris 1993, Armand Colin.
- DEMURGER, A., *Temps de crises, Temps d'espoirs (1350-1500)*, t. 5 de la *Nouvelle histoire de la France médiévale*, Paris 1990, Le Seuil.
- DUBY, G., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris 1962, Aubier.
- FOSSIER, R., *Le Moyen Âge. t. 3., Le temps des crises. 1250-1520*, Paris 1983, Armand Colin.
- FOURQUIN, G., *Le paysan d'Occident au Moyen Âge*, Paris 1989, Nathan.
- HEERS, J., *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Aspects économiques et sociaux*, Paris 1990, P.U.F., Coll. Nlle Clío, 5^e éd.

Ouvrages et travaux de référence ou spécialisés :

- BOIS, G., *Crise du féodalisme. Recherches sur l'économie rurale et la démographie, du début du XIV^e au milieu du XV^e siècle, en Normandie orientale*, Paris 1976, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Coéd. E.H.E.S.S.
- CARPENTIER, E., « Autour de la Peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIV^e siècle », *Annales, E.S.C.*, 1962, pp. 1062-1092.
- DUPÂQUIER, J., *Histoire de la population française. t. 1. Des origines à la Renaissance*, Paris 1988, P.U.F.
- HILL, C., POSTAN, M., *Histoire économique et sociale de la Grande-Bretagne, t. 1, Des origines au XVIII^e siècle*, Paris 1977, Le Seuil.
- LE GOFF, J., *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris 1956, P.U.F. Coll. Que sais-je ?
- MOLLAT, M., *Les pauvres au Moyen Âge. Étude sociale*, Paris 1928.
- MOLLAT, M., WOLFF, P., *Ongles bleus, Jacques et Ciampi. Les révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris 1970, Calmann-Lévy.
- Villages désertés et histoire économique (XI^e-XVIII^e s.)*, Paris 1965, S.E.V.P.E.N.

LE TEMPS DES CRISES





LES MALHEURS DU TEMPS

LA CRISE ET LES CRISES

1 LES IMPASSES DE L'EXPANSION

Les calamités qui s'abattent sur les populations occidentales au cours de la première moitié du XIV^e siècle n'éclatent pas dans un ciel serein. Depuis plusieurs décennies déjà l'horizon s'assombrit, car l'expansion des temps féodaux débouche sur des impasses dramatiques, qui tiennent notamment à l'impossibilité de maîtriser l'augmentation du nombre des hommes alors que les ressources disponibles sont limitées (arrêt des défrichements). L'impression dominante est celle d'un « monde plein », dans lequel les ruraux, très largement majoritaires, s'entassent sur des tenures trop petites, fragmentées par le jeu des partages successoraux et les accensements inconsidérés des seigneurs soucieux d'accroître le nombre de leurs dépendants, donc leurs rentes. Les documents laissent apparaître des situations dramatiques, des tenures réduites à 2 ou 3 hectares, parfois moins. Vers 1330, les deux tiers des exploitations paysannes peut-être ne suffisent pas à garantir l'autonomie de leurs détenteurs.

Cette surcharge démographique, qui se retrouve aussi à la ville, a des conséquences graves sur le fonctionnement général de l'économie et les rapports sociaux. Après avoir favorisé le patron ou le seigneur, elle finit par provoquer un ralentissement général de la croissance qui compromet le niveau de vie et le pouvoir d'achat de la plupart, paysans dont le nombre stagne, voire diminue, et dont les ressources s'épuisent, seigneurs qui ne peuvent sans risque de rupture, dramatique à terme pour eux-mêmes, continuer d'exiger autant. Ce « grippage » insidieux d'un système féodal qui avait assuré l'expansion économique de l'Europe depuis trois siècles, victime de son propre succès et de son incapacité à remettre en cause ses propres normes de fonctionnement, explique l'intensité de la crise et l'impact des fléaux qui s'abattent alors sur l'Europe et auxquels on a parfois été tenté de réduire la crise.

2 LES MALHEURS DU TEMPS

Il y a d'abord les **famines**, restées discrètes pendant l'âge féodal, attestées de nouveau en Espagne dès 1301, la « mauvaise année ». Celle de 1315-1316, dans le nord-ouest de l'Europe, bien décrite par Gilles Le Muisit, permet de saisir le mécanisme de ce que l'on qualifie pudiquement de « crise frumentaire », illustration d'une fragilité chronique de l'agriculture, cause de sévères « mortalités », que seuls les progrès de la fin de la période moderne devaient permettre d'enrayer progressivement.

Cf. documents proposés

Alexandre Yersin (1863-1943) : en 1894, à Hong Kong, il découvre le bacille pesteux transmis par la piqûre de la puce du rat noir (découverte de 1898), hôte familier des établissements humains. Bacille et puce prolifèrent pendant les étés chauds et humides (température optimale de 25°C), l'hiver et la sécheresse suffisant à enrayer normalement la propagation du mal. Dans le cas de la peste pulmonaire, la contagion s'opère aussi par les gouttes de salive expectorées par l'homme. La mort survient très vite, en général dans les trois jours suivant l'apparition des symptômes (bubons, anthrax).

La **peste**, dont le terrain a été préparé par la famine de 1347, prend alors un caractère tout à fait catastrophique, tuant le tiers du genre humain à en croire les chroniqueurs, que ne désavouent pas les historiens démographiques. Elle terrorise d'autant plus qu'on ne peut en expliquer rationnellement la cause, faute d'en pouvoir découvrir l'agent, le bacille identifié seulement au siècle dernier par **Yersin**. Et le mal s'installe, les « retours de peste » cycliques, localisés ou généralisés, contribuant au maintien durable de l'étiage démographique, relayés à l'occasion par d'autres formes meurtrières d'épidémies (« mal des ardents » ou ergotisme, grippe, typhoïde...).

Enfin, il y a la **guerre** : facteur de crise, elle est aussi réponse inconsciente de la société à ses problèmes. Dans la décennie 1335-1345, une grande partie de l'Occident passe à une économie de guerre, bien que l'intensité des opérations militaires varie dans le temps et l'espace. Ses modalités d'action sont diverses : destructions, pillages, inflation de la fiscalité, investissements improductifs (armes, murailles), désorganisation des structures seigneuriales privées de leurs cadres (seigneurs), fragilisation des populations, découragement de l'investissement. L'analyse fine des régions qu'elle a particulièrement touchées, comme le Bordelais ou la Normandie, confirme son rôle d'amplificateur de la crise.

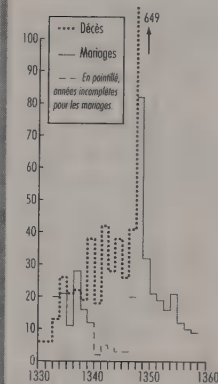
3 UNE CRISE POLYMORPHE

On en retiendra d'abord l'**aspect démographique**, primordial en un temps où le faible développement technologique rend l'homme plus indispensable à la production. Malgré la fiabilité inégale des **sources**, principalement d'origine fiscale, les grandes lignes de l'évolution sont assez bien établies.

Les sources de la démographie médiévale : en l'absence de documents proprement démographiques (registres de baptêmes, mariages, sépultures, recensements), qui restent l'exception avant le xvi^e siècle, on recourt aux archives fiscales que la généralisation de l'impôt multiplie à partir du xiv^e siècle. Les administrations médiévales n'utilisent pas comme unité de comptage l'individu, mais le feu, qui pose de sérieux problèmes d'équivalence. Il peut en effet s'agir d'un *feu réel*, unité familiale dont la valeur varie avec le temps et les pratiques sociales, ou d'un *feu fiscal*, unité fictive d'appréciation des capacités contributives d'une communauté d'habitants, sans rapport mathématique avec le nombre des hommes. La meilleure illustration de la valeur controversée du feu se trouve dans le débat sur la population de Paris, estimée par les uns à 80 000 habitants (Dollinger), par les autres à plus de 200 000 (Lot, Heers, Favier) !

La période 1300-1348 marque l'aboutissement d'un processus de croissance, en perte de vitesse depuis la décennie 1310-1320. C'est le temps du « monde plein », la France compte alors quelque 16,5 millions d'habitants dans les limites du royaume, 21 millions peut-être dans les frontières actuelles. Le siècle qui suit est

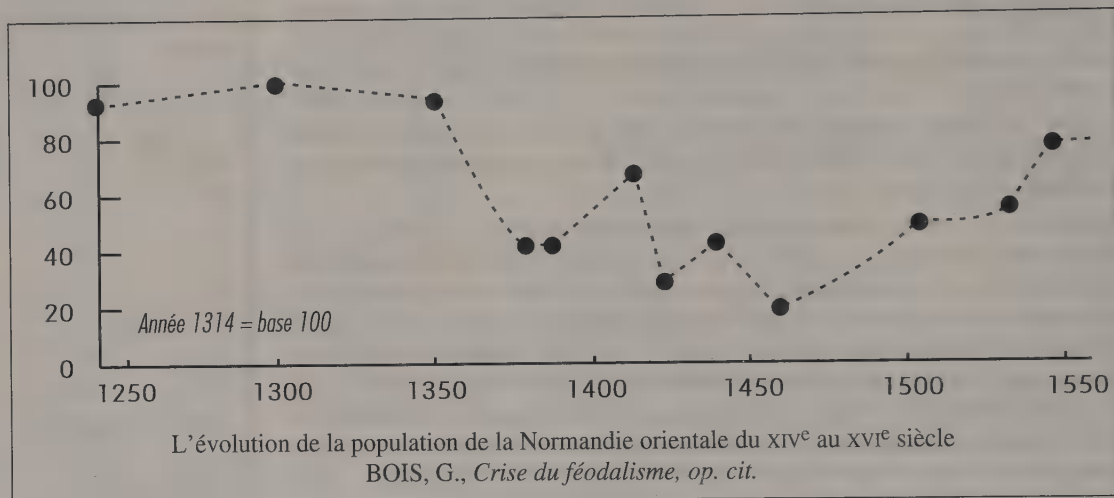
Sépultures et mariages annuels à Givry de 1334 à 1357 (en pointillé fin, années incomplètes pour les mariages)



BIRABEN, J.-N., *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris-La Haye 1975.

cf. document proposé.

marqué par une décrue, qui n'est ni linéaire, ni générale – l'Angleterre touche le fond de l'abîme dès 1400, avec 2,1 millions de personnes seulement –, mais à terme la perte de population pour l'Occident peut être estimée à quelque 50 %, sachant qu'il ne s'agit là que d'une pesée globale, que la Navarre ou la Normandie perdent 70 % de leurs habitants, par exemple. Après 1450, un peu plus tôt ou un peu plus tard selon les pays, commence une reprise, lente au départ, plus rapide dans les dernières décennies du siècle. Il s'en faut pourtant de beaucoup que le niveau d'avant la crise soit retrouvé à la fin du Moyen Âge, sauf dans certains secteurs de l'Europe du Sud, où le redressement était intervenu plus tôt. Ailleurs, il faut attendre la fin du xvi^e et même le xvii^e siècle pour revenir au *statu quo ante*.



Famine monétaire : diminution à long terme du stock de métal précieux qui peut provenir de l'épuisement des mines, de l'usure des pièces, du déséquilibre de la balance commerciale.

cf. documents proposés.

On comprend l'importance des **perturbations économiques** qui peuvent résulter d'un tel reflux du nombre des hommes, la crise du commerce, la valse des prix et des salaires. La *monnaie* perd une stabilité qu'on a eu tort de croire éternelle et les désordres prennent deux formes : une « **famine** » **monétaire** observable sur le long terme d'une part, des « crises » monétaires brutales, mais plus circonscrites dans l'espace et dans le temps, d'autre part, plus violentes en France qu'ailleurs, notamment de 1337 à 1360, puis de 1417 à 1435. Si les causes de la réduction du stock métallique sont multiples et complexes, la responsabilité des gouvernements dans les crises ne peut être complètement dégagée. Le lien est établi depuis longtemps entre l'absence ou la faillite de la fiscalité régulière et la manipulation des monnaies, la **mutation monétaire**, qui permet de remplir les caisses et sert de substitut à l'impôt.

Mutation monétaire : changement volontaire de valeur de la monnaie, par modification de la teneur en métal précieux (titre) ou du poids (taille) des pièces (*mutation réelle*), ou par modification de leur valeur en monnaie de compte (*mutation nominale*). Elle peut se faire dans le sens d'une *dévaluation* des espèces, moins lourdes, moins riches en métal noble, ou pourvues d'une valeur libératoire artificiellement gonflée, ou dans le sens d'une *réévaluation*, par la démarche exactement inverse.

Ces dysfonctionnements n'ont pu qu'aggraver le mouvement désordonné des **prix** et des **salaires** qui caractérise la période. Le fait essentiel réside dans la « scission des prix » ou les « **ciseaux de prix** ». Au « **trend** » séculaire de baisse qui caractérise le cours des céréales (de l'indice 100 en 1320 à 52 en 1480 en Angleterre, par exemple), conséquence de la chute de la demande et des gains probables de productivité, s'opposent d'une part la meilleure tenue des prix agricoles non céréalières et celle des prix artisanaux, d'autre part la hausse des salaires, en dépit des résistances du patronat et des autorités (**Statut des Travailleurs**), qui accroît, par paliers (1350, 1380, 1420), le pouvoir d'achat en grains des salariés, d'où l'optimisme de certains historiens qui voient dans cette évolution divergente des raisons de croire à « l'âge d'or du salariat ». L'appréciation est à nuancer, car la diversification des budgets alimentaires, la résistance des autres prix, les variations courtes des indices, en contradiction avec les tendances longues, ont atténué, voire réduit parfois à néant les gains apparents. Surtout, la situation varie d'une région et aussi d'un niveau de qualification à l'autre, et le blocage des salaires qui caractérise la période 1420-1520, quand commencent à s'équilibrer demande et offre, fait que petit à petit les avantages acquis sont grignotés. À la fin du Moyen Âge se profilent ainsi de nouveaux jours difficiles.

4 LE TROUBLE DES ESPRITS

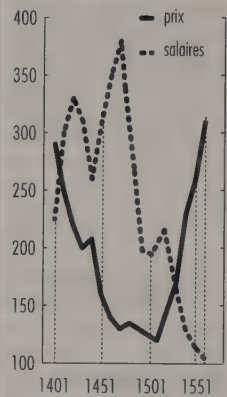
La perte des certitudes se traduit souvent par des comportements irrationnels à nos yeux, dictés par la peur et le manque d'explications logiques. Le désir de **se protéger** conduit moins vers l'homme de médecine, désarmé devant la peste, que vers le guérisseur ou le saint guérisseur : saint Sébastien et saint Roch commencent alors leur longue carrière de thaumaturges. La pratique testamentaire se développe, car le testament n'est pas seulement un instrument de protection des patrimoines mais également une sorte de « passeport pour l'éternité », dont les dispositions pieuses apparaissent alors essentielles au salut de l'individu. Le désir d'**expier**, car le péché est forcément à l'origine du malheur, conduit à rechercher le bouc émissaire comme il incite à des conduites d'autopunition. Aux pogroms qui visent les lépreux (1320) ou les Juifs (1348 en Alsace et ailleurs, 1391, en Espagne) répondent les cortèges de flagellants qui, de l'Italie à l'Europe centrale, à l'Allemagne et à la France du Nord, serpentent les routes en 1349, et encore en 1399 (Italie) et 1414 (Allemagne). La marche expiatoire se poursuit sous une forme plus pacifique, et plus orthodoxe, le pèlerinage vers les grands sanctuaires de la chrétienté, Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle. Enfin, désir de **témoigner**, c'est dans les représentations qu'elle nous a laissées d'elle-même que transparaît le désarroi de la société, qui s'abandonne à une forme de **culture** où la dérision et la désillusion le disputent au **macabre**. Elle transpose les préoccupations quotidiennes des hommes dans le mythe (pays de Cocagne), le symbole (roue de Fortune) ou la fable moralisatrice (« dit »), qui révèlent les angoisses et le trouble des générations touchées par la crise.

La culture macabre : dans le *Dit des trois morts et des trois vifs*, dont les origines sont antérieures à la grande peste, trois cadavres ricanants, rencontrés au bord d'un chemin, invitent trois jeunes insouciantes à méditer sur la brièveté de la vie et à se préparer à l'issue fatale. Le tragique, la mort, la « corruption grouillante de vers » envahissent la littérature et l'art : la Mort personnifiée fauche ou perce de flèches l'humanité, et l'artiste qui peint le Jugement dernier se complaît dans l'horreur en traitant les peines de l'Enfer (Florence, San Gimignano) ; enfin et surtout, la *Danse macabre* qui orne les murs des cimetières et églises à partir de 1424 (Paris) achève d'introduire au cœur de l'espace des vivants la figure grimaçante et gouguenarde de la Mort.

Trend : le mot sert à désigner les mouvements longs dans une courbe statistique, par opposition aux fluctuations courtes.

Statut des Travailleurs : texte législatif publié, à l'initiative du Parlement, par le roi d'Angleterre Édouard III (1327-1377), le 9 février 1351, pour lutter contre la hausse des salaires. Des dispositions analogues, mais moins fermes, sont prises vers la même époque en France, en Castille...

Les **ciseaux de prix** du seigle et des salaires à Göttingen, 1401-1580



D'après CUVILLIER, J.-P., *L'Allemagne médiévale*, Paris 1984, t. II, p. 264 (d'après ABEL, W., *Geschichte der Landwirtschaft*).

B

FRACTURES, RÉSISTANCES ET ADAPTATIONS

I TENTATION DE LA RÉVOLTE

Les réactions sont diverses. Il y a d'abord le refus d'accepter un nouvel ordre des choses qu'on ne maîtrise ni ne comprend, d'où le recours à la violence, à l'épreuve de force. Les causes et les formes de la **révolte** diffèrent à la ville et à la campagne, malgré les simultanités, voire les conjonctions. **En ville**, ce sont d'abord les luttes pour le pouvoir qui opposent un **patriciat** composite et les « métiers », dont les chefs se posent en leaders du « peuple », avec des résultats variables, succès durable (Florence, 1293), ou temporaire (Flandre, 1302, 1337-1345), échec, dans les villes de la Hanse, mais aussi à Paris (1358), parfois partage du pouvoir. À la **campagne**, la dégradation des conditions de vie est à l'origine de la première commotion rurale sérieuse, celle de la Flandre maritime, à laquelle se rallient les « populaires » des grandes villes drapières (1323-1328). Les perturbations introduites par la guerre, le fisc naissant, la chute du cours des blés provoquent de nouvelles mobilisations, brutales et brèves, comme la **Jacquerie de 1358**, dont les leaders ne sont pas toujours les plus pauvres.

Patriciat : le terme désigne les élites urbaines traditionnelles, qui regroupent parfois la noblesse (magnats) et la bourgeoisie ancienne.

Cf. documents proposés.

Puis, le raidissement de la seigneurie et du patronat, les exigences fiscales croissantes de l'État aussi finissent par déclencher un puissant mouvement de revendication, qui diffuse à travers toute l'Europe et donne des allures de **vague révolutionnaire** aux années **1378-1382**, sans qu'il y ait pourtant concertation ni coordination des actions. Décalage surprenant par rapport aux premiers chocs de la crise, comme si la société, quelque peu assommée, avait eu besoin de recul pour mesurer l'ampleur des changements et tenter de réagir. Au « tumulte » des **Ciompi** de Florence qui perdent pied peu à peu après leur victoire de 1378 répondent les insurrections urbaines de France, de Béziers à Gand, d'Allemagne (Lübeck), d'Angleterre (Londres). Plus lourd de sens que le Tuchinat du sud de la France, le mouvement des Travailleurs d'Angleterre enflamme le bassin de Londres en juin 1381, réalise la liaison de la ville et de la campagne et fait vaciller le pouvoir fragile de Richard II. Ici encore la cause immédiate est fiscale (*poll tax*), mais la motivation profonde est sociale, les révoltés exigeant l'abrogation du **villainage**, cette forme anglaise du servage qui touche la moitié de la population des campagnes, et de toutes les entraves qui, depuis la peste, empêchent les salariés de profiter des conditions nouvelles du marché du travail.

L'**échec de la révolte** anglaise sonne le glas des grands mouvements de contestation populaires médiévaux. Non que les commotions disparaissent, mais elles sont moins amples, moins significatives, si l'on excepte l'espace germanique où la dégradation progressive des rapports entre paysans et seigneurs prépare, à partir des années 1470 au moins, la grande flambée de la guerre des Paysans (1525).

Ciompi : à Florence, ce sont les ouvriers du textile, ceux qui occupent les échelons inférieurs de la chaîne de fabrication et ne disposent d'aucun représentant au gouvernement de la cité.

On invoque, pour rendre compte de cette évolution, la lassitude ou le désespoir devant la répétition des échecs, dus au manque d'organisation, à l'absence de cohésion et de programme clairement défini, mais aussi et surtout à la coalition rapide des forces réactionnaires détentrices du pouvoir et des moyens militaires ; on parle de l'effet assommoir de la crise ou, au contraire, de la détente provoquée par le désengorgement démographique et l'accoutumance aux conditions nouvelles. Tout cela a pu jouer. Car plus que par le désir d'une révolution, les révoltes du Moyen Âge paraissent avoir été mus par le souci de **rendre supportables les pressions** s'exerçant sur eux. Certes, les mots d'ordre révolutionnaires n'ont pas été absents, en 1358, en 1381, mais les troupes se sont souvent contentées de satisfactions immédiates, faciles d'ailleurs à remettre en cause lorsque l'autorité légale se ressaisit.

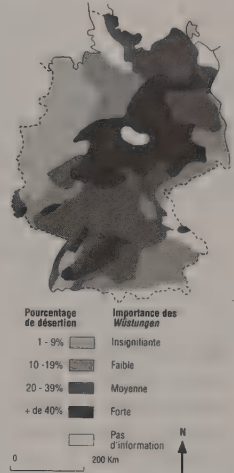
2 L'ADAPTATION AUX CONDITIONS NOUVELLES

Prenons d'abord le cas spectaculaire des **désertions de terroirs**, attestées partout, *lost villages*, *Wüstungen*, *despoblados*, atteignant parfois des proportions considérables, au moins 20 % des localités en Angleterre, près de 25 % dans l'Empire, mais très variables à l'intérieur d'un même espace géographique. On en a souvent privilégié les aspects négatifs, pour en faire comme un symbole de la crise, oubliant que la désertion n'est pas forcément signe de récession générale, que la crise a opéré un tri sélectif entre les villages, touchant prioritairement les sites fragilisés avant le retournement de la conjoncture démographique. Le phénomène de désertion doit en fait s'interpréter avec prudence et nuance. La dépopulation lui a bien donné une ampleur inhabituelle, sans qu'il s'agisse forcément d'un phénomène brutal, l'étiollement du village s'opérant sur plusieurs générations. Il s'ensuit un nouvel agencement des terroirs, donc une adaptation à une situation d'étiage démographique. Les conséquences en sont contrastées. La nature est sans doute la grande perdante, écologiquement parlant, par suite de la progression des friches et des bêtes sauvages, mais les troupeaux de porcs en profitent aussi. L'homme en souffre, car il y a nécessairement traumatisme à quitter un terroir ancestral, plus encore quand le départ est imposé par la reconversion agricole et la progression de l'élevage sédentaire ou transhumant (*enclosures* en Angleterre, *Mesta* en Espagne). Mais la désertion signifie aussi repli sur les meilleures terres et possibilité d'élargissement des exploitations, donc gain de productivité et de production.

Ce redéploiement des moyens, qui ne ménage pas toujours les hommes, se rencontre dans **l'artisanat et le commerce**, où les reconversions sont imposées par l'évolution du marché et des conditions de vie. Dans le monde du textile par exemple, les associations de métiers, en partie paralysées par leurs rivalités, s'efforcent de limiter la concurrence, de défendre le monopole de la ville, de maintenir l'emploi et aussi les salariés dans la dépendance des maîtres. Mais elles se heurtent à d'autres entrepreneurs, promoteurs de formes de production moins rigides, prêts à utiliser la main-d'œuvre plus docile et moins chère des campagnes, à laquelle la fabrication des étoffes de *drap*, *toile*, *futaine* apporte des compléments de ressources appréciables.

Car les marchands, touchés de plein fouet par l'effondrement de la consommation, l'insécurité et le désordre ambiants, savent faire preuve de génie inventif en temps de crise. **La construction navale et le transport maritime** en fournissent l'exemple : le tonnage des navires s'adapte à une économie contractée, on privi-

Les Wüstungen du bas Moyen Âge sur le territoire allemand (dans ses limites actuelles) :



D'après ABEL, W., dans *Villages désertés et histoire économique (XI^e-XVIII^e s.)*, Paris 1965, S.E.V.P.E.N.

Enclosure : terme anglais qui désigne la clôture d'un terroir par un grand propriétaire, avec partage des communaux et par voie de conséquence disparition de la petite exploitation et de ses habitants. Le mouvement de longue durée commence pendant la crise du bas Moyen Âge.

Mesta : en Castille, association d'éleveurs transhumants, protégée et privilégiée par la monarchie, dont les bêtes (surtout des ovins), se déplacent en latitude suivant la saison, vers le Nord en été, vers le Sud en hiver.

Cf. t. 2, chapitre 2.

Drap : étoffe de laine, destinée principalement au vêtement.

Toile : tissu de lin ou de chanvre, pour le vêtement, la marine, l'emballage.

Futaine : tissu de coton, ou de lin et coton, soie et coton.

légie, jusqu'au milieu du xv^e siècle, les petites unités, de 20 à 100 tonneaux, très vite amorties, sans que disparaissent totalement les grands bâtiments, **galées et nefs**. Pour réduire les risques de perte dus à l'insécurité des mers, on généralise au milieu du xiv^e siècle le système de la navigation en convois, on divise le navire en parts (carats en Méditerranée), le rendant ainsi accessible à la copropriété.

Nef et galée : le terme de *galée* désigne un navire de type méditerranéen, propulsé à la voile et à la rame, long, rapide et manœuvrant, mais d'un tonnage limité en général à 250 ou 300 tonneaux ; la *nef*, ronde et pansue, propulsée à la voile, est plus lente et moins manœuvrante, mais capable d'atteindre des tonnages plus élevés dans le cas des caraques génoises ou de certains navires atlantiques, jusqu'à 1 000 tonneaux et plus au xv^e siècle.

Marchands-banquiers : l'expression désigne les grands hommes d'affaires, surtout italiens et groupés en compagnies à base familiale, qui contrôlent, au niveau européen, le grand commerce et le marché de l'argent.

Lettre de change : elle combine trois opérations : transfert de fonds sans transfert d'espèces ; crédit (un délai de remboursement est fixé, l'usage) ; change, avec possibilité de camoufler l'intérêt du crédit dans le cours du change.

Frèreche : communauté familiale dont les membres vivent en cohabitation, et pratiquent l'indivision des biens.

Fabrique : au féminin, le terme désigne l'institution élue pour gérer les fonds de la paroisse et entretenir l'église et ses dépendances ; au masculin on l'applique aux gestionnaires eux-mêmes.

Face aux menaces, les **marchands-banquiers**, échaudés par les faillites en série des premières décennies du xiv^e siècle, développent des instruments de défense de toute nature. Conscients des imperfections de la compagnie à succursales multiples, ils lui substituent une nouvelle organisation à filiales, financièrement indépendantes les unes des autres : ainsi travaille Francesco Datini, le marchand de Prato, ainsi font les Médicis, installés tout au long de l'isthme européen, de Rome à Londres. Aux risques de la mer ils répondent par l'**assurance maritime**, au désordre des monnaies par l'évaluation des prix en métal précieux, indépendamment de la valeur nominale des espèces, l'élaboration de systèmes de comptes rattachés à des espèces fiables (florin), enfin l'intensification de la circulation de la monnaie fiduciaire que constituent les **lettres de change**. La diffusion de techniques de **comptabilité** moderne (en partie double) associée à l'usage des **chiffres arabes** renforce la puissance de ce **capitalisme commercial** en plein essor. L'avance italienne dans tous les domaines est considérable, mais les succès des marchands allemands ou des marines atlantiques prouvent que des techniques plus frustes, des entreprises plus modestes peuvent aussi conduire au succès.

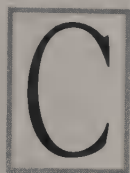
3 REGROUPEMENTS ET SOLIDARITÉS

D'autres attitudes de regroupement se rencontrent dans la vie quotidienne ordinaire. Le débat sur l'évolution du **groupe familial** n'est pas clos, mais l'on sait que la famille nucléaire poursuit sa progression et touche alors une très large majorité de la population : les déracinements provoqués par les migrations temporaires ou définitives, la possibilité de changer de maître et de lieu, la disponibilité plus grande de la terre ont pu jouer un rôle accélérateur. Mais persistent aussi des groupes plus larges, horizontaux ou verticaux, pour défendre un patrimoine menacé ou résister à l'éparpillement des forces de production : ils sont présents partout, probablement plus souvent dans le midi de l'Europe que dans le nord, sous des formes très variées, dont la **frèreche** est l'exemple le plus connu.

D'autres formes de solidarités progressent, telles les communautés paroissiales, unies autour de leur église, de leur clocher et de leurs **fabriques** pour résister aux gens de guerre, ester en justice contre le seigneur ou l'agent du fisc. Quant aux **confréries**, qui se multiplient et dont la diversité est grande, elles contribuent à l'insertion sociale de leurs membres en organisant des manifestations festives (banquet, procession), en développant l'entraide en cas de maladie ou de difficultés matérielles, en assurant à tous les confrères des funérailles décentes et un

minimum de pompe funèbre, et les prières et messes qui prolongent au-delà de la mort l'efficacité, donc la raison d'être, des structures confraternelles.

Tout n'est pas nouveau dans ces attitudes. Beaucoup sont perceptibles avant les grandes fractures. Faut-il en conclure que les permanences l'ont emporté sur les mutations ?



PERMANENCES ET MUTATIONS

I LA CAMPAGNE ET LA VILLE

En apparence les bases de l'économie occidentale n'ont pas profondément changé. La terre reste le domaine d'activité essentiel qui continue d'occuper une très large majorité de la population. Pourtant, de profondes transformations sont en cours.

Le redéploiement des espaces cultivés influe sur l'**économie rurale**. La progression des friches offre davantage de terrains de parcours et permet de développer l'élevage, plus rémunérateur que la culture céréalière. On recherche des **cultures plus rémunératrices que le blé** : la vigne, jusqu'à la limite climatique, les plantes industrielles, lin et chanvre, les plantes tinctoriales comme le pastel, mais aussi les légumes et les arbres fruitiers (du pommier de l'ouest aux agrumes et aux oliviers des haciendas andalouses). Avec l'introduction progressive dans le cycle des cultures de **légumineuses** (pois, fèves, haricots...), qui se conservent mieux et régénèrent la terre, l'on gagne un peu d'indépendance alimentaire. L'ampleur de ces transformations doit être relativisée, car les céréales restent majoritaires et indispensables presque partout, mais les habitudes de consommation évoluent peu à peu.

Les rapports entre seigneurs et paysans ont également évolué, que le maître ait dû céder aux revendications pour maintenir l'exploitation, ou qu'il ait choisi d'en modifier la mise en valeur. Le servage recule au cours des deux siècles, notamment en Angleterre ou en Catalogne. Le paysan, plus libre juridiquement, mais toujours dépendant économiquement, s'est vu proposer de nouvelles formes de contrats, comme le **copyhold** anglais. La libération des terres lui a permis de profiter des baux à cens qui ont au moins l'avantage de la stabilité. En revanche, la reconversion de l'économie seigneuriale et la progression du fermage et du métayage caractéristique du xv^e siècle ont introduit de nettes différences dans la paysannerie entre ceux qui ont les moyens de prétendre aux adjudications et les autres. Ces paysans enrichis, qui concentrent entre leurs mains terres, troupeaux et instruments de travail, dominent les villages, dont ils gèrent les fabriques paroissiales, servant de lien avec les agents du prince.

Dans les **villes**, la crise a également joué dans le sens de la **concentration**. Leur poids, même là où elles ne rassemblent pas 10 % des hommes, est considérable,

■ Cf. document commenté.

■ **Copyhold** : le terme désigne, en Angleterre, la tenure contractuelle, fondée sur une copie du rôle de la seigneurie.

La Hanse teutonique : elle regroupe les marchands des villes allemandes, des rives de la Baltique à la mer du Nord et à la vallée du Rhin, ce qui lui permet de dominer le trafic commercial de toute la région et de s'imposer même aux États scandinaves. Son apogée se situe à la fin du XIV^e siècle.

Staplers : ils doivent leur nom à l'étape, point de passage obligé et de taxation d'une marchandise, en l'occurrence la laine anglaise destinée au continent, dont ils ont le monopole. À la fin du XIV^e siècle, elle se fixe à Calais.

économiquement et sociologiquement parlant. Elles sont liées aux campagnes et leur rôle dans l'organisation de la production n'est pas négligeable, bien qu'il ne faille pas exagérer la progression de la propriété foncière de la bourgeoisie. Elles concentrent de plus en plus d'argent, celui des impôts publics, celui des affaires : l'exemple de **Jacques Cœur**, dans un pays où précisément les grands marchands-banquiers sont rares, prouve l'avantage qu'il y a à se mettre à l'école des Florentins ou des Milanais, dont les noms et les marques sont partout connus ; mais les Allemands de la Grande Compagnie de Ravensburg étendent également leur réseau commercial de l'Italie à l'Espagne, avec des méthodes plus élémentaires. Partout la volonté de concentration est claire, comme l'**appétit de profit**. Les mêmes préoccupations guident d'autres types d'associations, regroupant les marchands d'un même secteur géographique, ceux de la **Hanse**, qui prospère au cœur des temps difficiles, ceux d'Angleterre, les **Staplers**, marchands de laine, d'abord, puis les **Marchands aventuriers**, moins sélectifs dans leurs produits et leurs destinations, mais distribuant surtout les draps anglais.

2 LE CHANGEMENT SOCIAL

La crise a donc eu ses bénéficiaires et ses victimes. Elle a sans doute moins changé le visage des campagnes, où les transformations s'opèrent avec une certaine lenteur, que celui des villes et de la société urbaine, où les ouvriers se comptent plus nombreux et où les rapports avec les patrons changent peu à peu de nature et se tendent de plus en plus. Elle a vu naître de **nouveaux types sociaux**, conséquences de l'évolution des mœurs et de la vie collective, comme le **professionnel de la guerre**, qui trouve au XV^e siècle une respectabilité nouvelle en devenant soldat de métier, ou l'**officier** civil, au service de l'État, qu'il soit homme de finances ou de loi. Ils « pèsent » encore peu par leur nombre dans la société, davantage il est vrai par leur rôle et leur avenir. Le dossier du changement social à la fin du Moyen Âge est d'une grande richesse, mais doit être traité avec prudence et nuances. On prendra l'exemple de la « **crise de la noblesse** », dont l'argumentation classique a séduit des générations d'historiens, mais que l'on aborde aujourd'hui avec davantage de précautions car la noblesse est diverse.

La crise de la noblesse : ses bases sont économiques ; la chute de la rente foncière fait perdre à certaines seigneuries là moitié, les deux tiers ou même davantage de leur revenu au cours de la période. À ces déboires économiques s'ajoutent une remise en cause de l'image des nobles, contestés après les désastres militaires de la guerre de Cent ans (Poitiers), et le renforcement de l'État qui grignote progressivement leur pouvoir politique. Enfin, une bourgeoisie conquérante, associée à la croissance de l'État, commence à l'évincer et à la miner de l'intérieur en se glissant, légalement ou non, dans ses rangs.

Retenue : désigne la suite armée des grands, en Angleterre principalement ; le *retainer* perçoit des gages en échange d'un serment de fidélité, mais sans hommage, ni fief ; on parle alors de « féodalité bâtarde ».

Beaucoup de ses membres ont su diversifier leurs sources de revenus : butin de guerre, pensions, soldes et gages militaires ou civils, publics ou privés (« **retenues** »). Le droit familial évolue pour mieux protéger le nom, le patrimoine et les intérêts du groupe. Littérature historique et politique, institutions originales que sont les ordres de chevalerie continuent à promouvoir l'image du chevalier, de sa morale et de ses vertus, et à la fin de la période, le noble garde pouvoir et prestige, dans l'économie et les mentalités. La reconquête agricole du XV^e siècle s'est faite le plus souvent dans le cadre seigneurial. Le prestige se mesure à l'attraction qu'exerce la noblesse sur tous les parvenus de la fortune, qu'il faut bien intégrer, même là où la chose n'est pas simple, pour éviter une extinction naturelle du groupe : le changement social procède simplement de l'enrichisse-

ment en Angleterre, de la lettre d'anoblissement partout, peu fréquente en définitive, beaucoup plus souvent du consensus, la « noblesse de renommée » s'attachant plus aux apparences et au genre de vie qu'aux titres.

La crise a donc favorisé la **mobilité sociale** ascensionnelle. Mais il y a aussi tous ceux, et ils sont très largement majoritaires, pour qui les conditions d'existence n'ont pas vraiment changé, parce qu'ils n'ont ni terre suffisante ni emploi permanent, et que la reprise de l'inflation rogne peu à peu les salaires. Il leur arrive de rejoindre cette population flottante, ceux qu'on appelle à Quimper les « laboureurs locatifs qui vont d'un lieu en autre », à la recherche d'un emploi incertain et fugace. Car la crise a eu aussi ses victimes et la concentration des fortunes dans les milieux favorisés rend plus patent encore le déclassement des perdants. Du coup se pose avec une acuité nouvelle le problème de la **paupérisation** d'une frange notable de la société (voir dissertation), et même celui de l'exclusion, qui touche les parias de toujours, esclaves nombreux dans les villes méditerranéennes, Juifs, isolés dans leurs quartiers (ghetto, *juderia*, juiverie), jamais à l'abri d'un mouvement de foule ou d'une mesure d'expulsion. À ces exclus « traditionnels » s'ajoutent les déclassés de la maladie et de la misère, moins les lépreux, en voie de disparition, que les miséreux qui vont « pain quérant », les malades « hideux » ou « honteux », les estropiés de toute nature qui hantent les routes, les fossés et les rues des villes, ou ils rejoignent les prostituées et les truands avec lesquels on les confond parfois, *coquillards*, *caïmans*, qui inquiètent la bonne société.

Le monde moderne trouve donc son terreau dans les crises et mutations des XIV^e et XV^e siècles, qui ont confronté groupes sociaux et individus à des périls, à des problèmes et à des défis d'un nouveau genre. La solidarité, qui n'a pas fini de se développer, et le dépassement individuel ont permis de les surmonter. Le temps des crises a été celui de toutes les recherches, des aventures et aussi des découvertes. À lui seul ce mot évoque un nouveau monde.

DOCUMENT COMMENTÉ

La Peste Noire en Sicile

Voici que, en octobre de l'année de l'Incarnation du Seigneur 1347, vers le début du mois d'octobre, 1^{ère} indiction, des Génois, sur douze galères, fuyant la colère divine qui s'était abattue sur eux en raison de leur iniquité, accostèrent au port de la ville de Messine. Ils transportaient avec eux, imprégnée dans leurs os, une maladie telle que tous ceux qui avaient parlé à l'un d'entre eux étaient atteints de cette infirmité mortelle : cette mort, mort immédiate, il était absolument impossible de l'éviter. Voici quels étaient les symptômes de la mort... En raison d'une corruption de leur haleine, tous ceux qui se parlaient, mêlés les uns aux autres, s'infectaient l'un l'autre. Le corps semblait alors presque tout entier secoué, et comme disloqué par la douleur. De cette douleur, de cet ébranlement, de cette corruption de l'haleine, naissait sur la cuisse ou sur le bras une pustule de la forme d'une lentille. Elle imprégnait et pénétrait si fortement le corps que l'on était pris de violents crachements de sang. Les expectorations duraient trois jours sans discontinuer, et l'on mourait quels que soient les soins. La mort ne touchait pas seulement ceux qui leur parlaient, mais également tous ceux qui achetaient de leurs affaires, les touchaient ou les approchaient. Comprenant que cette mort soudaine s'était abattue sur eux à cause de l'arrivée des galères génoises, les gens de Messine les chassèrent en toute hâte, et il s'ensuivit une mortalité absolument générale. On se haïssait l'un l'autre à un point tel que si un fils était atteint dudit mal, son père refusait absolument de rester à ses côtés, et s'il avait osé s'approcher de lui, il était si bien pris par le mal qu'il ne pouvait en aucune manière échapper à la mort : dans les trois jours, il rendait l'esprit. Ladite mortalité prit une telle ampleur à Messine qu'ils étaient nombreux à demander à confesser leurs péchés aux prêtres et à faire testament ; mais les prêtres, les juges et les notaires refusaient d'entrer dans les maisons... Et, comme les frères mineurs, les prêcheurs et les frères des autres ordres voulaient pénétrer dans la maison desdits malades, recevoir la confession de leurs péchés et leur donner l'absolution, la mortalité meurtrière, selon le vouloir de la justice divine, les infectait si complètement que quelques-uns à peine survécurent dans leurs cellules. Que dire de plus ? Les cadavres restaient abandonnés dans les maisons... ; on donnait aux croque-morts un salaire considérable pour les porter dans leurs tombes. Les maisons des défunts restaient grandes ouvertes avec tous leurs joyaux, leur argent, leurs trésors...

Les gens de Messine, devant ce coup terrible et incroyable, choisirent de fuir la ville plutôt que d'y mourir... Hors des villes, ils établirent pour leurs familles des abris sur les places et dans les vignes. Certains... gagnèrent la ville de Catane avec l'espoir que la bienheureuse Agathe, la vierge de Catane, les délivrerait de cette infirmité... Et les gens de Messine en fuyant répandaient le mal... La ville de Syracuse..., la ville de Sciacca, la ville de Trapani, la cité d'Agrigente furent frappées... [À Catane] La peste qui se répandit dans cette ville était si forte que ce n'était pas seulement les pustules, que l'on appelait anthrax, mais aussi des glandes qui se formaient dans les différentes parties du corps...

PIAZZA de, M., *Historia Secula ab anno 1337 ad annum 1361*, d'après LA RONCIÈRE de, Ch. -M., CONTAMINE, Ph., DELORT, R., *L'Europe au Moyen Âge*, t. 3, *Fin XIII^e siècle-Fin XV^e siècle*, Paris 1971, Armand Colin.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- une description de la peste de 1347 en Sicile : causes du mal ; diffusion ; répercussions sociales et morales .

Apparents dans un second temps :

- au-delà de la description à chaud, possibilité d'analyse des mentalités et des réactions d'une société incapable de guérir et même de comprendre le mal qui la frappe.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le texte latin complet ne se trouve que dans les bibliothèques spécialisées (cf. CORRADI, A. dans *Annali delle epidemie occorse in Italia*, Bologne 1863, pp. 485-490) ; le récit a été abrégé pour les besoins de l'édition.

■ La nature de la source

- Un extrait de **chronique**, genre historique caractéristique du Moyen Âge, qui se préoccupe essentiellement de relater les faits, sans pour autant négliger toute démarche interprétative.
- La valeur historique de la chronique varie selon la personnalité de l'auteur et les faits rapportés : distinguer le récit des temps anciens (origines) et celui des périodes contemporaines ; la nature des faits influe aussi sur l'objectivité du récit, tous n'impliquant pas de la même manière l'engagement de celui qui les rapporte. La fiabilité dépend enfin des partis pris, des intentions avouées ou inavouées de l'historien et de ses sources auxquelles la technique de la compilation l'oblige à rester plus ou moins fidèle.

■ L'auteur et l'œuvre

■ Quelles sont les **informations connues sur l'auteur et l'œuvre qui peuvent contribuer à établir la valeur historique** du document ? (Quelques pistes de recherche dans Chevalier, U., *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge*, rééd. Klaus Reprint, New York 1960, t. 2, Coll. 3219) :

- le nom de *Michel de Piazza* évoque celui de la ville de Piazza Armérina, au cœur de la Sicile, théâtre des événements qu'il décrit ;
 - il meurt en 1377, et le texte est extrait de son *Historia Secula ab anno 1337 ad annum 1361*, donc d'une « Histoire de Sicile de 1337 à 1361 », dans laquelle l'auteur rapporte des *événements contemporains* ;
 - c'est un *homme d'Église*, qui ne peut écarter la possibilité d'une intervention de Dieu dans le cours des événements historiques ;
 - c'est un *franciscain* ; les moines mendiants ont souvent fait preuve d'un dévouement particulier pour les pestiférés de la première heure ;
 - c'est enfin un *intellectuel*, que sa formation rend capable de recul, de réflexion et d'analyse.
- On peut s'attendre à un récit fidèle et précis, bien documenté, même s'il n'est pas complètement neutre dans ses interprétations et ses choix descriptifs ; une **source précieuse** pour l'histoire des débuts de la Peste Noire en Europe occidentale.

2 - ANALYSE

■ Les éléments clefs du texte sont simples à découvrir. L'auteur décrit le drame que constitue l'**apparition soudaine et imprévisible de la Peste Noire** en Sicile, en analyse les **symptômes** divers, les **répercussions sur la société**, et la **diffusion** rapide à partir de son point d'origine, Messine.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

- On s'en tiendra aux grandes lignes de la **présentation du contexte historique** de 1347, permettant de comprendre les ravages démographiques et moraux de la peste :
 - la peste est un mal inconnu de mémoire d'homme ;
 - l'Occident est encore surpeuplé, au terme d'une expansion de trois siècles qui ne s'est ralentie que depuis quelques décennies ;

- en pays méditerranéen, ces hommes s'entassent volontiers dans des villes fortifiées, ce qui démultiplie les effets du mal ;
- le milieu est ouvert au monde extérieur, en relations avec l'Orient, mais aussi au carrefour de plusieurs routes commerciales vers l'ouest ;
- enfin, la société reste attachée à ses comportements et valeurs traditionnels, qu'il s'agisse des relations familiales ou de l'hospitalité envers l'étranger.

■ On s'orientera vers un **commentaire thématique**, qui a l'avantage de respecter assez bien la structure du récit, et qui permet aussi de rassembler des informations de même nature mais éparées :

- la peste, origine, diagnostic « clinique », effets et propagation ;
- l'homme face au mal.

4 - EXPLICATION

a/ La peste, ses origines, ses formes, ses effets et sa propagation

1 ~ Les origines

■ D'abord la **date**, qui fait doublement référence au comput chrétien (an de l'Incarnation) et à l'indiction romaine (cf. GRY, A., *Manuel de diplomatique*, 1894), attitude naturelle à un clerc lettré :

- l'année de l'**indiction** permet de vérifier la date chrétienne de 1347 ;
- octobre, la saison d'été est terminée, mais l'automne encore chaud et plus humide en Sicile se prête bien à la diffusion du mal.

■ La responsabilité directe des Génois est impliquée (*comprenant que les Génois...*) ; on ne précise pas l'origine des bateaux : douze *galères* (terme à expliquer), ce qui suppose une navigation en convoi (à expliquer) ; rappeler l'existence des comptoirs génois de mer Noire, la peste à Caffa (sans faire une digression trop longue et hors sujet) ; le détroit de Messine est un passage quasi obligé et une escale commode pour les navires de Gênes.

2 ~ Diagnostic et effets immédiats

■ On ose à peine prononcer le mot peste (une fois à la fin du texte), on lui substitue des termes génériques (*maladie, mal*) ou des périphrases qui anticipent sur la description de ses effets (*infirmité mortelle ; coup terrible*).

■ Mais le diagnostic, d'une grande minutie, fruit d'une observation directe, permet aux médecins des époques ultérieures d'en préciser la nature ; deux types de symptômes sont décrits ici :

- à Messine : tremblements nerveux et douleur révèlent l'infection et précèdent l'apparition des *pustules* ou *anthrax*, les crachements de sang marquant le stade ultime de la maladie : ce sont les symptômes de la *peste pulmonaire*, mortelle à 100 % dans les conditions du temps ;
- à Catane : des *glandes*, distinctes des anthrax de Messine ; ce sont les fameux bubons de la *peste bubonique*, à peine moins mortelle.

■ Quel que soit le diagnostic :

- *l'issue est fatale* : analyser le réseau lexical de la mort dans ce texte, les mots et leur répétition (*mort, mortalité, mortelle, meurtrière, mourir, défunts, survivre*), les adverbes et les adjectifs associés ;
- *la mort est fulgurante* (trois jours après l'apparition des symptômes), universelle, quels que soient les âges et les milieux.

3 ~ La propagation du mal

■ Le *phénomène de contagion* est vite compris, et décrit sous ses deux formes :

- l'*haleine*, ou plutôt les gouttes de salive expectorées, d'où la référence à une corruption de l'air que l'on trouve ailleurs ;
 - le *contact direct* des malades ou de leurs vêtements et objets familiers ;
- On fera remarquer l'absence de référence à un agent naturel de la peste ; le rat est absent, de même la puce (c'est pourtant elle qu'abritent les vêtements incriminés !).

- La propagation est accélérée par divers facteurs faciles à relever ici :
 - la réaction de *rejet des pestiférés* (lien entre l'expulsion des Génois et la *mortalité générale*) ;
 - la tradition d'*assistance aux malades*, fatale aux moines mendiants en particulier (hommage de l'auteur à ses frères disparus ?) ;
 - surtout la *fuite* des gens de Messine devant le mal : conséquence de la peur panique ; volonté de fuir la ville où le mal est prisonnier des murailles ; recherche de l'air plus pur des champs (*vignes*).
- ➔ Une *carte sommaire* de la diffusion de la peste en Sicile peut être dressée à partir du texte, pour mettre en évidence les lieux.

b/ Les hommes face à la peste

La brutalité de l'attaque et la rapidité de la contamination surprennent l'auteur, à qui les mots manquent pour décrire l'horreur (*Que dire de plus ?*) et le comportement aberrant des hommes.

1 ~ Le glissement vers l'irrationnel

- Deux raisons sont invoquées, qui s'enchaînent logiquement :
 - *les fautes des hommes*, celles des Génois en particulier, dont le texte dénonce l'*iniquité*, ce qui peut s'expliquer par les multiples clivages et oppositions qui divisent alors l'Italie : options politiques de Gênes dans la querelle entre le pape et l'empereur, ou encore appétits commerciaux et territoriaux de la ville ligure, dans la péninsule comme en Orient ;
 - la *punition* qui s'ensuit, logique et implacable ; elle s'explique par la *colère divine* qui poursuit les Génois et toutes leurs relations ; puis la peste devient l'instrument de la *justice divine* à l'encontre d'un genre humain corrompu ; la *corruption* de l'haleine deux fois soulignée ici peut être interprétée aussi dans un sens moral : le souffle empesté est le reflet d'une âme noire, qui corrompt à son tour l'atmosphère...
- À ces explications surnaturelles répondent des *comportements logiquement irrationnels* : le mal divin ne peut trouver de remède terrestre ; les médecins sont les grands absents du texte ; seuls peuvent protéger l'humanité les intercesseurs que sont les *saints de paradis*, ici la patronne de Catane, *sainte Agathe*.

2 ~ Les bases de la société ébranlées

- La peur de la mort abolit les certitudes et les traditions les mieux établies :
 - la haine et la suspicion empoisonnent les relations sociales ;
 - la solidarité familiale est mise à rude épreuve ; le père abandonne le fils, la famille n'enterre plus ses morts, les abandonne dans les maisons contaminées, et il faut payer des professionnels (*croque-morts*) pour pallier sa défaillance ; le réflexe de survie l'emporte sur toute autre considération : que penser des sentiments réels de l'auteur d'après le texte ?
 - les cadres sociaux et institutionnels sont désorganisés : le notaire et le juge se dérober à leurs tâches ; le prêtre refuse la confession et le viatique ; tenir compte d'une certaine volonté de dramatisation destinée à mettre en valeur les comportements exemplaires,

- ceux des moines mendiants, mineurs, prêcheurs (à définir) et autres (à préciser), tous frères en religion de l'auteur ;
- l'échelle des valeurs est abolie : les maisons restent ouvertes et les biens abandonnés à la convoitise des hommes.

3 ~ La nécessaire préparation à la mort

- Plus que tout en effet compte la préparation à la mort, issue prévisible ; à défaut de pouvoir fuir la vengeance divine, il s'agit d'en limiter les conséquences :
 - la *confession* et l'*absolution* des fautes s'imposent dans de telles circonstances, d'où la gravité de la démission collective majoritaire du clergé ;
 - le *testament* connaît un regain de ferveur en temps de peste. Si le notaire et le prêtre y sont alors associés, c'est en raison de sa nature particulière : les clauses religieuses et les soucis eschatologiques y occupent une place primordiale, avant les préoccupations strictement matérielles (à développer) ; le testament « passeport pour l'éternité » et révélateur des poussées de mortalité...

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- Une sorte de **cliché pris sur le vif**, essentiel pour l'histoire des premiers moments de la Peste Noire en Europe.
- Des limites à ne pas négliger cependant :
 - pseudo-précision du tableau : aucun chiffrage du nombre des morts ;
 - tentation trop évidente d'exploiter l'événement dans un sens religieux et moral ;
 - tendance à considérer le genre humain comme un ensemble indifférencié devant la punition divine ; les cas d'espèces, les différences introduites par le lieu de résidence, par le rang social ne sont pas signalés ;
 - volonté de sélectionner certains types de comportements inspirés par la peur et le désir du repentir ; on connaît des attitudes moins « orthodoxes ».
- Mais la peste est à ses débuts, dans un espace géographique encore limité. L'analyse des réactions reste remarquable et indispensable à l'étude des mentalités médiévales.

DOCUMENT COMMENTÉ

Contrat de gasaille du pays toulousain (29 avril 1430)

Pierre Bernard et Bernard Bernard, frères, habitants de Gardube..., les deux ensemble..., ont reconnu tenir en gasaille... de noble dame, dame Humberte de Gavaret, co-dame de Gardube..., toute la borde sise dans les appartenances de Gardube, au lieu dit à Laval, avec tous ses édifices, terres, champs, prés et autres possessions appartenant à la dite métairie. Item une vigne qu'elle dit avoir dans les dites appartenances au lieu dit à Laval, et les terres qui furent à Pierre Cabosse du dit Gardube, au lieu dit *al Gavelli*, contenant six sétérées de terre ou alentour, bornées au nord par la charrière, au sud par Jean de Lontar..., pour les avoir depuis le présent jour pour les quatre récoltes prochaines, pour lequel temps la dite noble dame Humberte a promis d'être bonne garante, ... sous hypothèque et obligation de tous ses biens... Et les dits frères gasaillants ont promis de labourer et cultiver les dites terres et d'en livrer à la dite dame le quart de tous les fruits sur l'aire où ils sont dépiqués. En outre, les dits gasaillants ont promis de fouir et biner la dite vigne en temps voulu et de donner à la dite dame le quart de la vendange, portée à Gardube dans la maison de la dite noble dame. Item, on a décidé que les dits gasaillants pourront chaque année durant ce temps prendre pour eux le foin des prés appartenant à la dite borde, sauf d'un pré au lieu dit *las Correias*... Item on a décidé que les dits gasaillants devront payer à la dite noble dame à Noël, six poules chaque année pendant ce temps, et à la Pentecôte six poulets... Item les deux parties ont décidé que chaque partie... devra mettre à la réparation des talus des dites possessions huit journées chacune. Item, on a décidé que les dits gasaillants devront à la fin du terme remettre des dites terres, dix sept sétérées, labourées convenablement, en lesquelles les blés pourront être semés, ou bien donner à la dite dame dix livres tournois, au cas où ils ne voudraient pas labourer, au choix des dits gasaillants et ils devront l'avertir à la dernière Toussaint dans le terme susdit.

Item, on a décidé que les dits gasaillants pourront prendre les bois de la dite borde et en user pour leur chauffage, pendant le terme. Item, il a été convenu entre les parties que les dits gasaillants devront donner à la dite dame la moitié de toutes les noix des noyers de l'exploitation, au cas où les dits gasaillants feront dépiquer les dites noix, autrement la dame prendra les noix pour elle... Les dits gasaillants devront fumer une éminée de terre à leur profit, et une autre au profit de la dite dame, et mettre le reste du fumier sur les terres de la dite borde. Item, les dits gasaillants devront cultiver une sétérée de terre et y semer du pastel et rendre à la dite dame le quart des coques du pastel. Item, on a décidé que, au cas où les dits gasaillants voudraient tenir des animaux à leur propre compte dans la dite borde, ils pourront le faire, mais devront tenir de la même manière des animaux de la dite dame à gasaille, à moitié profit et à moitié perte. Ces conventions, chaque partie a promis de les tenir dans les formes susdites sous hypothèque et obligation de tous ses biens..., et ont voulu être contraints par toute rigueur sans arrestation de leur personne. Ils ont constitué procureurs les notaires ordinaires et ont juré. Témoins : noble Étienne de Castillon, messire Étienne Truchand, prêtre, Pierre Charbonnier et Jean de Vaure, de Gardube.

D'après SICARD, G., « Le métayage dans le Midi toulousain, à la fin du Moyen Âge », dans *Mémoires de l'Académie de législation*, II, 1958.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord : un bon exemple de contrat de métairie (gasaille) entre un seigneur et deux frères paysans du Sud-Ouest de la France. Se prêtent au commentaire :

- la localisation des terres ;
- les clauses du bail et obligations des parties ;
- la forme du contrat et l'énumération des garants ;

Apparents dans un second temps :

- les temps difficiles,
- l'adaptation de l'économie rurale,
- les attitudes des hommes.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La nature de la source

- Un **contrat notarié**, chose banale dans un pays de droit écrit, qui devient aussi la norme ailleurs dans un contexte de redéfinition des rapports entre paysans et seigneurs.
- L'acte respecte le **formulaire** traditionnel en la circonstance, son caractère technique et froid tient à la nécessité de **peser chaque mot** pour éviter les ambiguïtés.
- Mais l'intérêt d'un pareil document tient autant à ce qu'il omet qu'à ce qu'il dit et aux intentions des auteurs qu'il laisse transparaître.

La datation

- Le texte ayant dû être réduit pour l'édition, la date est donnée en hors texte, soit le 29 avril 1430.
- Chercher où elle aurait dû figurer normalement : dans le *protocole initial* du document (introduction), associée au nom de la juridiction et de l'officier devant qui l'acte est passé, ou encore dans l'*eschatocole* (conclusion), après la liste des témoins et les clauses de garantie.

L'auteur et ses intentions

- Ou plutôt « les » auteurs, car c'est un **contrat**.
- On évitera de confondre le *rédacteur* de l'acte (notaire), qui l'authentifie de sa signature et les *auteurs*, c'est-à-dire les parties contractantes, dame Humberte de Gavaret, co-dame de Gardube, et les frères Bernard, paysans de Gardube, sur qui l'explication devra apporter des lumières.
- Le problème de l'**objectivité** ne se pose pas pour un document de la pratique, encore qu'on ne dise pas tout au notaire, simple intermédiaire. Il faudra donc **dépasser les apparences** pour sonder les intentions et les préoccupations du bailleur et du preneur.

2 - ANALYSE

- Dans son **désordre apparent** le contrat n'en aborde pas moins tous les points susceptibles de litiges entre les parties, sur lesquels devra porter l'explication :
 - la description des terres baillées ;
 - les contraintes des preneurs, qui doivent mettre en valeur la terre dans des conditions définies ;
 - les engagements du bailleur qui doit garantir la sérénité des preneurs et assumer sa part des charges dans certains cas ;
 - l'espace de liberté laissé à chacun, ce qui implique une certaine souplesse dans l'application du texte.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

■ Le contexte historique des années 1430

Dans quelle mesure le contexte contribue-t-il à expliquer ce genre de contrat ?

- la *crise* qui touche l'Occident depuis près d'un siècle et ses répercussions sur l'économie rurale (crise céréalière notamment) et sur la société rurale ;
- le cas particulier du *Midi toulousain*, moins accablé que la France du nord à ce moment (occupation anglaise, division du territoire) ; la chute démographique est sans doute enrayée, mais la population est à son étiage ;
- des *signes de reprise* sont apparus plus tôt que dans le nord ; seigneurs et paysans collaborent au redressement ; ce type de contrat entre précisément dans l'argumentation en faveur d'un frémissement des terroirs.

■ Les lignes directrices

Le caractère assez embrouillé du texte, la diversité des centres d'intérêt conduisent à recommander une explication thématique, après avoir repris en introduction les étapes de la démarche qui précède :

- premier centre d'intérêt, l'acte juridique lui-même, constitutif de la métairie ;
- deuxième centre d'intérêt, l'analyse de l'attitude du seigneur ;
- troisième centre d'intérêt, l'étude des paysans.

4 - EXPLICATION

a/ Le contrat de métayage

1 ~ Les intervenants sont classables en trois catégories

■ Le *bailleur*, dame Humberte de Gavaret : titre et nom indiquent sa noblesse, elle partage sa seigneurie avec un autre seigneur dont le nom n'est pas donné ; mais elle a des biens en propre, dont elle dispose ici.

■ Les *preneurs*, Pierre et Bernard Bernard, deux frères, paysans de Gardube ; la prise de la métairie en association fait penser à une *frèrèche* (à définir), illustration d'une forme de résistance paysanne à la crise. Ces paysans sont sans doute des dépendants de la seigneurie locale. Les parties se connaissent donc.

■ Les *hommes de loi* et les *témoins* : chaque partie a son ou ses notaires, qui donnent une forme authentique à l'acte mais servent aussi de représentants légaux aux contractants (*procureurs*) ; on peut penser que chacun choisit ses témoins dans son milieu social, Étienne de Castillon, *noble*, pour dame Humberte, Pierre Charbonnier et Jean de Vaure (la particule n'est pas nécessairement marque de noblesse), simples habitants de Gardube, pour les frères Bernard ; le prêtre Étienne Truchand peut faire le lien entre les uns et les autres.

2 ~ La description de la métairie

■ Elle est faite par les métayers ; se rapproche de l'*aveu* vassalique (*les deux... ont reconnu tenir de noble dame*), mais le bailleur intervient aussi (*elle dit avoir*).

- Étudier le vocabulaire utilisé pour ce faire : terme générique désignant l'exploitation (*borde*), terme technique pour le contrat à part de fruits (*gasaille*) à la fois général et particulier (élevage) ; des terres extérieures à la borde sont comprises dans le bail.
- La métairie regroupe des terres labourables, des vignes, des prés, des friches (bois) ; l'ensemble est très morcelé, dans un paysage de bocage (*talus*).

■ La précision de la description a ses limites, surtout pour l'historien :

- emploi de stéréotypes (*avec tous leurs droits, entrées et sorties...*) ;
- superficies : non indiquées, parce que connues des partenaires (la *borde* forme un ensemble bien défini) ou estimées en valeurs d'ensemencement potentiel (définir la *sété-rée* et l'*éminée* de terre) ;

- localisation et bornage : les lieux-dits permettent un repérage global ; mais la délimitation des terres se réfère seulement aux éléments structurants du paysage (*charrière* ou chemin) et aux noms des voisins... L'existence probable d'un terrier seigneurial et l'interconnaissance dans la société rurale dispensent de plus amples précisions.

3 ~ Durée, garanties et ton du contrat

- un contrat de quatre ans, qui ménage par sa durée les intérêts de chacun ;
- des garanties hypothécaires (à définir) données par les deux parties, ce qui suppose que chacun ait des biens propres ; des contraintes par corps exclues en cas de litige ;
- analyser l'apparente fermeté de l'expression et du vocabulaire concernant les preneurs et leurs obligations (compter les occurrences du verbe « devoir »). Mais relever aussi la forme synallagmatique, les promesses et serments réciproques, les allusions multiples aux décisions prises en commun, après concertation (*on a décidé, il a été convenu...*). La mise en valeur de la terre implique la collaboration du « capital » et du travail.

b/ La résistance de la seigneurie au xv^e siècle

Considérer les intentions de la dame de Gardube : préserver la qualité de son domaine, défendre ses intérêts économiques et seigneuriaux.

1 ~ Maintenir les terres seigneuriales en état de culture

- Rappeler les difficultés de la seigneurie consécutives à la dépopulation, à la hausse des salaires qui rend problématique le maintien de la *réserve en faire valoir direct* (définir).
- Montrer que le contrat apparaît comme un ballon d'oxygène pour le seigneur :
 - il lui assure le concours d'agriculteurs spécialisés, laboureurs et viticulteurs à la fois, sans fourniture de matériel ;
 - il limite le partage des frais d'exploitation (entretien des talus) ; il réduit les frais de transport : la part de récolte seigneuriale doit être prélevée *sur l'aire*, mais la vendange doit être *portée* au logis seigneurial ;
 - il garantit le propriétaire contre une dégradation de l'exploitation, en prévoyant un entretien régulier, la concentration du fumier sur certaines terres, et la restitution du domaine en état, labouré et prêt à semer avant l'hiver ; une compensation financière assez élevée (10 livres tournois) est prévue en cas de manque.

2 ~ Sauvegarder les intérêts financiers du seigneur

- Le contrat se soucie d'éviter que le bail à gasaille ne se traduise par une perte de revenu d'exploitation :
 - à durée limitée, assez brève, pour permettre un éventuel réajustement ;
 - il assure le maintien d'un prélèvement satisfaisant (faible participation aux frais généraux) ; distinguer les prestations traditionnelles légères (poules et poulets de Noël et de la Pentecôte), et la part de fruit propre au métayage : le quart de la production (céréales ou cultures commerciales : vigne, pastel), et même la moitié des noix ; donc **surplus commercialisables** et possibilité de profiter de la bonne tenue des prix non céréaliers ;
 - il permet le maintien d'un certain faire-valoir direct moins coûteux : troupeau seigneurial en partie mis en gasaille sur les terres de la borde ; fumure d'une parcelle de terre de la réserve par les métayers.

3 ~ Conserver au seigneur la maîtrise, au moins partielle, des décisions économiques

- obligation faite aux paysans de respecter la répartition des cultures mentionnées au contrat : blé (plus de 70 %), vigne (24 %), pastel (4 %) ; le seigneur peut donc imposer des cultures spéculatives à côté d'une agriculture vivrière ;
- liberté laissée au seigneur d'accroître sa part de l'élevage, dans certaines conditions (ci-dessous) ;
- possibilité pour lui de remédier aux éventuelles négligences ou défaillances des preneurs (noix).

Un contrat profitable à la seigneurie qui contribue à orienter la remise en valeur des campagnes, en association avec une frange aisée de la paysannerie.

c/ La promotion du métayer-bordier

1 ~ Des paysans aisés

- La prise à ferme d'une telle métairie suppose chez le paysan une « faculté de biens » :
 - Les superficies sont importantes, 24 sétérées mentionnées ici, sans compter les parcelles non mesurées ;
 - aucun matériel n'est fourni par le bailleur : les preneurs ont donc leur train d'attelage, les instruments de labour, les charrettes pour les livraisons... ;
 - ils ont des terres en dehors de la borde (garantie sur leurs biens propres) ; ils connaissent la valeur de l'argent et peuvent en fournir au lieu de travail.

2 ~ Les avantages d'un prélèvement seigneurial limité

La date du contrat sous-entend que les frères Bernard prennent les terres déjà ensemencées, et les vignes taillées.

- Les trois quarts de la récolte, la totalité du bois de chauffage restent aux métayers, ce qui s'explique par la quasi-absence de participation du bailleur aux frais d'entretien ; la dernière année le bénéfice d'exploitation est encore plus grand, rien n'obligeant les preneurs à emblaver les terres s'ils s'en vont.
- Ils peuvent en outre développer l'élevage, sans autre obligation que d'entretenir un troupeau équivalent donné en gasaille par la dame de Gardube, à partage égal de fruit, la lourdeur de ce bail étant compensée par la *libre disposition du foin* de la plus grande partie des prés de la borde, et de la plus grande part du *fumier*, destinée aux terres propres du métayer et à celles de la métairie dont le rendement est donc accru.
- Les frais d'exploitation déduits, il reste forcément aux « gasaillants » des surplus commercialisables, du blé, étant donné les superficies emblavées, mais aussi des denrées à plus forte valeur ajoutée, le vin, le pastel, la viande et les produits de l'élevage (laine, cuir) ; incitation à développer ces activités spéculatives.

3 ~ Un contrat favorable au métayer

- Aucun droit d'entrée particulier ne semble prévu.
- La faible durée du bail est compensée par des conditions qui laissent présager sa reconduction, le seigneur ayant intérêt à ce que les terres soient ensemencées au terme final ; de plus, la fixation des droits de sortie éventuels en monnaie de compte (sensible aux dévaluations) avantage le preneur.
- La liberté de choix des preneurs est réservée dans un certain nombre de cas, même si elle n'est parfois qu'apparente : liberté de développer ou non l'élevage sur la borde, de gauler ou non les noix, de préparer la terre au terme final ou de payer la taxe de remplacement.

Enfin, tout ce qui n'est pas écrit dans le contrat profite aux preneurs à qui rien n'interdit, leurs obligations remplies, d'étendre les cultures les plus rentables aux dépens des friches et bois.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- Un témoignage de la forte capacité de résistance des sociétés rurales en temps de crise.
- Un bel exemple d'association de la seigneurie et de la paysannerie à la relance économique. Les progrès du fermage et du métayage sont encore à leurs débuts.
- Un texte qu'on aimerait pourtant pouvoir compléter par un registre de comptes seigneurial pour en mesurer l'efficacité pratique, au-delà de sa rigueur juridique.

DOCUMENTS PROPOSÉS

La Jacquerie

Assez tôt après la délivrance du roi de Navarre, advint une grand'merveilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France...

Car aucunes gens des villes champêtres, sans chefs, s'assemblèrent en Beauvaisis ; et ne furent pas cent hommes les premiers ; et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers honnissaient et trahissaient le royaume, et que ce serait grand bien qui tous les détruirait... Lors s'assemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil et sans nulles armures, fors que de bâtons ferrés et de couteaux, en la maison d'un chevalier qui près de là demeurait... Ils prirent le chevalier et le lièrent à une estache bien et fort, et plusieurs violèrent sa femme et sa fille sous les yeux du chevalier ; puis tuèrent la femme qui était enceinte et grosse d'enfant, et sa fille, et tous les enfants, et puis ledit chevalier à grand martyre et abattirent le chastel... Et se multiplièrent tant qu'ils furent bien six mille. Et partout là où ils venaient leur nombre croissait, car chacun de leur semblance les suivait. Aussi chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants les fuyaient... Ces

méchantes gens, assemblés sans chefs et sans armures, robaient et ardaient tout, et tuaient..., comme chiens enragés... Et avaient fait un roi entre eux qui était, comme on disait alors, de Clermont en Beauvaisis, et l'éluèrent le pire des mauvais ; et ce roi on appelait Jacques Bonhomme...

Quand les gentilshommes de Beauvaisis, de Corbiois, de Vermandois, de Valois... virent ainsi leurs maisons détruites et leurs amis tués, ils mandèrent secours à leurs amis en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hesbaye... Ainsi commencèrent aussi à tuer et à découper ces méchantes gens, sans pitié ni merci ; et les pendaient parfois aux arbres, où ils les trouvaient. Mêmement le roi de Navarre en mit un jour à fin plus de trois mille assez près de Clermont en Beauvaisis. Mais ils étaient déjà tant multipliés que, s'ils se fussent tous assemblés, ils eussent bien été cent mille hommes. Et quand on leur demandait pourquoi ils faisaient cela, ils répondaient qu'ils ne le savaient, mais ils voyaient les autres le faire, alors ils le faisaient aussi...

FROISSART, J., *Chroniques*, chapitres LXV et LXVI, Paris, S.E.D.E.S.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une révolte paysanne, dont quelques aspects sont sélectionnés ;
- la bonne société face à la révolte ;
- un regard particulier, peu objectif, mais plein de finesse, sur un mouvement populaire.

Présenter le document :

- l'auteur, sa qualité, son milieu d'origine, ses relations, sa position par rapport aux révoltés ;
- sa conception de l'histoire : objectifs, informateurs, partis pris, capacités d'analyse.

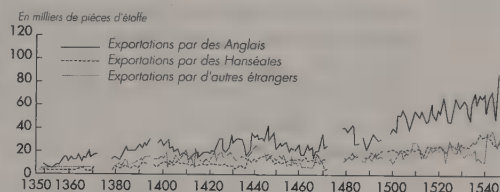
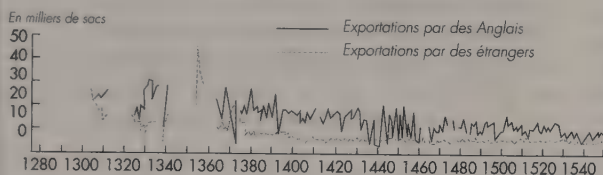
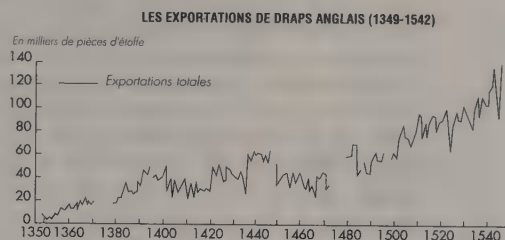
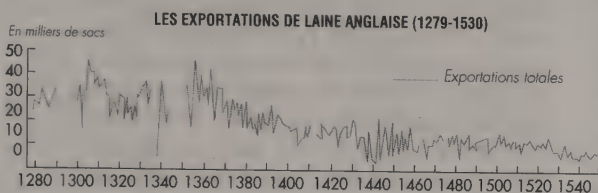
Mettre en place le document :

- les campagnes d'Île-de-France au milieu du XIV^e siècle, économie et société ;
- les malheurs du royaume à la fin des années 1350.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- géographie (initiale, et extension) et chronologie de la révolte (datation grâce à la mention du roi de Navarre) ;
- objectifs et modalités d'action des révoltés ;
- la Jacquerie de 1358 vue par Froissart, un révélateur des oppositions de classe ?

Les exportations de laine et de draps d'Angleterre (1280-1542)



D'après CARUS-WILSON, E. M., COLEMAN, O., *England's Export Trade, 1275-1547*, Oxford 1963.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la place de la laine dans l'économie anglaise au bas Moyen Âge ;
- les différentes manières de commercialiser la laine et leur évolution aux XIV^e et XV^e siècles ;
- le rôle des marchands anglais et des étrangers dans le développement économique de l'Angleterre.

Présenter le document :

- signification de chaque graphique, la raison de leur mise en relations ;
- définir le « drap » pour éviter les confusions ;
- origine des chiffres ; leur degré de fiabilité.

Mettre en place le document :

- la place de l'élevage ovin en Angleterre ; la laine et le drap au début de la période ;
- laine, drap, marchands, guerre et fiscalité.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- dégager les *trends* (mouvements longs), avant le détail des fluctuations cycliques ou courtes ;
- étudier les exportations de chaque produit ; croiser les informations pour conclure ;
- identifier les marchands, leurs origines ; rôle de chaque nationalité, sens général de l'évolution.

La famine en Flandre (1316)

La même année il y eut une telle pénurie de vin en France que l'on ne buvait à Tournai que des vins de Saint-Jean. Cette année-là aussi, après la disparition du roi Louis, en raison des pluies torrentielles et du fait que les biens de la terre furent récoltés dans de mauvaises conditions et détruits en maints endroits, il se produisit une disette de blé et de sel telle que la rasière de sel était vendue 6 livres ; et la disette augmentait de jour en jour. L'année 1316, vers mai, la pénurie et la disette avaient augmenté et il y eut dans nos régions des intempéries et des désordres atmosphériques ; la rasière de blé se vendait 60 sous, la rasière d'avoine 27 sous, la rasière de pois 45 sous et encore à peine pouvait-on s'en procurer pour de l'argent. Et le peuple commença en bien des endroits à manger peu de pain, parce qu'il n'y en avait pas et beaucoup mélangeaient comme ils le pouvaient des fèves, de l'orge, des vesces et tous les grains qu'ils réussissaient à se procurer et ils en faisaient du

pain qu'ils mangeaient. En raison des intempéries et de la famine intense, les corps commencèrent à s'affaiblir et les infirmités à se développer et il en résulta une mortalité si forte qu'aucun être alors vivant n'en avait jamais vu de semblable ou n'en avait entendu parler. Je certifie qu'à Tournai il mourait chaque jour tant de personnes, hommes et femmes, appartenant aux classes dirigeantes, moyennes et pauvres que l'air était pour ainsi dire complètement corrompu et que les prêtres des paroisses ne savaient souvent de quel côté se tourner. De pauvres mendiants mouraient en si grand nombre dans les rues, sur les fumiers et partout que les conseillers de la cité donnèrent l'ordre et confièrent le soin à certains de porter les corps pour les ensevelir en deçà de l'Escaut à Val de la Vigne et au-delà de l'Escaut dans un lieu appelé Folais, et pour chaque personne [ensevelie] un salaire déterminé était versé.

LE MUISIT, G., abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352), *Chronique*, traduction dans GLÉNISSON, J., DAY, J., *Textes et documents d'histoire du Moyen Âge, XIV^e-XV^e siècles*, t. 1, Paris 1970, S.E.D.E.S., pp 8-9.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une crise frumentaire exemplaire ; la première à être bien décrite ;
- le mécanisme du dérèglement de l'agriculture et ses conséquences économiques et sociales ; le déclenchement d'une mortalité ;
- le regard d'un contemporain sur un événement hors du commun.

Présenter le document :

- une chronique (traduite du latin), genre dont il faut préciser l'intérêt et les limites ;
- un auteur contemporain et témoin oculaire ; sa position sociale, information (chiffres), fiabilité de son témoignage.

Mettre en place le document :

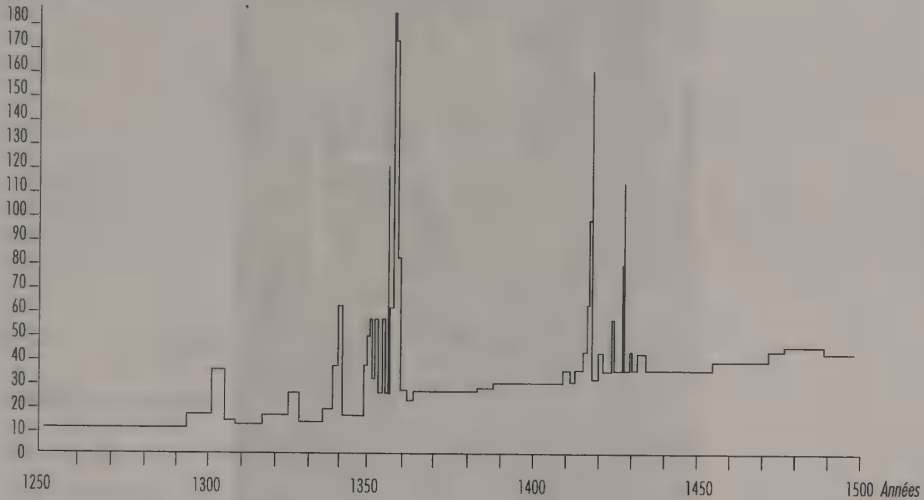
- le « monde plein » du début du XIV^e siècle ; le déséquilibre population/ressources ;
- la fragilité du monde rural et de l'agriculture.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- datation du document ;
- effet de surprise que cause la famine, catastrophe inconnue de mémoire d'homme ;
- mise en évidence des désordres climatiques, considérés comme causes de la pénurie de vivres ;
- flambée des prix alimentaires, la dénutrition et le recours aux nourritures abjectes (malnutrition) ;
- la mortalité et ses ravages « égalitaires » ;
- répercussions sociales et morales de la famine.

Évolution de la monnaie d'argent du roi de France (1250-1500)

Le « pied de la monnaie »



D'après FAVIER, J., *Finances et fiscalité au bas Moyen Âge*, Paris 1971, S.E.D.E.S.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une courbe synthétisant l'évolution de la monnaie royale française au bas Moyen Âge ;
- au-delà des aspects techniques de la monnaie, un des aspects de la crise ;
- une incitation à poser la question des rapports entre histoire monétaire et histoire.

Présenter le document :

- origine des données ayant permis de tracer la courbe ;
- caractéristiques de la monnaie médiévale ; expliquer « pied de monnaie » ; monnaie réelle et monnaie de compte ;
- seule la monnaie d'argent est considérée ici.

Mettre en place le document :

- les problèmes économiques du bas Moyen Âge et les questions monétaires ;
- l'épuisement du stock de métal précieux ;
- les préoccupations monétaires des gouvernements ; leurs objectifs.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- dégager le *trend* (mouvement long) ; conclure sur le sens général de l'évolution et les interprétations possibles ;
- les crises monétaires : les situer, en étudier l'intensité ;
- mettre en rapport les crises et les événements politiques et militaires ;
- réfléchir au rôle de la monnaie et de la mutation monétaire en temps de crise aiguë.

Les époux Arnolfini, par J. Van Eyck (1434)



Cliché Bridgeman-Giraudon

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'œuvre d'un peintre majeur du XV^e siècle ; la virtuosité technique et le sens esthétique ;
- un double portrait, dans un intérieur cosu ;
- des gestes et des objets symboliques.

Présenter le document :

- l'auteur, ses origines, son milieu, sa formation ;
- une œuvre de commande, les personnages mis en scène, contrainte et liberté du peintre ;
- le tableau, aspect « matériel », support, technique de réalisation.

Mettre en place le document :

- le développement des cours et du mécénat princiers en Europe occidentale ;
- réussite individuelle, développement de l'individualisme et goût du portrait ; la peinture de chevalet ;
- l'école flamande, et la place de ce tableau dans l'histoire de la peinture.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- composition, essentielle à l'interprétation (gestes) ; perspective, jeu de la lumière ;
- double portrait, originalité et raison d'être ; réalisme sans complaisance et étude des caractères ;
- costumes et décor : précision du dessin et du rendu des objets ;
- costumes et décor : un intérieur de grand marchand bourgeois ; richesse et exotisme ;
- sens de la scène (mariage), symboles, religieux et profanes, qui s'y rapportent.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Pauvreté et société en Europe occidentale aux XIV^e et XV^e siècles

ÉLABORATION DU DEVOIR

Avant toute tentative d'élaboration du plan, même si le sujet paraît « évident », même quand le thème a fait l'objet d'un cours qui paraît recouvrir la question à traiter, s'impose une phase de réflexion, pour élaborer la **problématique** dont dépend la dynamique du devoir, donc le résultat final.

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Ses termes

PAUVRETÉ

Notion abstraite et relative ; la pauvreté dépend du contexte où on l'analyse ; mais aussi une réalité, vécue par ceux qui en souffrent et ceux qui la côtoient ; de la pauvreté aux pauvres, de la théorie et du symbole à la réalité humaine.

SOCIÉTÉ

Terme général ; désigne tout ce qui touche à la vie sociale des hommes ; implique d'analyser les comportements individuels et collectifs des pauvres, partie intégrante de la société, les réactions des « autres », les institutions et les structures en rapport avec la pauvreté.

L'EUROPE OCCIDENTALE

On limitera la réflexion au cadre de l'Occident chrétien ; il s'agit en fait de dépasser, autant que faire se peut, la France et les exemples français.

■ Les limites chronologiques et le contexte général

- Il est essentiel de trouver la **logique de la période à traiter en fonction du sujet**, même si les limites paraissent vagues.
- La **crise du bas Moyen Âge**, en arrière-plan du sujet : les fameux « malheurs du temps », qui ne peuvent être traités pour eux-mêmes, mais comme facteurs de déclassement pour nombre d'hommes ; donc un problème au moins en partie nouveau pour la société.

■ Les écueils à éviter

- Oublier la conjonction de coordination « et » qui est au cœur du sujet.
- « Réciter » un cours sur les pauvres.
- Traiter la pauvreté ou les pauvres indépendamment de leurs rapports avec la société.
- ➔ **Idée directrice** (problématique) : dans quelle mesure et pourquoi la pauvreté devient-elle aux XIV^e et XV^e siècles un problème de société en Europe occidentale ?

B - CONSTRUIRE LE PLAN

■ Mettre noir sur blanc les idées essentielles

Le rassemblement des idées, sans plan préétabli, en les classant de manière logique au fur et à mesure qu'elles se présentent, est une phase fondamentale. Travailler par fiches, ou par feuilles, une par grande catégorie d'idées ; elles serviront à bâtir le plan.

- Comment connaissons-nous la pauvreté et les pauvres ?
 - le problème des sources, fiscales, littéraires, artistiques... ; leur fiabilité.
- La notion de pauvreté :
 - sa place dans la pensée chrétienne et son corollaire, la charité ;
 - sa dimension abstraite ; son caractère relatif dans une société ; pauvreté perçue et pauvreté vécue.
- La pauvreté et les pauvres :
 - de l'abstraction à la réalité humaine ; le sujet doit faire vivre les pauvres ;
 - nombre des pauvres ; est-il quantifiable ?
 - types de pauvres ;
 - vie des pauvres en société ; exclusion ou insertion ; comportement des pauvres.
- La société face à la pauvreté :
 - sa place dans la société du temps ; sa progression ? les raisons ?
 - diversité des réactions de la société ; types d'attitudes : indifférence, attention et soins, crainte, contrôle, hostilité.

■ Repérer les articulations possibles du plan

Un sujet de société, sans vraie date charnière ; des constantes dans la pauvreté, donc risque de répétitions à vouloir privilégier la chronologie ; un **plan thématique** s'impose sans oublier que l'histoire sociale même au Moyen Âge (!) n'est pas immobile ; les rapports entre société et pauvreté se posent différemment en fonction de l'évolution du nombre des pauvres.

- Commencer par étudier **le regard de la société sur la pauvreté**, pour :
 - rappeler que la notion a sa place dans la pensée chrétienne alors omniprésente dans la société ;
 - s'interroger sur l'évolution de ce regard face à la paupérisation croissante pendant la crise.
- On passe alors à l'approche concrète de la pauvreté des XIV^e et XV^e siècles en replaçant **les pauvres dans la société**, ce qui implique d'essayer de les dénombrer, d'expliquer leur nombre croissant, d'analyser leurs comportements ; la notion de nouvelle pauvreté, caractéristique de l'époque, est essentielle à ce stade.
- Ces comportements, mais aussi l'idée qu'elle s'en fait, conditionnent l'évolution de l'attitude de **la société face à la pauvreté et aux pauvres**, de l'acceptation à la crainte, de la charité au contrôle et bientôt à la répression.
- ➔ Mettre en place les idées de **l'introduction**, une fois que la structure du devoir est clairement définie (et non l'inverse) :
 - replacer le problème dans son contexte général, sans tomber dans le discours philosophique sur la pauvreté ; intérêt de la question pour l'époque envisagée ;
 - présenter le sujet, c'est-à-dire *le citer*, sans le déformer ni en interpréter les termes, définir la *problématique* qui le sous-tend, les limites chronologiques et spatiales ;
 - terminer par *l'annonce claire du plan* ; attention à *ne jamais conclure* dès l'introduction ; il faut ménager un certain « suspens »... Sinon que dire en conclusion ?

- ➔ Préparer la **conclusion** *avant de commencer la rédaction du devoir*, pour éviter de la bâcler :
 - rassembler les étapes du raisonnement ;
 - pour donner une réponse à la problématique définie dans l'introduction, sans prétendre avoir tout résolu (limites) ;
 - et suggérer l'importance du thème traité dans la suite de l'histoire.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

Partir de l'idée de la crise du bas Moyen Âge et du changement social ; la paupérisation de la société s'impose d'emblée, qu'on évoque la famine, la « peste prolétarienne », les pauvres fiscaux...

Dans quelle mesure le problème de la pauvreté se pose-t-il alors en termes nouveaux à la société ? On a parlé de « nouvelle pauvreté ».

Annonce du plan.

1 - REGARD D'UNE SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE SUR LA PAUVRETÉ

a/ Un regard hérité : une conception chrétienne traditionnelle de la pauvreté

1 ~ Sacralisation de la pauvreté

- Les exemples sont bibliques et stéréotypés : veuve, orphelin, mendiant ; l'explication par la faute originelle ; fatalité de la pauvreté.
- Le pauvre, image du Christ sur la Terre, a sa raison d'être et de rester pauvre.

2 ~ L'aumône et la charité

- Des valeurs et des manières chrétiennes de se comporter à l'égard des pauvres ; la vertu rédemptrice du geste prime sur le souci réel du pauvre.
- Des pratiques avant tout individuelles ; l'aumône quotidienne quasi invisible dans la documentation ; l'aumône et la charité testamentaires.

b/ Vivre la pauvreté dans la société chrétienne

1 ~ L'idéal de la pauvreté

- La pauvreté au cœur des réformes monastiques, à l'origine des ordres « mendiants ».
- L'Église elle-même se dit pauvre, ses biens sont ceux des pauvres ou doivent servir aux pauvres.

2 ~ Vivre la pauvreté évangélique

- Pratiques institutionnalisées ou rituelles de la pauvreté ; Spirituels et Fraticelles ; beguards et béguins, dans une moindre mesure, béguines.
- Les abus et les déviations des adeptes de cette forme de pauvreté, leur condamnation par les autorités et une bonne partie de la société ; crainte de l'hérésie et de la déstabilisation.

c/ Un regard qui peine à évoluer au contact des réalités quotidiennes

1 ~ La pensée sociale sur la pauvreté

- Sa médiocrité, à de rares exceptions près, certaines versant dans le rêve ou dans l'utopie ; le langage des artistes est-il différent ?
- La crispation sur les stéréotypes chrétiens ; un quasi-refus de voir la pauvreté en face, même quand on la côtoie ; elle reste symbole ; la pauvreté laborieuse grande absente des représentations et des sermons.

2 ~ La condamnation des pauvres

- La fausse pauvreté, celle des mendiants professionnels, des faux malades et des faux infirmes ; dénonciation de la fainéantise, de l'instabilité et de l'errance ; suspicion étendue à tous les pauvres ; la pauvreté scandale social.
- Le mépris, les sobriquets et les appellations génériques (Karl, Guillaume, Jacques...), la haine, lors des affrontements ; les pauvres sont les premiers visés lors des troubles, même quand leur rôle est secondaire.

2 - LES PAUVRES DANS LA SOCIÉTÉ

Les sources et leur fiabilité peuvent être évoquées ici si elles ne l'ont pas été dans l'introduction ; des chroniques et récits (obsèques) aux sources fiscales.

a/ Essai de dénombrement

1 ~ Pauvres des villes et pauvres des champs

- La campagne grand réservoir de pauvreté ; intégration dans la vie du village ou errance.
- Les pauvres affluent vers la ville où ils sont plus visibles ; dissémination et regroupement dans certains lieux « stratégiques » ou certains quartiers (« zonage »).

2 ~ Les raisons d'être de l'accroissement

- Les mécanismes du déclassement : au temps du monde plein, pendant la crise, au temps de la reprise ; le rôle des crises frumentaires, des épidémies, de la guerre, du surprélèvement seigneurial ou fiscal.
- La notion de « nouvelle pauvreté » et ses diverses modalités ; pauvreté relative selon les groupes sociaux.

b/ Les catégories de pauvres

1 ~ L'indigence laborieuse

- La seule véritablement « respectable » aux yeux de la société du temps.
- Analysable à partir de l'étude des salaires et de leur pouvoir d'achat en denrées alimentaires ; limites de cette démarche.

2 ~ Les victimes

- Des événements et des accidents.
- Des pratiques sociales : le mariage et la paternité, facteurs de pauvreté dans les milieux populaires ; abandon d'enfant et pauvreté ; veuvage et pauvreté ; vieillesse et pauvreté.

3 ~ Les malades, les infirmes, les parias

- Les estropiés de toute nature offerts à la vue de la société.
- Les exclus (lépreux, cagots) ; les prostituées.

c/ Les comportements et les manières d'être des pauvres

1 ~ Le pauvre face à lui-même

- Le pauvre « honteux ».
- Rareté des essais d'autoréhabilitation ou d'entraide mutuelle.

2 ~ Les pauvres et la révolte

- Appel et tentation.
- Réalité et limites de leur participation aux mouvements insurrectionnels.

3 ~ Glissement dans la marginalité et la délinquance

- Errance, regroupements d'errants, bandes armées ; la prostitution.
- Les vrais pauvres rejoignent les faux pauvres.

3 - LA SOCIÉTÉ FACE À LA PAUVRETÉ ET AUX PAUVRES**a/ Les remèdes sociaux à la pauvreté et leurs limites****1 ~ Institutionnalisation des pratiques charitables**

- Les aumôneries princières et ecclésiastiques.
- Les solidarités : charités villageoises, confréries, « tables des pauvres », monts-de-piété pour lutter contre l'endettement par l'usure (fin de la période).

2 ~ Les hôpitaux

- Surtout pour les pauvres, mais le malade issu du peuple et incapable de travailler est aussi condamné à la pauvreté ; parfois spécialisation.
- Bonne couverture géographique hospitalière, mais maigre efficacité des établissements, débordés par le nombre et la diversité des candidats à l'admission.

b/ La crainte du pauvre et le risque de débordement**1 ~ L'insécurité**

- Croissance des vols et délits contre les biens attribués aux pauvres à tort ou raison.
- Assimilation progressive classes pauvres/classes dangereuses.

2 ~ Ralentissement de la charité

- Crise des institutions hospitalières, victimes de la crise des rentes foncières, de la mauvaise gestion.
- Pratique concurrentielle d'autres types de fondations pieuses plus égoïstes.

c/ Du contrôle des pauvres à la répression de la pauvreté**1 ~ Enregistrement et identification**

- Listes de pauvres admis au bénéfice de la charité publique (port d'un insigne).
- Développement d'un égoïsme municipal, la ville ne tolère que « ses pauvres », expulse les autres ; les hôpitaux pris en charge par les municipalités, souci de mieux gérer... et de mieux contrôler ; contrôle des déplacements des pauvres dans certains pays.

2 ~ Pourchasser la paresse et la marginalité dangereuse

- Législation contraignante mais inefficace : obligation de travailler pour tous les gens valides, fixation des salaires (à partir de 1349-1351...).
- Le travail forcé ; envoyer les pauvres aux galères, une idée exprimée dès le milieu du xv^e siècle.

CONCLUSION

Dimension nouvelle prise par la pauvreté, compagne de la montée des valeurs capitalistes, une des « mutations » de la société au cours de la crise des xiv^e et xv^e siècles.

Transformation du regard de la société sur la pauvreté et les pauvres.

Le bas Moyen Âge, dont les manières traditionnelles de penser et de traiter la pauvreté ont échoué, laisse aux Temps modernes l'obligation de gérer, à défaut de pouvoir le résoudre, un réel problème de société.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

Jacques Cœur

Réfléchir aux termes et aux intentions du sujet :

- un portrait : un homme, son action et son rôle dans l'histoire ;
- un grand homme d'affaires français au xv^e siècle, donc une sorte de « phénomène » ;
- un cas remarquable de promotion sociale au cours des temps difficiles ;
- un destin de légende, pris entre la cour et la ville.

Recenser les aspects à étudier :

- des sources abondantes ; replacer l'homme dans son temps pour expliquer son destin ;
- bases de la réussite ; diversité des affaires ;
- lien entre le politique et l'économique ;
- causes de la fugacité de l'entreprise Cœur ; sa postérité.

Définir les articulations possibles du plan :

Éviter le plan en deux (ou trois parties), forcément déséquilibré, répétitif et linéaire, du type « l'homme et l'œuvre » (variante, l'homme, les affaires en France, à l'étranger) ; respecter la dimension chronologique, c'est une « existence » qu'il faut analyser :

- conditions de la réussite (famille, roi, contexte de crise, école des étrangers) ;
- les affaires, diversité et complexité ;
- chute, destinée, portée et postérité de l'entreprise Cœur.

Soulèvements, révoltes et contestation populaires en Europe occidentale aux XIV^e et XV^e siècles

Réfléchir aux termes et aux intentions du sujet :

- sujet de synthèse ; place des XIV^e-XV^e siècles dans l'histoire de la contestation populaire ;
- tous les types de mouvements violents, et non violents (définir « contestation ») ;
- « populaires », doit être défini ; mot ambigu ; diverses acceptions du terme « peuple ».

Recenser les aspects à étudier :

- causes de la révolte, interprétations ; accès de fièvre ou contestation sociale ?
- typologie des révoltes ; distinguer les lieux ;
- sociologie des mouvements ; le peuple, initiateur, acteur, masse de manœuvre, alibi... ;
- « mode d'emploi », ou déroulement, structuration, destin de la révolte ; les chefs ;
- chronologie du sujet à ne pas oublier ; distinguer XIV^e et XV^e s.

Définir les articulations possibles du plan :

Impossibilité d'un plan strictement chronologique distinguant les deux siècles ; danger d'une analyse fondée sur la seule typologie, les interprétations étant complexes. Combiner les deux approches :

- les temps forts de la révolte ;
- structure, sociologie et destinée des mouvements populaires ;
- essai d'interprétation : causes immédiates et conjoncturelles ; causes profondes ; sens de la révolte (en considérant l'existence ou l'absence de « programme »).

9

LA NAISSANCE DES ÉTATS À LA FIN DU MOYEN ÂGE

On a parlé, à propos des XIV^e et XV^e siècles, de naissance de l'État moderne, ou plutôt de « genèse » pour écarter toute idée de rupture et de soudaineté, et inscrire au contraire le phénomène dans la longue durée et la continuité. On entend par là une remise en cause, partout observable, des rapports traditionnels entre gouvernants et gouvernés, l'affirmation de l'autorité centrale et la progression de la centralisation politique et administrative. Si le tournant essentiel paraît se situer dans le dernier tiers du XIII^e siècle, les transformations s'échelonnent sur plus de deux siècles et, à la fin du Moyen Âge, elles ne sont pas achevées, ni même parvenues partout à un même degré.

Les raisons d'être de cette évolution ont été en partie analysées dans les chapitres précédents, le désenclavement de l'économie et de la société au XIII^e siècle ayant aidé l'État à se dégager de la gangue féodale qui le paralysait ; mais la crise a joué aussi un rôle cristallisateur en obligeant les gouvernants à se remettre en cause, à faire preuve de génie inventif, à dépasser leurs propres limites pour sortir d'une situation qui aurait pu tourner à l'éclatement de l'État.

Il a fallu qu'évoluent les idées, et que soient dépassés ou renouvelés les concepts hérités d'un autre âge. Les transformations de la réflexion politique précèdent, accompagnent et suivent à la fois celles des structures politiques elles-mêmes. L'État en gestation mobilise les intellectuels à son service, pour justifier et traduire en termes généraux des prétentions nouvelles nées bien souvent de l'usage ou de la répétition des gestes. Il a fallu aussi que soient mis au point ou perfectionnés les moyens et les instruments de gouvernement : l'époque est celle de la naissance des fiscalités et des armées permanentes, mutations qui impliquent l'établissement de nouveaux rapports avec les populations. Comme toutes ces transformations ne s'opèrent pas partout de la même manière ni au même rythme, il en résulte, à la fin du Moyen Âge, un équilibre des forces instable dans une Europe inégalement prête à affronter de nouveaux concurrents en même temps que les nouveaux défis de la croissance.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

L'approche du sujet :

Celle-ci a été en partie renouvelée au cours de la dernière décennie par « l'action thématique programmée de recherche » (A.T.P.) du C.N.R.S., *Genèse de l'État moderne*. Cf. *L'État moderne : Genèse. Bilans et perspectives*, Actes du colloque des 19-20 septembre 1989, GENET J.-P., éd. Paris 1990, Éditions du C.N.R.S.

CHEVALIER, B., *L'Occident de 1280 à 1492*, Paris 1969, Coll. U, Armand Colin.

CONTAMINE, P., *La guerre au Moyen Âge*, Paris, 1992, Coll. P.U.F. Nlle Cléo 3^e éd.

FOWLER, K., *Le siècle des Plantagenêts et des Valois. La lutte pour la suprématie, 1328-1498*, Paris, 1968, Albin Michel.

GUENÉE, B., *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les États*, Paris 1991, P.U.F. Coll. Nlle Cléo.

La connaissance des événements :

Elle reste fondamentale.

Voir en particulier GLOTZ, G., dir., *Histoire générale. Moyen Âge t. VII (1 et 2)*, par CALMETTE, J., DÉPREZ, E., *La France et l'Angleterre en conflit*, Paris 1937, et *Les Premières Grandes Puissances*, Paris 1939 P.U.F., qui ne peut être négligé malgré sa date et sa conception de l'histoire.

L'EUROPE DES ÉTATS À LA FIN DU MOYEN ÂGE



TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES

Événements	Vie politique et institutions	Société
1302 : première réunion d'États en France	1302 : bulle <i>Unam Sanctam</i> (théocratie)	1302-1304 : révolte de Flandre (Courtrai)
1303 : attentat d'Anagni	1309 : la papauté à Avignon	1312-1313 : Dante, <i>De Monarchia</i>
1314 : victoire écossaise de Bannockburn	1322 : statut d'York (Parlement d'Angleterre)	v. 1324 : le <i>Defensor Pacis</i>
1328 : Philippe VI, roi de France ; Cassel	1328 : hommage d'Amiens	1328 : réformation générale des feux en France. Fin de la révolte de Flandre maritime
1340 : Victoire navale anglaise à l'Écluse		1347-1350 : la peste noire en Europe
1346 : Victoires anglaises de Crécy, Nevill's Cross	1347 : révolte de C. de Rienzo à Rome	1358 : la Jacquerie. révolte et mort d'Étienne Marcel
1356 : Jean II le Bon, capturé à Poitiers	1356 : bulle d'or de Charles IV	
1360 : traité de Calais	1360 : le Parlement de Paris prend son nom	
1364 : batailles de Cocherel et d'Auray	1364 : début des Montforts en Bretagne et des Valois en Bourgogne	
1367 : victoire de Pierre le Cruel à Najera	1369 : Philippe le Hardi épouse Marguerite de Flandre	1378 : révolte des Ciompi à Florence
1369 : Henri II de Trastamare vainqueur à Montiel	1376 : le « Bon Parlement » (<i>impeachment</i>)	1380 : révolte de Lübeck
1370 : traité de Stralsund (Hanse et Danemark)	1378 : début du Grand Schisme d'Occident	1381 : révolte des Travailleurs d'Angleterre
1385 : victoire de Jean I ^{er} d'Aviz à Aljubarrota (Portugal)	1385 : Jean Galéas Visconti à Milan	1382 : la Harelle (Rouen), les Maillotins (Paris), les Tuchins (Languedoc) ; les révoltés flamands écrasés à Roosebeke
1399 : Henri IV de Lancastre, roi d'Angleterre	1386-1387 : crise des Appelants en Angleterre	1391 : grand pogrom en Castille et Aragon
1407 : assassinat de Louis d'Orléans. Guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons	1388 : gouvernement personnel de Charles VI	1397 : création de la banque Médicis
1410 : les Teutoniques battus à Tannenberg par les Polonais	1397 : union de Kalmar	1407 : la banque de San Giorgio à Gênes
1415 : victoire anglaise d'Azincourt	1407 : ordonnance sur la majorité des rois de France	
1417-1419 : occupation de la Normandie	1412 : compromis de Caspe (Aragon)	1415 : supplice de Jean Huss
	1413 : révolte cabochienne à Paris	
1427 : victoire des Hussites à Tachov	1417 : Jean V de Bretagne, duc <i>par la grâce de Dieu</i>	1418-1419 : J. de Terrevermeille, <i>Traité sur les droits du Dauphin</i>
1429 : Jeanne d'Arc délivre Orléans	1419 : assassinat de Jean sans Peur	
1434 : Cosimo de Médicis, maître de Florence	1420 : traité de Troyes	1427 : <i>Catasto</i> de Florence
1436 : reprise de Paris	1422 : Henri VI, roi de France et d'Angleterre : la double monarchie	
1442 : Alphonse V d'Aragon prend Naples	1429 : sacre de Charles VII à Reims	
1450 : victoire française de Formigny	1435 : paix d'Arras	1450 : révolte de J. Cade dans le Kent
1453 : victoire française de Castillon. chute de Constantinople	1440 : révolte de la Praguerie	1460 : mort d'Henri le Navigateur
1461 : Edouard, fils de Richard d'York victorieux à Towton	1450 : François Sforza, duc de Milan	1462-1472 : révolte et sécession de Barcelone
1471 : Édouard IV victorieux à Tewkesbury	1454 : paix de Lodi	1467 : ordonnance de Louis XI sur le statut des officiers
1476 : victoire des Rois Catholiques à Toro victoires suisses de Granson et Morat	1455 : début de la guerre des Deux Roses	
1477 : mort de Charles le Téméraire à Nancy	1465 : guerre du Bien public	
1485 : victoire d'Henri VII Tudor à Bosworth	1469 : Laurent le Magnifique à Florence (m. 1492)	
1488 : défaite bretonne de Saint-Aubin-du-Cormier	1475 : traité de Picquigny	
1492 : prise de Grenade	1479 : union de la Castille et de l'Aragon	1481 : l'Inquisition en Espagne
	1484 : états généraux de Tours	1486 : sentence de Guadalupe, fin des <i>malos usos</i> en Catalogne
	1491 : Charles VIII épouse Anne de Bretagne	1492 : expulsion des Juifs d'Espagne



LES BASES THÉORIQUES DE L'ÉTAT

Même si le mot « État », dans son acception actuelle, celle de corps politique, n'existe pas avant l'extrême fin du Moyen Âge, la chose, c'est-à-dire « une population regroupée sur un territoire et obéissant à un gouvernement ne dépendant que de lui-même » (Guenée), existe bel et bien, et l'État monarchique souverain s'est imposé comme la structure politique prépondérante en Europe occidentale.

I L'AFFIRMATION DES SOUVERAINETÉS MONARCHIQUES

La **monarchie** apparaît à la plupart des hommes de ce temps comme la **meilleure forme de gouvernement possible**, justifiée par la théorie organique de l'État en particulier (« un corps, donc une seule tête »), bien que l'oligarchie ait abouti à des solutions viables à l'échelon de la principauté ou de la cité-État (Italie). Mais **deux pouvoirs** à vocation supranationale ont longtemps menacé l'exercice de la souveraineté royale : celui de l'empereur et celui du pape. Le premier, nourri de droit romain, oppose à la *potestas* des rois (pouvoir) l'*auctoritas* impériale (autorité d'essence divine) ; le second pousse à l'extrême les conséquences de la **théocratie pontificale**, par laquelle il ambitionne de s'élever au-dessus de tous les pouvoirs terrestres.

Deux glaives : au Jardin des Oliviers, Pierre propose au Christ menacé par les soldats d'employer à sa défense les deux épées portées par les apôtres. Transposées dans l'allégorie, ces armes en arrivent à symboliser la double nature du pouvoir de Jésus et de son représentant par excellence sur Terre, le pape.

Théocratie pontificale : l'expression désigne la doctrine élaborée par l'Église aux temps féodaux, selon laquelle la « plénitude de puissance » sur Terre appartient au pape, chef d'une Église assimilée à la société tout entière, héritier de Pierre auquel le Christ a remis le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel dont il avait la garde (théorie des *Deux glaives*). Le pape, dont la vocation première n'est pas d'exercer la puissance temporelle, en délègue l'exercice aux princes, conçus comme ses « ministres », qu'il a donc, en toute logique, le pouvoir d'investir, de contrôler et s'il le faut de destituer. L'essentiel de la théorie théocratique se trouve dans la bulle *Unam sanctam*, adressée par Boniface VIII à Philippe le Bel en 1302.

Le danger n'est pas le même partout. Là où l'histoire a permis aux souverains d'imposer l'idée d'une autorité supérieure, là où la féodalisation a moins marqué la société (péninsule ibérique, Angleterre), la décomposition de l'État a été limitée et le prince a conservé quelques prérogatives publiques (imposition et mobilisation). Le terrain est donc moins favorable à l'acceptation d'une autorité supranationale.

Il n'en va pas ainsi dans le royaume de France, dont le prince a dû d'abord batailler rudement pour triompher des **conceptions féodales**, avant que les ordonnances royales n'affirment clairement que le roi de France ne peut ni ne doit faire hommage à aucun de ses sujets (1303, 1314). Peut-il admettre de s'incliner devant un pouvoir extérieur ? La question est au cœur du débat politique au début du XIV^e siècle. À l'**empereur**, le roi répond depuis le XIII^e siècle qu'il est lui-même « empereur dans son royaume » et « ne tient que de Dieu et de

Sanctions spirituelles : l'excommunication, ou anathème, revient à exclure de la société celui qui en est frappé ; l'interdit, de portée collective, suspend sur un territoire donné toutes les manifestations sacrées (offices, rites).

lui », s'attachant, pour faire passer ces déclarations dans les faits, à éviter toute attitude susceptible d'être interprétée comme un acte d'allégeance ou d'inféodation à l'empire. La bataille n'est pas encore complètement gagnée, mais l'abaissement du pouvoir impérial, lui-même empêtré dans son conflit de souveraineté avec Rome, rend quelque peu vaines ses prétentions à l'universalité. Face au **pape**, il faut toute la pugnacité et la sagacité de Philippe IV le Bel et de ses conseillers, qui excellent à manier l'opinion publique (états de 1302) et ne reculent pas devant l'action directe (**attentat d'Anagni**), pour démontrer que le temps n'est plus où la crainte de l'Église et des *sanctions spirituelles* suffisaient à faire reculer les pouvoirs laïcs.

Attentat d'Anagni : le 7 septembre 1303, à Anagni, au sud de Rome, une échauffourée oppose les gens de Boniface VIII à ceux du roi de France et à leurs alliés romains (Colonna), venus tenter de mettre la main sur le pape pour le faire juger en France. Ces derniers sont menés par le conseiller de Philippe IV le Bel, Guillaume de Nogaret, que la rumeur accuse d'avoir giflé le souverain pontife dans le feu de l'action. La mort de Boniface, un mois plus tard, apaise les passions, mais l'affaiblissement de la papauté que consacre « l'attentat » à la dignité pontificale laisse le champ libre à la monarchie française, sous la protection de laquelle les successeurs de Boniface viennent même se mettre en choisissant le séjour d'Avignon (1309).

Aristote : redécouvert au XIII^e siècle, il apporte notamment à la pensée occidentale une méthode de raisonnement (syllogisme) et une philosophie politique qui fait de l'État la forme **naturelle** de l'organisation des hommes en société.

Codifications justiniennes : le nom de l'empereur Justinien (527-565) reste attaché à une vaste compilation du droit romain, qui comprend outre le *Code*, choix de constitutions impériales, le *Digeste*, décisions et avis des jurisconsultes, les *Institutes*, manuel de droit, et les *Novelles* (en grec), œuvre législative du propre règne de l'empereur.

Bibliothèque de Charles V : riche de quelque 917 volumes, elle regroupe des textes antiques traduits par les proches du roi (Sénèque), des livres sacrés (*Bible*), des traités politiques des temps féodaux (*Policraticus*), des poèmes (Pétrarque).

2 THÉORICIENS ET THÉORIE DE L'ÉTAT

Temps fort de la lutte des pouvoirs, le règne de Philippe IV le Bel confirme l'importance d'une pensée politique au service du prince laïc (juristes, philosophes). Elle s'alimente aux modèles les plus divers, utilisant au besoin les textes sacrés et les penseurs d'Église, quitte à en démontrer rationnellement les faiblesses ou les interprétations abusives, et puise avec délectation dans **les travaux de l'Antiquité**, chrétienne ou non, comme dans les œuvres des temps féodaux. **Aristote** devient une référence essentielle, mais saint Augustin, Albert le Grand ou Thomas d'Aquin peuvent servir à la réflexion sur la dualité des pouvoirs, même si leurs conclusions ne vont pas nécessairement dans le sens des intérêts de l'État. La *Bible*, les historiens, orateurs ou philosophes romains permettent de redécouvrir les institutions antiques, et l'on connaît de mieux en mieux le droit romain par l'intermédiaire des **codifications justiniennes**. On utilise également le *Policraticus* de Jean de Salisbury (1159), qui a réfléchi à l'image du corps social et au rôle du prince, tout en réservant le pouvoir supérieur du pape. Bon nombre de ces auteurs sont traduits au XIV^e siècle pour les souverains, la **bibliothèque de Charles V** (1364-1380) offrant un bon exemple de la variété des sources d'inspiration de la pensée.

Les thèmes de réflexion ne manquent pas. On s'emploie à définir la nature et les origines de la puissance publique, le champ d'intervention et les **missions de l'État**. L'idée d'une séparation de l'Église et de l'État apparaît nécessaire aussi bien à Jean de Paris (1260-1306), avocat des thèses monarchiques françaises, qu'à Dante (1265-1321), thuriféraire de l'Empire. Dans le grand débat sur les rapports entre pouvoirs spirituel et temporel, le **Defensor pacis** occupe une place privilégiée. Plus modéré, le *Songe du Verger* (1378), écrit par un conseiller du roi Charles V, n'en place pas moins le roi en position d'arbitre, ce qui revient à reconnaître son aptitude à intervenir en toute matière. La mission de l'État, telle qu'on la conçoit de mieux en mieux au XIV^e siècle, est

donc de faire régner la **paix**, à laquelle on ne parvient que par la justice. La réflexion sur la loi conduit à privilégier une forme de gouvernement monarchique respectueux de Dieu et de l'ordre du monde (loi divine), des impératifs de la conscience (loi naturelle), et du bien commun (loi humaine). Pendant tout le bas Moyen Âge se multiplient les traités didactiques (Miroirs des princes), dont le plus célèbre, le *De regimine principum* (Du gouvernement des princes) de Gilles de Rome (1285), se rencontre dans la plupart des bibliothèques princières d'Occident.

3 LA NATURE DU POUVOIR MONARCHIQUE

On s'interroge aussi sur la fonction de celui qui incarne l'État, le *prince*. La composante première du pouvoir monarchique est sa **dimension mystique**. Le prince est avant tout l'élu de Dieu, et cette origine divine du pouvoir se manifeste par la mise en place d'une véritable **religion royale**, notamment dans les grands États centralisateurs. On en connaît les manifestations spectaculaires, le **sacre**, que ne pratiquent pas tous les pays, inscrit ou non dans un environnement miraculeux (Sainte Ampoule, guérison des écrouelles), en est le moment essentiel et donne au roi une place unique dans la société (seul laïc sacré). Il justifie la vénération quasi religieuse du peuple pour le souverain, que d'autres cérémonies à grand spectacle, les « entrées » dans les villes par exemple, ou encore les obsèques royales contribuent à développer.

Cette religion royale facilite aussi l'acceptation des concepts monarchiques, en leur donnant une dimension concrète par la répétition des gestes et des attitudes. Il en va ainsi de la notion de continuité monarchique, **indisponibilité de la couronne** dans le langage des juristes français, et des règles de succession, qui s'imposent un peu partout aux souverains en place et font que la couronne est **inaliénable**, priorité étant donnée de plus en plus fortement au « sang royal », ce qui explique que même les révolutions de palais conduisant à l'élimination d'un monarque (Angleterre, Castille) aboutissent à choisir le successeur dans la famille du souverain contesté, et que dans les monarchies électives le choix des électeurs se porte sur l'héritier légitime. Ainsi se dégage plus ou moins tôt et plus ou moins nettement selon les pays, dès les temps d'Édouard I^{er} (1272-1307) et Édouard II (1307-1327) en Angleterre par exemple, l'idée d'une **couronne** immatérielle, symbolisant l'État, distincte du prince, mais ceinte par lui le temps de son règne, avec le consentement de Dieu, éternelle et transmissible suivant des règles échappant au contrôle individuel des hommes.

Cette couronne a ses droits qui manifestent la souveraineté de l'État. « Au roi, seul et pour le tout, appartient en son royaume... » C'est la formule qu'emploie Charles V pour spécifier à ses gens les domaines d'intervention privilégiés du souverain, justice, finances, défense, et même action économique et sociale (1373). Pas plus que la « **majesté royale** », dont le concept flou autorise tous les abus de pouvoir, les droits du roi ne connaissent de limite, sur le territoire de l'État. Reste à en faire admettre l'exercice par les populations et à en imposer le respect à tous.

Defensor pacis (1324) : œuvre de Marsile de Padoue et Jean de Jandun, qui entend démontrer le droit du prince à exercer le pouvoir suprême dans les deux domaines, en vertu de sa mission de « défenseur de la paix » et de représentant de Dieu sur terre. A été écrit pour l'empereur Louis de Bavière (1314-1347)

Prince : le mot doit être pris au sens étymologique de *princeps*, titre porté par l'empereur romain auquel se réfèrent les monarchies médiévales. Le prince est donc celui qui détient des pouvoirs souverains, qu'il soit roi ou simple prince « territorial ».

Indisponibilité de la couronne : à partir de la fin du XIV^e siècle, en Angleterre comme en France, s'impose progressivement l'idée que le pouvoir n'est jamais vacant. La mort du roi saisit son successeur. La théorie se traduit concrètement par la formule, mise au point au XV^e siècle : « Le roi est mort, vive le roi ! »

Inaliénabilité de la couronne : la théorie, fortement soulignée au moment du traité de Troyes (1420) par les juristes de l'entourage du dauphin Charles, dispose que le roi ne peut choisir le successeur qui lui plaît, mais doit respecter les règles de succession, établies par l'usage, qui donnent la priorité au droit du sang.

B

LES INSTITUTIONS ET LA VIE POLITIQUE

I LE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

C'est à l'administration que revient cette tâche complexe. Les obstacles à vaincre sont immenses, à la fois psychologiques – la notion d'État s'est plus ou moins estompée depuis la fin de l'Antiquité –, politiques et sociaux – le relais de l'autorité a été pris par des hommes, bien implantés localement et peu enclins à céder la place –, matériels enfin, car l'étendue et les distances accroissent les difficultés de communication compliquées encore par la multiplicité des particularismes (langues, droit, traditions...). Le chemin est long à parcourir et les étapes en sont franchies très progressivement, sans plan préconçu d'une manière générale, mais avec empirisme et beaucoup d'à-propos. On en relèvera quelques manifestations remarquables.

On a bien compris la nécessité d'un **quadrillage du territoire**, par le réseau routier qui facilite le déplacement des courriers et des armées, mais également par l'intermédiaire d'un réseau administratif qui témoigne en permanence de la présence du prince. Le roi d'**Angleterre**, avantaagé par la relative faiblesse des particularismes locaux, l'absence de division du royaume entre Domaine et mouvance, et l'audience précoce dont a joui la monarchie, a pu choisir la souplesse et l'économie : dans le cadre traditionnel des **comtés**, subdivisés en **centaines**, ce sont des membres de la gentry, la petite aristocratie locale, qui, sans recevoir de salaire, remplissent les fonctions de **sheriff**, de **coroner**, d'**escheator**. Les tournées régulières des juges royaux de la cour centrale (*eyres*) et surtout l'institution des juges de paix (1360) contribuent à faire du roi la référence par excellence en matière de justice. L'administration locale est d'une autre lourdeur en **France**, mais le nombre des hommes et la taille du pays ne se comparent pas. Obligée de tenir compte des dominations féodales partout présentes, elle s'est appuyée dès le XIII^e siècle sur les baillis et sénéchaux, devenus sédentaires peu à peu, dont la compétence dépasse le cadre du Domaine royal puisqu'ils agissent comme juges d'appel des juridictions féodales dont ils mobilisent les hommes en cas de guerre. Bien que leur nombre augmente régulièrement, l'accumulation des tâches qui leur incombent et le fait qu'ils soient avant tout des agents politiques chargés de faire le lien entre le centre et la périphérie conduisent à leur adjoindre des receivers ordinaires, officiers des finances domaniales, et des lieutenants de justice pour tenir les « **plaids généraux** » en leur absence. À ces **structures domaniales héritées** se superposent à partir du milieu du XIV^e les **circonscriptions nouvelles** qu'exige la fiscalité royale. Plus question ici de distinguer mouvance et Domaine,

Sheriff : chef des services administratifs locaux, il fait exécuter les jugements de la cour du comté, reçoit et transmet tous les ordres royaux concernant sa circonscription.

Coroner : enquêteur en cas de mort d'homme.

Escheator : gestionnaire local du Domaine de la couronne.

Plaids généraux : séances solennelles d'un tribunal de bailliage ou de sénéchaussée pour l'audition des appels des juridictions inférieures.

les **élections**, à l'intérieur desquelles l'impôt direct est réparti entre les paroisses, calquent leurs limites initiales sur les diocèses et sont réunies au **xv^e siècle** en **généralités**. Les agents du pouvoir sont des officiers rétribués ou des fermiers, ce qui coûte cher, mais ce double réseau donne à l'administration financière française une efficacité remarquable dans les conditions du temps, et sert de modèle à nombre de principautés et d'États.

À l'**échelon central**, depuis le **xiii^e siècle**, le temps est à la spécialisation des services. La séparation des tâches est désormais effective, sauf cas particulier (principautés allemandes), entre le service du prince et celui de l'État, bien que le personnel de l'Hôtel en France, ou celui de la garde-robe et de la chambre, les deux principaux métiers de l'Hôtel en Angleterre, soit appelé à de belles carrières dans l'administration publique. Partout une institution fait la liaison entre tous les corps de l'État, le conseil, tantôt restreint aux hommes de confiance, tantôt élargi aux leaders des « partis » qui s'en disputent alors la direction. La lutte pour le contrôler a été au cœur de bien des crises à la fin du Moyen Âge (France de Charles VI et de Charles VII, Angleterre de Richard II notamment). Ce conseil reste encore omniscient, le prince peut y « évoquer » n'importe quelle affaire. Il lui arrive aussi de se transformer en cour de justice pour juger les grandes affaires politiques ou même, en France, remplir le rôle d'une cour de cassation.

Le chef du conseil, le chancelier qui le préside en l'absence du prince, fait figure de premier ministre. Il conserve le grand sceau et peut présider la **cour souveraine où aboutissent les appels du royaume** : Parlement de Paris, stabilisé depuis 1360, et flanqué de parlements provinciaux à partir du milieu du **xv^e siècle**, Banc ou Cour des plaids communs et Banc du roi en Angleterre. Il arrive cependant qu'un haut responsable financier lui dispute la primauté dès le milieu du **xv^e siècle**, signe de l'ascension de l'**administration financière**. Cette dernière, relativement simple en Angleterre où tout converge vers l'**Échiquier**, se complique en France où l'on choisit de distinguer nettement **finances ordinaires** et **finances extraordinaires**. Chaque secteur a alors sa hiérarchie et ses instances de contrôle et de gestion propres (chambre des comptes, Cour des Aides, Cour du Trésor...). En dehors du royaume de France, il arrive souvent qu'un officier supérieur unique centralise toutes les rentrées financières (trésorier et receveur général). L'apport de la fin du Moyen Âge dans le domaine des finances publiques tient à l'émergence d'une volonté de clarification et de prévision budgétaire (« état de finances »), à la séparation des opérations de gestion, de contrôle et de manipulation des fonds, à l'inflation colossale des moyens mis à la disposition des princes par le biais de la fiscalité qui prend alors véritablement son essor.

L'explication de ces besoins d'argent tient en un mot, la **guerre**, dont l'omniprésence justifie la permanence de l'impôt et oblige les monarchies à faire de la défense l'un des secteurs prioritaires de l'administration. Les choix ont varié d'un pays et d'une époque à l'autre, de l'armée féodale (vassaux) à l'armée contractuelle (mercenaires) et à l'armée permanente, la réussite dans ce dernier domaine étant essentiellement française.

Élection : circonscription locale de répartition et de centralisation de l'impôt direct en France, qui doit son nom au fait que son gestionnaire, l'**élu**, a été primitivement désigné (« élu ») par l'assemblée des états de Languedoc (1355-1356), avant que le roi n'en reprenne le contrôle.

Généralités : regroupant les élections, elles doivent leur nom aux généraux de finances, apparus en même temps que les élus. Elles deviennent au **xv^e siècle** de véritables circonscriptions territoriales (quatre, puis cinq).

Échiquier : haute cour financière du royaume d'Angleterre, il se divise en un Échiquier d'en bas qui centralise les recettes et un Échiquier d'en haut qui examine les comptes et fonctionne comme tribunal administratif.

Finances ordinaires : l'expression désigne en France le Domaine, les revenus traditionnels du roi ou d'un prince.

Finances extraordinaires : tout ce qui touche à l'impôt, non admis par la coutume et perçu en principe dans des circonstances exceptionnelles.

Cf. document commenté et dissertation expliquée

Réformes militaires françaises : après réaffirmation du monopole royal du recrutement et du commandement (1439), le roi crée en 1445 une armée permanente reposant sur des compagnies d'ordonnance, dont le nombre augmente progressivement (quinze au départ), composées de cent lances regroupant chacune six hommes, tous montés : un homme d'armes (cavalerie lourde), deux archers, un coutillier, un valet, un page. En 1448 sont mises en place les réserves de francs-archers. L'ensemble s'accompagne d'un développement considérable de l'artillerie de campagne (1440-1470), qui donne pour longtemps aux troupes françaises une supériorité incontestable en Europe.

Ce développement des services de l'État à tous les niveaux a pour conséquence l'apparition d'un groupe socio-professionnel original, celui des **officiers**, qui ne sont pas encore des fonctionnaires mais dont la stabilité d'emploi croît avec le temps et le développement de la vénalité et de l'hérédité des charges. Originaires de tous milieux, notamment des petite et moyenne noblesses, ils se soucient de leurs intérêts particuliers et de leur promotion sociale, mais dans l'ensemble ils sont parvenus à concilier ces préoccupations égoïstes avec les devoirs de leurs charges, et l'État leur est largement redevable de sa marche en avant.

2 LE DIALOGUE DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ

C'est également le temps privilégié des **assemblées représentatives** apparues dans la péninsule Ibérique dès la fin du XII^e siècle (Aragon, Castille). Leur diffusion sur tout le continent du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle – *cortes* ou *corts* ibériques, *parlement* anglais, *états* français, *Stände* germaniques – tient à la progression de l'idée de représentation, et surtout aux besoins d'argent croissants des États. Il leur faut en effet demander l'accord des sujets avant de mettre en place les mesures fiscales nouvelles, en vertu d'un principe de droit romain : « Ce qui touche tous, doit être consenti par tous ». En fait, « tous » ne participent pas aux réunions, même par personnes interposées, et l'assemblée des trois ordres (formule la plus fréquente, mais non universelle) n'est représentative que dans les conceptions du temps, qui veulent que le seigneur parle pour tous les habitants de la seigneurie, l'évêque, le chanoine ou l'abbé pour le clergé, et le riche bourgeois pour l'ensemble de la ville.

Le temps fort du dialogue avec l'État se situe entre le milieu du XIV^e et le milieu du XV^e siècle. Les assemblées, souvent réunies alors, sont parfois tentées de profiter des difficultés pour obtenir le partage du pouvoir (France, 1355-1358 ; Angleterre, 1340-1341, 1376, apparition du *speaker* des Communes, 1386-1387) et conquérir des prérogatives judiciaires (*impeachment* anglais) et législatives. Mais elles manquent de cohésion et de représentativité si bien que la fermeté, puis la stabilisation des États leur sont fatales. Quand elles subsistent après 1450, elles n'ont guère conservé que le droit de consentir à l'impôt. Le temps de « l'État d'états » est passé. Le dialogue politique prend d'autres formes à l'époque moderne.

3 PARTENAIRES, CONCURRENTS ET ADVERSAIRES

Le temps n'est pas si loin où **les villes** pouvaient espérer tenir le rôle de partenaires privilégiés des monarques. En Italie, où la centralisation n'a pas abouti, les plus puissantes ont fait souche d'États et n'entrent donc pas dans le présent propos, si ce n'est qu'elles se sont à leur tour attachées à réduire les concurrences dans le domaine dévolu à leur seigneurie (*contado*). En Allemagne, elles se groupent, pour résister aux princes, en ligues vouées à l'échec par manque de cohésion. Partout a existé la tentation de la contestation violente (voir chapitre précédent), poussée parfois jusqu'à la sécession, en Flandre notamment. Mais le sort réservé aux villes rebelles dans les grands États monarchiques montre que la révolte est sans avenir : l'histoire de la ville s'inscrit désormais dans le cadre de l'État.

On n'insistera pas davantage sur l'attitude de la **noblesse**, qui, nostalgique de son pouvoir déchu, aurait pu s'ériger en force concurrente et dissolvante redoutable pour l'État. En fait, elle est diverse, et la très grande majorité de ses membres, quel

Speaker : le terme désigne, à partir de 1376, le porte-parole de la chambre des communes au Parlement d'Angleterre

Impeachment : procédure apparue en 1376, qui permet aux Communes de demander la mise en accusation et le jugement par les deux chambres du Parlement d'Angleterre des membres du gouvernement dont l'action est jugée préjudiciable aux intérêts du pays. Elle est aussi inscrite dans l'actuelle constitution américaine.

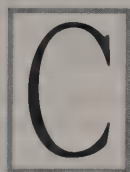
Cf. document proposé.

Contado : territoire contrôlé ou dominé par une cité-État en Italie.

que soit le pays considéré, a choisi bon gré mal gré la collaboration qui permet de participer à la redistribution des revenus et de conserver un prestige réel dans la société. Il lui arrive aussi, profitant d'un moment d'affaiblissement du pouvoir, de tenter l'aventure de la rébellion, procédant par ligues et coalitions armées menées par les princes : elle tombe alors sous le coup de l'accusation de lèse-majesté, voire de trahison, et les châtiments sont sans pitié, dans l'Angleterre et l'Espagne du XIV^e siècle, la France de Charles VII et surtout de Louis XI.

Le véritable danger est venu des *princes territoriaux*. Leurs ambitions ont étouffé en Allemagne toutes les vellétés de centralisation impériale au temps des Wittelsbach et des Luxembourg (1314-1437), et les principautés se sont transformées en véritables États souverains. Si l'Angleterre ne l'a pas vraiment connu, le phénomène a pris tout son développement en France. Qu'elles aient des bases ethniques (Bretagne) ou qu'elles soient nées d'un apanage (Anjou, Berry, Bourbon), complété par un travail de rassemblement systématique (Bourgogne), elles ont eu tendance à évoluer vers l'émancipation politique. Dans la Bretagne des Montforts (1364-1491) et la Bourgogne des Valois (1364-1477), un impressionnant développement administratif donne au prince, qui exerce les droits régaliens dans tous les domaines, la maîtrise de la monnaie et des finances, et à la principauté, où l'on s'efforce de développer un sentiment national plus ou moins nettement ressenti (Bretagne), des allures d'État indépendant, maître de sa politique étrangère. Le danger d'éclatement est réel pour la monarchie, dont le premier souci sera, une fois liquidée la guerre anglaise, de profiter des faiblesses et contradictions internes des principautés, du déséquilibre des moyens financiers et militaires, pour les abaisser définitivement.

Principauté territoriale : le terme désigne au Moyen Âge un territoire ou un groupe de territoires soumis à un chef unique et jouissant d'une large autonomie, mais inclus dans un ou plusieurs ensembles politiques plus vastes.



MISE EN PLACE DE LA CARTE POLITIQUE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

I EXPANSION À L'OUEST, REFLUX À L'EST

L'expansion se limite à peu de chose territorialement parlant. Après s'être arrêtée à la fin du XIII^e siècle, la *Reconquista* reprend en Espagne avec l'arrivée au trône des « rois catholiques » (1479), et la chute de Grenade en 1492 marque la fin de la présence musulmane en Europe occidentale. Mais s'ouvrent aussi aux Européens des horizons immenses vers l'ouest : depuis le début du XV^e siècle, les routes atlantiques sont systématiquement explorées, plus encore par les Portugais (*Henri le Navigateur*) que par les Castillans. L'idée se fait jour d'une terre au-delà de la mer, bien qu'on la confonde avec l'Inde. Colomb n'est pas parti sur un océan d'incertitude.

Henri le Navigateur (1394-1460) : fils du roi de Portugal Jean I^{er} (1385-1433), il a, pendant plus de 40 ans, attaché son nom à l'exploration des îles et des côtes occidentales de l'Afrique.

La question de l'accès direct à l'or et aux richesses de l'Inde par l'ouest se pose avec d'autant plus d'acuité que l'espace européen se rétrécit vers l'est. Il y a d'abord l'arrêt de l'expansion allemande sur les côtes de la Baltique : battu à Tannenberg en 1410 par les Polonais, l'ordre teutonique se trouve désormais cantonné en Prusse et coupé de ses bases allemandes. À l'entrée sur la scène internationale de la Pologne, où s'impose bientôt la dynastie entreprenante des Jagellon (1386), répond la progression des Hongrois, qui, au temps de Mathias Corvin (1458-1490), réussissent à s'emparer de Vienne. Mais le danger principal vient des **Turcs ottomans**, qui avancent inexorablement depuis leur passage en Europe en 1353 (Gallipoli), détruisant la Serbie (Kosovo, 1389), repoussant une contre-offensive chrétienne (Nicopolis, 1396), triomphant de la résistance hongroise (Varna, 1444, Kosovo, 1448). La prise de Constantinople en 1453 achève de placer l'Occident, et pour longtemps, devant le péril turc.

2 GUERRES ET NATIONALISMES

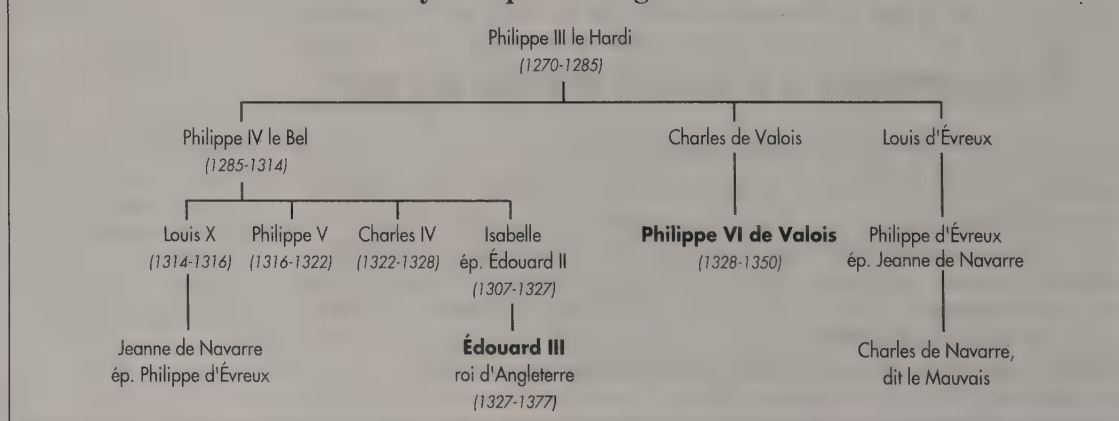
La fin du Moyen Âge démontre l'impossible partage de la souveraineté auquel on avait pu croire au XIII^e siècle encore, et les conflits prennent une autre dimension.

L'exclusion des femmes

de la succession au trône de France ne date que de 1316, quand, à la mort de Louis X, son frère Philippe V le Long parvint à écarter sa nièce Jeanne de Navarre. La procédure se répéta en 1322, les filles de Philippe étant contraintes de s'effacer devant Charles IV le Bel. C'est bien plus tard qu'on chercha à justifier ce double coup d'État par la loi salique.

La guerre de Cent Ans (1337-1453) entre la France et l'Angleterre en apporte la démonstration. Les causes en sont complexes. Querelle dynastique, car Édouard III (1327-1377), écarté de la couronne de France par la coutume récente de l'*exclusion des femmes*, décide en 1337 de faire valoir ses droits, ou conflit féodal, car « l'obsédante question de Guyenne » oppose en permanence le roi de France à son vassal anglais, ou encore concurrences économiques, en Bordelais (vin), en Flandre (laine et drap). On a mis tout cela en avant. Et aussi la crise générale qui rend la guerre sinon désirable du moins providentielle pour certains, et qui contribue à l'enraciner. Mais il faut également et surtout souligner la situation « impossible » du roi d'Angleterre, attaché à son image de souverain dans son royaume insulaire, et contraint par le droit féodal de se mettre à genoux devant le roi de France et de lui faire serment de fidélité pour ses domaines continentaux (1328, hommage d'Amiens). Seuls ceux qui affectent de croire que le droit féodal peut encore régler les rapports entre États au XIV^e siècle prétendent que les responsabilités sont unilatérales. En fait, l'Anglais ne peut que refuser de suivre les règles féodales, donc se comporter en vassal « félon » passible de commise du fief, ou revendiquer la couronne de France pour être légalement roi en Guyenne. Dans les deux cas, c'est la guerre.

Les causes dynastiques de la guerre de Cent ans



Le roi d'Angleterre adopte d'ailleurs successivement les deux attitudes dans les grands traités ponctuant un conflit qui se déroule en deux phases parallèles au XIV^e et au XV^e siècle, marquées l'une et l'autre par l'alternance du flux et du reflux de l'envahisseur. Une série de chevauchées ponctuées de *succès spectaculaires* permettent d'abord à Édouard III d'imposer le traité de Calais, qui proclame sa souveraineté en Guyenne (1360), mais Charles V (1364-1380) reprend l'essentiel du terrain perdu, avant que les deux royaumes, épuisés, soient contraints à une longue pause (1380-1415). L'avènement des Lancastre relance la guerre, et c'est le second temps fort, l'objectif affiché étant cette fois l'établissement d'une **double monarchie**, dont Henri V (1413-1422), après la victoire d'Azincourt (1415) et la conquête de la Normandie, impose la mise en place au traité de Troyes (1420). La France traverse alors l'un des moments les plus dramatiques de son histoire dans une atmosphère de guerre civile (Armagnacs et Bourguignons); le royaume est divisé, en partie occupé, Charles VII (1422-1461) étant refoulé au sud de la Loire. Le *redressement français*, qui suit les victoires de Jeanne d'Arc (1429), tient à la fois au caractère de plus en plus insupportable de la présence étrangère et au renforcement de la monarchie (réformes militaires). En deux temps, la Normandie (1449-1450), puis la Guyenne (1451-1453) sont libérées et les Anglais ne conservent que Calais. Aucun traité ne met fin au conflit, la normalisation provisoire des relations franco-anglaises n'intervenant qu'en 1475, au traité de Picquigny.

La guerre a démontré l'**impossibilité du partage de la souveraineté sur un même territoire**. Les rois d'Angleterre sont définitivement rejetés dans leur île, comme les empereurs allemands avaient dû s'effacer d'Italie dès le XIV^e siècle. En font aussi les frais les princes territoriaux français, difficilement mais définitivement « liquidés » dans les décennies qui suivent par une armée royale supérieure en nombre et en matériel. L'héritage bourguignon échappe en partie aux Valois et vient grossir celui des Habsbourg, car le roi de France lui a momentanément préféré la Bretagne (mariage d'Anne et de Charles VIII, 1491).

La guerre a aussi favorisé le développement du **sentiment national**, fait majeur dans l'histoire politique européenne. C'est l'occasion rêvée d'en exploiter le degré zéro, la xénophobie, car la prise de conscience de soi passe par la prise de conscience des autres, la découverte de « l'étranger » accompagne celle du « naturel », et, à l'égard de l'ennemi, la mobilisation des haines est facile et la caricature – la *pseudopsychologie des peuples* – trouve facilement à s'employer. Mais cette démarche négative ne suffit pas à rassembler la nation et l'on exploite des thèmes fédérateurs plus stimulants : l'histoire, mythique (*origines troyennes*) ou réelle, pour donner des **racines communes** aux populations. À la communauté d'origine s'ajoute l'idée de la patrie, le « pays commun », qui se superpose au pays « natal », doté de toutes les qualités comme la nation qui l'habite, protégé par Dieu et ses saints dont certains prennent déjà la dimension de saints nationaux (Jacques, en Castille, Michel ou Denis en France, André en Bourgogne, Georges en Angleterre), et dont on porte au besoin l'emblème. Mais on lui préfère les couleurs du prince, rassembleur et protecteur de la nation, car le loyalisme monarchique et dynastique entre pour une part importante dans la composition du sentiment national. Sans doute faut-il nuancer, distinguer les lieux, considérer l'ampleur des obstacles, mais la propagande officielle, dont on redécouvre alors les vertus, les fêtes et les spectacles rassembleurs montrent que les gouvernements ont pris conscience de **la nécessité d'asseoir l'État sur la nation**.

Les succès anglais au XIV^e siècle :

- 1340 : l'Écluse
- 1346 : Crécy
- 1347 : prise de Calais
- 1356 : Poitiers, capture du roi de France Jean II le Bon (1350-1364)

cf. Document commenté

Le redressement français :

- 1369 : reprise du Rouergue, du Quercy, du Ponthieu
- 1370 : Agenais, Bazadais, Limousin
- 1372 : La Rochelle
- 1375 : Cotentin (Saint-Sauveur-le-Vicomte)

Pseudopsychologie des peuples :

l'expression désigne la tendance, empreinte de racisme, et fréquente dans la littérature historique médiévale, à attribuer aux divers peuples des vices spécifiques – trahison des Anglais, orgueil des Français, luxure des musulmans, – pour exalter, par opposition, les vertus « nationales ».

Origines troyennes :

le mythe troyen, inspiré de Virgile, prétend rattacher les principaux peuples européens et leurs héros fondateurs à la « race illustre de Troie ». Francion, « éponyme » des Français, Brutus, celui des Bretons, appartient à cette glorieuse lignée.

3 L'EUROPE DES ÉTATS À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Guerre des Deux Roses : de 1455 à 1485, elle oppose pour le pouvoir royal en Angleterre les lignages descendants d'Édouard III, Lancastre (rose rouge) et York (rose blanche). L'épuisement des partis favorise le triomphe d'Henri VII Tudor, parent des Lancastre, qui, après sa victoire à Bosworth (22 août 1485), épouse Élisabeth, fille du roi Édouard IV d'York (1461-1483) et nièce de Richard III (1483-1485), tué dans le combat.

L'unité espagnole : elle résulte du mariage, habilement négocié, en 1469, par le roi d'Aragon Jean II (1458-1479), entre son fils et héritier Ferdinand et Isabelle, sœur du médiocre roi Henri IV de Castille (1454-1474), dont la fille Jeanne, réputée bâtarde (*la Beltraneja*), et son allié le roi de Portugal Alphonse V (1438-1481), sont vaincus à la bataille de Toro (1476) et forcés de se désister au traité d'Alcaçovas (1479).

Bulle d'or de 1356 : acte solennel, scellé d'un sceau de métal précieux, qui confie à sept princes électeurs allemands le choix de l'empereur, mettant fin à la possibilité d'intervention du pape dans l'élection.

Les **grandes monarchies centralisatrices** ont en général trouvé leur équilibre, mais il s'agit d'un fait relativement nouveau. La **France des Valois** apparaît comme l'État européen le plus puissant, démographiquement, financièrement et militairement parlant. Le roi n'a plus de concurrent véritable dans le royaume et commence à regarder avec insistance au-delà. Tout n'est pourtant pas parfait : la diversité du territoire demeure la règle et les terres intégrées récemment au Domaine royal ne l'ont été qu'au prix de concessions qui institutionnalisent cette diversité. L'**Angleterre des Tudor** n'a pas encore cicatrisé les plaies de la **guerre des Deux Roses**. Mais le pouvoir royal en a finalement moins souffert que l'aristocratie et l'épreuve a montré à la fois la souplesse et la résistance des institutions anglaises. La reprise économique accroît la rentabilité du Domaine et des taxes douanières et les relations avec le Parlement s'en trouvent facilitées. Même si tous les problèmes politiques ne sont pas résolus, si le royaume est encore loin de dominer l'ensemble des îles britanniques notamment, le roi peut continuer à surveiller de près les affaires du continent où il conserve Calais... et des prétentions que traduit son titre pourtant bien dérisoire désormais de roi de France et d'Angleterre. Enfin l'**Espagne des « rois catholiques »** vient de s'unir par le **mariage de la Castille et de l'Aragon**. Ici aussi la monarchie peut s'enorgueillir de l'œuvre accomplie, qui fait du roi le régulateur suprême de la vie politique et met entre ses mains les ressources d'une fiscalité moderne, appuyée sur l'impôt de consommation (*alcabala*), les taxes douanières (dîmes de mer), les impôts directs (*servicios*). Les problèmes tiennent à la force des particularismes locaux dans un pays qui conserve plusieurs royaumes distincts, nés de la conquête ou de l'union, au malaise social, qui conduit à l'expulsion des Juifs en 1492, signe des progrès rapides de l'intolérance (introduction de l'Inquisition), aux appétits politiques et territoriaux de la haute noblesse. Mais l'expansion économique, précoce et durable, détourne pour l'instant l'attention et les regards vers les horizons lointains.

Dans les **nations morcelées**, la destinée de l'État a pris des formes originales. Bien que le titre impérial reste prestigieux et même attirant (exemple de François I^{er}, 1519), et que l'idée d'**Empire** universel continue de vivre dans les esprits, l'empereur, dont l'élection appartient aux seuls électeurs allemands depuis la **Bulle d'or de 1356**, n'a plus guère d'autorité sur son propre territoire. Non seulement l'affaiblissement du pouvoir central a été exploité par la Suisse, dont la Confédération de cantons accède progressivement à l'indépendance entre 1318 et 1499, mais il a profité également à quelque 350 principautés, dont les seigneurs se sont mués peu à peu en princes souverains au cours du xv^e siècle, organisant leur État autour d'une « capitale » et d'un conseil et s'efforçant de susciter, outre un loyalisme monarchique, une sorte de patriotisme local par la réunion d'une assemblée territoriale (*landtag*). Mais ces principautés pèsent peu dans le concert des pays européens. C'est seulement vers l'est, sur les anciennes marches de l'Empire, que commencent à s'affirmer celles qui seront les puissances de demain, le Brandebourg, aux mains des Hohenzollern depuis 1411, et l'Autriche des Habsbourg, dont Maximilien réunifie le patrimoine en 1493. L'empereur intervient encore à la fin du Moyen Âge dans la vie politique de l'Italie. Mais les

clivages politiques ont cessé d'opposer Guelfes et Gibelins. La carte du pays s'est simplifiée, les grandes cités commerçantes parvenues au rang d'État ayant écrasé les velléités d'indépendance des centres moins importants, et, au sud des États de l'Église, la domination aragonaise s'est étendue de Palerme à Naples (1443). La tradition de l'ingérence étrangère est une caractéristique fondamentale de la vie politique locale, et les cités y ont eu recours, qu'il s'agisse d'obtenir un titre ou un vicariat d'Empire, ou de demander protection à une autorité étrangère pour parvenir à la souveraineté, quitte à rejeter ensuite le tuteur. L'empereur, après 1452, ne parvient plus à se faire couronner roi d'Italie. Mais les villes, malgré la *paix de Lodi* (1454), minées par leurs rivalités et leurs divisions internes, pèsent peu, en dépit de leur importance économique qui subsiste, au regard des grandes nations qui, au-delà des Alpes ou au sud des Pyrénées, ne demandent qu'à étendre leur souveraineté.

Dans ces conditions l'**équilibre politique européen** à la fin du Moyen Âge est précaire. Les guerres qui depuis les dernières années du règne de Louis XI mettent en présence la France, l'Angleterre, l'Espagne unifiée, les Habsbourg, héritiers de la Bourgogne, appartiennent moins au passé qu'elles ne préfigurent les scissions de l'Europe moderne. Les alliances dynastiques et les *traités de paix de 1492-1493* annoncent un nouvel ordre européen. Partout le renforcement de l'État et le développement des nationalismes donnent aux questions internationales une dimension d'autant plus inconnue que les problèmes commencent à se poser à l'échelon mondial. Deux ans après la découverte de l'Amérique, par le traité de Tordesillas (7 juin 1494), deux États d'Europe, Castille et Portugal, se partagent le monde...

Paix de Lodi (9 avril 1454) : signée entre Milan et Venise qui craignent une intervention française, elle est étendue en 1455 à Florence, Rome et Naples, et débouche sur une alliance de 25 ans « pour la paix de l'Italie », qui stabilise la géographie politique de la péninsule.

Traités de paix de 1492-1493 : ils marquent la pacification temporaire des rapports de la France, qui rêve d'Italie, avec ses trois grands partenaires européens :

- *Étaples* (1492), paix avec Henri VII d'Angleterre, qui touche un gros subside ;
- *Figueras et Barcelone* (1492-1493), paix avec Ferdinand d'Espagne, contre restitution de la Cerdagne et du Roussillon ;
- *Senlis* (1493), paix avec Maximilien, qui conserve l'Artois et la Franche-Comté.

DOCUMENT COMMENTÉ

Serment général du 19 novembre 1422

Vindrent et furent assemblez en la Chambre de Parlement les Chancelier, presidens, conseilliers dudit Parlement, l'evesque de Paris, les maistres des Requestes de l'Ostel et des Comptes du Roy, les rec-teur et deputez de l'Université de Paris, les chiefs et deputez des chapitres, monasteres, colleges, les pre-voists de Paris et des marchans, eschevins, advocas et procureurs de ceans et de Chastellet, quartiniers, cinquantiniers, diziniers et autres pluseurs bourgeois, manans et habitans de Paris. Et y survint le duc de Bedford, frère du roy d'Angleterre, derrenement et nagaires trespassé, lequel s'assist seul es haults sieges de ladicte Chambre de Parlement, ou lieu où le premier president a acoustumé de seoir, et, par son ordon-nance, ledit Chancelier, en la presence des dessus nommez, entre autres choses, recita les grans dili-gences qui avoient esté faictes pour mettre bonne paix entre les royaumes de France et d'Angleterre, et comment, derrenement, par le moien du mariage et aliance dudit feu roy d'Angleterre et de la fille de France, royne d'Angleterre, on avoit faict traictié de paix entre lesdits royaumes, selon la teneur des lettres sur ce faictes, et que dudit mariage estoit descendu ung beau filz, nommé Henry, roy de France et d'Angleterre, et, par ledit traictié, devoit estre roy des deux royaumes dessusdis après le trespas de feu prince de bonne memoire, Charles VI^e, roy de France, nagaires trespassé. Disoit en outre que Charles, soy nagaires disant dauphin, n'avoit aucun droit de succeder oudit royaume de France, et que s'aucun droit avoit eu, il l'auroit perdu [...]

Disoit en outre que le duc de Bedford, regent de ce royaume pour ledit Henry, son nepveu, roy de France et d'Angleterre, avoit entencion et bonne volenté d'emploier corps, amis et chevance pour le bien de ce royaume et pour maintenir les subgiez d'icellui en bonne justice, en bonne paix et tranquillité, ainsi que avoit fait sondit frere le feu roy d'Angleterre, derrenement trespassé, et que ledit regent avoit intencion de faire reunir et revenir la duchié de Normandie à la couronne, et entretenir la paix d'entre lesdis royaumes selon la teneur des lettres sur ce faictes et passées. Et que, pour mieulx et plus fermement entretenir ledit traictié de paix, il avoit ordonné de faire assembler les dessus nommés en ladicte Chambre de Parlement pour jurer de nouvel l'entretenement dudit traictié et paix final d'entre lesdis royaumes. Et lors fist appeller et venir lesdis assistens jurer en ses mains et es mains dudit Chancelier, qui tenoit ung messel et faisoit chascun jurer d'entretenir ledit traictié de paix soubz l'obeissance dudit Henry, roy de France et d'Angleterre, et dudit regent. Et enchargea le Chancelier au recteur et deputez de l'Université, qui firent le serement en leur nom, qu'ilz feissent assembler ladicte Université pour faire jurer tous les autres suppostz d'icelle Université ; semblablement enchargea au prevost des marchans de faire assembler en l'Ostel de la ville les habitans de ladicte ville, par quartiers, l'un après l'autre, pour jurer et faire le serement dessusdit. Et, finalement, ledit duc de Bedford advoca ce que avoit dit et proposé ledit Chancelier de par lui.

TUETÉY, A., *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435*, t. 2, Paris 1909, pp.72-75.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

- *La guerre de Cent ans, la mise en place de la double monarchie.*
- *Un discours politique du régent Bedford.*
- *Une évocation de la société politique française ralliée aux Anglais en 1422.*
- *Un serment politique ; le rôle du serment dans les relations entre l'État et les sujets.*

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La nature de la source

- Un extrait du *Journal* de Clément de Fauquembergue, et non un document officiel comme on aurait pu le croire en première lecture.
- Le genre « journal » appartient à la grande famille de la littérature historique, mais son auteur, qui le rédige au jour le jour, n'a ni la prétention de faire œuvre d'historien ni le recul nécessaire à la mise en perspective du récit et à l'interprétation des faits ; le rédacteur est davantage prisonnier du moment, de l'événement et de ses propres engagements.

L'auteur et son œuvre

- On se contentera de mentionner les éléments de la biographie de l'auteur indispensables à l'appréciation de la fiabilité du texte.

Pour le détail de l'existence de Clément de Fauquembergue, voir Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française*, Paris 1971, fasc. LXXIII, col. 720-721. Il a mené une double carrière d'homme d'Église (ordonné prêtre en 1433 seulement) et d'officier royal (chancellerie, Parlement depuis 1410) : chanoine d'Amiens et de Saint-Merry à Paris, greffier civil au Parlement depuis 1417 ; intérêt de cette fonction pour le témoignage ?

- Son *Journal* couvre les années 1417-1435, soit toute la période du Parlement anglo-bourguignon, au cours de laquelle il occupe un poste d'observateur politique idéal.
- ➔ On a donc affaire à un témoignage direct, par un témoin oculaire, dont le récit n'est pas complètement neutre puisque l'auteur a choisi de servir le pouvoir en place, mais ses sentiments anglo-bourguignons sont suffisamment modérés pour permettre d'appréhender la nature et l'importance de l'événement.

2 - ANALYSE

- Un récit bien structuré, qui suit pas à pas le déroulement de la journée du 19 novembre 1422 au Parlement de Paris et rapporte, au style indirect et dans ses grandes lignes, le discours prononcé par le chancelier de France au nom du régent, le duc de Bedford, pour justifier l'installation de la double monarchie, légalement instituée et pleine de promesses, et obtenir le serment de l'ensemble des participants, moment essentiel de la séance.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Le contexte historique

L'importance du serment tient au caractère exceptionnellement dramatique de la situation :

- depuis 1415, la monarchie française accumule les défaites (Azincourt) ; la Normandie et une partie du nord de la Loire ont été occupées ;
- le traité de Troyes (1420) a consacré la victoire anglaise ; on n'insistera pas sur ce traité dont l'analyse fait partie intégrante de l'explication du texte ;
- la mort, à quelques semaines d'intervalle, du roi d'Angleterre puis du roi de France complique la situation ; la minorité du roi Henri VI, la régence de Bedford ;
- la France, divisée, touche alors le fond de l'abîme.

➔ Face à une situation aussi difficile, le dialogue « pédagogique » avec la société politique s'impose et le serment, individuel ou collectif, apparaît comme un bon moyen de la contrôler et de la rassembler autour du nouveau pouvoir. Il a déjà été utilisé dans les années passées à Paris en 1417, 1418, 1420.

■ Les lignes directrices

- Le récit étant bien construit, l'explication peut en suivre les grandes articulations :
 - les parties prenantes du serment ;
 - le discours du chancelier, porte-parole de Bedford ;
 - la procédure du serment et ses prolongements.
- ➔ Ces deux derniers points pourront être regroupés pour équilibrer le devoir.

4 - EXPLICATION

a/ Les parties prenantes du serment

1 ~ D'abord le lieu où se tient la séance, la Grand-Chambre du Parlement de Paris

- Solennité du lieu et de l'institution dont on rappellera le rôle, judiciaire, mais aussi politique et en quelque sorte « constitutionnel » : c'est là que sont publiés les textes essentiels à la vie de l'État ;
- Volonté de flatter la plus haute autorité du royaume, de reconnaître sa prééminence, de marquer aussi la **continuité des institutions**.

2 ~ Ensuite les parties appelées à faire le serment, citées à peu de chose près dans un ordre hiérarchique

- Les **gens du roi**, derrière le chancelier (à identifier), premier personnage de l'État après le prince ; rappeler ses attributions et notamment son aptitude, comme chef de la justice, à présider les séances de Parlement ; viennent ensuite :
 - les présidents et les conseillers du Parlement ; les procureurs royaux au Parlement et les avocats admis à y plaider ;
 - les maîtres des requêtes, chevilles ouvrières du conseil royal ;
 - les gens de la chambre des comptes, également conseillers royaux ;
 - l'administration royale parisienne : le prévôt de Paris, équivalent à un bailli, ainsi que le personnel du Châtelet (définir et localiser), siège de la juridiction royale de la ville de Paris.

Tous les grands corps de l'État sont donc là, notamment les cours souveraines.

- Les **gens d'Église**, caution indispensable à une monarchie de droit divin :
 - le clergé parisien, représenté par l'évêque, des chanoines (définir le mot chapitre) et des moines ;
 - une place à part doit être faite à l'**Université** (institution d'Église), caution intellectuelle, mais aussi partie prenante dans tous les débats politiques du temps, favorable à la double monarchie.
- Les représentants de la population parisienne :
 - les élus et les responsables, comme le prévôt des marchands (à ne pas confondre avec le prévôt de Paris), le conseil de la ville (échevins), et les représentants des quartiers, qui en appellent la structure administrative et l'organisation militaire (quarteniers, cinquante-niers, dizainiers) ;

- des bourgeois, « manants » et habitants, en nombre et de rang social indéterminés, sans doute « la plus saine et maire partie », l'élite des citadins.

Tout ce que Paris compte de personnages importants ralliés au régime est donc présent. L'assemblée a l'allure d'une séance d'états, mais les trois ordres n'y sont pas représentés en tant que tels. On note l'absence de l'armée, dont la présence aurait été mal venue dans le temple de la justice, peu en rapport avec les thèmes généraux du discours de Bedford.

3 ~ Enfin l'autorité qui ■ convoqué la réunion, Jean de Bedford, homme-clef du moment

- Ses origines : frère d'Henri V, oncle du jeune Henri VI, allié à la maison de Bourgogne.
- Désigné comme régent de France en 1422 ; relative faiblesse de sa situation en Angleterre ; son concurrent en France, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, son allié, symboliquement absent ici ; il lui faut donc obtenir personnellement l'adhésion de la capitale.
- Il se comporte doublement en roi :
 - il prend la place du roi de France quand celui-ci vient au Parlement ;
 - il adapte à la situation française le discours du trône à l'anglaise ; comme un roi, **Bedford ne parle pas lui-même**, mais par chancelier interposé ; il prend soin cependant d'*avouer*, c'est-à-dire de donner son aval à tout ce que le chancelier *avoit dit et proposé de par lui*.

b/ Le discours de Bedford et l'appel au serment

Deux volets principaux dans un discours construit pour démontrer la légitimité du gouvernement anglais et ses avantages pour la France. Un leitmotiv : la paix.

1 ~ Liquidation du passé et continuité politique

Le chancelier, parlant pour le prince, fonde la légitimité du nouveau régime sur le **traité de Troyes** (21 mai 1420), où sont inscrits :

- la liquidation de la guerre, le règlement de la question successorale, donc, l'assurance d'une bonne paix ;
- le mariage de la fille de France, Catherine, fille de Charles VI, avec le feu roi Henri V, dont l'ombre pèse sur l'assemblée ; ce mariage symbolise l'union entre les deux royaumes et rend légitimes, aux yeux des Anglais, les prétentions d'Henri VI, héritier d'Henri V, à la couronne de France ; on rappellera les règles de succession et les divergences des conceptions française et anglaise :
 - l'importance du **sang royal**, d'où l'union personnelle des dynasties ;
 - la capacité des **femmes** à transmettre le sang royal, admise en Angleterre, niée en France où leurs prétentions ont été écartées en 1316 ;
- la *négation des droits du dauphin* Charles, déclaré bâtard donc exclu de fait de la succession au trône ; réputé criminel (assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, à Montereau en 1419), ce qui permet de conclure que *si aucun droit il avoit eu, il l'auroit perdu* ; rappeler que les juristes français affirment au même moment l'impossibilité juridique de priver un fils de roi de la succession de son père.

Henri VI est donc juridiquement roi de France et d'Angleterre, symbole de la continuité de la dynastie française comme de la dynastie anglaise. Son règne est plein de promesses pour le royaume de France auquel est consacrée la suite du discours.

2 ~ Un programme politique habilement présenté

Bedford exprime la volonté (*bonne volonté*) de travailler à la normalisation de la situation, dans le respect de l'intégrité du territoire et la continuité des institutions.

- Référence première à la *bonne justice* et à la *bonne paix*, fondements mêmes de l'État et justification du pouvoir du prince.
- Le problème de la Normandie sera réglé ; les bases du contentieux normand :
 - décision d'Henri V d'ériger en apanage une vieille terre anglaise (dire pourquoi) ; efforts pour en rallier les élites, faire « revivre » les institutions provinciales ; création d'une faculté de droit à Caen ;
 - ces mesures vont à l'encontre de la tradition de centralisation française, heurtent la susceptibilité des officiers parisiens, sont de nature à inquiéter aussi la population de Paris, dont les relations directes avec la mer sont coupées.

La question normande prend donc valeur de test politique pour Bedford, qui veut vider l'abcès immédiatement et promet de *faire réunir et revenir la duchie de Normandie à la couronne*,... à condition que le serment soit prêté dans les formes.

3 ~ Le serment

On prendra d'autres exemples de serments « politiques » contemporains (1417, 1418) pour rappeler à cette occasion la nouvelle carrière du serment dans la société médiévale, les rapports et les différences entre ce type de serment et le serment vassalique.

- Il s'agit de **renouveler** solennellement l'adhésion au traité de Troyes, pour conforter la paix, un premier serment ayant été demandé aux Parisiens dès 1420 ; donc de faire allégeance, **en situation** cette fois, au roi de France et d'Angleterre.
- La procédure du serment emprunte à un **cérémonial classique** : geste des mains, serment sur les Évangiles...
- Ce serment appelle des **prolongements**, c'est pourquoi les prestataires doivent être représentatifs ; chacun doit requérir le serment de ses subordonnés ou de ses mandants, pour faire adhérer l'ensemble de la population au nouveau régime.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- On notera d'abord la qualité du témoignage de Clément de Fauquembergue, davantage rapport de journaliste parlementaire que prise de position politique. Il souligne pourtant l'habileté politique de Bedford dans les circonstances présentes et tend à minimiser la fragilité de sa position.
- Mais il a bien vu, intérêt principal du passage, que l'État a besoin de reconnaissance populaire pour asseoir sa légitimité, d'où le serment.

DOCUMENT COMMENTÉ

Une levée de fouage dans le duché de Bretagne (31 mars 1466, n. s.)

François, par la grace de Dieu, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, d'Estampes et de Vertus, à notre bien amé et feal conseiller Olivier Baud, tresorier de noz guerres, salut.

Comme par l'advis et deliberation de noz estats nageres tenus en nostre ville de Nantes, ayons mis sus et ordonné estre levé en nostredit pais, pour le bien de la chose publique d'iceli, ung fouaige de IV livres XIV sous VI deniers par feu, à deux termes, savoir la moitié au quinziesme jour d'avril prochain venant et l'autre moitié à la feste de la Saint-Michel prochain d'ilec ensuivant.

Savoir faisons que, pour employer au soulday de noz gens d'armes, reparacons de places, en artillerie et autres choses neccessaires pour le bien et seurté de nostredit pais, quelles choses appartient à conduire soubz le train de vostre office et selon l'estat sur ce fait, nous vous baillons, ordonnons et assignons par ces presentes la levee et recepte generale dudit foaige de IV livres XIV sous VI deniers par feu par les termes devant declarez es éveschez de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Triguier et Leon, en vous mandant et commandant que, pour lesdites causes et esdits termes, vous levez et recevez ou faictes realement lever et recevoir par votre pouvoir ledit foaige esdits éveschez par les receveurs que nostre tresorier general y avoit par avant commis et instituez et sans les desapointer ; lesquels receveurs se obligeront à vous de vous en rendre, paier et fournir le tout des deniers entierement, en vous en caucionnant en oultre si mestier en est ; [et ils s'obligeront] en ce faire telle et si prompte diligence que les deniers dudit foaige soient dedans brief temps levez et cuilliz pour contenter nosdits gens d'armes et fournir aux autres choses de vostre office. Et les avances faictes par lesdits receveurs sur lesdits éveschez à nostredit tresorier general leur vaudront sur ledit foaige et par ses quictances, pour ce que, par autant que elles se poront monter, il vous assignera sur ledit premier terme dudit foaige es éveschez qui luy demeureront en main, jusques à parfournissement et paiement des mises et charges de vostre estat. Auquel nostredit tresorier general mandons ainsi le faire. Et voulons et ordonnons que vous aïez et joyssez des droiz dudit foaige qu'est XII deniers par livre pour vous et pour contenter voz receveurs particuliers, en mandant à noz amez et feaulx conseillers les gens de noz comptes vous en laisser et souffrir joir paisiblement.

De cestes et toutes les autres choses environ ce pertinentes et requises, vous avons donné et donnons plain pouvoir et mandement especial, en mandant à touz noz feaulx et subjets en ce faisant, et à vosdits commis, obeir et diligemment entendre. Car il nous plaist, nonobstant queulxconques choses faictes ou à faire à ce contraires ou derogatoires.

Donné [à Nantes], le derroin [jour] de mars l'an mil quatre cens soixante cinq.

FRANÇOIS

Par le duc, de son commandement et en son conseil.

G. Richard.

Archives départementales de la Loire-Atlantique, série B, registre de chancellerie de 1466.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

- Une levée d'impôt direct dans une principauté territoriale, modalités et mécanismes.
- La justification de l'impôt ; le rapport entre l'impôt et la guerre .
- L'exercice des droits souverains par un prince territorial.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

La nature de la source

- Un **mandement** du duc de Bretagne prescrivant les conditions de levée d'un fouage dans le duché.
- Un exemple d'acte de type mandataire (ordre, instruction, commandement adressé à l'administration) abondamment représenté dans les archives de ce temps.
- Un **acte important** puisque transmis par un registre de chancellerie (définir), dans lequel il a été transcrit *in extenso* (« acte au long »), et non abrégé comme c'est le cas pour la majorité des enregistrements.

La date

- Elle pose un problème technique, puisque la Bretagne utilise au xv^e siècle le style pascal pour dater ses actes : **l'année commençant à Pâques**, le millésime de tous les actes datés de la période précédant cette fête doit être majoré d'un an.
- Pâques étant fête mobile, la difficulté est plus grande quand le document s'inscrit dans la période de variation, soit du 22 mars au 25 avril (obligation de consulter une table pascale, par exemple dans GIRY, A., *Manuel de diplomatie*, Paris 1894), ce qui est le cas ici : Pâques tombe le 6 avril en 1466.
- Il faut donc ajouter une unité au millésime, soit 1466 *nouveau style* (n. s.), ce qui évite les risques de confusion dus au maintien de l'*ancien style* (a. s.).

L'auteur

- Le duc **François II (1458-1488)**, héritier de la tradition d'autonomie administrative et d'exercice des droits régaliens des ducs de la dynastie des Montforts (depuis 1365) ; on ne s'étonnera donc pas **du ton et du vocabulaire souverains** d'un duc sous le règne duquel la dérive indépendantiste du duché atteint son paroxysme.
- Le problème de l'**objectivité** ne se pose pas pour un document de cette nature, dont il convient plutôt d'analyser l'idéologie et les aspects techniques. On ne peut préjuger des modalités de sa mise en pratique.

N.B. : on distinguera bien le **véritable auteur** de l'acte, le duc, de celui qui le contresigne, le secrétaire G(uyon) Richard.

2 - ANALYSE

- La langue, le nécessaire respect du formulaire de chancellerie adapté à ce type d'acte, le vocabulaire particulier à l'administration financière, dont la précision se justifie par la nécessité de réduire les possibilités de fraude, compliquent l'approche du texte.
- Il faut donc le lire et le relire avec attention en notant et définissant les termes obscurs.
- **Analyse** : prenant prétexte des **besoins urgents de la défense** militaire du duché, le duc de Bretagne, **après avis des états**, décide d'affecter le revenu d'une partie de l'**impôt direct au budget de la guerre** et en confie la recette directe au trésorier spécialisé en ce domaine.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Le contexte historique

Il explique directement les mesures envisagées par le texte :

- un règne marqué par la dégradation des rapports franco-bretons depuis l'avènement de Louis XI (1461-1483) ;

- une situation de guerre qui dure depuis 1465 – guerre du Bien Public, terminée par les traités de Saint-Maur (oct. 1465) et de Caen (déc. 1465) –, relancée de fait par l'arrivée en Bretagne (janvier 1466) de Charles de Valois, venu chercher refuge près de François II.
- ➔ La menace d'une reprise effective de la guerre est donc patente en ce début d'année.

Les lignes directrices

- Pour faciliter l'intelligence du document, l'explication ira du général au particulier :
- l'impôt et sa justification ;
 - la mise en place d'un impôt ;
 - l'administration financière au travail.

4 - EXPLICATION

a/ L'impôt et sa justification

Le **fouage** : généralisé dans le duché en 1365, et perçu régulièrement chaque année depuis 1420 au moins, mais le texte montre qu'on affecte de lui conserver un caractère exceptionnel ; il entre dans la famille des finances « extraordinaires », il faut donc le justifier. Une triple argumentation se dessine.

1 ~ Le bien de la chose publique

- Une formule de type général, universellement employée par l'État, un leitmotiv de la littérature politique de ce temps.
- Un thème « à la mode », et de circonstance, la guerre contre le roi l'année précédente ayant même été menée au nom du « bien public ».
- Une expression qui témoigne de l'élévation du niveau du discours de l'État princier en Bretagne.

2 ~ Le fait du prince

- Le prince est, comme le roi, le défenseur du bien public dans le duché.
- À ce titre il exerce tous les pouvoirs du roi et le formulaire de l'acte traduit explicitement sa revendication de souveraineté :
 - la référence à la grâce de Dieu dans la titulature ;
 - la formule du « bon plaisir » : *car il nous plaist*, expression de la volonté sans appel du prince.

3 ~ Les exigences de la guerre :

- La guerre, cas extrême de la défense du bien public :
 - l'argent servira au *soulday* (solde) des gens d'armes (l'impôt s'appelle alors souvent « fouage et soulday »), à la *réparation* des forteresses, aux dépenses d'*artillerie*, auxquelles François II accorde un intérêt tout particulier.
- Ce sont là les principales têtes de chapitre de l'*estat* des guerres, le budget prévisionnel spécialisé auquel fait allusion le texte.

b/ La mise en place du fouage

1 ~ D'abord la décision

- Elle appartient au **duc et à son conseil** dont le rôle est triple :
 - apprécier la situation et préciser la destination de l'impôt ;
 - déterminer le taux, la quote-part du feu ;
 - mettre en forme et publier l'ordonnance de fouage, contresignée par un secrétaire de finances, après accord des états.

- Elle implique l'*advis et deliberation* des *estats* de Bretagne, sur la proposition du conseil ducal :
 - on définira l'expression et la notion d'états ;
 - le maintien du dialogue entre l'État et la société politique, fait essentiel de la vie politique bretonne ; fiscalité, information, propagande ;
 - la réunion se tient toujours dans une ville de Bretagne orientale, Nantes dans ce cas précis.

2 ~ Géographie et assiette du fouage

- Un impôt levé par **diocèses**, au nombre de neuf en Bretagne, dont cinq sont énumérés (manquent Cornouaille, Dol, Nantes, Vannes) ; dire l'intérêt du choix de l'évêché comme circonscription fiscale (précision des limites, regroupement des fiefs...) ; une formule habituelle en France (« élections ») ; en Bretagne, il est souvent subdivisé en deux ou trois circonscriptions dans un but de plus grande efficacité.
- Un **impôt de quotité** (chercher la définition) : les 4 livres 14 sous 6 deniers mentionnés ici sont levés, sur les populations rurales essentiellement, **par feu** (*focus* > *focagium* > fouage) :
 - commodité de la chose pour l'État qui, pour déterminer le rapport théorique de l'impôt, se contente d'une multiplication ;
 - le système de la quotité peut être combiné à la base avec celui de la **répartition** (définir) pour éviter l'injustice d'une taxation uniforme : le feu n'étant pas un foyer familial mais un *foyer fiscal* fictif, regroupant plusieurs unités familiales, il est possible d'appliquer la règle commune à la fiscalité médiévale : « le riche aidant le pauvre ».
- Une levée en **deux termes**, ici les dates traditionnelles d'avril (Pâques), et de la Saint-Michel (29 septembre), point de départ de l'année financière bretonne à divers moments du siècle.

3 ~ Le produit du fouage

- Se rappeler les équivalences : 1 L. = 20 s., 1 s. = 12 d. ;
- La Bretagne compte **40 000 feux** environ dans les années 1460, soit, pour le fouage de 1466, 4 L. 14 s. 6 d. x 40 000 = 189 000 L. monnaie de Bretagne (4 L. monnaie de Bretagne valent alors environ 5 L. tournois).
- Mais tout l'argent ne rentre pas dans les caisses publiques, les **frais de perception** (mentionnés dans le texte), soit 12 deniers par livre (5 %), étant inclus dans le taux du fouage, ce qui laisse un revenant-bon de 4 L. 10 s. par feu, soit 180 000 livres bretonnes au total (225 000 L. tournois).

c/ Le rôle de l'administration financière

Son intervention en temps normal et en période exceptionnelle.

1 ~ Une administration bien rodée

- Deux niveaux de **recette** en temps normal :
 - un **receveur général du fouage**, qui centralise l'argent de l'ensemble du duché ; renouvelé à chaque fouage, précarité fictive de l'impôt oblige ; habituellement, c'est au trésorier et receveur général de Bretagne (Pierre Landais de 1460 à 1485) que revient cette charge ;
 - il désigne à la nomination du duc des commis pour chaque circonscription diocésaine, les **receveurs particuliers** ;
 - entre le receveur général et les receveurs particuliers apparaissent ici des liens spécifiques : les seconds sont tenus d'**avancer une partie de la recette** à la caisse centrale ; on réfléchira aux avantages et aux inconvénients de cette pratique.
- Un **contrôle** de l'ensemble des opérations est prévu : c'est le travail de la **chambre des comptes**, née en 1365, en même temps que le fouage, et installée depuis à Vannes. Un pilier de l'appareil administratif breton.

2 ~ Les perturbations dues à la guerre

■ D'abord, intervention du **trésorier des guerres** :

- devant l'urgence de la situation, le duc décide d'affecter au budget des guerres une part de la recette du fouage ;
- pour en accélérer la levée, l'officier en charge de la **trésorerie des guerres** (attestée à partir de 1420), Olivier Baud (trésorier de 1461 à sa mort en 1478), bourgeois rennais, conseiller ducal, muni de solides relations financières et capable de mobiliser des fonds, est chargé d'en effectuer la recette générale dans cinq évêchés, ce qui revient à dédoubler la charge de receveur général ;
- le partage répond à une logique géographique (nord de la Bretagne pour O. Baud).

■ Mais **obligation de maintenir en poste les receveurs particuliers** (*sans les desappointer*), en raison des avances faites par eux au trésorier général, ce qui complique l'affaire :

- ils restent en compte avec le trésorier général pour les paiements passés ;
- le trésorier reçoit ordre de ristourner aux guerres ces avances (par le système de l'*assignation*, c'est-à-dire une sorte d'ouverture de crédit sur une caisse particulière), dès le premier terme de levée ;
- si l'on veut bien croire que l'opération permettra de *contenter les gens d'armes*, on peut aussi prévoir des redditions de comptes complexes et pénibles, les receveurs devant obtenir quitus de deux officiers supérieurs ; l'efficacité prime sur la transparence de la comptabilité, et les gens des comptes auront fort à faire.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

Plusieurs centres d'intérêt dans ce texte technique.

■ La guerre oblige l'État (princier comme les autres) à naviguer à vue en matière financière ; le pouvoir dans la dépendance des hommes d'argent.

■ Sophistication relative d'une administration princière où les jeux d'écriture remplacent largement les transferts de fonds.

■ On comprend la menace qu'a pu faire peser l'émergence des principautés de ce type sur la cohésion de l'État français... et la vigueur avec laquelle la monarchie s'est employée à les réduire au droit du royaume.

DOCUMENTS PROPOSÉS

Portraits de princes

Celui duc Jean de Bretagne regna quarante trois ans en bonne prosperité... et à sa mort laissa son pais et son peuple tres abundant en tous biens, car il entretint saigement durant son regne les François en amour et semblablement les Anglois qui tenoient alors Normandie... Aussi honoroit-il Dieu et sainte Eglise diligemment, et reveroit ses ministres. Et si tenoit ferme et roide justice entre ses sujets, toutesfois estoit-il misericordieux et debonnaire... Il chevauchoit souvent son pais... Il portoit magnifiques aournements de draps d'or et de soye, des plus precieux... Et solemnisoit les quatre festes de l'an, esquelles il tenoit court plaigniere en royal estat...

LE BAUD, P., *Chronique*,
éd. HOZIER D', Paris 1638.

Mœurs et naturel du duc François le bien aymé

Après Jean regna François, son filz aîné, qui se conduisit selon qu'avoit fait son pere, et racueillit tous ses serviteurs en l'estat qu'ilz estoient à son pere. Il honora Dieu et sainte Eglise, et aloit

tousjours aux sermons, et traicta la justice, la noblesse de son pays et le peuple aussi bien ou mieulx que son pere. Il disoit ses heures canoniales chascun jour et jamais ne se coucha qu'il n'eust dict vigiles de mortz, et croy que Dieu luy rendist à sa fin, ainsi que vous torrez.

Ce fut un des plus beaux hommes de sa duché et le plus humble et honneste prince qui fut jamais. Il honora et ayma les dames sur toutes choses, et danses et joustes et ouïr chanter, et tout ce que noble coeur de prince doit aimer. En son temps, il n'estoit parlé que de toute joye. Il recevoit, à l'exemple de son pere, son Sauveur es festes de l'an, et y tenoit estat royal. Ce fut le plus aymé de tous les estatz de son pays et de tous estrangiers, que prince de son temps...

Il avoit tousjours sa chappelle et sa grande messe, et quant il alloit devers le roy, c'estoit grand chose que de voir son estat.

SAINT-PAUL J. de, *Chronique de Bretagne*,
éd. La Borderie de A., Nantes 1881.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- deux portraits princiers, Jean V (1399-1442) et François I^{er} (1442-1450), ducs de Bretagne ;
- part de la réalité, des stéréotypes et de l'idéalisation dans la peinture du prince ;
- derrière le prince, une principauté, qui se mue en État.

Présenter le document :

- les auteurs, leurs engagements politiques et leurs relations avec les princes considérés ;
- deux extraits de chroniques (1505, et vers 1470).

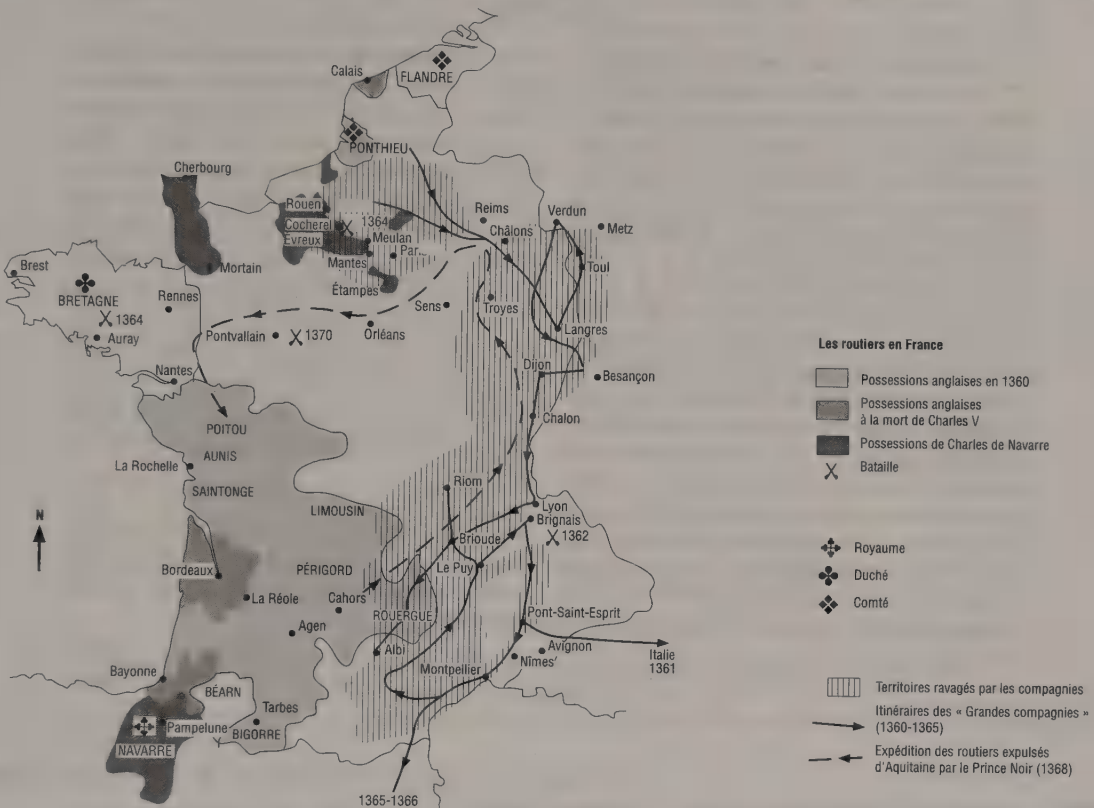
Mettre en place le document :

- une période cruciale dans les relations franco-bretonnes ; entre rupture, coexistence pacifique et alliance militaire ;
- le maintien intégral des prétentions du duc à l'exercice des droits régaliens.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- On s'interrogera sur la part d'exercice de style que représente un tel portrait :
- le duc, modèle de l'honnête homme ;
 - des qualités évidentes de gouvernant ;
 - le prince d'un État à vocation souveraine ?

Le royaume de France 1360-1380



Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- une carte historique ; un objectif essentiellement pédagogique ;
- des dates charnières qui encadrent une phase entière de la guerre de Cent ans ;
- des informations qui ne se limitent pas aux opérations militaires.

Présenter le document :

- des informations sélectionnées en vue d'un certain type de commentaire ;
- une volonté de privilégier une certaine vision (celle du roi), donc des lacunes délibérées.

Mettre en place le document :

- une période clef dans l'histoire de la guerre ; un retournement de situation ;
- préciser les raisons du choix des dates.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- l'évolution des possessions anglaises ; les autres parties prenantes du débat politique et militaire ;
- les batailles et leur signification ;
- l'importance de la place des « compagnies » dans le schéma ;
- tenir compte du chevauchement éventuel des figurés pour orienter le commentaire.

Création d'un majorat (1376)

Au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit... Parce qu'est donné aux rois le droit d'anoblir et d'accorder des grâces et bienfaits à leurs vassaux et habitants de leurs royaumes,... Nous, Henri, par la grâce de Dieu roi de Castille, de Tolède, de Galice, de Séville, de Cordoue, de Murcie, de Jaen, de l'Algarve, d'Algésiras, et seigneur de Molina, pour vous rendre grâce et bienfait à vous, Men Rodriguez de Benavides, notre vassal, et à tous ceux de votre lignage, pour les nombreux et bons services que vous et eux, vous nous avez rendus et nous rendrez encore chaque jour, nous tenons pour bien que, de la ville de San Esteban del Puerto, avec son château et ses *fueros*, toutes ses rentes, taxes et dîmes, avec ses vassaux, et son *alcaçar*..., et la perception du *portasgo*, des taxes sur les salines, sur le *montasgo*, et sur les écritures publiques, et la levée de l'imposition sur les Juifs, et la justice de la ville et de ses banlieues et confins..., et tout droit de seigneurie et de nomination aux offices, et la défense de la ville et de son territoire, et les revenus

des *alguaziles* et de ses scribes et de ses responsables, et toutes les autres choses qui relèvent de la ville et de ses confins, Nous vous en rendions maître, et par droit héréditaire à jamais... Vous pourrez donner l'ensemble et le vendre et l'engager et l'échanger, et y établir le majorat,... pour qu'en héritent et gardent indivis tous ceux qui descendront de vous... : Gomez, votre fils légitime de vous et de Doña Teresa votre femme, pour sa vie. Après ses jours, qu'en hérite en majorat son fils aîné légitime, et de même tous ceux qui en descendront par ligne directe masculine... Et faute de tout votre lignage, que n'en hérite personne d'autre, et que l'ensemble revienne à Nous, pour la couronne et le royaume.

Nous mandons de vous donner notre privilège souscrit et scellé de notre sceau de plomb. Établi dans la cité de Ségovie, le 26 juillet, *Era* de 1414. Nous le Roi...

D'après QUINTANILLA RASO, M. C., « Apportacion al estudio de la nobleza en la Edad Media : la casa señorial de Benavides », dans *Historia, instituciones, documentos*, Séville, n° 1, 1974, pp. 165-219. Traduit par LEROY B.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- un privilège concédé par un roi de Castille ;
- un aperçu des institutions locales castillanes ;
- les relations d'un État et de son aristocratie.

Présenter le document :

- l'auteur : le roi Henri II de Trastamare (1369-1379) ;
- un acte solennel enregistré par la chancellerie royale ;
- le problème de la datation (l'ère d'Espagne).

Mettre en place le document :

- les lendemains d'une guerre civile (1366-1369), marquée par l'intervention étrangère ;
- la stabilisation du régime en cours ;
- localisation du majorat (sierra de Jaen).

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

Commencer par bien définir les termes techniques, surtout ceux qui sont conservés dans la langue d'origine :

- les motivations du prince ;
- le statut du majorat et la solennité de l'acte ; sa raison d'être ;
- la puissance seigneuriale du seigneur de Benavides ;
- les risques encourus à terme par l'État.

Le « Bon Parlement »

Dans l'année 1376, le roi Édouard III tint son parlement à Londres... En présence de notre seigneur le roi et des Lords et des communes..., sire John Knyvet, alors chancelier d'Angleterre, décrit comment le royaume d'Angleterre, était en péril, sur le point d'être détruit par ses adversaires... ; sire John demanda, au nom du roi, l'aide contre les ennemis... pour une année ou deux, pour entretenir la guerre. Sur ce point, les Lords et les communes délibérèrent sur la teneur exacte de leur réponse selon la loi... Quand tous furent rassemblés et qu'il n'y eut plus de bruit, le duc de Lancastre prit la parole : « Qui parlera ? » Sire Peter [de la Mare] répondit qu'il était le *Speaker* et que les communes jugeaient déraisonnables les taxes demandées... « Nous disons que si le roi avait été bien servi par ses ministres et avait dépensé son trésor avec sagesse et sans gaspillage, il n'y aurait aucun besoin à lever cela... » Quand Lord Latimer entendit cela, il dit : « Quand l'étape avait été fixée à Calais, cela avait été décidé par le roi et son conseil. » Et

sire Peter répondit que c'était contre la loi d'Angleterre et contre les statuts du parlement ; ce qui avait été établi en parlement ne pouvait être aboli sans parlement...

Le duc et les autres Lords du parlement envoyèrent des Lords pour annoncer au roi les avis des communes et l'accord des Lords, et pour lui conseiller de bannir de sa présence ceux qui n'étaient ni bons ni utiles, et de prendre de nouveaux conseillers loyaux et avisés, et de mettre en ordre son état et son royaume... Le roi avec bienveillance dit aux Lords qu'il voulait entièrement faire ce qu'il fallait pour le profit du royaume. Les Lords le remercièrent, priant cet excellent seigneur de nommer à nouveau trois évêques, trois comtes, trois barons... Et Lord Latimer, John Neville, Richard Stafford et dame Alice Perrers furent éloignés de la présence royale... Il fut décidé, d'un commun avis, que les neuf seigneurs demeureraient à Londres, ou près du roi partout où il se trouverait...

« *The Annonimale Chronicle* », 1331-1381, éd. GALBRAITH, V.H. Manchester, 1927.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- le récit d'une session exceptionnelle du Parlement d'Angleterre ;
- le fonctionnement des institutions représentatives en Angleterre ;
- les problèmes de l'État monarchique anglais face à ses concurrents : aristocratie et Parlement.

Présenter le document :

- une chronique anonyme contemporaine rédigée en français ;
- tenter de situer l'auteur par rapport à l'événement ; précision et fiabilité du témoignage ?

Mettre en place le document :

- la fin peu glorieuse d'un règne prestigieux, Édouard III (1327-1377) ;
- les déboires militaires anglais sur le continent ;
- les problèmes financiers et la montée de l'opposition intérieure.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la place du roi dans le système politique anglais ;
- le Parlement, structure, fonctionnement, attribution, évolution ;
- la session de 1376 ; sa raison d'être, son caractère exceptionnel ; la procédure de l'*impeachment* ;
- le régime mis en place par le Parlement ; est-il viable ?

Les malheurs du royaume de France

France

Ô hommes,... qui délaissez la vertu, en qui a disparu la fermeté de vos pères, vous qui pour vivre dans les délices choisissez de mourir dans la honte, quelle paresse, ou quelle faiblesse de cœur vous laissent bras ballants et volonté incertaine..., temporisant en attendant de voir de quel côté penchera le destin de votre patrie... ? Et cependant, vous ne faites pas un geste pour venir à mon secours !...

Mais où sont donc ceux qui en ces circonstances devraient rechercher la gloire et la perfection chevaleresques... ? Où est donc la prudence avisée des clercs et des conseillers dont la sagesse a tant de fois sauvé ou relevé des royaumes en péril ? Que sont devenues la constance et la loyauté du peuple français... envers son légitime souverain... ? Je crains que tous trois n'aient renoncé à la dignité et aux devoirs de leur état. Nombreux sont ceux qui, nobles ou chevaliers, crient : « Aux armes ! », et courent à l'argent ; le clergé et les conseillers ont deux langages... ; le peuple veut que l'on protège sa sécurité et sa liberté, mais il supporte difficilement de se soumettre à un seigneur...

Le peuple

C'est chose fort triste à raconter, et plus pénible encore à vivre, que mon désespoir et ma misère, car je suis en exil dans ma propre maison, prisonnier de mes propres amis, attaqué par mes propres défenseurs et combattu par ces troupes mêmes que j'entretiens de mes propres deniers... Je ne vois pour résultat des longues guerres qu'a subies ce royaume, que terres en friche et pays désertés, veuves innombrables et orphelins privés d'espoir et réduits à mendier, et transfert des biens des mains de ceux qui les ont gagnés à celles des plus forts...

Le chevalier

Penses-tu donc que les nobles, de leur côté, n'aient pas à souffrir autant que toi ? Combien y a-t-il eu d'hommes et de femmes de haute condition chassés de leur pays et mal reçus par toi et tes semblables, ayant tout perdu... pour avoir voulu rester loyaux ! Combien de nuits sans confort, combien de privations doivent endurer souvent ceux qui font le métier des armes, chargés de fer dans le vent et la pluie, avec le ciel pour seul toit, perdant souvent dans les combats leurs chevaux et leur fortune, exposant leur vie, mourant parfois !...

CHARTIER, A., *Le Quadrilogue invectif*, d'après GALLY, M., MARCHELLO-NIZIA, C., *Littératures de l'Europe médiévale*, Paris 1985, Magnard, pp. 480-481.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- un exemple de littérature politique ;
- les malheurs du royaume sous Charles VI ;
- réalité de l'histoire et philosophie politique ;
- une manifestation de sentiment national.

Présenter le document :

- « le Quadrilogue invectif » (1422) ; un « songe politique » (à définir) ;
- un auteur engagé : Alain Chartier, sa carrière (universitaire), ses choix politiques (Charles VII).

Mettre en place le document :

- les défaites militaires françaises depuis 1415 ;
- le traité de Troyes ;
- la mise en place de la double monarchie ; Charles VII dans le royaume de Bourges.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la forme allégorique : les personnages et ceux qu'ils symbolisent ; l'absent (quadrilogue) ;
- les divers aspects du malheur de la France sous Charles VI ; division, épuisement, anarchie ;
- la crise morale et politique, la fin des valeurs ;
- l'appel à l'union et au sursaut national.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

L'État et la guerre en Europe occidentale aux XIV^e et XV^e siècles

ÉLABORATION DU DEVOIR

La phase de réflexion doit servir à rassembler les **idées**, pour dégager une **problématique** capable de sous-tendre un **plan**.

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Ses termes

L'ÉTAT

La définition donnée ci-dessus montre que le mot recouvre plusieurs réalités :

- dirigeants de l'État, le gouvernement ;
- institutions de plus en plus spécialisées en fonction de leur destination ;
- territoire, pays commun qu'il faut éventuellement défendre ;
- population ; la conscience d'appartenir à un État est souvent à la base du sentiment national.

LA GUERRE

Le terme peut aussi être envisagé sous divers angles :

- affrontement militaire, international ou non (guerre civile, privée) ;
- les opérations militaires elles-mêmes ;
- moyens et manières de faire la guerre ; les institutions ;
- les gens de guerre et les armées.

EUROPE OCCIDENTALE

Du point de vue du sujet, les différents États européens présentent bien des points communs.

➔ Il faut donc dépasser le cadre de la France royale, diversifier les exemples.

■ Les limites chronologiques et le contexte général

■ Montrer la **logique du découpage chronologique en fonction du sujet** : les XIV^e et XV^e siècles voient la généralisation des guerres en Europe, et surtout l'enlisement de certains conflits (« guerre de Cent Ans »).

- La guerre, manifestation et facteur aggravant de la crise, elle-même capitale dans l'histoire de l'État ;
- la guerre prend alors une dimension nationale ;
- la guerre sévit aussi dans l'État, elle oppose les partis, le prince à ses concurrents.

Les écueils à éviter

- Oublier la présence de la conjonction de coordination « et » ;
 - Ne parler que de la guerre de Cent ans, même dans l'optique du sujet.
 - Prendre la guerre dans le sens trop restrictif d'opérations militaires.
 - Tomber dans la dissertation philosophique générale sur un thème « porteur ».
- ➔ **Idee directrice (problématique)** : la guerre constitue-t-elle le prix à payer du renforcement de l'État aux deux derniers siècles du Moyen Âge ?

B - CONSTRUIRE LE PLAN

Mettre noir sur blanc les idées essentielles

- Divers thèmes s'imposent à l'esprit, qu'on peut rassembler sans ordre d'abord :
 - comment *connaissons-nous* les rapports entre le prince ou l'État et la guerre ?
 - les États *vivent au rythme de la guerre* ; les diverses formes de conflits ;
 - la *guerre, argument* commode pour justifier les mesures exceptionnelles ;
 - la guerre devient une *préoccupation* pour l'État ; théorie, justification, rôle du prince ;
 - les armées et leurs rapports avec l'État ;
 - le *sort de la guerre* et son influence sur le destin de l'État ;
 - guerre et *opinion publique* ; guerre et *sentiment national*.

Repérer les articulations possibles du plan

Le sujet se prête mal à une stricte approche chronologique (risque de privilégier l'événement). Mais le rapport de l'État à la guerre **évolue**, en dépit des **permanences**, au cours de la période. On retiendra donc un **plan thématique** sans perdre de vue les évolutions.

- On posera d'abord la question de la **fatalité de la guerre** pour l'État :
 - en est-il maître ?
 - la mission du prince n'est-elle pas de faire la guerre pour défendre la paix ?
 - la guerre est-elle nécessaire à la grandeur de l'État ?
 - L'histoire de l'Europe au bas Moyen Âge démontre les **handicaps** qui découlent pour l'État de l'obligation de mener la guerre :
 - il n'y a pas été préparé dans beaucoup de pays ;
 - la défaite ternit son image ;
 - la guerre déstabilise le pays.
 - Les États doivent trouver les moyens de gérer une situation inédite pour faire servir la guerre à leur affirmation. Penser :
 - à l'impact politique de la victoire ;
 - à l'évolution institutionnelle qu'impose la guerre ;
 - aux conséquences psychologiques de l'invasion et de l'occupation.
- ➔ Mettre en place les idées de **l'introduction** : le contexte général ; la problématique et l'idée directrice ; l'annonce du plan ; ne jamais conclure dès l'introduction.
- ➔ Répondre en **conclusion** (la préparer à l'avance !) à la question posée en introduction.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

- Multiplication des guerres entre États, ou entre l'État et ses concurrents.
- Conséquence de la nature même de l'État, nécessité pour qu'il puisse continuer à progresser ?
- Annonce du plan.

1 - LA GUERRE, FATALITÉ POUR L'ÉTAT MODERNE EN GESTATION ?

a/ Fatalité du temps ?

1 ~ La guerre, simple phénomène conjoncturel ?

- La guerre, aspect particulier d'une crise générale.
- Réponse inconsciente d'une société perturbée à une situation de crise.

2 ~ La guerre, phénomène accidentel pour l'État ?

- Résultat d'un problème de succession (nombreux exemples).
- Ou conséquence de rivalités de partis dans l'État, du choc des ambitions individuelles, voire de la poursuite de chimères « féodales ».
- ➔ La guerre, une sorte d'épiphénomène pour l'État ?

b/ L'image militaire du prince

Mais le Moyen Âge impose aussi une image militaire du pouvoir et du prince, incarnation de l'État.

1 ~ La mission militaire du prince et de l'État

- La justification de l'État – faire régner la justice et la paix, pour le bien commun – implique l'usage de la force contre ceux qui troublent l'ordre public ou chrétien.
- En conséquence le pouvoir public prétend, sur tout le territoire, au monopole de la mobilisation et de la fortification (droit romain).

2 ~ La symbolique du prince et de l'État reflète cette dimension militaire du pouvoir

- Dans les représentations du prince : penser à la sigillographie, à la numismatique, à la statuaire, à l'iconographie du prince en général (enluminure).
- Dans les titres et les épithètes : le Bon (brave), le Vaillant, le Conquérant, l'Invaincu... ; même les saints protecteurs de l'État sont des saints guerriers : Jacques (Castille), Georges (Angleterre), Michel (France, Bretagne).

c/ La guerre nécessaire à l'État

1 ~ Pour affirmer une souveraineté

- Contestée par un pouvoir extérieur envahissant.
- Remise en cause par des compétiteurs intérieurs au royaume.

2 ~ Pour défendre ou accroître son aire d'influence

- Influence économique, indispensable au maintien des ressources fiscales de l'État autant qu'à la prospérité de ses sujets (laine anglaise, sel en Méditerranée).
- Influence politique : de la simple reconquête d'une « mouvance » réellement ou prétendument perdue dans l'histoire (Galles, Écosse, Guyenne, Bretagne, Bourgogne...), à l'impérialisme pur et simple (Aragon en Italie et en Navarre, Castille et Grenade, Venise et la Terre ferme).
- ➔ La guerre s'impose à l'État quand il prend conscience de sa mission, mais il ne peut en éviter les effets pervers.

2 - LA GUERRE, OBSTACLE À L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT

a/ L'État insuffisamment préparé à la guerre

La guerre longue surprend en quelque sorte les États au XIV^e siècle.

1 ~ Faiblesse de l'instrument militaire hérité

- L'armée permanente n'existe pas ; le pouvoir est dépendant des obligations de service traditionnelles ; le contrôle de l'armée lui échappe très largement.
- Les tentatives pour remédier à cette faiblesse sont inégalement développées et l'organisation reste à préciser (lettres de retenues, endentures, *criados*).

2 ~ Les sources de financement sont insuffisantes

- L'impôt public est à ses débuts, sauf cas particuliers.
- Le recours au mercenariat met l'État dans la dépendance de bailleurs de fonds privés, avides et pas éternellement solvables (compagnies commerciales italiennes en Angleterre).

b/ L'État victime de l'incertitude de la guerre

Elle le fait dépendre de facteurs dont le contrôle lui échappe peu ou prou.

1 ~ L'issue des batailles

- Malheureuses, elles suffisent à ternir l'image d'un chef, à ruiner une dynastie ou à compromettre la destinée d'un pays.
- Heureuses, elles renforcent le pouvoir, mais temporairement si la guerre continue ; elles appellent confirmation ; c'est la fuite en avant.

2 ~ Les acteurs de la guerre

- Les **alliés**, dont l'appui nécessaire à un certain moment peut se muer en présence envahissante, attirant dans le pays des conflits auxquels il est étranger (Castille au XIV^e siècle) ;
- Les **mercenaires**, qui vivent aux dépens du pays quand l'État ne peut plus les payer ; les entrepreneurs de guerre qui le menacent (*condottieri*).

c/ L'État à la merci des concurrences et des dissidences

1 ~ La guerre contraint l'État au dialogue permanent avec la société politique

- Pour mobiliser une opinion peu motivée ; la défense de l'État national n'est pas encore le substitut à la croisade, la guerre reste, au XIV^e siècle, « querelle de princes » ;
- Pour obtenir des fonds (tournant dans l'histoire des assemblées représentatives).
- ➔ C'est moins l'État lui-même que l'image souveraine du prince qui est menacée par la perspective d'un partage du pouvoir.

2 ~ Elle participe à la déstabilisation de l'État et de la société

- En suscitant le désordre sous toutes ses formes (partis, brigandage...).
- En remettant en cause les **hiérarchies** et les **valeurs** : image de la noblesse vaincue ; transformation de l'éthique militaire.

3 ~ Elle encourage les tendances centrifuges

- Celle des **populations** excédées et épuisées par les prélèvements (révolte, fuite).
 - Celle des **principautés** qui en profitent pour s'émanciper, négocient leur appui au pouvoir central, jouent la carte de la neutralité et de la paix.
- ➔ L'impact négatif de la guerre sur le devenir de l'État est incontestable. Mais il tire aussi parti de l'obligation de surmonter ses propres difficultés.

3/ LA GUERRE, AUXILIAIRE DU TRIOMPHE DE L'ÉTAT MODERNE

a/ Victoire militaire et renforcement de l'État

1 ~ Elle réduit les oppositions internes

- Celle de l'aristocratie qui exploite le succès (terres et titres), vole au secours de la victoire (princes).
- Celle des assemblées dont les moyens de pression et l'audience diminuent.

2 ~ Elle tourne la société vers le prince et l'État

- Elle accroît le prestige du prince (image victorieuse) en même temps qu'elle augmente ses moyens.
- Elle suscite l'adhésion de tous ceux à qui la guerre profite (des fournisseurs à la petite noblesse qui investit les armées permanentes) et de ceux qui, pour en éviter le retour et les désordres, sont prêts à des sacrifices.

Car la victoire ne peut s'expliquer par elle-même.

b/ Guerre et développement institutionnel

1 ~ La guerre est à l'origine de la fiscalité permanente

- La justification de l'impôt par la guerre : les finances « extraordinaires ».
- De la permanence de la guerre à la permanence de l'impôt et de son administration.

2 ~ Le perfectionnement de l'instrument militaire

- L'armée dans la main du roi : recrutement, commandement, financement.
- L'efficacité croissante de l'armée de l'État : professionnalisation, équipement, organisation (réformes planifiées).

Autant que celle des institutions, la guerre précipite l'évolution des mentalités.

c/ La guerre accélère la prise de conscience nationale, base de l'État moderne

1 ~ La guerre fait prendre conscience de l'étranger

- L'ennemi, cible idéale pour la **xénophobie**, ciment de la résistance (Normandie) ;
- Elle fait découvrir le pays commun, ses limites deviennent frontières que l'ennemi viole ; la notion de **sacrifice pour le pays commun et les siens** est une réalité médiévale.

2 ~ Elle rassemble les populations autour des autorités légitimes

- Le prince fédérateur de la nation, symbole de la résistance à l'ennemi ; la fidélité dynastique s'exprime aux moments les plus noirs de la guerre (Jean IV en Bretagne, Charles VII à Bourges et... Chinon).
- Elle fait mieux connaître l'État, obligé de développer la propagande : rôle des intellectuels, de l'administration (justifier les mesures exceptionnelles), de l'exploitation de la victoire après la guerre (fêtes, sanctuaires, et même les premières « médailles »...).

CONCLUSION

- En dépit de ses vicissitudes, la guerre, prise en mains et dominée par l'État, a contribué à le renforcer.
- Difficile de penser qu'il pouvait en faire l'économie, vu les obstacles psychologiques et sociaux à franchir pour imposer l'idée d'un État centralisateur et souverain dans ses frontières ;
- La guerre devient à la fin du Moyen Âge une préoccupation majeure de l'État, un moyen, bientôt, pour certains, une fin.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

Les serviteurs de l'État monarchique aux deux derniers siècles du Moyen Âge

Réfléchir aux termes et aux intentions du sujet :

- une catégorie socio-professionnelle ;
- une notion mal déterminée, un nom générique encore flou ;
- une période de deux siècles décisive pour l'avenir des deux partenaires.

► Idée : l'État et ses serviteurs, formes et normes d'une collaboration pour une ascension parallèle.

Recenser les aspects à étudier :

- les appellations, les types de serviteurs de l'État, les statuts ;
- serviteurs et variété des services publics ; évolution ;
- la carrière au service de l'État ;
- les avantages et les inconvénients du métier ;
- le sens du service public, le développement d'un éventuel esprit de corps.

Définir les articulations possibles du plan :

Tenir compte des deux termes du sujet et de leur nécessaire articulation. Bannir tout plan les dissociant (ex. : 1/ le renforcement de l'État, 2/ la place et le rôle des officiers) ; un plan nécessairement thématique :

- les carrières au service de l'État : accès à la carrière ; durée des carrières ;
- l'officier et son métier : statut, conception du métier, avantages ;
- le milieu des serviteurs de l'État : origines, promotion sociale, esprit de corps.

La monarchie française à la veille des Temps modernes

Réfléchir aux termes et aux intentions du sujet :

- un sujet tableau, une synthèse nécessaire ;
- un sujet politique : ne pas confondre monarchie et royaume ;
- une période relativement précise : faire le point en 1492, et non considérer une évolution (son résultat plutôt) ; une date charnière.

► Idée : une monarchie française en route vers l'absolutisme ?

Recenser les aspects à étudier :

- les bases théoriques du pouvoir royal ;
- les aspects institutionnels ;
- les conditions de l'exercice du pouvoir monarchique : roi, sujets, royaume ;
- puissance et limites de la monarchie.

Définir les articulations possibles du plan :

- le plan doit prendre en considération le résultat et le sens de l'évolution, insister sur les atouts, qui sont essentiels pour expliquer la suite (ils doivent donc occuper plus de place), mais considérer aussi les limites à l'exercice du pouvoir monarchique ;
- la théorie passée dans la pratique : une monarchie pleinement souveraine et hors du droit commun ;
- de puissants moyens de gouvernement. Les institutions et les hommes ;
- une évolution inachevée. Obstacles et résistances à la mise en place d'une monarchie absolue.

10

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

On considère généralement, avec juste raison, le conflit qui éclata à la fin du XIII^e siècle entre le pape Boniface VIII et le roi de France Philippe le Bel comme le point de départ d'une période de grandes difficultés pour l'Église occidentale, période qui se poursuit jusqu'à la rupture finale de l'unité interne de l'Église latine au XVI^e siècle, alternant crises aiguës et rémissions.

La papauté, installée à Avignon, accentua la centralisation de l'Église romaine et sa mainmise sur le système bénéficial. Le retour à Rome ouvrit le Grand Schisme en 1378 : terminé seulement avec le concile de Constance, quarante ans plus tard, il marque le sommet des crises ecclésiastiques. Il fut déterminant dans l'affirmation des idées conciliaires et dans l'essor des Églises nationales. Les conciles furent l'ultime manifestation de l'universalisme chrétien médiéval. Cependant la période suivante fut celle, malgré l'épisode du concile de Bâle, violent affrontement entre les tenants du conciliarisme et le pape, d'une lente remontée du pouvoir pontifical.

L'évolution des structures ecclésiastiques, du sentiment religieux comme de la pensée intellectuelle ne peut être dissociée de l'arrière-plan de mutations et de crises qui affectèrent l'Occident à la fin du Moyen Âge. C'est le temps en effet où, à l'instar des États naissants, la papauté s'affirme comme une monarchie centralisée, où la critique menée par les pères conciliaires rejoint les revendications des assemblées d'États et les frondes princières, où, enfin, le maître-mot est celui de **réforme**. Réforme des institutions, réforme des mœurs et de la piété, réforme de la pensée aussi. Les hommes des XIV^e et XV^e siècles, conscients de la nécessité d'un profond renouvellement, cherchent des voies nou-

velles (les termes qu'ils utilisaient, *via moderna*, *devotio moderna*, *ars nova*, le prouvent assez), tout en se référant constamment à un état ancien considéré comme l'âge d'or.

Le présent chapitre s'attachera à relativiser l'échec réformateur et novateur attribué traditionnellement aux derniers siècles du Moyen Âge. Il faudra nuancer l'incapacité de l'Église romaine à se réformer elle-même, même si le corps clérical a agi ponctuellement et en ordre dispersé, persuadé dans sa majorité que la réforme devait venir de la tête, et toujours méfiant devant les initiatives laïques. Surtout, l'esprit de réforme resta enfermé dans une alternative impraticable : les réformateurs réclamaient bien haut le retour, utopique, à une Église primitive idéale, et reculaient devant une modification radicale du système bénéficial indispensable mais impossible à accomplir, parce qu'elle n'arrangeait finalement ni la hiérarchie ecclésiastique, ni les princes, qui en usaient pour rémunérer leurs serviteurs et améliorer leurs finances. Il faudra modérer le formalisme et la superficialité du sentiment religieux des fidèles. Il faudra enfin renoncer à l'idée, longtemps affirmée, d'une rupture entre un système de pensée médiéval rendu caduc par la sclérose de la scolastique et un humanisme porteur de tous les progrès de l'esprit, émergeant lentement avant de triompher au XVI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

Ouvrages généraux :

BALARD, M., GENET, J.-Ph., ROUCHE, M., *Le Moyen Âge en Occident*, Paris 1990, Hachette, Coll. Histoire Université, chap. 23 et 24.

CHÉLINI, J., *L'Église au temps des schismes, 1294-1449*, Paris 1982, A. Colin, Coll. U.

MOLLAT DU JOURDAIN, M., VAUCHEZ, A. dir., *Histoire du christianisme*, t. 6 : *Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Paris 1990, Desclée-Fayard.

Ouvrages de référence :

RAPP, F., *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris 1992, P.U.F., Coll. Nouvelle Clio.

LE GOFF, J., RÉMOND, R. dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 2 : *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris 1988, Seuil, pp. 1-182.

Ouvrages spécialisés :

VERGER, J., *Les universités au Moyen Âge*, Paris 1973, P.U.F. Coll. Sup.

DUBY, G., *Fondements d'un nouvel humanisme 1280-1440*, Genève 1966, Éditions Albert Skira.

DUBY, G., *L'Europe au Moyen Âge. Art roman, art gothique*, Paris 1979, Arts et métiers graphiques.



LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE

1 LA PAPAUTÉ D'AVIGNON ET LA CENTRALISATION PONTIFICALE

À la fin du XIII^e siècle, Boniface VIII, pape autoritaire et persuadé de la prééminence du pouvoir pontifical, entreprit de réaffirmer les principes théocratiques de ses prédécesseurs en intervenant dans les affaires des souverains temporels. Il se heurta principalement à Philippe le Bel à la fois sur un plan fiscal, en s'opposant à la levée, sans son autorisation, de *décimes* sur le clergé du royaume, et sur le plan de la juridiction, aux interventions royales dans des affaires relevant du **for ecclésiastique**. Le roi passa outre, et Boniface VIII fulmina le 18 novembre 1302 la bulle *Unam Sanctam* : énoncé maximal des principes de la théocratie, elle réaffirme le principe de la soumission des souverains temporels à l'autorité du pape, qui a le droit de les juger et de les punir.

La réaction vigoureuse de Philippe le Bel et de ses conseillers légistes (arrestation du pape à Anagni en septembre 1303), ainsi que, quelques décennies plus tard, **la Bulle d'Or**, que fit promulguer l'empereur Charles IV en 1356, montrent bien combien cette revendication ultime de la théocratie pontificale était un combat d'arrière-garde, contraire à l'évolution irréversible vers l'autonomie du pouvoir politique et des États.

Il était important, pour les successeurs de Boniface VIII, de rétablir de bonnes relations avec le « roi très chrétien ». Pour se rapprocher du royaume, le pape Clément V, français d'origine, désireux aussi d'échapper aux luttes romaines et italiennes incessantes, choisit en 1309 de séjourner à Avignon, où son successeur Jean XXII établit durablement le siège pontifical.

En perfectionnant les structures administratives antérieures – chancellerie, institutions financières (Chambre apostolique), et judiciaires (pénitencerie, tribunal de la Rote) – les papes d'Avignon développent une **monarchie centralisée**. Comme pour les États du XIV^e siècle, le principal problème est d'ordre financier. Les dépenses croissantes (guerres de reconquête des États pontificaux, fonctionnement de la Curie, politique de munificence exprimée dans la construction du palais pontifical, le mécénat, les aumônes...) nécessitent la mise en place d'une politique bénéficiaire exigeante étendue à toute la chrétienté occidentale. Grâce à la **réserve apostolique**, et à la pratique des **expectatives**, la papauté accapare un nombre croissant de bénéfices majeurs et mineurs, avec lesquels elle rémunère les clercs à son service et, surtout, sur lesquels elle exerce une forte pression fis-

Décime : contribution levée sur le clergé par la papauté pour financer d'abord la croisade, puis d'autres besoins. Elle était souvent concédée, tout ou partie, aux souverains qui, aux derniers siècles du Moyen Âge, la détournèrent à leurs propres fins.

■ Cf. t.2, chapitre 9.

Réserve apostolique : usage par lequel le pape se réserve la collation d'une catégorie de bénéfices, ou de tous les bénéfices détenus par un clerc décédé, aux dépens des collateurs ordinaires et des princes.

Grâce expectative : le pape intime au collateur ordinaire l'ordre de conférer à un clerc le premier bénéfice mineur qui vaquera dans son église.

Taxation des bénéfices : distinguer les **communs services** pesant sur les bénéfices majeurs dont les titulaires (évêques et abbés) sont nommés ou confirmés par le pape, et les **annates**, montant de la première année de revenu d'un bénéfice mineur (canonicat par exemple) dû par le nouveau promu. La papauté s'attribue aussi les **dépouilles** sur les biens des ecclésiastiques décédés à la Curie ou pourvus de bénéfices à sa collation, de même que les revenus des bénéfices vacants entrés dans la réserve pontificale.

cale : sous Clément VI, la **taxation des bénéfices** procure les trois quarts des revenus pontificaux.

Dans Avignon devenue capitale internationale, ville d'affaires prospère, centre culturel et artistique brillant, la papauté jouit au XIV^e siècle d'un prestige réel, qui n'était pas sans failles cependant. Les papes furent certes pour la plupart des personnalités de valeur et de bons gestionnaires, mais on leur reprochait les abus criants des ingérences bénéficiales, assimilés à de la rapacité, leur népotisme, les privilèges accordés aux clercs de la France méridionale, leurs compatriotes, une politique favorisant la royauté capétienne. Les cardinaux du Sacré Collège, en grande majorité français (111, dont 95 issus du Midi, sur 134 cardinaux créés par les papes d'Avignon), insérés comme bien des dirigeants laïcs dans les réseaux de clientèle et les partis politiques, fastueux et ambitieux, se comportaient comme de véritables « princes de l'Église ». La tête de la chrétienté s'avérait incapable de promouvoir une réforme authentique de l'Église « dans sa tête comme dans ses membres », réforme appelée dès le concile de Vienne et réclamée avec véhémence par les esprits dévôts ou mystiques comme Catherine de Sienne. Les oppositions restèrent longtemps limitées à des milieux restreints : l'entourage de Louis de Bavière, les franciscains spirituels, qui se dressèrent contre les dirigeants de leur ordre et Jean XXII sur la question de la pauvreté, des universitaires comme **Marsile de Padoue** ou **Guillaume d'Ockham**, les uns et les autres trouvant accueil et refuge auprès de l'empereur ; elles se déchaînèrent avec le schisme.

Guillaume d'Ockham (vers 1295-1349) : franciscain anglais. Il étudia à Oxford et développa des thèses nominalistes (voir encadré ci-après). Accusé d'hérésie à Avignon, et condamné en 1326, il se réfugia auprès de l'empereur Louis IV, qu'il soutint dans son conflit avec Jean XXII. Il critiqua très fortement la revendication par le pape de la plénitude du pouvoir, qui réside pour lui dans la communauté des fidèles tout entière.

Marsile de Padoue (vers 1275-1343) : issu d'une grande famille patricienne de Padoue, il poursuivit ses études à l'université de Paris et fut influencé par les légistes français. Il publia avec Jean de Jandun, un universitaire parisien, le *Defensor pacis*, qui valut à tous deux une excommunication pontificale (Cf. t. 2, chapitre 9).

2 LE TEMPS DES CRISES : LE GRAND SCHISME ET LES CONCILES

Détentrice des reliques des saints apôtres, Rome demeurait la véritable capitale spirituelle de la chrétienté. Urbain V, sans succès, puis, en 1377, Grégoire XI choisirent d'y retourner. Si la « captivité de Babylone » était terminée, le schisme le plus dramatique de la chrétienté latine médiévale commençait, signe de la crise de l'institution pontificale et du malaise croissant de l'Église. À la mort de Grégoire XI, après avoir donné la tiare à un pape italien, Urbain VI, sous la pression de la foule romaine, la plupart des cardinaux, d'origine française, l'abandonnèrent bientôt et élurent en septembre 1378 le cardinal Robert de Genève (Clément VII) qui regagna Avignon. L'Occident se divisa alors en deux **obédiences** rivales, sur des critères plus souvent politiques que religieux : le roi de France soutint son parent Clément VII et entraîna ses alliés – Savoie, Écosse, Castille – dans l'obéissance avignonnaise, tandis que l'Angleterre, la Flandre, l'Empereur et la plupart des princes allemands, la Pologne, la Hongrie et les royaumes scandinaves furent urbanistes. La confusion la plus extrême régna en Italie, au gré des anciennes alliances et des nouvelles combinaisons diplomatiques ; divers États, comme l'Aragon,

hésitèrent longtemps avant de s'engager, et certains, comme le royaume de Naples, changèrent de camp plusieurs fois.

Le résultat fut un désordre sans précédent : les ordres religieux furent divisés – par exemple, les chartreuses allemandes et italiennes ne suivirent pas le choix de la maison mère, la Grande Chartreuse, et il y eut deux pères généraux ; nombre de bénéfices furent disputés par deux titulaires ; chaque pape accentua la pression fiscale sur son obédience pour faire face à ses difficultés financières grossies par le recours aux armes pour réduire le parti adverse (**voie de fait**). En même temps, on travaillait activement à rétablir l'unité. La voie de fait s'avérant une impasse, les États cherchèrent à imposer aux pontifes de se démettre (**voie de cession**). La France, en particulier, remit en cause son soutien inconditionnel au pape d'Avignon à partir de 1394, et, à deux reprises, en 1398 et en 1408, **retira son obédience** à Benoît XIII.

Le refus des autres États de suivre cet exemple, l'opiniâtreté des papes antagonistes, hostiles à toutes les interventions diplomatiques, firent échouer les tentatives de compromis. On en vint alors à privilégier l'idée, depuis longtemps présente dans les esprits, que **seul le concile** pouvait rétablir l'unité de l'Église. Un premier concile, réuni à Pise en 1409, en élisant un troisième pape, Alexandre V, sans obtenir la soumission des deux premiers, fut un semi-échec, puisqu'il aboutit à une Église tricéphale. Cependant, la plupart des États rallièrent l'obédience du pape pisan, et le successeur d'Alexandre V, Jean XXIII, avec l'aide déterminante du roi des Romains, Sigismond, convoqua un nouveau concile à Constance, qui s'ouvrit à la fin de l'année 1414 et où furent mises en pratique les idées conciliaires.

La tâche des Pères conciliaires, qui siégèrent pendant quatre ans, était triple : résoudre le schisme, promouvoir la réforme, assurer la **défense de la foi**. L'union fut enfin rétablie : non sans mal, Jean XXIII fut démis, Grégoire XI abdiqua et Benoît XIII, qui ne se soumit jamais, fut déposé ; le 11 novembre 1417 était élu et reconnu par tous Martin V. Il restait à accomplir la réforme tant attendue. Le concile, qui s'était proclamé la plus haute autorité de l'Église, et par conséquent supérieur au pape, dans le décret *Haec sancta* (6 avril 1415), adopta par la suite un **conciliarisme** plus modéré : par le **décret Frequens** (9 octobre 1417), il organisa le partage du gouvernement de l'Église entre lui-même et le pape, qui devait réunir le concile périodiquement (au bout de cinq ans, puis de sept, enfin tous les dix ans). Le concile ne résolvait pas cependant deux problèmes en suspens, lourds de conséquences, celui de l'exercice de son autorité et celui de la réforme ecclésiastique : faute d'avoir prévu une instance le représentant en permanence auprès du pape, il laissait celui-ci maître du jeu ; comment, enfin, allait s'accomplir la réforme tant attendue et qui restait à faire ? Dès 1418, Jean Gerson constatait l'impuissance du concile à réaliser ses projets réformateurs.

Martin V fut soucieux avant tout de restaurer son pouvoir, pacifiant les États pontificaux et reprenant en main Rome. Il appliqua le décret *Frequens* sans conviction, en convoquant un concile à Pavie, transféré à Sienne et vite escamoté en 1423, puis à Bâle en 1431. Son successeur Eugène IV, élu en mars 1431, prononça la dissolution du concile dès le mois de décembre, arguant de son inaction. Mais les Pères conciliaires continuèrent à siéger, affirmèrent la supériorité de leur autorité sur celle du pape, qui dut capituler (Bulle *Dudum sacrum*, 15 décembre 1433).

Soustraction d'obédience : sous l'influence de l'université de Paris et de la plupart des évêques français, le gouvernement français priva le pape de son autorité hiérarchique et de ses revenus sur l'Église gallicane.

Cf. *infra* la condamnation de Wyclif et de Hus.

Décret Frequens : « La fréquente célébration de conciles généraux est l'un des meilleurs moyens de cultiver le champ du Seigneur ; car il arrache les ronces, les épines et les chardons de l'hérésie, de l'erreur et du schisme, il corrige les excès, il réforme ce qui a été déformé... Tandis que négliger ces moyens ne fait que favoriser et répandre les malheurs susdits... » (extraits du préambule).

Les idées conciliaires : à l'issue d'un long cheminement théorique qui remonte au XII^e siècle, influencées par l'ecclésiologie de Marsile de Padoue et de Guillaume d'Ockham, elles furent développées, dès le début du Grand Schisme, dans les milieux universitaires. Elles affirment que l'autorité suprême appartient, non au pape, mais d'abord à l'Église universelle, définie comme la communauté des fidèles tout entière (*Congregatio fidelium*), qui la délègue au concile ; elles posent ainsi le rôle éminent de ce dernier dans la vie de l'Église. Le **conciliarisme modéré** (équilibre entre le pouvoir du concile, assemblée représentative et le pouvoir monarchique du pape), défendu par les cardinaux Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, et Francesco Zabarella, archevêque de Florence, et par Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, triompha à Constance. Le **conciliarisme radical**, tendant à dénier au pape tout pouvoir autonome et à affirmer l'infaillibilité du concile, seul représentant valable de l'Église, l'emporta à Bâle, sous l'influence de théoriciens comme le canoniste Nicolas de Tudeschi (dit le *Panormitain*) ou l'humaniste allemand Nicolas de Cues.

Bulle Laetantur Caeli

(6 juillet 1439) : elle proclame le rétablissement de l'union avec les Grecs qui admirent la validité du *Filioque* (formule du *Credo* latin exprimant la procession du Saint-Esprit « du Père et du Fils »), principal point de désaccord, ainsi que la primauté du siège de Rome. Les décrets n'eurent pas le temps d'être appliqués en Orient : la prise de Constantinople par les Turcs ruina cet effort de rapprochement.

Jusqu'en 1437, le concile de Bâle, exprimant un conciliarisme intransigeant, soutenu par les princes et par la majorité des fidèles, fonctionna vraiment comme le gouvernement suprême de l'Église. Il élabora une abondante législation réformatrice en matière bénéficiaire, fiscale, institutionnelle et disciplinaire, et négocia avec succès un accord avec les hussites. Cependant, le conflit avec le pape, hostile à la plupart des décrets de réforme, relégué à un simple rôle de figurant, ne pouvait manquer de se rallumer. Lorsque Eugène IV dénonça les abus du concile et ordonna son transfert à Ferrare, les Pères de Bâle, sous la conduite du cardinal Louis Aleman, rompirent avec lui, le déposèrent et firent élire, le 20 novembre 1439, le pape Félix V, créant ainsi un nouveau schisme.

La décennie qui suivit sonna le glas du concile et du conciliarisme. Mal formés pour assumer les tâches de gouvernement qu'ils s'étaient attribuées, victimes de la confusion de leurs débats qui dérapèrent souvent vers l'irréalisme, les Pères de Bâle perdirent peu à peu toute autorité. Fort de l'union réalisée avec les Grecs, qu'il avait préparée depuis 1434 et qui fut le principal objet du concile de Ferrare-Florence, Eugène IV rallia peu à peu les éléments modérés de l'assemblée bâloise et, par une diplomatie habile, récupéra le soutien des souverains occidentaux.

En 1449, Félix V abdiqua ; en 1450, le grand jubilé, proclamé par Nicolas V et célébrant l'unité retrouvée, consacrait la victoire de la monarchie pontificale.

Les papes de la fin du Moyen Âge

Papauté d'Avignon	Jean XXII 1316-1334		
	Benoît XII 1334-1342		
	Clément VI 1342-1352		
	Innocent VI 1352-1362		
	Urbain V 1362-1370		
Retour à Rome 1377	Grégoire XI 1370-1378		
Grand Schisme 1378	Clément VII 1378-1394	Urbain VI 1378-1389	
	Benoît XIII 1394-1414	Boniface IX 1389-1404	
		Innocent VII 1404-1406	
Concile de Pise 1409		Grégoire XII 1406-1415	Alexandre V 1409-1410
			Jean XXIII 1410-1415
Concile de Constance 1414-1418 Concile de Bâle 1431-1449 (concile de Ferrare-Florence) 1437-1441		Martin V 1417-1431	
		Eugène IV 1431-1447	Félix V 1439-1449
		Nicolas V 1447-1455	
		Calixte III 1455-1458	
		Pie II 1458-1464	
		Paul II 1464-1471	
		Sixte IV 1471-1484	
		Innocent VIII 1484-1492	
		Alexandre VI 1492-1503	
		Pie III 1503	
		Jules II 1503-1513	

3 L'ESSOR DES ÉGLISES NATIONALES

Victoire en apparence seulement, car le pape de la deuxième moitié du xv^e siècle n'est plus le chef tout-puissant de la Chrétienté, il est devenu un **monarque parmi d'autres**, engagé prioritairement dans les intrigues politiques italiennes. S'ils furent souvent des hommes cultivés, des mécènes attirant humanistes et artistes qui firent de Rome un haut lieu de la culture et de l'art du xv^e siècle, les pontifes ne furent guère réputés pour leur piété et leurs qualités morales ; ils abusèrent du népotisme et des recommandations ; ils accentuèrent la pression fiscale dans des régions où manquait le contrepoids d'un pouvoir princier fort, comme dans les pays allemands, provoquant un mécontentement toujours plus grand. Surtout, ils ne purent contenir les forces centrifuges à l'œuvre dans les Églises nationales, qui trouvèrent un écho favorable auprès des souverains soucieux de contrôler leur clergé comme l'ensemble de leurs sujets.

Tout ceci n'est pas nouveau : on se souvient de Philippe le Bel. Par la suite, la sauvegarde des « libertés » ecclésiastiques nationales fut un des fondements de la résistance à la centralisation avignonnaise. En Angleterre, à partir de 1351, l'Église obtint du Parlement des statuts supprimant les provisions apostoliques, ce qui, en fin de compte, favorisa la mainmise royale sur le recrutement du haut clergé. D'autre part, de nombreux traités insistaient sur la nécessaire autonomie du pouvoir royal à l'égard du pouvoir pontifical, tel *Le songe du Vergier*, composé dans l'entourage de Charles V vers 1378 et fortement inspiré par Marsile de Padoue et Guillaume d'Ockham entre autres, dans lequel le roi était dit « vicaire de Dieu en la temporalité », et son rôle de chef religieux magnifié.

Comme le courant conciliaire, dont elles sont indissociables (ce sont les mêmes hommes, prélats et universitaires, qui menèrent la réflexion sur les deux plans), les affirmations d'indépendance des Églises locales s'appuyèrent sur les conceptions ecclésiologiques du temps : la souveraineté de la *Congregatio fidelium* résidait aussi bien dans la communauté nationale que dans la communauté universelle. Elles se renforcèrent lors du Grand Schisme. En France, les soustractions d'obédience appuyèrent sur la résistance à un pape contesté, Benoît XIII, la défense des libertés gallicanes et en permirent une première expérience pratique. L'adoption du **vote par nation** au concile de Constance (7 février 1415) témoigne aussi de ce renforcement. À l'issue du concile, les nations signèrent avec Martin V des **concordats** limitant sensiblement les droits du pape, tout en reconnaissant par là même son autorité : l'accord de Genazzano en 1426 sanctionnait le partage des collations bénéficiales entre Charles VII et le pape plutôt que la reconnaissance des libertés de l'Église de France.

La **Pragmatique Sanction** de Bourges (1438) semble faire triompher le **gallicanisme**, si on entend par là l'union de l'Église et du roi pour limiter les droits du pape sur le royaume. Il faut bien distinguer qu'elle est un compromis entre deux tendances, liées entre elles mais aussi souvent antagonistes : le **gallicanisme religieux**, fondé sur la restitution de la collation des bénéfices à l'ordinaire, le libre exercice des anciennes prérogatives fiscales et judiciaires (les libertés), le renforcement du pouvoir de l'évêque, la mise en chantier de la réforme, et le **gallicanisme royal**, qui conforte les interventions du souverain. Le roi très chrétien étant la première personne ecclésiastique du royaume, et par conséquent le chef de l'Église gallicane, il est certes le défenseur de ses libertés, mais il revendique aussi de disposer des bénéfices et d'imposer sa fiscalité au clergé, bref d'être

■ Cf. t. 2, chapitre 9.

Vote par nation : quatre nations, italienne, française, anglaise, allemande (comprenant Polonais et Scandinaves), auxquelles se joignit plus tard la nation espagnole, disposaient chacune d'une voix, quel que soit le nombre des individus les constituant.

La « Pragmatique Sanction » : « charte » de l'Église gallicane. Cette ordonnance royale, promulguée en plein concile de Bâle, développe très nettement les idées conciliaires et réformatrices : approbation des décrets de Constance et de Bâle réglant les relations du pape et du concile, la réforme de la liturgie et la discipline, que l'Église de France doit prendre elle-même en main ; elle affranchit aussi l'Église de France de la tutelle pontificale sur les bénéfices et la fiscalité ; elle reconnaît au roi, en vertu du serment du sacre, le rôle de protecteur de l'Église.

l'arbitre suprême des affaires religieuses dans son royaume. Le contrôle royal remplace donc celui du pape et le concordat de 1516 sanctionna, malgré la résistance des tenants du gallicanisme religieux, la lente et séculaire progression de l'autorité royale sur l'Église de France, dont à terme le caractère national fut renforcé.

On pourrait en dire autant pour nombre d'autres Églises occidentales, qui, sous des modalités très diverses, n'en devinrent pas moins des Églises nationales, voire étatiques. L'idée de l'universalisme chrétien, d'une communauté des fidèles regroupée sous la houlette du pape de Rome, s'était désagrégée et beaucoup de ceux qui appelaient la réforme religieuse à grands cris étaient persuadés à la fin du xv^e siècle que le pontife de Rome était incapable d'en prendre la tête.



LA COMPLEXITÉ DE LA VIE RELIGIEUSE

1 UN CLERGÉ EN CRISE ?

S'appesantir sur la désolation et les insuffisances du clergé occidental à la fin du Moyen Âge est un lieu commun de l'historiographie du xx^e siècle, qui n'a souvent fait que suivre les doléances déjà émises par les contemporains. Les recherches actuelles tendent à nuancer le tableau.

La place du clergé, corps social minoritaire, même si certains dénoncent une pléthore cléricale pernicieuse, demeure prééminente dans la société chrétienne par sa position au sommet de la hiérarchie sociale, acceptée de longue date comme naturelle, par ses richesses et son rôle politique. Mais il n'est pas un corps homogène, ses membres se rattachent à tous les degrés de la hiérarchie sociale : le recrutement du haut clergé, effectué en majorité dans les milieux aristocratiques, diffère considérablement de celui du clergé paroissial. Le clergé fut donc non seulement soumis aux crises économiques et démographiques du xiv^e siècle et de la première moitié du xv^e siècle, mais aussi traversé par les tensions qui agitaient la société tout entière.

L'appauvrissement et la baisse des revenus est un phénomène général : la dépopulation, les guerres, la misère des paroissiens font que les revenus de l'abbé de Saint-Denis chutent des deux tiers de 1342 à 1374, comme ceux de l'évêque de Lübeck entre 1352 et 1437 ; la plupart des évêchés allemands sont d'ailleurs écrasés de dettes à la fin du xiv^e siècle. Autour de Florence, 80 % des curés avaient un revenu comparable au salaire d'un maçon en 1330 ; 30 % seulement en 1377. Vers 1390, un bénéfice ecclésiastique du diocèse de Cahors sur quatre est ruiné. On comprend que le cumul des bénéfices, tout comme la vente des *indulgences*, tant pratiqués et tant dénoncés, ait été une manière de pallier la dégradation des revenus, à laquelle le développement de la *fiscalité pontificale* contribua aussi lourdement.

Indulgence : rémission de la peine temporelle exigée pour le pardon des péchés. La vente des indulgences nuit considérablement à l'autorité spirituelle du clergé et de la papauté.

Fiscalité pontificale : entre 1290 et 1350, les pertes subies par l'abbaye Saint-Martin de Tournai du fait de la fiscalité furent trois fois plus lourdes que celles causées par la guerre.

La population cléricale : en 1300, 2 % environ de la population anglaise était engagée dans la vie cléricale. La peste noire aurait provoqué 55 % de pertes, mais ensuite la population cléricale aurait progressé plus vite que l'ensemble de la population. Toutefois, au début du xv^e siècle, la pléthore des prêtres n'était sans doute pas aussi importante que le laissaient entendre les critiques des Lollards.

Dans les 453 paroisses du diocèse de Genève, le clergé séculier rassemblait 1,2 % de la population. À Reims au xiv^e siècle, 12 % de clercs au sens large (séculiers, frères et moines) ; 200 à 300 ordinations annuelles dans le diocèse de Toulouse à la fin du xv^e siècle. Dans l'ensemble, la « surpopulation » cléricale affectait plus les milieux urbains que les campagnes, et le clergé séculier plus que les ordres réguliers, dont beaucoup connurent une baisse d'effectifs constante.

Les esprits critiques ou réformateurs, comme Pierre d'Ailly, qui dénonçaient « la multitude scandaleuse des prêtres » considéraient surtout le gonflement du corps sacerdotal par rapport aux revenus disponibles et à l'accomplissement réel des fonctions. Le développement considérable des activités liturgiques et des messes à la fin du Moyen Âge nécessitait un grand nombre de célébrants, garantie aux yeux des fidèles de l'efficacité d'intervention du clergé.

Le patrimoine du clergé reste cependant considérable. Le poids social qu'il lui confère est encore conforté par les liens très étroits entretenus avec les dirigeants laïcs. Même si le clergé est un ordre qui autorise une certaine promotion sociale, par l'accès à l'université notamment – Jean Gerson (1363-1429), fils d'un modeste artisan, et Nicolas de Cues (1400-1461), fils d'un batelier mosan, sont des exemples éclatants –, le recrutement du haut clergé dans les rangs de la noblesse et des notables urbains a eu tendance à se renforcer à la fin du Moyen Âge. Évêques et chanoines participent largement aux hautes charges de l'État. Cette liaison avec les gens au pouvoir a alimenté en partie la contestation anticléricale, tout comme la non-résidence et le fait que beaucoup d'évêques étaient meilleurs administrateurs et juristes que pasteurs de leur troupeau. Liaison qui éclaire aussi l'élargissement de la cassure entre haut et bas clergé. Si les évêques avaient pour la plupart reçu une solide formation universitaire et étaient parfois même de fins lettrés, le clergé paroissial était souvent insuffisamment instruit, surtout quand la nécessité de combler les rangs des prêtres décimés par l'épidémie conduisit à être moins regardant sur leur *formation*. Son ignorance semble toutefois avoir été moins dommageable que le cumul qui entraînait absentéisme et recours à un sous-clergé de vicaires *mal payés* et peu attentifs à leur ministère.

Les multiples conflits, souvent sordides, avec les frères mendiants, témoignent aussi des difficultés de vie du clergé paroissial. Les fondations de couvents se sont espacées après 1300, sauf dans les régions peu urbanisées ou périphériques de l'Occident – en Bretagne, le réseau ne s'est véritablement mis en place qu'au xiv^e siècle ; de même en Pologne – mais les frères conservent une forte autorité morale et une *vaste audience populaire*, et continuent à détourner à leur profit les ouailles et les revenus du clergé ordinaire.

L'amélioration et la réforme du clergé séculier, principal cheval de bataille des réformateurs, étaient certes difficiles à promouvoir, alors que les luttes pontificales et conciliaires absorbaient toutes les énergies. Cependant, il convient de ne pas oublier les progrès, ponctuels mais réels, qui ont été accomplis. Citons, pour exemple, les qualités morales et pastorales de quelques grands évêques italiens du xv^e siècle, comme saint Antonin à Florence († 1459), qui entreprirent avec un certain succès de réformer leur clergé ; la meilleure formation des prêtres et ses effets pratiques sur la prédication, rendue plus accessible aux fidèles ; la diffusion dans la seconde moitié du xv^e siècle, grâce aux progrès de l'imprimerie, des manuels destinés à guider les prêtres dans leur tâche pastorale. Au total, il semble que l'encadrement pastoral ait été meilleur en 1500 qu'en 1300.

Formation : plus de 90 % des évêques anglais du xv^e siècle ont étudié à l'université. Dans le diocèse de Genève, d'après les visites pastorales, 6 % seulement des desservants sont ignorants ; les deux tiers sont au moins « suffisamment lettrés », sinon cultivés.

Mal payé : vers 1400, un vicaire à Strasbourg gagne 30 à 50 florins rhénans, parfois 10 à 15 florins, un travailleur salarié 45 florins.

Cf. document commenté.

Paradoxalement, ce sont les ordres réguliers qui ont bénéficié des mouvements de réforme les plus réussis. À de rares exceptions, comme les chartreux, ils ont été durement touchés par les crises internes (franciscains) et externes (cisterciens). Tous ont été décimés par les pestes et le relâchement de la discipline. Dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, le mouvement de l'**Observance**, qui toucha aussi bien les ordres traditionnels que les ordres mendiants, commença à redresser les abus et à ranimer la vie spirituelle. Ce fut avant tout une réforme spontanée, réalisée par les religieux eux-mêmes, non exempte d'échecs, mais qui rend compte de la vitalité des institutions régulières, pas aussi moribondes que cela à la fin du Moyen Âge.

L'Observance franciscaine : l'ordre des mineurs sortit affaibli de la querelle sur la pauvreté qui l'avait déchiré dans la première moitié du XIV^e siècle et avait abouti à la condamnation pour hérésie du courant des **spirituels**, désireux de rendre à l'ordre la pauvreté intégrale souhaitée par saint François. Cette tradition fut reprise par le frère Paul de Trincis, qui obtint en 1368 de relever une petite maison rurale aux confins de l'Ombrie avec quelques compagnons qui prirent le nom de frères de l'Observance. En 1390, on comptait 26 maisons réformées en Italie, toutes à l'écart des villes et pratiquant une pauvreté rigoureuse. Le mouvement surgit aussi de façon spontanée en Espagne et en France. En Bretagne, les observants, nombreux à partir de 1410, fondèrent des couvents en zone forestière ou insulaire. Sous l'impulsion de grands prédicateurs comme Bernardin de Sienne ou Jean de Capistran, de nombreuses maisons furent gagnées à l'idéal observant. Il y eut cependant des résistances farouches de la part des « conventuels » : en 1446, Eugène IV reconnut leur séparation en deux congrégations autonomes.

Nuançons donc les carences du corps clérical de la fin du Moyen Âge, même s'il fut plus que jamais sujet à de vives contestations, qui versèrent parfois dans l'hérésie.

2 RÉFORME ET HÉRÉSIE

Les XIV^e et XV^e siècles n'ont pas connu des mouvements aussi dangereux pour l'unité de la foi que le catharisme par exemple, et l'hérésie y prit un tour assez nouveau, même si certains mouvements furent les héritiers de déviations antérieures, en particulier celles fondées sur les **croyances eschatologiques**, qui n'étaient pas en soi hérétiques, mais débouchaient aisément sur la critique de l'Église terrestre.

Les hérésies de la fin du Moyen Âge affermissent l'anticléricalisme antérieur par la remise en cause radicale de l'Église hiérarchique et de son rôle de médiateur, souvent associée à une contestation globale de la société. Elles cristallisent aussi des tendances xénophobes, comme en Bohême, où le hussisme prit un caractère nettement nationaliste. D'autre part, elles suscitèrent l'adhésion de larges couches de la société. Autre caractéristique enfin, leurs solides fondements intellectuels. Ce ne sont pas des prédicateurs illuminés et charismatiques, des laïcs avides d'Écriture sainte mais « illettrés », qui ont produit les contestations les plus radicales, mais des hommes de cabinet et de réflexion, des universitaires nourris comme beaucoup de leurs collègues de l'esprit de réforme. Tels **John Wyclif** (1320-1384), théologien d'Oxford, et **Jan Hus** (1369-1415), théologien de Prague, tous deux condamnés par le concile de Constance, le premier à titre posthume, le second brûlé le 6 juillet 1415.

La pensée de Wyclif, complexe, s'est développée sur un double plan théologique et ecclésiologique. Il nie la **transsubstantiation**, centre du mystère eucharistique

Eschatologie : doctrine des fins dernières de l'homme et du monde, fondée sur la croyance dans le retour du Christ sur terre à la fin des temps. Pour certains, comme Joachim de Flore († 1202), l'âge de l'esprit, dont l'avènement était imminent, devait instaurer sur terre l'ordre des justes, exempt du mal et du péché. Le joachimisme influença les franciscains spirituels mais aussi Dante (1265-1321) et le célèbre prédicateur dominicain saint Vincent Ferrier (1350-1419), appelé par Gerson « le cavalier de l'Apocalypse ».

(transformation du pain et du vin en corps et en sang du Christ, qui ont alors une présence réelle), affirme l'absolue liberté de Dieu et la **prédestination des âmes** appelées au salut. Nul ne peut connaître les véritables desseins de Dieu, et s'affirmer son porte-parole. Donc, la seule véritable Église est l'Église des prédestinés passés, présents et à venir. Le Christ, chef de l'Église, doit être suivi en toutes choses, et l'Écriture sainte être la seule loi du chrétien. C'est pour cela qu'il est nécessaire de traduire la Bible en langue vulgaire pour la rendre accessible à tous. Il est licite de désobéir à l'Église, dont le schisme a montré l'indignité. Tout cela débouche à l'évidence sur une contestation de la puissance de l'Église visible, de l'autorité du pape, et des richesses du clergé qu'il faut confisquer afin de lui rendre sa pureté. Dans un premier temps, cela attira sur Wyclif une certaine sympathie d'une large partie de la population, y compris dans les cercles dirigeants laïcs, car le réformateur accordait au prince l'autorité sur cette Église rénovée. Mais l'aspect subversif de ses thèses fut vite reconnu et la répression s'abattit aussi sur les **lollards**, qui, sans être ses disciples directs, furent très influencés par son programme.

Lollard : celui qui marmonne des prières, ou encore celui qui sème l'ivraie. Le mouvement, qui progressa beaucoup dans les années 1380, rassemblait des universitaires d'Oxford, des clercs, des laïcs d'origine modeste et des membres de l'aristocratie nobiliaire, épris de dévotion et aussi séduits par le programme de sécularisation des biens du clergé. Le milieu oxfordien fut le premier démantelé sous les coups des archevêques de Canterbury ; au début du xv^e siècle, l'instauration de la procédure inquisitoriale, inconnue jusqu'alors en Angleterre, l'échec d'un complot contre Henri V en 1414, qui retira aux lollards la sympathie de la *gentry*, le durcissement de ses positions doctrinales (critique des sacrements et des manifestations de la piété, suppression de la hiérarchie ecclésiastique, morale très rigoriste) affaiblirent le lollardisme ; après 1430, il survécut dans la clandestinité.

Si l'hétérodoxie de **Jan Hus** fut moins radicale que celle de **Wyclif**, sa postérité directe ébranla la chrétienté occidentale plus profondément que les lollards. Il faut replacer Hus dans un courant réformateur très actif en Bohême depuis le milieu du xiv^e siècle, où une tradition de critique de l'Église romaine et de tolérance envers les hérétiques (les Vaudois y étaient assez nombreux) était ancienne. Prédicateur très populaire aussi bien dans les milieux cléricaux que laïcs, il devint le chef de file de la réforme bohémienne. Mais il commença à soutenir les thèses de Wyclif, qu'il fut pourtant loin de partager entièrement, à critiquer avec virulence le haut clergé tchèque et la papauté incapable de mettre un terme au schisme. À partir de 1409, l'archevêque de Prague, puis le roi de Bohême Wenceslas lui retirèrent leur protection. Pensant défendre ses positions réformatrices devant le concile de Constance, il y fut reçu avec la plus grande suspicion et ne put éviter d'être condamné.

Sa mort, considérée par ses partisans comme un martyre, cristallisa toutes les oppositions religieuses, sociales et politiques qui agitaient alors la Bohême. Les hussites se rassemblèrent sous l'emblème de l'**utraquisme** (communion sous les deux espèces conférée aux laïcs) et proclamèrent en 1419 un programme en quatre points : libre prédication de l'Écriture, utraquisme, sécularisation des biens du clergé, réforme morale. Solidement appuyé sur la noblesse tchèque, le mouvement résista victorieusement aux « croisades » lancées contre eux. Cependant, des conflits internes nombreux, aussi bien religieux que sociaux, affaiblirent les hussites. Les modérés ou **calixtins**, partisans d'un accord avec Rome, finirent par l'emporter sur les **taborites** issus des milieux populaires, très influencés par le **millénarisme** et partisans d'une réforme radicale, à la bataille

Hus et Wyclif : pour Hus, la véritable Église était aussi la communauté des prédestinés. Contrairement à Wyclif, s'il affirme qu'il faut résister à l'Église visible lorsqu'elle tombe dans le péché et l'erreur, il maintient la validité de l'épiscopat et du sacerdoce et ne conçoit pas que l'on puisse se sauver sans le secours des sacrements. Il ne partagea pas non plus la négation wyclifienne de la transsubstantiation.

■ Cf. document proposé.

Millénarisme : croyance fondée sur le chapitre XX de l'Apocalypse, selon lequel le Christ doit revenir sur terre pour y régner mille ans, prélude au Jugement dernier.

de Lipany en 1434, ce qui leur permit de conclure en 1436 avec le concile de Bâle les *Compactata*, compromis qui reconnaissait, sous une forme édulcorée, l'utraquisme.

De ce bref exposé, on retiendra deux choses : John Wyclif et Jan Hus furent d'abord des réformateurs, mais trop hardis à une époque où la régénération de l'Église ne se concevait pas sans un strict *contrôle de la hiérarchie ecclésiastique* ; leurs leçons ne seront pas oubliées par Luther et les hommes de la Réformation. D'autre part, la contestation hérétique exprimait comme toujours la revendication par les laïcs d'une participation plus active à la vie de l'Église et à l'œuvre de leur salut, donc davantage la vitalité que la sclérose du sentiment religieux.

3 L'INQUIÉTUDE DU SALUT ET LA RELIGION FLAMBOYANTE

Le sentiment religieux est bien loin d'avoir été toujours hérétique. Tout d'abord, il reste largement dominé à la fin du Moyen Âge par les manifestations traditionnelles de la foi, même si elles prennent parfois des tours nouveaux.

Pénitence, œuvres de miséricorde et culte des saints, dont on ne peut nier la sincérité malgré leurs aspects rituels et formalistes, demeurent des gestes de piété efficaces. À côté des pratiques ascétiques obligatoires, jeûne et abstinence, se multiplient les processions votives (assurer de bonnes récoltes, prévenir catastrophes et épidémies, rendre grâce de leur éloignement) et dévotionnelles (Fête-Dieu) ; la vogue des pèlerinages ne se dément pas, vers les sanctuaires prestigieux – à Rome, les jubilé institués par les papes drainèrent des milliers de pèlerins – comme vers les plus modestes – ainsi Sainte-Marie de Bernon en Lorraine, que visitait Jeanne d'Arc ; spectaculaires furent aussi les pèlerinages de milliers de pénitents qui traversaient des régions entières, comme celui des *Bianchi* italiens en 1399. Les pratiques charitables, quant à elles, deviennent plus sélectives, en raison de la méfiance accrue envers les pauvres et la mendicité : la dimension spirituelle s'est séparée de la pauvreté matérielle. Les confréries se préoccupent surtout de venir en aide à leurs propres membres, et ce sont des catégories maintenant bien définies de « pauvres » qui bénéficient des aumônes pieuses. Jamais, enfin, la protection des saints n'a été autant invoquée qu'à la fin du Moyen Âge, même si les préférences évoluent : très grand succès de saint Sébastien et de saint Roch, protecteurs de la peste, de saint Michel, qui assiste à la pesée des âmes et qui, en France, aide à résister aux Anglais. La dévotion mariale atteint alors son apogée, qu'elle s'adresse à Marie couronnée, à la Vierge de miséricorde ou à la Mère douloureuse (*Pietà*).

Les nouveautés existent aussi. Tout d'abord, l'affectivité croissante de la piété, qui revêt des accents doloristes, voire morbides. L'insistance est extrême sur la Passion du Christ réconciliant l'homme pécheur et son créateur, offerte à la méditation permanente du fidèle, depuis le *Retable de l'Agneau mystique* (vers 1432) des frères Van Eyck, véritable somme théologique, aux humbles gravures colportées dans les villages ; innombrables sont les représentations du Christ en croix, exaltant le sacrifice sanglant, insistant sur les plaies et les supplices. La dévotion à l'Eucharistie, symbole de ce sacrifice, tombe parfois dans des excès que dénoncent les esprits critiques.

Cf. document proposé.

D'autre part, l'inquiétude du salut s'ancre de plus en plus dans la crainte du **jugement** particulier, où déjà la destinée éternelle de chacun s'accomplit. Il s'agit donc d'assurer le mieux possible son passage dans l'au-delà, d'où la sacralisation de la mort (développement du sacrement de l'extrême-onction, succès des *Arts de bien mourir*, petits manuels de piété pratique) et l'accumulation quelque peu obsessionnelle des prières et des messes (jusqu'à plusieurs milliers) pour le salut de l'âme des défunts. La multiplication des dispositions testamentaires réglant avec une minutieuse précision l'élection de sépulture, le déroulement des funérailles, le montant et la répartition des legs pieux destinés à assurer à l'âme les meilleurs suffrages, témoignent non seulement de « l'esprit comptable » des hommes de la fin du Moyen Âge, mais aussi de la prise de conscience, pas nouvelle mais plus aiguë, de la « mort de soi », dans laquelle certains historiens voient un des témoignages de l'individualisme naissant.

Ces manifestations de la **piété « flamboyante »**, souvent ostentatoires et excessives, n'épuisent pas l'expression du sentiment religieux. Se développe aussi la recherche d'un contact direct avec Dieu et d'une piété plus intérieure.

L'**union mystique**, qui est rencontre et fusion spirituelle de l'âme avec Dieu, est une recherche toute individuelle, difficilement communicable, bien que certains mystiques l'aient décrite avec une force peu commune, et elle toucha essentiellement les femmes. À ces deux titres, les clercs considérèrent avec méfiance les mystiques rapidement suspectés de déviance comme tous ceux dont le comportement suggérait des relations avec des forces mystérieuses, assimilées au commerce avec le démon : si Catherine de Sienne (1347-1380) et Brigitte de Suède (1303-1373) furent reconnues pour saintes, c'est en raison du besoin urgent qu'avait le pape romain d'asseoir sa légitimité sur leur prestige et leur rayonnement prophétique et spirituel ; mais Jeanne d'Arc, qui appartient à ce courant visionnaire et prophétique féminin sans être à proprement parler une mystique, fut brûlée comme hérétique.

La recherche d'une piété intériorisée plus équilibrée que l'élan mystique, dégagée cependant d'une religion des œuvres superficielle, se manifesta dans des milieux cléricaux et laïcs divers et connut des fortunes inégales. Des **confréries de dévotion** furent fondées, en Italie surtout, qui proposaient à leurs membres les moyens d'un véritable perfectionnement spirituel. Jean Gerson enseignait dans ses traités spirituels comment se rapprocher de Dieu par la prière personnelle et la méditation. Le mouvement le plus ample et le plus approfondi se développa dans l'Europe du Nord-Ouest après 1350, sous le nom de **Devotio moderna** : elle proposait aussi bien aux laïcs qu'aux clercs une vie commune et une réforme intérieure fondée sur la lecture et la prière tout en restant dans le monde.

Jugement : le christianisme occidental distingue le jugement particulier ou individuel de chaque homme, qui intervient à sa mort et qui lui dispense déjà, selon ses mérites et ses œuvres, soit la béatitude du paradis, soit la damnation dans l'enfer, soit les peines purificatrices du purgatoire, et le Jugement dernier, lorsque le Christ séparera les élus et les damnés.

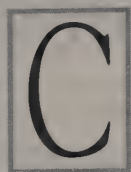
■ Cf. document proposé.

■ Cf. dissertation expliquée.

Statuts de la Compagnie des battus de saint Dominique de Bologne (1443) : chapitre IV. En règle générale, les hommes se font la barbe et lavent leur chemise au moins une fois par mois et s'ils mettent tant de soin à nettoyer et embellir un corps corruptible, combien plus grand doit être notre soin à laver et gratter les péchés de nos âmes immortelles et incorruptibles à l'image de Dieu ; aussi ordonnons-nous que chacun de nous, frères très chers, se confesse une fois par mois, après avoir examiné ses fautes avec diligence.

chapitre XXIII. Les saints disent que tous les [...] exercices de la vie spirituelle ont pour but de disposer l'esprit à faire oraison ; l'oraison n'est rien d'autre en effet qu'élever l'esprit vers Dieu. Et toutes les aumônes, prédications, messes, jeûnes, disciplines, silence et le reste ont pour seul but d'élever l'esprit vers Dieu et de faire penser aux choses célestes.

Au total, il ne s'agit pas de sclérose du sentiment religieux à la fin du Moyen Âge, mais plutôt de transformations, d'adaptations aux nécessités de l'époque, de recherches de nouvelles voies, qui sont à mettre autant sur le compte de nouvelles conceptions des relations entre Dieu et l'homme, et aussi de l'homme face à lui-même et face au monde, qu'à l'actif du climat d'inquiétude instauré par les malheurs des temps.



PERMANENCES ET NOUVELLES APPROCHES INTELLECTUELLES ET ARTISTIQUES

On ne saurait passer sous silence, pour compléter le tableau de la société chrétienne à la fin du Moyen Âge, les représentations intellectuelles et artistiques, car l'évolution des idées et de l'art ne peut être dissociée des conceptions religieuses et mentales que les premières sous-tendent et que les secondes expriment, tout comme cette évolution renvoie au devenir social et politique de l'Occident. Au risque de paraître provocateurs, les quelques éléments de réflexion qui suivent pourraient s'intituler, pour reprendre la belle formule d'Alain Demurger (*Nouvelle histoire de la France médiévale*, t. 5, Paris 1990) : « pour en finir avec la Renaissance ». En effet, il convient de renoncer à la vision réductrice d'une décadence intellectuelle et artistique aux XIV^e et XV^e siècles, et entre autres, d'un humanisme considéré comme un des moteurs de ce qu'on appellera plus tard la Renaissance et qui serait né des ruines de la culture universitaire médiévale.

1 UN DÉCLIN DE LA CULTURE UNIVERSITAIRE À NUANCER

Au XIII^e siècle, l'université avait obtenu le quasi-monopole de l'enseignement supérieur et de la culture savante. Au XIV^e siècle, les vieilles universités, comme Bologne, Oxford et surtout Paris, gardèrent un prestige inégalé, par le nombre de leurs étudiants, le renom de leurs maîtres et le poids de leurs interventions dans les grandes affaires religieuses et politiques du temps, même si certains choix furent parfois malheureux à terme (sympathies bourguignonnes et anglaises des maîtres parisiens au début du XV^e siècle). D'autre part, les centres universitaires se multiplient, comblant progressivement les vides régionaux : de 1348, date de la fondation de Prague, à 1502 (Wittenberg), pas moins de vingt-deux universités furent fondées dans les pays de l'Empire et des confins de l'Occident (Pologne, Hongrie, Scandinavie), et virent un gonflement constant de leurs effectifs, surtout après 1450.

L'enseignement universitaire est marqué par deux grandes tendances : l'adoption, par la plupart des maîtres, des **théories nominalistes** développées au XIV^e siècle, et l'essor irrésistible des études juridiques. Le nominalisme, appelé au XV^e siècle *via moderna*, par opposition au réalisme (*via antiqua*), qui continua cependant à être enseigné, a fortement influencé la réflexion ecclésiologique du XIV^e siècle, et, dans une certaine mesure, les efforts de réforme spirituelle ultérieurs. Pour Gerson, par exemple, la théologie ne doit pas démontrer, elle doit persuader : c'est l'abandon de la théologie spéculative réservée à quelques spécialistes au profit de la théologie pastorale et morale, au service des fidèles. Le nominalisme a aussi favorisé l'essor des sciences, mathématiques et astronomie, ainsi que de la « science politique ».

Corpus juris canonici : composé du *Décret* de Gratien, des *Décretales* compilées par Grégoire IX, du *Sexte* (Boniface VIII), des *Clémentines* (Clément V), des *Extravagantes* (Jean XXII), recueils abondamment commentés par les canonistes du XIV^e siècle.

Nominalisme : le nominalisme, dont Guillaume d'Ockham fut un des principaux représentants, est d'abord une théorie philosophique de la connaissance qui distingue les objets particuliers (*res*), seuls accessibles à notre connaissance et donc réels, des idées ou essences, qui sont des concepts abstraits et n'ont donc pas de réalité. Ses implications sont doubles : seule l'expérience concrète du particulier procure des certitudes ; notre connaissance ne pouvant atteindre que le monde des objets connus par nos sens, il est impossible de remonter à la connaissance de Dieu par la raison, ce que Thomas d'Aquin avait tenté d'établir au XIII^e siècle. Le nominalisme consomme ainsi la critique de la théologie rationnelle, et conduit à privilégier un type de relation entre Dieu et l'homme fondé sur la liberté divine et la foi intuitive. On voit ainsi comment il a pu parfois remettre en cause l'existence même des institutions ecclésiastiques.

D'autre part, pour répondre au développement des administrations ecclésiastiques, étatiques et urbaines, à la demande de bons gestionnaires rompus à la pratique juridique, les universités développèrent les études de droit canon et civil (**corpus juris canonici**, **corpus juris civilis**) et formèrent une part croissante des serviteurs de l'Église et de l'État. Malgré l'absence de renouvellement des méthodes pédagogiques et l'enfermement de l'esprit critique dans des subtilités stériles, malgré les dissensions doctrinales et politiques internes qui vinrent parfois ternir leur magistère, malgré les interventions croissantes des princes limitant leur autonomie, il convient donc de ne pas minimiser l'influence des universités sur le plan des idées et sur le plan socio-politique.

Corpus juris civilis : ensemble des recueils de droit romain compilés à l'initiative de Justinien : cf. note *Codifications justiniennes*, chapitre 9.

2 UN ÉLARGISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT CULTUREL : LES VOIES DE L'HUMANISME

Naturellement, il ne s'agit pas de nier que l'université de la fin du Moyen Âge a perdu son monopole de la culture savante avec l'émergence des nouveaux foyers d'effervescence intellectuelle que sont les cours et les chancelleries princières ou celles des cités-États italiennes, encore moins de méconnaître la force novatrice des **recherches humanistes** qui se développent dès le XIV^e siècle. Mais on parlera de **réorganisation du champ intellectuel** plutôt que de la « mort de la scolastique », d'adaptation des idéaux médiévaux aux mutations de la société occidentale plutôt que de leur rupture.

Premiers humanistes : Pétrarque (1304-1374) et Boccace (1313-1375), et aussi, plus modestement, quelques précurseurs de l'humanisme français, comme Pierre Bersuire († 1362), qui traduisit pour Jean le Bon les trois Décades alors connues de Tite-Live ou Philippe de Vitri († 1361), auteur de l'*Ars nova*, qui renouveau profondément l'art musical médiéval.

Humanisme : terme moderne forgé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle pour désigner un modèle de perfection humaine, qui doit être recherchée dans toutes les activités de l'homme, intellectuelles, éthiques, esthétiques et sociales. Dans ce sens, les innovations intellectuelles et spirituelles du XII^e siècle sont déjà un humanisme. À la fin du Moyen Âge, les humanistes ont la conviction que l'on peut trouver ce modèle de perfection dans les exemples que nous ont laissés les Anciens, aussi bien païens que chrétiens, et qu'il faut le chercher avec ardeur. L'accomplissement de l'homme réside ainsi dans la synthèse harmonieuse de la vertu et de l'érudition appliquée à l'étude des auteurs antiques.

Notons d'abord la persistance des assises ecclésiastiques et des références chrétiennes de la culture humaniste. Si des intellectuels laïcs l'illustrèrent brillamment, comme Coluccio Salutati († 1406) ou Leonardo Bruni († 1444) à Florence, les hommes d'Église ne furent pas en reste : Lorenzo Valla († 1457), chanoine au Latran, Nicolas de Cues, légat du pape Nicolas V dans l'Empire, Marsile Ficin († 1499), pour ne pas citer Érasme (vers 1469-1536), furent aussi des chrétiens sincères, désireux d'une réforme globale, qui sous-tendait toute leur réflexion. Pour eux, le savoir et l'érudition étaient au service d'une meilleure compréhension de l'homme mais aussi de Dieu. Les humanistes reprirent à leur compte l'exégèse biblique, plutôt défaillante au xiv^e siècle, et si Valla démontra la fausseté de la fameuse « donation de Constantin » et certaines erreurs des textes bibliques, c'était avant tout pour écarter du christianisme tous les éléments qui le défiguraient, non par refus des « autorités ».

Méthode critique : Enea Silvio Piccolomini (futur pape Pie II) déclare : « Il ne faut pas croire à tout ce qui a été écrit. Ce n'est que dans l'Écriture sainte que la vérité surpasse toute sorte de doute. Chez les autres, on doit rechercher qui était l'écrivain, quelle vie il a menée [...], quels autres témoignages le sien corrobore, desquels il s'écarte, si ce qu'il dit est vraisemblable et s'accorde avec le temps et le lieu... »

En effet, il serait erroné de dire que les humanistes rejetèrent toutes les autorités antérieures, chères aux intellectuels du Moyen Âge : ils les critiquèrent avec des *méthodes plus affinées*. C'est ainsi que, liées à la critique des textes, la grammaire, la philologie, l'histoire, tout en étant des disciplines anciennes, prirent un essor remarquable qui puisait aussi, pour les deux premières, à la volonté d'utiliser une langue latine aussi élégante que celle des grands auteurs de l'Antiquité (sans oublier la renaissance du grec), pour la troisième à l'éveil d'une conscience civique désireuse de s'appuyer sur les exemples des hommes illustres du passé.

On ne saurait non plus établir un fossé trop profond entre l'université et l'humanisme. Paradoxalement, l'universalisme humaniste de la « république des lettres », exprimé dans l'usage du latin, alors que se développaient partout les langues vulgaires nationales, rejoint l'ancien universalisme universitaire. D'autre part, les deux milieux n'étaient pas étanches : Valla enseigna la rhétorique à l'université de Pavie, puis à Rome. Le premier humanisme français, qui brilla de tous ses feux aux alentours de 1400, avant d'être affaibli dans la tourmente de la guerre civile, eut pour berceau le collège de Navarre à Paris, fondé en 1304 pour accueillir les étudiants champenois : Jean de Montreuil († 1418), Nicolas de Clamanges († 1437), Jean Gerson y furent formés, et les deux derniers jouèrent un rôle essentiel dans les affaires de l'université de Paris au temps du Grand Schisme. Robert Gaguin († 1501), qui était nourri d'humanisme italien et échangeait une intense correspondance avec les lettrés de toute l'Europe, était doyen de la faculté de droit canon de Paris ; sous son influence et celle de Guillaume Fichet, recteur de l'université, les premières presses parisiennes furent installées au collège de Sorbonne et le premier livre imprimé en 1470 fut les *Lettres latines* d'un humaniste italien, Gasparino de Bergamo († 1431).

Gutenberg : le principe de l'imprimerie était connu dès 1400 pour reproduire des illustrations accompagnées de textes (xylographies). Gutenberg améliora le procédé en employant des caractères métalliques mobiles et la presse. Les livres imprimés jusqu'en 1500 sont les *incunables*.

En 1454, un atelier à Mayence, dirigé par **Gutenberg**, sortait de sa presse des livres imprimés. Le démarrage fut plus ou moins précoce selon les régions (d'abord en Allemagne et très vite prioritairement en Italie) et la production du livre imprimé ne se généralisa vraiment que vers 1470. Grâce à l'imprimerie cependant, la deuxième moitié du xv^e siècle connut une extension considérable de la diffusion de la culture écrite et de la pensée savante. Le livre imprimé ne profita pas seulement aux écrits humanistes et à l'édition des auteurs antiques, mais aussi et sans doute davantage aux textes religieux.

3 DIVERSITÉ DES SENSIBILITÉS ARTISTIQUES

Il ne peut être question de résumer en quelques lignes deux siècles d'histoire de l'art. On se contentera donc de poser quelques voies de réflexion concernant les relations de l'évolution artistique avec le contexte mental et social qui la sous-tend. On dira d'abord quelques mots du face-à-face entre le producteur de l'œuvre d'art, l'**artiste**, et celui qui en dispose ou en jouit : le commanditaire ou le mécène.

Aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, l'artiste profite de l'extension d'une clientèle moins spécifiquement princière ou aristocratique (grands seigneurs laïcs et clercs) qu'à la période précédente, constituée par les élites urbaines et marchandes, ainsi que de la mise en place d'un véritable commerce des œuvres d'art, dont Avignon par exemple fut une des plaques tournantes pendant plusieurs décennies. Qu'il soit encore un homme d'Église – citons *Fra Angelico* († 1455) – ou, de plus en plus, un laïc, l'artiste affirme son identité et son autonomie, bien qu'il ne soit jamais totalement libéré du contrôle du commanditaire. En effet, il peint ou sculpte selon les vœux de ce dernier, qui se fait d'ailleurs bien souvent représenter dans l'œuvre commandée. D'autre part, l'artiste n'est plus un simple artisan ou un simple technicien, il est devenu un véritable savant et un érudit, étroitement lié aux cercles intellectuels de son temps.

■ Cf. document proposé.

Quelques cas exemplaires : Enguerrand Quarton (actif entre 1444 et 1466), dans le *Couronnement de la Vierge*, destiné à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, a suivi exactement, à de rares motifs près, les instructions qui lui avaient été données, et le tableau est une remarquable expression de la spiritualité cartusienne. Avant même Léonard de Vinci (1452-1519), aussi célèbre pour ses connaissances scientifiques que pour son génie artistique, l'architecte Brunelleschi (1377-1446) exprime dans la coupole de la cathédrale de Florence l'idéologie et l'esthétique de l'humanisme florentin, de même qu'une lecture attentive du *Retable de l'Agneau mystique* des frères Van Eyck met en évidence les conceptions philosophiques, ecclésiologiques et spirituelles de leurs compatriotes flamands.

De manière générale, la sensibilité esthétique d'une époque est en étroite correspondance avec la sensibilité religieuse et intellectuelle : la fin du Moyen Âge ne fait pas exception à cette règle. L'**ordre gothique flamboyant** se développe au même rythme que la « piété flamboyante », il a les mêmes fondements que les excès du sentiment religieux : accumulation et répétition. La profusion du décor, la **complexité** qui accompagne l'audace des lignes en architecture, dont les exemples sont innombrables, marquent aussi d'autres formes artistiques, la sculpture, la peinture, la musique (l'*Ars nova* et Guillaume de Machaut) ainsi que les formes littéraires comme la poésie. Même si les degrés de son accomplissement varient beaucoup selon les régions – le gothique perpendiculaire anglais, le gothique resté classique des édifices catalans expriment plus de sobriété – il n'est pas jusqu'en Italie où on ne trouve les exemples remarquables des palais vénitiens et de la cathédrale de Milan, au moment même où les voies de l'humanisme proposent d'autres déploiements esthétiques.

La coexistence de courants artistiques divers est une des clefs de l'art des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. Il ne faut donc pas exagérer, pour donner ce seul exemple, une opposition qui régnerait dans la peinture du ^{xv}^e siècle entre l'école flamande fidèle au gothique international du siècle précédent, adepte du **réalisme figuratif** et excellent dans les jeux de lumière et de couleurs, et les écoles italiennes, lointaines héritières des leçons de **Giotto**, novatrices en matière de représentation de

Complexité architecturale : elle est accompagnée cependant d'un ordre rigoureux, assemblage qui caractérise aussi la réflexion universitaire de l'époque. Certains auteurs ont souligné avec raison les relations entre la scolastique et l'architecture gothique et leur évolution parallèle.

Giotto (vers 1257-1336) : il est connu essentiellement par les 28 grandes fresques ornant la nef de la basilique supérieure d'Assise, relatant la vie de saint François. Il sut, dans des compositions créant un espace scénique et dramatique, exprimer l'humanité et la profonde spiritualité du saint.

l'espace, maîtresses dans la représentation de la figure humaine et la plasticité des formes, dont Masaccio (1401-1428) est sans doute le représentant le plus accompli : les influences réciproques sont multiples.


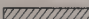
Le réalisme figuratif : on s'abstiendra d'attribuer la minutieuse précision du décor à un « réalisme » qui serait la marque de l'esprit bourgeois et marchand sur la peinture de la fin du Moyen Âge. Elle est bien plutôt à attribuer aux principes nominalistes de la connaissance promouvant l'analyse des objets sensibles et particuliers (cf. la définition du nominalisme). D'autre part, la représentation « réaliste » n'exclut pas une forte charge symbolique. Bien avant Jan Van Eyck, dont toute la peinture est exemplaire à cet égard, la fresque du *Bon gouvernement* peinte par Ambrogio Lorenzetti († 1348) dans le palais communal de Sienne, qui est considérée comme la première représentation d'un paysage urbain et rural réaliste, véhicule aussi les symboles de la providence, de la paix et de la justice que le gouvernement urbain entendait prodiguer aux Siennois.

On ne saurait, enfin, tenter de comprendre l'art de la fin du Moyen Âge sans en référer à trois autres composantes de la société occidentale. La reprise économique en premier lieu, qui s'amorce dans la première moitié du xv^e siècle : reconstruction des églises et des hôtels aristocratiques, désir de leur donner un décor opulent, commandes de livres somptueusement illustrés..., tout cela profite à la création et aux expériences multiples. L'éveil de la conscience individuelle ensuite : le succès du portrait répond, autant qu'à la réussite sociale, sinon plus, à la célébration du moi, non dénuée d'angoisse existentielle, toutes deux exprimées aussi dans le déploiement de l'art funèbre. En dernier lieu, l'affermissement de l'État : les rois de France ou de Bohême, les papes d'Avignon, puis ceux de retour à Rome, les princes bourguignons, les gouvernements urbains firent de leur cour, de leur capitale ou de leur ville les centres de l'effervescence intellectuelle et artistique. En protégeant les artistes, en stimulant la création, ils mettaient leur pouvoir au service de l'art, mais aussi l'art au service de l'État.


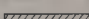
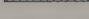
DOCUMENT COMMENTÉ

Le palais des papes à Avignon



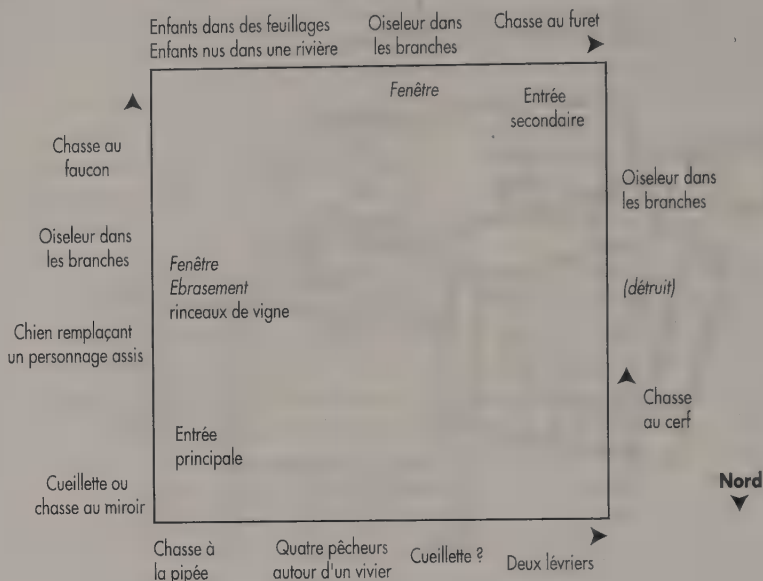
-  Palais de Benoît XII
-  Palais de Clément VI et constructions d'Innocent VI et d'Urban V
- Plan du rez-de-chaussée



-  Palais de Benoît XII
-  Palais de Clément VI et constructions d'Innocent VI
-  Emplacement des futurs appartements des légats et vice-légats
- Plan du premier étage

D'après *Le palais des papes*, Numéro hors série, *Revue des Beaux-Arts (Monuments d'exception)*, 1992, p. 25.

Répartition de la décoration peinte sur les murs de la Chambre du Cerf



D'après MERINDOL DE, X., « Clément VI, seigneur et pape, d'après le témoignage de l'emblématique et de la thématique », dans *Cahiers de Fanjeaux* 28, Toulouse 1993, p. 344.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DES DOCUMENTS

Le palais des papes, c'est :

- un monument architectural grandiose : « la plus forte et la plus belle maison de France » d'après Froissart ;
- le centre de l'exercice du pouvoir pontifical ;
- par conséquent la pièce maîtresse d'un dessein ambitieux : faire d'Avignon la nouvelle capitale pontificale, en lieu et place de Rome.

1 - PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

■ La nature de la source

Il ne s'agit pas ici de sources **originales** et « **authentiques** » :

■ **Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage**, montrant **2 phases principales** et **succesives** de construction du palais pontifical :

- sous Benoît XII (cf. *supra*, la chronologie des papes.) ;
- sous Clément VI ; avec quelques additions d'Innocent VI et d'Urbain V, qui a quitté Avignon en 1367.

► Document historique **fabriqué**, donc de seconde main, à partir de sources très diverses, plans anciens, données archéologiques, documents écrits aussi.

■ Il en est de même pour la localisation des différentes *scènes de chasse des fresques* décorant la *Chambre du Cerf*, qui était le cabinet de travail du pape Clément VI, ainsi nommé en raison de la scène centrale, représentant une chasse au cerf.

Fresque : procédé de peinture murale qui utilise des couleurs délayées à l'eau sur une surface de plâtre frais, afin que la peinture, en pénétrant dans le support, acquière une meilleure solidité.

➔ Il importe de se référer au monument architectural lui-même. À défaut d'être sur place, de très bonnes reproductions du bâtiment actuel et de sa décoration intérieure se trouvent dans l'ouvrage dont sont tirés les plans, et dans de nombreux livres d'art, par exemple :

DUBY, G., *Fondements d'un nouvel humanisme 1280-1440*, Genève, Skira 1966 ; ou, du même auteur, *L'Europe au Moyen Âge, Art roman, Art gothique*, Lausanne 1979.

2 - ANALYSE

Axer sur :

- Le palais de Benoît XII, un quadrilatère trapézoïdal :
 - ordonné autour d'un cloître ;
 - flanqué de tours ;
 - prolongé au sud par l'aile fortifiée des appartements pontificaux.
 - Le palais de Clément VI :
 - superficie du palais presque doublée ;
 - remaniement des appartements privés ;
 - grande cour fermée au sud et à l'ouest par deux ailes à double fonction, religieuse et administrative.
 - Le décor de la Chambre du Cerf :
 - dans un espace forestier ;
 - différents types de chasse, de la plus noble (cerf) à la plus triviale (chasse à la pipée), scènes de pêche dans un vivier, et de cueillette de fruits dans un arbre.
- ➔ Se garder de décrire dans le détail les plans proposés, et aussi bannir, pour le commentaire, un plan qui soit purement descriptif : il ne s'agit pas d'une visite guidée, mais d'une réflexion historique.

3 - MISE EN PLACE DES DOCUMENTS

CHÉLINI, J., *L'Église au temps des schismes, 1294-1449*, Paris 1982, A. Colin, coll. U, pp.33-63. L'étude du contexte fera ressortir les circonstances du choix d'Avignon comme capitale pontificale.

■ Un séjour romain difficile :

À Rome, le pape, traditionnellement, a très peu séjourné : ville toujours agitée par des conflits constants avec/entre les familles aristocratiques qui la dominent, de plus malsaine l'été. Le « nomadisme » de la cour pontificale (entre 1198 et 1305, moins de quarante ans de résidence dans la ville de saint Pierre), n'est pas compatible avec l'essor de la **monarchie administrative centralisée** qu'est en train de devenir la papauté.

■ L'urgence des affaires françaises au début du XIV^e siècle (le conflit de Boniface VIII et de Philippe le Bel et ses séquelles : cf. CHÉLINI, *op. cit.*, pp. 21-33 ; ou mieux, FAVIER, J., *Philippe le Bel*, Paris 1978, chap. IX à XIV) a conduit le pape Clément V, d'origine française, à s'installer (provisoirement dans son esprit) à Avignon.

■ Des facteurs favorables :

- Avignon n'a pas un passé historique spécialement brillant (au XIII^e siècle, petite ville d'environ 5 000 habitants, en expansion cependant, et pourvue des quatre Ordres mendiants) et n'appartient pas en propre au pape (sous la seigneurie du comte de Provence) ;

- **mais** Avignon = une **situation de carrefour** excellente, dans le couloir rhodanien, pas trop loin de l'Italie, à proximité du royaume de France ; la vallée du Rhône entre Lyon et Arles est depuis un certain temps un vrai centre harmonique de la chrétienté : cf. les conciles de Lyon en 1245 et 1274 ; le couronnement de Clément V à Lyon en novembre 1305 ; le concile de Vienne en 1311 ;
- Avignon = un **site** favorable : acropole méditerranéenne sur le Rocher des Doms ; dernier pont avant l'embouchure du Rhône ; extension urbaine possible vers le sud ; proximité du riche Comtat Venaissin, qui appartient au pape depuis 1274, susceptible de fournir l'approvisionnement nécessaire à une ville en expansion ;
- enfin, élection en 1316 de Jacques Duèze (Jean XXII), évêque d'Avignon. Son neveu le remplace comme évêque, mais il est fait cardinal en 1317. Il n'y a donc plus d'évêque, le palais épiscopal est libre et Jean XXII s'y installe durablement.

4 - EXPLICATION

■ Elle vise à répondre aux questions suivantes :

- il y a eu deux maîtres d'œuvre principaux dans la construction du palais : Benoît XII et Clément VI (la réfection du palais épiscopal par Jean XXII n'a laissé aucune trace). Au-delà de deux conceptions architecturales différentes, la résidence pontificale ne présente-t-elle pas une unité d'ensemble ?
- en quoi le palais d'Avignon a-t-il été une expression et un moyen du dessein politique et spirituel des papes du XIV^e siècle ?

■ Le plan du commentaire :

- le palais des papes, expression de la puissance temporelle ;
- un symbole du pouvoir spirituel.

a/ Le palais des papes, expression de la puissance temporelle

1 ~ Une forteresse

■ Un site choisi à cause du palais épiscopal, situé au sud de la cathédrale (plan d'Avignon dans CHÉLINI, *op. cit.*, p. 48). Celui-ci est installé au nord de la ville, partie la plus aisée à défendre en raison de la présence du Rocher des Doms. Dès Jean XXII, renforcement du caractère défensif, qui en fait un véritable quartier fortifié presque fermé.

■ Un système fermé qui se perpétue sous les deux papes suivants :

- Benoît XII reconstruisit la maison de l'évêque presque intégralement. Travaux échelonnés de 1335 à 1342 ; appel à Pierre Poisson, de Mirepoix, comme **maître d'œuvre**.

Montrer, à part la tour du Pape ou des Anges, et l'aile des appartements privés la reliant au reste du bâtiment (un rempart diagonal à l'ouest de la tour du Pape évite les angles morts), **le plan compact** : 133 m du nord au sud × 82 m de large ; ceinture extérieure isolant complètement le jardin à l'est ; deux accès seulement : la porte Majeure munie d'une **chambre à herse**, la porte de Fer ;

- on a dit que cette forteresse compacte, repliée sur elle-même, correspondait tout à fait à la personnalité austère du **moine cistercien** Benoît XII : ouverture du palais sur le **cloître** seulement. En réalité, le grand château de Clément VI conserve la majeure partie des caractéristiques de la construction précédente :

- plan toujours compact, incorporant même les espaces d'agrément, jardins et vergers à l'est ;
- puits et citernes internes ;
- murs extrêmement épais.

Certes, les ouvertures extérieures sont plus nombreuses : fenêtres (→ palais mieux éclairé), portes (porte Notre-Dame, porte des Champeaux, porte de la Peyroterie), mais celles-ci sont toujours puissamment défendues.

Renforcement même du système défensif. Cf. les tours : donjon pour défendre l'accès peu sûr des Trouillas ; tour Saint-Laurent, contrefort indispensable, mais aussi protection vers le sud, etc.

➔ C'est donc une véritable forteresse, qui est d'abord l'**expression d'un pouvoir seigneurial** : le pape est le seigneur temporel du Comtat, et d'Avignon même depuis 1348 (rachetée à la reine de Naples). Le pape y lève des tailles, des taxes indirectes (sur le vin, le sel...), toutes portées au château. De plus, l'orgueil du pouvoir se manifeste ici aussi dans la hauteur des tours (Trouillas, 52 m, tour du Pape, 46,5 m).

Le palais n'est pas seulement le centre d'un pouvoir seigneurial.

2 ~ Le centre d'un pouvoir politique souverain : le siège de la Curie

Caractérisé par :

■ Une administration nombreuse.

Environ 500 à 600 **curialistes** occupent une fonction quelconque (et ne peuvent habiter tous au palais) : entourage du pape, officiers domestiques, corps de garde et d'honneur, personnel administratif (pour tout ce qui suit, voir GUILLEMAIN, B., *La cour pontificale d'Avignon 1309-1376, Étude d'une société*, Paris 1962).

Pour la papauté comme pour tous les détenteurs du pouvoir politique, le XIV^e siècle est marqué par l'extension considérable des organes de gouvernement en même temps que leur spécialisation.

■ Une administration à la spécialisation croissante.

Cela transparaît dans l'affectation des locaux. Par exemple :

- la **Grande Audience** (des causes apostoliques) abrite le tribunal de la Rote (tribunal en forme de roue où siègent les auditeurs des causes) ;
- l'aile des grands dignitaires abrite les principaux services **des écritures et des finances** : la trésorerie, avec au-dessus l'« appartement » du trésorier, chambre des notaires (ceux qui écrivent les actes pontificaux, les milliers de **lettres de provision**, etc.) et chambre du **camérier** au 1^{er} étage, la **Petite Audience** (jugeant les contestations bénéficiales).

➔ L'agrandissement du palais sous Clément VI répond à l'affirmation d'un **État de justice et de finance**.

3 ~ Le centre d'un pouvoir politique souverain : le siège de la cour pontificale

■ Le gouvernement de l'Église et la politique d'envergure menée par la papauté reposent aussi sur une **vie de cour brillante**, comme celle qui se développe au même moment à Paris ou à Prague. Elle connaît son apogée sous Clément VI.

Principales caractéristiques :

- le cosmopolitisme, si bien montré par Froissart : les visites des princes sont nombreuses, Jean le Bon en 1362, l'empereur Charles IV en 1365, le roi de Danemark Valdemar Atterdag..., celles de leurs sujets aussi, clercs et laïcs ;
- la représentation : ambassades, entrées solennelles, funérailles, fêtes et festins... ;
- le mécénat : les papes ont attiré de nombreux peintres locaux ou étrangers (Matteo Giovanetti de Viterbe), qui travaillaient en équipe à la décoration du palais ; des orfèvres, des musiciens...

■ D'où la nécessité d'un cadre digne de cette vie de cour brillante :

- nombreuses réfections des bâtiments antérieurs et construction du palais de Clément VI en pur **style gothique (croisées d'ogives)** par Jean de Louvres, maître et maçon origi-

- naire d'Île-de-France. D'énormes sommes furent dépensées, aussi bien par Benoît XII que par son successeur : sous Clément VI, les dépenses de construction représentèrent 15% des dépenses du pontificat ;
- comment se présente ce cadre propre à la vie de cour ? S'appuyer sur l'examen de la cour d'honneur, des salles de réception, du Consistoire et, au-dessus, du Grand Tinel (salle à manger) et ses annexes, de l'aile du **Conclave**...

- ➔ Le sentiment qui se dégage est celui d'un mélange de simplicité et de somptuosité.
- ➔ Palais fonctionnel abritant les rouages de la centralisation pontificale, exprimant le renforcement du prestige politique du pape. C'est la maison digne d'un grand seigneur et d'un grand monarque, où largesse et appareil, vertus essentiellement féodales, côtoient les vertus plus pratiques du prince moderne centralisateur.
- ➔ Mais le pape est plus que cela : il détient un **magistère spirituel**, et son palais en est l'expression.

b/ Le palais des papes, expression d'un magistère spirituel

1 ~ Un lieu liturgique

- Noter la persistance du modèle monastique dans le palais de Benoît XII : chapelle consacrée à Dieu, à la Vierge et aux saints apôtres Pierre et Paul, flanquée au sud du cloître dont l'austérité n'est pas niable.
- Inauguration en 1352, au sud du palais, d'une nouvelle chapelle pontificale Saint-Pierre et Saint-Paul (noter la permanence de la référence aux deux apôtres) par Clément VI : installation hardie d'un seul berceau d'ogives (à 20 m) sur les deux nefs de la Grande Audience → une poussée énorme compensée par un arc-boutant central au sud (visible sur le plan), par la tour Saint-Laurent, et à l'intérieur par un escalier monumental, qui comporte aussi une dimension symbolique : l'escalier signifie à la fois la montée vers Dieu, et aussi la montée vers le pape, qui bénissait dans la Loggia, à la fenêtre dite de l'Indulgence, la foule, lors des grandes fêtes religieuses.
- ➔ Toute une liturgie pontificale très significative de l'idéologie avignonnaise de suprématie spirituelle.
- Présence de nombreux oratoires : dans la tour Saint-Jean, la chapelle Saint-Jean (1346-1348) et la chapelle Saint-Martial (1344), décorées par Matteo Giovanetti ; la chapelle Saint-Michel, au dernier étage de la tour de la Garde-Robe, qui était l'oratoire privé du pape ; oratoires attachés aux différents services curiaux.
- ➔ Ordonnance du service divin qui imprime son rythme à la vie curiale : il y a cinquante fêtes où le pape officie lui-même ; on connaît le recrutement régulier de chantes venus du Nord, formés à l'*Ars nova* de Philippe de Vitri et de Guillaume de Machaut. Avignon figure parmi les centres privilégiés de l'essor et du renouvellement de la musique médiévale.
- ➔ **Néanmoins**, le palais pontifical est un **lieu de culte incomplet** : les reliques des protecteurs de l'Église romaine ne sont pas là. D'où, après Clément VI, le rêve du retour à Rome qui hante ses successeurs. Urbain V fait élever une galerie au sud du jardin de Benoît XII appelée « Rome ».

2 ~ Un lieu de savoir

Le magistère spirituel du pape s'appuie également sur l'étude et la connaissance.

- Il s'appuie, dans la ligne du temps, plus sur une connaissance approfondie du **droit** (cf. la Rote, les notaires...) que sur la **théologie**, malgré la présence d'un lecteur en théologie au *studium* du palais. Avignon est à cette époque le « pôle canonique » de la chrétienté.
- Présence d'une bibliothèque considérable. 2 000 volumes dans la tour des Anges : livres sacrés, littérature patristique, commentaires scolastiques, ouvrages juridiques, et aussi auteurs antiques que Clément VI, très lié aux **milieus humanistes**, recherchait assidûment.

3 ~ L'iconographie palatine : une allégorie du magistère spirituel

On attribue souvent un caractère profane aux fresques de la Chambre du Cerf en les opposant aux peintures à thème religieux des chapelles palatiales, centrées sur la vie du Christ et des Apôtres.

En est-il vraiment ainsi ?

■ Les scènes de chasse, de pêche et de cueillette expriment sûrement un sentiment de la nature juste voire même réaliste, aussi bien de la part de l'artiste (l'attribution à **Matteo Giovanetti** de Viterbe n'est pas totalement assurée) que de la part du **commanditaire** qui les avait en permanence sous les yeux dans son cabinet de travail. Elles s'inspirent aussi des descriptions faites dans les *Livres de chasse*, alors très en vogue dans les milieux aristocratiques cultivés.

■ Mais l'œuvre d'art au Moyen Âge est remplie de clefs symboliques.

Lier ces observations :

- à l'idée que la chasse est une image symbolique de la quête du pouvoir ;
 - également à la nature allégorique des animaux représentés. Ainsi, le cerf représente souvent le Christ, et la renaissance spirituelle ; les chasseurs qui le suivent, accompagnés de chiens (vigilance et fidélité), sont à la recherche de Dieu. Pour d'autres exemples (belette, poissons, oiseaux, voir GARNIER, F., *Le langage de l'image au Moyen Âge. Signification et symbolique*, Paris 1982). De même, la nature représentée doit être considérée comme une **métaphore** de la naissance nouvelle de la végétation, appliquée à la prise de conscience d'une ère nouvelle modelée par un esprit de réforme et de re-naissance.
- ➔ Les fresques exaltent le pouvoir du pape, **vicaire du Christ**, chargé de diffuser dans le monde le message de l'Évangile.
- ➔ Elles figurent la quête d'un homme ouvert aux idées humanistes, le pape Clément VI, qui réfléchit dans son cabinet de travail à la réforme de l'Église.

5 - INTÉRÊT DES DOCUMENTS

- Les papes d'Avignon, constructeurs et conducteurs d'une puissance temporelle, ont construit un palais, superbe instrument de pouvoir au service de la centralisation pontificale.
- La contribution palatine du cistercien Benoît XII et de l'humaniste Clément VI traduit la diversité de leurs conceptions réformatrices, mais exprime toujours l'idéal d'un pape, unique et tout-puissant chef spirituel de l'Église et de la chrétienté.

DOCUMENT COMMENTÉ

Sermon de Bernardin de Sienne (1427)

Nous parlerons ce matin de vos négoce, de vos usures et de vos roueries. Je crois que ce sermon sera parmi les plus utiles que vous ayez entendus de moi, si je considère combien les arts et métiers sont chose nécessaire et bonne quand ils sont exercés licitement...

Le négoce peut devenir illicite en considération de la personne qui le pratique. Par exemple : il ne m'est pas permis à moi, frère, de pendre quelqu'un car ce n'est point mon métier, mais art séculier. Il n'est licite ni à moine ni à prêtre d'exécuter ce qui échoit aux laïcs. Le prêtre et le moine doivent se consacrer au service de l'Église et au salut des âmes. Le laïc a les arts et les négoce... Vous ne pouvez faire chose agréable à Dieu en contrariant l'ordre établi dans le corps de la Sainte Église...

La seconde considération envers celui qui commerce est de voir quelle âme il y apporte. S'il se propose de soutenir sa famille, d'éteindre ses dettes, de marier ses filles, ses intentions sont légitimes. Mais que dire de celui qui s'épuise sans besoin continuellement, va de ci, va de là, fait ceci, fait cela, sans jamais s'arrêter ? Je dis que s'il ne travaille pas en vue des pauvres, il pèche mortellement, parce qu'entasser de la sorte n'est rien d'autre que péché d'avarice...

... Au XIII^e chapitre de l'Apocalypse : « Nul ne peut vendre ni acheter qui ne soit marqué du nom de la Bête ». La Bête est l'Antéchrist et son signe le mensonge, qui sera toujours avec lui puisqu'il se dresse contre la vérité. Du Christ il est dit : « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie »... Tu lis encore au XIV^e chapitre de l'Apocalypse : « Celui qui adorera l'Antéchrist et son image en portera le caractère et le sceau sur son front en signe de sa croyance, ou sur sa main qui accomplira ses œuvres ; ils boiront dans le calice de la colère de Dieu, et ils iront à l'enfer »...

Une autre cause de péché est la vente à terme en exigeant par ce moyen un prix plus élevé de ta marchandise que si elle était payée comptant. Il ne t'est point licite d'en exiger davantage ; sinon, tu vends le temps qui ne t'appartient pas...

Parlons enfin du bien commun et du commerce... Il résulte grand bien des arts et des négoce pour la commune. Cependant l'exercice de ceux qui ont le mal pour but n'est jamais licite... Chaque fois qu'il résulte dommage de chose ou de personne, il ne peut être question de bien commun...

Ô pauvres [larrons], rentrez en vous-même : si vous voyiez la laideur de vos âmes, elle vous épouvanterait. Pouvoir gagner sans péché et perdre son âme pour quelques piécettes ! Malheur, malheur à qui suit une si mauvaise route !...

Chacun peut et doit gagner, mais avec discrétion. Tu ne dois user d'aucune malice ni fausser nulle marchandise : tu dois la faire bonne et si tu ne sais pas la faire, alors laisse exercer un autre qui la fasse bien. Ainsi le gain sera licite. Ce faisant, tu acquerras en ce monde la louange des hommes, celle de Dieu et la gloire dans l'autre.

Le prediche volgari di San Bernardino da Siena dette nella Piazza del Campo l'anno MCCCCXXVII éd. BANCHI, L., Sienne 1888, t. 3, pp. 214-252. Traduit du toscan.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

La pastorale et la prédication à la fin du Moyen Âge.

La doctrine de l'Église à l'égard des marchands et de leurs activités.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

L'auteur

Bernardin de Sienne (1380 -1444), franciscain, canonisé en 1450. Une des figures marquantes de l'Église italienne de la première moitié du xv^e siècle :

- action essentielle dans la nouvelle vigueur du franciscanisme : il a donné une impulsion définitive à la réforme de l'**Observance** ;
- une spiritualité à la fois intérieure et exubérante. Il a grandement contribué à la diffusion de la dévotion au Saint Nom de Jésus ;
- figure de proue de la prédication au xv^e siècle.

La nature du document

■ Extraits d'un de ses sermons. Il est recommandé de se référer au texte intégral dans Saint BERNARDIN DE SIENNE, *Enseignements et apologues*, éd. et trad. de l'italien par BENEDICT, F., Paris 1923, pp.193-205.

■ Rechercher, si nécessaire, la signification exacte des termes « sermon » et « prédication ».

■ Sermon du type *ad status*, consacré à un groupe social particulier, ici les marchands et artisans de Sienne. Il appartient à **un cycle de sermons prononcés en langue vulgaire (toscan) pendant le Carême 1427**, recueillis par un tondeur de draps, Benedetto di Maestro Bartolomeo, qui gravait les paroles du prédicateur sur des tablettes de cire et les recopiait une fois rentré à la maison ! Cette transcription rend compte exactement du sermon prononcé, y compris les interjections, l'interpellation des auditeurs...

2 - ANALYSE

■ Un sermon utile adressé aux habitants de Sienne.

■ Un sermon définissant les critères qui rendent leurs activités **illicites** : transgression de la fonction occupée dans la société, intentions subordonnées à l'avarice, pratiques trompeuses.

■ Tout cela conduit à la ruine du salut de l'âme, mais on peut remédier à cette situation désastreuse.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Considérer l'évolution de l'action pastorale de l'Église depuis le xiii^e siècle et l'essor de la prédication.

- Cf. VAUCHEZ, A., *Les laïcs au Moyen Âge*, Paris 1987, Coll. Cerf-Histoire, chap. XII : « Le tournant pastoral du xiii^e siècle, son importance et ses limites », pp.133-143 ;
- RAPP, F., *L'Église et la vie religieuse...*, pp.130-136 ;
- *Histoire du christianisme...*, t. 6, pp. 355-395 ;
- MARTIN, H., *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Âge, 1350-1520*, Paris 1988, Coll. Cerf-Histoire. Cet ouvrage analyse la prédication dans les pays de l'ouest et du nord de la France actuelle, mais a valeur plus générale. S'attacher surtout aux conclusions qui ferment chaque chapitre.

- Depuis le concile de Latran IV, la prédication a été un des principaux moyens d'instruction, de maintien de la foi, de contrôle et de redressement des mœurs parmi les fidèles.
- Rôle essentiel des ordres mendiants. D'après Martin (p. 615), 85 % des prédicateurs qu'il a recensés sont des frères mendiants.
- Une diffusion de la prédication dans le peuple pas aussi médiocre que les âpres critiques des réformateurs contemporains le laissent entendre.
- L'importance des « missions populaires », surtout à partir de la fin du XIV^e siècle, dans un contexte de schisme et d'inquiétude religieuse. Elles sont menées par un type nouveau de prédicateurs dont on peut considérer le dominicain Vincent Ferrier comme le promoteur († 1419). Leur vie est entièrement consacrée à la prédication.
- Celle-ci est marquée par un **nomadisme urbain**, proche de la vocation apostolique primitive des frères mendiants : les prédicateurs, entourés d'une foule de nouveaux convertis et de pénitents, parcourent à pied des régions entières, s'arrêtent pour prêcher dans les villes qui le demandent, passent avec elles de véritables contrats concernant le lieu, le jour, la durée du sermon... Ainsi Bernardin à Sienne.

Si possible, dire quelques mots de Sienne.

Quelques données éparses en français dans RENOUARD, Y., *Les villes d'Italie de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle*, Paris 1969, S.É.D.E.S., 2 vol. Pour les italianisants, BORTOLOTTI, L., *Siena*, Bari 1983, coll. *Le città nella storia d'Italia*.

- Sienne, à l'instar de nombreuses villes italiennes, est une **commune** (cf. le texte. Il est indispensable d'analyser le sens de ce terme) dominée par une oligarchie d'hommes d'affaires ;
- Les Siennois ont été parmi les premiers hommes d'affaires des villes italiennes de l'intérieur à se livrer au commerce et à la banque. Dès le début du XIII^e siècle, ils sont aux foires de Champagne. Jusqu'au début du XIV^e siècle, Sienne rivalise avec Florence. Relier cette prospérité avec la fresque d'**Ambrogio Lorenzetti**, *Le bon gouvernement* (1337-1339), qui orne le palais communal ;
- Dans la première moitié du XV^e siècle, Sienne a nettement perdu de son importance (penser aux crises économiques, à l'instabilité politique des cités-États italiennes, aux révoltes urbaines). Ses habitants pratiquent, dans l'orbite de Florence qui domine alors toute la Toscane, des activités de niveau plus local qu'international, toujours fondées sur la banque, le commerce et l'artisanat.

4 - EXPLICATION

Ces extraits d'un long sermon, choisis pour leur représentativité, tracent un tableau du milieu urbain auquel ils s'adressent, de ses activités et de ses péchés, et développent quelques aspects de la doctrine économique et sociale du prédicateur.

Dans une bibliographie abondante, il est suffisant de retenir :

- *Histoire du christianisme...*, t. 5, pp. 756-766 et t. 6, pp. 479-489 ;
- LE GOFF, J., *Marchands et banquiers au Moyen Âge*, Paris 1993, P.U.F. Que sais-je, n° 699, 8^e édition ;
- LE GOFF, J., *La bourse et la vie*, Paris 1986, Hachette.

a/ Les « négociants » dans la société

1 ~ Analyse indispensable du terme « négoce »

Il traduit le terme italien de *mercanzia* (pratique du commerce). C'est l'activité par excellence des Siennois (se rapporter aux autres termes s'y référant). Le négoce fait partie des « arts et métiers » =

savoir technique, recouvrant tous les domaines de l'activité humaine (attention à ces termes qui ont, au Moyen Âge, des sens très divers, il faut les définir avec précision).

2 ~ Le négoce est considéré par Bernardin comme une activité à part entière dans les activités humaines

Rechercher les autres éléments qui corroborent l'idée qu'il est bon pour la société tout entière (« bien commun », « commune »), comme pour l'individu.

- ➔ Opinion qui découle de la tradition franciscaine : elle affirme que toutes les créatures participent à la glorification de l'œuvre divine, et par conséquent, toute activité est « nécessaire et bonne ». Le commerce a ainsi une valeur en soi : on y trouve, comme plus généralement dans le travail, une satisfaction bénéfique (cf. le dernier paragraphe).
- ➔ Relier tout ceci à la reconnaissance progressive de l'utilité sociale du marchand.

3 ~ Mais le négoce occupe une place particulière

Il est réservé aux **laïcs**. Les clercs et les moines ne peuvent en aucun cas s'y adonner, car ce n'est pas leur **fonction**. Les laïcs de leur côté ne doivent pas intervenir dans les affaires des ecclésiastiques.

- ➔ Les tâches sont partagées dans la société. Ne pas observer ce partage, c'est aller à l'encontre de l'**ordre** voulu par Dieu.
- ➔ Réfléchir à la définition de l'**Église** qui sous-tend le discours.

b/ Négoce et péché

Le négoce est bon, s'il est exercé **licitement**. Quand donc est-il illicite ?

1 ~ La mauvaise intention : désir du gain et avarice

La plus grande partie du sermon dénonce l'avarice (ou la cupidité), un des sept péchés capitaux. Directement inspiré par le démon, c'est un péché mortel qui compromet gravement le salut puisqu'il pousse l'homme à rechercher la richesse, alors que le royaume des cieux est promis à celui qui y renonce. Cf. les citations de l'Apocalypse de Jean, dernier livre du Nouveau Testament. Localiser les citations bibliques. Il existe plusieurs éditions de poche de la Bible.

- ➔ Depuis au moins le **xiii^e** siècle l'avarice est considérée comme le péché par excellence des marchands et des bourgeois.
- ➔ Contraire à l'esprit de justice et de charité, elle entraîne les autres méfaits des marchands.

2 ~ Les opérations illicites

■ D'abord le mensonge et la tromperie. Partir du terme « roueries » et rechercher les termes qui s'en rapprochent, les exemples qui développent cette notion. Bernardin dénonce la concurrence déloyale. Penser à la réglementation des statuts de métiers.

■ Les « usures ». Citée dès le début du sermon, l'usure n'y est pas traitée nommément (Bernardin la pourfend dans d'autres sermons, à l'instar de tous les prédicateurs). Néanmoins, il aborde ce thème avec la « vente à terme » ou vente à crédit, assimilée implicitement à une **usure**. En effet :

- elle suppose la perception d'un supplément. Or, la définition générale de l'usure est : tout ce qui dépasse la quantité due d'une chose. (*La bourse et la vie*, pp.17-34.) ;
- reprise d'un argument couramment utilisé pour condamner l'usure : « Tu vends le temps qui ne t'appartient pas. » (*ibidem*, pp.42-44).

- ➔ Cela revient à une condamnation globale de l'**intérêt** comme étant de l'usure. Il faut nuancer cependant cette rigidité : Bernardin, comme beaucoup de théoriciens des pratiques commerciales, dissocie habituellement le prêt à intérêt de l'usure (*ibidem*, pp.78-79).
- ➔ L'usure est un vol directement inspiré par la cupidité, c'est donc un péché mortel, et le marchand qui s'y adonne est promis à l'enfer. Comment y échapper ?

3 ~ La recherche du gain licite

- Analyser les différents éléments qui font le gain licite :
 - les besoins légitimes du marchand ;
 - un surplus destiné aux pauvres, non thésaurisé par avarice ;
 - un gain qui ne lèse pas le bien commun ;
 - l'intention bonne : idée que toute activité est mauvaise par l'intention qu'on lui donne. Dans ce sens, Bernardin prêche une **morale de l'intention** ;
 - la capacité et le travail : « bien exercer son métier » ;
 - un gain raisonnable, « discret ». Référence à un concept familier au marchand italien : la **ragione** (raison) qui peut se définir comme un idéal fait de calcul, de prudence et de modération.
- À ces conditions, le marchand plaît à Dieu. Noter le progrès accompli depuis le XII^e siècle, concernant la place du marchand dans la société chrétienne. Bernardin reconnaît le rôle bénéfique du marchand et admet que l'argent peut produire un profit licite, si celui-ci est mesuré et destiné au bien de la famille et de la cité.
- ➔ S'il est permis d'être riche, les occasions de pécher sont multiples. Il faut donc forcer le marchand au repentir, c'est-à-dire le **convertir**. Comment ?

c/ La conversion : principes et effets de la prédication

Pour Bernardin, la prédication assume en même temps une fonction d'enseignement et d'autorité. La vie chrétienne et le salut passent par des actes précis : savoir, connaître, se souvenir. C'est la prédication qui transmet cela, plus encore que l'office divin.

Pour ce qui suit, l'ouvrage de H. Martin, bien qu'il ne concerne pas le domaine italien, donne des pistes de réflexion suggestives.

1 ~ Un sermon accessible à tous

- Pour toucher un plus grand nombre de fidèles, prédication en plein air, sur la place du Campo de Sienne, centre social et politique de la ville.
- Utilisation de la langue vulgaire, simple, directe et même familière.
- Plan rigoureux. L'ensemble du sermon est un bel exemple de **rigueur scolastique**. L'argumentation est classiquement étayée sur les **autorités** (citations tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, des écrits des Pères de l'Église, et des théologiens ou canonistes du Moyen Âge. Dans notre extrait l'Apocalypse de Jean, dont le succès est grand à cette époque), mais sans excès pour être compris de l'auditoire qui n'est pas féru de culture savante, et sur des **exempla** (cf. *La bourse et la vie*, pp.13 et suivantes).
- ➔ L'essentiel est de frapper l'auditoire.

2 ~ Une « pastorale de la terreur et de l'utilitarisme », selon la formule d'un historien italien

- Appel à la conversion par la crainte de l'enfer et de la damnation éternelle : « Ô pauvres [larçons], etc. ». Utilisation aussi d'un argument familier aux hommes de ce temps : l'Antéchrist et sa venue à la fin des temps. Évoquer les représentations de l'enfer dans l'art.

- ➔ Bernardin prêche une morale fondée en partie sur la crainte du châtement.
- Mais il propose aussi la vie éternelle par le bon usage des choses d'ici-bas : le salut pour les marchands viendra de la pratique loyale et raisonnable de leur métier.
- ➔ Point de vue optimiste, qui compense la menace de l'enfer : chacun peut et doit faire son salut, pour peu qu'il y mette de la bonne volonté.
- Des moyens traditionnels. La conversion proposée par Bernardin est garantie par l'institution ecclésiastique seule apte à juger du bien et du mal (2^e paragraphe). Bernardin est peu favorable à toute expérience religieuse autonome du laïc, périlleuse pour l'ordre social. Chacun doit rester à sa place dans la société chrétienne.
- ➔ Une vision de la société assez conservatrice, qui ne veut pas dire que Bernardin soit hostile à toute réforme de la société : la conversion de chacun aboutira à l'amélioration de la vie sociale, « au bien commun ». Mais il propose surtout une restauration morale de la société : l'amour de la pauvreté pour soi-même, et la charité pour autrui (« travailler en vue des pauvres »).

3 ~ La prédication de Bernardin : un succès ?

- On ne peut nier la capacité du prédicateur à susciter des réactions émotives immédiates : assistance en pleurs, autodafés, pénitence individuelle et collective. Noter que ce n'est pas propre à Bernardin. Les prédicateurs contemporains obtenaient souvent les mêmes effets.
- L'influence réelle et durable sur la morale publique et les attitudes sociales est à nuancer. Dans certaines villes où Bernardin a prêché (Sienne, Pérouse), il y eut adoption de statuts visant à réprimer les abus et les excès de toutes sortes. Cependant, il s'agissait souvent de la réactualisation de statuts antérieurs, et il est très difficile d'apprécier leur effet réel.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

- Un rayonnement spirituel exceptionnel au service d'une conscience très claire de la nécessité d'enseigner les fidèles et d'encourager leur désir de perfection.
- Une attitude ouverte, mais sans complaisance à l'égard des activités marchandes : une justification du bon marchand, accompagnée de la condamnation des abus et de l'enrichissement excessif qui font le mauvais marchand et le mauvais chrétien.
- Objectifs de la prédication aux derniers siècles du Moyen Âge : inculquer la hantise du péché, l'obéissance à l'enseignement de l'Église, tout cela revient non seulement à surveiller le conformisme religieux, mais aussi à conforter le conformisme social.

DOCUMENTS PROPOSÉS

La politique bénéficiale de Jean XXII (1316-1334)

Interventions de Jean XXII dans les bénéfices majeurs

BÉNÉFICES	France	Autres pays	Total
Provisions ordinaires d'évêchés	230	550	780
Provisions ordinaires d'abbayes	207	281	488
Provisions en commende d'évêchés	4	17	21
Provisions en commende d'abbayes	4	39	43
Total	445	887	1 332

Interventions de Jean XXII dans les bénéfices mineurs

BÉNÉFICES	France	Autres pays	Total
Provisions ordinaires de bénéfices vacants	5 729	3 002	8 731
Provisions extraordinaires (commende) de bénéfices vacants	46	474	520
Provisions de canonicats sous expectative	5 153	6 975	12 128
Grâces expectatives	5 400	3 444	8 844
Total	16 328	13 895	30 223

CAILLET, L., *La Papauté d'Avignon et l'Église de France*, Paris 1975, P.U.F., pp.33 et 124.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- le système bénéficiale au XIV^e siècle. L'importance de la France dans ce système ;
- la papauté d'Avignon et la centralisation pontificale.

Présenter le document :

- deux tableaux numériques établis à partir des registres des **Lettres communes** (55 420 lettres) du pape Jean XXII ;
- un ensemble difficile à manier, mais des séries suffisantes pour que la loi des grands nombres gomme les incertitudes et pour dégager des tendances acceptables.

Mettre en place le document :

- le long pontificat de Jean XXII, un pape français, juriste, bon politique ;
- accentuation de la centralisation pontificale de ses prédécesseurs : 31 555 lettres touchant le domaine bénéficiale.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- qu'est-ce qu'un bénéfice ? Bénéfices majeurs et mineurs ;
- le renouvellement normal du personnel ecclésiastique ; évaluation des interventions pontificales dans les provisions ordinaires ;
- la pratique de la commende et des expectatives, particulièrement importante dans le royaume de France ;
- rechercher la signification de ces interventions pontificales (centralisation, besoins financiers accrus, abus prévisibles) et les incidences sur les relations entre la papauté, les Églises locales et les États.

Francesco Datini et le pèlerinage des Bianchi

En souvenance de ce que, ce 28^e jour d'août 1399... moi, Francesco di Marco, par l'inspiration de Dieu et de sa mère la Madone sainte Marie, résolu d'aller en pèlerinage entièrement vêtu de lin blanc et pieds nus, comme c'était alors l'usage pour la plupart des gens, hommes et femmes, de la cité de Florence, du contado et du district, ainsi que des régions environnantes. Car, en ce temps, tout le monde, ou du moins la majeure partie des chrétiens, était poussé à aller en pèlerinage de par le monde, pour l'amour de Dieu, tous vêtus de lin blanc de la tête aux pieds...

Et ce jour-là, de bon matin, je partis avec mes compagnons de ma maison... et nous allâmes à Santa Maria Novella, tous pieds nus. Et là, dévotement, j'ai communié du corps de Notre Seigneur Jésus-Christ ; puis, dévotement, nous sommes allés au-delà de la Porta San Gallo, tous vêtus de blanc et pieds nus, la discipline à la main, nous en flagellant, et nous accusant de nos péchés à Notre Seigneur Jésus-Christ...

Là (à Ripoli), une messe fut dite solennellement par l'évêque de Fiesole, notre père, notre guide et notre chef spirituel. La messe dite, nous nous sommes

égaillés les uns sur la route, les autres dans les champs, pour manger du pain, des fruits, du fromage et d'autres choses de ce genre : en effet, pendant les neuf jours que durait notre pèlerinage entre l'aller et le retour, aucun de nous ne pouvait manger de la viande... ni se dépouiller de sa robe blanche, ni dormir dans un lit...

[Les jours suivants, les arrêts pour la nuit se placent à San Donato in Poggio, Castello San Giovanni, à Montevarchi et à Quarata]. Le lendemain matin, nous partîmes pour Arezzo où nous arrivâmes vers midi et entendîmes la messe de l'évêque de Fiesole dans un pré à l'intérieur de la cité, puis le sermon. Ensuite, nous allâmes manger et nous sommes descendus chez les Frères Mineurs...

Enfin, le samedi..., le 6 septembre..., au nom de Dieu, nous revînmes le soir à Florence... Mais nous ne nous sommes pas couchés le soir dans un lit ni n'avons dépouillé notre robe jusqu'au dimanche matin, avant que le crucifix n'arrive à Fiesole... Et chacun retourna dans sa maison, et lesdits voyage et pèlerinage furent accomplis. Que Dieu en fasse profiter nos âmes, s'il lui plaît qu'il en soit ainsi, amen.

Archives Datini, publié par MELIS, F.,

Alcuni aspetti della vita economica medioevale, t. 1, Sienne 1961, pp.101-103. Traduit de l'italien.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'énorme succès du pèlerinage au Moyen Âge ; un aspect de la « religion des œuvres » ;
- un mouvement spontané récupéré par les autorités ecclésiastiques.

Présenter le document :

- Francesco di Marco Datini, un riche marchand de Prato (Toscane) ;
- un récit précis et réaliste, figurant dans son livre de comptes.

Mettre en place le document :

Au XIV^e siècle, deux grands mouvements de dévotion populaire collective, spontanée, mobilisant de nombreux fidèles désorientés : le mouvement des « Flagellants » en 1349, condamné par l'Église, celui des « Bianchi » (vêtus de blanc) en 1399, exclusivement en Italie, à la suite d'une apparition de la Vierge à un paysan.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- un modèle évangélique et pénitentiel : suivre les pas du Christ, se repentir publiquement ;
- le pèlerinage, une œuvre majeure de salut ;
- un pèlerinage contrôlé par les autorités ecclésiastiques dans un consensus général.

Testament de Guillaume de Murol

Au nom du Seigneur, amen. L'an de la nativité du Seigneur 1413, le dernier jour d'août. Moi, Guillaume de Murol, chevalier, seigneur dudit lieu, attendant et considérant pieusement que rien n'est plus certain que la mort, bien que l'heure de la mort nous soit incertaine, sain de corps et laudateur de Dieu, en présence de vous, notaires publics, et en présence de ces témoins, je fonde et je fais mon testament... Et d'abord, je recommande mon âme au très grand Créateur et aussi à la glorieuse Vierge Marie, aux saints apôtres Pierre et Paul, à saint Jean-Baptiste et à saint Antoine et à la vraie sainte Croix qu'assidûment, bien que pécheur, j'ai eu et j'ai en tête, et à saint Michel Archange et à tous les saints et à toute la cour céleste, suppliant humblement et priant dévotement que, quand cette âme sera sortie du corps, on daigne intercéder, exhorter notre Seigneur Jésus-Christ pour moi, bien qu'indigne, misérable, vil et inique pécheur, afin qu'il daigne m'impardir sa grâce, sa pitié et sa miséricorde. Amen.

J'élis ma sépulture dans l'église de Murol, c'est-à-dire dans la chapelle Sainte-Marie qui a été fondée par les seigneurs de Murol...

Je veux et j'ordonne pour mon enterrement un

quintal de cire, d'où je veux que soient faits 50 torches et 200 cierges et 400 chandelles...

Je veux et j'ordonne que mon curé de Murol dise et explique à mes hommes de la paroisse le dimanche, le mieux qu'il pourra, qu'ils aient mon âme et celle de mes parents en recommandation...

Je veux et j'ordonne que ma tombe ou sépulture soit faite avec une croix, et que soit posée dessus une grande pierre de Volvic, sur laquelle soit peinte ou dessinée une image à la manière de l'image du chevalier...

De même, je lègue et j'ordonne que, le jour de mon obit, le couvent des Frères Mineurs de Clermont, où sont enterrés les corps de mes parents, reçoivent trois pots de vin de Cournon le jour de la vendange et 5 sous de pain et 5 sous pour la viande, et ainsi qu'ils soient tenus de dire soigneusement tout l'office des morts pour l'âme de tous mes parents, à perpétuité...

De même, je veux et j'ordonne que mes exécuteurs soient habilités à rembourser mes dettes, et je les charge (de veiller à ce) que mes dettes soient remboursées sur mes biens, parce que mes péchés me distraient de telle sorte que je crains de ne pouvoir y remédier, tel un pécheur mondain oublié...

CHARBONNIER, P., *Guillaume de Murol, un petit seigneur auvergnat du début du xv^e siècle*, Clermont-Ferrand 1973, pp. 425 et suivantes. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- très courts extraits d'un long testament ; quelques aspects seulement de l'**attitude devant la mort** à la fin du Moyen Âge ;
- on doit aussi se poser la question : existe-t-il une **religion nobiliaire** spécifique ?

Présenter le document :

- un testament de type romain, établi devant notaire ;
- le testateur : un petit seigneur auvergnat († 1440).

Mettre en place le document :

- l'« état noble » vers 1400 ;
- les grandes lignes des pratiques religieuses à la fin du Moyen Âge.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- une religion familiale et enracinée dans la terre ancestrale (église de Murol, le soin des âmes des ancêtres) ;
- mort et salut :
 - la mort de soi (une tombe de chevalier, le pardon des péchés, signification des funérailles) ;
 - la mort est un passage (prix du passage, clerics bénéficiaires et intermédiaires, prières et intercessions célestes).

Condamnation de Jan Hus par le concile de Constance (6 juillet 1415)

Le samedi suivant qui était le 6 juillet, le Concile tint une session (la 15^e) pour traiter des erreurs du défunt maître John Wyclif, d'Angleterre, condamner sa mémoire et prononcer la sentence concernant maître Jan, de Bohême. Les décisions suivantes furent prises. Tout d'abord, en ce qui concernait Wyclif, le Concile condamna les 45 articles énumérés ci-dessous d'une part, ainsi que les 260 articles d'autre part, et approuva la sentence du dernier concile de Rome qui avait condamné ses livres et sa mémoire.

Le même jour, le concile prononça sa sentence à l'égard de maître Jan Hus, qui était présent, le

condamna et le dégrada pour hérésie et le livra au bras séculier. Mais lui, persistant dans ses erreurs, devant le concile qui le pressait de se repentir, de se rétracter et d'abjurer, il se leva et déclara d'une voix forte qu'il ne se rétracterait pas, car il croyait que, ce faisant, il offenserait Dieu et les saints, et qu'il ne voulait pas être une cause de scandale pour la multitude de ceux auxquels il avait prêché ses doctrines en Bohême.

Ainsi, le jour même, il fut conduit par la juridiction séculière hors de la cité et brûlé, impénitent.

FINKE, H., *Acta concilii Constanciensis*, t. 2, Münster 1923, p. 48. Traduit du latin.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la réforme de l'Église et les contestations hérétiques à la fin du Moyen Âge. La place de Jan Hus ;
- les trois objectifs du concile de Constance : union, réforme, poursuite des hérésies.

Présenter le document :

- l'auteur : un père conciliaire, le cardinal Fillastre ;
- un récit partial.

Mettre en place le document :

- John Wyclif ;
- Jan Hus et le contexte bohémien : une tradition de réforme ;
- la venue de Jan Hus au concile de Constance.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- Jan Hus, un universitaire et un théologien ; un prédicateur réformiste ;
- Jan Hus, un hérétique malgré lui ?
 - quelle influence de John Wyclif ? Les problèmes de la prédestination et du rôle de l'Église visible ;
 - une conception de la réforme de l'Église incompatible avec celle des pères conciliaires.

La dévotion mariale à la fin du Moyen Âge



FRA ANGELICO, *Le couronnement de la Vierge*, vers 1430-1440. Musée du Louvre.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'expression de la dévotion à la Vierge dans l'art du xv^e siècle ;
- l'art pictural, un enseignement ;
- les techniques picturales, en particulier les progrès de la perspective.

Présenter le document :

- l'auteur : Fra Angelico, un frère dominicain ;
- un retable destiné au couvent de Fiesole ;
- description : le couronnement de la Vierge par le Christ, devant la cour céleste.

Mettre en place le document :

- un thème très courant dans l'iconographie chrétienne depuis le xii^e siècle ; le développement de la dévotion mariale ; le rôle des dominicains ;
- la peinture toscane dans la première moitié du xv^e siècle : un art savant et humaniste.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- un thème populaire : succès de la croyance en l'**Assomption** de la Vierge, en son rôle d'intercesseur privilégié auprès du Christ ; protectrice de l'humanité et figure de l'Église ;
- glorification croissante de la Vierge et en même temps insistance sur son humilité, condition de son élévation ;
- une cour céleste hiérarchisée, ordonnée selon la **litanie des saints**, présentée dans un espace humain : un modèle pour la cité terrestre, un sermon visuel.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

La piété des laïcs à la fin du Moyen Âge

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

■ Les termes

PIÉTÉ

Le terme, très général, englobe l'adhésion à la croyance et les comportements religieux qui en découlent. Termes proches, mais pas exactement synonymes : **spiritualité, dévotion...**

Noter que la piété revêt des formes très diverses : piété collective ou privée, piété rituelle, extériorisée, ou intérieure.

► Attention à ne pas porter de jugement de valeur selon nos propres critères.

LAÏCS

La distinction canonique entre laïcs et clercs est la **tonsure**. Elle confirme l'ancienne tripartition sociale médiévale : ceux qui prient, les clercs ; ceux qui combattent et ceux qui travaillent, les laïcs.

► Une même piété dans les élites aristocratiques et chez les humbles travailleurs ?

■ Les limites chronologiques

■ Elles ne peuvent pas être cernées par des dates précises, car les mentalités religieuses évoluent lentement et sans à-coups. On adoptera les limites proposées par le premier chapitre de l'*Histoire de la France religieuse*, t. 2 : *la religion flamboyante, vers 1320 - vers 1520* : d'une césure souvent retenue dans l'évolution de la société occidentale médiévale aux prémices de la diffusion des idées réformatrices de Luther.

■ La bibliographie

■ Les grands manuels cités en tête du chapitre sont amplement suffisants pour dégager les idées-repères et rassembler éventuellement une bibliographie complémentaire. En outre, définir les termes mal connus avec le *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris 1994, Nathan - Cerf.

■ **Impérativement**, rassembler un corpus d'exemples suggestifs, tant iconographiques que textuels. Penser à des sources facilement accessibles :

- *Journal d'un bourgeois de Paris*, Livre de poche, Lettres Gothiques, 1990, n° 4522 ;
- *Le mesnagier de Paris*, éd. BRETERON, G.-E., FERRIER, J.-M., Oxford 1981 ;
- DUBY, G. et A., *Le procès de Jeanne d'Arc*, Paris 1973, Julliard, Coll. Archives. Extraits du procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc ainsi que de nombreux autres documents dans *L'Europe au Moyen Âge*, t. 3, Paris 1971, Armand Colin, Coll. U.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

Les idées essentielles

Remarque préalable : ne pas oublier (sans le traiter) l'arrière-plan des crises de la fin du Moyen Âge. Mais l'idée d'une influence déterminante de la crise ecclésiale (le schisme) sur le sentiment religieux des fidèles ou encore des calamités (peste noire), sur l'évolution des attitudes devant la mort, sur le développement du mouvement confraternel..., doit être révisée.

■ La principale préoccupation des fidèles est le salut éternel. Les actes de piété sont étroitement liés à la recherche du salut, qui, dans la religion chrétienne, est à la fois une aventure collective et une affaire individuelle. Ce dernier aspect progresse avec la montée de l'individualisme aux derniers siècles médiévaux.

➔ Quelle part respective des manifestations collectives et intimes de la piété ?

■ Le comportement religieux suit des règles précises. L'Église s'est efforcée depuis le XI^e siècle au moins de contrôler la piété des laïcs.

➔ Quelles structures d'encadrement, quels moyens ?

Les articulations du plan

Pour une fois, un plan chronologique ne se justifie pas. Les évolutions, qui existent, sont trop diffuses pour établir une périodisation précise.

➔ Choisir un plan thématique.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

■ Analyser les termes du sujet.

■ Poser les principaux problèmes suivant les lignes de réflexion proposées et annoncer le plan.

1 - L'ENCADREMENT DE LA PIÉTÉ

La foi et ses manifestations ne sont pas innées, elles sont le fruit d'une éducation religieuse et sociale, dispensée – et surveillée – par différentes structures d'encadrement.

a/ La famille

1 ~ Un rôle mal connu

Peu de témoignages explicites directs. Les **statuts synodaux** prescrivent que les parents enseignent à leurs enfants, dès l'âge de 7 ans, les principales prières (*Pater Noster, Ave Maria, Credo*), les commandements de Dieu et la pratique régulière exigée par l'Église (messe dominicale, confession et communion annuelles...).

Qu'en est-il dans la réalité?

2 ~ Un rôle certain

Quelques exemples montrent que le milieu familial était capable, même dans des milieux humbles, de répondre à ces exigences, bien modestes, et parfois un peu mieux :

- la mère de Jeanne d'Arc (élite paysanne toutefois) lui a appris ses prières et « toute sa croyance ». Au procès en nullité..., Jean Moreau, son parrain, dit qu'elle avait été « bien et décemment élevée, dans la foi et les bonnes mœurs » ;
- autre bon exemple : Jean Gerson ;
- concernant les milieux aisés et aristocratiques, voir *Le mesnager de Paris*, se référer aussi aux manuels d'éducation : par exemple, celui composé au début du xv^e siècle par le dominicain Giovanni Dominici pour la mère du grand humaniste et architecte Leon Battista Alberti, *Règle pour le gouvernement des soins familiaux*.

➔ Transmission des pratiques pieuses et des rudiments de la doctrine, dont l'élaboration et la garde reviennent toujours aux clercs.

b/ L'encadrement clérical

1 ~ L'église paroissiale, le lieu ordinaire de la piété laïque

Cadre fondamental de la pratique religieuse, plus encore à la campagne que dans les villes, où les lieux liturgiques sont nombreux et parfois concurrents (multiplication des paroisses, présence des églises mendiantes).

■ Les gestes de la piété collective comme de la piété individuelle sont ordonnés autour de l'église : selon le cycle liturgique annuel (Noël, Pâques, la Pentecôte, auxquels s'ajoute la célébration de fêtes solennelles : l'Assomption de la Vierge, la Toussaint, la Fête-Dieu, instituée en 1264 et confirmée en 1314...), et aussi selon un rythme journalier, marqué par la cloche qui sonne la messe dominicale, l'angélus du matin et du soir, annonce les baptêmes, les mariages, les enterrements (et aussi les dangers...).

■ Le rôle du prêtre dans le contrôle de la croyance et de la piété.

Retenir :

- une médiation sacerdotale rarement contestée, malgré des abus certains (ignorance et immoralité, non-résidence...) qu'il convient d'ailleurs de nuancer (donner quelques exemples choisis dans les études régionales, diocèse de Genève, Dauphiné...)
- le contrôle sacerdotal s'exerce par l'enseignement religieux que le curé – ou son remplaçant – est tenu de dispenser à ses ouailles (efficacité difficile à mesurer ; cependant, le curé de Donrémy avait suffisamment enseigné Jeanne pour qu'elle réponde correctement à ses juges sur le problème de la grâce) ; lors de la dispense des sacrements, en particulier celui de la pénitence : la confession pascale est un bon moyen de vérifier la rectitude du sentiment religieux.

2 ~ Le soutien des ordres mendiants

■ Vigueur de leur rôle pastoral, particulièrement en ville. Cependant, ne pas trop minimiser leur action dans les campagnes. Cf. dans la Bretagne peu urbanisée, où le nombre des frères a quadruplé de 1300 à 1500 ; en Toscane, au début du xiv^e siècle, sous l'influence de la prédication franciscaine, le choix des prénoms évolue radicalement vers la vogue des noms des grands saints (Pierre, Jean, Antoine...).

■ La prédication des frères mendiants, destinée à un public essentiellement composé de laïcs, influence les pratiques pieuses, les dévotions. Exemples : le culte marial diffusé par les dominicains, la prédication de Bernardin de Sienne (cf. document commenté), celle de frère Richard à Paris en 1429 (*Journal d'un bourgeois de Paris*, pp. 253 et suivantes) entraînant la conversion – le plus souvent éphémère – des auditeurs.

c/ Les confréries

1 ~ Du XIII^e au XV^e siècle : l'âge d'or des confréries occidentales

Développer la définition du chapitre 4 avec VINCENT, C., *Les Confréries médiévales dans le royaume de France XIII^e-XV^e siècle*, Paris 1994, Albin Michel.

- Associations de laïcs, mais pas exclusivement. Des clercs peuvent en faire partie (cf. la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois à Paris).
- Multiplication spectaculaire dans les villes, plus tardive et inégale dans les campagnes.
- Autels et chapelles dans les églises paroissiales et mendiante (14 confréries florentines liées aux dominicains de Santa-Maria-Novella à Florence).

2 ~ D'abord encadrer la piété des confrères

C'est cet aspect qu'il convient de dégager ici. Mais ne pas développer les caractéristiques internes, qui seront examinées plus loin :

- le culte du saint patron ;
- l'accompagnement des morts et « l'accumulation des suffrages » ;
- les confréries de dévotion : approfondissement d'une foi plus personnelle.

➔ À la fin du Moyen Âge, la vie religieuse des laïcs est bien encadrée. Malgré les crises multiples qui ont affecté l'institution ecclésiale, son magistère demeure prépondérant. Noter l'importance de la parole (prédication) dans l'enseignement de la foi et le gouvernement de la piété : l'assistance aux sermons est une obligation prescrite non seulement dans les statuts synodaux, mais aussi dans les statuts des confréries. Cependant, ce ne sont pas les seuls moyens utilisés : le geste, l'image et l'écrit participent à la diffusion du message religieux et des modèles de la piété. Ce sont, pour reprendre la belle formule de Francis Rapp, *op. cit.*, p. 137, « les auxiliaires de la parole ».

2 - « LES AUXILIAIRES DE LA PAROLE »

a/ L'image

1 ~ La multiplication des images saintes

- Après une période de relative raréfaction des images (deuxième moitié du XIV^e siècle, début XV^e siècle : marasme économique, guerres), prolifération due à la prospérité retrouvée, à l'amélioration des procédés de gravure et à l'imprimerie réalisant des images peu onéreuses.
- Elles ornent toujours les sanctuaires (fresques, vitraux, retables, sculptures), mais elles pénètrent aussi dans les demeures privées, pour soutenir les dévotions individuelles et familiales (tableaux, miniatures, gravures...). Les exemples ne manquent pas, à rechercher dans les ouvrages d'art. Bonne iconographie dans *Histoire de la France religieuse*.

2 ~ Enseigner et émouvoir

Voici ce qu'écrit le dominicain Giovanni Balbi († vers 1298), dans son dictionnaire, *Catholicon*, au mot « image » : « Sachez que trois raisons ont présidé à l'institution des images dans les églises : [...] pour l'instruction des gens simples, car ceux-ci sont enseignés par elles comme par des livres ; [...] pour que le mystère de l'Incarnation et l'exemple des saints puissent mieux agir dans notre mémoire ; [...] pour susciter un sentiment de dévotion, qui est plus efficacement excité au moyen des choses vues que des choses entendues ».

- Instruction des « gens simples ». L'image pieuse, entre autres fonctions, permet de mémoriser et propose des exemples qu'il est recommandé de suivre.

- Appel au ressort émotif, sur deux plans contrastés :
 - insistance sur le pathétique (cf. l'iconographie macabre ; les Danses macabres, le Jugement dernier et les peines de l'enfer ; les représentations du Christ souffrant...) ;
 - recherche de la protection et de l'apaisement (cf. les Vierges de miséricorde, les saints protecteurs et familiers...).
- ➔ Somme toute, les images viennent épauler la prédication.

b/ Le théâtre religieux

1 ~ Rendre la liturgie plus familière

- Association déjà ancienne à la liturgie de jeux scéniques, dans les églises.
- Cycles des mystères de la foi représentés lors des grandes fêtes chrétiennes (Noël, Pâques...).

2 ~ Miracles et mystères

- Développés à la fin du XIV^e siècle, sur le parvis des églises, associant laïcs et clercs. Joués par des confréries (confréries de la Passion à Paris, à Rouen...) ou par des artisans spécialisés.
- Il s'agit d'instruire les fidèles. Appel à une dramaturgie suggestive pour faire passer un enseignement dogmatique et moral de qualité (cf. la Passion d'Arnoul Gréban, représentée à Paris vers 1450, drame total exposant l'ensemble du plan divin pour l'humanité ; analyse dans le *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen Âge*, Paris 1992, Fayard, pp.1036-1040).

c/ Le livre

1 ~ Un grand effort de diffusion

- Traductions de la Bible en langue vulgaire au XIV^e siècle : en français, traduction partielle de Raoul de Presles à la demande du roi Charles V ; en tchèque, vers 1380... Vogue des *Bibles historiques*, résumés d'Histoire sainte adaptés aux laïcs.
- Ouvrages de spiritualité mal connus dans l'ensemble. *La montagne de contemplation* de Jean Gerson ; *L'imitation de Jésus-Christ* attribuée à Thomas a Kempis, chanoine au monastère du Mont-Sainte-Agnès, à Zwolle (vers 1425).
- Ouvrages catéchétiques, vies de saints et livres de prières (livres d'Heures).
- ➔ Production favorisée par l'imprimerie. Mais...

2 ~ Une progression imparfaite

- Méfiance de certains prélats et théologiens qui craignent toujours l'accès direct des laïcs à l'Écriture sainte. Le concile de Bâle, sous la menace de l'hérésie hussite, interdit de lire la Bible en langue vulgaire.
- Diffusion réelle du livre restreinte aux milieux des cours princières et de l'aristocratie urbaine, privilégiés de la culture et de la fortune (cf. les livres d'Heures et leurs somptueuses miniatures).
- ➔ Des soutiens de la piété multiples et divers, dont il est difficile de mesurer la réelle efficacité. Deux points à souligner particulièrement : un message centré sur l'histoire du salut, insistant sur les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ; un appel à l'émotion religieuse.

3 - LES MANIFESTATIONS DE LA PIÉTÉ : LES VOIES DU SALUT

Les thèmes à aborder dans cette dernière partie sont généralement bien regroupés et abondamment exposés dans la bibliographie générale. La plupart seront donc juste rappelés et brièvement caractérisés. Ne pas oublier les exemples.

a/ Une piété rituelle et conformiste

1 ~ Les pratiques cultuelles

- L'assistance aux offices : obligatoire, effective, même si on ne peut ignorer la part de conformisme et de passivité chez beaucoup de fidèles (cf. les prescriptions des confréries...).
- Les processions : régulières (Fête-Dieu, Rogations), ou exceptionnelles (nombreux exemples dans le Bourgeois de Paris).
- La fréquentation des sacrements. Distinguer :
 - les sacrements d'intégration ou de passage : baptême, mariage, extrême-onction ;
 - l'eucharistie et la pénitence : la plupart des fidèles se contentent du minimum (une fois par an).

2 ~ Persistance d'une « piété des œuvres »

- Les œuvres de miséricorde : l'assistance aux pauvres et aux malades. Poser surtout les orientations de la fin du Moyen Âge, très bien étudiées dans *Histoire du christianisme*, t. 6, pp. 423 et suivantes ; VINCENT, pp.74 et suivantes.
- Abstinence et jeûne.
- Vogue des pèlerinages, individuels et collectifs (Bourgeois de Paris ; le pèlerinage des Bianchi (cf. document proposé 3).
 - La piété, c'est d'abord l'exactitude à observer les rites. Des exigences religieuses simples, et assez **mesurées**. Aussi bien *Le mesnagier de Paris* que les statuts des confréries ou encore les témoignages à propos de Jeanne d'Arc insistent sur une piété assimilée aux bonnes mœurs et aux activités conformes à l'état social : les parents de Jeanne étaient « bons et fidèles catholiques, et bons laboureurs, de bonne réputation et de fréquentation honnête ». Les vertus chrétiennes font corps avec les vertus domestiques et sociales.
 - Observer aussi que cette piété n'est pas totalement délogée de certains rites populaires (cf. l'arbre aux fées de Donrémy, les rites de célébration du printemps, danses et pique-niques...). Cependant, bien retenir que la magie semble être très marginale. Dans les milieux populaires, encore au début du xv^e siècle, la présence de Satan est finalement beaucoup plus discrète que dans les milieux universitaires obsédés par les forces démoniaques !
 - L'angoisse existentielle n'en existe pas moins.

b/ Le souci des fins dernières : le pathétique et l'esprit comptable

1 ~ La mort de soi

- L'attente collective de la fin des temps et du Jugement dernier parcourt tout le Moyen Âge, mais elle est particulièrement vive au xiv^e siècle et au début du xv^e siècle. Chaque crise grave l'exacerbe (cf. les Flagellants et la peste noire ; vers 1400, la prédication du dominicain Vincent Ferrier annonçant la fin du monde en Espagne et en France avec un énorme succès...).
- En même temps, découverte de la « mort de soi » et des périls du jugement particulier. Analyser quelques représentations artistiques : les transis de la statuaire, les danses macabres (le **cordelier** frère Richard prêchait devant la Danse macabre au cimetière des Innocents à Paris) ; voir aussi la fameuse fresque, « La rencontre des trois morts et des trois vifs » du *Campo santo* (cimetière) de Pise et le développement des pompes funéraires.
 - Nécessité de bien se préparer à la mort.

2 ~ Assurer le passage et le salut éternel

■ Une bonne vie et une bonne mort :

- faire pénitence ;
- le foisonnement des dévotions : d'abord au Christ rédempteur, et aussi aux saints protecteurs et intercesseurs (cf. le culte marial, document proposé 5).

■ Assurer le passage :

- faire une bonne mort (succès des *Arts de bien mourir*) ;
- multiplier les suffrages : accumulation à l'infini des messes, des prières, des indulgences, pour compenser le trouble des solidarités traditionnelles, pour maintenir les liens entre les vivants et les morts. C'est « la comptabilité de l'au-delà » ;
- le développement de la croyance au purgatoire.

► Des manifestations d'une piété caractérisée par l'extériorité collective et théâtrale. Néanmoins, chez certains laïcs, comme chez certains clercs, la piété se fait non pas plus vive, mais plus approfondie et plus intérieure.

c/ Les voies intérieures de la piété

1 ~ Une pratique religieuse plus affinée

On peut prendre comme exemple celui de Jeanne d'Arc.

■ Ce qui la caractérise et ce qui semble avoir frappé son entourage est que sa pratique religieuse se situe un peu plus haut que la norme :

- une assistance très assidue à la messe ;
- une confession fréquente ;
- visites au petit sanctuaire local Sainte-Marie-de-Bernon, souvent et presque en cachette : il s'agit d'une dévotion toute personnelle et intériorisée.

■ Jeanne d'Arc a subi l'influence de courants religieux qui se développent à son époque. Ne pas oublier que Donrémy en Lorraine est placé sur une grande voie de communication de l'Occident, donc pas à l'écart de la circulation des idées et des mouvements spirituels.

2 ~ Le courant mystique et la Dévotion moderne

■ Le courant mystique n'est pas une nouveauté aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, mais il n'est plus réservé à une élite monastique, il touche aussi des laïcs, surtout des femmes (Catherine de Sienne, Brigitte de Suède...), qui exaltent le contact direct avec Dieu, développé en une expérience singulière et exaltante conduisant à l'extase. Étroitement surveillé par l'Église.

■ La Dévotion moderne, dont le principal initiateur est un clerc hollandais, Gérard Groot († 1384), a été diffusée par la communauté des frères de la Vie commune et celle des chanoines réguliers de Windesheim, particulièrement en Flandre et dans les pays rhénans. Ce courant spirituel fondé sur la méditation, la lecture et l'oraison intimes qui instaurent une communication vraie, directe et personnelle avec Dieu, propose aux laïcs (une élite) un idéal de vie religieuse adapté à leur état (cf. la littérature spirituelle citée plus haut).

CONCLUSION

■ À la fin du Moyen Âge, une piété laïque foisonnante, parfois excessive dans ses manifestations. Il n'est pas évident que ses fondements aient été très différents dans les milieux aristocratiques et dans les milieux plus populaires : une culture religieuse plus affinée peut-être, une plus grande ostentation sûrement, mais les mêmes préoccupations (assurer le salut éternel) et croyances.

■ Une piété empreinte de beaucoup de conformisme social et religieux, assez solidement encadrée par les autorités ecclésiastiques qui pourchassent toutes les déviations réelles ou supposées.

■ Une piété sous-tendue par une vie spirituelle beaucoup plus vivante qu'on l'imagine. Recherche du salut par une piété formaliste, mais aussi aspirations, pour une élite dévote, à une vie intérieure fondée sur un contact plus intime et plus direct avec Dieu.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

Le cimetière à la fin du Moyen Âge

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- cimetière, lieu des morts ; nette séparation actuelle des morts et des vivants : et au Moyen Âge ?
- présence de la mort à la fin du Moyen Âge : mortalité importante avec des périodes dramatiques ; familiarité séculaire, pas incompatible avec la crainte de la mort ;
- les morts continuent à faire partie du peuple chrétien, avec la mission particulière d'être des intermédiaires dans la voie du salut ; inversement, ils ont besoin du concours des vivants ;
- le cimetière, un élément important de la topographie et de la sociabilité villageoises ou urbaines.

Recenser les aspects à étudier :

- l'association de l'église et du cimetière : le cimetière *ad sanctos* ; une terre consacrée (l'aître) ;
- la concurrence dans les villes entre les églises paroissiales et les églises mendiantes ;
- le champ des morts : vers un espace clos ; aspects du cimetière ;
- un lieu de mémoire collective et de rencontre des vivants et des morts : activités religieuses, profanes, illicites.

Définir les articulations du plan :

- adopter une démarche qui sollicite d'abord les éléments externes et descriptifs (acquis antérieurs, aspects topographiques) pour aboutir à une analyse des fonctions religieuses et sociales, qui associent intimement les morts et les vivants (soin des morts et édification des vivants).

La collation des bénéfices aux XIV^e et XV^e siècles

Réfléchir aux termes et intentions du sujet :

- la politique bénéficiaire pontificale : la recherche d'un monopole et ses limites ;
- le bénéfice, une base de la fiscalité des États, un système de gouvernement ;
- abus et critiques.

Recenser les aspects à étudier :

- qu'est-ce qu'un bénéfice ecclésiastique ? Un office et un revenu d'Église ; bénéfices majeurs et bénéfices mineurs ;
- la procédure de la collation et les collateurs : l'ordinaire, le pape, le prince ;
- les détenteurs des bénéfices : service de l'Église, service du prince.

Définir les articulations du plan :

- Un plan chronologique conseillé, mais éviter les répétitions :
- la papauté d'Avignon : centralisation et mainmise sur la collation des bénéfices ;
- la période du Schisme et des conciles (1378-1450) : désorganisation et critiques ;
- la montée des collateurs séculiers (seconde moitié du xv^e siècle) : permanence du système et de ses abus.

INDEX

Le présent index a pour but de permettre au lecteur un repérage rapide de certaines indications importantes. Il permet aussi des rapprochements entre des données complémentaires. On consultera aussi le sommaire pour trouver rapidement dans certains chapitres les indications qui y figurent naturellement.

Ne sont pas référencés les termes ou expressions trop récurrents. Apparaissent en italique gras les occurrences définies en note marginale et en gras les occurrences définies en encadré.

A

Abbasides 213
Abbaye 21, 70, 90, 141, 153, 159, 195, 380
Abbaye de Saint-Denis 95
Abbé 71, 131, 153
Acre 251, 252, 271, 275
Adoubement 90, 118, 120
Affranchissement 58, 73
Aghlabides 245
Agrosystème 14
Aide (auxilium) 90, 91, 123
Aître 57
Alexandrie 39, 245
Aïr 225
Aliénor 98, 99
Allemagne 15, 25, 153, 188, 284, 285
Alleu 34, 51, 80
Almohades 23, 200, 212, 213
Almoravides 23, 200, 212
Abd al-Mumin 245
Alun 248
Amende 53
Anagni (attentat) 316, 351
Andalus 42, 200, 211, 242
Angleterre 14, 52, 58, 59, 95, 160, 196, 284, 287, 301, 326, 329, 330, 339, 383
Annates 352
Antioche 246, 250, 252
Apanage 99
Apostolat 137
d'Aquin (Thomas) 363
Aquitaine 94, 160
Aragon 324, 344
Araire 15, 48
Archevêque 22, 32, 140, 141, 143, 256, 258
Argent 17, 34, 172
Aristocratie 89, 98, 203, 239, 272, 273, 338, 339, 345, 359, 389

Aristote 316
Armée 319, 329, 341, 335, 336, 344, 345
Artisan 19, 187, 203, 375
Arts 174
Ashshâshiyûn (Assassins) 208, 237, 263
Asie Mineure 199, 203, 204, 250, 273
Assolement 60, 82
Assurance maritime 286
Atabeg 209
Attelage 15, 48
Aumône 51, 148, 149
Autorité royale 96
Averroes 213
Avignon 349, 351, 366-370, 372, 373, 380, 392
Ayn Djalut 207
Ayyoubides 200, 210

B

Bagdad 207, 233, 235, 237, 264, 271, 272
Baillis 108, 111, 318, 328
Ban 18, 26, 29, 50, 58, 66, 196
Banalités 53
Banlieue 169, 193, 196, 338
Bastides 56, 74, 168
Bénéfice ecclésiastique 111, 137, 154, 162, 351, 355, 386, 392
Bernard de Clairvaux (saint) 119, 135, 141, 250
Besant 17
Blé 59, 194, 287, 295, 298, 299, 302
Bloch (Marc) 85
Bœuf 15
Bohême 366, 383
Bologne 362
Boniface VIII 95, 316, 349, 351
Bordeaux 61
Boucher 175
Bourg 19, 74, 168, 181, 188

Bourgogne 93, 321, 329, 344
Bouvines 94, 100
Bouyyides 224
de Brescia (Arnaud) 136
Bretagne 99, 331, 332-336, 344
Bruges 19
Brunellischi 365
Bulle Laetantur Caeli 354
Bulle d'Or 351, 324

C

Caire (Le) 210, 211, 229-231
Califat 199, 200, 210, 270, 271, 273
Capétiens 58, 93, 123
Cardinal 133, 254, 256-259, 370
Castille 324, 338, 334
Castrum 19, 37, 40, 80, 252
Catalogne 17, 61, 113
Cathares 136, 139
Cathédrale 146, 150, 151, 156, 176, 193, 195, 197, 370
Cens, censier, censive 29, 52, 287
Centaines 318
Céréales 14, 29, 46, 287, 298
Ciseaux des prix 283
Chamanisme 205
Champagne 21
Champart 52
Chancelier 159, 319, 326-329, 339
Change 20, 47, 48, 105, 177, 217, 248, 286
Chanoines 29, 32, 75, 154, 327, 328, 357
Chanvre 61
Chapitre cathédral 32, 75, 76, 135, 141, 146, 151
Charges de la censive 52
Charlemagne 57, 272
Charles V 316, 337, 389

Charles VII 323, 329, 340, 346
Charrue 15, 48
Charte 81, 141, 144, 161, 195, 218
Charte de franchise 105, 169, 195
Charte mère 54
Chartreuse (Grande) 134
Chasse 61, 121, 369, 373
Château 38, 40, 49, 85, 93, 118, 121, 141, 152, 168, 252, 267, 370, 371
Chevage 58
Cheval 15, 34
Chevalerie 89, 120, 122
Chevalier 98, 136, 152, 252, 266, 382
Chevaliers teutoniques 21
Chevauchée 323
Chrétienté latine 21
Chypre 245, 247, 251, 273, 275
Cid (Le) 255
Cimetière 57, 140, 142-144, 150, 390, 392
Compi 284
Cisterciens 15, 18, 135, 370
Cités marchandes 38, 176, 381
Citeaux 135, 163
Clans 173
Clerc 22, 94, 105, 108, 112, 125, 130, 132, 134, 137, 259, 292
Clergé 144, 145, 160, 242, 256, 356
Cluny 51, 115, 131, 141, 143, 148, 151,
Codification justinienne 316
Colleganza 16
Colons 27, 29, 40, 57
Commenda 16, 47
Commerce 16, 20, 29, 35, 39, 41, 46-48, 195, 270, 271, 274, 275, 285, 374, 376, 377
Commise du fief 322
Communauté rurale 49, 54, 59, 66, 74, 78, 79, 80, 81, 83, 195
Communauté villageoise 49, 57
Commune 169, 182, 187, 190, 374, 376, 377
Comnène (Anne) 203
Compagnie 16, 337, 344
Complant 62
Complexité architecturale 365
Comté, comté 89, 104, 105, 113, 318
Conciliarisme 353
Concile 134, 144, 154, 155, 204, 248, 250, 251, 353, 370, 376, 383, 389, 392
Concile de Chalédoine 248
Conciles d'union 204, 249
Concordat 355

Confrérie 138, 181, 286, 309, 388-390
Conjuration 161, 169, 172
Copyhold 287
Consilium (conseil) 90, 91
Constantinople 39, 44, 45, 46, 199, 203, 205, 216, 217, 242, 247-251, 254, 256-259, 265, 271-273, 275, 276
Consul, consulat 170
Contado 56, 192, 194, 196, 320, 381
Convers 135, 153, 154, 163
Coroner 318
Corpus juris canonici 363
Corpus juris civilis 363
Corvée 18, 70, 73
Couronne 110, 317, 329, 330
Courtil 59
Coutume 53, 69, 70, 75, 78
Couvent 146-149, 151, 357, 382
Crédit 47, 172, 177, 195
Croisade 23, 41, 44, 90, 108-110, 199, 203, 241, 242, 249-252, 259, 270, 274, 276, 344
Crise de la noblesse 288
Culte des saints 130
Culture macabre 283
Cumul 357
Curia regis 96
Curia, curie 11, 71, 137, 186, 351, 371

D

Damas 246, 250
Dante 358
Décime 351
Décret Freuens 353
Défense du littoral 245
Defensor pacis 317
Défrichement 18, 27, 29, 34, 37, 48, 49, 142
Démographie médiévale 281
Deniers 17, 152
Dépeuille 352
Désertion 285
Devotio moderna 361
Dévotion 150, 153, 361, 381, 384, 385, 387, 388, 391
Dhimmi 253
Dictatus Papae 134
Dîme 25-29, 91, 140-143, 154
Dinar 17
Disette 14
Djihâd 210, 241, 260-264
Domaine 73, 93, 105, 109, 115, 123, 318
Domesday Book 14, 98
Domus 90
Draps de laine 15, 43, 48, 77, 181, 189, 246, 285
Drômon 301
Duby (Georges) 26, 64, 65, 70, 86, 117, 119, 120

E

Échevin, échevinage 71, 81, 170, 171, 189, 326
Échiquier 96, 319
École 32, 157, 158
Écosystème 14
Édesse 250, 252, 263
Engagement vassalique 91
Église métropolitaine 22
Égypte 42, 46, 199, 200, 207, 247, 251, 262, 263, 270, 271, 273-275
Elbe 15
Élection 319, 334
Élection épiscopale 95
Élevage 59, 60, 65, 71, 285, 297-299, 301
Empereur 199, 203, 217, 228, 242, 249, 256, 265, 315
Empereur élu 97
Empire 97, 116, 199, 203-205, 218, 228, 241, 246, 248-251, 256, 258, 265, 270-272, 274-276
Encellulement 50, 86, 142, 143
Enclosure 285
Énergie hydraulique 175
Engrais 59
Épices 20, 46, 176, 247, 272, 274
Eschatologie 358
Escheator 318
Esclavage, esclave 20, 57, 176, 200, 272
Essor démographique 14, 27, 140
États (assemblées) 320, 329, 331-333
Évêque, évêché 25-27, 32, 38, 40, 115, 129, 143, 145-147, 150, 152, 154, 159, 160, 163, 256, 257, 326, 328, 370, 380, 381
Exclusion des femmes 322
Exemption 131, 143

F

Fabrique 286
Familia 66, 71, 90
 Famille 78, 120, 173, 186, 203, 217, 310
Famine 14, 280
Famine monétaire 282
 Fâtimides 210, 270, 271, 273
 Fer 15, 34, 43, 48
Fermage 51, 76, 287
Feu 281, 333, 334
Feu grégeois 246
Fief 51, 85, 91, 102-104, 116
Fief de concession 93
Fief de reprise 93
Filioque 249, 259, 354
Finances extraordinaires 319
Finances ordinaires 319
 Fiscalité 123, 170, 281, 301, 334, 345
Fiscalité pontificale 356
 Flagellant 283, 381, 390
 Flandres 15, 25, 26, 28, 48, 49, 61, 77, 82, 180, 182, 196, 266, 391
Florence 16, 45, 149, 249, 252, 254, 376, 381, 388
Florin 17
Foires 48, 95, 177, 376
Fonction royale 94
 For ecclésiastique 27, 158, 159, 162, 351
Forêt 14, 37, 61, 121
 Forgeron 15
Formariage 58
Formation des évêques 357
 Fossier (Robert) 50, 69, 70, 77, 132, 195
 Franchise 26, 29, 54, 78, 79, 82, 166
 Frédéric I^{er} Barberousse 116, 170, 251
 Frédéric II 98, 241, 251
Frèreche (ou frèreche) 56, 286, 297
 Frères mendiants 137, 145, 149, 151, 193, 195, 291, 294, 357, 376, 387
 Frères mineurs (franciscains) 137, 148, 149, 290, 294, 375, 382
 Frères prêcheurs (dominicains) 137, 146, 148-150, 290, 294, 384, 387
 Friche 285, 297, 299, 340
Fuero 23, 170, 338
Futaine 285

G

Gain licite 17
Galée 286
 Gallicanisme 355
 Gand 19
Généralités 319
 Gengis Khân 207
 Génes, Génois 41-47, 204, 247, 248, 252, 271, 274, 275, 290, 292, 293
Gerbert d'Aurillac 255
 Gerson (Jean) 361, 387, 389
Giotto 365
 Gîte 26, 29, 53, 140, 143
Glaives (théorie des deux) 315
Grâce expectative 351
 Grande Charte 100, 105
Grange 51, 60, 135
Grégoire VII 134, 137, 249
Grégoras (Nicéphore) 205
Guède 61, 76
 Guerre 46, 77, 120, 250, 281, 301, 308, 319, 326, 329, 331-333, 335, 337, 338, 340-346, 382
Guerre des Deux Roses 324
Guerre de Cent ans 199, 322
Guerre sainte (cf. *djihâd*) 21, 23, 132, 266
 Guilde(ou ghilde) 20, 169, 178-182
Guillaume d'Ockham 354, 363
Gutenberg 364

H

Habsbourg 323
 Hafsides 213
Hanse 177, 288
Hanse teutonique 288
 Hattin 210, 251
 Haubert 91
Henri II Plantagenêt 99, 118
 Henri IV, empereur 14, 249
Henri le Navigateur 321
Hérésie 84, 136, 147, 149, 150, 154, 160, 307, 383, 389
Hérésie cathare 136
Hésychasme 204, 249
Hommage 92, 113, 250
Hommage-lige 92
 Hongrie 21, 252

Honor 89
 Hôpitaux 173, 309
 Horticulture 61
 Hospitaliers 18, 252
Hostise 18, 73
Hôte 18, 73
Humanisme 362, 363, 372
Premiers humanistes 363
Hus (Jan) 353, 359, 383

I

Ibn Djubayr 245
Iconoclasm 248
Idées conciliaires 354
 Ifrâqiya 42, 44, 211
Ikoinon 203
Impeachment 320
Impôt 195, 281, 331-334, 344, 345
Incastellamento 19, 55, 74, 80
Indulgence 356, 391
 Innocent III 98, 137, 242, 249, 251, 276
 Inquisition 136, 137
Instrument aratoire 15
 Insurrection 169
Investiture 91, 129, 133
Iqta 200, 209, 235-237
 Irak 207, 209, 232-236, 238, 263
 Iran 234, 236-238
 Irrigation 15, 84
 Italie 42, 43, 48, 83, 90, 147, 184, 186, 192, 218, 254, 257, 258, 270, 273, 274, 370, 381

J

Jachère 60, 300
 Jacquerie 284
 Jeanne d'Arc 323, 385, 387, 391
 Jean sans Terre 91, 118
Jérusalem 23, 241, 250-253, 263, 264, 266, 275
 Joug 15
Jugement 218, 219, 361, 390
 Juifs 272, 289, 338
 Jurats 170
 Justice 26, 29, 53, 69, 71, 104, 106-110, 170, 180, 181, 195, 329, 338, 343, 371
Justice seigneuriale 53

L

Laïcs 137, 141, 143, 145, 147, 150-155, 158, 160, 163, 360, 374, 377, 379, 385, 386, 388, 389
 Laine 15, 20, 176, 301
 Légumineuses 287
Lettre de change 286
 Liberté 29, 58, 131, 133, 190, 195, 197, 296, 298, 299, 304, 363
Lige 92
Lignage 70, 89, 90, 112, 118, 121, 184-186, 191, 203
 Lin 25, 61, 287
Littérature généalogique 89
Livre 17
Lods et ventes 52
Loi salique 322
Lollard 359
 Louis VI 73, 93, 123
Louis VII 98, 99, 250
 Louis VIII 87
 Louis IX (Saint Louis) 83, 100, 101, 107-110, 251
Lubeck 168

M

Madrasa 209, 210
 Maghreb 42, 46, 200, 211, 238
Mainmorte 58
 Maire 25, 28, 170
 Marinides 213
Maison paysanne 57
 Maîtres 157, 158, 160, 162, 174
 Mamlûks 200, 207
Manichéens 136
Manoir 96
 Manouvrier 172
 Manse 25-28, 30, 52, 69, 71
Marchand 17, 20, 25, 29, 39, 47, 49, 148, 150, 152, 179, 180-182, 185, 203, 241, 247, 271, 273-275, 286, 288, 301, 326, 328, 374, 375, 377-379
Marchands banquiers 286
 Marché 25, 29, 142, 165
Mariage et Royauté 98
Marsile de Padoue 352, 354

Méditerranée 41, 44, 45, 241, 246, 270-275, 286
 Mercenaire 319
 Mer Noire 204, 247, 292
Mesta (de los pasteros) 60, 285
 Métayage 287, 295-297, 299
 Métier 158, 161, 162, 174, 285
 Métier à tisser 16
Métiers de Paris 174
Métochite (Théodore) 205, 215-219
Métropole 22, 26
 Milan 19
 Milites 89
Millénarisme 359
 Ministérialité, ministériaux 19, 66, 67, 171
 Missionnaire 24, 32, 35, 36
 Monarchie 85, 239, 321, 369
 Monastère 141, 149, 153, 163, 168, 204, 216-219, 227, 258, 326
 Mongol 199, 223, 248
Monnaie 17, 275, 282, 303, 334
Monnaie d'or 176
Monoxyl 247
 Morée 199, 204
Moulin 15, 53, 71, 82, 84, 175
 Moulin à foulon 15
 Mouvance 94, 318
 Mouvements de paix 17
Murailles 81, 170, 182
Mutation monétaire 282

N

Nasrides 213
Nef 286
Nicolaïsme 130, 144, 256, 259
 Nobiles 89
Noblesse 85, 89, 105, 112, 117-119, 121, 183, 185, 187, 252, 288, 297, 345, 382
Nom 89
Nominalisme 363
Nomisma 17
 Normandie 52, 94, 105, 266, 326, 327, 330, 336, 345
 Normands 42, 44, 203, 247, 252, 258, 265
Navas de Tolosa (Las) 212
 Nutriii 90

O

Observance franciscaine 358, 375
 Officier 288, 320, 335, 347
 Omeyyades 200
Or 176
 Ordres 320
Ordres militaires 135, 252
Ordre teutonique 252
Origines troyennes 323
 Ost 91
 Ottoman 200
 Oxford 362

P

Paix 237, 314, 317, 318, 325, 366
Paix de Dieu 53, 95, 132, 152
Paix princières 95
Grégoire Palamas 204, 249
Palynologie 15
 Papauté 130, 154, 160, 162, 204, 249, 251, 259, 276, 349, 369, 371, 380, 392
 Parèques 204
Pariage 18, 104
Paris 73, 75, 114, 115, 117, 149, 157-159, 161, 162, 177, 195, 209, 211, 213, 214, 371, 388-390
 Parlement 100, 319, 324, 326-329, 339
 Paroisse, *parrochia* 18, 37, 40, 49, 56, 57, 81, 140-145, 151, 286
 Pastel 287, 295-299
Patriciat 172, 284
 Pauvre, pauvreté 143, 149, 163, 302, 305-310, 334, 378, 379, 390
 Pays-Bas 15, 61
 Péage 53, 169
 Pèlerinage 23, 148, 381, 390
 Peste 281, 290-294, 307, 386, 390
 Philippe Auguste 251
 Philippe II Auguste 87, 91, 109, 160, 251
 Philippe IV le Bel 95, 108, 123, 316, 349, 369
 Piraterie 44, 46, 246
 Pirenne (Henri) 246
Plaids généraux 75, 104, 318
 Plantagenêts (*cf.* Henri II) 91, 121
 Pô 15
 Polders, poldérisation 28, 49
Popolo (peuple) 172

Population pontificale 356
Population urbaine 173
Pragmatique Sanction 355
Prague 362, 371
Prédication 135, 139, 150, 357,
374-376, 378, 379, 387, 388
Prélèvement 28, 52
Prévôt 109, 160, 177, 326, 328
Prière 138, 150
Prière monastique 131
Prince 40, 106, 152, 163, 317,
331, 333, 336, 338, 341-346, 371,
392
Principauté territoriale 321,
335, 336
Prix 59, 283
Profit 17, 271, 378
Pronoia 203, 239

Q

Quarakhânides 205
Quartier 173
Quarton (Enguerrand) 365

R

Race noble 89
Réalisme figuratif 366
Reconquista 23, 43, 97, 197, 201
Redevance 28, 52, 69, 73, 76
Réforme 141, 143, 144, 152-154,
350, 355, 373, 383
Réforme grégorienne 36, 64, 133, 142,
145, 163, 242, 249, 256, 257, 259
Réformes militaires françaises
319
Regalia 94
Reliques 91, 138
Renaissance 203, 205, 218, 242,
254, 362
Rendement agricole 16, 48
Réserve 51, 70, 76
Réserve apostolique 351
Retenue 288, 344
Révolte 75, 84, 104, 106, 197,
228, 284, 300, 309, 345

Révolution communale 169
Ribât 212
Richard Cœur de Lion 99, 118, 251
Rodolphe de Habsbourg 98
Rome 130, 155, 242, 248, 249,
256-259, 368, 372
Rotation des cultures 60

S

Sacre 94, 317
Saint-Denis 21, 51, 94, 141
Saint-Jacques-de-Compostelle
130, 148, 283
Saladin 208, 241, 251, 275
Salaire, salariat 62, 172, 176, 283,
298, 302, 308, 309
Saljoukides 200, 208, 232-238
Saltus 14
Sanctions spirituelles 316
Sauvetés 168
Sceau 157, 160, 161, 170, 319
Schisme (Grand) 199, 349, 355
Schisme 154, 249, 257, 352, 376,
386, 392
Schisme de 1054 249, 257-259
Scolastique 139, 156, 336, 378
Scriptoria 131
Seigneur 27, 371, 372, 382
Seigneurie 27, 49, 50, 51, 68, 73,
78-83, 85, 102, 109, 142, 144, 163,
297, 369
Seigneurie banale 50, 52, 69, 78,
Seigneurie ecclésiastique 51
Sel 46, 302
Sénéchal 318
Sentiment national 323, 340-342
Serf, servage, servus 58, 64,
153
Serment 110, 113, 169, 152, 157
Sheriff 96, 318
Sicile 211
Sienna 16, 375, 376, 378, 379
Simonie 130, 154
Speaker 320
Societas maris 16
Soie 176, 272
Soudure 14
Sou 17

Soustraction d'obéissance 353
Stapler 288
Statut des Travailleurs 283
Suffragant 22, 26
Suger 51, 94, 141
Sultan, sultanat 203, 206, 209,
210, 214, 235, 237, 275
Synode 135, 258, 259
Syrie 45, 200, 207, 241, 247,
261-263, 265, 267, 272-274

T

Taille 52, 58, 82, 371
Tamerlan 207
Tapisserie de Bayeux 16
Taxation des bénéfiques 352
Templiers 252
Tenure 51, 69, 71
Testament 283, 294, 382
Textile 175, 285
Théocratie pontificale 315
Théologie 147, 150, 156, 159, 161,
363, 372
Thèmes maritimes 246
Toile 285
Tonlieu 20, 25, 29
Toponymie 56
Toscane 61, 376, 381, 387
Transsubstantiation 358
Trémois 60
Trend 283, 301, 303
Trêve de Dieu 132
Tripoli 250, 252
Trois ordres de la société (Les) 94
Turcs, Turcomans ou Turkmènes
42, 199, 200, 203-206, 241, 249,
250, 270, 273
Tympan 138
Tzétzès (Jean) 204

U

Unité espagnole 324
Université 137, 150, 157-159, 161,
205, 254, 326, 328, 362
Usure 30, 39, 154, 374, 377, 378

Usurier 17, 150, 154
Urbain II 241, 249
Ultraquisme 359

V

Valdès (Pierre) 136
Van Eyck 365
Vassal, vassus 65, 85, 90, 102,
104-106, 113
Vaudois 139, 155
Venise 41, 43-47, 247, 248, 265,
270, 273-276, 344
Vénitiens 39, 44, 204, 241, 242,
247, 248, 251, 252, 265, 271,
274, 275
Vicaire du Christ 137
Vicaire mal payé 357
Vigne, viticulture 61, 76, 295, 297,
298,
Vilain, villain 58
Villa 51, 55
Village 25, 27, 30, 37, 73, 80, 81,
85, 142, 194
Villeneuve 54, 140-142, 168
Ville nouvelle 19
Vote par nation 355

W

Wüstungen 285
Wyclif (John) 353, 359, 383

Y

Yersin (Alexandre) 281
Yüsuf b. Tâshfin 212

Z

Zankides 200
Zinides 200

PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

COLLECTION GRAND AMPHI
HISTOIRE MÉDIÉVALE Tome 2



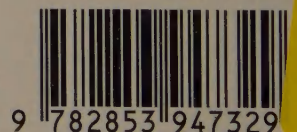
La Collection Grand Amphi propose aux étudiants des universités **des manuels de référence, clairs et complets**, qui présentent à la fois **l'essentiel des connaissances à acquérir** et **les apports méthodologiques indispensables**.

Grâce à ses cartes, ses chronologies, ses définitions et encadrés, le cours offre **un aide-mémoire vivant**, à la pointe de l'historiographie actuelle. L'étudiant peut articuler ses connaissances aux **nombreux documents proposés** - soit commentés, soit dotés des indications lui permettant de suivre le cheminement menant au commentaire. Connaissances et exercices dialoguent ainsi dans leur complémentarité.

En Histoire médiévale, les auteurs, éminents spécialistes, à la fois historiens et enseignants, chercheurs et pédagogues, ont voulu mettre à disposition des étudiants un instrument de travail leur permettant de se familiariser avec les deux exercices principaux qui leur seront demandés à l'université, **de l'entrée en premier cycle aux concours de recrutement : l'explication de documents et la dissertation**.

Ce second volume d'Histoire du Moyen Âge aborde de façon équilibrée l'évolution politique, l'histoire économique et sociale et la vie religieuse ; il consacre cinq chapitres à la période « centrale » (XI^e-XIII^e siècle) et trois aux deux derniers siècles (XIV^e-XV^e siècle).

Illustration de couverture : « Tenture de la reine Mathilde »
© Avec l'autorisation spéciale de la ville de Bayeux/Giraudon



KO-564-184